# *Cahiers lasalliens*

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Bernard, Maillefer et Blain

I. Index analytique cumulatif

II. Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle

10

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979

# *Cahiers lasalliens*

## TEXTES
## ÉTUDES - DOCUMENTS

Bernard, Maillefer et Blain

I. Index analytique cumulatif

II. Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle

10

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE - 476, VIA AURELIA, ROME

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# I. INDEX ANALYTIQUE CUMULATIF

Cette première partie offre un troisième index cumulatif des plus anciennes biographies de Jean-Baptiste de La Salle : celle de F. BERNARD (*Cahiers lasalliens* 4), les deux versions de MAILLEFER (*Cahiers lasalliens* 6) et celle de BLAIN (*Cahiers lasalliens* 7 et 8). Cet index présente une analyse du contenu de ces quatre publications. On s'est efforcé de compléter, non de répéter, les indications déjà fournies par les index des noms de personnes et de lieux publiés il y a cinq ans (*Cahiers lasalliens* 9).

Cette fois encore, on a donné la préférence à Blain. C'est lui que l'on suit; et l'on donnera plus d'une fois l'impression de se répéter avec lui, puisqu'on n'a pas jugé prudent de sacrifier un certain nombre de doublets, dont il est trop malaisé de décider s'il s'agit ou non de simples redites.

A la suite des références aux deux volumes de BLAIN, on renvoie à BERNARD (Bd) et à MAILLEFER (Ca ou Re). On suggère ainsi des rapprochements qui peuvent être utiles.

Le présent index a été établi avec la collaboration du Frère Yves Mazé.

Rome, le 15 juin 1979. F. Maurice-Auguste.

## MANIÈRE DE CITER

I.124.B : BLAIN, tome I, *Cahiers lasalliens* 7, p. 124, zone B, une page de Blain étant divisée en cinq zones, de haut en bas : A, B, C, D, E, chaque zone ayant 4 cm de hauteur.

II.137.D : BLAIN, tome II, *Cahiers lasalliens* 8, p. 137, zone D.

II.ab. : *Abrégé de la Vie de quelques Frères de l'Institut...*, texte placé en fin du tome II de BLAIN.

II.rel. : *Relation de la manière dont le corps de feu de Monsieur de La Salle... a été transporté le 16 juillet 1734 chez les Frères des Ecoles chrétiennes...*, texte placé à la suite de l'*Abrégé*.

II.let. : *Lettre de l'auteur de la Vie de M. de La Salle au Frère supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, texte placé à la suite de la *Relation*.

Bd : BERNARD, *Conduite admirable...*, *Cahiers lasalliens* 4.

Ca : MAILLEFER, ms Carbon, *Cahiers lasalliens* 6.

Re : MAILLEFER, ms Reims, *Cahiers lasalliens* 6.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ABSENCE.
- M. Nyel s'absente au détriment des écoles, I.167.B, I.170.A, I.171.A; Bd 35, 37; Ca 15, 16; Re 23, 25; le Saint lui reproche ses a., I.173.B; Bd 39; Ca 18; Re 27; il en profite pour réunir les maîtres chez lui, I.173.D; Bd 39; Ca 17; Re 26;
- le Saint s'absente après avoir résigné son canonicat, Ca 34; Re 15;
- plusieurs Frères étant absents les premiers jours, la retraite est prolongée, Re 62;
- en l'a. du Saint, deux Frères tombent malade à Laon, I.260.D;
- M. Compagnon vient à Reims, le Saint en étant absent, I.286.A; Ca 47; Re 70;
- en l'a. du Saint, les Frères de Chartres sont condamnés, I.378.D;
- le F. Lheureux remplace le Saint pendant son a., I.308.A; Ca 58; Re 87;
- en l'a. du Saint, le directeur des novices se fait plus rigoureux, I.401.B; Ca 90; Re 139;
- en l'a. du Saint, on enquête au noviciat, I. 404.D;
- retenu par la formation des novices, le Saint ne s'abstente que rarement et brièvement, Ca 110; Re 184;
- le Saint s'absente en secret pour faire une retraite, II.39.D; Ca 114; Re 188;
- à l'occasion du procès Clément, le Saint prend la fuite, II.77.D, II.381.A; condamné, il se cache en Provence, II.79.B;
- son a. crée un malaise parmi les Frères, II. 80.A; Ca 128; Re 224; et du dérangement à Paris, Ca 134; pendant cette a., il ne correspond plus qu'avec le directeur du noviciat, II.85.E;
- il quitte la Provence pour détourner les attaques dont il y est l'objet, II.93.C; il se retire à Saint-Maximin, II.97.C; Ca 132; Re 232; ses ennemis disent qu'il a quitté l'Institut, II. 97.D; Ca 133; Re 234; réflexions sur cette fuite et ses conséquences, II.107.D; Ca 140; Re 248;
- à Grenoble, le Saint remplace un Frère absent, II.101.B; Ca 136; Re 241;
- après sa longue a., le Saint reste peu de temps à Dijon, II.120.A; Ca 144; Re 257;
- à Paris, le Saint séjourne au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, II.156.E; seul le Frère Directeur a le privilège de l'y rencontrer, II.156.E;
- à Paris, le Saint se dérobe aux yeux de ses disciples, II.274.B;
- c'est pendant une a. du Saint qu'a lieu l'acquisition du domaine de Saint-Yon, II.499.C;
- avant de s'absenter, le Saint laisse la direction de la communauté au Frère Barthélemy, II. ab.16.B;
- en l'a. du Saint, le Frère Jean-Henry préside les exercices de communauté, II.ab.75.D.

ABSTINENCE.
v. JEUNE, NOURRITURE.
- l'a. de chair et d'œufs effraie certains, I.102.D;
- les cénobites s'abstenaient de chair, d'œufs, de poisson, de pain, I.103.D; les uns usaient de pain et d'huile, d'autres s'en abstenaient, I.104.A;
- le poisson se raréfie là où des communautés font maigre, I.105.D;
- le Saint entreprend tout pour la gloire de Dieu : voyages, veilles, a., II.333.E; il châtiait sa chair par des jeûnes et des a., Re 320;
- les jours maigres, on ne devait servir, chez les Frères, que des légumes, I.234.D; Bd 71; Ca 40; Re 61.

ACCIDENT.
- le Saint tombe dans un trou de neige, I.167.E; Bd 14; Ca 16; Re 25; la chute d'une porte lui cause un mal de tête, II.171.A; il tombe sur un fer planté en terre, II.456.D; il tombe en s'asseyant, ce qui lui cause un abcès à la tête, II.472.A;
- le F. Paris s'assoit sur un canif planté sur sa chaise, II.ab.70.E; le plancher d'une classe s'effondre après les cours, II.ab.97.D; un échafaudage écrase un couvreur, épargnant Frères et élèves, II.ab.97.D; le plancher d'une classe s'effondre, dans l'école de Chartres, II. ab.98.A;
- un élève libertin est écrasé par une grosse pierre, II.ab.98.B; renversé par un carrosse, un élève se relève indemne, II.ab.98.B; tombé sous une charrette de pierres, un élève est indemne, II.ab.98.D; à Grenoble, un mur s'écroule à la fin de la récréation, II.ab.103.A.

ACTES, DOCUMENTS, CORRESPONDANCES DE CARACTÈRE OFFICIEL.
v. ECRITS DIVERS, LETTRES, MÉMOIRES.
- échange de lettres à l'occasion de la résignation du canonicat par le Saint, Ca 33; Re 49;
- mandement de l'archevêque de Paris interdisant les chapelles domestiques, I.349.A; Ca 66; Re 99;
- confirmation par le cardinal de Noailles du pouvoir verbal donné par son prédécesseur : le Saint est autorisé à établir une communauté dans Paris, I.349.C; Ca 66; Re 99;
- le Saint fait remettre ses pouvoirs au cardinal de Noailles, Ca 98; Re 152;
- l'archevêque de Rouen donne tous ses pouvoirs au Saint, II.30.E; Ca 109; Re 177;
- lettres de prêtrise : le Saint ne les portant pas sur lui n'est pas autorisé à célébrer dans un monastère, II.273.D;
- lettres de prêtrise : un dévoyé les surprend; converti, il les rend au Saint, II.342.B, 344.D; Ca 61, 63; Re 92, 95;
- pacte diabolique souscrit par un prêtre : il se convertit; le pacte est retrouvé parmi les papiers du Saint, II.352.A;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- attestation de l'archevêque d'Avignon en faveur des Frères, I.397.C;
- attestation de bonnes vie et mœurs donnée par un directeur à un Frère qui quitte la communauté, II.ab.119.E;
- requête des Frères de Rouen pour obtenir le transfert des restes mortels du Saint, II.rel. 2.D;
- lettre du Frère supérieur (Timothée) aux Frères directeurs de France, les invitant au transfert des restes du Saint, II.rel.3.A;
- procès-verbaux de l'exhumation des restes du Saint, II.rel.3.E; Re 308, 309;
- lettre du F. Barthélemy qui fait l'admiration de l'évêque de Mâcon et le désarme, II. ab.41.C, 62.C;
- lettre de l'évêque de Boulogne au F. Barthélemy, lui conseillant de retirer les Frères de Boulogne et de Calais; réponse du F. Barthélemy, II.ab.32.B, E;
- requête des Frères exposant au Saint les dangers de l'étude des sciences, I.438.A;
- compromis entre les Frères et le nouveau Supérieur de leur communauté, I.427.B; Ca 94; Re 145;
- lettres du F. Barthélemy aux directeurs, leur proposant la nomination de supérieurs ecclésiastiques externes, II.114.B; Ca 140-141; Re 249;
- un supérieur ecclésiastique exigeait du Saint une reconnaissance écrite de son autorité sur la communauté, II.131.C;
- acte d'élection du Supérieur ecclésiastique de Paris : transcrit sur le registre de la communauté, cet acte est ensuite détruit, II.113.C;
- lettre du chanoine F. Vivant à l'abbé de Brou : l'archevêque ne juge pas à propos d'approuver des modifications apportées aux Règlements des Frères, II.149.E;
- lettre des principaux Frères ordonnant au Saint de reprendre le gouvernement de la communauté, II.118.B, II.ab.19.B; Ca 142-143; Re 253-254;
- engagement souscrit par les Frères d'accepter l'élection d'un Frère comme supérieur et les décisions de l'assemblée tenue à cette occasion, II.132.E, 133.D; Ca 150; Re 269-270;
- le Saint donne ordre à tous les directeurs de se rendre à Saint-Yon pour l'élection d'un Frère comme supérieur, II.134.C; Ca 150; Re 270;
- lettres de recommandation données au chevalier d'Armestat, Ca 145;
- lettre d'introduction et de recommandation dont Nyel est porteur à son arrivée à Reims, I.160.C; Ca 12; Re 18;
- échange de lettres entre Mme Maillefer et M. Nyel à propos des premières avances du Saint, I.163.BC; Ca 13; Re 19;
- échange de lettres entre le Saint et l'abbé Compagnon à propos de la prise en charge de l'école Saint-Sulpice, I.285.E, 286.BDE; Bd 57; Ca 47; Re 70;
- échange de lettres entre le Saint et son frère Jean-Louis à propos de la prise en charge de l'école Saint-Sulpice, I.286.DE; Ca 47; Re 69;
- échange de lettres entre le Saint et le curé La Barmondière à propos de la prise en charge de l'école Saint-Sulpice, I.213.B, 286.A, 287.A; Ca 34, 47; Re 52, 70;
- échange de lettres entre le Saint et le curé La Chétardie pour le retour des Frères aux écoles Saint-Sulpice, II.42.D; Ca 113; Re 187;
- lettres demandant au Saint de se rendre à Rouen, II.14.C, 15.A; lettre de Mgr Colbert convoquant le Saint à Rouen, II.17.E; Re 164; lettres des Frères de Darnétal au Saint, II.18.B; requête du Saint aux administrateurs du Bureau de Rouen, II.25.B;
- lettre de M. Mérez au nom de l'évêque d'Alais, demandant au Saint d'envoyer des Frères, II. 51.C; lettre de Mgr François Maurice, évêque d'Alais, pour demander d'autres Frères, II. 52.C;
- lettre de M. de Chateaublanc au Saint demandant des Frères pour Avignon, I.396.A; Ca 116; Re 191;
- mandement de l'évêque de Boulogne en faveur des Frères, I.382.C; Ca 84; Re 127-128;
- lettres du curé de Calais pour presser l'arrivée des Frères, I.381.A; Ca 84; Re 126-127;
- requête des curés de Chartres pour obtenir des écoles gratuites, I.370.B; mandement de Mgr Godet des Marais concernant l'ouverture des écoles de Chartres, I.371.C; Ca 75; Re 112;
- lettre de l'abbé Canel au Saint pour le supplier d'envoyer des Frères à Grenoble, II.54. E;
- lettre du curé de Laon au Saint pour demander l'envoi de deux maîtres, I.231.C; Ca 24; Re 36;
- requête des échevins de Marseille pour obtenir aux Frères l'agrément de la Cour, II.14.A;
- testament de Mgr de Piancourt : il fonde les écoles gratuites, II.46.A; lettre de Mgr de Piancourt, demandant l'envoi d'un autre Frère, II.46.D; Ca 117; Re 194-195;
- l'évêque de Mende et les principaux de la ville redemandent les Frères, II.49.C; Ca 117; Re 194;
- contrat d'achat de la maison Poignant pour l'établissement d'un séminaire à Saint-Denis, II.74.D; exemption de soldats en faveur du séminaire, II.75.D;
- contrat d'achat de la maison de Saint-Yon : il est signé par deux Frères, II.158.E, 185.B, 187.D; Ca 165; Re 303;
- le Saint remet un legs reçu avec un acte de renonciation en faveur de l'Institut, II.159.A; Ca 156; Re 284;
- nombreuses lettres alarmantes envoyées au Saint pour l'avertir du danger que court son œuvre à Paris, II.117.B; Ca 141-142; Re 250, 252; des lettres consolantes lui parviennent aussi, II.117.C;
- une lettre de Paris y appelle le Saint, alors à


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Rouen, pour y recevoir un legs, II.154.E; Ca 154; Re 278;
- requête des Frères pour obtenir des lettres patentes, II.188.A; Ca 165; Re 303; interventions de M. de Pontcarré et de l'archevêque de Rouen en faveur des Frères, II.185.E; Ca 165; Re 303;
- opposition de l'abbé Tencin à l'octroi des bulles : il exige que les Frères soient d'abord approuvés par un bref royal, II.191.A; Ca 166; Re 305;
- requêtes des maîtres d'écoles au lieutenant de police contre le Saint et les Frères, II.8.A, 9.D; sentences contre le Saint et les Frères, II.9.B, 10.A;
- acte dressé par le curé La Chétardie en présence des maîtres écrivains : le curé donne sa garantie aux Frères, II.38.C;
- des Frères de Paris écrivent au Saint pour l'informer des nouvelles attaques des maîtres écrivains, II.35.C;
- requête présentée au lieutenant civil par les Clément contre le Saint, II.76.E;
- le Saint produit par écrit sa défense contre les maîtres écrivains, Re 79;
- billet attestant la pauvreté des parents, requis pour l'admission aux écoles gratuites, II.43.C; Ca 114; Re 187-188;
- lettre du curé de Villiers concernant la déposition du Saint comme Supérieur de sa communauté, I.418.C; Ca 95; Re 147;
- lettres de l'abbé Clément au Saint relativement à un projet de séminaire de maîtres, II.74.B; reconnaissance de dettes de la part de l'abbé Clément, II.75.C; assignations à comparaître transmises au Saint par le F. Barthélemy, II. 79.B; lettres de Paris rappelant le Saint : il y est prié de défendre la cause du séminaire des maîtres, II.76.B; testament Rogier restituant au Saint des sommes injustement acquises, II. 80.E, 154.E;
- décrets des conciles, des papes et des facultés en l'honneur de la Vierge Marie, II.206.A;
- attitudes diverses face aux anciens canons, II. 207.C;
- édits des princes en faveur des écoles chrétiennes et gratuites, I.111.B, II.187.A; déclarations royales en faveur des écoles gratuites, I.11.D, II.186.B;
- épitaphe sur le tombeau du Saint, II.178.C; Ca 164; Re 301;
- épitaphe du Père Joseph de La Salle, frère du Saint, Re 313-318.

AFFECTION.
- l'aîné de ses frères avait une grande a. pour le Saint, I.176.C; Ca 43;
- amitié très étroite du curé de Saint-Pierre de Laon pour le Saint, I.183.C; Bd 68; Ca 24; Re 36;
- liaison très étroite entre Mgr Godet des Marais et le Saint, I.373.C; Ca 74; Re 111;
- le grand-vicaire de Paris rend témoignage de l'attachement des Frères à la personne du Saint, I.414.B; Ca 92; Re 142;
- relations amicales entre le curé La Chétardie et le Saint, Ca 80; Re 121;
- liaison d'amitié entre le curé de Saint-Hippolyte et le Saint, Re 156;
- de jeunes enfants et des élèves embrassent souvent les Frères, II.ab.100.E;
- la manière de corriger attire l'a. des enfants, II.ab.101.B;
- les châtiments sont inutiles quand un Frère possède l'a. de ses écoliers, II.ab.101.C.

AMOUR DE DIEU.
v. CHARITÉ.
- la loi chrétienne veut que l'on aime Dieu de tout son cœur, I.22.B;
- le Saint cherche en tout le bon plaisir de Dieu, II.294.D; l'a. guide sa conduite, II.294.E;
- le Saint est persuasif pour inspirer l'a., II. 295.A; il inculque aux Frères de n'agir que pour Dieu, II.295.B; il communique cet a. par ses paroles, II.296.B;
- il écrit à une religieuse sur l'a., II.296.E;
- un curé avoue que le Saint n'agit plus qu'en Dieu, II.297.C;
- avec ses disciples, le Saint s'applique à procurer l'honneur de Dieu, II.336.D;
- sa charité pour le prochain est l'émanation de son a., II.371.B.

APPROBATION.
- a. de la Congrégation fondée par César de Bus, I.60.A; raisons de l'a. des ordres mendiants, I.88.C; circonstances qui exigèrent une a. des nouveaux ordres religieux, I.89.C; pourquoi furent approuvés les ordres de saint François et de saint Dominique, I.89.D; la règle de saint François fut approuvée par trois papes et un concile, I.94.C; l'Eglise, conduite par l'Esprit, a approuvé les divers instituts, I.101. C;
- le Saint veut d'abord l'a. de ses règles par les Frères, I.340.A; Ca 71; Re 106; les Frères les soumettent au cardinal de Noailles, II.149.A;
- le Saint demande l'agrément de l'archevêque pour ouvrir une école à Darnétal, II.16.D, 17. D; il obtient de l'archevêque le consentement à l'ouverture du noviciat à Rouen, II.29.E; Ca 107; Re 174;
- dès 1694, les Frères avaient entrepris des démarches auprès du roi d'Angleterre, Re 133; mais le Saint leur disait d'attendre les moments de la Providence, Re 133;
- resté à Reims, le Saint n'aurait pu solliciter de Rome l'a. de ses constitutions, I.284.C; deux Frères sont envoyés à Rome pour demander l'a. de l'Institut, I.392.C; Re 133; Re 236; l'archevêque d'Avignon y donne son appui, I.396.D, 397.C; Benoît XIII approuve l'Institut, I.397.D;
- à Avignon, les Frères font leurs vœux selon la

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



bulle d'a., I.397.D; M. de Chateaublanc use de son crédit à Rome en faveur des Frères, I. 398.A; à Marseille, les Frères sont reçus au nombre des réguliers, II.14.B;
- par les bulles, l'Institut devient un ordre religieux, II.189.D; ses règles sont approuvées par le Saint-Siège, et sans modifications, II.148. D, II.ab.96.E, II.rel.1.E;
- les démarches pour l'obtention des bulles et celles pour l'obtention des lettres patentes ont été faites simultanément, II.189.D;
- le Frère supérieur (Timothée) mûrit le projet d'obtenir des bulles, II.190.B; il fait parvenir un placet au cardinal de Rohan, II.190.C; Ca 166; Re 304; par deux fois l'abbé Vivant intervient auprès de ses amis à Rome, II.190.E, 191.B; après un arrêt de quatre ans, les bulles sont accordées et peu après les lettres patentes, II.191.A; Ca 166; Re 305;
- l'expédition des bulles est faite fin janvier 1725, II.191.B; elles sont acceptées au conseil du roi et enregistrées par le parlement de Rouen, II. 191.E; Ca 166; Re 305;
- les démarches ont été tenues secrètes, II.192. A; la réception solennelle des bulles lors d'une assemblée générale des Frères, II.192.D; Ca 166; Re 306;
- le Saint aurait voulu, pour ses Frères, l'autorisation de faire des vœux solennels, II.360.A;
- l'a. des Règles et de l'Institut a été obtenue rapidement, II.rel.1.E.

BAIL.
- il est plus avantageux d'avoir des biens à louer en ville qu'en campagne, I.108.E;
- le Saint loue une maison derrière Saint-Symphorien, à Reims, I.170.B; Bd 35; Ca 15; Re 24; ayant loué cette maison pour un an et demi, il hésite à reconduire le b., I.171.C; Bd 36;
- le Saint loue un petit jardin près des remparts, I.182.E; il loue une maison vis-à-vis Sainte-Claire, I.224.D; Bd 62; Ca 20; Re 30; il achètera cette maison plus tard, I.177.A; Bd 62; Ca 20; Re 30;
- la ville de Guise donne une maison pour les maîtres, I.183.A; Ca 23; Re 35; la ville de Laon donne une maison pour tenir les écoles, I.183.C; Ca 24; Re 36; à Rethel, le Saint achète une maison, I.181.A; Bd 45; Ca 21; Re 32;
- le Saint loue une maison à Vaugirard, I.314.C; Ca 55; Re 81, 83; il continue le b. rue Princesse, I.338.D; il loue une maison, rue de Vaugirard, I.360.A; Ca 81; Re 122; une autre, rue Saint-Placide, I.361.CD; Ca 83; Re 125;
- le Saint passe un b. de 1600 livres sans avoir un sol, I.360.A, II.258.A; il signe le b. de la maison de noviciat, I.360.C; les Frères ne peuvent continuer à payer le loyer de leur maison, ni songer à l'acheter, I.3.E; Ca 99; Re 153;
- le curé de Saint-Hippolyte achète une maison pour les maîtres, I.365.C; Ca 100; Re 157;
- le Saint se retire à Paris avec le noviciat, dans une maison écartée, II.44.D; Ca 123; Re 200;
- le Saint loue une maison à Rouen, II.26.D; Ca 106; Re 172; il passe le b. du domaine de Saint-Yon, II.30.C; Ca 108; Re 176; la maison est ensuite achetée au nom de deux Frères, II. 158.E; Ca 158; Re 287; les lettres patentes assureront à l'Institut la possession de Saint-Yon, II.159.B; Ca 165; Re 303;
- le Saint achète une maison à Saint-Denis, II. 56.B; Ca 110, 125; Re 179, 216; on loue une maison à Marseille pour le noviciat, I.84.B; Ca 127; Re 222;
- deux Frères rebelles s'assurent la possession d'une maison, I.434.C; Ca 124; Re 204.

BAPTÊME.
- on n'admettait au b. que ceux qui étaient instruits de la doctrine chrétienne, I.55.E;
- la multitude des aspirants au b. obligea les évêques à se faire aider, I.55.E;
- le Saint fut baptisé le jour de sa naissance, I. 118.B; Bd 11; Ca 3; Re 1.

BÉNÉDICTION.
- des dames supplient en vain le Saint de les bénir, I.272.B; il dit ne donner sa b. qu'à l'autel, I.272.C;
- le Saint donne sa b. à un Frère partant pour Rome, I.272.C;
- malade, le Saint bénit les Frères sur l'ordre de son directeur, I.306.C; on doit le soutenir pour qu'il puisse leur donner sa b., I.306.D; Ca 58; Re 87;
- le Saint accepte difficilement de bénir la table au réfectoire, II.153.B; le F. Barthélemy doit lui ordonner de bénir les Frères de Paris, II. 161.E; à la prière du F. Barthélemy, il donne aux Frères sa dernière b., II.174.A; Ca 162; Re 295;
- avant de commencer les écoles à Rouen, le Saint demande la b. de l'évêque, II.22.B; Ca 104; Re 168.

BONTÉ.
- le Saint rendait à M. Nyel tous les bons offices possibles, I.161.E; Bd 28;
- il ne voulait pas faire peine à l'abbé Compagnon, I.295.BC; Ca 48; Re 72;
- il reçoit un ecclésiastique dévoyé avec sa b. ordinaire, I.344.AB; Ca 62; Re 94;
- il tendait les bras à un Frère usurpateur, I. 367.A; Ca 101; Re 160; il ne pouvait se résoudre à chasser un Frère apostat, II.65.C; Ca 124; Re 204;
- il ne ferme pas sa porte à qui manifeste sa bonne volonté, II.257.C; il reçoit tous ceux qui se présentent, II.257.E; à Saint-Yon, il reçoit tous les jeunes de bonne volonté, II. 265.E; en cas d'échec, il ne voit que le bien qu'on a pu leur faire, II.266.B;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- il paraît aimable à tous ceux qui ne sont pas ses ennemis, II.311.E; il ne permet pas qu'on poursuive un voleur, II.350.D;
- il gagne, par sa b., la confiance des novices, II. 366.D; il reçoit chacun avec bienveillance, II. 374.A; il est accueillant et montre à tous un visage ouvert, II.375.A;
- il reçoit les malheureux avec affection, II.375. B; il disculpe un filou qui l'a volé, II.378.B;
- il ne croit pas qu'un curé soit capable de passion, II.404.E;
- il se fait un plaisir d'obéir en tout au prochain, II.451.A; il obéit à un Frère qui lui demande un service peu convenable, II.451.C; il se prosterne devant un Frère qui repousse sa b., II.478.E;
- plein de miséricorde, il réadmet un Frère fugitif, II.ab.111.D; il réussit à libérer des galères un ex-Frère, II.ab.122.E.

CAMPAGNE.
- le Saint ne veut pas envoyer de Frères isolés dans les c., I.278.B, 365.A; Bd 85; Ca 45; Re 68;
- les curés de c. lui envoient des jeunes gens pour qu'il les forme, I.278.D; Bd 85; Ca 46; Re 68;
- il hésite à envoyer des Frères à Darnétal qui n'est pas une ville, II.15.E;
- les Frères demandés par M. Charon auraient été dispersés dans la c., II.153.E.

CANONICAT.
- comment certains chanoines regardent leur emploi, I.122.D; qualités et défauts des jeunes chanoines, I.123.A;
- le Saint devient chanoine, I.122.B; Bd 12; Ca 4; Re 2; vertus du Saint, jeune chanoine, I. 123.A; Bd 12; Ca 4; Re 2-3; *id.* I.136.E; Bd 12;
- dignité et compétence requises pour le c., I. 123.B; rôle important des chanoines, I.134.D; la prébende est souvent l'objet d'ambitions, I.135.A;
- les maîtres font observer au Saint que sa prébende le met à l'abri, I.188.C; Bd 47; Ca 28; Re 42; le Saint pense quitter son c. pour les inciter à plus de confiance en Dieu, I.191.C; Bd 48; Ca 28; Re 42; il trouve incompatibles ses fonctions de chanoine et de supérieur, I. 191.E; Bd 48; il consulte plusieurs personnes avant de décider, I.195.E; Bd 50; Ca 30; Re 45;
- il ne voudrait pas se démettre en faveur de son frère, I.195.C; réactions des autres chanoines avant sa démission, I.197.D; le Saint se rend à Paris pour y présenter sa démission, I.200. D; Bd 51; Ca 31; Re 46;
- l'archevêque se dérobe; il ne veut pas perdre le Saint comme chanoine, I.201.B; Bd 51; Ca 31; Re 46; il finit par céder : le Saint démissionne en faveur de M. Faubert, I.203.B; Bd 52; Ca 32; Re 47;
- plus tard, le frère du Saint sera pourvu d'un c., I.204.C; Bd 55; le successeur du Saint, au chapitre, perdra sa ferveur première, I.204.E; Bd 54; après sa démission, le Saint chante un Te Deum avec les maîtres, I.206.C; Bd 53;
- la ville et le chapitre veulent faire revenir le Saint sur sa décision, I.206.D; Bd 56; Ca 32; Re 49; M. Callou, venu engager le Saint à retirer sa démission, le félicite, I.208.C; Bd 55; Ca 33; Re 49; le Saint se félicite de n'avoir pas contribué à la nomination de son frère, II. 228.E;
- le Saint est fidèle aux canons comme doit l'être un chanoine, II.318.A; il suspend sa résiliation jusqu'à la réponse de l'archevêque, II.446.D;
- le Saint est prêt à changer son c. contre une cure, I.136.C; II.447.D; Bd 49; Ca 6-7; Re 8; l'archevêque empêche cette permutation, II. 447.D; un autre directeur empêche longtemps le Saint de renoncer à son c., II.447.D; Bd 50; Ca 30; Re 45;
- à l'époque où il s'unit aux maîtres recrutés par Adrien Nyel, le Saint possédait encore son c., II.let.1.B;
- comme saint Bruno, le Saint a quitté un c. de Reims, I.100.B; Bd 54; Ca 135; Re 239;
- J.-B. Romillon est pourvu d'un c. à Lille, I. 66.B;
- Jean-François Maillefer est pourvu d'un c. à Reims, Re 319.

CANTIQUE.
- les dimanches et fêtes, les enfants chantent des c. spirituels, I.41.C; la jeunesse est saintement occupée à chanter des c. spirituels, I.48. C;
- saint François Xavier faisait entonner de saints c. aux enfants et aux esclaves, I.63.C;
- le Saint se plaisait à chanter les c. de l'Eglise, I.118.C.

CATÉCHISME.
- citation du c. du concile de Trente sur la science du chrétien, I.6.E; les auditeurs de sermons ont besoin de bons c., I.9.E; Jésus-Christ seul est l'auteur de ce qu'on apprend au c., I.10.C; le c. enseigne les vérités que Jésus-Christ a révélées, I.11.A;
- Jésus-Christ instruit par la bouche des catéchistes, I.11.B; dans les c. s'enseigne la pure doctrine chrétienne, I.12.B; l'évangile de Jésus-Christ est notre c., I.12.C; le sermon sur la montagne est un vrai c., I.13.C;
- le premier discours de saint Pierre est un c., I.13.C; saint Pierre catéchise dans ses sermons, I.14.A; saint Paul catéchise le proconsul Félix, I.14.B; saint Paul fait un c. devant l'aréopage, I.14.C; saint Paul faisait plutôt des c. que des prédications, I.15.B;
- les Pères de l'Eglise ont composé des c., I.15. D;
- conséquences néfastes de l'abandon du c., I. 15.E; estime et zèle des maîtres et maîtresses


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



pour le c., I.16.C; dans une école chrétienne, la jeunesse apprend le c., I.48.C;
- on doit séparer les garçons des filles dans les c., I.54.E;
- la fonction de catéchiser, réservée à l'épiscopat, fut ensuite déléguée, I.55.E; le défaut de catéchumènes fait tomber la fonction de catéchiste, I.56.A; l'Eglise recommande de faire les c. avec zèle et assiduité, I.56.B;
- décrets de saint Charles Borromée au sujet du c., I.57.B; il ordonne aux curés de faire le c. les dimanches et fêtes, I.57.B; il veut que des hommes sages mènent les enfants au c., I.57. C; les maîtres doivent instruire les enfants du c. de Pie V, I.58.C; les curés doivent appeler les enfants au c. à certaines heures, I.58.E;
- la doctrine doit être enseignée selon le c. ordonné par le concile de Toulouse, I.59.C; l'enseignement du c. fut abandonné aux maîtres d'école, I.61.B;
- efforts des protestants pour composer des c., I.61.C;
- un décret du concile de Trente remédie à l'abandon du c., I.61.C; les papes et les conciles répandent l'esprit du c., I.61.E;
- les plus savantes plumes composent des c. catholiques, I.62.A; Frédéric, évêque de Vienne, compose le premier c., I.62.B; le cardinal Groperus compose une instruction chrétienne, I.62.B; le c. de Canisius a toujours été approuvé, I.62.C;
- qualités du c. de Louis de Grenade pour les Maures, I.62.D; le c. du concile de Trente, sa composition, l'accueil qu'il a reçu, les traductions, I.62.E;
- élu général, saint Ignace va catéchiser les enfants, I.63.C; Bd 2; saint François Xavier se fait un honneur de catéchiser, I.63.D, 80.E; Barthélemy des Martyrs emploie ses dernières années à catéchiser, I.63.E; Marc de Sadis catéchise le petit peuple de Rome, I.64.B;
- le c. du concile de Trente est surtout l'œuvre de saint Charles Borromée, I.64.C; l'esprit du c. passe de saint Charles à César de Bus, I.65. C; ses prédications avaient la simplicité du c., I.65.C; il fait catéchiser et prêcher J.-B. Romillon, I.66.D;
- les évêques sont les premiers catéchistes de l'Eglise, I.67.E;
- saint Vincent de Paul prône le c. et les instructions familières, I.68.B; M. Le Noblets catéchise les enfants et les pauvres de Bretagne, I. 68.B; un des devoirs capitaux des Eudistes est de faire le c., I.68.C; les missionnaires font le c. aux enfants, I.68.C;
- M. Olier fut un des plus grands zélateurs du c., I.68.C; la cloche en main, il appelait les enfants au c., I.68.C; son exemple a inspiré beaucoup de jeunes ecclésiastiques, I.68.C;
- dans les paroisses, le c. se fait les dimanches et fêtes, I.68.E; on le fait aussi quelques jours ouvriers dans l'avent et le carême, I.68.E; le c. tel qu'il est fait dans les paroisses s'oublie vite, I.73.A;
- conditions pour que les enfants n'oublient jamais le c., I.73.E; les enfants oublient le c. surtout après la première communion, I.74. D, 77.B;
- détails sur le c. qui se fait dans les écoles chrétiennes, I.75.A; avantages d'un tel enseignement, I.75.B; dans une école chrétienne un enfant fait plus de c., I.75.D;
- pourquoi les enfants ne profitent guère du c. en paroisse, I.76.B, 77.B; catéchiser la jeunesse est un des principaux devoirs d'un pasteur, I. 76.D; il y a beaucoup de paroisses où le c. est négligé, I.77.B;
- Jésus et les apôtres ont été d'excellents catéchistes, I.78.C; la doctrine chrétienne retrouve dans les c. sa fécondité primitive, I.80.C; ceux qui savent lire aiment mieux les romans que les c., I.82.C;
- aux pauvres de Reims, après leur avoir fait le c., on leur distribuait de la nourriture, I.220. D; Bd 61; Ca 35; Re 54;
- le c. se faisait rarement à l'école de Saint-Sulpice, I.287.C; comme le P. Barré, le Saint a réglementé le c. dans les écoles, I.290.B; Ca 50; Re 74;
- à Reims, les Frères conduisaient les écoles aux vêpres, après le c., Bd 66; on s'étonne de voir le Saint faire le c. comme un simple Frère, Bd 66; Ca 39; Re 59;
- le curé de Saint-Sulpice questionne les enfants sur le c., Re 73;
- à Rouen, les Frères devaient faire le c. tous les jours aux pauvres de l'hôpital, II.23.B; Ca 105; Re 169; à Paris, aux écoles dominicales, on faisait le c., I.389.D; Ca 82; Re 206; à Paris, paroisse Saint-Roch, on voulait astreindre les Frères à surveiller le c. fait à l'église, II.14.E; à Alais, les huguenots étaient contraints d'envoyer leurs enfants au c. des Frères, II.53.B; Ca 118; Re 198; à Moulins, un Frère fait le c. pour montrer sa méthode au clergé, II.69.E; à Grenoble, le Saint faisait le c. tous les jours, II.101.D;
- le Saint recommande aux Frères la prière, les instructions, la bonne conduite dans l'école, II.362.B; il insiste sur la manière de bien apprendre la religion, II.367.E; face aux controverses, les Frères doivent s'en tenir au seul c., II.ab.30.C, 34.B;
- saint Cyrille de Jérusalem et saint Augustin ont composé des c., Bd 2; saint Jérôme et le savant Gerson sont heureux de catéchiser un enfant, Bd 2.

CÉRÉMONIES.
- dès son jeune âge, le Saint s'intéresse aux c. de l'Eglise, I.119.A; il imite les c., II.237.C; jeune clerc, il est ardent pour les fonctions cléricales et les c., I.122.A; Ca 4; Re 2; il est

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



passionné pour le culte de Dieu, II.243.E, 336. C;
- les jours de fête, le Saint visite l'autel et les ornements, II.487.C; il réprimande un Frère qui raccommode un ornement en un lieu peu décent, II.487.D;
- le Saint va au séminaire pour y apprendre les c. de l'Eglise, Bd 14; il dit sa première messe sans solennité, se dispensant des c. d'éclat, I. 131.A; Ca 7; Re 9; il acquiert des ornements, des vases sacrés, Bd 61; il fait couvrir de deuil l'église des Sœurs, Bd 68; il écrit une ample explication des c. de l'Eglise, Ca 112; Re 183;
- c. de l'émission des vœux, I.236.E; Ca 41; Re 63; II.336.D;
- le curé de Saint-Sulpice règle les c. de funérailles du F. Lheureux, I.309.E; Ca 59; Re 88;
- M. Bricot est intronisé supérieur de la communauté, I.428.D; Ca 95; Re 146;
- le Saint exorcise en secret le chevalier d'Armestat, II.127.B; Ca 147; Re 213;
- volontiers, il assistait aux convois de charité et aux enterrements d'enfants, II.179.E;
- la bulle de Benoît XIII est fulminée en présence du saint sacrement, II.192.D; Ca 166; Re 306;
- un grand concours de monde assiste aux funérailles du Saint, Ca 164; Re 301; c. de l'exhumation des restes du Saint, Re 308; II.rel.2.C; l'archevêque et les premiers de la ville de Rouen sont invités au transfert des restes du Saint, II.rel.2.B; le curé et d'autres ecclésiastiques y sont aussi invités, II.rel.2.D; Re 309; à défaut de l'archevêque, l'abbé Bridel fera la c., II.rel.2.E; Re 308;
- les Frères directeurs sont convoqués pour le transfert des restes du Saint, II.rel.3.A; liste des personnes ayant assisté à l'ouverture du tombeau du Saint, II.rel.3.E; le cercueil est exposé dans le chœur de la paroisse, II.rel.3.E; description de la procession escortant les restes du Saint, II.rel.4.A;
- l'évêque de Chartres fait la dédicace de la chapelle du noviciat, Ca 81; Re 123.

CHANGEMENT.
- un supérieur ecclésiastique impose un autre système de gouvernement, II.111.D, 114.A;
- les Frères affirment qu'on ne peut modifier le gouvernement de l'Institut, II.114.A;
- inquiétude et plaintes des Frères face à la nouvelle forme de gouvernement, II.115.E; trouble que ce c. provoque parmi eux, II.116. E.

CHANT D'EGLISE.
- attrait du Saint pour les c. non pour les airs de Cour, I.120.A;
- à Reims, un Frère est chargé d'enseigner le plain-chant, I.278.E; Bd 85; Ca 46; Re 68; *id.* à Saint-Denis, II.75.E; *id.* à Paris, Re 157.

CHAPELET.
- certains décrient le c. comme une répétition stérile, II.205.D;
- le Saint porte toujours sur lui le c., II.490.E; il a toujours le c. en main dans les rues, II. 283.C; trouvant le Frère économe dans la rue sans son c., le Saint lui montre le sien, II.283. B;
- le Saint ne se couche jamais sans avoir dit son c., II.319.D; il le récite tout le jour et en tout lieu, II.490.C; il laisse aux Frères la pratique de le réciter en voyage, II.490.C; il veut que les Frères apprennent à leurs élèves à le bien dire, II.490.C; il se fait l'apôtre du c., II.490. D;
- le F. Barthélemy récitait le c. tous les jours, II.ab.50.C; en voyage, il ne se couchait jamais sans avoir dit son c., II.ab.20.E; le temps du sommeil se passait souvent à dire son c., II. ab.46.C;
- le c. était insupportable à un Frère irrégulier, II.ab.119.D.

CHAPELLE.
v. EGLISE.
- le jeune Saint se construisait de petits oratoires, I.118.C; Bd 11;
- Mme Maillefer se rendait le mercredi à une c., I.157.A;
- le Saint fait chanter un Te Deum par les Frères dans leur oratoire, I.206.C; Bd 63;
- l'archevêque de Paris interdit l'usage des c. domestiques, I.349.A; Ca 66; Re 99;
- le Saint fait vœu d'obéissance dans l'oratoire des Frères, Bd 73; Re 63;
- le Saint sollicite l'autorisation d'ériger une c. dans la maison de noviciat, I.349.B; Ca 66; Re 99; la c. du noviciat est bénite par un grand-vicaire, I.349.E; Ca 67; Re 100; le Saint explique au curé de Vaugirard les motifs qui l'ont porté à demander l'autorisation de cette c., I.350.E; Ca 67; Re 100;
- la c. du noviciat, agrandie, est dédiée à saint Cassien, I.361.B; Ca 81; Re 123;
- M. Gense fait bâtir une c. pour les Filles de la Providence, I.387.A;
- l'archevêque autorise les Frères d'Avignon à ériger une c., I.397.D;
- M. Bricot est conduit à la c. de la maison, I. 428.D; Ca 95; Re 146;
- il n'y avait pas de c. dans la maison des Frères au faubourg Saint-Antoine, II.5.B; Ca 101; Re 161;
- détails sur la c. de Saint-Yon, II.30.A;
- le matin, les Frères trouvent le Saint à genoux dans l'oratoire, II.101.1;
- le Saint, malade, dit la messe dans la c. des Chartreux, II.103.D;
- Sœur Louise fait bâtir une c. à Permeigne (Parménie), II.104.C; Ca 138; Re 245;
- attaqués, les Frères des Vans étaient en prière dans leur oratoire, Ca 119; Re 210;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- un Frère s'était fait un oratoire dans le grenier de la maison, II.166.C;
- avant de visiter une religieuse, le Saint passe deux heures à la c., II.293.D;
- il entend les confessions des pécheurs dans la c. de la maison, II.341.D;
- la c. des Frères était trop caduque pour garder le corps du Saint, II.rel.1.B; Re 307; le F. Timothée entreprend la construction d'une nouvelle c., II.rel.2.A; Re 307; le corps du Saint y est transféré, II.rel.4.D; Re 309;
- le corps du Saint est exposé dans la c. de la maison, Ca 164; Re 300.

CHARITÉ.
v. BONTÉ.
- la loi chrétienne nous apprend à honorer Dieu dans nos frères, I.22.D; la c. est le seul précepte de la loi chrétienne, I.28.B;
- émulation à Oxyrinque pour accueillir pauvres et étrangers, I.107.A;
- c. du Saint à l'égard d'un malade qui souille ses habits, I.144.E; Bd 20;
- c. de Mme Maillefer envers les pauvres, I.156. A; Ca 11; Re 16;
- la Saint avait une c. tendre et insinuante, Ca 1; Re 1; sa c. était sans bornes, Ca 12; Re 18; sa c. le pousse à visiter les pauvres, à les assister, Bd 20; M. Nyel admire la c. du Saint qui le reçoit, Bd 25;
- les gens de Reims étendent aux Frères leurs c. et libéralités, Bd 30;
- par c. pour l'abbé Compagnon, le Saint répond avec réserve au curé de Saint-Sulpice, Re 73;
- le Saint se dispose à distribuer ses biens aux pauvres, I.216.A; Bd 60; il le fait pendant la famine de 1684, I.216.D, II.374.D; Bd 60; Ca 35; Re 54;
- le Saint est toujours prêt à pardonner, à oublier les injustices, Ca 60; Re 90; il ne néglige rien pour entretenir la c. entre les Frères, Ca 73; Re 110; il n'est pas aisé de concevoir comment il suffisait à tant d'œuvres de c., Ca 79; Re 119;
- Dieu fait naître au Saint des occasions d'exercer sa c., Re 161; avant sa mort, il recommande aux Frères la c. et l'union, II.173.E; Ca 161; Re 294;
- le Saint avait le cœur tendre et généreux, il travailla à procurer le bien partout où la c. le conduisait, Ca 163; il ne veut mettre aucune borne à sa c., II.36.D; Ca 113; Re 186;
- c. de la famille Rigoley, II.45.B; Ca 120; Re 213; des ecclésiastiques de Grenoble s'associent pour le soulagement des pauvres, II.54. A; Ca 121; Re 192; ils forment un bureau de c. et ils se taxent eux-mêmes, II.54.C; Ca 121; Re 193;
- le Saint partage les peines de ses Frères, II. 57.E; sa c. est attentive à tous les Frères dispersés, II.61.B; il souffre de ne pouvoir les soulager tous, II.61.C;
- à Grenoble, le Saint apaise un différend entre un Frère et son directeur, II.119.E;
- parlant de la c., le Saint trace son propre portrait, II.270.E; ses exercices de piété se mêlent à des œuvres de c., II.279.B;
- le Saint maintient la concorde avec ceux qui patronnent l'Institut, II.301.E; il est plein de compassion et veut se rendre utile à tous, II. 302.C; il est ennemi de la critique et ne porte pas de jugements, II.302.D; il ne veut parler de personne sauf pour en dire du bien, II.302. D; il se rend aimable par sa simplicité, II.302. E;
- il arrive à un degré éminent de c., II.333.A; il est l'ami des pécheurs, II.339.E; pour lui, la c. ne regarde pas le temps qu'il fait, II.368.C; sa c. est l'émanation de son amour pour Dieu, II.371.B; elle lui fait prendre à cœur les intérêts du prochain, II.371.D;
- il évite de faire de la peine dans les procès et les querelles, II.371.D; il respecte la réputation et excuse les fautes, II.371.E; dans sa Règle, il défend les attaques à la réputation du prochain, II.372.A;
- il s'intéresse à tout ce qui regarde les Frères, II.372.A; il prend la route dès qu'un Frère chancelle, II.372.B; il voyage de nuit pour réconforter un Frère, II.372.C;
- il se prive pour soulager un Frère, II.372.C; il donne son lit pour un malade, II.372.D; il le veille la nuit et va chercher un médecin, II. 372.D; cédant son lit, il se repose sur des chaises, II.372.D; Bd 13;
- il ne peut voir quelqu'un dans la peine sans l'aider, II.372.E; il porte le fardeau d'une personne rencontrée, II.373.A; sa c. est pure, tendre et forte, II.373.B; il est charitable pour les pauvres, les enfants, les pécheurs, II.373. C;
- il s'accommode aux humeurs et aux inclinations d'autrui, II.373.C; il veut travailler à la perfection de ceux qu'il oblige, II.373.D; il est homme de miséricorde, II.373.E; sensible à toutes les misères, II.374.A;
- chanoine, il visite les pauvres et répand les aumônes, II.374.A; il aide les affligés, les infirmes, les désespérés, II.374.B; il vend tout pour le donner aux pauvres, II.374.D; il se fait tout à tous, II.375.C;
- il sait parler fortement, mais toujours avec c., II.375.E; sa c. est forte et généreuse, II.376. A; il veut souffrir tout ce que la c. demande, II.376.A; il souhaite donner sa vie pour ceux que Jésus-Christ a rachetés, II.376.A;
- il rend service volontiers et avec joie, II.376. B; il soigne et guérit un jeune teigneux, II. 376.C; il échange ses habits avec un prêtre prisonnier, II.377.C; Ca 102; Re 162;
- il n'est l'ennemi de personne, II.379.D; il choisit les pauvres pour héritiers, II.380.A; il excuse ses ennemis en toute circonstance, II.380.C; il se conduit en saint envers ses ennemis, II.381.B;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- il pardonne avec la perfection de Jésus-Christ, II.381.C; il cache les défauts de son calomniateur, II.382.C; il impose aux Frères le pardon des ennemis, II.382.C; il garde toujours grande courtoisie à l'égard de son ennemi, II.383.C;
- il porte le pardon jusqu'au bout, II.384.A; il écrit un mémoire justificatif plein de c., II. 384.C; il est ami de tous ceux qui le méprisent, II.385.A; comme un père, il s'aveugle sur les défauts de ses Frères, II.386.E;
- il ne fait acception de personne, II.387.B; il souffre les scrupuleux, les malades, les pusillanimes, II.387.B; il suit toutes les qualités de la c. selon saint Paul, II.387.C;
- il est zélé pour l'union fraternelle, II.388.B; il conforme son esprit à celui des Frères, II. 388.C; il prévient la froideur entre les Frères, II.389.B; il écarte ceux qui mettent la discorde, II.389.B;
- il écrit aux Frères pour les exhorter à la c. entre eux, II.389.D; il écrit à un Frère sur la c. fraternelle, II.389.E; il écrit à une personne, lui donnant ses avis sur la c., II.390.A;
- il épuise tous ses biens pour les pauvres, II. 392.A; il ne permet pas de courir après des larrons qui le volent, II.400.B; il fait pénitence pour les péchés d'autrui, II.453.C;
- c. du F. Barthélemy : envers ses ennemis, II. ab.43.E; envers les Frères, II.ab.44.A; envers ses compagnons de voyage, II.ab.44.C; envers les malades, II.ab.44.D; sa c. dans les avis qu'il donne aux Frères, II.ab.45.B;
- le F. Stanislas s'efforce à la tendresse envers un postulant, II.ab.87.D.

CHASTETÉ.
- diacre, le Saint était chaste comme l'exige saint Paul, Bd 15; il donne toutes les marques d'une absolue chasteté, II.248.E; il écarte tout ce qui peut menacer sa c., II.248.C; il la considère comme le principal ornement de son état, II.248.D;
- il aime la solitude et évite toutes les occasions de manquer à la c., II.249.B; il donne aux Frères de sages conseils en matière de c., II. 249.C, 253.B; il évite les liaisons avec les femmes, II.249.C; malade, il ne reçoit pas sa grand-mère dans sa chambre, II.249.D; il éloigne peu à peu les femmes qu'il doit diriger, II.250.A; il reste distant des Sœurs dont il est chargé, II.250.A; il se contente de leur parler au confessionnal, II.250.B; il dit que sa faiblesse l'oblige de fuir les femmes, II.250.B;
- il veille constamment sur ses sens, II.250.C; il purifie sans cesse son imagination, II.250.C;
- il enseigne la doctrine des saints sur la c., II. 251.A; il consigne son enseignement dans les Règles, II.251.E; il donne aux Frères des exemples extraordinaires, II.252.B;
- il refuse les services d'une femme pour passer un ruisseau, II.252.C; il ne veut pas qu'on prononce le mot impureté parmi les Frères, II.252.C; il justifie cette règle de conduite, II. 252.D; il réconforte les Frères qui sont tentés, II.252.E;
- les jeûnes et les cilices lui permettent de dominer sa chair, II.253.C; il laisse la conviction qu'il a gardé la virginité, II.253.D; toute sa vie, il s'est étudié à garder la pureté du cœur, du corps, de l'âme, II.300.D;
- efforts du F. Barthélemy pour conserver sa c., II.ab.65.A; il écrit aux Frères sur la c., II.ab. 66.B; et leur donne des directives sur ce même sujet, II.ab.66.C.

CHEVAL.
- le Saint tombe, avec son c., dans un fossé très profond, Ca 16;
- Mlle de Saint-Denis donne au Saint un c. pour ses voyages, II.99.C; un voisin soufflète le Saint à cause d'un c. entré dans son jardin, II. 419.A;
- le c. du F. Barthélemy refuse d'avancer dans une rivière profonde, II.ab.37.D.

CHEVEUX.
v. TONSURE.
- les c. du Saint sont châtains et crépus, II.177. C; Ca 163; Re 299; avec l'âge, ils devinrent gris et blancs, II.177.C; Re 299;
- le Saint porte les c. courts et la tonsure apparente, II.310.B; après sa mort, des personnes présentes lui coupèrent des c. par dévotion, II.178.A; un Frère est guéri de la fièvre par l'application des c. du Saint, II.496.E; un autre Frère est guéri d'un rhume violent, II. 496.E;
- la Règle ordonne de couper les c. tous les deux mois, II.ab.79.C; le F. Hilarion a les c. coupés plus ras par punition, II.ab.79.C;
- M. Nyel portait les c. courts, Bd 25.

CLASSES.
- dans les écoles chrétiennes, les enfants sont rangés en diverses c. selon leur degré de science, I.75.B; dans les paroisses, on ne peut distribuer les enfants en plusieurs c., I.77.C;
- le Saint répartit les élèves de Saint-Sulpice en trois c., I.288.A; Ca 48; Re 71; les élèves de l'école dominicale sont distribués en plusieurs c., I.389.D; il y avait plusieurs c. de pensionnaires à Saint-Yon, II.33.B; rue Princesse, il y avait cinq cents enfants en diverses c., II. ab.100.D;
- un Frère est envoyé dans la grande c. des écrivains, II.ab.105.A; un Frère, bien que dans une basse c., s'exerce à l'écriture, II.ab.107.D; ce Frère refuse de faire une autre c. que celle des écrivains, II.ab.109.E.

CLOCHE.
- les pasteurs doivent convoquer les enfants au catéchisme au son de la c., I.57.B, 58.E; une c. à la main, saint François Xavier rassemblait les enfants et les esclaves, I.63.C; M. Olier


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



allait, la c. en main, pour amener les enfants au catéchisme, I.68.D;
- l'abbé Madot se présente, sans faire l'appel des Frères au son de c., I.425.B; le matin, la c. appelle les Frères à l'oratoire, II.100.E;
- le Saint obéissait au premier son de c., II. 179.D, II.321.A; le F. Barthélemy faisait de même, II.ab.52.C;
- un élève chargé de sonner la c. pour la prière est épargné par l'effondrement d'un plancher, II.ab.98.A; ayant cessé leur récréation au premier son de c., les Frères ne sont pas écrasés par la chute d'un mur, II.ab.103.A.

CLOITRE.
- les habitants de Chartres voulaient que les Frères s'enferment dans un c., I.377.E;
- les bénédictines rompaient à Saint-Yon la clôture imposée par le concile de Trente, Ca 108; Re 175.

COMMUNION.
v. SACREMENTS, VIATIQUE.
- les enfants, après la première c., oublient le catéchisme, I.73.B; après leur première c. ils se croient dispensés de l'apprendre, I.74.A; état stupide du commun des chrétiens lorsqu'ils communient, I.74.B;
- les premiers chrétiens recevaient l'eucharistie dans la main, sous les deux espèces, II.206.D; le jeûne eucharistique n'existait pas au début de l'Eglise, II.206.D;
- un curé prive une personne de c. pendant sept ans, II.352.C; Mme Maillefer montre aux ouvriers comment recevoir la c., I.156.D;
- les maîtres de M. Nyel communiaient quand ils voulaient, I.170.E; Bd 36; les aspirants de Reims communiaient presque tous les huit jours, I.280.D; Bd 85;
- à la Trinité 1686, les Frères communient avant de faire leurs vœux, Bd 73; Re 63; avant de faire le vœu perpétuel d'obéissance, les Frères communient, Ca 73; Re 100;
- le Saint demande aux Frères de communier à l'intention de M. Nyel défunt, Bd 69;
- à Notre-Dame-des-Dix-Vertus, les Frères communient de la main du Saint, I.299.A; Ca 68; à la paroisse de Vaugirard, les Frères communient de la main du Saint, Ca 68; Re 101;
- le Saint reprend un novice qui sort de c. l'air dissipé, II.290.E; il conseille la c. fréquente et fervente, II.486.A; il demande qu'on vive saintement pour pouvoir communier, II.486. B; il écarte les tièdes de la c., II.487.A;
- un Frère avait menacé de ne pas faire sa c. pascale, II.370.C;
- le Saint, mourant, recommande aux Frères d'aimer beaucoup la sainte c., II.173.E; Ca 162; Re 295;
- le F. Barthélemy communiait deux ou trois fois par semaine, II.ab.45.D; les autres jours, il faisait la c. spirituelle, II.ab.45.D;
- à la c., le F. Stanislas prie pour un postulant, II.ab.87.E; un Frère irrégulier avait communié le dimanche avant sa mort, II.ab.105.D.

CONDAMNATION.
- un évêque interdit une douzaine de magisters corrupteurs, I.52.A;
- plusieurs pensionnaires sont confiés aux Frères par décision judiciaire, I.353.A;
- le Saint est condamné dans l'affaire Clément, II.88.A;
- un ex-Frère est jeté en prison pour contrebande, II.ab.113.B;
- le lieutenant du roi expulse un Frère coupable, II.ab.114.E; ce même Frère est chassé de la société sur ordre ecclésiastique, II.ab.115.B;
- un ex-Frère meurt pendu en Grève pour fausses signatures, II.ab.117.A; un ex-Frère est condamné aux galères comme déserteur, II. ab.122.E; un ex-Frère est pendu en effigie pour homicide, II.ab.123.A.

CONFÉRENCE.
- le Saint fait aux maîtres de fréquentes exhortations, I.178.E; Ca 20; Re 30; il les fortifie ainsi contre la tentation, I.185.B; Ca 26; Re 38;
- dans ses fréquentes exhortations aux Frères, il leur inspire l'amour de la pauvreté, I.186.C; Ca 38; Re 57;
- il leur fait un discours sur l'inconstance de l'homme, I.232.D; Ca 41; Re 62;
- il les soutenait dans la mortification par ses fréquentes exhortations, I.248.B; Ca 38; Re 58;
- avant de procéder à une élection, il leur fait une vive exhortation, I.262.C; Bd 74; Ca 42; Re 64;
- il exhorte les Frères de Saint-Sulpice à la patience, I.288.D; Ca 48; Re 72;
- le curé de Saint-Sulpice fait au Saint une exhortation touchante, I.306.B; Ca 58; Re 86;
- le Saint faisait aux Frères de fréquentes exhortations sur leurs engagements, I.314.D; Ca 55; Re 82;
- avant de procéder à l'élection du Supérieur, il fait une exhortation aux Frères, I.344.C; Ca 72; Re 108; après un premier vote, il leur fait une autre exhortation plus pressante, I.346.B; Ca 72; Re 109;
- le catéchisme était suivi d'une exhortation par un Frère, I.389.D; Ca 82;
- le Saint fait de fréquentes exhortations sur la régularité, II.32.A; il s'adresse fréquemment aux Frères de Saint-Yon, II.40.C; Ca 115;
- le Saint est choqué des discours que font les doctrinaires, II.89.D;
- les dimanches et fêtes, le Saint faisait une exhortation d'une demi-heure, II.121.B, II. 165.D; il adresse souvent la parole aux novices de Saint-Yon, II.129.A; Ca 64, 148; Re 96, 264;
- au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, il se trouvait aux c. spirituelles, II.155.C; Ca 155; Re 281;
- mourant, il adresse ses recommandations aux

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Frères, II.173.C; Ca 161; Re 294; avant son agonie, il exhorte encore les Frères, II.174.B; Ca 162; Re 294.
- le Saint tient de longues c. avec un Ecossais qu'il veut convertir, II.346.B;
- il tient sa dernière c. aux novices sur l'obéissance, II.441.E; il demande au directeur des novices sur quel sujet il doit parler, II.450.D;
- les jours de fêtes de Marie, il fait une exhortation aux Frères sur le sujet de la fête, II.491.D;
- le F. Barthélemy fait des exhortations aux novices, II.ab.12.A; il continue ses c. jusqu'à la fin de sa vie, II.ab.25.B; il rappelait sans cesse les instructions et les exemples du Saint, II.ab.42.C;
- en guise de c., le F. Jean-Henry ne pouvait que lire en ajoutant quelques réflexions à cette lecture, II.ab.71.D; mourant, il fait une exhortation d'une demi-heure, II.ab.76.A;
- le F. Stanislas faisait deux instructions par jour aux novices, II.ab.94.A.

CONFESSION.
- la plupart des chrétiens ne savent pas comment se confesser, I.74.B;
- l'assiduité au tribunal de la pénitence demande un homme presqu'entier, I.76.E; dans les grandes paroisses, outre les pasteurs, il faut des réguliers pour les c., I.100.B;
- importance d'un même confesseur pour l'union d'une communauté, I.177.B; le Saint engage les maîtres à se confesser au même confesseur, I.177.C; Bd 43; Ca 20; Re 31; ceux-ci éprouvent des difficultés à se trouver un confesseur, I.177.C; Bd 43;
- le Saint est réticent à l'idée d'être à la fois supérieur et confesseur des maîtres, I.177.C; à leur demande, il finit par accepter de les confesser, I.177.E; Bd 43; Ca 20; Re 31; bienfaits qu'ils retirent de ces c., I.178.A; Bd 44; Ca 21; Re 32;
- des pécheurs viennent se confesser au Saint, I.332.C; il compose un traité sur la manière de bien se confesser, I.341.C; Ca 112; Re 183; il confesse les Frères de Paris, II.121.B, 125.A; il montre à un externe les pouvoirs qu'il détient d'entendre les c. des Frères, II.121.D;
- le chevalier d'Armestat se confesse à un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, II.125.D; Ca 146; Re 259;
- le Saint confessait tous les Frères une ou deux fois par semaine, II.165.D; à Saint-Yon, il confessait quatre-vingt personnes, II.169.B; durant sa maladie, il confesse pendant quinze jours, II.171.C;
- dangers d'une sévérité excessive envers les pécheurs, II.208.A; le Saint confesse un scélérat converti par ses soins, II.340.E; il entend pendant des heures les c. des pécheurs, II.341.D; il invite ses pénitents à revenir le voir, II.341.D;
- un ecclésiastique dévoyé voulant se confesser s'adresse à plusieurs prêtres, II.343.B; un ami lui conseille de s'adresser au Saint, II.344.A; Ca 62; Re 93; à la quatrième c., il révèle toutes ses fautes, II.344.C; Ca 63; Re 94;
- le Saint calme une furibonde qui faisait de mauvaises c., II.352.C; il confesse un prêtre emprisonné à la Bastille, II.377.A; Ca 102; Re 162;
- il voulait que le F. Barthélemy aille retirer ses pouvoirs de confesser, II.409.A; il doit aller lui-même les retirer à l'archevêché, II.409.C; à Paris, il se décide à remettre ses pouvoirs de confesser, Ca 98; Re 152;
- le Saint manifeste surtout sa douceur en c., II.475.D;
- le F. Barthélemy fait sa dernière c. à un chanoine, II.183.E; II.ab.25.E; le F. Louis forme admirablement les enfants à la c., II.ab.83.B;
- doutes sur la c. et la pénitence d'un Frère irrégulier, II.ab.105.D; un Frère changeait constamment de confesseur, II.ab.106.C; il se confessait rarement au confesseur de la communauté, II.ab.106.C.

CONTRADICTIONS.
- les Instituts sont en butte à des c., I.69.B; les jésuites ont des envieux et des ennemis, I.69.D; l'Institut de M. de La Salle doit s'attendre aux murmures et aux préventions, I.69.E;
- la jalousie arme les maîtres mercenaires contre les Frères, I.70.C; des gens bien intentionnés s'opposent aux nouveaux instituts, I.70.D;
- même les conciles ont eu des préventions contre les nouveaux instituts, I.70.D; les magistrats formaient des oppositions à de nouveaux établissements, I.140.D; Ca 8; Re 12;
- réactions diverses devant la vie réglée du Saint avec ses jeunes frères, I.143.A; le Saint pressent les difficultés pour faire réussir le projet de M. Nyel, I.161.C; Ca 12; Re 18; les édiles de Reims avaient mis des obstacles à l'établissement des Sœurs, I.162.A; Bd 25;
- le Saint et son Institut rencontreront sans cesse des c., I.168.D; critiques contre sa personne au début de son œuvre, I.169.A; c. de la part de sa famille, de ses amis, I.171.D; Ca 19; Re 28; orage de critiques quand il loge les maîtres chez lui, I.175.D;
- on indispose le duc de Mazarin contre le Saint, I.180.A; il reçoit mauvais accueil de la part du duc, I.181.C; Ca 22; Re 34;
- critiques contre le Saint qui veut renoncer au canonicat, I.197.A; refus de l'archevêque de lui accorder audience, I.201.C; Ca 31; Re 46; le Saint essuie les reproches de l'archevêque, des chanoines, de sa famille, I.207.A; Bd 56;
- des amis veulent le dissuader de céder son canonicat, I.207.C; Ca 32; Re 49; les chanoines écrivent à l'archevêque de différer sa décision, I.208.B; Ca 33; Re 49;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- le canonicat devenait onéreux au Saint en raison de ces c., I.209.D; Ca 33; Re 51;
- M. Philbert conseille au Saint de se retirer à Paris pour échapper à ces c., I.210.C; Ca 31; Re 46; mais le confesseur du Saint ne juge pas à propos son départ pour Paris, I.212.B; Bd 57; le P. Barré en témoigne sa peine, I.213.C; Bd 58;
- le changement d'habit de la part des maîtres n'est pas du goût de tout le monde, I.239.C; Ca 26; Re 39; les Frères sont la risée de la populace, I.241.D, 253.A; Bd 63; le Saint essuie les railleries, I.244.B; Ca 39; Re 59; le chapeau adopté par les Frères est ridiculisé, I. 432.B; Bd 69;
- le F. Bourlette est contredit par ses parents qui tentent de le faire sortir de la communauté, I.253.C, 254.C; Ca 30; Re 45;
- des parents d'élèves s'emportent contre les Frères, les élèves les outragent, I.274.D; Bd 82; à Reims et à Paris, on vise surtout la personne du Saint, I.276.B; l'abbé Compagnon est jaloux de son succès, I.288.C; la manufacture établie dans l'école devient objet de c., I.290.D, 291.E, 292.D; Ca 50; Re 74;
- calomnies de l'abbé Compagnon contre le Saint, I.292.D; Ca 50; Re 75;
- les maîtres de Paris font saisir les meubles de l'école, I.298.A, 362.A; Ca 53; Re 78; ils intentent un procès au Saint et aux Frères, I.298.A, 362.A;
- le Frère pourvoyeur est attaqué par des voleurs, I.320.B; Ca 69; Re 104; en pleine famine, M. Baudrand supprime son aide aux Frères, I.334.D; il alterne dureté et générosité à l'égard des Frères, I.334.D, 336.B;
- le curé de Vaugirard reproche au Saint d'avoir ouvert une chapelle, I.350.A; Ca 67; Re 100; il ne peut retenir sa mauvaise humeur devant la fermeté du Saint, I.352.B; Ca 68; Re 102;
- malheurs causés par le choix malencontreux d'un maître des novices, I.356.C;
- saint Cassien fut livré à la fureur de ses écoliers, I.361.C; II.ab.71.A; Ca 81; Re 123;
- un Frère s'approprie les biens du séminaire de Saint-Hippolyte, I.366.B, 394.B; II.260.D; Ca 101; Re 159;
- persécutés, cinquante jeunes Irlandais cherchent un refuge en France, I.367.E; Ca 86; Re 130;
- le Saint est dépouillé par des voleurs, I.374.A; II.261.A; Ca 76; Re 114;
- on rend le Saint responsable de l'échec de l'école dominicale, I.390.D;
- des persécutions s'abattent sur l'Institut pendant quinze ans, I.394.D; on indispose les supérieurs ecclésiastiques contre le Saint, I. 398.C; Ca 90; Re 139; on le calomnie, I.418.D; Ca 95; Re 148;
- les Frères irritent le cardinal de Noailles par leur résistance, I.420.A; Ca 93; Re 143; le Saint est accusé de les avoir incités à la désobéissance, I.420.D; ses ennemis s'y reprennent à plusieurs reprises, I.423.C; Ca 97; Re 151;
- des adversaires de l'Institut font perdre une partie de la rente et une donation, I.439.B; II. 3.B; 260.C; Ca 98; Re 152;
- la persécution aura pour résultat inattendu l'extension de l'Institut, II.1.D; le Saint et les Frères sont chassés du faubourg Saint-Antoine, II.6.B; les maîtres de Paris reprennent leurs procédures, II.7.A; 383.B; Ca 99; Re 154;
- l'établissement des Frères à Rouen rencontre des oppositions, II.19.A; Ca 103; Re 165; les administrateurs du Bureau rétractent leur décision de confier aux Frères les écoles, II.20.D; l'existence du noviciat en est menacée, II.21.A; Ca 103; Re 166;
- les oppositions se réveillent à Rouen, II.22.C; Ca 104; Re 166; la population outrage les Frères accablés de travail, II.27.A; Ca 105; Re 169; le Saint craint que les c. affaiblissent les Frères dans les provinces, II.31.D; Ca 110; Re 180;
- les maîtres-écrivains recommencent leurs attaques, II.34.E, 41.E; Ca 112; Re 185; des efforts sont tentés pour chasser le Saint de Paris, II.40.D;
- le Saint doit rappeler le Frère accrédité près de La Chétardie qui est profondément vexé, II.43.B;
- les Frères de Mende font schisme, ils sont appuyés par l'évêque et le maire, II.47.B; le Saint doit loger dans une maison étrangère, II.49.A;
- les huguenots empêchent leurs enfants de fréquenter les écoles, II.53.A; Ca 118; Re 197; ils détruisent en eux les bonnes impressions qu'on a pu leur donner, II.53.C; Ca 118; Re 198;
- l'établissement du séminaire à Saint-Denis est en butte à la c., II.56.B; Ca 110; Re 180;
- indifférence de Mgr d'Aubigné à l'égard des Frères et du Saint lui-même, II.58.B;
- la réputation du Saint est attaquée lors de l'affaire Clément, II.72.B; les avocats choisis par le Saint sont prévenus contre lui, II.78.A;
- deux Frères accusent le Saint de détournement au profit du noviciat, II.86.E; on persuade des fondateurs et l'évêque lui-même d'enlever les écoles aux Frères, II.88.A;
- on veut chasser le Saint en détournant les aumônes et vidant le noviciat, II.90.E; le succès des œuvres du Saint en Provence sera le fruit de ses croix, II.94.B; on fait courir le bruit que le Saint a abandonné l'Institut, II. 97.D;
- les Frères de Mende refusent d'accueillir le directeur du noviciat, II.98.E;
- interprétations diverses données à la démission du Saint, II.154.B; des héritiers somment les Frères de quitter le domaine de Saint-


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Yon, II.157.D; autres manœuvres de ces héritiers et craintes des Frères, II.159.A;
- manque d'estime de deux Frères à l'égard du Saint, II.165.E; le Saint a beaucoup à souffrir de la part des supérieurs ecclésiastiques, II. 167.C; toute sa vie, il a enduré épreuves et persécutions, II.174.E;
- le Régent rejette la requête des Frères demandant des lettres patentes, II.186.A; le secrétaire refuse de se dessaisir des papiers de l'affaire, II.186.D; le Régent trouve des prétextes pour différer l'octroi des lettres patentes, II.186.E;
- un curé manœuvre pour s'opposer à l'enregistrement des lettres patentes, II.188.E; la Cour des Comptes ajoute de dures conditions à ces mêmes lettres, II.189.B;
- l'abbé de Tencin fait suspendre les démarches en Cour de Rome, II.191.A; quelques seigneurs tentent de s'opposer à l'enregistrement de la bulle d'approbation, II.191.E;
- le Saint s'expose à des ressentiments qui le feront souffrir, II.202.D; il préfère être écrasé par les ennemis plutôt que de recourir à un cardinal appelant, II.202.E; le Saint se fait des persécuteurs par souci de sa foi, II.218.E;
- à Marseille, sa fidélité au Pape lui fait perdre la bienveillance des gens du parti, II.220.B; mais sa foi le rend insensible aux outrages, II. 230.C,E; il s'abandonne à Dieu dans les c. et devant les accusations, II.255.D;
- le Saint est trahi devant les tribunaux, II.255. E; il connaît désertions et censures, II.256.A;
- à Rethel, il abandonne une somme d'argent réclamée par des héritiers, II.260.B; à Saint-Denis, il abandonne une maison qu'il a achetée, II.260.B; il abandonne une somme considérable détournée par son rival, II.260.C;
- il doit abandonner des écoles à des disciples rebelles, II.260.D; il est renié par Nicolas Vuyart qui s'est approprié un legs, II.260.E; il bénit Dieu alors qu'un Frère a perdu 40 livres au change, II.266.C;
- ne portant pas ses lettres de prêtrise, il n'est pas autorisé à célébrer la messe dans un monastère, II.273.D; les c. le poursuivent jusque dans sa solitude, II.274.D; il abandonne à ses disciples révoltés les biens qu'ils s'approprient, II.300.E;
- à Mende, le Saint n'est pas écouté par les magistrats, II.306.B; plusieurs Frères critiquent son intransigeance, II.327.E; il est traité de menteur, II.328.A; il se trouve sans appui, II.357.C; il rencontre des ennemis puissants, des perturbateurs, II.357.D;
- il confie à deux amis les difficultés qu'il a rencontrées, II.358.A; il voit plusieurs fois son œuvre près de sa ruine, II.361.B; il endure la calomnie, la famine, la rébellion, la perfidie, II.361.E;
- M. Baudrand lui interdit d'ouvrir un noviciat, II.365.D; le F. Ponce lui refuse une somme d'argent, II.378.C; un filou lui vole 17 livres II.378.B;
- il est censuré et méprisé par le monde, II.379. E-380.E; à Paris, le cardinal et le curé de Saint-Sulpice lui sont hostiles, II.381.A; il est abandonné, trahi, maltraité, II.382.A-383.B;
- il est insensible aux torts, aux préjudices, aux injustices, II.400.B; il ne permet pas qu'on poursuive des larrons qui viennent de le voler, II.400.B; dans les calomnies dont il est l'objet, il reconnaît un fond de vérité, II.403.E-404. D;
- il abandonne sa réputation à la calomnie, à l'envie, II.414.B-415.B; il est injustement blâmé, II.417.B; à Rouen, lui et les Frères se voient insultés, II.418.A, D; un voisin le soufflète, II.419.A;
- les plus grandes peines du Saint lui viennent de l'insoumission de quelques-uns, II.445.C; il ne s'étonne pas des insultes qui poursuivent ses disciples, II.452.C; il reçoit comme de justes châtiments de Dieu les peines qui lui arrivent, II.452.D;
- étant tombé dans la rue, des gens le croient ivre, II.456.D; des amis le blâment parce qu'il refuse d'aller dîner en ville, II.462.A; Bd 65; il se soumet à qui le conteste, II.464.E; il reste calme dans les tribulations rencontrées, II. 467.C;
- le Saint rencontre des ennemis secrets ou publics parmi ses disciples, II.468.A; il se montre joyeux au sortir des pires tribulations, II.468.C; il se résigne à la ruine des noviciats et aux persécutions qui lui sont faites à Paris, II.468.E;
- pendant quarante ans, le Saint voit l'Institut persécuté et sur le bord de la ruine, II.469.A;
- le Saint souffre des manières grossières de quelques Frères, II.470.D; les importunités d'un Frère le mettent à l'épreuve, II.470.D; il reçoit des lettres d'injures et dit la messe pour leur auteur, II.471.B; un Frère irrégulier l'outrage, II.471.C;
- il est doux envers ceux de ses disciples qui lui font de la peine, II.475.D; les Frères sont surpris de l'insolence d'un Frère envers le Saint, II.478.E;
- le F. Barthélemy est contredit par ses parents, II.ab.6.B; se voit jugé inapte à la Trappe, II. ab.7.C; se voit éconduit à la suite des menées de quelques religieux relâchés, II.ab.8.A; est critiqué par des Frères jaloux, II.ab.14.B;
- le F. Barthélemy : des Frères refusent de lui obéir, II.ab.16.E, 17.C; en l'absence du Saint, est en butte à ses ennemis, II.ab.18.B; l'Institut est en difficultés à la suite des menées jansénistes, II.ab.23.B-29.B;
- le F. Barthélemy : on lui reproche de trop ménager des ecclésiastiques appelants, II.ab.31. E; l'évêque appelant persécute les Frères de Calais et de Boulogne, II.ab.32.D; son suc-


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



cesseur met tout en œuvre pour chasser les Frères, II.ab.33.D;
- le F. Barthélemy : sa vertu désarme l'hostilité des évêques de Boulogne et de Mâcon, II.ab. 41.B, 43.E, 67.C; ses ennemis ne voient en lui aucun ressentiment, II.ab.43.E; des Frères jaloux sont conquis par sa charité, II.ab.43.E; certains Frères l'injurient, II.ab.58.C, 63.D;
- un ex-Frère est dépouillé par les voleurs, II. ab.119.E; un ex-Frère ouvre une école face à celle des Frères fidèles, II.ab.120.A; un protecteur mécontent emploie des mots affreux contre les Frères, II.let.1.A; des gens emploient des mots affreux contre les Frères, II. let.1.E.

CONVENTION.
- c. défendant aux maîtres écrivains de pénétrer dans les écoles, II.37.C; Ca 114; Re 187;
- le Saint était convenu de donner deux Frères à M. de La Barmondière, Bd 51, 57, 83; Ca 31, 34, 45; Re 46, 52, 67;
- le cardinal de Noailles accepte les conditions présentées par les Frères pour recevoir le supérieur ecclésiastique, Ca 94; Re 145.

CONVERSATION.
- le Saint écoutait toujours plus volontiers qu'il ne parlait, Ca 155; Re 281; il réprimande ses disciples pour les paroles inutiles et indiscrètes, I.304.A;
- il trouve insipide tout entretien hors de Dieu, II.294.A; il est ennemi de la critique et ne porte pas de jugements sur autrui, II.302.D; il ne parle de personne sauf pour en dire du bien, II.302.D; il ne dit que ce que l'Esprit permet de dire, II.303.E;
- il exige des Frères la circonspection dans les paroles, II.304.A; il est très discret sur les matières du temps, II.304.B;
- il parle discrètement, II.311.A; il ne veut pas de c. dissipantes, II.310.E, 313.A;
- il se joint parfois à des passants pour parler de Dieu, II.340.B;
- il n'emploie jamais de termes rudes, II.478.D;
- comme le Saint, le F. Barthélemy avait pour maxime de s'exprimer en peu de paroles, II. ab.68.A.

CONVERSION.
- les passions s'opposent à une c. dans la vieillesse, I.1.E; effets différents des discours de saint Pierre et des discours humains, I.13.D; César de Bus convertit J.-B. Romillon, I.65. E; les ordres mendiants ont opéré des c. innombrables, I.98.E;
- des pécheurs viennent à Vaugirard se confesser au Saint, I.332.C; un jeune abbé se convertit chez les Frères, I.369.C, II.347.A; Ca 87; Re 134; à Saint-Yon, des renfermés se convertissent, II.33.E;
- l'évêque d'Alais est satisfait des efforts des Frères pour la c. des hérétiques, II.82.B; Ca 126; Re 219; plusieurs de leurs élèves se convertissent, Ca 119; Re 198;
- le Saint est tenté d'aller en paroisse travailler à la c. des pécheurs, II.97.E; Re 235;
- le chevalier d'Armestat abjure le protestantisme, II.125.A; Ca 145; Re 259;
- la vertu du Saint convertit les pensionnaires de Saint-Yon, II.164.E; le Saint sait toucher le cœur des petits pensionnaires, II.165.D; il possède le don de gagner les âmes à Dieu, II. 338.E; Ca 163; Re 299; l'humilité du Saint convertit les pécheurs, II.339.E;
- le Saint convertit un scélérat vêtu de l'habit ecclésiastique, II.340.C; il essaie de convertir un prêtre soldat, II.341.A; il attire les pécheurs par sa pénitence, II.341.C; Ca 61; Re 91; il convertit un ecclésiastique dévoyé, II.344.A; Ca 61; Re 91;
- le Saint s'attire une grande réputation parmi les pécheurs endurcis, II.345.B; Ca 163; Re 299; il convertit un sous-diacre passé à l'armée, II.345.C; il convertit un jeune Ecossais, ou un jeune Hollandais, II.345.D; Ca 77; Re 116;
- le Saint inspire l'esprit de pénitence aux pécheurs, II.349.C; il s'efforce de procurer la c. d'un pécheur endurci, II.349.D; il tente en vain de convertir un calviniste hollandais, II. 349.E; il convertit un prêtre voué à Satan, II. 351.A;
- le Saint donne à un curé des conseils pour la c. des âmes, II.352.B; il aide ce curé à convertir une personne récalcitrante, II.352.C; il confesse une personne furibonde et la calme, II.352.E;
- le Saint écrit à une religieuse lui donnant des conseils pour sa c., II.353.C;
- des pensionnaires libertins sont convertis par les Frères, II.ab.100.B; un élève dévoyé rentre dans le droit chemin, II.ab.100.C.

CORRECTION.
- dans les écoles chrétiennes, la c. donne la sagesse aux enfants, I.36.D; le droit de corriger les filles est un piège pour le maître, I.51. D; les jeunes maîtres réussissent peu à corriger, I.245.E;
- les remontrances du Saint au directeur du séminaire s'avèrent inutiles, Ca 101; Re 159;
- les séditieux d'Alais subirent une c. exemplaire, Ca 119; Re 211;
- les parents des élèves libertins font grief aux Frères de corriger leurs enfants, I.274.D; Bd 82;
- le Saint réprimande les Frères pour leurs paroles indiscrètes, I.304.D; les c. du maître des novices suscitent des plaintes, I.401.E; Ca 90; Re 139; exemples des c. excessives dans les ordres religieux, I.406.E;
- des enfants libertins sont envoyés à Saint-Yon, II.32.D;
- le Saint reprend les Frères qui manquent de respect à l'église, II.234.D; il punit un Frère

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



qui plaignait les novices, II.275.C; il reprend un Frère qui l'a dérangé de sa prière, II.284. D;
- réprimande du Saint à l'occasion d'un Frère qui s'absente de l'oraison, II.287.D; il reprend un novice qui sort dissipé de la communion, II.290.E; il reprend le F. Barthélemy qui balance les bras, II.313.D;
- le Saint se regarde comptable des fautes des Frères, II.318.D; il ne laisse aucun manquement impuni, II.326.E; à l'occasion il fait les reproches et administre le châtiment mérité, II.327.A;
- le Saint reprend les Frères sans respect humain, II.327.C; il réprime les manquements dès leur début, II.327.C;
- le Saint prie le F. Barthélemy de remédier à une irrégularité, II.328.C; il est sévère pour les supérieurs qui se permettent des brèches aux règles, II.330.C; il condamne les supérieurs qui laissent entrer le relâchement, II. 330.D; il reproche à un Frère directeur de laisser les Frères seuls, II.465.E;
- le Saint corrige avec douceur et patience, II. 478.E; il rappelle la douceur à un directeur qui se laisse emporter, II.479.D; il reprend ceux qui commettent des fautes contre la douceur, II.480.E, 481.A; il réprimande un Frère raccommodant un ornement d'église à l'infirmerie, II.487.D;
- le F. Dominique inflige à son père des c. sévères, II.ab.79.A; il lui fait couper les cheveux plus ras en punition, II.ab.79.C;
- les châtiments sont superflus si les Frères observent les règlements, II.ab.101.BC; le Saint veut qu'on bannisse les c. trop multipliées, II.ab.101.C; les Frères commencent à bannir les châtiments de leurs écoles, II.ab. 101.E;
- un enfant dit à sa mère de le corriger comme font les Frères, II.ab.102.A; un Frère mécontent frappe les enfants, II.ab.110.A.

COULPE, ACCUSATION.
- le Saint se prosterne aux pieds du Frère supérieur pour s'accuser de ses fautes, Bd 78; Ca 43; Re 65;
- au noviciat, l'usage de la c. s'accompagne de l'imposition de pénitences corporelles, I.320. C;
- un Frère convers, carme, fait la correction des c. avec sévérité, I.407.E;
- le F. Barthélemy veut faire sa c. au novice qui l'accompagne, II.ab.63.C;
- le F. Jean-Henry trouve difficilement de quoi faire sa c., II.ab.74.E; le Saint lui inflige des pénitences, II.ab.75.A;
- le F. Stanislas trouve difficilement matière à s'accuser, II.ab.86.B.

CRAINTE.
- la réforme des paroisses dépend d'une jeunesse élevée dans la c. de Dieu, I.59.E;
- c. révérentielle du Saint dans les lieux sacrés, I.119.C; il se voit avec c. près de Celui qui est saint, II.243.D; il n'invoque la c. que rarement, II.294.D; il recommande la c. pour développer la pénitence et l'humilité, II.295. E.

CURE.
- on avait encouragé le Saint à prendre la c. de Mézières, Bd 49; le chanoine Roland veut que le Saint se charge d'une c., I.134.C; Ca 6; Re 8; cette c. demandait plus d'âge et d'expérience qu'il n'en avait alors, Ca 7; Re 8;
- le Saint hésite à prendre une c., I.135.B; par obéissance au chanoine Roland, il postule cette c., I.135.E, II.447.D; l'archevêque refuse la permutation, I.136.A, II.447.D; le Saint accepte ce refus de l'archevêque et désiste de son propos de prendre une c., I.136.B; ce refus paraît providentiel, laissant le Saint libre pour une action plus vaste, I.136.C;
- la c. de Saint-Sulpice passe des mains de La Barmondière à celle de Baudrand, I.295.E; Ca 52; Re 77.

DÉPOSITION.
- une personne vertueuse emploie ses efforts pour parvenir à la d. du Saint, I.402.B; Ca 90; Re 138;
- le cardinal de Noailles déclare au Saint qu'il n'est plus supérieur, I.410.A; Ca 91; Re 140;
- le Saint est seul à souscrire à la sentence de d. prononcée par M. Pirot, II.414.B, 446.E;
- le Saint fait amende honorable de la résistance opposée par les Frères à sa d., II.414.E; Ca 93; Re 144; il est heureux quand M. Pirot vient le destituer, II.416.D; il proteste de son entière soumission, II.448.A.

DÉSOBÉISSANCE.
- le Saint tente de ramener un Frère désobéissant, I.269.A;
- on accuse le Saint d'avoir excité les Frères à désobéir aux ordres du Cardinal, I.420.D; Ca 92; Re 143;
- quelques Frères de Paris refusent l'obéissance au Saint, II.64.D; Ca 124; Re 202;
- des Frères de Provence se rebellent contre le Saint, II.86.E, 87.A; Ca 132; Re 231;
- deux ou trois Frères se révoltent contre le F. Barthélemy, II.110.E; Ca 140; Re 249;
- les plus grandes peines du Saint lui sont venues du peu de soumission de certains, II.445.C; le Saint apprend que les Frères peu soumis ont fait une triste fin, II.445.D; mort précipitée de quelques Frères discoles, II.ab.104-123.

DESSIN.
- deux Frères apprennent le d. pour l'enseigner à l'école dominicale, I.390.C; Ca 82; Re 206-207; après leur désertion d'autres Frères refusent d'apprendre le d., I.437.A; Ca 83; Re 208;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



– un Frère apprend le d. qu'on enseigne aussi dans d'autres écoles, I.439.D.

DÉFECTION.
– six des premiers compagnons de saint Ignace le quittent, Bd 46; les maîtres formés par le P. Barré désertent, I.146.C; Bd 37;
– les maîtres recrutés par M. Nyel ne sont pas restés, I.179.B; Bd 46; Ca 24; Re 37;
– des douze profès de 1684, quatre désertent, I.237.C; des seize Frères de Reims (1688), il n'en restait plus que huit, I.312.B; Ca 55; Re 81;
– sorti sur le conseil du médecin, un Frère meurt en regrettant sa désertion, I.257.C; d. d'un ou deux Frères jaloux de leur directeur, I.301. A; plusieurs Frères désertent, I.312.B, 316.C;
– Nicolas Vuyart trahira son vœu, I.313.E; des douze profès de 1694, six ne persévérèrent pas, I.343.E; le Frère responsable du séminaire quitte l'Institut par avarice, I.366.A, 367.D, 394.B; Ca 101; Re 159;
– deux Frères enseignant le dessin quittent par orgueil, I.390.C, 435.C; Ca 82; Re 207;
– certains Frères quittent à la suite des insinuations d'un prétendu supérieur, I.433.E; deux Frères voulant prendre possession d'une école sont expulsés, I.434.B; le maître des novices s'enfuit avec un autre Frère, I.434.D; le Saint supplie un Frère de revenir, il sera chassé par l'Official, I.440.B;
– huit ou neuf Frères désertent à cause de la zizanie, II.2.C; le curé de Saint-Sulpice renonce à embaucher des Frères déserteurs, II. 42.C;
– un Frère qui a comploté contre le Saint quitte de lui-même, II.65.D; Ca 124; Re 203; un Frère quitte malgré les exhortations d'un prêtre, II.68.B;
– pendant l'absence du Saint, plusieurs Frères s'en vont, II.80.B, 85.E; II.108.C; Ca 140; Re 248; les ennemis du Saint débauchent les novices et dissuadent les postulants, II.91.B; Ca 131; Re 229; quelques Frères désertent à la suite des calomnies contre le Saint, II.92. C; Ca 131; Re 231;
– l'ancien directeur de Reims s'enfuit avec de l'argent, II.92.C; peine du Saint en voyant quelques Frères se perdre, II.95.D; le Saint est accusé d'avoir entraîné la désertion d'une partie des Frères, II.97.D;
– des Frères éminents quittent en raison des changements introduits, II.117.A; des novices quittent à cause des mauvaises récréations, II. 142.E;
– le chevalier d'Armestat ne persévère pas, II. 127.B; Re 263; un Frère visionnaire s'enfuit, II.167.B; parmi ceux qui se présentent, neuf sur dix se rebutent et abandonnent, II.256.A;
– des Frères anciens et principaux abandonnent le Saint, II.361.B; prières et pénitences du Saint pour les Frères tentés de sortir, II.369. E; le Saint s'oppose au départ d'un Frère, il doit finalement y consentir, II.370.B; évasion honteuse et scandaleuse du F. Ponce, II.379. A;
– le Saint garde un certain attachement à l'égard des ex-Frères, II.379.A; il se disposait à visiter un ex-Frère, marié à Dunkerque, II.379. B; il pleure la désertion de plusieurs, II.385. C; des Frères insoumis ont quitté et fait une triste fin, II.445.D; le Saint écrit plusieurs fois à un Frère déserteur, II.284.E;
– le directeur de Paris quitte l'Institut, II.ab. 28.A; un Frère sorti depuis un an devient imbécile, II.ab.54.C; des Frères anciens sont sortis de l'Institut, II.ab.54.E; ceux qui sortent font le bien de la communauté en trouvant leur perte, II.ab.54.E;
– un Frère concerte avec son père en vue d'une sortie furtive, II.ab.104.E; un Frère quitte l'Institut avec l'aide d'un autre, II.ab.107.A; un Frère s'enfuit avec son habit, II.ab.108.D; il écrit à sa mère pour la préparer à sa sortie, II.ab.109.A; il revient après avoir écrit au Frère Supérieur, II.ab.109.C; il déserte une seconde fois pour rentrer encore, II.ab.109. D;
– le père d'un Frère vient concerter la sortie de son fils, II.ab.111.C; un Frère s'enfuit par deux fois, II.ab.111.D; un Frère part et revient mais n'accepte pas les conditions posées, II. ab.112.B;
– un Frère médecin quitte sur le conseil des magistrats, II.ab.114.B; un Frère jette l'habit qu'il a déshonoré et s'enfuit, II.ab.115.A; le Saint le réadmet cependant, II.ab.115.B; un Frère abandonne son école et postule chez les chartreux, II.ab.116.C; voulant entrer à Sept-Fons, il reprend ses habits, II.ab.116.D; il est réadmis après une lettre au Frère Supérieur, II.ab.116.E; il quitte à nouveau sa vocation, II.ab.116.E;
– un Frère servant essaie d'entrer chez les chartreux, II.ab.117.E; il saute le mur et devient jardinier d'un couvent, II.ab.118.C;
– un Frère s'enfuit, mais est ramené par des chanoines, II.ab.118.E; ce Frère quitte à Dijon, II.ab.119.E; un ex-Frère est quitté par sa femme, II.ab.122.D; un ex-Frère devient fou, II.ab.122.E; un autre est condamné aux galères, II.ab.122.E; un autre est pendu en effigie, II.ab.123.A; causes des d. et malheurs qui s'ensuivent, II.ab.120.E.

DÉVOTION A JÉSUS-CHRIST.
– le Saint et les novices se consacrent à Jésus-Enfant, I.280.E;
– le Saint veut imiter Jésus-Christ en tout et jusqu'au bout, II.243.C, 400.B, 483.B;
– vingt fois, il unit ses actions à celles de Jésus-Christ, II.318.C;
– il prend modèle sur Jésus retiré en Judée et envoyant ses disciples en mission, II.364.B;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- il demande aux Frères de chérir la pauvreté comme Jésus l'ai aimée, II.401.A; il leur conseille de se rendre semblables à Jésus-Christ qui a manqué de tout, II.401.B;
- il puise dans le cœur de Jésus-Christ ses sentiments sur l'obéissance, II.441.A;
- il veut suppléer en sa chair à ce qui manque aux souffrances du Sauveur, II.453.E; il se propose de copier le crucifix, II.454.E;
- il fait toute son étude de l'amour de Jésus-Christ, II.481.B; son amour est tendre et affectif, efficace et effectif, II.481.C; cet amour épuise toute la tendresse de son cœur, II.481.C;
- son unique recours est Jésus-Christ, II.481.E, 482.A; il met sa joie et sa consolation en Jésus-Christ seul, II.482.B; il recourt à lui en toutes circonstances comme à son Seigneur, Maître, Pasteur et Père, II.482.C;
- il est toujours occupé de Jésus-Christ, II.482.E, 483.A; il étudie Jésus-Christ pour en faire son modèle, II.483.C; il veut lui ressembler et se tient constamment à son contact, II.483.D;
- les divers mystères de la vie du Sauveur sont objets de sa dévotion, II.484.B; il a une admirable dévotion aux souffrances du Sauveur, II.484.D; cette dévotion est son asile dans toutes ses peines, II.484.D;
- il estime ses mépris et rebuts au regard de la Passion du Christ, II.484.E; son union à Jésus crucifié le rend avide des mépris, II.484.E; il encourage les Frères à accepter leurs peines en pensant à la Passion, II.484.E; il établit parmi eux les litanies de la Passion, II.485.A;
- mourant, le Saint recommande aux Frères d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, II.173.E; Ca 161; Re 295;
- dévotion du F. Barthélemy au saint Nom de Jésus, II.ab.47.E; sa dévotion à Jésus souffrant, II.ab.48.B; texte d'une prière du F. Barthélemy à Jésus-Christ, II.ab.49.D.

DÉVOTION A L'EUCHARISTIE.
v. COMMUNION, MESSE.
- piété du Saint envers le saint sacrement, II.485.A; il ne passe jamais près d'une église sans y entrer, II.485.B; sa foi envers le divin mystère allume celle des témoins, II.485.C;
- sa dévotion éclate particulièrement quand il célèbre la messe, II.485.C; quand il se prépare à célébrer, sa foi transparaît, II.485.D; il ne peut quitter les habits sacerdotaux qu'un quart d'heure après la fin de la messe, II.485.D;
- il compose une méthode pour bien entendre la messe, II.485.E; il ordonne aux Frères de bien apprendre aux enfants comment assister à la messe, II.485.E;
- il conseille la communion fréquente et fervente, II.486.A; il demande qu'on vive saintement pour pouvoir communier souvent, II.486.B; il en écarte les tièdes, II.487.A;
- sa dévotion se manifeste dans le soin de tout ce qui touche au culte, II.487.B; les jours de fêtes, il visite l'autel, les ornements, II.487.C; il demande de la dignité aux servants de messe, II.487.C; il réprimande un Frère réparant un ornement en un endroit peu convenable, II.487.D;
- dévotion du F. Barthélemy au saint sacrement, II.ab.48.D; sa dévotion au saint sacrifice de la messe, II.ab.48.E; il multiplie ses visites au saint sacrement, II.ab.49.A; en voyage il le visite fréquemment dans les églises, II.ab.49.B.

DÉVOTION A LA VIERGE MARIE.
v. CHAPELET.
- pèlerinage de M. Nyel à Notre-Dame de Liesse, I.163.A; Bd 25; le Saint et les Frères vont en pèlerinage à Notre-Dame des Vertus, I.298.E; Re 79;
- le chevalier d'Armestat a recours à la Vierge qui le console, II.126.C; Ca 147; Re 162;
- le Saint recommande aux Frères une dévotion particulière à la Vierge Marie, II.173.E; Ca 162; Re 295; on aide le Saint à implorer la Vierge par la prière « Maria Mater gratiae », II.174.C; Ca 162; Re 297;
- les puristes critiquent la dévotion mariale, II.205.C; l'Eglise nous guide dans l'honneur à rendre à la Vierge, II.205.E; l'Eglise nous guide concernant la croyance à l'Immaculée Conception et à l'Assomption, II.205.E;
- le Saint est singulièrement dévot à Marie, II.488.D; sur quoi il fonde la dévotion à la Vierge, II.489.B; il met son Institut sous la protection de Marie, II.489.D;
- le Saint se rend à Liesse avec les Frères, II.489.D; en chacune de ses visites, il passe plusieurs heures dans le sanctuaire, II.489.E;
- toute sa vie, le Saint se proclame serviteur de Marie, II.489.E; il considère de première nécessité la prière à Marie, II.489.E; il recommande aux Frères de recourir fréquemment à Marie, II.490.A;
- il insiste pour qu'on la nomme « Très Sainte », II.490.A; il célèbre ses fêtes avec une dévotion particulière, II.490.B; tous les jours il récite le chapelet, II.490.C; il veut que les Frères apprennent à leurs écoliers à le bien dire, II.490.C; il se fait l'apôtre du chapelet, II.490.D; il le porte toujours sur soi, II.490.E;
- il a recours à la Vierge dans les peines et persécutions, II.491.A; il n'entreprend rien d'important sans recourir à elle, II.491.A; il finit l'oraison et la journée par une prière à Marie, II.491.A;
- il fait réciter le petit office de la Vierge au noviciat, II.491.B; il y assiste lui-même avec recueillement, II.491.B; ses instructions pour les jours de fête de Marie, II.491.C; il s'explique sur sa dévotion à Marie, II.491.C;


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- le F. Barthélemy est dévot de la Vierge, II.ab. 49.E; en compagnie des Frères, il a recours à Elle, II.ab.50.B;
- le père du F. Dominique refuse d'enlever de sa porte une image de la Vierge, II.ab.76.E; devenu Frère, il psalmodiait avec ardeur l'office de la Vierge, II.ab.79.D;
- le F. Stanislas avait un grand amour pour le chapelet et vénérait particulièrement le nom de Marie, II.ab.89.B.

DÉVOTION A SAINT JOSEPH.
- le Saint recommande aux Frères une dévotion particulière à saint Joseph, II.173.E; Ca 162; Re 295; il met son Institut sous la protection de saint Joseph, II.492.D;
- le Saint dit tous les jours les litanies de saint Joseph, II.492.D; il célèbre sa fête avec solennité, II.492.D;
- dans sa dernière maladie, il réussit à se lever et à célébrer le jour de la fête de saint Joseph, II.492.D;
- le F. Barthélemy avait une grande dévotion à saint Joseph, II.ab.51.C.

DÉVOTION AUX ANGES ET AUX SAINTS.
- le Saint a une dévotion à sainte Thérèse, II. 40.B, 493.D; Ca 114; Re 188; il avait une dévotion particulière pour saint Bruno, II.100.B; Ca 135; Re 239; il fait ses dévotions au tombeau de saint François de Sales, II.119.E; Ca 144; Re 156;
- les puristes critiquent le culte des saints, II. 205.C;
- le Saint honore saint Michel et les saints anges, II.491.E; il célèbre leurs fêtes avec ferveur, II.492.A; il veut que les Frères se mettent sous leur protection, II.492.C; il assure leur être redevable de la vie en plusieurs circonstances, II.492.C;
- le Saint veut faire honorer saint Cassien à cause de son zèle pour l'instruction de la jeunesse, II.493.B; il choisit saint Cassien pour un des patrons de son Institut, II.493.C;
- le Saint a une dévotion à saint Jean-Baptiste, II.493.C; Bd 41; il est dévot aux apôtres, à saint Pierre, à saint Paul, à saint Jean, II.493. C; il a une grande dévotion pour saint Ignace le martyr, II.493.C;
- il honore les fondateurs d'ordres, II.493.D, 320.B; il imite le zèle des saints François Xavier et Vincent Ferrier, II.493.E; il vénère les saints Charles Borromée et François de Sales, II.493.E;
- le F. Barthélemy est dévot aux anges gardiens, II.ab.37.C, 51.A; et aux âmes du purgatoire, II.ab.51.D.

DIRECTION SPIRITUELLE.
- César de Bus dirige Jean-Baptiste Romillon, I.66.A;
- le Saint ne s'est ouvert qu'à ses directeurs, et ceux-ci sont morts avant lui, I.112.B;
- M. Baüyn est directeur du Saint à Saint-Sulpice, I.124.D; Bd 14; le Saint se décide à s'acheminer vers les ordres sacrés par obéissance à son directeur, I.128.A; Ca 5; Re 5; il fait choix du chanoine Roland pour directeur, I.128.B; Bd 13; influence de M. Roland sur le Saint, I.128.C; Ca 6; Re 6;
- le Saint est très apprécié comme directeur spirituel, I.131.D; Ca 7, 62; Re 9, 94;
- M. Roland propose au Saint de permuter son canonicat contre une cure, I.134.C; Ca 6; Re 7; la mort du chanoine Roland prive le Saint de son directeur, mais en fait le continuateur de son œuvre, I.137.C, 138.E; Bd 13; Ca 8-9; Re 10-11;
- M. du Tac dirige Mme Maillefer, I.152.D, 155.A;
- le Saint consulte le P. Bretagne et d'autres ecclésiastiques, I.163.D; Ca 13; Re 20; il trouve un conseiller éclairé dans la personne du P. Barré, I.171.D; sur les conseils du P. Barré, le Saint renonce à fonder ses écoles, I. 190.C, 190.E; Ca 29, 30, 35; Re 42, 44, 54;
- le Saint exhorte les maîtres à se choisir un confesseur éclairé qui les conduise tous, I. 177.C; Bd 43; Ca 20; Re 31; après une première réticence, il accepte de les diriger, I.177. E; Bd 44; Ca 21; Re 31;
- le directeur du Saint hésite à l'autoriser à céder son canonicat, I.191.A, 192.E; il exigeait du Saint qu'il fût assidu au chœur, I.192.E; Bd 49; le Saint consulte d'autres personnes éclairées, I.195.E; Bd 50; il fait agréer son dessein par une personne de piété, I.196.B; Ca 30; Re 45; les gens critiquent les directeurs qui l'ont approuvé, I.197.D; Ca 30; Re 45;
- le Saint consulte encore d'autres personnes, dont M. Philbert, I.202.C; il assure l'archevêque que M. Philbert accepte qu'il se démette, I.203.C; Bd 52; Ca 32; Re 48; on ne lui conseille pas de céder son canonicat à son propre frère, I.203.D; Bd 55;
- encouragé par M. Philbert à gagner Paris, il voit la chose déconseillée par son directeur, I.211.D; Bd 57; Ca 34; Re 52; avant d'aliéner son patrimoine, le Saint consulte son directeur, I.215.E, 217.E; le Saint est autorisé par son directeur à se dépouiller en faveur des pauvres, I.219.E; Bd 60;
- conduite du Saint à l'égard des personnes qu'il dirigeait, I.272.B; plusieurs dames et des religieuses demandent à être ses dirigées, I. 272.D; Bd 81; des personnes de piété s'empressent de se mettre sous sa direction, I.272. E; Ca 46; Re 66;
- d'une religieuse qu'il dirige, le Saint exige qu'elle sacrifie des bagatelles, I.273.B; Bd 81; le Saint s'efforce d'abandonner la direction des femmes, I.273.C;
- M. Baudrand intervenait souvent de ses conseils et de sa direction, I.293.D, 295.D, 300.C, 306.C; il fait pression pour amener le Saint à

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



changer l'habit des Frères, celui-ci répond par un mémoire qu'il fait voir à ses supérieurs et directeurs, I.300.A; Bd 70;
- le Saint consulte MM. Tronson et Baüyn, I. 300.A; il choisit ce dernier pour son directeur, I.329.E;
- il se voit obligé d'accepter de diriger des Sœurs de la Croix, II.5.E; Ca 101; Re 161;
- Sœur Louise est consultée par de nombreuses personnes, à Parménie, II.104.B, D; le Saint lui donne quelques conseils et en reçoit aussi, II.104.E; Ca 139; Re 246; le Saint tient grand compte de ses avis, II.105.E;
- le chevalier d'Armestat cherchait un habile directeur, II.125.D; Ca 146; Re 259; le Saint ne peut accoutumer les Frères à se passer de sa direction, II.152.D; Ca 148; Re 264;
- à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Saint ne faisait rien sans prendre conseil, II.155.D; Ca 155; Re 281; le jour de saint Joseph, le Saint entretient tous ses Frères en particulier, II. 172.B; Ca 160; Re 292; sur la fin de sa vie, il ne cesse de donner aux Frères des avis salutaires, II.173.C; Ca 161; Re 295;
- le Saint éloigne peu à peu de sa personne les femmes qui demandent sa direction, II.250. A; il reste très distant des Sœurs dont il est chargé, II.250.A; il se contente de leur parler au confessionnal, II.250.B;
- docile à ses directeurs, le Saint leur soumet ses desseins, II.301.B; il consulte ses directeurs sur tout, II.447.C;
- il devient le directeur d'un jeune ecclésiastique converti, II.344.B; Ca 63; Re 95; il dirige un jeune abbé libertin, II.347.E; Ca 88; Re 135;
- il se soumet à ses directeurs, même quand leurs avis sont contraires à son sentiment, II.447. DE; vis-à-vis de MM. Tronson et Baüyn, il est particulièrement docile, II.448.ACD; il suit les conseils de ses directeurs à la perfection et n'agit que par obéissance, II.448.D, 465.B;
- le F. Barthélemy est dissuadé par son directeur de se démettre de sa charge, II.ab.25.A; il dirige les novices de Saint-Yon, II.ab.42.B.

DISCIPLINE.
- avant l'arrivée des Frères, l'école de Saint-Sulpice manque de d., I.287.B; Ca 48; Re 74; le Saint y introduit l'ordre et la d., I.290.A; Ca 50; Re 74;
- le Saint montre à un Frère comment obtenir plus de d. en classe, Bd 66.

DIVERTISSEMENTS.
- le jeune Saint s'y ennuie, I.118.C; il ne partage pas l'inclination de son père pour la musique, I.119.E; il n'a cure d'apprendre des chansons, I.120.A.

DOUCEUR.
- le Saint parlait avec d. aux enfants, I.288.E; Ca 49; Re 73; pour les novices, le Saint est un modèle de d., I.400.A; par sa d. il cherche à se réconcilier des Frères moins bien disposés, II.65.B; Ca 124; Re 202;
- le Saint est doux pour les pécheurs, II.246.B; Ca 61; Re 91; il cherche à mettre paix et d. en tout, II.300.D; il ne se met jamais en colère, II.311.E; il inspire confiance à tous par sa patience et sa d., II.339.E;
- le Saint est toujours plein de d. pour ses Frères, II.372.C; il ne tient tête qu'à ceux qui voudraient détruire son œuvre, II.388.D; ses disciples sont étonnés par la d. dont il témoigne envers ceux qui le contrarient, II.418.B;
- après avoir humilié un Frère, le Saint se montre très doux à son égard, II.465.E; ayant fait des reproches à un directeur, il change de ton et redevient très doux, II.465.E;
- dans le *Recueil*, le Saint écrit sur la patience et la d., II.466.B;
- le Saint gagne les cœurs par sa d., II.474.D; cette d. est exempte de mollesse, II.474.D; de quels principes elle s'inspire, II.475.C; il manifeste surtout cette d. en confession, II. 475.D;
- le Saint est doux envers ceux qui lui font de la peine, II.475.D; sa d. est parfaite, mais il est aussi ferme qu'il est doux, II.476.B, 476.D; il n'est en garde contre sa d. que vis-à-vis de sa propre famille, II.477.C;
- on ne voit jamais le Saint en contestation ni dispute, II.478.D; il n'emploie jamais de termes rudes, II.478.D; il corrige avec d. et reste patient en toute circonstance, II.478.E;
- il témoigne une grande d. envers quelques Frères révoltés, II.479.A; aux reproches, il ne répond que par le silence, II.479.B; il rappelle à la d. un directeur qui s'est emporté, II.479. D;
- il reprend ceux qui troublent la paix et la tranquillité, II.480.B; pour éviter toute contestation, il fait payer une deuxième fois la note du menuisier, II.480.C;
- il s'efforce de faire aimer et pratiquer la d., II. 480.E; il reprend ceux qui commettent des fautes contre la d., II.480.E; comment il répond à un Frère qui s'accuse d'avoir manqué de d., II.481.A;
- le F. Barthélemy est plein de d. dans son gouvernement, II.ab.59.A; Ca 140; Re 248; il exhorte les directeurs à la d., II.ab.59.E, 61.B; cette d. convertit des blasphémateurs, II.ab. 60.C;
- par leur d. et leur patience, les Frères conquièrent le cœur de leurs élèves, II.ab.101.B.

ECHEC.
- le P. Fourier entreprend en vain d'instituer des Frères, Bd 3; le P. Barré échoue dans l'institution des maîtres pour les garçons, I. 146.C; Bd 3; Ca 11; Re 15;
- M. Nyel ne réussit pas à fonder un établissement à Guise, Ca 18; Re 28; les tentatives du

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Saint pour rétablir un séminaire de maîtres échouent, II.56.C; Ca 46, 100; Re 69, 156.

ECOLES.
- saint Charles Borromée établit beaucoup d'é. dans son diocèse, Bd 3;
- les enfants de sexes différents doivent être séparés dans les é. des villes, I.55.A; chaque prêtre doit avoir son clerc pour tenir l'é., I. 56.B; les fidèles doivent envoyer les enfants à l'é., I.56.D;
- Herardus de Tours recommande aux prêtres d'établir des é., I.56.E; les écolâtres, chanceliers ou chantres sont chargés de prendre soin des é., I.57.E; des fondations anciennes d'é. existaient en France, I.57.E;
- un concile recommande de rétablir les anciennes é. dans les diocèses, I.58.C; un autre concile veut des é. tant pour les garçons que pour les filles, I.58.E;
- l'évêque doit faire la visite des é., I.59.A; les congrégations sont zélées pour le soin des é., I.59.B; l'établissement des é. pour instruire la jeunesse des vérités de la foi, I.59.D; les chanoines ont assuré la création de diverses é., I.60.B; dans plusieurs villes, il y avait des é. pour catéchumènes, I.79.E;
- on critique les é. payantes et leurs maîtres, I. 81.E;
- Dieu avait réservé le Saint pour les é. de garçons, comme Barré et Roland l'avaient été pour les é. de filles, I.147.A; le Saint contribue à la réussite des é. des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Ca 10; Re 13;
- le Saint offre son aide à M. Nyel, I.161.D; Bd 26; il consulte Dom Bretagne avant d'ouvrir les é. à Reims, Ca 13; Re 20; les é. sont ouvertes sous la protection du curé de Saint-Maurice, Ca 13; Re 21;
- comment le Saint a été amené à s'occuper des é., I.169.C; Bd 49, 58; on le supplie de prendre la responsabilité de toutes les é., I.183.D; le curé de Laon amène le Saint à s'occuper des é. abandonnées par M. Nyel, I.230.E; Ca 40; Re 60;
- le Saint se demande s'il doit consacrer son bien pour fonder les é., I.189.D; Bd 58; il fait lui-même l'é. sur la paroisse Saint-Jacques, I.244.B; Ca 38-39; Re 59; il avait promis de se charger des é. à Saint-Sulpice, I.201.A, 210. D, 361.E; II.380.E; Bd 57; Ca 31, 34, 45; Re 46, 67.

ECOLES CHARITABLES.
- on y enseigne la doctrine chrétienne et ensuite à lire, écrire et l'arithmétique, I.2.D; elles sont le meilleur moyen de procurer une éducation chrétienne aux enfants, I.16.B; elle leur donne un fond de religion difficile à effacer, I.48.E;
- les paroisses considérables de Paris ont chacune leur é. de charité, I.60.C; le zèle en leur faveur vient de saint Pie V, de saint Charles Borromée, de César de Bus, I.60.D; les enfants y trouvent l'éducation chrétienne qui leur fait défaut, I.72.C;
- à Rome, le F. Gabriel Drolin reçoit une des é. fondées par le Pape, I.393.C;
- le F. Chrétien recrute des jeunes gens pour les é. du Canada, II.ab.115.D; des ex-Frères espéraient trouver argent comptant pour les services rendus gratuitement, II.ab.121.D.

ECOLES CHRÉTIENNES.
- la perte des âmes ne peut être réparée que par l'établissement des é., I.4.D; leur importance dérive de la nécessité d'être instruit des vérités nécessaires au salut, I.19.C; il faut faire tous ses efforts pour les multiplier, I.33.D;
- de grands hommes les qualifient de séminaires, noviciats du christianisme, I.35.E; leur suppression aurait les plus fâcheuses conséquences, I.36.D; elles permettent de corriger les enfants, I.36.D;
- estime de la vocation des maîtres et maîtresses de ces é., I.38.B; il s'y trouve deux maîtres : Jésus-Christ et la personne qui préside en son nom, I.44.C; la jeunesse s'y trouve utilement et saintement occupée, I.46.C; les pratiques de piété y sont en honneur, I.48.B;
- saint Charles Borromée eut soin qu'on en établît dans les hôpitaux et les maisons pieuses, I.57.D; le concile de Toulouse veut que les évêques en érigent pour les fidèles des deux sexes, I.59.C; les élèves y disputent des vérités de la religion, I.64.D;
- là seulement les pauvres trouvent réunies l'instruction et l'éducation, I.69.A; ces é. sont nécessaires pour suppléer au manque de vicaires et aux lacunes des curés, I.73.A;
- dans ces é., les enfants, classés selon leur degré d'avancement, y ont une grande facilité pour apprendre, I.75.A; catéchisés une ou deux fois par jour, ils s'y trouvent mieux que dans les paroisses réglées, I.75.D; y restant plusieurs années, ils sont bien instruits de la doctrine chrétienne, I.76.C;
- les raisons pour un curé surmené d'en procurer à sa paroisse, I.76.D; leur origine en France, I.78.B; leur institution est de tous les âges, I.80.D; saint Charles Borromée les répand avec succès dans le diocèse de Milan, I.80.E; leur institution a tenu à cœur aux évêques et aux rois de France, I.81.A;
- le chanoine Roland prédit au Saint sa vocation au service des é., I.138.E; Mme Maillefer travaille à fonder des é. pour les filles, puis pour les garçons, I.159.D; le Saint et M. Nyel se rencontrent providentiellement, I.160.C; le P. Barré, fondateur des é., I.171.E, 283.A;
- le Saint refuse d'envoyer des Frères seuls dans les é. des villages, I.278.A; il réussit dans l'établissement des é. pour les garçons, II.355.B; Ca 1, 9; Re 11;
- zèle du P. Chantreau en faveur des é., I.391. C.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ECOLES CHRÉTIENNES ET GRATUITES.
- elles sont nécessaires pour la jeunesse pauvre et abandonnée, I.32.B; peu d'ecclésiastiques voudraient faire profession de les tenir, I.33. B; la bonté de Dieu y supplée par les Congrégations qui tiennent de telles é., I.33.B;
- ayant pour fin la religion, ces é. diffèrent des écoles profanes, I.34.B; elles doivent être gratuites car les pauvres ne seraient pas en état de payer des maîtres, I.35.B; ceux qui les tiennent sont les instruments de la Providence, I. 37.D; les maîtres et maîtresses y sont les ministres du salut pour les enfants abandonnés, I.39.C;
- les maux qui menacent l'enfance devraient inciter les riches à fonder des é., I.44.E; elles sont le seul endroit où l'on peut espérer une instruction des enfants sans le mélange des sexes, I.55.B;
- l'Eglise a pris grand soin de procurer de telles é., I.56.B; elles sont pourtant l'objet de l'indifférence des uns, de l'hostilité des autres, I.70. C;
- ces é. sont pour les enfants du peuple ce que sont pour les riches les collèges et couvents, I. 74.E; là seulement, ces enfants peuvent trouver la facilité de se bien instruire de la religion, I. 77.C;
- des fondations fournissent à peine le nécessaire aux é., I.106.D, 110.E; les maîtres et maîtresses ne vivent que de ces fondations, I. 110.E;
- les princes ont jugé l'établissement de ces é. nécessaire, I.111.BD; de telles é. ne font pas tort aux gens qui vivent du métier, I.111.C; ceux qui s'y consacrent mettent au profit du public leur talent, I.111.D;
- le chanoine Roland se sent inspiré d'établir de telles é., I.138.A; le Saint rencontre de grandes difficultés pour en établir, I.140.B; Dieu inspire au P. Barré d'en établir, I.145.D; Mme Maillefer envoie M. Nyel à Reims pour en fonder, I.147.C; une lettre adressée au Saint le prie de venir en aide à M. Nyel, I.161. C;
- le Saint se sent poussé à s'occuper des é., I. 163.C; il suggère de les mettre sous la protection d'un curé, I.163.E; une première é. s'ouvre à Reims en 1679, I.165.A; M. Nyel leur a consacré tous ses efforts, I.282.A;
- le catéchisme est le caractère distinctif de telles é., I.290.B; ces é. ne font pas concurrence aux écoles payantes, I.296.E;
- les curés de Chartres se prononcent en faveur de ces é., I.370.B; l'évêque de Chartres s'en explique dans un mandement, I.371.C; le curé de Calais désire vivement en établir, I.381.A.

ECOLES DE CAMPAGNE.
- des curés auraient souhaité de telles é. tenues par les Frères, I.278.A; inconvénients qu'il y aurait à envoyer un Frère seul, I.278.E; le Saint ne voulut jamais donner de Frères pour les é., I.278.C; II.154.A; il accepte de former dans ce but des jeunes gens qu'on lui envoie, I.278.D;
- le Saint se méfie avant d'ouvrir une école au bourg de Darnétal, II.16.C; il envoie à contre cœur des Frères pour l'é. à Saint-Denis, II. 55.E;
- M. Charon voulait mettre des Frères isolés avec les curés de campagne, II.153.E.

ECOLES DE FILLES.
- les écoles pour garçons doivent être séparées de celles des filles, I.55.B; à Reims, les Sœurs de l'Enfant-Jésus tiennent des é., I.128.C; à la différence du P. Barré et du chanoine Roland, le Saint n'établit pas de telles é., I. 138.D;
- les Pères Fourier et Barré fondent des é., Bd 3, 37, 50; le P. Barré fut l'instituteur des é. dites du Saint-Enfant-Jésus, Bd 50;
- M. Roland avait heureusement exécuté son dessein en faveur des é., I.147.A; Bd 13, 30; Ca 5; Re 5; il avait fondé de telles é., Bd 58;
- Mme Maillefer fonde une é. à Darnétal, I.159. D; Bd 23; Ca 11; Re 15, 17; les é. de Reims réalisent un grand bien, I.159.D; la Supérieure de Reims avait été supérieure des é. du P. Barré, I.160.C; Bd 24;
- ces Messieurs de la Ville de Reims avaient fait obstacle à l'établissement des é., I.162.A; Ca 25; de telles é. sont importantes pour la formation des futures mères, I.123.D; les é. de Chartres y font grand bien, I.370.B.

ECOLES DE GARÇONS.
- les Pères Fourier et Barré essaient d'instituer des Frères pour les é., Bd 3; le chanoine Roland recommande au Saint l'établissement d'é., Bd 13; Ca 9; Re 11;
- M. Nyel avait commencé à Rouen des é., Bd 23; Mme Maillefer procura l'établissement d'é. à Darnétal, Bd 23; elle désirait l'établissement d'une telle é. à Reims, Bd 23;
- l'opposition des Messieurs de Ville aux é., Bd 25; on avait parfois proposé au Saint d'établir de telles é., Bd 30; Dieu voulait se servir de lui pour établir des é., Bd 34;
- les é. établies par le P. Barré ne réussissent pas, Bd 37; il prévoyait que Dieu se servirait du Saint pour établir de telles é., Bd 50;
- le Saint fait distribuer le pain dans les écoles tant de filles que de garçons, Bd 61; M. Roland souhaitait que Mme Maillefer l'aidât à instituer une é., Ca 11; Re 17; le Saint consulte Dom Bretagne sur l'ouverture d'é. à Reims, Ca 13; Re 20.

ECOLES DOMINICALES.
- les garçons doivent y être instruits par des hommes, les filles par des femmes, I.54.E; le Saint ouvre une é. dans la maison de noviciat, I.389.B; Ca 81; Re 124, 205;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




– la désertion de deux Frères amène la fermeture de l'é., I.390.C; Ca 83; Re 207; cette é. est rouverte plus tard, I.439.C; Ca 99; sa fermeture suscite bien des regrets, II.10.E.

ECOLES GRATUITES.
– leur nécessité, leur importance, I.4.E; l'intérêt des parents demande qu'on les multiplie, I.43.B; les avantages qu'elles procurent, I.46. D; l'apprentissage de la science du chrétien y est gratuit, I.47.E;
– il y a contraste entre les élèves des é. et ceux des autres, surtout quant aux choses de la religion, I.49.B; Théodulphe d'Orléans recommande aux prêtres d'établir des é., I.56.B;
– les curés de Saint-Sulpice emploient les Frères dans plusieurs é., I.60.D; il n'y a pas d'autre moyen pour les pauvres d'apprendre la doctrine chrétienne, I.70.D;
– les gens du peuple qui savent lire et écrire l'ont appris dans les é., I.82.D; même si elles se remplissaient d'enfants riches, elles se justifient, I.111.C; celui qui gouverne a montré ses intentions concernant les é., I.111.D;
– le chanoine Roland a fondé les Sœurs de l'Enfant-Jésus pour tenir les é., I.128.C; il communique son zèle au Saint, I.128.D; il lui confie le soin de la maison des maîtresses d'école, I.137.B;
– le Père Barré essaya de former des é., Ca 11; Re 15; Mme Maillefer fonda des é. à Darnétal, Bd 23; Ca 11; Re 16; le duc de Mazarin avait procuré l'établissement d'une é., Bd 80;
– difficultés qu'il faut surmonter pour établir des é., I.138.A; le Saint ne se chargea jamais d'en établir pour les filles, I.138.D; hostilité des gens de Reims à l'égard des é., I.162.A;
– M. Nyel, qui a fondé des é. à Rouen, est envoyé par Mme Maillefer, I.160.B; on prend la précaution de ne pas dire que M. Nyel vient à Reims pour fonder des é., I.162.A; le curé de Saint-Maurice qui avait projeté d'ouvrir une é. est enchanté de patronner le projet de M. Nyel, I.164.E; Bd 28;
– le démon s'inquiète des bienfaits de l'éducation qui se donne dans les é., I.275.A; si elles cessent d'être gratuites, elles cessent d'être chrétiennes, I.345.B; le Saint gagne un procès en prouvant que ses é. sont gratuites, I.362.C;
– Mgr Colbert veut confier aux Frères les é. dirigées auparavant par M. Nyel, II.18.C; il vainc pour cela les résistances des administrateurs de l'hôpital, II.20.E; le Saint avait annoncé que les Frères hériteraient des é. d'Adrien Nyel, II.21.A; le Saint établit des é. et y attire les pauvres, II.358.D; il fonde ces écoles sur la seule charité, II.358.E;
– les magistrats de Guise voulaient former une é., Re 27; deux maîtres ouvrent les é. à Rethel en 1682, Ca 22; informé des bienfaits des é., le curé de Laon en veut une, Ca 24; Re 36; des ecclésiastiques se proposent d'ériger des é. à Grenoble, Re 192; des é. sont établies à Avignon et Mende, l'évêque de Marseille en demande, Re 117, 195.

ECRITS.
v. ACTES, LETTRES, MÉMOIRES, OUVRAGES.
– saint Jean Chrysostome fait l'apologie des anachorètes, I.69.C; saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin font l'apologie de leurs ordres, I.69.D;
– on critique les auteurs des vies des saints, I. 114.A; ces auteurs n'entrent pas dans le détail des vertus de leurs héros, II.199.B;
– l'auteur (Blain) explique la division de son ouvrage, II.199.D; il justifie le titre qu'il donne (Bernard) à la vie de Monsieur de La Salle, Bd 4; l'auteur (Maillefer) fait part de la manière dont il conçoit son ouvrage, Ca 2; Re 11; l'auteur (Maillefer) se plaint du sort qui a été fait à sa première rédaction, Re IV;
– Dom Claude Bretagne a écrit la vie de Bachelier de Gentes, Ca 13; Re 20; des Frères rédigent des notes et proposent des changements au texte des Règles, II.149.D;
– le F. Barthélemy met en garde contre les écrits des doctrinaires, II.107.B; les Frères ne doivent pas lire les écrits de ceux qui ont une doctrine contraire, II.ab.30.B;
– après la condamnation du livre des Réflexions morales, il y eut un déluge de livres et d'écrits séditieux, II.ab.30.E; l'Eglise est juge des écrits des Pères, II.211.D; il ne faut pas chercher à savoir pourquoi des livres ont été condamnés par l'Eglise, II.216.E;
– règles que le Saint se prescrit, II.318.B; ce qu'il écrit concernant la chasteté, II.253.B, la fidélité aux Règles, II.330.D, la foi, II.226.A, l'humilité, II.420.A, le silence, II.276.C, la pauvreté, II.400.C;
– résolutions de retraite du F. Stanislas, II.ab. 91.E.

ECRITURE.
– l'évêque de Mende demande un Frère capable en é., II.46.D; Ca 117; Re 194; on reproche aux Frères d'Alais de ne pas exceller en é., II.53.E; un Frère se perd à cause de sa passion pour l'é., II.ab.104.D; il écrit à tout moment, même sans permission, II.ab.104.D; il veut devenir habile maître d'é., II.ab.105.A; il écrit même pendant la classe, II.ab.105.B;
– un autre Frère, passionné pour l'é., extorque la permission de s'y exercer, II.ab.107.D; son directeur lui confie d'autres tâches pendant le temps de l'é., II.ab.108.A; devenu maître en é. ce Frère veut chercher fortune ailleurs, II. ab.108.C; des appelants incitent sa mère à l'appeler pour qu'ils vivent de sa plume, II. ab.109.B;
– un Frère se voit refuser du temps pour s'exercer à l'é., II.ab.118.E; des chanoines engagent le directeur à le laisser faire, II.ab.119.A;


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



– des Frères tentés de sortir espèrent vivre de leur plume, II.ab.121.D, 122.B; ils s'exercent à l'é. même sans permission, II.ab.121.D.

ECRITURE SAINTE.
– le Saint cite des oraisons tirées de l'E., Ca 112; Re 183; il fait entrer pour preuves des exemples tirés de l'E., Ca 112; Re 183;
– un jeune libertin ne voulait entendre parler ni de Dieu ni de l'E., Ca 61; Re 92;
– un crucifix, un Nouveau Testament faisaient la richesse du Saint, II.177.E; Ca 164; Re 300;
– la lecture de l'E. présente des dangers, II.210. C; les hérétiques cherchent leurs armes dans le texte sacré, II.210.D; les protestants farcissent leurs livres de passages de l'E., II.210. E;
– il faut recourir à l'Eglise pour bien entendre l'E., II.211.C; Origène commentant l'E. a multiplié les erreurs, II.212.D;
– le Saint goûte particulièrement le chapitre XI de l'épître aux Hébreux, II.230.E; il donne pour règle aux Frères de porter toujours sur eux le Nouveau Testament, II.231.E; il fait un recueil d'oraisons jaculatoires tirées de l'E., II.292.A;
– le Nouveau Testament était un livre inconnu pour un prêtre soldat, II.341.A;
– sentiments du F. Barthélemy à l'égard de l'E., II.ab.89.B; respect du F. Stanislas pour l'E., II.ab.89.B.

EGLISE.
v. CHAPELLE.
– les enfants pauvres causent du trouble dans l'é., I.32.E; les écoles chrétiennes sont les é. des enfants, I.36.D; chaque prêtre doit avoir son clerc pour tenir l'école dans l'é., I.56.B;
– les maîtres doivent conduire les enfants à l'é. dimanches et fêtes, I.58.B; il faut des hommes d'autorité pour conduire les enfants à l'é., I. 59.A;
– le jour de son élection, saint Ignace est à l'é. pour y catéchiser, I.63.C; les é. paroissiales des villes contiennent le dixième des paroissiens, I.100.B; il faut des é. ou des chapelles pour les nouvelles communautés, I.105.C; les anciens ordres religieux ont des é. grandes et magnifiques, I.106.D;
– le jeune Saint aime à se rendre à l'é., I.118.D; Bd 11; le Saint veille sur les enfants dans les rues et dans l'é., I.244.D; Bd 66; Ca 39; Re 59; le Saint est respectueux des lieux et exercices consacrés, II.233.E; il attire les regards à l'é., II.234.A;
– le Saint ne tolère aucun manquement de respect dans l'é., II.234.C; il reprend ceux des Frères qui manquent de respect dans l'é., II. 234.D; il inspire ce respect aux Frères et aux élèves, II.235.A; il veut que l'é. soit propre et ornée, II.236.B; il aimait se rendre à l'é. avec son père, II.237.C;
– le duc de Mazarin se trouve à l'é. au milieu des Frères, Bd 80; les douze jeunes gens sont édifiants dans l'é., Bd 85;
– le Saint donne rendez-vous à l'économe dans l'é., II.265.C; il est particulièrement modeste à l'é., II.311.B; en passant devant les é. il adore le saint sacrement, II.319.D; il ne passe jamais à proximité d'une é. sans y entrer, II. 485.B;
– le curé de Saint-Sever tient à conserver le corps du Saint dans son é., II.rel.1.D; les Frères font bâtir une é. pour y recevoir les restes du Saint, II.rel.2.A; l'archevêque bénit l'é. des Frères le lendemain du transfert des restes du Saint, II.rel.3.A, 4.E; le cercueil du Saint est amené à l'é. des Frères, II.rel.4.D;
– les jours de fêtes, on trouvait F. Barthélemy dans une é. ou une chapelle, II.ab.48.B; en voyage, il entre dans les é. et invite un Frère à en faire autant, II.ab.49.B; il aimait nettoyer et orner les lieux sacrés, II.ab.49.C.

ELECTION.
– F. Henri Lheureux est élu supérieur, I.262.B; Bd 74; Ca 42; Re 64;
– les Frères, par deux scrutins successifs, élisent le Saint comme supérieur de leur société, I. 347.A; Ca 72; Re 109;
– sans nouvelles du Saint, les Frères envisagent d'élire un autre supérieur, II.109.E; à défaut d'une é. canonique, F. Barthélemy gouverne en frère aîné, II.110.E;
– le Saint s'inspire de saint Ignace relativement à l'é. d'un supérieur, II.134.C; conseils qu'il donne avant de faire procéder à l'é., II.134.D;
– le F. Barthélemy est élu Supérieur; il obtient l'é. de deux assistants, II.135.C; Ca 151; Re 271;
– les directeurs sont convoqués pour élire un successeur au F. Barthélemy, II.183.D; Ca 165; Re 302; les dix-huit électeurs obéissent à la convocation, II.183.E; mourant, le F. Barthélemy avait désigné le F. Timothée comme le plus propre à lui succéder, II.183. E; Ca 165; Re 302;
– le F. Timothée est élu Supérieur à l'unanimité, II.184.A; Ca 165; Re 302; à Saint-Yon eurent lieu les é. du F. Barthélemy et du F. Timothée, II.ab.84.D.

EMPLOI.
– le Saint a fait tous les e. auxquels les Frères devraient s'appliquer, Bd 66; il forme des Frères servants pour s'occuper de la nourriture et de ce qui y a rapport, Ca 56; Re 83;
– le Frère cuisinier sert de l'absinthe aux Frères, I.227.E; le Frère pourvoyeur est dévalisé par les voleurs, I.320.B; Ca 69; Re 104; le Saint donne l'habit à un Frère servant, I.325.A;
– le Frère économe réussit à trouver du pain, I. 335.E; le Frère pourvoyeur sort acheter des choux et mendie, I.336.B;
– à Chartres, un septième Frère se dédie au ser-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



vice domestique, I.371.A; l'infirmier de Paris meurt du pourpre à Chartres, I.379.E; les administrateurs de Rouen imposent aux Frères un dur e. du temps, II.23.A;
- les communautés doivent avoir un Frère servant, II.26.B; à Saint-Yon, fonctionne une communauté de Frères servants, II.34.A; d'autres Frères sont occupés au service de l'Institut, II.34.A;
- à Versailles, un cinquième Frère gère le temporel, II.66.B; un Frère servant est ancien domestique de M. de Soubise, II.189.E; à Saint-Yon, des Frères sont architectes, manœuvres, jardiniers, II.193.E;
- le Saint procure un e. à un scélérat qu'il a converti, II.340.E; il envoie un ecclésiastique converti enseigner à l'hôpital de Soissons, II. 345.B; le F. Ponce refuse de l'argent au Frère économe de Vaugirard, II.378.C;
- à table, le Saint se place entre le jardinier et le chartier, II.410.E; il ne veut pas déranger le Frère portier, II.412.B; il obéit au Frère infirmier et au novice qui le veille, II.450.C;
- le linger oublie de mettre des draps au F. Barthélemy, II.ab.56.E; les infirmiers éprouvent du plaisir à servir le F. Barthélemy, II. ab.57.A; le F. Joseph était tailleur, cellerier, maître de la garde-robe, II.ab.69.B; le F. Hilarion est portier à Saint-Yon, puis cuisinier à Guise, II.ab.79.D; le F. Stanislas était le barbier de la maison, II.ab.86.A;
- un Frère servant néglige son e. pour soigner des gens, II.ab.113.D; un Frère servant fait l'office de jardinier à Saint-Yon, II.ab.117.A.

ENQUÊTE.
- le concile de Narbonne ordonne d'examiner les maîtres choisis, I.57.E; l'abbé de Janson est chargé d'une e. dans l'école Saint-Sulpice, I.294.E; Ca 51; Re 76;
- M. Pirot est envoyé enquêter à la suite des plaintes formulées par des novices, I.404.D; Ca 91; Re 140;
- l'abbé de Gergy enquête dans les écoles de Paris pendant plusieurs semaines, II.43.C; le Saint se tait lors d'une e. ordonnée par l'autorité ecclésiastique, II.382.C;
- les Règles sont soumises à l'archevêque de Paris, II.149.D.

ESPRIT DE FOI.
- homme de foi, le Saint regardait l'action de Dieu en tout ce qui lui arrivait, II.229.D; II. ab.34.D; Bd 84; Ca 80; traversé dans ses desseins, il jugeait que Dieu ne les agréait pas, Re 124;
- l'e. lui donne le courage de soutenir les injustices, II.230.E; par e. il inspire l'estime pour la vocation du Frère, II.231.E; il donne aux Frères l'e. comme leur esprit propre, II.231. C; il rédige un chapitre des *Règles* sur l'e., II. 231.E; dans le *Recueil*, il écrit sur l'e., II.232. B;
- à un Frère il écrit sur les moyens d'acquérir l'e., II.232.D; à une personne, il donne la définition de l'e., II.232.E; il ne reconnaît pour disciples que ceux qui vivent l'e., II.233.D;
- par e. il ennoblit les moindres actions, II. 295.C; à un Frère il écrit de n'avoir que Dieu en vue, par e., II.297.A; en tout, il se propose uniquement la gloire de Dieu, II.303.C;
- il veut que les Frères regardent leurs règles par e., II.324.E; il voit en un jeune teigneux l'image de Jésus-Christ, II.376.D; il regarde ses adversaires comme des instruments de sa propre sanctification, II.384.E;
- il demande que l'on agisse par e. dans l'obéissance, II.444.C; Bd 76; il voit Dieu dans les conseils qu'il reçoit, II.448.E; il sait faire de ses passions l'usage que l'Esprit de Dieu lui inspire, II.465.C;
- il répète : « Le Seigneur m'a tout donné, le Seigneur m'a tout ôté », II.468.D;
- le F. Barthélemy témoigne de l'importance qu'il attache à l'e., II.ab.34.C; ce même e. inspire au F. Louis le détachement des créatures, II.ab.81.A; il voit Dieu dans ses supérieurs, II.ab.82.E.

ESPRITS.
- les e. hantaient la Grand-Maison, II.3.C; deux Frères voient à plusieurs reprises le fantôme d'une religieuse, II.4.A; ce fantôme effraie le jardinier et sa famille, II.4.C; il secoue la charrette de déménagement des Frères, II.4.E;
- un Frère prétendait avoir des apparitions, II. 166.C.

ETUDES.
- César de Bus paie les é. de J.-B. Romillon, I. 66.C; un pasteur doit se consacrer à l'é. de la théologie et des cas de conscience, I.76.E; les é. profanes n'étaient pas nécessaires au clergé des premiers siècles, I.78.D; les é. profanes ne sont pas nécessaires pour un pasteur ou un fondateur, I.93.C;
- le Saint fait ses é. au collège de l'Université de Reims, I.120.C; Ca 3; Re 2; il allie les exercices de piété à ceux de l'é., I.120.C; estimé de ses maîtres, il est l'exemple des écoliers, I. 120.D; Bd 12;
- chanoine, le Saint poursuit ses é. avec une nouvelle ardeur, I.123.D; Ca 4; Re 3; après le cours de philosophie, il prend le degré de maître ès arts, I.123.E; il décide de poursuivre ses é. en Sorbonne, I.123.E;
- l'é. est souvent ennemie de la piété, I.123.E; le Saint est étudiant à Saint-Sulpice jusqu'à la mort de ses parents, I.124.A; II.238.B; il y fait des progrès exemplaires, I.125.A; retourné à Reims, il n'interrompt pas ses é., I.126.C, 129.C; Bd 16;
- il prend à Reims les degrés qu'il voulait prendre en Sorbonne, I.129.C; II.201.E; Ca 6; Re 7; une cure lui étant refusée, il poursuit les é.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



de la licence, Ca 7; Re 8; il prend le bonnet de docteur à Reims, I.167.E; II.201.E; Bd 17; Ca 16; Re 24;
- F. Lheureux étudie le latin puis la théologie, I.171.C; l'é. est dangereuse pour l'humilité et la persévérance, I.436.B; le Saint étudie tout ce qui affermit la foi, II.202.A; s'exerçant aux é., il s'exerce à la piété, II.202.A; ses é. ne dérangent pas son oraison, II.279.B;
- le Saint interdit aux Frères les é. menant au sacerdoce, II.360.E; il leur interdit même l'usage de leurs connaissances en lettres, II. 360.E; il fait son é. des œuvres des Pères et des saints, II.365.E;
- F. Barthélemy avait étudié chez les jésuites de Douai, II.ab.5.A; il étudie ensuite la philosophie et la théologie, II.ab.5.E; il décide ensuite d'abandonner l'é. de la théologie, II. ab.6.A;
- les Frères ne doivent pas montrer qu'ils ont étudié la philosophie et la théologie, II.ab.30. C;
- le frère du Saint était un vertueux étudiant, Bd 55; il interrompit ses é. pour faire la classe, Bd 67; il fut docteur en Sorbonne, Ca 32 et chanoine de Reims, Bd 55.

EVANGILE.
v. ECRITURE SAINTE.
- l'E. de Jésus-Christ est notre catéchisme, I. 12.C; les cinq parties de la doctrine chrétienne font l'E. tout entier, I.12.C; les é. sont un rapport fidèle, naïf et sans étude, I.12.D;
- par son enseignement, Origène a gagné beaucoup de personnes à l'E., I.81.A; saint François croyait que sa règle n'était que l'E. tout pur, I.84.B; on cite les paroles d'E. sur la pauvreté, I.94.D; les saints interprètent les paroles de l'E., I.95.D;
- saint François a suivi la manière de vivre présentée dans l'E., I.105.A; au temps où l'E. était honoré et pratiqué par les chrétiens, II. 208.B;
- saint Augustin ne croirait pas à l'E. si l'Eglise ne l'imposait pas, II.211.E; l'E. assure l'infaillibilité à Pierre et aux apôtres, II.214.B, 218. A;
- pour le Saint, l'autorité de l'E. l'emporte sur tout, II.477.B; la vie du Saint est l'E. en pratique, II.500.A.

EXEMPTION.
- le Saint ne se réserve aucune marque de distinction, Bd 75; Ca 43; Re 64; il ne se dispense en rien de l'obéissance, Bd 75; Ca 43; Re 65; à une religieuse il recommande de toujours demander la permission pour les moindres e., Bd 76;
- le Saint ne se dispense en rien du règlement du séminaire, II.155.D; Ca 155; Re 281;
- on est dispensé des ordonnances de l'Eglise si la santé fait défaut, II.209.E; pour s'exempter, il faut écarter les prétextes et demander les permissions, II.325.D; le F. Barthélemy consulte un directeur avant d'accorder une e., II.ab.45.C;
- la multiplicité des affaires n'est pas, pour le F. Barthélemy, prétexte pour se dispenser des exercices, II.ab.46.D; il ne cherchait pas à se soustraire aux Règles, II.ab.51.D, 52.C; il se déclare contre les dispenses, II.ab.54.B;
- le F. Joseph, infirme, ne cherchait pas à se dispenser des exercices, II.ab.68.B; des personnes distinguées conseillaient au Saint d'interdire certains jeûnes aux Frères, II.ab.102. C.

EXTASE.
- doit-on taire les e. quand on écrit la vie des saints ?, I.114.D;
- après avoir célébré sa messe, le Saint entrait en e., I.132.C; Ca 8; Re 10;
- le F. Bourlette était parfois ravi en e., I.254.A.

FAMINE.
- la région parisienne est éprouvée par la f. en 1693, I.133.C; Ca 68-69; Re 102-103;
- la région de Reims est éprouvée par la f. en 1684, I.219.E; Bd 60-61; Ca 35-36; Re 54-55;
- en 1709, les Sœurs de la Croix sont la providence du Saint, pendant une f., II.6.B; Ca 101; Re 160; les Frères de Rouen souffrent de la f. qui sévit en 1709 et 1710, II.28.A; Ca 107; Re 173; pendant cette f. le noviciat revient de Rouen à Paris, II.44.D; Ca 122-123; Re 199-200;
- la f. éprouve la communauté pendant plusieurs années, II.255.E.

FERMETURE.
- les maîtres écrivains obtiennent du curé la f. d'une école, II.37.D; les Frères ferment les autres écoles, II.37.D; Ca 113; Re 186;
- le Saint doit fermer une deuxième fois les écoles de Paris, II.41.E;
- f. provisoire du séminaire des maîtres de Saint-Denis, II.75.D.

FERVEUR.
- à certaines époques, moines et clergé avaient perdu leur première f., I.102.A;
- certains sentent plus de f. dans la prière vocale que dans l'oraison, I.102.C;
- la diversité des instituts est propice au renouveau de la f., I.102.E; il n'y a jamais trop de communautés ferventes dans une ville, I.107. E;
- la f. était grande dans les premières années de l'Institut, II.ab.1.C; Bd 63, 73-74; Ca 38; Re 58;
- le vieux F. Joseph impressionnait le Saint par sa f., II.ab.70.C; f. exceptionnelle du F. Stanislas dans le monde et au noviciat, II.ab. 85.B; il garde cette même f. pendant le reste de sa vie, II.ab.89.C.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



FIDÉLITÉ.
- elle est inébranlable chez le F. Gabriel Drolin, I.313.E, 393.C;
- le Saint amène un Frère à rester fidèle à sa vocation, II.296.C; il écrit à une religieuse sur la f. à la grâce, II.296.E; il écrit à un Frère sur le même sujet, II.297.A;
- le Saint écrit sur la f. aux Règles et aux exercices, II.330.D; il donne trois maximes pour assurer cette f., II.331.B; il écrit à une religieuse sur la f. à la Règle, II.331.C;
- le Saint aide un ecclésiastique converti à rester fidèle, II.345.A; le Saint se préoccupe de fixer les maîtres dans leur état, II.359.E; il intervient pour persuader des Frères de rester fidèles, II.368.C, 497.D.

FOI.
v. aussi : ESPRIT DE FOI.
- la f. transforme le cœur humain, I.21.E; elle ne montre rien à l'esprit mais propose de manière claire, I.30.A;
- la f. provoque la compassion pour la jeunesse incroyante, I.33.C; pour la f. les pauvres sont les enfants de Dieu, I.39.D; la f. nous découvre la dignité des enfants de Dieu, I.44.A;
- les futurs maîtres doivent être examinés sur leur f., I.58.A; ils doivent faire la profession de f. qui est prescrite, I.58.D;
- le Saint cherche à fortifier sa f., II.202.A; il préfère la f. à tous les autres avantages, II. 202.E;
- l'Eglise seule est dépositaire de la f., II.204.C; la f. de ceux qui critiquent ses pratiques doit être tenue pour suspecte, II.205.B;
- dans l'Eglise seulement, on est sûr de sa f., II. 208.E, 210.B; on ne peut s'en rapporter à son propre jugement en matière de f., II.212.A;
- le Saint se fait des ennemis en raison de sa f., II.218.E; il préfère sacrifier ses œuvres à sa f., II.221.A; il laisse des instructions sur la f., II. 226.A; il ne prend conseil que de la f., II.303. D.

FONDATION.
- les riches devraient fonder des écoles pour les enfants menacés, I.44.E; des f. anciennes d'écoles existaient en France, I.57.E;
- saint Charles Borromée fonde une Compagnie de la doctrine chrétienne, I.57.C; César de Bus a fondé la Congrégation de la doctrine chrétienne, I.60.D, 80.E;
- Marc de Sadis fonde la Congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, I.64.D; saint Charles Borromée fonde la Congrégation de la doctrine chrétienne et celle des oblats, I.66. E;
- César de Bus se sentait appelé à fonder une société d'ecclésiastiques, I.66.E; le P. Eudes établit une Congrégation de prêtres, I.68.C;
- le P. Barré et M. de La Salle furent les premiers à fonder des Instituts en faveur des enfants pauvres, I.69.B; Bd 3;
- saint Ignace a donné à l'Eglise la Compagnie de Jésus, I.69.D; des conciles mettent obstacle à de nouveaux instituts, I.83.A; le nombre des nouvelles religions augmente malgré la défense faite, I.84.A;
- la diversité dans l'Eglise est naturelle et nécessaire, I.85.C; pourquoi les conciles avaient-ils interdit la f. de nouveaux ordres religieux, I. 89.D;
- la diversité des Instituts apporte l'harmonie et non la confusion, I.89.E; la multiplication des instituts n'est pas une source de division, I.91.D; l'unité de l'Eglise n'empêche pas la diversité des instituts, I.92.B;
- certains soupçonnent de vanité les fondateurs d'ordres, I.92.D; ces fondateurs n'avaient pas besoin d'études profanes, I.93.B; tous les fondateurs d'ordres ont estimé et pratiqué la pauvreté, I.95.C;
- les instituts répondent aux aspirations variées des personnes, I.102.B; la diversité des instituts favorise le renouveau de la ferveur, I. 102.E; dès l'origine, les instituts avaient des fins et des observances différentes, I.103.C;
- les nouvelles f. sont accusées d'accaparer des terrains en ville, I.105.B; ce sont les anciens ordres qui occupent de vastes terrains, I.106. C;
- les f. d'écoles fournissent à peine le nécessaire, I.106.D, 110.E; les instituts pour les écoles chrétiennes sont nécessaires au bien public, I.110.B;
- de bonnes raisons s'opposent parfois à l'érection de nouveaux monastères, I.110.C; il ne faut aux maîtres et maîtresses ni terrains ni vastes bâtiments, I.110.E;
- les princes ont jugé nécessaire la f. des écoles gratuites, I.111.A; le chanoine Roland a fondé les Sœurs de l'Enfant-Jésus, I.128.C; Bd 17; Ca 5; Re 5;
- Mme Maillefer fonde à Darnétal deux écoles, I.151.C, 159.D; Bd 13; Ca 102; Re 15, 163; elle projette d'ouvrir une école de garçons à Reims, I.159.E; Bd 23; Ca 11-12; Re 17-18;
- M. Nyel a créé des écoles de garçons à Rouen, I.160.B; Ca 12; Re 17-18; f. d'une école sur la paroisse Saint-Maurice à Reims, I.163.E; Bd 27-28; Ca 13-14; Re 20-21; Mme des Croyères fonde une école sur la paroisse Saint-Jacques, I.166.A; Bd 28; Ca 14-15; Re 21-22;
- le Saint fonde une école au logis des maîtres, I.170.D; Bd 35; Ca 15-16; Re 24; M. Nyel part fonder une école à Guise, I.173.A; Bd 40; Ca 18; Re 27;
- une école est fondée à Rethel, I.180.E; Bd 45, 80; Ca 21-22; Re 32-33; f. d'écoles à Guise, Château-Porcien et Laon, I.183.A; Bd 45, 67; Ca 23-24; Re 35-36;
- le Saint projette de fonder des écoles en y consacrant son patrimoine, I.189.D; Bd 58; Ca 28-29; Re 42-43; le P. Barré préfère la Pro-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



vidence à toutes les f., I.190.D; Bd 48, 58; Ca 29; Re 43;
- M. de La Barmondière fait promettre au Saint d'ouvrir une école sur sa paroisse, I.201.A; Bd 57; Ca 30-31; Re 46; l'archevêque de Reims offre de fonder la communauté du Saint, I.201.E, 285.A; Bd 83; Ca 44; Re 66;
- le Saint refuse des sommes offertes en f., I.222.D; il loue une maison plus grande, rue Neuve à Reims, I.224.D; Ca 20; Re 30; il se voit rappeler sa promesse de fonder une école à Saint-Sulpice, I.285.A; Ca 47; Re 69-70;
- à Paris, le Saint s'installe à Saint-Sulpice avec deux Frères, I.287.B; Ca 47-48; Re 70-71; il ouvre une école rue du Bac, I.296.B; Ca 52-53; Re 78;
- le Saint s'oppose au transfert de la rue Princesse à la rue Guisarde, I.338.B; pour de nouvelles f. il attend d'avoir des novices suffisamment formés, I.348.C; Ca 74; Re 111;
- M. de La Chétardie et Mme Voisin augmentent la pension des Frères, I.360.C; Ca 80-81; Re 122-123;
- une troisième école est ouverte rue Saint-Placide, I.361.C; Ca 83; Re 124-125; ouverture d'une école près la porte Saint-Michel, I.364.B; le Saint fonde une école sur la paroisse Saint-Hippolyte, I.364.E; Ca 100-101; Re 155-159;
- f. éphémère en faveur des jeunes Irlandais exilés, I.367.E; Ca 86; Re 130; l'évêque de Chartres en faveur de la f. des écoles dans sa ville épiscopale, I.369.D; Ca 74-75; Re 112; après la mort de l'évêque, les Frères de Chartres se trouvent démunis, I.376.C, 377.C;
- les autorités de Calais obtiennent l'ouverture d'une école, I.381.A; Ca 84-85; Re 126-128; Louis XIV octroie aux Frères de Calais des aumônes aux dépens des religionnaires, I.383.B; Ca 86; Re 129; ouverture d'une école au Courgain, I.383.D; Ca 85; Re 128; les Frères qui tiennent l'école pour enfants des matelots perçoivent trois pensions, I.384.C; Ca 86; Re 129;
- à Troyes s'ouvre une première école, puis deux autres, I.390.E, 392.A; Ca 66; Re 130;
- le Saint envoie deux Frères à Rome, I.392.B; Ca 134; Re 133, 236; le Frère Gabriel Drolin y ouvre une école, I.393.C; Benoît XIII donnera cette même école aux Frères, I.393.E;
- après hésitation, le Saint ouvre une école à Avignon, I.394.C; Ca 116; Re 130, 191; le Vice-Légat veut être le fondateur de l'école d'Avignon, I.397.A;
- une première école est ouverte à Marseille, II.11.E; Ca 117-118; Re 196; M. Morelet confie une école aux Frères, II.13.A;
- deux Frères sont chargés des enfants de l'hôpital à Rouen, II.13.B; Ca 104-105; Re 167-168; le Saint accepte d'envoyer des Frères à Darnétal, II.16.A; Ca 102; Re 163; les Frères se voient confier les écoles de Rouen, II.20.E; Ca 106; Re 172;
- l'évêque de Mende fonde un hôpital et des écoles gratuites, II.46.A; Ca 116-117; Re 194;
- les Frères de Rouen ne sont pas fondés, d'où leur dénuement, II.59.A; un prêtre fonde par testament une école aux Vans, II.68.D; Ca 119; Re 209; en Provence, on veut confier aux Frères des écoles déjà fondées, II.85.B;
- un jésuite prêche pour la f. d'une école gratuite, II.85.B; le Saint est accusé de détourner une donation, II.86.E;
- le Saint refuse les propositions de Mgr Le Tellier pour la f. de sa communauté, II.305.C; Ca 44; Re 66;
- le Saint accepte parfois des f. difficiles, II.306.C; il semble lire l'avenir des f. qu'il accepte, II.306.C; il fonde ses écoles sur la charité, II.358.E; il ne pense ni à assurer, ni à fonder son Institut, II.400.A.

GOUVERNEMENT (de l'Institut).
- on pose au Saint des questions embarrassantes à ce sujet, II.122.B; les Frères doivent avoir l'un des leurs pour supérieur et non un ecclésiastique, II.131.A; Ca 148-149; Re 264-266; interventions arbitraires dans le g., elles sont désavouées, II.150.A;
- le Saint absent, le g. est assuré par le F. Barthélemy, II.182.C; le Saint refuse un legs le qualifiant de supérieur, alors qu'il ne l'est plus, II.303.B;
- le Saint se tait vis-à-vis des affaires de l'Institut à ceux qui n'ont pas à intervenir dans son g., II.305.A; selon lui, le g. ne regarde que quelques Frères, II.305.B;
- le Saint manifeste une grande sagesse dans le g., II.305.D; il obéit même à ceux qui ont usurpé le g., II.406.C; n'étant plus supérieur, il ne veut plus agir en cette qualité, II.407.A;
- devant l'archevêque de Rouen il ne paraît plus en tant que supérieur, II.408.E; il envoie le F. Barthélemy chercher ses pouvoirs de confesser, II.409.A; il ne se mêle plus d'aucune fonction de g., II.413.C;
- le F. Barthélemy assure le g. aux côtés du Saint avant de lui succéder, II.ab.3.D; le Saint choisit comme remplaçant le Frère le plus qualifié, II.ab.16.B;
- le Saint fixe la forme de g. contre toute tentative de l'extérieur, II.ab.18.D; il tient à voir, de son vivant, un Frère à la tête des autres, II.ab.19.A; Ca 148; Re 264-266;
- obligé de reprendre le g. le Saint laisse le F. Barthélemy agir comme supérieur, II.ab.19.B; Ca 145; Re 257-258; celui-ci gouverne en Frère aîné, II.ab.44.B.

GRATUITÉ.
- le zèle nécessaire ne se rencontre pas chez les maîtres qui vendent leurs services, I.2.D; l'Etat et l'Eglise ont besoin de gens qui ren-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



dent leurs services gratuitement aux enfants de pauvres, I.2.E; les écoles pour les enfants pauvres doivent être gratuites, I.35.A; la science du chrétien se donne gratuitement dans les écoles, I.47.E;
- les maîtres et maîtresses élèvent les enfants sans espérance de gain, I.49.A; ils les forment gratuitement à la piété, I.49.A; les Frères font mieux, par pure charité, que les mercenaires par appât d'un gain, I.70.C; les maîtres et maîtresses sont disposés à rendre des services gratuits, I.81.E;
- peu de gens du peuple savent lire parce que personne n'apprend *gratis*, I.82.D; le Christ dit aux apôtres de faire *gratis* leurs miracles, I. 84.C, 95.D, 97.E;
- les Frères reçoivent à titre gratuit tous les enfants sans distinction, II.7.A; il est très difficile de connaître la situation exacte des familles, II.8.A, 36.C;
- le Saint veut ôter aux maîtres toute vue d'intérêt, II.359.E; il oblige les Frères à ne rien accepter de leurs écoliers, II.360.C; des Frères quittent l'Institut espérant gagner un salaire pour un travail qu'ils faisaient gratuitement, II.ab.121.D.

HABIT.
v. aussi : PRISE D'HABIT.
- saint François va pieds nus, une corde pour ceinture, I.96.B; la manière de s'habiller différait selon les instituts, I.104.A;
- on fait procès au Saint sur ses h., son chapeau, son collet, I.143.E; le Saint s'habille pauvrement, et plus tard, il porte l'h. des Frères, I. 144.C; Bd 19, 42, 63, 66, 80;
- Mme Maillefer portait des h. somptueux, I. 148.A; convertie, elle s'habille de façon ridicule, I.150.C, 151.E, 153.B, 154.B;
- costume adopté par le Saint au début de sa vie de communauté, I.169.B; il laisse ses hardes en gage entre les mains du curé La Barmondière, I.201.B;
- l'assemblée de 1684 reste indécise concernant l'h., I.234.E; à la suggestion du maire de Reims, le Saint adopte la capote, I.238.B; Bd 47, 69;
- le Saint fixe l'habillement des maîtres malgré les critiques, I.238.B; Bd 69; Ca 26; Re 38-39; il choisit le chapeau et les souliers des Frères, I.241.C, 252.E; Bd 69; Ca 65; Re 97; il prend lui-même l'h. des Frères, I.244.B; Ca 39; Re 59;
- à Paris, on voudrait imposer le port du manteau long, I.277.B; le Saint rédige un mémoire pour s'opposer au changement d'h., I.299.C; Bd 69-70; Ca 26-27; Re 39-40;
- à Vaugirard, les h. du Saint et des Frères sont misérables, I.321.C; le Saint doit accepter un manteau neuf qui lui sera volé par la suite, I. 374.A; Ca 75; Re 114;
- à Rome, le F. Gabriel Drolin revêt l'h. ecclésiastique, I.393.D; le nouveau supérieur critique l'h. des Frères, I.431.C, 432.B; les chapeaux et casaques des Frères excitent la risée du public, I.432.B;
- à Mende, des Frères en révolte conservent l'h. pour pouvoir conserver leur école, II.49.B; le Saint doit endosser une soutane neuve, II.71. D; les chartreux honorent le Saint malgré ses h. pauvres, II.100.D;
- ayant reçu l'h. de la communauté, le chevalier d'Armestat est comme étouffé par le démon, II.126.C; Ca 147; Re 262;
- les h. du Saint sont simples, de serge commune, II.155.E; seules soutane et tonsure le distinguent des Frères servants, II.163.C; il respecte l'h. ecclésiastique, II.244.E; il ne tolère pas la substitution de l'h. court à l'h. long, II.244.E; il a toujours gardé la soutane dans ses voyages, II.245.A;
- dans sa dernière maladie, le Saint consent à quitter la soutane, II.245.B; il n'ôte pas son collet, II.245.C; il ne porte pas la calotte pour ne pas cacher sa tonsure, II.245.D;
- il abandonne son manteau à des voleurs, II. 261.C; Ca 76; Re 114; l'habillement du Saint et des Frères paraît bizarre à bien des gens, II. 299.E; pour faire la classe, le Saint revêt l'h. des Frères, II.299.E; Ca 39; Re 59;
- le Saint refuse de changer l'h. des Frères, II. 305.D; Ca 26-27; Re 39-40; ses disciples témoignent d'une grande réserve de la part du Saint dans le port des h., II.310.B; Ca 155; Re 282; revêtu du surplis, il prononce la formule de ses vœux, II.336.D;
- le Saint essaie de convertir un scélérat portant l'h. ecclésiastique, II.340.C; Ca 61; Re 91-92; un prêtre-soldat portait la soutane pour obtenir un bénéfice, II.341.C; un faux prêtre revêtait les h. sacerdotaux, II.342.B; un jeune abbé désirait recevoir l'h. des Frères, II.348. B; Ca 88; Re 136;
- le Saint portait volontiers un h. usé, des souliers épais et un grand chapeau, II.349.B; sur l'avis de gens sages, le Saint quitte l'h. des Frères, II.364.E;
- il ne rend leurs h. aux Frères qui quittent la communauté qu'après avoir tout tenté pour les retenir, II.370.A; on rend ses h. à un Frère qui menaçait de ne pas faire ses pâques, II.370.C;
- le Saint échange ses h. contre ceux d'un prêtre prisonnier, II.377.B; Ca 102; Re 161-162; dans ses h. le Saint porte toujours les livrées de la pauvreté, II.396.A; il raccommode ses vêtements, II.396.B; il n'a pas honte de porter des h. usés devant les grands, II.396.B;
- sur l'avis d'un Frère, il achète un chapeau, II. 397.A; au séminaire Saint-Nicolas, il portait des h. usés, II.397.B; Ca 155; Re 281-282; il accepte difficilement des h. neufs, II.397.C; Ca 37; Re 56;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- ses bas sont recousus, II.397.C; sa soutane et son manteau sont rapiécés, II.397.C; les voleurs lui rendent ses h. jugés trop pauvres, II.397.D;
- à Calais, il reçoit une soutane pour remplacer la sienne, II.397.D; un prélat l'oblige à accepter un manteau neuf, II.397.E; Ca 75; Re 114; il n'accepte que des h. d'étoffe grossière, II. 397.E; il exige des ceintures de laine commune, II.398.A; il renoue les ceintures usées, II. 398.A; il fait acheter une ceinture de quinze sols, II.398.B;
- il perd ses souliers dans la boue, II.398.C; il achète des chaussures grossières, II.398.C; il garde quinze ans une culotte rapiécée, II.398. D;
- le cilice du Saint guérit un Frère d'un mal de tête, II.495.D; la crasse du bonnet du Saint guérit un Frère d'une fièvre quarte, II.ab.9.B; le manteau du Saint guérit la main d'un garçon, II.498.C;
- un gros h. souvent plein de pièces couvre le corps des Frères, II.ab.9.B; le F. Barthélemy regarde cet h. d'ignominie avec amour, II.ab. 10.B; il ne portait que de vieux h. et refusa une robe de chambre, II.ab.56.C;
- le F. Joseph choisissait les h. les plus usés et rapetassés, II.ab.69.B; un Frère paie à un autre des h. ecclésiastiques, II.ab.107.B; un Frère déserte avec son h. de communauté, II. ab.108.D, 111.D;
- n'obtenant pas ses h. un Frère renverra ceux de la maison, II.ab.112.D; réadmis, ce Frère doit enseigner en h. séculier pendant trois mois, II.ab.112.E;
- un Frère médecin perd son prestige en quittant l'h. de la communauté, II.ab.114.B; un Frère jette l'h. qu'il a déshonoré, II.ab.115.A; un Frère revient à Saint-Yon reprendre ses h., II.ab.116.D;
- lors de l'exhumation, les vêtements sacerdotaux du Saint étaient consumés, II.rel.3.D; des personnes emportent quelques restes d'étole, II.rel.3.E; Ca 164; Re 300.

HOSPITALITÉ.
- empressement des habitants d'Oxyrinque à exercer l'h., I.107.A; les villes doivent exercer l'h. envers les communautés, I.109.E;
- en son hôtel, le Saint accueille des ecclésiastiques; il y reçoit M. Nyel, I.162.E, 220.D; Bd 25; Ca 12; Re 19; il finance l'entretien des maîtres, I.167.A;
- le curé de Saint-Maurice loge les maîtres chez lui, I.165.A; Bd 34; Ca 14; Re 21; le Saint doit se vaincre pour faire venir les maîtres chez lui, I.169.D; Bd 30; il hésite à les loger, I.171.C; Bd 36; le P. Barré lui conseille de le faire, I. 171.D; Bd 37;
- plusieurs oppositions le font encore hésiter à loger les maîtres chez lui, I.172.DE; Bd 39; Ca 17; Re 26; M. Nyel absent, le Saint fait manger les maîtres chez lui, I.173.D; Bd 39; Ca 17; Re 26; il loge les maîtres chez lui, I. 173-175, II.374.C; Bd 41; Ca 19; Re 28;
- à Reims, le Saint loge de jeunes instituteurs pour les campagnes, I.278.DE; Bd 85; Ca 45-46; Re 67-68, 156;
- à Vaugirard, il reçoit des sujets malgré la disette, I.325.DE; Ca 70; Re 104; il accueille les pauvres et les prêtres étrangers, I.326.C;
- le curé du Charmel héberge trois novices édifiants, I.329.B; Ca 65; Re 98; le comte du Charmel les engage à venir loger chez lui, I. 329.C; Ca 66; Re 98;
- le Saint accueille cinquante jeunes Irlandais exilés, I.367.E; Ca 87; Re 131; il y avait toujours des prêtres dans la maison du noviciat, II.14.E; les prêtres associés au Saint l'ont suivi de Paris à Saint-Yon, II.31.E;
- M. de Chateaublanc loge les Frères dans une maison d'ami, I.396.B; Ca 116; Re 191; l'évêque de Boulogne loge les Frères dans son séminaire, II.70.DE; Ca 121; Re 214;
- à Mende, le Saint demande l'h. des Pères capucins, II.99.B; il refuse l'h. que lui offre l'évêque, Ca 127; Re 220;
- le Saint envoie un faux converti loger chez les Frères, II.340.C; il loge un faux prêtre pour le convertir, II.344.B; il héberge au noviciat un protestant qu'il convertit, II.345.E; Ca 77; Re 116; il reçoit un jeune abbé, II.348.D;
- il appelle à la maison du noviciat un pécheur insensible, II.349.D; un calviniste est accueilli dans la maison des Frères, II.350.A; le Saint l'accueille de nouveau à Marseille, II.350.C;
- la bonté du Saint attire les étrangers et les pauvres prêtres, II.374.C.

HUMILIATION(S).
- Mme Maillefer recherche les h., I.150.A; le F. Lheureux rappelle à l'ordre le Saint trop empressé pour les h., I.266.A; Bd 74-75; Ca 43; Re 64-65; railleries dont les Frères sont victimes en raison de leur habit, I.241.D, 253. A;
- le F. Bourlette est assoiffé d'h., I.254.A; Bd 63; le Saint mange à genoux la soupe d'un Frère désobéissant, I.269.A; les Frères de Rouen souffrent les h. et les moqueries, II.27. A; Ca 105; Re 169-170;
- le Saint endure des vexations de la part de deux Frères, II.165.E; la foi du Saint le rend insensible aux h. et aux outrages, II.230.C; pour quelque faute, le Saint se prosterne au milieu de l'oratoire, II.236.A; il subit les huées de la populace, II.255.E; Ca 39; Re 59;
- le Saint mange à genoux le pain de l'aumône, II.257.B; les Frères reçoivent l'aumône et des h., II.265.D; le Saint est traité de fou par le monde et par son évêque, II.299.D;
- le Saint est traité d'imprudent, d'outré, de borné, d'entêté, II.300.B; il demande pardon aux Frères de n'avoir pas sonné le lever, II.




MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



321.E; Ca 64-65; Re 96-97; il est traité de menteur, II.328.A; il reçoit des mépris quand il sollicite des dons, II.385.D;
- il dévore la honte d'être pauvre et mendie son pain, II.393.E; il recueille le mépris de la pauvreté, II.394.BC; il cherche la dernière place, II.402.E;
- de chanoine, il se fait maître d'école, II.403.B; il s'estime méprisable, II.403.C; il apprend à se déshonorer, II.403.E; il fait tout tourner à son désavantage, II.404.E; tout le monde se croit habilité à humilier le Saint, II.404.D;
- le Saint se traite avec mépris, II.408.A; il est regardé comme un pauvre prêtre, II.408.C; il est traité avec mépris, II.409.C;
- le Saint se jette aux pieds des Frères pour être averti de ses défauts, II.410.C; il est blâmé par des indiscrets, II.410.C; il demande à un Frère de lui faire son chapitre, II.410.D;
- il aime les offices les plus humiliants, II.412.C; il pratique l'exercice du pardon le Jeudi saint, II.412.D; il exige l'abjection, l'h., II.413.A;
- il abandonne sa réputation à la médisance et à la calomnie, II.414.B; seul, il souscrit à sa propre déposition, II.414.B; il reste calme dans toutes les h., II.414.C; il fait amende honorable de la résistance des Frères aux ordres de l'archevêque, II.414.E;
- il reçoit des lettres humiliantes et en lit une en public, II.415.C; il estime vrai ce qu'il trouve dans une lettre insultante, II.415.D; il souscrit au jugement de ceux qui le condamnent, II.416.B; il est heureux quand on vient le destituer, II.416.D;
- il se jette aux pieds des Frères, des déserteurs, II.416.D; il se laisse blâmer et critiquer par un jeune abbé, II.417.B; il aime l'abjection, II.417.E; il est joyeux quand il est insulté à Rouen, II.418.A;
- il exhorte les Frères à bénir Dieu d'être traités comme Jésus-Christ, II.418.D; il demande pardon à genoux à un voisin qui l'a soufflété, II.419.A; il est mal reçu et méprisé par Mgr d'Aubigné, II.419.C;
- il obéit à un Frère qui demande un service peu convenable et ridiculisant, II.451.C; tout ce qui flétrit son honneur le trouve dans la joie, II.453.E;
- le Saint tombe en rue : on le croit ivre, II.456.D; pour éprouver un Frère, il l'humilie puis devient très doux envers lui, II.465.E; il se prosterne devant un Frère qui repoussa sa bonté, II.478.E; il supporte l'h. en union à Jésus-Christ crucifié, II.484.E;
- le F. Barthélemy baise les pieds des Frères avant son départ pour Chartres, II.ab.25.C; le F. Barthélemy et le Saint entrent en dispute pour s'humilier, II.ab.61.E; le Saint est souvent aux pieds du F. Barthélemy, II.ab.62.A; Ca 152; Re 273-274;
- rentrant en charrette à Paris, les Frères sont hués par la foule, II.ab.73.E;
- le Frère directeur trouve difficilement prétexte pour humilier le F. Stanislas, II.ab.86.C; le F. Stanislas a soif d'h., II.ab.88.A; il se mettait souvent à genoux devant ses novices, II.ab.94.B.

HUMILITÉ.
- le cardinal Groperus estime ne pas mériter le cardinalat, I.62.C; Canisius s'efface devant les saints Pères, I.62.C; Barthélemy des Martyrs n'accepte un archevêché que sous la contrainte, I.63.E; M. Olier s'est fait curé après avoir refusé la mitre, I.68.D;
- le Saint détruit ses notes personnelles, par h., I.112.C; il n'a rien dit de lui-même, sauf à ses directeurs, I.112.C; il s'est condamné à une vie abjecte et méprisée, I.112.E; il paraissait le plus petit et le dernier parmi ses disciples, I.113.B; Bd 33;
- paroles d'h. de Mme Maillefer à son directeur, I.155.A; elle souffre des hommages qui lui sont rendus, I.155.C; le Saint veut quitter Reims pour fuir l'admiration dont il est l'objet, I.211.A;
- h. et obéissance du Saint quand il n'est plus supérieur, I.264.C; Bd 74-75; Ca 43; Re 64-65; il souffre d'entendre les Frères louer ses actions vertueuses, I.268.A; il supplie les Frères de le mettre à l'hôpital avec les pauvres, I.306.E;
- h. du F. Lheureux, I.309.E; h. du Saint face aux Frères de Mende révoltés, II.48.A; il souffre des honneurs reçus à Boulogne, II.71.C; Ca 122; Re 215-216; il refuse les invitations de M. de La Cocherie, II.71.C; il évite Gravières dont le prieur le vénère, II.82.B; il écourte son séjour à Mende à cause de visites flatteuses, II.83.A;
- humbles paroles du Saint au directeur du noviciat, II.98.C; le Saint tente de se décharger du supériorat, II.120.C; Ca 150-151; Re 269-270; il répond avec h. aux paroles arrogantes, II.122.E; il craint de mourir supérieur et voudrait la dernière place, II.130.E;
- le F. Barthélemy doit vaincre son h. pour accepter la charge de supérieur, II.135.D; Ca 151; Re 272; h. du F. Barthélemy et du Saint dans leurs relations, II.151.C; Ca 151-152; Re 273-274;
- le Saint vit dans la plus grande h., II.152.A; Ca 153-154; Re 277-278; n'étant plus supérieur, le Saint refuse d'accepter un legs à ce titre, II.157.A, 303.B; Ca 156; Re 283; il ne veut pas, par h., signer le contrat d'achat de la maison de Saint-Yon, II.158.E; Ca 158; Re 288; à Saint-Yon, il se met au dernier rang et s'abaisse devant le F. Barthélemy, II.163.C;
- le F. Timothée doit vaincre son h. pour accepter la charge de supérieur, II.184.B; il aurait

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



voulu se démettre lors du Chapitre général de 1725, II.192.E;
- le Saint est en lutte contre lui-même pour acquérir l'h., II.300.D; il se fait une loi de renoncer à son jugement propre, II.301.D; il inspire confiance par son h., sa patience, sa douceur, II.339.E; il se pose lui-même comme un grand pécheur, II.399.E;
- l'h. du Saint humilie les pécheurs et les touche, II.339.E; il maintient les maîtres dans l'h. de leur fonction, II.359.E; il répand les exemples d'h., II.374.A, 375.B; il se range parmi les pauvres, II.391.E, 392.B;
- le Saint raccommode ses vêtements, balaie sa chambre, fait son lit, II.396.C; il choisit le plus vil en tout, II.396.C; il veut mourir à l'hôpital avec les pauvres, II.399.C;
- il est toujours anéanti en lui-même, II.402.E; il choisit la dernière place, les humiliations, II. 402.E; il embrasse un état peu considéré, II. 402.E; il s'estime méprisable, II.403.C;
- il apprend à se déshonorer, à se vider de toute bonne opinion de soi, II.403.E; il ne parle jamais de lui-même, II.404.C, 408.B; il ne se justifie qu'avec h. devant l'intendant de Rouen, II.405.B;
- le Saint est offensé quand il s'aperçoit qu'un peintre prend son portrait, II.405.E; il se regarde comme inutile dans la maison, II.406. E; n'étant plus supérieur, il répugne à agir comme tel, II.407.A, 413.C; il se traite avec mépris, se plaît dans le mépris, II.408.A;
- il défend aux Frères de parler de lui, II.408.D; il demande au F. Barthélemy de retirer des pouvoirs à sa place, II.409.A; il a en horreur louanges et marques d'estime, II.409.C;
- il fuit les admirateurs, II.409.D; il cherche à se déprécier par des singularités, II.409.D; Bd 81; il contrefait même la gourmandise, II. 409.E; il se confond parmi les Frères, II.410. A; il se compte pour rien et se croit à charge, II.410.B; il se défie de son propre esprit, II. 410.E;
- il mange au bout de la table de communauté, II.410.E; il ne fait rien que par l'avis des Frères, II.411.B; dans les assemblées, il se montre très discret, II.411.C; il se soumet à l'avis du directeur des novices, II.411.D; il préfère la compagnie des personnes de moindre condition, II.412.A;
- il reste la tête découverte devant un Frère, II. 412.B; il cherche à descendre à la dernière place, II.412.D, 413.B; il se dit la bête de charge, II.413.C; il se considère capable de détruire, II.413.D;
- dans ses lettres, le Saint emploie les formules les plus humbles, II.413.E; il se donne toujours tort, II.414.D, 415.E; il souscrit au jugement de ceux qui le condamnent, II.416. B;
- il se croit plus propre à détruire qu'à édifier, II.416.E; il prend la dernière place à la récréation des Frères servants, II.417.A; il fuit les louanges, II.417.B; il reçoit les ordres de qui veut lui en donner, II.417.B;
- le Saint est éloquent quand il parle de l'h., II. 419.E; il laisse des instructions sur l'h., II. 420.A; il écrit à un Frère sur l'h., II.420.D; il console ce Frère sur le même sujet, II.421. A; ses avis à une religieuse sur l'h., II.421.D;
- dès l'origine de l'Institut, il descend à la dernière place, II.446.A; il a le secret de se comporter en inférieur à l'égard de tous les Frères, II.449.B;
- il se regarde comme un criminel, II.451.E; il regarde comme justes châtiments de Dieu les peines qui lui arrivent, II.452.D; il se soumet à qui le conteste, II.464.E; il n'accorde rien à son amour-propre, II.465.B;
- h. du F. Barthélemy dans ses rapports avec le Saint, II.ab.3.D, 14.B; assauts d'h. entre le Saint et le F. Barthélemy, II.ab.18.E; h. du F. Barthélemy dans ses rapports avec les Frères, II.ab.44.A;
- h. du F. Barthélemy dans les voyages, II.ab. 44.C; h. du F. Barthélemy face au Saint, aux Frères, aux ennemis, II.ab.61.D, 63.A;
- humble exhortation du F. Barthélemy à ceux qui le critiquaient, II.ab.64.B; lettre du F. Barthélemy à un Frère sur l'h., II.ab.64.E.

IMPOTS.
- divers i. frappent les familles et épargnent les instituts, I.106.A; les fondations d'écoles gratuites sont exemptes du droit d'amortissement, I.111.B; les Frères de Calais reçoivent des sommes prises sur les biens des réligionnaires, I.383.C;
- les habitants de Calais sont imposés pour l'école du Courgain, I.383.E; la pension des Frères de Calais est prise sur les octrois de la ville, I.385.B;
- le fonds des écoles d'Alais est pris sur les tailles de la ville, II.53.D; des collecteurs calvinistes font payer un surcroît de taille au père du F. Dominique, II.ab.76.E.

JANSÉNISME.
v. aussi : UNIGENITUS.
- le Saint conçoit de l'horreur pour le j., II. 201.D; il porte cette horreur de Reims au séminaire de Saint-Sulpice, II.201.D.

JEU.
- les enfants de Saint-Sulpice jouaient pour de l'argent, I.287.C;
- un ex-Frère perd 40 écus aux cartes en une seule nuit, II.ab.120.D.

JEUNE.
v. aussi : ABSTINENCE, NOURRITURE.
- les prêtres doivent châtier les négligents par le j., I.56.D; J.-B. Romillon jeûnait continuellement au pain et à l'eau, I.66.A; que celui qui

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ne mange pas ne méprise pas celui qui mange, I.87.D;
- les uns mangeaient tous les jours, d'autres une ou deux fois la semaine, I.104.A; du Jeudi saint à Pâques, le Saint ne prenait qu'un bouillon aux herbes, I.145.C; Bd 20; ne pouvant jeûner sans malaise, le Saint mortifie son corps, I.145.C;
- par le j. le Saint vainc sa répugnance aux aliments, I.227.C; Bd 72; les jours de j. on ne servait que des légumes, Bd 71; Ca 40; Re 61;
- le Saint jeûne dans sa chambre pendant la Semaine sainte, I.269.E; Bd 21; il prend un morceau de pain et un peu d'eau le Jeudi saint, I.269.E; il va à jeun avec les Frères à Notre-Dame-des-Vertus et revient à jeun, I.299.A; Re 79;
- par des j. austères, il se prépare à rédiger ses règles, I.340.A; Ca 71; Re 106; les Frères de Paris jeûnent avant d'aller trouver l'ennemi du Saint, I.422.C; le Saint se soumet à des j. rigoureux pour obtenir de bons directeurs, II. 145.E;
- les Frères jeûnent d'abord à tour de rôle, puis tous ensemble le vendredi, II.145.E; le Saint jeûne au pain et à l'eau pendant quatre ans, II.146.A;
- malgré son asthme il ne se lassa pas de jeûner pendant le carême, II.170.E; Ca 159; Re 289; son confesseur doit lui interdire le j. du carême, II.171.A; Ca 159; Re 290;
- le j. eucharistique n'existait pas au début de l'Eglise, II.206.D; les j. et cilices permettent au Saint de dompter sa chair, II.253.C; il se condamne à l'abstinence et à de longs j., II. 333.E, 455.E;
- le j. est compatible avec l'école faite selon les règles, II.ab.102.B; les Frères ont observé le j. sans ennuis de santé, II.ab.102.D; un Frère servant se porte à des j. outrés, II.ab.117.E.

JEUNESSE.
- pendant la j. l'âme est très malléable, I.2.A; les conséquences terribles de la négligence dans l'éducation de la j., I.7.B; la j. pauvre manque d'instruction et d'éducation, I.32.B;
- les jeunes riches ne manquent pas de maîtres, I.32.C; les enfants pauvres se trouvent abandonnés moralement, I.32.D; Dieu procure des moyens de salut à la j. négligée, I.33.C; Bd 2-4; la foi provoque la compassion pour la j. qui ignore son Dieu, I.33.C;
- il est nécessaire d'apprendre la doctrine chrétienne pendant la j., I.34.D; la j. est utilement et saintement occupée dans une école chrétienne, I.48.C; influence durable de la formation reçue dans la j., I.48.E;
- la j. est un temps propice pour inculquer la religion et la vertu, I.53.B; la j. est vulnérable aux mauvais exemples, I.53.B; des maîtres propres à enseigner la doctrine à la j. sont devenus nécessaires, I.56.A;
- importance de l'éducation reçue pendant la j., I.58.C; la réforme des paroisses dépend d'une j. bien instruite, I.59.E; des communautés se dévouent à l'éducation de la pauvre j., I.80.D; des instituts se consacrent à l'instruction de la plus pauvre j., I.110.D;
- la j. pauvre ne peut trouver l'instruction chrétienne que dans les écoles gratuites et chrétiennes, I.111.C; la j. est tentée d'indépendance, I.122.B; le Saint réussit à élever dans la science du salut une j. abandonnée, II.361. A; il fait honorer saint Cassien pour son zèle à instruire la j., II.493.B; Ca 81; Re 123;
- la j. est une terre qui peut produire des vices ou des vertus, II.ab.4.C, E; la j. est légère et inconsistante, II.ab.5.D.

LATIN.
- le F. Lheureux se perfectionne en l. pendant deux ans, II.271; Ca 59; Re 88; le Saint défend aux Frères l'étude du l., I.309.C, 378.A; Ca 59; Re 88;
- quelles sont les raisons d'apprendre à lire en français plutôt qu'en l., I.375.A;
- pour un prêtre soldat, le l. était une langue étrangère, II.341.A; le Saint s'entretient en l. avec un Ecossais qu'il veut convertir, II.345. D; Ca 77; Re 116; le Saint emploie le l. pour une citation, II.470.C.

LECTURE.
- Frères et Sœurs font de saintes l. aux enfants, I.41.C; les maîtres doivent détourner les enfants des livres hérétiques et profanes, I.58. B; beaucoup préfèrent, au catéchisme, les romans, comédies et amourettes, I.82.C;
- les gens du peuple ont appris la l. dans les écoles gratuites, I.82.D; certains aiment davantage la l. des livres saints qu'une longue méditation, I.102.C; Mme Maillefer voyage, un vieux livre en main, I.153.A;
- raisons qui imposent d'apprendre la l. en français plutôt qu'en latin, I.375.A;
- tous les dimanches, on lit le chapitre des *Règles* sur les récréations, II.143.C; la *Règle des Frères directeurs* est lue le premier jeudi du mois, II.146.A; chaque directeur en fait la l. spirituelle les dimanches et jeudis, II.146.A; on lira deux fois par an la *Règle des directeurs*, II.147.B;
- la l. publique de la *Règle des Frères directeurs* était chose bénéfique, II.147.B; les Frères directeurs doivent être fidèles à la l. de leur *Règle*, II.148.C; un Frère faisait sa l. de Malaval et de quelques autres quiétistes, II. 166.D, ab.177.B;
- la l. de la Bible présente des dangers, II.210. C; l'Eglise est juge des écrits des Pères, II. 211.D; il ne faut pas chercher à savoir pourquoi des livres ont été condamnés par l'Eglise, II.216.E;
- le Saint reprend une dame qui lit des livres

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



entachés d'erreurs, II.221.E; il ne lit pas les *Réflexions morales* et renvoie le livre au curé, II.222.B; il ordonne à un Frère de se défaire d'un livre de P. Maimbourg, II.222.C;
- le Saint porte partout son bréviaire, II.291.C; en voyage il lit ou prie, II.340.A; à sa mort, il ne possède qu'un *Nouveau Testament* et une *Imitation*, II.399.A; Ca 164; Re 300; il mortifie son désir de voir un livre dont la l. pourrait l'intéresser, II.464.D.

LETTRES DU SAINT.
- aux Frères : sur la charité, II.389.D; sur la régularité, II.329.A; pour leur annoncer la mort du F. Jean-Henry, II.ab.76.B; à des Frères qui le consultent ou qu'il consulte, II. 411.D, 170.B;
- aux Frères de Provence, II.102.B; Re 242; aux Frères de Calais, Ca 85; Re 128; aux Frères des Vans qui avaient été assiégés par les hérétiques, Re 211; à deux Frères pour les exhorter à la patience, II.472.C, E;
- à un Frère sur la pauvreté, II.400.CD; Ca 37; Re 57; à un Frère qui le consulte sur une affaire relevant d'une autorité supérieure, II. 247.B; à un Frère sur la confiance en la Providence, II.268.C; à un Frère sur les moyens d'acquérir l'esprit de foi, II.232.D; à un Frère sur l'humilité, II.420.D, 421.A; à un Frère qui s'accuse d'avoir manqué de douceur, II.481.A; à un Frère sur la fidélité à la grâce, II.297.A; à un Frère pour l'exhorter à ne voir que Dieu dans ses actions, II.297.A;
- à un Frère sur la charité fraternelle, II.389.E; à un Frère pour lui dire sa joie de le savoir régulier, II.328.E; au F. Barthélemy, sur la modestie, II.314.A; au F. Barthélemy, signalant l'irrégularité de quelques novices, II. 328.C; au F. Barthélemy, lui disant son besoin de faire oraison, II.275.A; au F. Barthélemy, protestant de son obéissance, II.450.A;
- à un Frère (trois l. au même), II.368.E; au F. Vigneron (plusieurs l.), II.284.E; à un Frère au sujet de la présence de Dieu, II.314.C; à un Frère qui se plaint de la longueur de l'oraison, II.287.E; à un Frère sur le silence, II.276.B; à un Frère sur l'obéissance, II.420.D;
- à un Frère sur l'estime de la vocation, II.368. DE; à un Frère à qui il conseille la patience, II.473.A; à un Frère qui s'accuse d'impatience, II.472.E; à un Frère, lui montrant les inconvénients de l'impatience, II.472.D;
- à un Frère sur la douceur, II.479.D; à un Frère sur l'obéissance, II.443.C; à un Frère directeur dont l'humeur est par trop inégale, II.312.B; à un Frère, pour protester du fait que son nom ait été inscrit sur une liste d'appelants, II.224.C;
- à une personne tourmentée, II.495.A; à une personne, sur la patience, II.473.B; à une personne, lui donnant des avis sur la patience, II.473.B; à une personne, sur l'obéissance, II. 444.B; à une personne, sur la charité, II.390.A; à une personne de piété, sur le silence, II.276. B, 277.A;
- à un curé, sur la manière de convertir les âmes, II.352.B;
- à une religieuse qui a besoin de conversion, II. 353.C; à une religieuse, sur l'humilité, II. 421.D; à une religieuse, lui donnant des conseils pour sa conversion, II.353.C; à une religieuse, sur la fidélité à la Règle, II.331.C; à une religieuse sur l'oraison, II.289.B; à une religieuse sur l'humilité, II.421.E; à une religieuse sur la fidélité à la grâce, II.296.E; à une religieuse, sur l'amour de Dieu, II.296.E;
- à un converti, pour l'introduire auprès des Frères, II.340.C; à M. Gense, au sujet des appelants, II.228.A;
- à un ami, lui reprochant de se soustraire à l'autorité de son évêque, II.247.B; à une personne de considération, pour lui demander sa protection en faveur du F. Barthélemy, II. 413.E, 414.A; à une personne, sur l'esprit de foi, II.232.E; à Sœur Louise, de Parménie, II.105; Ca 139; Re 247; à sa nièce religieuse, disant son regret de ne pouvoir assister à sa profession, II.275.E;
- plusieurs l. sur l'esprit de foi, II.232.E; sur la modestie, II.314.A; sur la dévotion à la très sainte Vierge, II.491.C;
- F. Gilles et un autre sont guéris par l'application d'une l. du Saint, II.297.A, 495.D; dans ses l., le Saint emploie les formules les plus humbles, II.413.D;
- après sa démission, le Saint ne répond plus aux l. que sur ordre du F. Barthélemy, II.152. C; absent de Paris, le Saint ne répond plus aux l., II.117.E; Ca 142; Re 252; il cesse même toute correspondance avec le F. Barthélemy, II.80.A; étant à Grenoble, le Saint ne répond plus aux l. qui lui parviennent, II. 85.C; Ca 128, 142; Re 224, 252;
- les Frères ont reçu ordre d'écrire au Saint tous les mois, il leur répond toujours, I.315.B; Ca 55; Re 82; le Saint lit tranquillement les l. d'injures qui lui sont adressées, II.471.B; il lit une l. d'injures avant la messe qu'il célèbre aux intentions de son auteur, II.471.B; il reçoit une l. d'injures du curé de Saint-Nicolas, II. 404.D; il reçoit des l. humiliantes et lit l'une d'elles en public, II.415.CD;
- après sa démission, le Saint refuse de lire les l. avant qu'elles aient été portées au Frère Supérieur; dans ses réponses, il fait remarquer qu'il n'est plus supérieur, Ca 152; Re 274; il se voit obligé de répondre aux l. des Frères, Ca 148; Re 265; il ordonne de reporter à qui de droit des l. trouvées en route, II.265.E.

LETTRES DU F. BARTHÉLEMY.
- à des directeurs, pour les exhorter à la douceur, II.ab.58.E, 61.B; à des directeurs sur la

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



récréation et la reddition, II.ab.68.A; aux directeurs en réponse aux leurs, II.ab.21.A;
- à des Frères, sur la chasteté, II.ab.66.B; à des Frères, sur la mortification, II.ab.57.B; à des Frères sur l'esprit de foi, II.ab.35.A; à deux Frères, sur l'abandon à Dieu, II.ab.39.B; aux Frères pour les consoler après la mort du Saint, II.ab.21.B; aux Frères, annonçant la mort du F. Placide, II.ab.41.D; au sujet d'un Frère qui a quitté, II.ab.54.C;
- à un Frère, sur l'humilité, II.ab.64.E; à un Frère, sur la régularité, II.ab.53.B, E; à un Frère qu'il refuse de dispenser, II.ab.54.B; à un Frère pour l'encourager, II.ab.55.C; à un Frère qui néglige l'oraison, II.ab.46.E; à un Frère lui conseillant de prier avant d'écrire, II.ab.47.C; à un Frère qui aime les exercices de piété, II.ab.47.D;
- à un Frère, sur l'invocation de Jésus, II.ab.47.D; à un Frère qu'il exhorte à imiter Jésus souffrant, II.ab.48.C; à un Frère de Grenoble, l'exhortant à prier la Vierge, II.ab.50.D; à un Frère, pour lui donner plusieurs avis, II.ab.43.B; à un Frère malade, II.ab.44.E; à un Frère peu fervent, II.ab.45.D; à un Frère, pour l'encourager, II.ab.34.A; à un Frère, après la mort du Saint, II.180.C;
- au décès du F. Barthélemy, on trouve des lettres inachevées, II.ab.45.C; toutes les l. sont très humbles, elles désarment ses ennemis, II.ab.62.C.

LETTRES DIVERSES.
- de l'auteur de la *Vie de M. de La Salle* au Frère Supérieur, II.let.1.A; circulaire au sujet de la mort du F. Barthélemy, II.ab.26.B; Ca 165; Re 302; d'un prêtre du séminaire Saint-Nicolas rendant témoignage de la vie vertueuse du Saint, II.155.B, 179.B; Ca 154-156; Re 280-283;
- du Frère supérieur (Timothée) à un Frère directeur, à propos des corrections apportées à la *Vie de M. de La Salle*, II.let.4.C; extrait d'une lettre de M. Guyart sur les deux volumes de la *Vie*, II.let.4.A;
- de M. de Truchis sur la *Vie*, II.let.4.D; de M. de Pontcarré au premier président son fils, en faveur des restes du Saint, II.rel.2.C;
- du Frère supérieur (Timothée) à un jeune Frère pour le dissuader d'abandonner son état, II.ab.119.C; d'un Frère à son père, en réponse à des lettres clandestines, II.ab.104.DE; d'un Frère à sa mère, lettres qui furent montrées à des appelants, II.ab.109.A;
- d'un Frère déserteur demandant au Frère Supérieur sa réadmission, II.ab.109.C; lettre de menaces écrite par un magistrat de Troyes, II.ab.110.C; d'un Frère directeur annonçant la sainte mort du F. Stanislas, II.ab.95.C; d'un jeune abbé à son oncle, évêque, pour obtenir le consentement de ses parents à son entrée dans l'Institut, II.348.E; Ca 89; Re 136.

LETTRES PATENTES.
v. aussi APPROBATION.
- le Saint aide à l'obtention des l. pour les Sœurs de l'Enfant-Jésus, I.140.D, 141.E; Bd 17; Ca 9; Re 12;
- le séminaire de Saint-Hippolyte ne possède pas de l., I.366.A; Ca 100; Re 158; elles sont obtenues pour Saint-Yon et sont valables pour les autres écoles du royaume, I.377.C; l'évêque de Chartres s'offre à les demander, I. 380.C; le duc de Charost intervient pour les obtenir en faveur de Saint-Yon, I.386.A;
- le Saint formait des Frères ou maîtres d'école, sans avoir de l., II.10.B; les l. obtenues pour six maîtres au Canada deviennent inutiles, II. 154.B;
- les l. permettent aux Frères la possession tranquille de Saint-Yon, II.159.A; Ca 165; Re 303; un Frère âgé est envoyé à la cour pour solliciter les l., II.187.D; les l. sont nécessaires pour pouvoir posséder, II.185.D, 186.B;
- le Roi accorde des l. aux Frères de Saint-Yon, II.188.B; l'archevêque de Rouen en obtient pour les Filles du Sacré-Cœur-de-Jésus, II. 188.B; il en obtient aussi pour la maison de retraite du clergé à Rouen, II.188.B;
- le séminaire de Saint-Nicolas obtient des l. par l'entremise de Mgr d'Aubigné, II.188.D; les l. pour Saint-Yon sont enregistrées au Parlement de Rouen, II.188.E; elles sont enregistrées également à la Cour des comptes, II. 189.C;
- la Cour des comptes ajoute aux l. des conditions très dures, II.189.D; un arrêt du Conseil du Roi annule ces conditions, II.189.C; le Saint avait refusé l'aide de Mgr Godet des Marais, préférant se confier en la Providence pour obtenir les l., II.267.C;
- sans l. les Frères ne pouvaient conserver le corps du Saint, II.ab.rel.1.B, D; ils obtiennent rapidement les l., II.ab.rel.1.E.

LINGE.
- Mme Maillefer retrouve le drap donné pour ensevelir un mendiant, I.149.D;
- dans la maison hantée du jardinier, tout fut remué, vaisselle, armoires, chaises, l., II.4.C;
- l'abbé Clément avait une provision de l. neuf pour plusieurs garçons, II.72.E; à Vaugirard, l., habits, lits, ustensiles étaient misérables, II. 394.E;
- le F. Barthélemy couche sans draps plutôt que d'en demander, II.ab.56.E.

LITANIES.
- le Saint établit les l. de la Passion, II.485.A; il dit tous les jours les l. de saint Joseph, II. 492.D; il compose des l. en l'honneur de saint Joseph, II.493.A;
- le F. Barthélemy avait une grande dévotion pour les l. de la Sainte Vierge, II.ab.50.D.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



MALADE, MALADIE.
- victime de son dévouement, Mme Maillefer meurt de la contagion du pourpre, I.158.D; Re 16;
- le Saint souffrira d'une rupture due à un effort pour sortir d'un fossé, I.168.B; Bd 14; Ca 16; Re 24-25;
- F. Bourlette remplace un Frère malade, puis meurt d'une fièvre violente, I.255.B; Bd 64;
- F. Maurice est atteint d'une m. pulmonaire, I.256.D; M. Dubois conseille de retirer de la communauté deux Frères m. des poumons, I.257.A;
- ayant jeûné la Semaine sainte, le Saint est pris de vomissements à Pâques, I.270.A; Bd 20-21; le Saint saigne du nez en se rendant au chevet d'un Frère m. à Guise, I.276.E;
- épuisé, le Saint tombe m. à Reims, I.302.E; Ca 56-57; Re 84-85; il souffre d'une rétention d'urine; Helvétius le guérit, I.306.A; Ca 58; Re 86;
- perclus de rhumatismes, le Saint endure le traitement du gril, I.331.C; Ca 76; Re 115; tombé m. le Saint se rétablit pour plaider un procès, I.362.B; Mgr Godet des Marais se montre plein de sollicitude envers les Frères m., I.372.E; Ca 75; Re 112-113;
- la peste sévit à Marseille, II.12.E; des Frères de Rouen tombent m. d'épuisement, II.24.C; Ca 105; Re 169;
- le directeur doit toujours être prêt à remplacer un Frère incommodé, II.26.B; le Saint et deux médecins se dévouent auprès de six Frères atteints du scorbut, II.62.B; Ca 123; Re 201;
- un chirurgien soigne le Saint pour une loupe au genou, II.72.E; Ca 111; Re 181; ayant souffert du froid dans la traversée du Gévaudan, le Saint doit accepter le repos, II.82.E; souffrant de rhumatismes, le Saint endure une fois encore le traitement du gril, II.102.C; Ca 137; Re 242-243;
- le chevalier d'Armestat est atteint d'une m. étrange, II.125.E; Ca 146; Re 260-261;
- le Saint est atteint d'une m. mortelle, II.168. D; Ca 159; Re 290; son rhumatisme s'aggrave, II.170.C; Ca 158-159; Re 288-289; il dissimule ses souffrances et continue ses austérités, II.170.D; il souffre d'asthme, II.170.D;
- dans sa dernière m. le Saint accepte des remèdes inutiles, II.171.B; il refuse ensuite ces remèdes à cause de la dépense, II.171.C; il souffre d'un mal de tête causé par la chute d'une porte, II.171.A; il souffre aussi d'une douleur au côté, II.171.A;
- m., le Saint reprend son activité, mais doit s'aliter, II.171.C; la veille de saint Joseph, il ressent un mieux et peut se lever le jour suivant, II.171.E; Ca 160; Re 291;
- même m., le Saint prend ses repas avec les Frères, II.321.C; le Saint est incommodé pendant quelque temps, II.328.D;
- à peine sorti, un jeune Frère tombe m. de fièvre chaude et en meurt, II.370.C;
- le Saint soigne et guérit un jeune teigneux, II. 376.C; il accorde au F. Ponce de la poudre d'or pour se soigner, II.378.D; m., le Saint obéit à l'ordre de célébrer la messe, II.450.B; il obéit au F. infirmier et au novice qui reste près de lui, II.450.C;
- tout ce qui afflige son corps, trouve le Saint dans la joie, II.453.E; il contracte une loupe à force de prier à genoux, II.456.C; Ca 111; Re 181; il tombe et se traîne jusqu'à la maison, II.456.D; on le porte au lit où il reste six semaines, II.456.E;
- il endure l'opération de la loupe à Rouen, II. 457.B; il doit subir une seconde opération, II. 457.C; Ca 111; Re 181; pendant une convalescence, il revoit plusieurs traités, II.457.C; Ca 111-112; Re 182-184;
- après l'opération de la loupe, le Saint est convalescent, II.457.E; Ca 111; Re 181; pendant cette convalescence il revoit les *Règles de la bienséance*, II.457.E; Ca 136-137; Re 241-242;
- durant une m. on oublie le Saint qui attend en silence, II.458.A; il boit de l'huile à brûler au lieu de tisane, II.458.C;
- pendant sa dernière m. il se traîne à la prière, II.458.C; il avoue un grand mal de tête mais n'en laisse rien paraître, II.469.C; il montre un visage content et serein, II.469.D; les importunités d'un Frère contribuent à rendre m. le Saint, II.470.E; tombé en s'asseyant, le Saint est m. d'un abcès à la tête, II.472.B;
- le Saint guérit un Frère m. en l'embrassant, II.494.E; en disant la messe, il guérit un abcès d'un Frère, II.495.C; deux Frères m. sont guéris par l'application d'une lettre du Saint, II.495.D, 497.A;
- un Frère m. est guéri par l'attouchement du cilice du Saint, II.495.D; le Saint guérit le F. Timothée d'une loupe, II.496.A; un Frère est guéri d'un asthme après une neuvaine en l'honneur du Saint, II.496.C;
- un Frère est guéri de la fièvre par l'application des cheveux du Saint, II.496.D; un autre est guéri d'un rhume violent, II.496.E; la crasse du bonnet du Saint guérit un Frère atteint d'une fièvre quarte, II.497.B;
- guérison d'une femme après une neuvaine au tombeau du Saint, II.498.B; guérison d'un garçon par l'attouchement du manteau du Saint, II.498.C;
- le Saint guérit un enfant épileptique, II.498. C;
- m., le F. Barthélemy doit cesser la classe, II. ab.11.C; une autre fois, il est guéri de façon surprenante, II.ab.14.E; au retour de Chartres, il retombe m., II.ab.25.D; pendant sa m., il s'abandonne à Dieu, II.ab.26.D;
- le F. Joseph : ses infirmités, sa dernière m., II.ab.28.C; le F. Placide : sa conduite vertueuse devant la m., II.ab.42.E;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- sollicitude du F. Barthélemy pour les m., II. ab.44.D; comportement du F. Barthélemy dans ses m., II.ab.56.E;
- le F. Joseph : il souffre d'asthme, II.ab.69.B; il est incommodé par une loupe monstrueuse, II.ab.70.ABC, 72.C; une seconde loupe lui vient au genou, II.ab.70.E;
- le F. Jean-Henry : il souffre d'un rhumatisme aigu, II.72.C; tombé m., il donne des exemples de grande vertu, II.ab.75.D;
- le F. Dominique : la tension intérieure mine sa santé, II.ab.77.C; l'air vif de Saint-Yon n'améliore pas sa santé, II.ab.78.B; il souffre de langueur, II.ab.80.B;
- le F. Louis : il souffre d'une manière exemplaire, II.ab.81.D; il voit dans la souffrance l'amour de Dieu pour lui, II.ab.83.A; souffrant de sciatique et de rhumatisme, il endure le traitement du gril, II.ab.83.D;
- le F. Stanislas : il souffre d'engelures, II.ab. 86.C; des coliques le font souffrir pendant quatre ans, II.ab.92.D; les médecins ne réussissent pas à guérir le F. Stanislas, pas plus que le changement de lieux, II.ab.93.B, D; 94. C;
- un Frère se voit inciser à vif une loupe de trois livres, II.ab.99.E; seuls les Frères qui ne respectent pas les règlements s'épuisent en classe, II.ab.102.B, D; un Frère est atteint de la petite vérole, II.ab.105.C; un médecin ordonne des bains à un Frère souffrant, II.ab. 107.B;
- un Frère indiscipliné souffre d'une fièvre maligne, II.ab.110.B; un Frère qui voulait quitter, meurt d'une petite vérole, II.ab.111. C; un Frère fugitif souffre d'une pleurésie, II. ab.111.E;
- un ex-Frère servant contracte la gangrène, II. ab.118.C; un ex-Frère perd l'esprit, II.ab.122. E.

MANUFACTURE.
- le curé La Barmondière avait établi une m. de laine, I.277.B; Ca 48; Re 71; difficultés qu'amène la présence de cette m. dans l'école, I.289.D; Ca 69; Re 73; on tente de la ruiner, I.290.E;
- cette m. se relâche, I.291.C; le directeur de la m. se retire, I.292.A; Ca 50; Re 74; la m. tombe, mais le Saint la rétablit, I.292.B; pour sauver la m. des Frères se spécialisent dans le tricot, I.292.B.

MARIAGE.
- un Frère dissuade le Saint de visiter un ex-Frère marié, II.379.B; m. malheureux d'un ex-Frère, II.ab.120.A;
- les Frères qui ont quitté ont été malheureux en m., II.ab.120.E; un ex-Frère marié est abandonné par sa femme après quelques semaines, II.ab.122.D.

MÉMOIRE(S).
- la *Vie de M. de La Salle* est composée sur des m. fournis par les principaux Frères et autres témoins, I.113.CD; II.179.A; II.let.1.C; Bd 6; Ca 2; Re 11; les confesseurs, directeurs et amis intimes du Saint n'ont pas laissé de m. sur sa vie, I.112.A; II.269.E, 270.B; les m. fournis à l'auteur de la *Vie* sont muets concernant les dispositions intérieures du Saint, I. 129.B;
- m. du Saint sur les commencements de l'Institut, I.167, 169, 193, 326; II.let.1.C; Bd 22;
- m. du Saint sur l'habit adopté par les Frères, I.301.A; Bd 70; Ca 27; Re 40;
- m. présenté au curé de Saint-Sulpice : accusations portées contre le Saint, I.293.CDE, 294.A; Ca 60; Re 89;
- m. présenté au cardinal de Noailles : plaintes de quelques novices, I.403.C; Ca 90; Re 139;
- m. présenté à Mgr Godet des Marais : le Saint y justifie sa méthode d'enseignement, II.302. B;
- m. sur la fin de l'Institut, remis par le Saint à l'abbé Clément, II.73.A; m. dressé par l'abbé Clément et M. Desplaces, présenté au cardinal de Noailles, II.75.B; m. du Saint pour se justifier dans l'affaire Clément, II.72.D, 77.E, 384.C, 415.B;
- m. des Frères de Rouen au Saint : leurs plaintes, II.24.E;
- m. rempli de calomnies contre le Saint; sa réponse, II.91.D; Ca 131; Re 229;
- m. d'un supérieur ecclésiastique posant des questions captieuses sur la communauté des Frères et son gouvernement; réponse des Frères, II.122.A, 124.C;
- m. envoyé aux Frères par le F. Barthélemy : questions soulevées par les appelants; réponses à leur faire, II.ab.34.B;
- m. du Frère Timothée, supérieur, concernant Saint-Yon, II.185.DE;
- m. remis par les Frères à l'abbé Vivant pour solliciter l'appui du cardinal de Rohan en cour de Rome, II.190.C; Ca 166; Re 305.

MESSE.
- les maîtres doivent conduire les enfants à la m. les dimanches et fêtes, I.58.C;
- le jeune Saint aime servir la m., I.119.B; Bd 11; plus tard, il célébrera la m. tous les jours, I.130.D; Ca 7-8; Re 9; il célèbre sa première m. sans apparat, I.131.A; Ca 16; Ca 7; Re 9;
- lorsqu'il célèbre la m. le Saint témoigne d'une ferveur impressionnante, I.131.B; Ca 7-8; Re 9-10; il semble exempt de distraction pendant la m., I.133.A; même malade, il tient à célébrer, I.133.B;
- il estime que rien n'est assez riche quand il s'agit de la célébration des saints mystères, I. 133.B; Ca 8; Re 9; dans la m. il puise la force contre les épreuves, I.133.C;
- Mme Maillefer s'humilie pendant la m. de


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



midi, I.152.B; elle assiste assidûment à la m., I.157.A; la m. se disait chaque jour dans une chapelle, I.157.A; Mme Maillefer entendait toutes les m. chez les carmélites, I.157.B;
- le Saint conduit les écoliers à la m., I.244.D; Bd 66; Ca 39; Re 59; il aimait avoir le F. Maurice comme servant de m., I.256.C;
- les novices servent les m. à Saint-Sulpice, I. 281.B;
- le Saint célèbre une m. pour le repos de l'âme de M. Nyel, I.282.C; Bd 68-69;
- les élèves de Saint-Sulpice n'allaient pas à la m. en semaine, I.287.D; les élèves des écoles chrétiennes y sont conduits chaque jour, I. 290.A; M. Compagnon paie les enfants pour aller à la première m., I.294.B; le Saint se refuse à toute manœuvre en ce sens, I.294.B;
- spectacle étrange du Saint et des novices allant à la m., I.322.A; M. Baüyn et le Saint célèbrent la m. à Vaugirard, I.330.C;
- le Saint perclus se traîne à la chapelle pour y célébrer la m., I.331.B; les prisonniers s'échappaient sur le chemin de l'église quand on les conduisaient à la m., I.353.B;
- les élèves des Frères assistent à une m. à Saint-Sulpice les premiers samedis, I.363.E;
- à Vaugirard, le vin était réservé à la m., I.441. B;
- traité de menteur, le Saint annonce qu'il va dire la m. avec ce mensonge, I.439.B; II.328. B;
- en voyage vers Rouen, le Saint célèbre la m. tous les jours, II.21.E; à Grenoble, le Saint conduisait les enfants à la m. qu'il célébrait, II.102.A; le Saint dit la m. tous les jours et souffre quand il en est empêché, II.103.B; malade, il dit la m. dans la chapelle des chartreux à Grenoble, II.103.D;
- les religieuses de la Visitation assistent édifiées à la m. du Saint, II.119.D; à Paris, il célèbre la m. pour les Frères, II.121.B, 125.A; avant de quitter Paris, il dit sa m. de grand matin à Saint-Sulpice, II.128.B;
- après l'élection du F. Barthélemy, il ne se distingue que par l'accomplissement des fonctions sacerdotales, II.152.B; il n'ose changer l'heure de la m. sans permission expresse, II. 153.A;
- un dimanche il va dire la grand-m. dans une paroisse, II.166.A; pendant sa maladie, il retrouve la force de célébrer la m., II.171.C, 172.A; Ca 160; Re 291;
- on offre de nombreuses m. pour l'âme du Saint, II.179.A; les trois vœux émis au cours d'une m., II.193.A; le visage du Saint rayonne pendant la m., II.234.C; à la m. tous ses gestes sont marqués de l'esprit de religion, II.244.D;
- à la suite d'une m., il peut payer une dette, II. 264.E; ne portant pas ses lettres de prêtrise, il n'est pas admis à célébrer la m. dans un monastère, II.273.D; sa m. est imprégnée de son oraison, II.279.B;
- il envoie un pécheur entendre la m., II.349.E; il obéit à un ordre de célébrer la m. bien qu'il soit malade, II.450.B; il célèbre la m. pour l'auteur d'une lettre injurieuse, II.471.B;
- la dévotion du Saint éclate quand il célèbre la m., II.485.C; quand il se prépare à célébrer la m. sa ferveur se manifeste au-dehors, II. 485.D; il doit se reposer un quart d'heure après la m., II.485.D;
- le Saint compose une méthode pour bien entendre la m., II.485.E; il fait une règle aux Frères d'apprendre aux enfants comment assister à la m., II.485.E; il exige la dignité chez les servants de m., II.487.C;
- en disant la m. il guérit un Frère d'un abcès, II.495.C;
- le F. Barthélemy aimait les plus longues m., II.ab.48.E; il écoutait une seconde m. s'il avait été distrait, II.ab.48.E; en voyage, il entendait la m. au départ ou en cours de route, II.ab.49.A;
- le F. Louis suit la méthode d'entendre la m. prescrite par le Saint, II.ab.82.C; perclus, il va tous les jours à la m. et conduit les écoliers à l'église, II.ab.84.B;
- les Frères conduisant les écoliers à la m. évitent un accident, II.ab.97.E; peu avant la m. l'école s'effondre mais personne n'est blessé, II.ab.98.A; sorti des rangs conduisant à la m., un élève libertin meurt accidentellement, II. ab.98.A;
- sortant de la m. un élève n'est pas blessé par un carrosse passé sur lui, II.ab.98.C; un autre élève conduit à l'église passe sous une charrette sans dommage, II.ab.98.D;
- l'archevêque vient bénir l'église des Frères et y dire la m., II.rel.3.A, 4.E.

MEUBLES.
v. aussi : SAISIE.
- les m. de Vaugirard étaient pauvres et peu solides, I.360.D; Mme Voisin donne 7000 livres pour meubler la maison, I.360.D;
- dans la maison hantée du jardinier, tout fut remué, vaisselle, armoires, chaises, tous les m., II.4.C; l'esprit ébranla la dernière voiture portant les m., II.4.E;
- quittant la maison, le Saint dépose ces m. dans un grand magasin, II.14.C; il fait venir les m. à Saint-Yon, II.30.D; Ca 108; Re 176;
- les religieuses laissent tableaux, tapisseries et m. dans la maison acquise par les Frères, II. 30.D.

MINORITÉ.
- le père de l'abbé Clément invoque la m. de son fils pour annuler le contrat, II.75.E; la m. n'empêche pas un ecclésiastique de s'appliquer aux bonnes œuvres, II.77.A, 80.D.

MIRACLE.
- le Christ dit aux apôtres de faire les m. gratis, I.84.C, 95.D, 97.E; m. accomplis par saint

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



François et saint Dominique, I.88.D; les fondateurs des ordres mendiants ont fait des m., I.98.D;
- le ciel a fait des prodiges en faveur de divers instituts, I.101.C; la vie du Saint n'est pas grossie de m., de visions, de révélations, I.113. D; Ca 1; Re 1;
- certains critiques ne peuvent souffrir les récits de m., d'autres ne peuvent souffrir l'absence de m., I.114.B; ce ne sont pas les m. que nous prenons pour garantie de la charité du Saint, II.269.D.

MODÉRATION.
- m. du Saint dans ses relations avec les maîtres et sa famille, I.174.E;
- conseils de m. donnés par l'évêque de Chartres aux Frères trop mortifiés, I.372.D.

MODESTIE.
- le Saint reproduit le portrait que l'Ecriture donne de la m., II.307.E; sa m. est universelle, II.308.A; Ca 156; Re 282-283; elle est chez lui le fruit du sentiment de la présence de Dieu, II.308.C;
- la m. du Saint peut servir de miroir où chacun voit ses propres défauts, II.308.C; une m. aimable paraissait sur le visage du Saint, II. 308.E; il est un modèle de fidélité aux règles de l'Eglise sur la m., II.309.C;
- le Saint écrit un chapitre des règles sur la m., II.309.E; il pratique la m. avant d'en codifier les règles, II.310.A;
- le Saint porte toujours la soutane, II.310.B; il porte les cheveux courts et la tonsure apparente, II.310.B; il marche posément et sans affectation, II.310.C; il garde un visage serein et les yeux baissés, II.310.D; il maintient le corps droit, sans s'appuyer et ne croise pas les jambes, II.310.E;
- le Saint est particulièrement modeste à l'église, II.331.B; il garde une attitude digne et ne s'assoit presque jamais, II.311.C; il paraît aimable à tous ceux qui ne sont pas ses ennemis, II.311.E; il attire les Frères par l'égalité de son humeur, II.312.A; il écrit à un directeur trop inégal d'humeur, II.312.B;
- en la personne du Saint revit la m. décrite par saint Bernard, II.312.D; sa m. inspire le respect à ses disciples, II.312.E; il maintient les Frères dans la m., II.312.E; Ca 65, 104; Re 97, 167-168; il leur explique les raisons de cette exigence, II.313.A;
- le Saint ne veut pas de conversations dissipantes, II.313.A; il exclut le jeu dans les récréations, II.313.B; il exclut la bouffonnerie et la raillerie, II.313.B;
- il veut garantir la piété par les règles de la m., II.313.C; il exige des Frères la m. des yeux, II.313.D, 314.E; il reprend le F. Barthélemy qui balance les bras en marchant, II.313.D; il ne sépare pas m. et présence de Dieu, II. 313.E;
- il écrit sur la m. dans ses lettres, II.314.A; il juge la vertu des Frères sur leur attitude au réfectoire, II.315.A; il trouve horribles les yeux d'un Frère dissipé, II.315.B;
- le Saint inculque la m. aux Frères, II.316.A; il veut faire d'eux des hommes intérieurs, II. 316.C; il regarde la m. comme une marque de sainteté, II.316.D; il s'impose une pénitence quand il manque à la m., II.321.D; il présente aux Frères des règles de silence et de m. dans l'école, II.360.C;
- le F. Stanislas est un modèle de m. à l'école et à l'extérieur, II.ab.90.E.

MOLINISME.
- le Saint préserve sa communauté du m., II. 285.B; il donne les conseils propres à éviter le m., II.286.A.

MONDE.
- le Saint recommande de n'avoir aucun commerce avec les gens du m., II.174.C; Ca 162; Re 296;
- il félicite sa nièce de se dégager des embarras du m., II.275.D; nul homme en ce siècle n'a été plus en butte au m., II.477.E;
- le Saint méprise encore plus le m. qu'il n'en est méprisé, II.477.E.

MORT.
- la m. de saint Charles Borromée met en deuil cinquante mille écoliers, I.64.E; M. Le Noblets et le P. Ubi sont morts en odeur de sainteté, I.68.B; à la m. de ses parents, saint Hilarion renonce à son héritage, I.97.A;
- les directeurs du Saint, morts avant lui, ont emporté dans leur tombeau ce qu'ils savaient de lui, I.112.B; quelles sont les sources utiles pour écrire la vie des personnes mortes en odeur de sainteté, I.112.A;
- M. de La Salle est mort en odeur de sainteté, I.115.D; Mme Maillefer fait une m. édifiante, I.158.E; Re 16; de nombreux Frères font une m. prématurée, I.250.D; Bd 64; Ca 38; Re 58-59;
- F. Jean-François fait une m. édifiante, I.251. E; F. Bourlette meurt victime de son dévouement, I.255.B; II.ab.69.D; Bd 64; le F. Maurice meurt épuisé, I.256.C; témoignage d'un curé sur la m. édifiante des Frères, I.257.D;
- sentiments du Saint à la m. des Frères, I.258. A; m. d'un Frère à Laon, I.260.C; m. inattendue du F. Lheureux, I.271.C, 308.D; Ca 59; Re 87, 88; m. du P. Barré, I.283.A; Bd 70; m. de M. Nyel; le Saint chante une messe pour le défunt, I.283.B; Bd 68-69; Ca 40; Re 60;
- quelques Frères de Chartres meurent victimes de leur mortification, I.372.E; quatre Frères de Chartres meurent du pourpre, I.379.D; m. des deux abbés Ponthon, l'oncle et le neveu, I.382.E; m. pénible du maître des novices, I. 435.D;
- un Frère avide de gain meurt dans la pauvreté,

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



I.437.A; à sa m. M. Jourdan confie l'école à son père et à son frère, II.12.C; un Frère de Marseille meurt de la peste, II.12.E; les deux Frères de Mende meurent de la peste, II.49.B;
- à la m. de M. Rogier et de sa servante, le Saint recouvre une somme d'argent, II.80.E; l'ennemi du Saint meurt pendant que celui-ci se trouve à Grenoble, II.121.C; le Saint est affligé par la m. de Louis XIV, II.127.D; Ca 147-148; Re 263;
- à Saint-Yon, le Saint voudrait seulement se préparer à la m., II.128.E; à la m. de la marquise de Louvois, ses héritiers veulent reprendre Saint-Yon, II.157.D; Ca 157; Re 286; m. d'un des deux Frères signataires du contrat d'achat de Saint-Yon, II.159.B;
- à Saint-Yon, le Saint se prépare à la m., II. 163.A; quelques jours avant sa m., on apprend au Saint qu'il est interdit, II.169.A; son adversaire dit à sa m. : le Saint est mort, II.169.D; le Saint expire le 7 avril 1719 à l'âge de 68 ans, II.174.B; Ca 163; Re 297; manifestations de vénération après la m. du Saint, II.177.C; Ca 164; Re 300;
- funérailles du Saint le Samedi saint, II.178.B; Ca 164; Re 300-301; service célébré le lundi suivant, II.178.D; douleur des Frères à la m. du Saint, II.178.E, 181.E; II.ab.21.E; plusieurs messes sont dites pour le repos de l'âme du Saint, II.179.A;
- le F. Barthélemy doit consoler les Frères de la m. du Saint, II.180.C; II.ab.22.B; il témoigne de choses extraordinaires lors de la m. du Saint, II.181.B;
- m. désespérée d'un Frère illuminé et infidèle, II.167.C; affliction causée par la m. du F. Barthélemy, II.183.A; II.ab.27.A; Ca 165; Re 302; pieuse m. d'un Frère servant, II.190.E;
- la m. de ses parents oblige le Saint à revenir à Paris, II.239.B; Ca 5; Re 4;
- plusieurs disciples du Saint meurent de façon imprévue, II.256.A; un scélérat converti par le Saint fait une bonne m., II.341.A; le Saint pleure la m. d'un Frère infidèle, II.370.C;
- un prêtre meurt à la Bastille après la visite du Saint, II.377.D; les Frères insoumis qui ont quitté l'Institut ont fait une triste m., II.445. D;
- le Saint dit à son confesseur qu'il a demandé à mourir, II.469.C; sa sérénité demeurera jusque dans sa m., II.469.D; Ca 163; Re 297; le Saint aspirait à la m. comme le vieillard Siméon, II.ab.21.E; le F. Barthélemy pleure la m. de son père, II.ab.13.E;
- après la m. du Saint, des Frères n'aspiraient plus qu'à mourir, II.ab.22.B; pressentant sa m. le F. Barthélemy souhaite ne pas mourir supérieur, II.ab.24.E; il parle de la m. en prenant de la terre dans sa main, II.ab.25.A;
- m. du F. Barthélemy et circulaire adressée aux Frères, II.ab.26.A; Ca 165; Re 302; à sa m. le F. Barthélemy s'abandonne à Dieu, II.ab.26. DE; sa sépulture auprès de celle du Saint, II. ab.27 A;
- le F. Joseph : sa pieuse m., II.ab.28.E, 70.E; le F. Placide : sa sainte m. annoncée par le F. Barthélemy, II.ab.42.D; différence entre la m. des Frères fidèles et celle des autres, II.ab.43. A;
- la communauté assiste à la sainte m. du F. Jean-Henry, II.ab.75.E; le vieux F. Hilarion meurt d'épuisement à Cressi (ou Crécy), II. ab.80.A; son fils, le F. Dominique, est mort six ans auparavant, II.ab.80.B;
- le F. Louis : sa sainte m. et la douleur qu'elle occasionne, II.ab.81.D; le F. Stanislas : sa sainte m., II.ab.95.C;
- un ouvrier couvreur meurt écrasé sous un échafaudage, II.ab.97.E; un enfant libertin meurt écrasé par une pierre, II.ab.98.B;
- m. admirable des Frères fidèles, souvent à moins de 30 ans, II.ab.99.B; très peu de Frères connaîtront une m. funeste, II.ab.99. B, 104.A; cent Frères fidèles meurent dans le baiser du Seigneur, II.ab.99.B, 104.A;
- un Frère irrégulier meurt de la petite vérole sans sacrements, II.ab.105.C; son corps est enterré sans retard, II.ab.105.D; un ex-Frère meurt deux ans après avoir quitté l'Institut, II.ab.107.B; un ex-Frère meurt en se baignant en rivière, II.ab.107.B;
- un Frère indiscipliné meurt et doit être enterré sans délai, II.ab.110.B; un Frère meurt peu avant l'expiration de ses vœux de trois ans, II. ab.110.D; un Frère fugitif meurt chez les Frères d'Alais, II.ab.111.E;
- la m. avant 30 ans de cinq Frères robustes est regardée comme une punition, II.ab.112.A; un ex-Frère meurt d'un coup d'épée, II.ab. 113.B; un autre meurt massacré par des bergers, II.ab.114.C;
- l'ex-Frère Onésime meurt abandonné, II.ab. 115.D; à la m. de son père, un Frère se marie et exerce la charge de son père, II.ab.116.E; il meurt pendu en Grève pour fausses signatures, II.ab.117.A; un ex-Frère meurt pendant qu'on lui ampute la jambe, II.ab.118.C.

MORTIFICATION.
- la m. est le remède universel, I.20.C; J.-B. Romillon ne dépouillait jamais le cilice, I.66. A; les austérités attirent certains et en effraient d'autres, I.102.D; selon les institutions, les cilices étaient ou non en vigueur, I.103.A;
- la m. des sens explique le recueillement du Saint, I.132.B; ne pouvant jeûner sans malaise, le Saint mortifie son corps, I.145.C; Bd 20-21; il s'impose de grandes m. en vivant avec les maîtres, I.225.D; Bd 30, 46, 71-72;
- le Saint martyrisait son corps, I.228.C; Bd 62-63; Ca 38; Re 58; les Frères se macéraient au péril de leur vie, I.247.E; Bd 62-63; Ca 38; Re 58; le Saint et les novices sont très mortifiés à Vaugirard, I.317.E, 319.A; Ca 65; Re 97;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- un Frère rend ensanglantée la discipline qu'il a empruntée, I.327.D; Mgr Godet des Marais donne des conseils de modération aux Frères, I.372.D; Ca 75; Re 112-113; il engage le Saint à plus de ménagement pour lui-même et pour les Frères, I.373.E;
- le Saint est amené à supprimer les m. corporelles parmi les Frères, I.428.E, 442.E; l'adoucissement de la m. amène un relâchement, I. 440.E; le Saint dissimule ses souffrances et continue ses austérités, II.170.D; Ca 159; Re 289;
- le Saint accepte des remèdes rebutants, II. 171.B; Ca 159; Re 290; il n'allait jamais au chauffoir que par ordre du supérieur du séminaire, II.179.D; Ca 156; Re 282-283;
- le Saint fait les exercices avec les novices sans jamais s'appuyer, II.236.B; l'esprit de m. est l'âme de toute sa conduite, II.237.A; il est toujours dans la disposition du sacrifice, II. 240.D; il porte sur son corps la m. de Jésus-Christ, II.241.B; il veut prendre part au sacrifice de Jésus-Christ, II.241.D;
- il veille constamment sur ses sens, II.250.C; il purifie sans cesse son imagination, II.250. C; les jeûnes et les cilices lui permettent de dompter sa chair, II.253.C;
- il lutte sans cesse contre la nature et l'amour-propre, II.300.D; il abandonne par obéissance des pratiques de m., II.301.C; il a tout fait pour expier les péchés, II.334.A;
- chaque jour lui demande un nouveau sacrifice, II.335.B; il combat toutes les répugnances de la nature, II.356.D; il vit un martyre continuel parmi les premiers maîtres, II.357.A;
- il se mortifiait la nuit quand des Frères étaient tentés de quitter leur état, II.396.E; il se prive pour soulager ses Frères, II.372.C; il donne son lit à un malade, II.372.D; il veille la nuit les Frères malades, II.372.D;
- le Saint édifie son noviciat sur l'austérité, II. 366.B; Ca 65; Re 97; il expérimente toutes les incommodités de la pauvreté, II.394.D; il choisit la chambre la moins commode, II.396. B; il se réserve les locaux les plus exigus, II. 399.B; il se contente souvent de la chambre commune, II.399.B;
- sa chambre était attenante à l'écurie, II.399.C;
- le Saint châtie son corps avec zèle, II.453.E; il veut suppléer en sa chair ce qui manque à la Passion, II.453.E;
- on lui reproche d'être allé trop loin dans ses m., II.454.B; il traite son corps avec tant de dureté qu'il doit se justifier, II.454.C; son beau-frère témoigne qu'il devra demander pardon à son corps, II.454.D; il ne cessera de tourmenter son corps qu'à la mort, II.455.A;
- disciplines, haires, cilices, tout lui sert pour se mortifier, II.455.B; durant une maladie, il boit de l'huile à brûler au lieu de tisane, II.458.C; il pratique la garde des yeux, II.460.E, 461.B;
- il doit vaincre son goût de façon héroïque, II. 461.C; il mortifie spécialement le toucher, II. 462.E; sa m. est universelle et intérieure, II. 463.A; il domine parfaitement humeurs et inclinations, II.463.B; sa m. est toujours associée à la pénitence intérieure, II.464.A;
- il mortifie son désir de voir un livre qui l'intéresse, II.464.D; il est l'image fidèle de Jésus-Christ dans ses m., II.465.C; il encourage les Frères à accepter leurs peines en pensant à la Passion, II.485.A; il ne se plaint jamais et s'oublie absolument, II.500.BC;
- comme son saint patron, le F. Barthélemy s'impose un véritable martyre, II.ab.10.C; sa m. dans les difficultés de la vie, II.ab.55.A; ses macérations et m. des sens, II.55.D; sa m. dans l'habillement et la nourriture, II.ab.56.A; ses lettres encouragent les Frères à se mortifier, II.ab.57.B, D;
- le F. Jean-Henry : son ardeur à prendre la discipline après la coulpe, II.ab.75.A;
- le F. Stanislas : sa m. continuelle, II.ab.85.C; il s'exposait au froid en hiver, II.ab.86.C; il a les mains écrasées par un Frère maladroit et ne se plaint pas, II.ab.86.D; il mortifie ses inclinations envers un postulant qui lui est antipathique, II.ab.87.C.

MUTATIONS.

- le F. Gabriel Drolin est remplacé par deux autres Frères, I.394.A; le Saint doit rappeler à Paris le Frère accrédité auprès de M. de La Chétardie, II.43.B; les Frères de Mende intriguent pour ne pas être mutés, II.47.D, 93.B;
- un Frère de Versailles manœuvre pour que le curé s'oppose à sa m., II.66.E; l'évêque d'Uzès, ennemi des m. des Frères, se rend aux arguments du Saint, II.82.B; sur la demande des Frères, le Saint envoie en province un Frère insolent, II.386.B; les m. rendent les Frères comme ambulants dans les écoles, II. ab.1.D;
- le F. Barthélemy est envoyé à Chartres, puis au noviciat, II.ab.11.B; le curé de Calais demande la m. du Frère directeur, II.ab.24.B;
- le F. Joseph est envoyé à Laon, II.ab.69.D; le F. Jean-Henry remplace le F. Lheureux comme directeur de Reims, II.ab.71.C; il est nommé directeur du noviciat à Paris, II.ab. 74.B;
- le F. Dominique doit être changé de nombreuses fois pour cause de santé, II.ab.77.C; il devient directeur du noviciat à la mort du F. Jean-Henry, II.ab.78.A;
- le F. Hilarion, portier à Saint-Yon, est nommé cuisinier à Guise, II.ab.79.D; c'est parfois une louable décision de muter les Frères, II. ab.82.D; les bienfaiteurs résistent chaque fois qu'on veut muter le F. Stanislas, II.ab.91.B; il est muté, puis nommé directeur du noviciat d'Avignon, II.ab.93.D; il est ensuite nommé visiteur, II.ab.94.C;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- un Frère irrégulier est changé de communauté, II.ab.104.C; un Frère passionné d'écriture est muté, II.ab.108.B, 109.C; un Frère de Basse-Normandie est muté, II.ab.110.E;
- les supérieurs décident de retirer un Frère de Laon, II.ab.114.B; un jeune Frère est nommé à Troyes, puis à Laon, II.ab.118.D; il est sans cesse changé d'école, II.ab.119.B.

NOM DE COMMUNAUTÉ.
- le jeune Truffet reçoit le nom de F. Barthélemy, II.ab.10.B; un pieux novice reçoit le nom de F. Dominique, II.ab.77.B; on donne à Albin Boucher le nom de F. Stanislas, II.ab. 85.D.

NOURRITURE.
v. aussi : ABSTINENCE, JEUNE.
- le prix et la rareté des denrées croissent à cause des nouvelles communautés, I.105.D; les anciens ordres religieux peuvent faire renchérir le poisson et les denrées, I.106.D; les nouvelles communautés feraient baisser le poisson et la volaille, I.106.D, 110.D;
- la famille du Saint s'assemblait parfois chez lui pour des repas, Bd 42; chez le Saint, on faisait lecture pendant les repas, I.143.A; Bd 40; Ca 17; Re 26;
- un malade rejette son bouillon sur le surplis du Saint, I.144.E; Bd 20;
- Mme Maillefer ramène du marché du beurre dans une feuille de chou, I.153.B; auparavant elle faisait acheter le poisson le plus délicat et le plus cher, I.153.D; sa nourriture était propre à soulever le cœur, I.156.B; avec le bouillon, elle faisait de la soupe qu'elle mangeait dans une écuelle, I.156.C; elle se nourrissait de potage et de légumes, I.157.C;
- le Saint fait manger les maîtres dans sa maison, I.173.D; Bd 41; Ca 17; Re 26; les maîtres y mangèrent en réfectoire, chacun recevant sa portion, I.174.C; Bd 40;
- après le catéchisme, on distribuait de quoi nourrir corporellement, I.220.C; Bd 61; Ca 35; Re 54; le Saint faisait distribuer le pain aux pauvres, I.220.E; Bd 61; Ca 35; Re 54;
- par le jeûne, le Saint vainc sa répugnance aux aliments, I.225.E; la première assemblée des maîtres règlemente la n., I.234.D; on exclut les aliments délicats, on ne servira que des viandes de boucherie et des légumes, Bd 71; Ca 40; Re 61; les Frères se contentent d'une n. grossière, Ca 65; Re 97;
- le Saint mange à genoux la soupe d'un Frère désobéissant, I.269.C; il n'a pas coutume de boire du vin, on n'en use presque jamais dans la maison de Reims, I.269.E; à l'heure des repas, on a peine à retirer le Saint de sa contemplation, Bd 65; Ca 39; Re 60;
- un jour, le cuisinier fait la soupe dans une marmite non étamée, I.279.B; une porte de communication permet de servir les aspirants aux heures des repas, I.280.C; Re 67;
- guéri d'une maladie, le Saint est en état de reprendre de la n., I.306.E; Ca 58; Re 87;
- la n. modique contribuait à l'épuisement des Frères, I.314.B; Ca 54; Re 81; à Vaugirard, les novices se nourrissent d'aumônes, I.319.E; parfois des voleurs dérobent le ravitaillement, I.320.B; Ca 69; Re 105; à Vaugirard, le pain manquait souvent, I.326.B;
- au noviciat, les prêtres ont une ration de vin, I.326.D; ils mangent les mêmes mets que la communauté, I.326.E; Ca 70; Re 106; un jeune abbé ne veut pas d'autres mets, Ca 88; Re 136;
- le Saint et les Frères se mortifiaient quant à la n., I.328.B; un jour, le Frère cuisinier remplace les légumes par de l'absinthe, I.328.B; Bd 72; Ca 41; Re 61; il y a parfois des mouches dans la soupe, I.328.C;
- le Saint mange au pain et à l'eau à genoux au milieu du réfectoire, I.328.E; Ca 65; Re 97;
- pendant la famine de 1693, la n. se fait rare au noviciat, I.335.C; un jour, les Frères n'ont qu'un bouillon d'herbes et un peu de pain noir, I.335.D; Ca 69; Re 103; avec quatre sols, le Frère économe sort pour acheter des choux, I.336.C;
- au noviciat des carmes, on ne boit que de l'eau, I.361.A; l'évêque de Chartres oblige le Saint à manger à sa table, I.373.D; Ca 75; Re 113;
- au noviciat, les Frères ne buvaient que de l'eau, I.432.C, 441.B; on reçoit du vin en aumône, I.441.B; la populace appelait les Frères : mangeurs de pieds de bœuf, I.441.C;
- à Saint-Yon, les Frères se contentent de pain, de légumes et de petite bière, II.59.A; à l'hôpital de Rouen, les Frères n'avaient plus d'heure fixe pour leurs repas, Ca 106; Re 170; le boulanger refuse de fournir du pain qu'on ne lui paie pas, II.60.D; Ca 123; Re 200;
- l'évêque de Mende invite le Saint à sa table; celui-ci refuse l'invitation, II.83.A; Ca 127; Re 220; il se contente de pain et d'eau, II.91. B; mais il ne peut se dispenser de dîner chez un curé, II.166.A; les Frères de Saint-Yon se nourrissent de petite bière ou de gros pain, II. 194.A;
- le chevalier d'Armestat ne réussit plus à prendre de n., II.228.B; Re 261;
- la famine éprouve la communauté pendant plusieurs années, II.255.E;
- à Reims, le Saint mange à genoux le pain reçu en aumône, II.257.B; il doit nourrir soixante personnes, II.257.D; à Paris et Vaugirard, le Saint nourrit soixante-dix personnes avec peu de ressources, II.263.D; le séminaire de Saint-Sulpice fournit du bouillon pour les malades, II.263.C;
- les chartreux envoient à Saint-Yon trois ou quatre sacs de grain, II.265.E;


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- même malade, le Saint prend ses repas avec les Frères, II.321.C; souvent, il ne trouvait pour n. que du pain et de l'eau, II.372.D; parfois, il mendie son pain, II.393.E;
- le Saint voit le pain manquer dans sa maison, II.394.E; il recourt à Jésus-Christ pour obtenir le pain quotidien, II.395.D; il se comporte à table comme un mendiant, II.396.C; il mange ce qu'on lui sert, II.396.C; il ne permet pas qu'on lui serve quelque chose de particulier, II.456.B;
- malade, le Saint boit de l'huile à brûler au lieu de tisane, II.458.C; au début, il doit se vaincre de façon héroïque, II.461.C; Bd 21; Ca 40; Re 61;
- autant qu'il le peut, le Saint refuse les invitations à manger dehors, II.461.E; Ca 75; Re 113; s'il doit accepter quelque invitation, il se venge ensuite sur son corps, II.462.E; il trouve toujours moyen de se mortifier pendant les repas, II.462.C; à la fin du repas, le Saint ne sait pas ce qu'il a mangé, II.462.D; il fait donner aux écoliers un levraut qui lui est offert, II.462.D;
- le F. Barthélemy est très mortifié dans la n., II.ab.56.A; à la table des Frères, il n'y a pas de quoi satisfaire la sensualité, II.ab.119.D.

NOUVEAUTÉS.
- les novateurs, dont l'abbé de Saint-Cyran, critiquent l'Eglise, I.88.A; le Saint ne se laisse pas infatuer des doctrines nouvelles, II.201.E; il évite les disputes à ce sujet, II.202.A; il évite ceux qui agitent les nouvelles opinions, II.202.A;
- le Saint rompt tout commerce avec ceux qui s'entêtent des nouvelles erreurs, II.202.B; il écarte de sa communauté tout suspect de n., II.203.A;
- en fonction des temps, l'Eglise a introduit des n. en matière de discipline, II.206.D; face aux nouvelles opinions, l'auteur (Blain) écoute l'Eglise, II.209.B; ceux qui s'enivrent d'opinions nouvelles obéissent difficilement à l'Eglise, II.210.A;
- les docteurs nouveaux sont présomptueux, II.214.A; le Saint reste inébranlable malgré les démarches des novateurs, II.219.D; il instruit ses disciples sur la conduite à tenir devant les novateurs, II.225.D; il ramène un Frère qui avait tendance aux n., II.227.E;
- les n. sont cause des plaintes du curé appelant de Calais, II.ab.24.B; aversion du F. Barthélemy pour les n. doctrinales, II.ab.32.E; il se défie des novateurs qui décrient la dévotion à la Vierge, II.ab.49.E.

OBÉISSANCE.
- Barthélemy des Martyrs n'accepte un archevêché que par o., I.63.E; l'o. opère une transformation chez les maîtres, I.174.D;
- le Saint reste à Reims par o. à son directeur, I.211.C; Bd 57; Ca 34; Re 51; il revient de Normandie par o. à son remplaçant, I.260.D; il projette de se démettre pour pratiquer l'o., I.260.E; Bd 75; Ca 42; Re 63-64; il ne se rend à Saint-Sulpice qu'après avoir reçu l'ordre du curé, I.286.A; Ca 47; Re 70;
- certains indociles refusent o. au F. Barthélemy, II.110.E; le Saint reprend le gouvernement de l'Institut par o., II.118.D; Bd 78-79; Ca 143-144; Re 255-256; l'o. presse le Saint de se trouver au plus tôt à Paris, II.120.A;
- par o. à l'abbé de Brou, le Saint ne quitte pas Paris, II.128.B; il se plie aux Frères, sollicitant permission ou avis, II.128.E;
- la règle des Frères directeurs leur permet de pratiquer l'o., II.147.B; cette même règle renforce l'o. des Frères, II.147.B; tous les Frères promettent o. aux décisions de l'assemblée, II.150.C; Ca 150; Re 270; ils acceptent également l'autorité du F. Barthélemy, II.150.C;
- malgré une permission générale, le Saint sollicite les moindres permissions, II.152.E, 155.D; Ca 152; Re 275; il n'ose pas changer l'heure de la messe sans permission, II.153.A;
- par o. au F. Barthélemy, le Saint se rend à Paris, II.154.E; Ca 154; Re 279; les supérieurs lui font un devoir d'o. de quitter le séminaire, II.160.A; Ca 157; Re 285-286;
- au séminaire, le Saint ne se rendait au chauffoir que par o., II.179.D; il obéissait à la cloche et demandait toutes les permissions, II.179.D, 180.B; Ca 155; Re 281;
- la règle des Frères ne parlait pas d'autres vœux que de celui d'o., II.191.D;
- le Saint n'accède au sacerdoce que conduit par l'o., II.239.D; il a un grand respect pour les supérieurs ecclésiastiques, II.246.D; il respecte tout ce qui vient des successeurs des apôtres, II.257.A;
- il invite un Frère à la soumission au pape, II.247.B; il reproche à un ami son peu de soumission à son évêque, II.247.B;
- le Saint ne quitte la solitude que par o., II.272.C; docile à ses directeurs, il soumet à leur contrôle toutes ses entreprises, II.301.B; par o. il abandonne des pratiques de pénitence, II.301.C;
- rien ne lui paraît préférable à la volonté de Dieu, II.321.A; 324.ABC; il demande de tout faire par o. et en vue de la volonté de Dieu, II.331.A; il se rend à l'archevêché pour prendre des ordres, II.404.E; il veut obéir à ceux qui ont usurpé le commandement, II.406.C;
- il reçoit les ordres de tous, II.417.B; il obéit à un jeune abbé, II.417.B; il cherche en tout l'assujettissement et la dépendance, II.417.C;
- il écrit à un Frère sur l'o., II.420.D, 443.C; il écrit sur l'o. dans ses *Méditations*, II.430.A; il écrit sur l'o. dans le *Recueil*, II.430.C; il explique ce qu'est l'o. chrétienne et religieuse,

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.437.C; il écrit sur l'o. dans les *Règles communes*, II.440.D, 441.B, 446.C;
- par le joug de l'o. le Saint veut procurer la liberté des enfants de Dieu, II.441.D; il montre à ses disciples que l'o. est une croix qui les porte, II.442.E; il multiplie ses éloges à l'o., II.443.B; il écrit à une personne sur la manière d'obéir, II.444.B; Bd 76-77;
- malade, le Saint obéit au Frère infirmier et au novice qui le veille, II.450.B; il consulte ses directeurs pour n'agir que par o., II.465.B;
- directeur, le F. Jean-Henry prend en tout les ordres de son supérieur, II.ab.72.B; impotent, il veut, par o., se rendre à pied à Vaugirard, II.ab.72.D;
- modèle d'o. le F. Hilarion mourra en se rendant à Guise, II.ab.79.D; o. sans bornes du F. Louis, II.ab.82.E; admirable o. du F. Stanislas, II.ab.91.B;
- le F. Stanislas : il suivait à la lettre les avis de son directeur, II.ab.92.C; malade, il n'abandonne que par o. les exercices et l'école, II.ab.93.B;
- attitude d'o. d'un Frère qui poursuit l'école dans un local branlant, II.ab.96.C; l'o. aurait pu sauver un Frère trop passionné d'écriture, II.ab.107.C.

OBJECTIONS.
- on formule maintes o. contre les instituts de maîtres et de maîtresses, I.70, 112;
- o. contre les fondations d'ordres, I.92.D; o. faites aux auteurs de vies de saints, I.114.A;
- o. formulées contre les récréations régulières, II.138.C;
- o. faites par des Frères à la *Vie* du Saint par l'auteur (Blain), II.let.

OFFICE.
- jeune clerc, le Saint est assidu à l'o. divin, I.122.A; Bd 12, 16, 48; Ca 4; Re 2-3; son aïeul lui apprend à dire l'o., I.122.B; Bd 11;
- Mme Maillefer va à matines et laudes les dimanches et fêtes, I.157.A;
- des curés voulaient que les novices assistent aux o. de leur paroisse, I.349.E, 352.D; Ca 67; Re 100;
- l'o. décerne à la Vierge des titres glorieux et des louanges, II.205.C; le Saint récite son bréviaire à genoux et tête nue, II.235.D;
- le Saint récite très lentement l'o. de la Sainte Vierge avec les novices, II.235.E; il se prosterne au milieu de l'oratoire après quelque faute, II.236.A;
- un prêtre soldat compte sur le port du bréviaire pour obtenir un bénéfice, II.341.C; un sous-diacre soldat avait oublié le bréviaire et l'o. divin, II.345.C;
- le Saint fait réciter le petit o. au noviciat, II.491.B; il y assiste lui-même avec recueillement, II.491.B;
- le F. Hilarion psalmodiait l'o. de toutes ses forces, II.ab.79.D.

ORAISON.
- certains passent des heures à l'o., d'autres préfèrent la prière vocale, I.102.C; saint François voulait imiter les anges dans son o. de contemplation, I.105.A;
- on n'a trouvé aucune confidence du Saint sur sa manière de faire o., I.112.C; il trouvait dans l'o. son centre et son élément, I.113.B; il met un caillou sur le prie-Dieu pour se réveiller en cas où il s'assoupirait, I.145.B; Bd 20;
- l'archevêque refusant de le recevoir, le Saint fait o. pendant plusieurs heures dans la cathédrale, I.202.E; Ca 31; Re 47; son o. était continuelle, I.229.A; Bd 65; il passe des nuits en o. à Saint-Remi, I.229.D;
- les Frères passent la nuit en o. avant de visiter l'ennemi du Saint, I.422.C; dans les persécutions, le Saint éprouve l'aridité dans l'o., II.96.D; à Grenoble, il passe des journées en o., II.99.E; Ca 135; Re 238;
- il s'applique à former les novices à l'o., II.164.A; il compose une explication de la méthode d'o., II.164.B; au noviciat, on faisait une o. avant le dîner, II.164.C; le Saint apprend aux novices à faire o. hors du temps, II.164.C;
- un Frère illuminé s'imaginait être arrivé à un haut degré d'o., II.166.C; à Saint-Nicolas, le Saint faisait trois heures d'o. par jour, II.179.D; Ca 155; Re 281;
- ne pouvant célébrer la messe, le Saint y supplée par l'o., II.273.D; il écrit au F. Barthélemy lui disant qu'il lui faut faire davantage o., II.275.A; il écrit un ouvrage sur l'o., II.287.B;
- il reproche à un directeur d'envoyer un Frère ramasser des pierres pendant le temps de l'o., II.287.D; il répond à un Frère qui se plaignait de la longueur de l'o., II.287.E;
- dans ses *Règles*, il écrit sur l'o., II.288.C; il écrit à une religieuse à propos de l'o., II.289.B; il garde un continuel esprit d'o., II.290.B; il avoue n'avoir pas de distractions pendant l'o., II.292.C;
- il fait de l'o. sa nourriture, II.297.E; o. et présence de Dieu sont sa béatitude, II.298.C; il fait trois heures d'o. en voyage, II.319.B; il est toujours en tête aux exercices, surtout à l'o. du matin, II.321.A;
- le Saint a souvent passé la nuit ou partie de la nuit en o., II.321.A; à l'o. il est à genoux ou debout, et découvert, II.321.D; ceux qui vivent sans o. ne peuvent être fidèles aux exercices, II.331.B;
- le Saint puise dans l'o. l'esprit, l'onction, la grâce, II.339.D; il passait des nuits en o. quand des Frères étaient tentés d'abandonner leur état, II.369.E; il finit l'o. et la journée par une prière à la Vierge, II.491.A; Ca 162; Re 297;
- le F. Barthélemy : son application exemplaire

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



à l'o., II.ab.20.E; selon lui, la tiédeur des o. vient d'une résistance à l'esprit de Notre-Seigneur, II.ab.39.C; il y a un lien étroit entre o. et mortification, II.ab.57.B;
- le F. Joseph : il fait continuellement o., II.ab. 69.C; il contracte une loupe en faisant o. à genoux, II.ab.70.A;
- le F. Jean-Henry : il continuait son o. dans ses actions, II.ab.74.C; le Saint l'envoyait faire o. près d'une porte, II.ab.75.A; après sa mort, le Saint fait de l'exhortation du Frère le sujet de l'o., II.ab.76.B;
- le F. Louis : son amour pour l'o., II.ab.81.C; il étudie la méthode d'o. du Saint, II.ab.90.D; elle était pour lui une fournaise qui rendait ses paroles enflammées, II.ab.94.B; elle le transfigurait, II.ab.94.E;
- un Frère illuminé: il voulait des o. plus longues, II.ab.117.E, 118.A; chez les chartreux, il y a moins d'o. qu'à Saint-Yon, II.ab.118.A; un Frère irrégulier sortait brisé de l'o., II.ab. 119.D.

OUVRAGES.
- le Saint passe des nuits à composer ses o., Bd 20; il compose des o. spirituels pour l'avantage particulier de ses Frères, I.121.B; liste des principaux o. écrits par le Saint, I.341.C;
- à Grenoble, le Saint compose des o. de piété et retouche les *Devoirs d'un Chrétien*, II.201. B; Ca 136; Re 241; il revoit plusieurs o. composés à Vaugirard, II.457.CD; Ca 111-112; Re 182-184; Sœur Louise, de Parménie, veut posséder tous les o. du Saint, II.105.E; Ca 139; Re 247;
- le Saint rédige une *Conduite des Ecoles*, II.367. E; il laisse des règlements pour les écoles, notamment en matière de corrections, II.ab. 101.BC;
- le Saint compose des litanies en l'honneur de saint Joseph, II.493.A; il compose une *Méthode pour bien entendre la messe*, II.485.E; il laisse un o. sur l'oraison, II.287.B, 288. C; il compose une *Explication de la Méthode d'Oraison*, II.164.B;
- il compose des *Méditations* à l'usage particulier des Frères, II.125.A; dans les méditations, il s'exprime sur l'excellence de la fonction du maître d'école, II.362.C; il écrit des méditations sur l'obéissance, II.430.A, C; la méditation sur saint Pierre à Antioche montre son attachement au pape, II.225.E;
- le Saint compose un recueil de sentences, II. 164.B;
- dans le *Recueil des Petits Traités*, il écrit : sur l'esprit de foi, II.231.E; sur le silence, II.276. B; sur la régularité, II.329.B; sur l'attachement au pape, II.226.A; sur l'obéissance, II. 430.A, 437.C, 443.B; sur la pénitence, II.459. B, E; sur la patience, II.466.A; il donne des oraisons jaculatoires tirées de l'Ecriture, II. 292.A;
- ses *Règles de la Bienséance* connaissent un grand succès, il les revoit pendant une convalescence, II.457.DE; Bd 72; Ca 112; Re 184;
- le Saint n'écrit ses règles qu'après plusieurs années de communauté, Bd 75-76; il rédige ses règles, les présente aux Frères et reçoit leur approbation unanime, Ca 70-71; Re 105, 107;
- dans les *Règles communes*, le Saint écrit : le chapitre sur l'esprit de foi, II.231.E et de zèle, II.362.A; le chapitre sur la chasteté, II. 251.E; sur l'oraison, II.288.C; le chapitre sur la modestie, II.309.E; le chapitre sur la régularité, II.322.E; sur l'obéissance, II.440.D, 441.B, 446.C;
- dans la *Règle du Frère directeur*, le Saint insiste sur le recueillement, II.314.E, sur la régularité, II.322.D.

PAIN BÉNIT.
- le curé de Saint-Nicolas veut que les Frères présentent le p., I.354.A; l'archevêque l'engage à faire le p. à ses frais, I.354.B;
- aucun Frère ne se trouve à l'offrande du p., I.354.C; le Saint ne peut convaincre le curé que les Frères ne peuvent faire l'offrande du p., I.354.D.

PATIENCE.
- le Saint ne se laisse pas ébranler par les critiques, I.176.B; Ca 19; Re 29; il gagne le Frère Bourlette par sa p., I.252.B; il ouvre les écoles chrétiennes à force de p. et d'humilité, I.276.D;
- il anime les Frères à la confiance et à la p., II. 60.E; sa p. ne vient pas à bout d'un Frère révolté, II.65.B; il cède à tous jusqu'à laisser piller sa maison, II.300.E;
- il inspire confiance par son humilité, sa p., sa douceur, II.339.E; Ca 61; Re 91; il se défend par l'humilité, la prière, la p., II.382.A; Bd 42; il ne récrimine pas devant les agissements des maîtres écrivains, II.383.B;
- il souffre les manières grossières d'un jeune ecclésiastique, II.385.C; il souffre les insolences d'un Frère, II.386.A; il souffre la rusticité des Frères, II.386.D; il s'accommode de toutes les humeurs, II.387.A;
- il ne fait rien remarquer quand on lui manque de respect, II.387.C; il reste calme dans toutes les humiliations, II.414.C; ce qu'il écrit dans le *Recueil*, sur la p., II.466.A;
- le Saint supporte tout avec p., II.466.C; il ne laisse paraître aucune émotion, ni trouble, II. 467.A; sa vie est semée d'actes héroïques de p., II.467.C; les tribulations rencontrées le laissent calme, II.467.C;
- il montre de la joie au sortir des tribulations, II.468.E; sa p. lors de la ruine de ses noviciats et des persécutions, II.468.E; il ne se plaint jamais, II.469.B; il avoue un mal de tête, mais il n'en laisse rien paraître, II.469.C;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- dans la maladie, il montre un visage content, II.469.D; il s'afflige que des Frères aient porté plainte contre deux libertins, II.470.A; il fait sienne la parole des apôtres heureux d'avoir souffert, II.470.B;
- le Saint souffre des manières grossières de quelques Frères, II.470.D; un Frère l'éprouve par ses importunités continuelles, II.470.D; il aime mieux user de p. que d'autorité, II.470. E;
- il lit tranquillement les lettres d'injures qu'il reçoit, II.471.B; il célèbre la messe pour l'auteur d'une lettre injurieuse, II.471.B; il oublie les outrages reçus d'un Frère irrégulier, II. 471.D;
- un Frère irrégulier met sa p. à rude épreuve, II.471.E; il montre sa p. dans une maladie causée par une chute, II.472.B; il écrit dans une lettre sur les inconvénients de l'impatience, II.472.D;
- le Saint veut que les Frères soient des modèles de p., II.472.D; il donne des conseils à un Frère impatient, II.472.E; il conseille la p. à un Frère qui se plaint, II.473.A; il exige une grande p. dans les peines intérieures, II.473.A;
- il donne à une personne des avis sur la patience, II.473.B; il reporte ses mépris et rebuts au regard de la Passion, II.484.E;
- le F. Barthélemy : sa p. envers ses ennemis et les Frères jaloux, II.ab.43.E; sa p. arrive à vaincre ses ennemis, II.ab.58.C;
- le F. Louis : sa p. dans les souffrances, II.ab. 83.C;
- le F. Stanislas : sa p. dans les souffrances, II. ab.92.D, 94.D;
- un Frère opéré : sa p. émerveille les chirurgiens, II.ab.99.E.

PATRON.
- saint Cassien est choisi pour p. de la chapelle du noviciat, I.361.B; saint Joseph est choisi pour p. de l'Institut, II.171.E, 492.E.

PAUVRETÉ.
- la grâce fait sortir de la p. des trésors spirituels, I.20.C; paroles du Christ sur la p., I. 94.D; exemple de p. donné par Jésus et les apôtres, I.94.E; doctrine des saints Pères sur la p., I.95.B;
- exemple de p. de tous les fondateurs d'ordres, I.95.C; saint Antoine et saint Hilarion donnent leurs biens aux pauvres, I.95.C; saint François embrasse la p. pour pratiquer l'Evangile, I.96.A; saint Antoine renonce à toute richesse pour l'Evangile, I.96.CD; saint Hilarion renonce à l'héritage de ses parents, I.97. A;
- Bernard donne ses biens aux pauvres et s'associe à saint François, I.97.B; les apôtres ont renoncé à tout pour suivre Jésus, I.97.E; les miracles des apôtres ont été en faveur des pauvres, I.98.B; les pauvres évangéliques ont droit de recevoir du public leur nécessaire, I. 99.C;
- les nouveaux instituts vivant d'aumônes, la ville a trop de pauvres, I.105.E; les fondations fournissent à peine l'absolu nécessaire, I.106. D;
- les religieux laissent à leur famille presque tous leurs biens, I.109.C; les instituts sont consacrés à l'instruction de la plus pauvre jeunesse, I.110.D; l'état des maîtres ne leur permettra jamais de grandes possessions, I.111.A; la jeunesse pauvre et abandonnée ne peut chercher ailleurs l'instruction, I.111.C, E;
- le Saint appréhende l'indigence dans laquelle il va vivre, I.199.C; il recherche une plus grande p., I.214.E; Bd 58-60; Ca 36-38; Re 55-57; il en vient à mendier son pain, I.221.A; les Frères de Chartres connaissent la plus grande p., I.376.D;
- à Chartres, défense est faite aux Frères de recevoir les élèves non inscrits à l'aumône, I. 378.D; Ca 114; Re 187; il y a des familles pauvres qui ne sont pas inscrites au rôle des aumônes, I.379.B; les Frères de Normandie vivent d'aumônes, II.15.C, 26.C;
- la communauté était trop pauvre pour payer le retour des Frères à Paris, II.43.A; le prêtre de Saint-Sulpice appréciait largement la p. des familles, II.43.E; l'évêque de Mende donne tous ses biens aux pauvres, II.45.E;
- pendant la famine de 1709, les Frères connaissent le dénuement, II.57.D; Ca 122-123; Re 199-200; l'inconfort augmente après le retour des novices de Saint-Yon, II.59.E;
- la prédilection du Saint va aux plus pauvres et aux plus ignorants, II.101.C; le Saint refuse des remèdes inutiles, en raison de la dépense, II.171.C;
- le Saint décide de mendier, II.256.E; ayant distribué son bien aux pauvres, il mendie et mange à genoux le pain de l'aumône, II.257. B; voyant le Saint pauvre, les Frères font confiance à la Providence, II.258.C;
- le Saint est aussi pauvre que les Frères, II. 258.D; dépouillé de tout, il ne tient plus à rien, II.259.B; à Darnétal, le Saint se contente d'une pension pour deux Frères, II.259.D; il tient quatre écoles de Rouen pour 600 livres seulement, II.259.E; Ca 107; Re 173;
- le désintéressement du Saint lui attire des générosités, II.260.A; le Saint donne par générosité ce qu'on lui donne par charité, II. 260.B; il abandonne une somme réclamée par des héritiers, II.260.B; Ca 23; Re 35;
- il abandonne une maison qu'il a achetée, II. 260.B; Ca 125; Re 216-217; il abandonne cinq mille livres détournées par son rival, II.260. C; trop pauvre, il ne peut acheter la Grand' maison, II.260.C; Ca 98; Re 153;
- le Saint abandonne des écoles à des disciples en révolte, II.260.D, 300.E; le Saint regarde les pertes matérielles comme des gains, II.


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



260.E; il abandonne son manteau à des voleurs, II.261.C; Ca 76; Re 114;
- le Saint ne tient pas plus à la vie qu'aux biens terrestres, II.261.B; il reste intrépide devant les voleurs, II.261.C; ses exemples de détachement sont de tous les jours, II.261.D; il manifeste sa joie quand il lui manque quelque chose, II.262.A;
- démuni, le Saint prie et reçoit une aumône abondante, II.262.C; ayant prié sur le conseil du Saint, le Frère économe trouve une somme d'argent, II.262.E;
- le Saint nourrit 70 personnes avec peu de ressources, II.263.D; il défend d'augmenter la valeur de la propriété en y plantant des arbres, II.264.B;
- il n'a jamais eu à se repentir de s'être dépouillé, II.264.D; il règle une dette après une messe, II.264.E; il attend le Frère économe dans l'église et lui remet une somme d'argent, II.265.C; il envoie deux Frères mendier chez les chartreux, II.265.C;
- le Saint bénit Dieu qu'un Frère ait perdu 40 livres au change, II.266.C; montrant 20 écus le Saint conclut « nous ne sommes pas de véritables pauvres », II.267.E; le Saint fait voyager les novices sans argent, II.268.A;
- il aime mieux perdre un legs que de le recevoir en qualité de supérieur, II.303.B; Ca 154; Re 278; il ne souffre pas les mots : le mien, le tien, II.330.B; il préfère l'ignominie et la p. à la richesse, II.332.E;
- le Saint devient pauvre pour être comme les maîtres, II.355.E; il cherche d'abord des gens capables d'instruire les pauvres, II.358.D; il établit des écoles gratuites et y attire les pauvres, II.358.D; il montre la gloire qu'il y a à évangéliser les pauvres, II.363.A;
- le Saint se dépouille de tout pour engager les Frères à se sanctifier, II.363.B; il édifie son noviciat sur la p., l'austérité, l'abandon, II.366.B; Ca 64-65; Re 96-97; il éprouve toutes les rigueurs de la p., II.394.D; dans ses écrits, il engage les Frères à la p., II.400.C;
- il fait payer deux fois un menuisier malhonnête, II.480.C; il passe de l'abondance à l'indigence, II.403.B; il reçoit l'intendant de Rouen dans sa pauvre chambre, II.405.A;
- un Frère ne se dessaisit pas d'un héritage et utilise l'argent, II.ab.106.D; la p. des Frères fait obstacle à la possession par eux du corps du Saint, II.rel.1.D.

PÈLERINAGE.
- Mme Maillefer va fréquemment à la chapelle sur la côte Sainte-Catherine, I.157.A; M. Nyel se rend à Liesse, I.163.A; Bd 25; le Saint et les Frères se rendent à Notre-Dame des Vertus, I.298.E; Re 79;
- à Lyon, le Saint va prier sur le tombeau de saint François de Sales, II.119.E; Ca 144; Re 256; le Saint et les Frères se rendent à Liesse, II.489.D;
- le Saint passe à Liesse à chaque occasion qui se présente, II.489.E.

PÉNITENCE.
- les prêtres doivent châtier les négligents par le jeûne et d'autres p., I.56.D; Mme Maillefer convertie s'adonne à la p., I.149.D, 157.B; en voyage, elle récite les psaumes de la p., I.153.A;
- le Saint mène une vie de p. et d'oraison, II.281.A; il s'impose une p. quand il manque à la modestie, II.321.D; il fait p. pour les pécheurs, II.333.E; il attire les pécheurs par sa p., II.341.C;
- le Saint fait p. pour gagner la conversion d'un Ecossais, II.348.B; Ca 77; Re 117; il inspire l'esprit de p. aux pécheurs, II.349.C; par la prière et la p., il vainc les résistances de M. Baudrand, II.365.E; il entraîne ses novices à la p., II.366.B; Ca 64-65; Re 96-97;
- pour la sanctification des Frères, il emploie la prière et la p., II.366.E; il veut passer le reste de sa vie dans la p. et pleurer ses fautes, II.416.E; il est un des grands pénitents de son siècle, II.451.C; Ca 1; Re 1.
- l'esprit de p. du Saint passe à ses disciples, II.451.D; il se regarde comme un criminel en vue d'expier les péchés, II.451.E; il reçoit comme un juste châtiment de Dieu les peines qui lui arrivent, II.452.D;
- châtiant son corps, le Saint fait p. pour les péchés d'autrui, II.453.C; un livre ne suffirait pas à relater les p. du Saint, II.457.E; dressant le tableau du pénitent, il se peint lui-même, II.459.B, E; la mortification du Saint est toujours unie à la p. intérieure, II.464.A;
- non admis à la Trappe, le F. Barthélemy trouve la même vie de p. chez les Frères, II.ab.7.B;
- un Frère irrégulier multipliaient les p., II.ab.105.D.

PENSION.
- Louis XIV permet d'imposer les habitants pour assurer la p. des maîtres et des maîtresses, I.54.D; on prend tous les ans une somme sur le revenu de la fabrique pour la p. d'un maître, I.59.D;
- les parents assurent la dot de leurs filles et la p. de leurs garçons entrant dans les instituts, I.106.A; les fondations des communautés leur fournissent à peine le nécessaire, I.106.D; la dot pour les filles entrant en communauté est moindre que celle d'une fille entrant en ménage, I.109.D;
- les princes autorisent une levée de deniers pour assurer la p. des maîtres des écoles gratuites, I.111.B; Mme Maillefer promet 100 écus par an pour la p. de M. Nyel et de son aide, I.160.B; Bd 24; le Saint invite le curé de Saint-Maurice à accepter cette offre, I.165.B;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- Mme des Croyères assure le versement d'une p. sur la paroisse Saint-Jacques, I.166.D; Bd 29; Ca 14-15; Re 22; le curé exige plus d'argent quand l'école s'agrandit, I.167.A; Bd 28, 35;
- les libéralités de trois personnes permettent d'acheter une maison pour les maîtres, I.177. A, 224.D; le duc de Mazarin, le curé et Mlle Bouraletti versent des rentes, I.180.E; Bd 45;
- le duc de Mazarin promet 100 livres, mais les négociations échouent, I.181.B; Ca 22; Re 33-34; la donation faite par deux personnes est contestée par les héritiers, I.182.A; Ca 23; Re 35; diverses personnes viennent en aide à l'école de Guise, I.183.C;
- la Providence et la charité du Saint sont l'unique ressource à Reims, I.280.C; Mgr Le Tellier offre de fonder l'Institut s'il reste diocésain, I.285.B; Ca 44; Re 66; le curé de Saint-Sulpice promet 250 livres pour chacun des deux Frères, I.289.B;
- M. Baudrand cesse le versement des 500 livres et des aumônes, I.335.A; une dame oblige le curé à donner de l'argent à la communauté démunie, I.336.E; M. Baudrand remet 400 livres au Saint, I.337.C; il commande 800 livres de pain, mais la facture devra être payée par le Saint, I.337.D;
- M. Baudrand promet 100 livres par mois, mais le pain seul revenait à 50 écus, I.338.A; il refuse de payer le loyer de la maison, le Saint continue le bail, I.338.E;
- M. de La Chétardie augmente de 50 livres la p. des Frères, I.360.C; Mme Voisin assure 400 livres par an, I.360.D; Re 123;
- le curé de Saint-Hippolyte constitue un Frère son légataire universel, I.366.A; Ca 100; Re 158; un ecclésiastique révoque la donation de 800 livres qu'il avait faite pour le séminaire des maîtres, I.366.E; Ca 101; Re 159;
- Mgr Godet des Marais prend à son compte la p. des Frères, I.371.B, 372.B; Ca 75; Re 112-113; après sa mort, les Frères ne reçoivent plus rien, I.376.D; ils ne reçoivent plus que du blé et du vin et des aumônes, I.377.A;
- le duc d'Orléans verse une p. de 500 livres, I. 377.A; les Frères sont lésés d'un legs de 3500 livres, I.377.C;
- Louis XIV accorde 450 livres de p. sur les biens des religionnaires, I.383.B; une somme considérable est accordée aux Frères l'année suivante, I.383.B; la construction du bâtiment du Courgain est payée par une imposition des habitants, I.383.E;
- Louis XIV accorde aux Frères de Calais une p. de 250 livres, I.384.C; Ca 86; Re 129; une autre p. de 150 livres vient s'y ajouter, I.384. D; ces deux p. sont suspendues pendant la minorité de Louis XV, I.384.E;
- les Frères de Calais se voient payer 300 livres par ordonnance, I.385.A; ils reçoivent une p. de 900 livres sur les octrois de la ville, I.385. B; les ducs de Béthune et de Charost veillent au paiement de la p. des Frères, I.385.C;
- une dame de Troyes lègue 200 livres, I.391.A; une personne pieuse donne une somme pour acheter une maison, I.391.C; le P. Chantreau obtient de la ville de Troyes une p. de 300 livres, I.392.A; plusieurs autres personnes contribuent à payer la p. des Frères, I.392.A;
- le F. Gabriel Drolin reçoit 15 livres par mois dans une école du Pape, I.393.C; Mme de Châteaublanc lègue une somme pour fonder une école de charité, I.395.E; Ca 116; Re 191; son mari complète la somme pour l'achat d'une maison, I.396.B; Ca 116; Re 191;
- l'archevêque d'Avignon et le vice-légat pourvoient aux besoins des Frères, I.397.A;
- M. de La Chétardie : complète au besoin la p. des Frères, 405.A, 439.E;
- un legs de 5000 livres destiné au noviciat est détourné, II.3.B; un bureau marseillais fournit 400 livres pour la p. de deux Frères, II.12. B; M. Morelet, fondateur d'une école, y ajoute 40 livres de rente, II.13.A; échevins et juges consuls de Marseille grossissent de 800 livres les fondations, II.14.A;
- à Darnétal, une p. de 50 écus est proposée pour deux Frères, II.15.B, 259.D; les douze Frères de Normandie n'ont pas de p. mais seulement des aumônes, II.15.C; la p. promise pour Darnétal est bientôt supprimée, II.16.E; plus tard, l'école recevra 75 livres de rente, II.17.A;
- à Rouen, les Frères reçoivent une petite p. pour leur entretien, II.23.E; Ca 106; Re 172; les administrateurs demandent au Saint de se contenter de la moitié de la p., II.26.AB;
- M. de La Chétardie prend en charge le logement des Frères, II.38.C; il paie le Saint en billets d'Etat, II.39.A; il refuse de payer le reste de la p. des Frères, II.39.B; en l'absence du Saint, un Frère obtient le paiement, II.39. D;
- M. de La Chétardie règle la p. des Frères et leurs frais de voyage, II.43.A; une maison proche la barrière de Sèvres est louée pour 400 livres, II.44.D;
- M. Rigolet offre 400 livres de p. et le logement pour deux Frères, II.45.C; Ca 120; Re 123; Mgr de Piancourt lègue 500 livres pour trois Frères et 250 livres pour deux maîtresses d'école, II.47.A; les fonds du roi fournissent leur subsistance aux deux Frères d'Alais, II. 52.B; Ca 118; Re 196-197;
- les tailles fournissent une p. de 150 livres par maître ou maîtresse, II.53.D; les membres d'une société de Grenoble se cotisent pour établir des écoles chrétiennes, II.54.A; Ca 120-121; Re 192-193; des aumônes financent les écoles de Grenoble, le voyage et l'entretien des Frères, II.55.A;
- Mlle Poignant contribue à la subsistance des Frères de Saint-Denis, II.55.E; Ca 109; Re 178; les p. versées sont partout insuffisantes,


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.58.A; les Frères de Rouen doivent se contenter de 600 livres pour dix, II.58.D; Ca 107; Re 173; à Versailles, la libéralité du roi est acquise, II.66.E; Ca 121; Re 199;
- à Boulogne, un fonds pour les écoles est attaché à l'hôpital de la ville, II.70.D;
- l'abbé Clément, attendant une abbaye, promet quasi toute sa p. pour l'œuvre du séminaire de maîtres, II.73.C; le Saint avance 5200 livres pour ce séminaire, II.75.A; M. Rogier se verra restituer les 6000 livres avancées, II. 77.C; en mourant, il répare son injustice : l'argent servira pour l'achat de Saint-Yon, II. 80.E, 154.A; Ca 154; Re 278;
- Mlle de Saint-Denis propose au Saint une p. s'il reste à Mende, II.99.C; le supérieur refuse de verser les p., II.124.A; Louis XIV avait établi une p. de 500 livres pour deux Frères à Fontainebleau, II.127.D;
- des fonds sont trouvés providentiellement pour l'achat de Saint-Yon, II.158.B; Ca 158; Re 287-288; de grosses p. sont versées par des pensionnaires de Saint-Yon, II.192.D; le père d'un enfant imbécile donne 2000 livres à Saint-Yon, II.193.C;
- neuf années de 300 livres de p. sont payées en retard aux Frères, II.193.D; un faux converti vole la p. des Frères, II.350.D; on offrait au F. Barthélemy la place et la p. de son père défunt, II.ab.40.B; un ex-Frère dilapide la dot de sa femme, II.ab.120.A, D.

PERMISSION.
- à Nicée, un vieillard demande la p. de réfuter un fameux philosophe, I.80.B;
- en récréation, les Frères ne doivent parler qu'après en avoir reçu p., II.136.C, 138.D;
- le Saint n'ose pas changer l'heure de la messe sans p. expresse, II.153.A; il exige qu'on demande la p. pour s'exempter des règles, II.325.D; guéri, il demande au F. Barthélemy la p. de reprendre la vie commune, II.328.D;
- il défend au supérieur de permettre des dérogations, II.330.B; il ne veut rien entreprendre sans la p. de l'archevêque, II.446.D;
- un Frère écrivait en tout temps, même sans p., II.ab.104.D; un Frère extorquait des p. pour sortir de la maison, II.ab.106.C; un Frère extorque la p. de s'exercer à l'écriture, II.ab. 107.D.

PIÉTÉ.
- très tôt, le jeune Saint montre une grande p., I.118.B; Bd 10, 12; à 65 ans, le Saint veut se renouveler dans la p. et la ferveur, II.159.B; Ca 154; Re 279-280;
- la p. des fidèles a consacré un certain nombre de pratiques, II.205.B; les puristes se plaignent de certaines menues pratiques de p., II.205.D;
- le Saint manifeste partout son esprit de p. et de religion, II.233.E; il vénère les choses saintes et fait un pieux usage de l'eau bénite, II.236.D;
- il n'accepte aucune négligence dans les objets du culte, II.244.E; Ca 7-8; Re 9; il a un grand zèle pour la décoration des autels, II.245.E;
- le Saint veut garantir la p. par les règles de la modestie, II.313.C; il revoit plusieurs traités de p. composés à Vaugirard, II.457.D; Ca 111-112; Re 182-184;
- le F. Barthélemy : sa p., II.ab.46.A; le F. Louis : sa p., II.ab.82.C.

PLAIDOYER.
- le Saint plaide en faveur des écoles devant l'écolâtre de Paris, I.298.B; Ca 53; Re 78; il plaide avec succès, démontrant la gratuité de ses écoles, I.362.C;
- p. de Mgr Colbert auprès des administrateurs de l'hôpital de Rouen, II.19.A; Ca 103; Re 165.

PLAINTE(S).
- des novices se plaignent des pénitences infligées, I.401.E, 402.E, 441.E; Ca 90; Re 138-139; un Frère se plaint à l'ennemi du Saint, II.64.A; deux Frères se plaignent du Saint auprès des fondateurs de leur école, II.86.A; ces mêmes Frères font des reproches au Saint, II.93.A;
- des puristes formulent leurs p. contre les pratiques de piété, II.205.D; le Saint se plaint qu'on lui ait enlevé un Frère insolent, II.386. B; il ne se plaint pas quand son mémoire est tourné contre lui, II.415.B;
- les Frères se plaignent au Saint des outrages de la canaille, II.418.D; le Saint ne se plaint jamais, II.469.B;
- des Frères ont porté p. contre deux assaillants, II.470.A; un Frère se plaint au Saint de la mauvaise humeur des autres, II.473.A; le curé de Calais se plaint des Frères, II.ab.23.E;
- le Saint blâme le F. Barthélemy après la mort du F. Hilarion, II.ab.80.B; un Frère se plaint qu'on ne le laisse pas faire le médecin, II.ab. 114.A; un père se plaint qu'un Frère ait percé la langue de son fils, II.ab.114.D;
- un Frère se plaint de la vie peu austère et des oraisons trop brèves, II.ab.117.E; un Frère va exposer ses p. à des chanoines, II.ab.118.E; un Frère s'est plaint des mots affreux employés par l'auteur (Blain), II.let.1.B;
- l'auteur (Blain) répond à des p. formulées : avoir parlé des règles et des pratiques de l'Institut, II.let.2.D; rapporté des médisances à l'égard des mauvais Frères, II.let.2.E.

PORTRAIT.
- à Calais, un peintre caché faisait le p. du Saint, I.288.E; II.405.E;
- p. physique et moral du Saint, II.176.E; Ca 163; Re 297-298; II.499.E;
- manière dont on fait le p. d'un homme, II. 199.C;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- le F. Barthélemy : il n'était doué ni des talents de l'esprit ni des agréments du corps, II.ab. 41.B; l'évêque de Mâcon dit de lui qu'il n'est pas beau de visage, II.ab.41.C.

POSSESSION (DIABOLIQUE).
- le chevalier d'Armestat assiste à l'exorcisme d'une possédée, II.125.A; Ca 145; Re 258-259; celle-ci lui prédit qu'il éprouvera la fureur des démons, II.125.C; Ca 145; Re 259;
- les blessures du chevalier d'Armestat sont guéries par un remède appelé le secret, II.125. D; Ca 146; Re 260; entré au noviciat des Frères, il devient à son tour possédé, II.125. D; Ca 146-147; Re 261; le Saint le libère par ses exorcismes, II.127.B; Ca 147; Re 262-263;
- un faux ecclésiastique s'initie aux mystères de l'enfer, II.342.A; rage du démon quand il se convertit, II.344.E;
- un prêtre avait fait un pacte avec le démon, II. 351.B; ce pacte sera trouvé dans les papiers du Saint, II.352.A;
- le Saint convertit une personne qui avait commerce avec le démon, II.353.A.

PRÉDICATION.
- danger dans la p. de parer une doctrine qui doit être sans fards, I.9.D; les p. sont inutiles à beaucoup, I.9.E; la recherche dans la p. contraste avec la simplicité de Jésus-Christ et des apôtres, I.12.D; le sermon sur la montagne est un vrai catéchisme, I.13.C;
- effet différent de la p. de saint Pierre et des sermons tout humains, I.13.E; saint Paul faisait plutôt des catéchismes que des p., I.15.B;
- le clergé de Cavaillon ne faisait que quelques p. étudiées, I.65.B; les p. de César de Bus s'éloignaient peu de la simplicité du catéchisme, I.65.C;
- ceux qui se consacrent aux missions enseignent d'une manière simple, I.68.C; le prône du dimanche demande un temps de préparation, I.76.E; les p. d'orateurs célèbres ont eu peu de fruit, I.80.C;
- la subsistance des apôtres est fondée sur la p. et non sur les miracles, I.98.C; un jésuite prêche en carême sur l'importance des écoles chrétiennes, II.85.B, 88.A; un prédicateur doit s'accommoder au commun et non aux oreilles délicates, II.200.B;
- le Saint est envoyé prêcher dans une ville près de Reims, II.337.B; il est assailli par les gens de cette ville qui vont tous à lui, II.337.D; il a beaucoup de succès dans une mission faite dans le diocèse de Reims, II.363.C.

PRÉSENCE DE DIEU.
- le Saint est avec Dieu en tout temps, II.290. D; il écrit à un Frère sur la p., II.292.B, 314. C;
- oraison et p. sont toute la béatitude du Saint, II.298.C; sa modestie est le fruit de la p., II. 308.C; il exhorte souvent au recueillement et à l'application à la p., II.313.E;
- le F. Stanislas : pour lui, la p. est continuelle, II.ab.90.C, 92.B.

PRÊTRISE.
v. aussi : SACERDOCE.
- le Saint se prépare avec ferveur à la p., I.129. E; II.237.A; Bd 16; la p. est un honneur redoutable selon M. Brenier, I.130.A; le Saint reçoit la p. à Reims, I.130.C; Ca 7; Re 9;
- le Saint cherche à convertir de mauvais prêtres, I.133.D;
- pour se préparer à la p. le Saint suit les exercices d'un vrai noviciat, II.238.E; il n'accède à la p. que par obéissance, II.239.D;
- le Saint a reçu l'esprit de Jésus-Christ prêtre, II.240.D.

PRIÈRE(S).
- les p. que les maîtres doivent apprendre à leurs élèves, I.58.A; J.-B. Romillon passait la nuit en p., I.66.A; César de Bus, en p., se sent appelé à fonder une congrégation, I.66.E;
- il est nécessaire de connaître une méthode pour bien prier, I.73.D; beaucoup de chrétiens ne savent pas prier, I.74.D; certains sont plus fervents dans la p. vocale que dans l'oraison, I. 102.C;
- en voyage, Mme Maillefer récite les psaumes de la pénitence, I.153.A; les Frères supplient Dieu de guérir le Saint, I.305.D; ayant prié le Saint voit une personne charitable secourir sa communauté, II.60.E;
- malade, le Saint supplée à l'office par le chapelet, II.103.D; avant de quitter Grenoble, le Saint prie longuement, II.119.D;
- les prières de l'agonie soulagent le chevalier d'Armestat, II.126.D; Ca 146-147; Re 260-262;
- le Saint compose une p. au Saint-Esprit pour les Frères assemblés, II.134.C; dans sa chambre, il prie pendant la tenue de l'assemblée, II.134.C; il ne veut plus présider la p. et l'oraison, II.152.C;
- à Saint-Nicolas, le Saint passe de longues heures en p., II.155.C; Ca 155; Re 281; au chevet du Saint, les Frères récitent les p. des agonisants, II.174.B;
- le Saint retranche des formules de p. une phrase qui sent le quiétisme, II.222.C; il prie pour que les appels à la bulle ne produisent pas de funestes effets, II.223.A;
- il demande à Sœur Louise des p. pour l'Eglise, II.223.C; il aime faire les exercices avec les novices, II.236.B; Ca 64; Re 96; il est attiré par la p. publique, II.238.A;
- le Saint prie Dieu pour obtenir ce qui lui manque, II.262.C; un jour, après avoir prié, il reçoit une grande aumône, II.262.C; sur son conseil, le Frère économe prie et trouve de l'argent, II.262.E;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




- le Saint veut qu'on pense souvent à Dieu, II. 270.D; il propose des recours fréquents à Dieu, II.270.E; sa vie n'est qu'un entretien avec Dieu, II.278.D; ses exercices de piété se mêlent à ses œuvres de charité, II.279.B;
- le Saint prie dans les rues de Paris, II.283.B, 291.C; il établit la p. perpétuelle dans certains cas, II.283.C; en voyage, il est surpris en p. par le F. Vigneron, II.284.C;
- partout où il entre, le Saint fléchit le genou, II. 291.B; on l'entend prier quand il se croit seul, II.291.C; il lève souvent les yeux au ciel, II. 291.D; il prie intensément durant sa dernière maladie, II.291.E;
- il fait un recueil d'oraisons jaculatoires tirées des psaumes, II.292.A; on l'entend souvent soupirer vers Dieu, II.292.C; lors d'un incendie, il rentre à l'infirmerie pour prier, II.292. E; il prie jusque dans le sommeil, II.292.E;
- parlant à Dieu, il devient sourd à tout le reste, II.293.A; il est absorbé par son entretien avec Dieu, II.293.C; passant deux heures à la chapelle, il oublie une visite à une religieuse, II. 293.D;
- silence et p. sont pour lui les moyens de l'union à Dieu, II.297.D; chaque jour, il récite un Pater avec dévotion, II.319.E; il est toujours à la tête des Frères aux exercices de communauté, II.321.A;
- en voyage, il lit ou prie, s'arrêtant des heures entières pour prier, II.340.A; il prie et fait prier pour la conversion d'un Ecossais, II. 346.B; Ca 77; Re 117; il prie prosterné pendant qu'un pécheur assiste à la messe, II.349. E;
- il vainc les résistances de M. Baudrand par la p. et la pénitence, II.365.E; il emploie la p. et la pénitence pour la sanctification des Frères, II.366.E; il est toujours occupé à prier et à exhorter les Frères, II.368.C;
- il recourt à Jésus-Christ pour obtenir le pain quotidien, II.395.D; il prie en savourant les avanies reçues, II.418.B; il exhorte les Frères à bénir Dieu d'être traités comme Jésus-Christ, II.418.D;
- il contracte une loupe à force de prier à genoux, II.456.C; il se traîne à la p. et à l'oraison durant sa dernière maladie, II.458. D; Ca 158; Re 288-289; un Frère est guéri d'un asthme après une neuvaine de p. au Saint, II.496.C; une femme est guérie après une neuvaine de p. au Saint, II.498.B;
- le F. Barthélemy : les novices prient pour sa guérison, II.ab.14.E; il prie dans toutes ses entreprises et demande l'appui des p. des Frères, II.ab.36.C; perdu dans la neige, il prie son saint ange, II.ab.37.C;
- le F. Barthélemy : il recourt aux oraisons jaculatoires, II.ab.40.C; son amour pour la p. et l'oraison, II.ab.46.A; il fait prier les Frères pour les entreprises importantes, II.ab.46.B; son sommeil se passe souvent à dire son chapelet, II.ab.46.C; il est très assidu à tous les exercices de communauté, II.ab.46.D;
- le F. Barthélemy : selon lui, la prière est le flambeau qui doit précéder les actions, II.ab. 47.B; sa dévotion pour le nom de Jésus, II.ab. 47.E; sa ferveur les jours de fête, II.ab.48.A; il compose une p. à Jésus-Christ, II.ab.49.D; en compagnie des Frères, il recourt à la Vierge, II.ab.50.B;
- le F. Joseph : il priait continuellement et en tous lieux, II.ab.69.C;
- le F. Louis : il priait sans cesse et sans distraction, II.ab.82.C; il apprend aux enfants à bien prier, II.ab.83.B.

PRISE D'HABIT.
- en 1692, le Saint donne l'habit à cinq novices, I.325.A; Ca 56; Re 83;
- la p. du chevalier d'Armestat amène une réaction diabolique, II.126.C; Ca 146; Re 260;
- le F. Barthélemy reçoit l'habit des Frères avec joie, II.ab.10.A; le F. Jean-Henry reçoit l'habit des mains du F. Lheureux, II.ab.71.B; un pensionnaire de Saint-Yon demande l'habit des Frères, II.ab.110.D;
- le Saint rend l'habit à un Frère reçu au noviciat après une fugue, II.ab.111.D.

PROCÈS.
- des p. entre ordres religieux décident des préséances, I.83.E; le Saint préfère perdre une donation plutôt que d'intenter un p., I.182.E; Ca 23; Re 35; M. Compagnon cite continuellement les Frères au tribunal du curé, I.294.A; Ca 50; Re 74-75;
- les maîtres de Paris intentent un p. aux Frères, I.298.A, 362.A; Ca 53, 83; Re 78, 125; le curé de Saint-Sulpice fait p. au Saint à propos de l'habit des Frères, I.299.A; Ca 26; Re 39-40; il fait un p. au Saint à propos du bail de la rue Princesse, I.338.E;
- le curé de Saint-Sever cite sans cesse les Frères au tribunal de l'archevêché, I.352.E; le curé de Saint-Nicolas porte plainte à l'archevêché, I.354.A; les Frères de Chartres préfèrent perdre une donation plutôt que de faire un p., I.377.C;
- les maîtres de Chartres intentent un p. aux Frères, I.378.C; ils perdent en appel, I.379.C;
- le lieutenant de police fait assigner les Frères et leur supérieur, II.8.C; Ca 99; une deuxième assignation est prononcée par le lieutenant de police, II.9.E;
- les maîtres écrivains menacent les Frères d'un p., II.36.B; ils font établir les constats par le commissaire, II.37.B;
- le Saint perd un p. au sujet du séminaire de maîtres d'école, II.56.B; Ca 125; Re 216-217; les écoles des Frères sont condamnées, II.72. B; la famille Clément attaque le Saint pour subordination de mineur, II.76.B; Re 216-


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



217; le Saint aime mieux céder que paraître en justice, II.77.B; Ca 125; Re 217;
- le curé de Saint-Sever fait p. au Saint sur certains articles du concordat, II.168.B; dans l'affaire Clément, le Saint a pris toutes les mesures de prudence, II.304.C; il ne veut ni paraître, ni plaider, II.304.D; Ca 125; Re 217; le mémoire se retourne contre lui, II.415.B;
- le Saint plaide en justice pour deux Frères accusés d'avoir ouvert une école, II.336.E; il gagne la cause, II.337.A; il est traîné devant les tribunaux par les maîtres écrivains, II.383.B;
- le Saint est traduit devant le cardinal de Noailles, II.383.C; Ca 90; Re 138-139; M. Pirot prononce la sentence de déposition du Saint, II.414.B; Ca 92-93; Re 141-143;
- un ex-Frère est poursuivi et exécuté pour fausses signatures, II.ab.117.A.

PROCESSION.
- le Saint et les Frères participent à la p. à Saint-Sulpice, I.351.E; M. de La Chétardie ordonne une p. des écoliers tous les premiers samedis, I.363.E;
- à la grand'maison, des p. quotidiennes ont lieu pour obtenir une maison de noviciat, II.3.A;
- les habitants de Permeigne (Parménie) vont tous les ans en p. à une croix sur la montagne, II.103.E; un ex-Frère tue un homme pendant la p. du saint sacrement, II.ab.123.A;
- on décrit le convoi accompagnant les restes du Saint, II.ab.rel.4.A; Re 309.

PRODIGES.
- le F. Barthélemy atteste des choses extraordinaires à l'occasion de la mort du Saint, II.181.B; le Saint, après sa mort, fait plusieurs p. en faveur des Frères, II.181.D;
- par l'oraison, le Saint obtient des grâces spéciales à l'Institut, II.281.D; il obtient le noviciat de Vaugirard par des nuits d'oraison, II.281.E; on attribue à ses prières le peu de dommages causés par un incendie, II.292.E;
- le Saint dévoile l'attiédissement des Frères, II.306.B; il semble lire l'avenir des établissements qu'il fonde, II.306.C; il lit dans les cœurs, II.306.D; l'Esprit lui donne raisons et lumières pour la cause de Dieu, II.337.B;
- le Saint a le don de gagner les âmes à Dieu, II.338.E; Ca 163; Re 299; il guérit un jeune teigneux par l'application d'un linge, II.376.C; sa vie entière peut passer pour un p., II.494.D; il guérit un Frère mourant en l'embrassant, II.494.E; il soulage de leurs peines les Frères qui l'approchent, II.494.E;
- le Saint apaise une personne tourmentée, II.495.A; il guérit un Frère d'un abcès, II.495.C; deux Frères sont guéris par des lettres du Saint, II.495.D, 497.A; un morceau de son cilice guérit un Frère, II.495.D;
- le Saint guérit une loupe du F. Timothée, II.496.A; un Frère est guéri de l'asthme à la suite d'une neuvaine en l'honneur du Saint, II.496.C; un Frère est guéri de la fièvre par une lettre et des cheveux du Saint, II.496.D; la crasse du bonnet du Saint guérit un Frère d'une fièvre quarte, II.497.B;
- une femme est guérie après une neuvaine au tombeau du Saint, II.498.B; il guérit un garçon épileptique, II.498.D; il prédit l'avenir de Saint-Yon, II.498.E; II.rel.1.E; toutes les maisons se ressentent de sa protection, II.499.DE.

PROTECTION.
- monastères et communautés ferventes sont pour une ville une p. auprès de Dieu, I.107.D; les princes ont donné leur p. aux écoles chrétiennes et gratuites, I.111.B; l'Eglise et l'Etat sont intéressés à protéger les écoles, I.111.E;
- une dame charitable protège les Frères de Saint-Sulpice, I.336.C; Mgr de Noailles accorde sa p. au Saint et lui permet d'ériger une chapelle, I.348.E; Ca 66; Re 99;
- le duc de Charost protège les Frères de Calais, I.385.C; il interviendra pour leur faciliter l'obtention des lettres patentes, I.385.C;
- le Saint écrit pour demander la p. d'une personne de qualité en faveur du F. Barthélemy, II.413.E.

PROTESTANTISME.
- les progrès du p. dus aux maîtres d'écoles luthériens, I.58.A; efforts des protestants pour composer des catéchismes, I.61.C; le p. reproche à l'Eglise l'ignorance du peuple et établit des écoles, I.81.D;
- de jeunes Irlandais viennent en France pour échapper au p., I.367.E; Ca 86; Re 130; le pouvoir royal prélève des sommes sur les biens des religionnaires, I.383.B;
- M. Gense est zélé contre les huguenots, I.386.C; zèle d'un converti du p., II.15.B; situation religieuse dans les Cévennes et à Alais, II.49.D; les huguenots d'Alais sont contraints d'envoyer leurs enfants au catéchisme des Frères, II.53.B; difficultés des Frères auprès des enfants des huguenots, II.53.D;
- aux Vans, ville huguenote, une école est fondée par testament, II.68.D; Ca 119; Re 209-211; les Frères craignent pour le Saint à cause des Camisards, II.81.E; Ca 126; Re 218; l'évêque d'Alais loue les Frères pour leur zèle auprès des enfants hérétiques, II.82.B; Ca 117; Re 194-195; le Saint admire leur patience pour instruire ces enfants, II.82.D; Mlle de Saint-Denis se consacrait à éduquer les filles des parents fanatiques, II.99.A;
- le chevalier d'Armestat abjure le luthéranisme, II.125.B; Ca 145; Re 259; Louis XIV était encore plus redoutable à l'hérésie que ses voisins, II.127.E;
- le p. se moque des usages de l'Eglise, II.205.B; Luther et Calvin critiquent l'Eglise, II.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



205.C; le p. rend un véritable culte à ses hommes illustres, II.205.E;
- les protestants farcissent leurs livres de passages de la sainte Ecriture, II.210.E; des changements altèrent le luthéranisme et le calvinisme, II.213.C;
- le Saint rencontre et convertit un jeune Ecossais protestant, II.345.D; Ca 77-79; Re 115-116; il essaie de convertir un calviniste hollandais, II.349.E; Ca 77; Re 117; il constate les artifices de ce calviniste, II.350.A; Ca 77-78; Re 117-118; il le congédie sur les instances des Frères, II.350.B; il l'accepte à nouveau et se fait voler par lui, II.350.C;
- les parents du F. Dominique paient un surcroît de taille à des collecteurs calvinistes, II. ab.76.E.

PROVIDENCE, ABANDON A LA P.
- ceux qui tiennent les écoles gratuites sont les instruments de la P., I.37.D; la P. fait surgir à son heure les institutions, I.78.A; Bd 21;
- les apôtres s'abandonnent au Père céleste, I. 97.E; le Saint se soumet à la P. en acceptant la tutelle de ses frères et sœurs, I.127.D; Ca 5; Re 5; c'est la P. qui le mène au chanoine Roland, I.128.C;
- rencontre providentielle de M. Nyel et du Saint, I.160.C; Bd 31; dans l'ouverture de l'école Saint-Jacques, le Saint voit une attention de la P., I.166.D; en tout, il se laisse mener par la P., I.169.B;
- il attend de la P. un signe qu'il doit loger les maîtres chez lui, I.172.E; il est amené à s'occuper des écoles de M. Nyel, I.173.D; la P. le conduit à s'associer de plus en plus avec les maîtres, I.174.A;
- il accepte de la main de la P. les événements fâcheux, I.181.D; Ca 20, 22; Re 30, 34; il exhorte ses disciples à l'abandon à la P., I. 186.C; Bd 47, 48; le P. Barré ne veut que la P. pour fonds des écoles chrétiennes, I.190.D; Bd 48;
- le Saint s'en remet totalement à la P., I.214.C, 217.E; Bd 52, 59; la P. vient en aide au Saint et aux maîtres pendant deux années de famine, I.221.C; la mort du F. Lheureux apparaît au Saint comme un signe de Dieu, I.272.A;
- la P. est le seul support du séminaire de maîtres et du noviciat, I.279.A, 380.C; le Saint cherche appui sur la P., Bd 51; Ca 33; Re 51; il attend un signe de la P. avant de quitter Reims, I.284.D; Bd 57; Ca 34; Re 52;
- face aux calomnies, le Saint s'en remet à la P., I.293.E; Ca 51, 60; Re 75, 89, 90; la P. fait des merveilles en faveur du noviciat pendant la famine, I.326.A; l'abandon à la P. est la vertu première du Saint, I.330.B; Bd 14; il reste admirablement serein pendant la famine, I. 333.E; Ca 69; Re 103, 104;
- malade, le Saint s'en remet à la P. pour l'avenir de son œuvre, I.307.B; Ca 57; Re 85; il ne veut pas qu'on se préoccupe du lendemain à Vaugirard, I.355.C; Ca 79; Re 120; il espère de la P. de quoi payer le loyer du noviciat, I.360. B;
- le Saint et les Frères de Troyes se confient à la P., I.391.A; les deux Frères envoyés à Rome sont confiés à la P., I.392.E;
- le curé de Villiers admire l'abandon du Saint à la P., I.418.C; Ca 95; Re 147; démis de sa fonction, le Saint met toute sa confiance en la P., Ca 93, 95; Re 143, 146; il laisse le projet de séminaire que la P. réserve à d'autres, Ca 110; Re 179;
- abandon du Saint à la P. pendant la famine de 1709, II.57.A, 60.B; il exhorte les Frères à la confiance en la P., II.60.E;
- condamné, le Saint s'en remet à Dieu, II.79. A; il adore la P. quand des écoles lui sont enlevées, II.88.E; il se prosterne et adore les ordres de la P., Ca 130; Re 228; il s'en remet à Dieu d'un projet de voyage à Rome, II.93.E; Ca 134; Re 237;
- il eut l'idée d'abandonner l'Institut aux soins de la P., II.97.E; Re 235; il se soumet à Dieu quand son Institut se disloque, II.115.B; il a confiance en Dieu pour conserver son œuvre, II.117.C;
- protection de la P. sur le F. Barthélemy en deux occasions, II.133.B; le Saint s'en remet à Dieu quant aux règlements pour les directeurs, II.146.D; le Saint et les Frères comptent sur la P. pour pouvoir acheter le domaine de Saint-Yon, II.158.A;
- malade, le Saint déclare se soumettre totalement à Dieu, II.172.C; Ca 137, 160; Re 243, 292; ses dernières paroles : « j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard », II. 174.D; Ca 162; Re 297; il travailla partout où la P. le conduisait, tenant ferme à ce qu'il croyait être selon la volonté de Dieu, Ca 163; Re 299;
- la P. permet l'avancement rapide des constructions à Saint-Yon, II.193.C; la foi du Saint est la source de sa confiance en la P., II. 299.E, 254.B, D; l'abandon à la P. est son attitude caractéristique, II.254.E; cet abandon le tient dans l'humilité et la soumission, II. 255.C;
- le Saint s'abandonne à la P. dans les contradictions et devant les accusations, II.255.D; il n'en est jamais troublé ni inquiet, II.256.C; il exhorte un Frère directeur à compter sur la P., II.257.A; Bd 18; à Vaugirard sa confiance en la P. est sa seule ressource, II.257.E;
- le Saint passe un bail sans avoir un sol, II. 258.A; il rassure ses disciples par ses exemples d'abandon, II.258.B; Bd 58; la confiance des Frères en la P. augmente quand ils voient le Saint pauvre comme eux, II.258.C, E;
- le Saint assure les maîtres que la P. leur fournira de quoi vivre, II.259.A; il s'abandonne à Dieu, lui et les intérêts des écoles chrétiennes,

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.259.C; il laisse parfois des maisons au seul soin de la P., II.259.D;
- il est content de tout ce que Dieu permet, II. 259.E; il ne tient pas plus à la vie qu'aux biens, II.261.B; il exhorte les Frères à la confiance en la P., II.262.A; il prie pour demander à Dieu ce qui lui manque, II.262.C; après une prière, il reçoit une aumône abondante, II. 262.C;
- le Frère économe prie sur son conseil et trouve une somme d'argent, II.262.E; le Saint a confiance que le sort de Saint-Yon ira s'améliorant, II.264.A; sa confiance en la P. le pousse à refuser les appuis humains, II.266.D;
- il se confie en Dieu pour l'obtention des lettres patentes, II.267.C; Re 133; il veut que ses Frères soient des hommes de la P., II.268.A; il compte sur la P. pour le voyage des novices, II.268.A;
- il écrit à un Frère sur l'abandon à la P., II. 268.C; sur un signe de la P. il quitte la Grande-Chartreuse, II.273.A; il cherche en tout le bon plaisir de Dieu, II.294.D; ayant été dérobé, il dit : Dieu soit béni, II.350.D;
- il édifie son noviciat sur la pauvreté, l'austérité, l'abandon, II.366.B; il abandonne à Dieu sa cause devant Mgr de Noailles, II.383.C; il a recours à Jésus-Christ pour obtenir le pain quotidien, II.395.D; Ca 123; Re 200;
- il n'a pas plus de sollicitude pour l'Institut que pour la vie, II.400.A; il ne pense ni à l'assurer, ni à le fonder, II.400.A; il oublie facilement les intérêts matériels, II.400.B; il répète : le Seigneur m'a tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, II.468.D;
- le F. Barthélemy : malade et mourant, il s'abandonne à Dieu, II.ab.26.D; sa confiance en Dieu dans toutes les circonstances, II.ab. 36.A; il est secouru providentiellement en deux occasions périlleuses, II.ab.37.BC; après la mort du Saint, il dit sa confiance en Dieu, II.ab.38.A; il met les Frères en garde contre une fausse confiance en la P., II.ab.38.D;
- le F. Stanislas prend la résolution de ne chercher que l'accomplissement de la volonté de Dieu, II.ab.91.E;
- on cite plusieurs faits de protection attribués à la P., II.ab.97.C; les Frères n'ont jamais eu de malheurs dans leurs déplacements, II.ab. 102.E; ayant cessé la récréation, les Frères ne sont pas écrasés par un mur qui s'écroule, II. ab.103.A.

PRUDENCE.
- le Saint juge prudent d'obtenir la protection d'un curé pour l'ouverture d'une école, I.163. E; Ca 13; Re 20; la p. fait hésiter le Saint à placer des Frères à l'hôpital de Marseille, II. 13.B; conditions qu'il pose à cet égard, II.13. D;
- précautions prises par le Saint avant l'envoi des Frères à Darnétal, II.16.B; par p. le Saint s'éloigne de Paris pour calmer ses ennemis, II. 34.E;
- le Saint avait fondé l'école Saint-Roch pour faire diversion à la suite des difficultés soulevées à Saint-Sulpice, II.35.C; Ca 111; Re 181-182; par p. le Saint se dérobe pour laisser intervenir un Frère auprès du curé, II.39.D;
- par p. le Saint avait retiré les Frères de Saint-Sulpice, II.42.D; Ca 112-113; Re 185-186; il charge le Frère directeur de négocier le retour des Frères, II.42.D; par p. il résiste longtemps aux sollicitations du jeune abbé Clément, II.72.E;
- le Saint se méfie du zèle témoigné en faveur de l'ouverture du noviciat de Provence, II.83. C; il s'écarte du gouvernement pour amener les Frères à se choisir l'un des leurs pour supérieur, II.131.B, 132.B, 133.E; Ca 148-149; Re 264-266; il amène les Frères à recourir au F. Barthélemy et non plus à lui, II.152.D, 156.E; Ca 152; Re 274; il met en garde contre l'envoi des Frères au Canada, II.153.D;
- à Paris, le Saint évite de loger chez les Frères pour ne pas exciter ses ennemis, II.155.A; Ca 154-155; Re 279-280; dans l'affaire Clément, il emploie toutes les mesures que suggère la p., II.304.C;
- le Saint attend longtemps avant de donner l'habit de la communauté à un jeune abbé, II. 348.C; Ca 89; Re 136; il exige le consentement de ses parents, II.348.D; Ca 89; Re 136;
- il lie les maîtres par des vœux, mais de trois ans d'abord, II.360.A; Ca 41; Re 62; il veut éprouver les Frères avant de les admettre aux vœux, II.360.A;
- il se méfie de la chair, II.452.E; il avertit ses disciples que les sens sont des portes difficiles à garder, II.460.B;
- le F. Barthélemy : il s'écarte des mauvaises compagnies, II.ab.5.B; il examine toutes choses avec p. avant de se réfugier dans une communauté, II.ab.5.D; manière prudente dont il sait faire accepter son autorité, II.ab. 17.B; par sa p. il désarme un commissaire, II. ab.18.C;
- le F. Barthélemy : il est toujours soucieux de consulter ses assistants, II.ab.22.D, 27.D; il consulte des personnalités religieuses avant de donner ses directives, II.ab.32.A; en tout, il est d'une p. rare, II.ab.67.C; il exhorte les directeurs à la p., II.ab.68.A.

QUIÉTISME.
- attitude du F. Barthélemy face aux attaques, II.151.A; un Frère faisait sa lecture de Malaval et de quelques autres quiétistes, II.166.D, II.ab.117.B; le Saint reprend une dame qui lit des livres entachés d'erreur, II.221.E;
- le Saint ordonne à un Frère de se défaire d'un livre du P. de Maimbourg, II.222.C; il retranche des prières une phrase qui sent le

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



q., II.222.C; un Frère servant est imbu de la lecture des quiétistes, II.ab.117.B.

RÉCRÉATION.
- le Saint défend de parler de quiconque en r. sinon pour en dire du bien, I.268.C, 340.D; les règles modèrent les conversations en r., II. 136.C; Ca 73-74; Re 110-111; en r. on ne doit parler que de Dieu ou de choses de Dieu, II. 136.D; il y a grand danger à mal faire les r., II.137.C; bienfaits qu'apportent les bonnes r., II.138.A;
- on répond à quelques objections sur les r. régulières, II.138.C; l'origine des r. monastiques serait due à un contresens, II.138.E; l'abbé de Rancé s'oppose aux r. monastiques, II.139.B;
- des Frères cherchent à faire modifier les règles de la r., II.141.D, 143.D; raisons qui ont amené le Saint à introduire les r., II.141.E; dégénération des r. et tort qu'elles causent, II. 142.C;
- des congrégations ont souffert des désordres dans les r., II.143.A; le Saint cherche un remède aux r. mal faites pendant la retraite de 1694, II.143.B; le chapitre des règles sur les r. est lu au dîner des dimanches, II.143.C; après consultation ces règles sont conservées intactes, II.143.D;
- ailleurs, les boules, les quilles et le petit palet avaient été tolérés pendant les r., II.144.B; la r. régulière est très importante, II.144.C; le directeur ne doit pas s'absenter de la r., II. 144.C; il faut exclure les pensionnaires de la r., II.144.E;
- le Saint ne veut plus présider la r., II.153.A; si on veut l'honorer, le Saint fuit la r., II.153. A; il se mêle aux r. des petits pensionnaires de Saint-Yon, II.165.C; son recueillement le suit en r., II.292.E;
- le Saint exclut de la r. le jeu, la bouffonnerie, la raillerie, II.313.B; il va en r. avec les Frères servants et y tient la dernière place, II.417.A;
- conseils du F. Barthélemy à des directeurs, concernant la r., II.ab.68.A, D; ayant cessé la r. à la sonnerie, des Frères échappent à un accident, II.ab.103.A.

RECRUTEMENT.
- des maîtres et M. Nyel ayant fait défaut, d'autres maîtres les remplacent, I.179.E; Bd 47; Ca 24-25; Re 36-37; causes de la défection des maîtres et de M. Nyel, I.184.A; leur découragement en face d'un avenir incertain, I. 185.D; Bd 47, 58; Ca 27-28; Re 41;
- le Saint souhaite davantage la qualité que le nombre, II.28.E; les postulants viennent assez nombreux à Saint-Yon, II.31.C; les sujets formés à Saint-Yon réparent la sortie de certains Frères, II.85.E.

RECUEILLEMENT.
- le jeune Saint est très recueilli à l'église, I.118. E; après la messe, le Saint entre dans un profond r., I.132.B; Ca 7-8; Re 9-10;
- dans les rues de Paris, les novices de Vaugirard témoignent d'un profond r., I.322.E; Ca 65; Re 97; effets du r. des Frères de Chartres sur leurs élèves, I.374.C; l'abbé Ponthon est édifié par le r. des Frères et de leurs élèves, I. 380.E;
- le Saint est édifié par le r. du duc de Béthune, I.382.A; les religieuses de la Croix sont impressionnées par le r. du Saint quand il célèbre, II.5.C; le président de Pontcarré apprécie le r. de Saint-Yon, II.34.C; dans les rues de Paris, le Saint garde les yeux baissés, II.291.C; à Saint-Yon son r. l'empêche de voir un incendie, II.292.D;
- parlant à Dieu, le Saint devient sourd à tout le reste, II.293.A; il n'entend pas une dispute dans le jardin voisin, II.293.B; priant à la chapelle, il oublie une visite à faire à une religieuse, II.293.D; son élément est le r., II. 297.E;
- le Saint trouve la sagesse dans la prière, le r. et l'union à Dieu, II.303.C; sa sagesse est le fruit de son union à Dieu, II.306.D; il exhorte souvent au r. et à l'application à la présence de Dieu, II.313.E; on cite un passage de la *Règle du Frère Directeur* sur le r., II.314.E; le Saint veut faire de ses disciples des hommes intérieurs, II.316.C;
- le F. Barthélemy : son r. les jours de fête, II. ab.48.A; son r. durant la messe et les visites au saint sacrement, II.ab.48.B; ses conseils sur le r. et la modestie des yeux, II.ab.66.D;
- le F. Jean-Henry : son r. est ininterrompu, II. ab.74.C;
- le F. Dominique : au milieu d'une classe de petits, son r. lui permet de ne voir que Dieu, II.ab.77.D;
- le F. Stanislas : il garde le r. et la maîtrise de ses sens, II.ab.85.E, 90.C; il en arrive à une attention continuelle à la présence de Dieu, II.ab.90.C; alité, il reste continuellement attentif à Dieu, II.ab.92.B.

REDDITION DE COMPTE.
- de saintes personnes font leur r. à leurs confesseurs, I.112.A; de pieuses dames faisaient leur r. au Saint, I.272.B; les Frères doivent faire leur r. écrite au Saint tous les mois, I.315. B; Ca 55; Re 82;
- en l'absence du Saint, les Frères ne savent à qui s'adresser, II.310.B; Ca 140; Re 248; ces r. sont de règle tous les deux mois, II.110.B; le Saint exige que les Frères rendent compte de leur oraison, II.287.D; il instaure la r. tous les mois au Frère supérieur, II.360.D;
- le F. Barthélemy : il a des entretiens avec chacun des novices, II.ab.42.B; il donne de sages

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



conseils à un directeur sur le sujet de la r., II. ab.68.C;
- le F. Stanislas : dans ses r., il dit n'ouvrir les yeux sur ses Frères que par charité, II.ab.86. A; il est très ouvert envers ses supérieurs, II. ab.88.E; il confie à son directeur sa dévotion mariale, II.ab.89.B.

RÈGLE(S).
- saint François croyait que sa r. était l'Evangile tout pur, I.84.B; on cite le premier exemple de monastères réunis sous une même r., I.91. B; la r. de saint François a été approuvée par l'Eglise, I.94.C; saint François veut se conformer en tout à la r. apostolique, I.96.C;
- plusieurs réformes ont eu lieu à partir des r. de saint Benoît et de saint Augustin, I.103.A; les monastères se groupèrent sous les r. de saint Benoît, de saint Basile et autres, I.103.E;
- de grands évêques ou saints firent une r. pour leurs clercs ou leurs moines, I.104.A; les monastères n'avaient pas tous la même r., puis la r. de saint Benoît s'est répandue, I.104.B; saint Chrodegang donne une r. pour les chanoines, comme saint Benoît en avait donné une pour les moines, I.107.D;
- le Saint ne veut pas rédiger de lui-même une r.; elle doit d'abord être vécue, I.232.A, 234. B; Bd 75; Ca 40; Re 60-61; il codifie les usages après quinze ans de pratique, I.339.D; Ca 70-71; Re 105-106;
- le Saint déclare vouloir accepter les changements à la r. s'ils sont appuyés par trois supérieurs de communauté, I.340.D; Ca 71; Re 106; l'assemblée de Saint-Yon charge le Saint de la rédaction définitive des r., II.136.A; Ca 151; Re 273; ces r. sont envoyées dans toutes les maisons avec la signature du F. Barthélemy, II.136.A; Ca 151; Re 273;
- en 1717 le chapitre des r. concernant les récréations est réexaminé, II.136.C, 143.C; vers 1700, le Saint compose une r. pour les Frères directeurs, II.146.B, 314.E, 322.D; cette r. est lue les premiers jeudis et commentée dimanches et jeudis, II.146.B; le Saint laissera aux directeurs le soin de rédiger leur propre r., II.146.E;
- les r. du Saint ont reçu par la suite l'approbation du Saint-Siège, II.148.D; les changements introduits dans les r. pendant l'absence du Saint ont été supprimés, II.148.E;
- l'abbé Vivant presse ses amis d'obtenir l'approbation des r., II.191.B; le Saint avait souhaité cette approbation sans modification ni incorporation à une autre r., II.191.C; ce souhait est exaucé, II.191.D; le chapitre général de 1725 décide de faire imprimer les r., II.193.B;
- les Frères ont pour r. de porter sur eux le Nouveau Testament, II.231.A; le chapitre II des r. traite de l'esprit de foi, II.231.E; le chapitre XX des r. traite de la chasteté, II. 251.E; dans un chapitre des r. le Saint traite de l'oraison, II.289.B; un chapitre des r. traite de la modestie, II.309.E;
- le Saint puise son amour de la r. dans l'étude de Jésus-Christ, II.320.B; le Saint s'efforce d'obtenir l'application aux r., II.321.D; un article de la r. du Frère directeur porte sur la régularité, II.322.D; le chapitre XVI des r. porte sur la régularité, II.322.D;
- le Saint veut ses Frères observateurs de la r., II.323.B; il demande aux Frères de regarder les r. comme descendues du ciel, II.324.E; il assure que la sainteté est liée à la fidélité aux r., II.325.B; il apprend à ne négliger aucune r., II.325.B; il apprend aux Frères à les observer quand ils sont seuls, II.325.C;
- le Saint excite les Frères à écarter les prétextes frivoles pour s'exempter de l'observation des r., II.325.D; il recommande de joindre toujours l'esprit à la lettre, II.325.E; comment il répond à un religieux qui critiquait sa r., II.327.B;
- le Saint ne veut pas qu'on relâche la r. pour plaire à des bienfaiteurs, II.327.D; il tient à la r. contre la moindre transgression, II.327.E; il est joyeux ou triste selon que la r. est bien ou mal observée, II.328.E; il veut qu'on observe les r. avec exactitude, II.330.D; il déplore les différences introduites dans la manière d'observer les r., II.330.E;
- le Saint écrit à une religieuse sur la fidélité à la r., II.331.C; un chapitre des r. porte sur l'obéissance, II.440.D, 446.C; un Frère garde de l'argent malgré la défense des r., II.ab.106. E; le F. Barthélemy est zélé pour l'observation des r., II.ab.51.D;
- les r. interdisent aux Frères l'entrée du sanctuaire, II.let.2.C; réponse de l'auteur à ceux qui se plaignent qu'il ait rapporté des r. et pratiques de l'Institut, II.let.2.D; les r. approuvées et imprimées ne sont pas secrètes, II.let.2.D.

RÈGLEMENT.
- le Saint donne un r. aux premiers maîtres, I. 174.B; Bd 40; Ca 20; Re 30; un r. est donné au noviciat de Saint-Yon, II.32.C; Ca 45; Re 67-68; un r. est donné aux classes de Saint-Yon, II.33.B;
- le Saint donne un r. pour une communauté de Mende, II.99.C; au séminaire Saint-Nicolas, il s'assujettit au r., II.155.D; Ca 155; Re 281;
- l'abbé Vivant confie à des amis les r. des Frères, II.190.E; le Saint soumet ses r. à la discrétion des Frères, II.300.E; Ca 71; Re 106;
- le Saint se donne un r. personnel, II.318.B; en tout, il veut suivre l'ordre et le r., II.319. B; il avait un r. de journée et un r. général, II. 320.A.

RÉGULARITÉ.
- le Saint apprécie la r. au séminaire Saint-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Sulpice, I.142.E; II.317.E; Bd 14; Ca 5; Re 3; il introduit la r. dans son hôtel familial, I.143. A; II.317.E; il reconnaît la nécessité d'introduire une certaine r. parmi les premiers maîtres, I.170.A; Bd 35; Ca 15; Re 23;
- la r. s'introduit parmi les maîtres, I.174.B; Bd 35-36, 41; Ca 15, 20; Re 24, 31; cette r. décourage certains, I.178.E; Bd 46; Ca 24-25; Re 36-37; une r. fervente s'introduit dans la nouvelle communauté, I.225.A; Ca 26; Re 38-39;
- le Saint introduit la r. à l'école Saint-Sulpice, I.289.E; Ca 49-50; Re 72-74;
- la r. en communauté dépend en partie du nombre de Frères, II.68.D; par souci de r. le Saint refuse une invitation, II.82.E; par souci de r. il faut savoir refuser, même à un bienfaiteur, II.144.E; r. et ponctualité du Saint dans les moindres observances, II.152. B;
- au séminaire Saint-Nicolas, le Saint est un modèle de r., II.155.D; Ca 155; Re 280-281; après la mort du Saint, renouveau de ferveur et de r. parmi les Frères, II.182.A;
- le Saint établit la r. dans la communauté, II. 300.E; il donne l'exemple de la r., II.317.D; il est fidèle aux canons comme doit l'être un chanoine, II.318.A; ce qu'il se prescrit en matière de r., II.318.E; il veut toujours suivre un ordre et un règlement, II.319.BC;
- pendant quarante ans, le Saint est un modèle de r., II.320.C; il est fidèle en tout, jusqu'au moindre point de r., II.321.A; il est régulier et ponctuel, II.321.A; Ca 152; Re 274;
- le Saint est toujours à la tête de ses Frères pour les exercices réguliers, II.321.A; il porte l'exactitude jusque dans les minuties, II.321. E; il exhorte fréquemment les Frères à la r., II.322.A; il établit des articles relatifs à la r., II.322.D;
- dans la règle du Frère directeur, le Saint écrit sur la r., II.322.D; dans les règles, il écrit le chapitre XVI sur la r., II.322.E; selon lui, les désordres des communautés viennent d'un manque de r., II.323.D; rien de petit en matière de r., II.323.E;
- le Saint montre les avantages de la vie régulière, II.324.B; Bd 76-77; il montre que la volonté de Dieu se fait en pratiquant la r., II. 324.C; la r. assure la pratique des vertus chrétiennes, II.324.C; le Saint énumère les conditions d'une vraie r., II.325.E;
- le Saint est zélé pour la r., II.326.E; il la maintient avec une fermeté inexorable, II. 326.E; il demande à une personne d'autorité de ne point exiger d'exemption en matière de r., II.328.A; les Frères demandent la même faveur, II.328.A;
- le Saint ne relâche jamais sa fermeté en matière de r., II.328.E; il prie le Frère supérieur de rétablir la r. parmi les novices, II.328.C; il écrit à un Frère sa joie de le voir régulier, II. 328.E; par lettre, il exhorte des Frères à la r., II.329.A;
- citation du Recueil en matière de r., II.329.B; le Saint condamne les supérieurs qui laissent se relâcher la r., II.330.C; il propose des réflexions sur la fidélité aux règles, II.330.D; il propose trois choses à ceux qui veulent mener une vie régulière, II.331.AB; il défend la r. des Frères auprès des prélats, II.447.B;
- le F. Barthélemy : son zèle et celui d'un prieur pour la réforme et la r., II.ab.8.A; il exige des novices une r. parfaite, II.ab.12.D; il se fait le gardien de la r., II.ab.51.D;
- le F. Stanislas : il est un modèle de r., observant scrupuleusement tous les points de règle, II.ab.89.C.

RELACHEMENT.
- le r. rend la réforme du clergé séculier impossible, I.99.B; le r. dans le clergé et les abbayes, I.102.A; une communauté relâchée est de trop dans une ville, I.107.E; on laisse parfois plusieurs communautés relâchées dans une ville, I.110.D;
- on conseille au Saint le r. des austérités des Frères, I.429.B; Ca 75; Re 112-113; un visiteur ecclésiastique vient prêcher le r., I.440.E; en l'absence du Saint un certain r. s'introduit, II.80.A, 108.C, 162.C; Ca 123-124; Re 202;
- le Saint découvre l'attiédissement des Frères, II.306.B; selon lui le r. des communautés provoque des désordres dus à l'inobservance, II.323.E; il excite les Frères à écarter les prétextes de r., II.325.D;
- le Saint ne veut pas qu'on relâche les règles pour plaire aux bienfaiteurs, II.327.D; il demande à une personne d'autorité de ne point exiger de r., II.328.A; il atteste que les Frères aussi le demandent, II.328.A;
- le Saint indique les causes du r., II.329.C; il défend aux supérieurs de permettre des dérogations, II.330.B; il est sévère à l'égard des supérieurs qui se permettent des brèches aux règles, II.330.C; il condamne ceux qui laissent s'introduire le r., II.330.D.

RELATIONS.
- un Frère se concerte avec son père en vue d'une sortie furtive de la communauté, II.ab. 104.E; un autre tente de communiquer au-dehors par le truchement de quelques grands écoliers, II.ab.109.E;
- un Frère a des communications secrètes avec une femme, II.ab.111.B; un Frère se crée des r. au-dehors, II.ab.116.C; un Frère recueille des fonds chez des bienfaiteurs et des anciens élèves, II.ab.119.E.

REMPLACEMENT.
- le F. Bourlette remplace un Frère malade tout en faisant la classe, I.255.B; deux Frères étant morts, le Saint remplace l'un d'eux sur la

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



paroisse Saint-Jacques, I.244.A; Ca 38-39; Re 59;
- à Saint-Sulpice, le Saint remplace un Frère épuisé, I.288.A; Ca 48; Re 71; il en remplace un autre qui a fait défection, I.302.C;
- des maîtres, anciens élèves du séminaire, remplacent les Frères rappelés à Vaugirard, I.315.A; à Grenoble, le Saint remplace un Frère envoyé en mission, II.101.B; Ca 136; Re 241.

RENVOI.
- M. de Péréfixe ordonne aux maîtres le r. des filles, I.53.D; il ordonne aux maîtresses le r. des garçons, I.53.D;
- deux Frères sont expulsés par un curé et non réadmis en communauté, I.434.C; les principaux Frères s'assemblent pour expulser deux ou trois mutins, II.111.A; Ca 140; Re 248;
- le Saint ne veut ni consentir ni contredire au r. du F. Barthélemy, II.282.CD; sur les instances des Frères, le Saint renvoie un faux converti, II.350.B; il est contraint par les Frères de chasser les perfides, II.385.C;
- le Saint écarte ceux qui mettent la discorde, II.389.B; les Frères prononcent le r. d'un Frère rebelle, II.ab.58.D; un Frère de Grenoble est renvoyé par les messieurs qui soutenaient l'école, II.ab.111.D;
- un Frère est expulsé de Guise par le lieutenant du roi, II.ab.114.E; le Saint hésite à prononcer le r. d'un Frère, II.ab.114.E; ce Frère sera plus tard chassé par ordre de l'autorité ecclésiastique, II.ab.115.B.

RETRAITE.
v. aussi : SOLITUDE.
- le Saint fait r. pour implorer les lumières de Dieu, I.182.D; Ca 5, 38-39; Re 3, 58-59; il se retire quelque temps dans un désert des carmes, I.230.B, 260.A;
- il assemble les Frères dans une r., I.262; Bd 72, 73; Ca 41-42; Re 62-64; pendant les vacances, il convoque les Frères en r., I.314.D, 315.C, 326.E, 328.A, 339.C; II.ab.69.E, 72.C; Ca 42, 55, 71; Re 64, 82, 107;
- des ecclésiastiques viennent faire r. au noviciat, I.332.B; Ca 70, 88; Re 105, 136; le Saint fait une r. avant de régler les récréations, I.341.A; avant les vœux perpétuels, douze Frères font une r. particulière, I.343.A; ils font également une r. commune de huit jours, I.343.A;
- les Frères du Sud de la France se réunissent à Avignon pour leur r., I.397.D; le voyage du Saint et des Frères vers Rouen est une vraie r., II.21.D; Ca 104; Re 167;
- le Saint convoque les Frères à Saint-Yon pour une r. de huit jours, II.31.D; Ca 110; Re 180; il fait une r. de quinze jours chez les carmes, II.39.D, 40.A; Ca 114; Re 188; il convoque les Frères de Provence en r. au noviciat, II.86.A; deux Frères se dérobent, II.86.B;
- le Saint fait r. chez les capucins, II.99.D; il passe trois jours à la Grande-Chartreuse, II.100.C; Ca 135-136; 239-240;
- le Saint fait une r. de quinze jours à Permeigne (Parménie), II.103.D, 105.C, 273.A; Ca 138; Re 244; on conseille au F. Barthélemy de faire une r. avec les principaux Frères, II.116.C;
- le Saint se retire deux jours dans sa chambre pour savoir s'il doit voir le cardinal, II.128.A; l'assemblée s'ouvre par une r. le jour de la Pentecôte, II.134.C; Ca 150; Re 270; cette r. se termine le jour de la Trinité par la rénovation des vœux, II.135.E; Ca 151; Re 272;
- le Saint fait une r. d'un mois avec quatre Frères, II.143.B; à Saint-Nicolas du Chardonnet, il vivait dans une grande r., II.156.D; Ca 156; Re 283;
- ayant reçu les bulles, les Frères font une r. de trois jours, II.192.E; Ca 166; Re 306; le Saint fait une longue r. chez les carmes, II.272.A; il dirige la r. d'un chanoine, rue Princesse, II.283.E; il fait un jour de r. avant de partir en campagne, II.319.B;
- le Saint prévoit un jour de r. avant de partir en campagne, II.319.B; il prévoit un jour de r. chaque fois qu'il change d'état, II.319.B; il prévoit une longue r. pour acquérir la vigilance, II.319.C;
- il rappelle les Frères en r. au noviciat, II.360.D; le F. Barthélemy prend des résolutions de r., II.ab.15.B; neuf maîtres pour le Canada font r. chez les Frères, II.ab.115.E.

SACERDOCE.
v. aussi : PRÊTRISE.
- César de Bus oblige J.-B. Romillon à se présenter aux ordres, I.66.C; le Saint reçoit les ordres mineurs et le sous-diaconat, I.129.A; Ca 6; Re 6; il reçoit le diaconat, I.129.D; Ca 6; Re 7;
- la mort du F. Lheureux dissuade le Saint d'introduire le s. parmi les Frères, I.271.A, 308.A; Ca 59; Re 89; règles qui excluent les Frères des fonctions sacrées, I.378.A; Ca 59; Re 89;
- le Saint a une sublime idée du s., II.243.A; il fait tous ses efforts pour acquérir la sainteté de cet état, II.243.B; il parle avec dignité du s., II.244.A;
- il interdit aux Frères d'aspirer au s., II.360.E; Ca 59; Re 89; il fait venir à Paris le F. Lheureux pour le conduire au s., II.ab.71.D; Ca 59; Re 89; les règles défendent aux Frères l'entrée du sanctuaire, II.let.2.C.

SACREMENTS.
v. aussi : COMMUNION, VIATIQUE.
- tous les s. sont exposés à des abus, I.92.B; variété que l'on trouve dans les s., I.101.A;
- Mme Maillefer encourage les ouvriers à s'approcher des s., I.156.D; le chevalier d'Armestat reçoit les s., II.126.A; Ca 146; Re 261;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




– à Saint-Denis, le cardinal de Noailles administre le s. de confirmation, II.149.B;
– le Saint demande et reçoit les s., I.306.C; II. 173.B; Ca 58, 160; Re 85-86, 292-293; un Frère meurt sans s. ayant menacé de ne pas faire ses pâques, II.370.C; on reproche au Saint d'avoir permis à un novice de s'approcher des s., II.412.A;
– le F. Barthélemy se confesse et reçoit les s., II.ab.25.E;
– le F. Joseph reçoit les s. avec grande piété, II. ab.28.E;
– le F. Louis reçoit les s. avec une piété extraordinaire, II.ab.81.D;
– un Frère passionné d'écriture s'éloigne des s., II.ab.108.B, 110.A; il se repent avant de recevoir les derniers s., II.ab.110.B;
– un Frère qui avait comploté de sortir de la communauté, reçoit les derniers s., II.ab.111. C; un Frère illuminé s'éloigne des s., II.ab. 118.A.

SAGESSE.
– la correction donne la s. aux enfants, I.36.D; la s. du Saint est fruit de son union à Dieu, I. 298.D; II.303.C, 306.D;
– le Saint est un maître des novices modèle, I. 332.E; Ca 64-65; Re 96-97; il diffère l'envoi de novices insuffisamment formés, I.348.C; Ca 21, 74; Re 32, 111-112;
– il n'a jamais voulu laisser ses Frères seuls dans les écoles de campagne, II.154.A; Ca 45-46; Re 68; il possède une lumière surnaturelle qui le dissuade de les envoyer au Canada, II.154. A;
– le Saint n'est pas un sage selon le monde, II. 299.C; il est traité de fou par le monde et même par son évêque, II.299.D;
– c'est agir contre la s. que de transmettre son canonicat à un étranger, II.299.D; Ca 30, 32; Re 44, 48; il n'est pas sage de donner tous ses biens sans rien garder, II.299.D; Ca 35-36; Re 54-55; tout ce que le Saint accomplit paraît bizarre au monde, II.299.E; il est considéré comme outré, II.300.A;
– selon la s. humaine, le Saint est traité d'imprudent, II.300.AB; il ne prend conseil que de la foi, II.303.D; il réussit là où la s. du monde échoue, II.304.E;
– contre toute s. humaine, il refuse à Mgr Le Tellier une fondation, II.305.C; Ca 44-45; Re 66-67; il montre sa s. dans des établissements en diverses villes, II.306.C; il paraît vraiment guidé par la s. de l'Esprit-Saint, II. 306.D;
– son zèle est guidé par la s. d'en-haut, II.358. C.

SAISIE.
– les maîtres d'école font tout saisir dans les écoles de Saint-Sulpice, I.298.B; ils saisissent les meubles dans l'école de la rue Saint-Placide, I.362.A; ils font tout enlever de la maison du faubourg Saint-Antoine, II.10.C, 35. C;
– les maîtres de Paris avaient saisi tous les meubles des écoles gratuites, II.282.A; Ca 53; Re 78; ils sont condamnés à rapporter les meubles, Ca 83; Re 125; ils obtiennent un ordre du lieutenant général de police et font saisir tous les meubles, Ca 99.

SCHISME.
– des Frères de Mende font s., II.47.B, 49.C; des Frères font s. refusant de reconnaître le F. Barthélemy, II.ab.17.C.

SCRUPULES.
– le F. Stanislas est délivré de ses s. en s'ouvrant aux supérieurs, II.ab.89.A; il observe les moindres règlements jusqu'au s., II.ab.89.D; ces s. l'ont travaillé pendant sept ou huit ans, II.ab.92.B.

SÉPARATION DES SEXES.
– les maîtres et maîtresses se chargent d'instruire les enfants de leur sexe, I.37.C; les personnes qui ont des élèves d'un sexe différent sont perpétuellement tentées, I.51.D;
– les ordonnances des évêques et des rois imposent la s. dans les écoles, I.52.E; Pierre de Condy impose la s. sous peine d'excommunication, I.53.A; Jean-François de Condy renouvelle l'ordonnance de la s., I.53.A; Hardouin de Péréfixe confirme, donnant trois jours pour rendre la s. effective, I.53.D;
– à la suite d'un scandale, Louis XIII impose la s. dans les écoles, I.54.A; le Parlement, l'évêque de Poitiers et le lieutenant général font de même, I.54.B; la cour enjoint au chantre de Paris de donner l'ordre de la s., I.54.B; le roi écrit à l'évêque de Châlons sur ce même sujet, I.54.B; des sentences sont rendues dans le même sens : la s. est obligatoire, I.54.C;
– Louis XIV ordonne la s. dans les écoles, I.54. C; le concile d'Aix ordonne cette même s., I. 54.D; celui de Bourges confie l'éducation des filles à des veuves ou à des femmes irréprochables, I.54.D;
– le concile de Flandres insiste sur la s., I.54.E; celui de Cambrai fait de même, I.55.A; les autorités sont unanimes, mais les mercenaires violent les règles de la s., I.55.B; on ne peut espérer cette s. que dans les écoles chrétiennes et gratuites, I.55.B;
– saint Charles Borromée fait établir des écoles dans les hôpitaux, avec s., I.57.D; le concile d'Aix veut la s. dans les écoles, I.58.E; celui de Toulouse veut que les évêques érigent des écoles avec s., I.59.C;
– il faut séparer filles et garçons et les instruire en des lieux différents, I.73.E; cette s. doit se faire à l'école comme à l'église, I.141.B;
– le P. Barré songe à établir des écoles séparées, I.146.A;


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- le Saint évite les liaisons tendres avec les femmes, II.249.C; il ne permet pas à sa grand-mère de le visiter dans sa chambre de malade, II.249.D; Ca 57; Re 84-85; il éloigne peu à peu les femmes qu'il avait d'abord dirigées, II. 250.A;
- le Saint reste distant vis-à-vis des Sœurs de l'Enfant-Jésus, II.250.A; il se contente de leur parler au confessionnal, II.250.B; il dit que sa faiblesse l'oblige à fuir les femmes. II. 250.B; il traverse un ruisseau tout habillé plutôt que de recevoir les services d'une femme, II.252.C.

SÉRÉNITÉ.
- le Saint reçoit sereinement la nouvelle de son interdiction, II.169.D; le cœur de ses disciples s'ouvre à sa s., II.312.A; il reste serein quand on le dérobe, II.350.D;
- il garde sa s. quand on lui fait tort, II.400.B; il reste content, tranquille, au-dessus des sollicitudes, II.401.C; ce qui afflige son corps ou flétrit son honneur le trouve dans la joie et la s., II.453.E;
- il ne laisse paraître ni émotion, ni trouble, ni aigreur, ni chagrin, II.467.A; il montre la joie et la s. au sortir des tribulations, II.468.C; dans la maladie, il garde un visage serein, II. 469.D; sa s. demeurera jusque dans la mort, II.469.D; Ca 163; Re 297;
- le F. Placide : il meurt en toute s., II.ab.42.E;
- le F. Louis : il ne se départit jamais de sa s., II.ab.80.D.

SILENCE.
- dans les écoles chrétiennes, il est aisé de maintenir le s. pendant le catéchisme, I.75.C; les Frères ne parlent presque jamais, le s. se maintient pendant leur catéchisme, I.76.A; dans les catéchismes des paroisses, il est difficile de faire régner le s., I.77.C;
- le Saint ne répond à ses détracteurs que par le s., I.198.E; lui et ses Frères gardent le s. devant les calomnies de M. Compagnon, I. 295.A; Ca 51-52; Re 76-77; le Saint garde le s. pendant l'enquête du vicaire général Pirot, I.405.C;
- le Saint garde le s. quand le cardinal le dépose, I.409.D; Ca 91-93; Re 140-143; attendant le nouveau supérieur, il garde le s., I.411.C;
- par deux fois, le Saint s'abstient de se défendre au cours des procès qu'on lui intente, II. 9.A, E; les Frères ont une méthode d'enseignement qui leur permet de garder le s., II.25.C; à Saint-Yon, tout se fait dans un grand s., II. 34.B;
- face aux attaques des maîtres écrivains, les Frères adoptent le s., II.36.B; le Saint souffre en s. les peines venant de ses ennemis, II.41. C; il garde le s. quand tous le reçoivent mal à Mende, II.47.E; condamné dans l'affaire Clément, il garde le s., II.79.A;
- le Saint a établi un s. rigoureux parmi les Frères, II.141.E; par humilité il se tait sur certaines violations de la règle des directeurs, II.146.D; après avoir reçu l'extrême-onction, il reste sept heures dans un profond s., II.173. C; Ca 161; Re 294;
- sur les matières du temps, il garde le s., II. 218.B; il garde toujours le s. sur ce qui le concerne, II.270.B; à Vaugirard, il vit dans le s., II.271.E;
- il aime le s. et le recommande à ses disciples, II.276.AB; dans le *Recueil*, il traite du s., II. 276.C; il rédige des règles sur le s., II.277.A; prière et s. sont pour lui des moyens d'acquérir l'union à Dieu, II.297.D; il garde le s. sur les peines qu'on lui fait, II.319.C;
- le Saint reste une heure en s. avec une personne convertie, II.353.A; il établit s. et discipline dans les écoles, II.358.E; il rédige des règles de s. et de modestie dans l'école, II. 360.C; il se défend par l'humilité, la prière, le s., la patience, II.382.A;
- il garde le s. devant l'enquêteur mandaté par le curé de Saint-Sulpice, II.382.E; Ca 51-52; Re 76-77; dans l'affaire Clément, il garde le s., II.384.A; il ne parle jamais de lui-même, II. 404.C, 408.B, et défend aux Frères de parler de lui, II.408.D;
- il ne se plaint pas quand son mémoire est tourné contre lui, II.415.B; il garde le s. sur les négligences de son infirmier, II.458.A; aux reproches qu'on lui adresse, il ne répond que par le s., II.479.B;
- le F. Barthélemy : il s'alarme des manquements des novices au s., II.ab.12.E; il est attentif à garder le s. et sévère pour ceux qui le violent, II.ab.20.D; il observe et fait observer le s., II.ab.52.E;
- le F. Stanislas est un homme de s., II.ab.89.E; les Frères obtiennent le s. par leur exemple, II.ab.100.C, 101.B, E; un Frère sans talent pour l'école y réussit par le s. et la patience, II. ab.111.C.

SOLITUDE.
v. aussi : RETRAITE.
- le Saint passe la Semaine sainte dans un endroit écarté de la maison, Bd 21; il aimait à être seul et fuyait de paraître en public, Ca 8; Re 10; aux yeux du Saint, la vie cachée est nécessaire, I.139.B; il s'isole du monde dans sa communauté, I.229.B; il se retire dans une cellule de la maison des Frères, I.258.C;
- il refuse d'envoyer des Frères seuls dans les villages, I.278.A; il répugne à envoyer un Frère seul à Saint-Sulpice, I.285.E; il se plaît dans la s., I.347.D; Ca 76; Re 114, 160; il mène parfois ses hôtes dans un ermitage à Saint-Yon, I.388.D;
- il apprécie la s. de Saint-Yon, II.31.A; il obtient pour les Frères une maison plus retirée, II.44.A; pour apaiser ses ennemis, il se

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



retire dans un ermitage de montagne, II.97.B; à Mende, il se retire dans une s., II.98.B;
- à Grenoble, il se fait une s. pour prier et faire pénitence, II.99.E, 100.E; Ca 142; Re 252; Sœur Louise cherche une s. dans la montagne de Parménie, II.104.A; le Saint avoue à Sœur Louise son désir de s., II.105.B; Ca 139; Re 246;
- à Paris, le Saint se fait une s. dans une chambre, II.121.B, 124.E; à Saint-Yon, pendant l'assemblée des Frères, il se retire dans sa chambre, II.134.D; au séminaire Saint-Nicolas, il vit retiré, II.156.E, 273.B;
- toute sa vie il a recherché la s., II.164.A; il se bâtit une s. en lui-même et s'y retire avec Dieu, II.271.B; dans les années vécues à Reims, il cherche la s., II.271.CD; malgré ses occupations multiples, il vit en solitaire, II.272.A;
- à la grand'maison, il garde l'esprit de s., II. 272.A; à Saint-Yon, il vit dans la s., II.272.B, 273.C; il ne quitte la s. que par obéissance, II. 272.C; Ca 109, 154; Re 178, 279; il est tenté de rester dans la s. de la Chartreuse, II.272.D;
- arrivé dans une ville, il se rend directement à la maison des Frères, II.273.D; il évite toutes les occasions de se produire, II.273.D; sa s. est entretenue par les contradictions, II.274. D; il se retire à Saint-Maximin, à Parménie, à Saint-Yon, II.274.DE; il exhorte les Frères à se retirer dans leur s., II.275.C;
- un faux ecclésiastique feint de vouloir se retirer dans une s., II.343.E; le Saint se cache dans une s. pour se faire oublier, II.416.E; il veut finir sa vie dans la s. et y pleurer ses péchés, II.416.E;
- les jours de fête, le F. Barthélemy vivait dans la s. du noviciat ou d'une église, II.ab.48.B; à Rethel, le F. Louis vivait dans la s., II.ab.81.B;
- un ex-Frère se retire dans un ermitage, II.ab. 114.C; un Frère servant se fait une s. dans la tour du jardin, II.ab.118.B.

SOMMEIL.
- J.-B. Romillon passe les nuits en prière, I.66. A; certains cénobites couchaient à terre, I.103. D; le Saint se fait réveiller à heures fixes, I. 145.A; Bd 19-20; il lutte contre le s. pendant l'oraison, I.145.A;
- le Saint passe souvent des nuits à veiller, I. 145.B; Bd 65; Ca 39; Re 59-60; il passe des nuits en oraison, dormant sur une planche, I. 225.E, 229.A; après une marche de nuit, il va à l'oraison sans s., I.260.E; il passe des nuits sans s. adonné à l'oraison, I.269.D;
- à Vaugirard, le Saint veille, puis tombe épuisé à terre, I.317.C; il s'accuse lorsqu'il n'entend pas le réveil-matin, I.328.D; Ca 64-65; Re 97; à Saint-Nicolas, il dormait peu, II.179.D;
- le Saint prolonge son oraison à l'heure du s., II.280.E; il passe des nuits au tombeau de saint Remi, II.281.E; il est premier à l'oraison du matin, ayant passé la nuit sans s., II.281.C, 282.D, 283.A; s'il ne peut prier le jour, il passe la nuit à prier, II.283.E, 285.A;
- le Saint prie jusque dans son s., II.292.E; il ne se couche jamais sans avoir dit son chapelet, II.319.D; il consacre le temps du s. à la prière, II.321.A; pendant plusieurs années, il se charge de réveiller la communauté, II.321. E; Ca 64-65; Re 97; il demanda pardon un jour d'avoir omis de le faire, II.321.E; Ca 65; Re 97;
- il entreprend tout pour Dieu : voyages, veilles, abstinences, II.333.E; pour les Frères tentés, il passe des nuits en oraison, II.369.E; il donne son lit pour un malade et ne se couche pas, II. 372.D; il veille la nuit les Frères malades, II. 372.D;
- il se repose sur des chaises, II.372.D; il loge dans des locaux qui ne peuvent être appelés chambres, II.399.B; il choisit un réduit à Saint-Yon, 399.BC; souvent il dort sur le sol, II.456.B;
- le Frère Barthélemy : souvent, il couchait sur la paille, II.ab.44.E; il a pris sur le temps de s. au préjudice de sa santé, II.ab.45.B; il passait le temps du s. en prière, II.ab.46.C; il retardait son coucher pour achever son chapelet, II.ab.50.C; il acceptait difficilement une chambre à part, II.ab.52.D.

SOUMISSION A L'EGLISE.
- les fondateurs des ordres mendiants sont soumis à l'Eglise, I.98.E; l'auteur (Blain) proteste de sa s., I.115.D; sentiments du Saint vis-à-vis du Saint-Siège, I.392.B; il inspire aux Frères la s., II.203.B, E;
- raisons sur quoi se fonde cette s., II.203.E, 204.BC; vénération due à ceux qui gouvernent l'Eglise, II.204.D; ne pas contredire les pratiques de l'Eglise, II.205.AB; on ne doit rien redire à la discipline de l'Eglise, II.206.C;
- comment doit être cette s., II.208.D; dans l'Eglise on est sûr de sa foi, II.208.E, 210.B; du devoir d'obéissance aux ordres de l'Eglise, II.209.E, 210.A; il faut recourir à l'Eglise pour bien entendre l'Ecriture, II.211.C; elle est dépositaire de la Tradition, II.211.DE;
- les appelants refusent cette s., II.215.A; cette s. doit être intérieure et sincère, II.215.B; elle doit être simple et aveugle, II.215.E;
- les condamnations formulées par l'Eglise doivent être respectées, II.216.E, 217.C; notre s. doit être prompte et sans délai, II.217.B; universelle et sans restriction, II.217.D;
- le Saint affirme sa s., II.218.D; il n'a jamais voulu paraître neutre, même pas pour l'avancement de son Institut, II.218.E; à Marseille, cette s. lui fait perdre certaines bienveillances, II.220.B;
- son attachement au Saint-Siège était connu du curé de Calais, II.224.E; il affirme hautement sa s., II.225.D; il exprime son attachement au Pape, II.225.DE;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979




– il écrit sur la s. dans le *Recueil*, II.226.A; il exhorte les Frères à cette s., II.227.C; il voit les Frères restés soumis à l'Eglise, II.227.C;
– il se soumet à l'Eglise et aux supérieurs ecclésiastiques, II.446.C; les prélats le trouvent parfaitement soumis, II.447.A; il obéit parfaitement aux règles de la discipline et aux lois de l'Eglise, II.448.C.

STABILITÉ.
– M. Nyel ne fait pas vœu de s., I.171.B;
– en 1694, douze Frères font le vœu de s., I. 343.E; le Saint fait le même vœu, I.344.A;
– le F. Barthélemy fait le vœu irrévocable de s., II.ab.13.D.

SUBSTITUTION.
v. aussi : MUTATION, REMPLACEMENT.
– l'archevêque annonce au Saint qu'il a pourvu l'Institut d'un autre supérieur, I.410.A;
– le Grand-Vicaire vient installer le nouveau supérieur, I.412.C; Ca 92; Re 141;
– M. de La Chétardie veut nommer un Frère servant comme supérieur à la place du Saint, II.39.E;
– le curé de Saint-Sulpice cherche à remplacer les Frères par d'autres maîtres, II.42.C.

TABAC.
– le Chapitre général de 1725 interdit l'usage du t., II.193.B; les postulants doivent être avertis de cette interdiction, II.193.B.

TE DEUM.
– injuriée, Mme Maillefer disait le T. ou le Sanctus, I.153.B;
– après sa démission de chanoine, le Saint chante un T. avec les maîtres, I.206.C;
– M. Pirot et les Frères psalmodient un T. I.428.C; Ca 95; Re 146.

TENTATION.
– le fait d'avoir des élèves de sexe différent est une t. continuelle, I.51.D; des Frères étaient tentés de quitter la communauté, II.369.E; le Saint soulage de leurs t. les Frères qui l'approchent, II.494.E;
– le Saint écrit à une personne tentée et la délivre, II.495.A;
– le F. Barthélemy : a des t. contre sa vocation, II.ab.10.E; ses t. cessent après une opération douloureuse, II.ab.11.C; son expérience lui permet de conseiller les novices dans leurs t., II.ab.12.E; maître des novices, il est tenté d'abandonner, II.ab.13.A;
– le F. Barthélemy : il résiste à la t. de venir au secours de sa mère veuve, II.ab.13.E; il est à nouveau tenté dans sa vocation, II.ab.14.D; avant de mourir, il souffre de t. de désespoir, II.ab.26.D; il triomphe des t., II.ab.40.A;
– conseils du F. Barthélemy à des Frères tentés, II.ab.45.A, 46.E; toute sa vie, il endure des t. contre la chasteté, II.ab.65.B; le F. Placide était généreux dans son combat contre le démon, II.ab.42.E.

TESTAMENT.
– le t. spirituel du Saint contient divers avis destinés aux Frères, II.173.D, 174.B; Ca 161, 162; Re 295, 296; des copies du t. du Saint sont données aux Frères, II.178.A; le F. Barthélemy se réfère à ce t., II.ab.32.C.

THÉOLOGIE.
– elle sert souvent plus à la gloire du théologien qu'à celle de Jésus-Christ, I.9.C; la t. se réduit souvent à des abstractions, des disputes, des questions peu importantes, I.9.C; la t. scolastique étudie la doctrine des docteurs humains, I.10.D;
– un pasteur doit s'éclairer sur la t. et les cas de conscience, I.76.E; le Saint prend le bonnet de docteur en t. à Reims, I.167.E; II.201.E; Bd 17; Ca 16; Re 24;
– le Saint fait étudier le latin et la t. au F. Lheureux, I.171.C; Ca 59; Re 88;
– le F. Barthélemy étudie la philosophie et la t., II.ab.5.E; il décide d'abandonner l'étude de la t., II.ab.6.A; il se montre bon théologien en face d'un curé appelant, II.ab.24.C;
– les Frères ne doivent pas montrer qu'ils ont étudié la philosophie et la t., II.ab.30.C.

TOMBE, TOMBEAU.
– le Saint est inhumé au pied de l'autel d'une des chapelles de l'église Saint-Sever, II.rel.1. C; Ca 164; Re 300-301; le curé fait placer une t. de pierre avec épitaphe, II.rel.1.C; Ca 164; Re 301;
– plusieurs obstacles empêchent les Frères de posséder le t. du Saint, II.rel.1.B, D; Re 306-307; un caveau est préparé dans l'église bâtie par les Frères, II.rel.2.B; Re 307; le curé remplit sa promesse et restitue aux Frères le corps du Saint, II.rel.2.BC;
– de nombreuses personnes assistent à l'ouverture du t. du Saint, II.rel.3.B; Re 308; on rencontre des difficultés pour lever la t. et parvenir au cercueil, II.rel.3.C; les restes sont reconnus officiellement, II.rel.3.D; Re 308; ces restes sont placés dans un cercueil de plomb revêtu d'un autre de bois, II.rel.3.D; Re 308;
– le cercueil est rouvert pour satisfaire le premier Président, II.rel.4.E; l'abbé Bridel bénit le caveau, II.rel.4.E; Re 309; on y place les restes du Saint après avoir soudé le cercueil, II.rel.4.E; Re 309.

TONSURE.
– esprit dans lequel le Saint reçoit la t., I.121. D; Ca 4; Re 2;
– bien que tonsuré, le F. Gabriel Drolin refuse des bénéfices, I.393.C; un Frère révolté de Mende se fait tonsurer, II.49.D;
– seules la soutane et la couronne du prêtre distinguent le Saint, II.163.C; la t. augmente sa




MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



piété, II.237.D; Ca 4; Re 2; il veut porter la t. apparente, n'acceptant ni perruque ni calotte, II.245.C, 310.B;
- le F. Barthélemy reçoit la t. avec piété, II.ab. 5.B.

TRANSFERT.
- le Saint refuse de quitter la rue Princesse pour la rue Guisarde, I.338.C; il quitte la grand-maison pour le faubourg Saint-Antoine, II.5. A; Ca 99; Re 153;
- le Saint projette le t. du noviciat à Rouen, II. 17.E, 21.A; Ca 103; Re 166; à Rouen il organise le t. des Frères de l'hôpital à une maison particulière, II.26.D; Ca 106; Re 172;
- le Saint organise le t. des meubles de la grand' maison au noviciat de Saint-Yon, II.30.D; Ca 107; Re 173-174; les Frères de la rue Princesse vont habiter près de la barrière de Sèvres, II. 44.B;
- pendant la famine, le Saint ramène les novices de Rouen à Paris, II.59.C; Ca 122-123; Re 199-200; les Frères de Versailles s'installent au petit séminaire devenu vacant, II.66.B; les Frères de Boulogne se voient construire une nouvelle maison, II.70.E;
- le Saint transfère le noviciat de Paris à Saint-Yon, II.127.E; Ca 148; Re 263-264.

TUTELLE.
- le Saint se voit charger de la t. de ses frères et sœurs orphelins, I.127.A; Bd 17; Ca 5; Re 5; sa famille manœuvre pour lui enlever la t. de ses frères, I.176.C; Bd 42; Ca 19; Re 29.

UNIGENITUS (BULLE U.).
- les appelants contre l'U. provoquent des troubles à Calais, I.383.A; la publication de l'U. amène des persécutions aux Frères, II. 71.E; les « zélateurs » essaient de gagner le Saint à leur parti, II.83.C;
- le Saint refuse de pactiser, la destruction du noviciat de Marseille s'en suivra, II.85.A; ne pouvant séduire le Saint, ses protecteurs se retournent contre lui, II.87.D; le Saint reste inébranlable face aux sollicitations des doctrinaires, II.89.B;
- le Saint prend ouvertement parti en faveur de l'U., II.106.B; le cardinal de Noailles n'accepte pas l'U., II.149.D; le Saint renonce à toute faveur du cardinal de Noailles appelant contre l'U., II.202.E; il écrit au F. Barthélemy de n'avoir aucun commerce avec les appelants, II.203.B;
- ceux qui rejettent l'U. sont-ils les plus grands génies ?, II.241.D; le Saint a été sollicité par les gens du parti, II.218.E; il explique la bulle U. aux Frères, II.221.C; il prie pour que les appels ne produisent pas de funestes effets, II.223.A;
- son nom figurant sur la liste des appelants, il réfute publiquement cette calomnie, II.224.C; il cherche à détromper son frère appelant, II. 228.B, E; les Frères de Calais et de Boulogne sont persécutés par les appelants, II.ab.23.B;
- démarche du F. Barthélemy auprès du curé appelant de Calais, II.ab.23.E; le Frère directeur avait combattu avec ardeur les leçons du curé appelant, II.ab.24.B; le F. Barthélemy sut garder l'Institut dans la saine doctrine, II.ab.29.A;
- le Saint avait dressé un plan de conduite en cinq articles, II.ab.29.D; les Frères y sont fidèles et endurent la persécution, II.ab.30.E; les Frères restent fidèles aux conseils du F. Barthélemy, II.ab.31.C;
- l'évêque de Boulogne se déchaîne contre les Frères de Calais et de Boulogne, II.ab.32.D; des appelants encouragent une mère à rappeler son fils Frère, II.ab.109.B; un doctrinaire protège un ex-Frère de Troyes, II.ab.119.E.

VACANCES.
- le Saint donne deux mois de v. aux écoliers de Laon, I.260.D; les parents s'inquiètent de la fermeture prolongée des écoles de Saint-Sulpice, II.37.E; Ca 113; Re 187; cette interruption dura trois semaines, II.38.D;
- le Saint rappelle les Frères au noviciat les jours libres et pendant les v., II.360.D; en 1691, il convoque en retraite les Frères de Champagne en v., II.ab.69.E, 72.C; Ca 55; Re 81;
- le F. Joseph : passe le mois de v. selon sa piété, II.ab.70.D;
- le F. Jean-Henry : passe le mois de v. dans la ferveur, II.ab.74.B.

VERTUS.
- contraste entre les vices de païens et les v. des chrétiens, I.21.A; les fondateurs d'ordres se distinguent par leurs éminentes v., I.102.A;
- les actions du Saint reflètent les nombreuses v. qu'il possédait, I.112.D; Bd 58, 79; les exemples de v. du Saint sont proposés à l'imitation des lecteurs, I.113.E; Bd 5-6; faut-il ou non peindre le détail des v. des saints, I.199.B;
- les disciples du Saint trouvent en lui un exemple toujours vivant, II.318.A; la régularité est la pratique des v. chrétiennes, II.324. C; le Saint veut se sanctifier et former des saints, II.365.E; il vit à Vaugirard dans l'unique dessein de sanctifier ses disciples, II.365. E;
- les v. du Saint le transfigurent, II.499.E; on peut comparer ses v. à celles des autres saints, II.500.D.

VIATIQUE.
v. aussi : SACREMENTS.
- sur le conseil du médecin, le Saint reçoit le v., I.306.A; Ca 58; Re 85-86; le chevalier d'Armestat reçoit le v., II.126.A; Ca 146; Re 261;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



– le Saint demande le v. et se lève pour le recevoir, II.172.E; Ca 160; Re 292-293; les Frères mourants sont impatients de recevoir le v., II. ab.99.D.

VISION.
– on critique les *Vies* des saints, avec ou sans récits de v., I.114.C; les miracles, v. et dons extraordinaires ne sont pas garants de la charité du Saint, II.269.D;
– le Saint apparaît à un Frère lui ordonnant de ne pas abandonner son état, II.497.D;
– mourant, le F. Barthélemy voit la Vierge avec M. de La Salle, II.ab.26.E;
– mourant, le F. Placide voit Jésus-Christ et sa sainte Mère, II.ab.42.E;
– le F. Jean-Henry voit plusieurs fois une religieuse en purgatoire, II.ab.76.C.

VISITE.
– l'évêque doit avoir soin de faire la v. des écoles, I.59.A; un évêque visite une fois en huit ans l'empereur son ancien élève, I.62.B; saint Charles Borromée se fait accompagner de ses hôtes pour la v. des écoles, I.64.D;
– César de Bus visite son évêque avant d'entreprendre sa fondation, I.67.A; Mme Maillefer visite l'école de Darnétal, I.156.D; un abbé et des chanoines rendent v. au Saint, à Reims, I. 259.C; Bd 80; le Saint demande chaque fois la permission de recevoir ses visiteurs, I.266.E; Bd 78; Ca 43; Re 65;
– le duc de Mazarin rend v. au Saint quand il vient à Reims, I.272.E; Bd 79; Ca 22; Re 33; le curé de Saint-Sulpice fait la v. de l'école paroissiale, I.288.E; Ca 49; Re 73; M. Baudrand fait la même v., I.296.B;
– le Saint, malade, reçoit la v. de son aïeule, I. 304.E; Ca 57; Re 84; le Saint fait tous les ans la v. des écoles, I.315.D; trois Frères rendent v. au comte du Charmel, I.329.A; Ca 65; Re 98; le comte du Charmel rend v. à Vaugirard, I.329.D;
– même malade, le Saint est prêt à rendre v. aux Frères, I.332.A; le curé de La Chétardie et Mme Voisin visitent les écoles, I.363.C; le roi d'Angleterre et le cardinal de Noailles visitent les jeunes Irlandais, I.368.C, 404.C; Ca 87; Re 132;
– Mgr Godet des Marais visite souvent les écoles de Chartres, I.372.C; Ca 75; Re 112; le Saint rend v. à l'évêque quand il passe à Chartres, I.373.C; Ca 75; Re 113; M. Ponthon rend v. au Saint et lui demande d'ouvrir une école à Calais, I.381.C; le Saint rend v. au duc de Béthune, I.381.E;
– les Frères rendent v. à l'évêque de Boulogne avant d'ouvrir une école à Calais, I.382.C; Ca 84; Re 127; les Frères rendent v. à l'archevêque d'Avignon avant d'ouvrir leur école, I. 396.D; Ca 116; Re 192;
– M. Gense rend v. aux Frères de Calais, I.387. B; M. Gense et M. de La Cocherie rendent v. au Saint à Saint-Yon, I.388.A; le Saint rend v. à M. Gense, I.388.E;
– l'archevêque d'Avignon aime à visiter les écoles des Frères, I.397.B; le Saint va remercier le cardinal de Noailles, après la v. du grand-vicaire, I.409.B; Ca 93; Re 144; le Saint rend v. au cardinal pour faire amende honorable, I.421.E; Ca 93; Re 144;
– les Frères font v. à l'ennemi du Saint et à M. de La Chétardie, I.422.B, 423.E; Ca 94; Re 145; l'abbé Madot fait v. au noviciat pour proposer un accommodement, I.424.C; Ca 94-95; Re 146; douze Frères font v. à M. Pirot pour lui présenter leurs excuses, I.426.D;
– le nouveau supérieur rend v. aux Frères, I. 431.C; Ca 94; Re 146; les v. de l'émissaire agacent les Frères, II.2.B; Ca 97; Re 151;
– le Saint rend v. au curé de Saint-Paul avant de s'installer sur sa paroisse, II.5.A; Ca 99; Re 153-154; des gens d'Avignon viennent rendre v. aux écoles des Frères, II.11.E; arrivé à Rouen, le Saint rend v. à l'archevêque qui l'accompagne chez les administrateurs, II.22. B;
– les parents viennent trouver M. de La Chétardie pour demander la réouverture des écoles, II.38.E; Ca 113; Re 186; par deux fois, le Saint reçoit un accueil plutôt froid de M. de La Chétardie, II.38.E;
– deux abbés de Grenoble font v. au Saint pour lui demander des Frères, II.54.D; l'abbé de Languet vient voir la manière d'instruire des Frères, II.69.E; arrivés à Boulogne, les Frères rendent v. à l'évêque, II.70.B; Ca 121; Re 214;
– l'abbé Clément visite l'école de la rue Princesse et rend souvent v. au Saint, II.72.D; le Saint accepte de rendre v. à l'archevêque au nom de l'abbé Clément, II.73.E;
– le Saint entreprend la v. des écoles du Midi, II.76.A; Ca 120, 125; Re 198, 217; le Saint rend v. à la famille Clément, II.76.C;
– arrivé à Avignon, le Saint veut visiter tous les établissements, II.81.E; Ca 125; Re 217; il va rendre v. à l'évêque d'Alais, II.82.B; Ca 126; Re 219; il visite les Frères des Vans, II.82.D; Ca 126; Re 219-220; à Mende, le Saint rend v. à l'évêque, II.82.E; Ca 126-127; Re 220; à Uzès, le Saint rend v. à l'évêque, II.83.B; Ca 127; Re 220;
– on rend v. au Saint pour l'attirer vers les doctrinaires, II.89.C; un ancien directeur est chargé de la v. aux maisons de France et de Provence, II.92.D; le directeur du noviciat fermé rend v. au Saint et lui demande une nouvelle obédience, II.98.B;
– le Saint envoie des visiteurs auprès des Frères de Provence, II.102.B; Ca 136; Re 241; il va rendre v. à Sœur Louise, II.104.E; Ca 138; Re 244; on conseille au F. Barthélemy de faire une v. de tous les établissements, II.166.C; à

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Lyon, le Saint rend v. à quelques personnes de connaissance, II.120.A;
- le Saint rend v. à l'abbé de Brou pour prendre congé, II.128.B, D; le F. Barthélemy prie le Saint de visiter les écoles de Calais et de Boulogne, II.130.D; le F. Barthélemy est envoyé faire la v. de toutes les maisons, II.132.E; Ca 149-150; Re 268;
- le cardinal de Noailles rend v. aux Frères de Saint-Denis, II.149.B; le F. Barthélemy et un compagnon sont favorablement accueillis par le cardinal, II.149.C;
- au séminaire Saint-Nicolas, le Saint ne reçoit d'autre v. que celle du Frère directeur, II. 156.E; Ca 156; Re 283; les Frères doivent user d'adresse pour pouvoir rendre v. au Saint, II. 156.E; avant de quitter Paris, le Saint fait une brève v. aux Frères, II.161.D; Ca 157; Re 286;
- un Frère reproche au Saint d'avoir dîné chez un curé, II.166.B; bien que mal reçu, le Saint venait présenter ses respects à l'archevêque de Rouen, II.167.E; un chanoine vient plusieurs fois faire v. au Saint malade, II.168.D;
- le curé de Saint-Sever fait v. au Saint mourant, II.172.C; Ca 160; Re 292; un Frère âgé est envoyé à la Cour pour solliciter les lettres patentes, II.187.D; un curé ennemi de Saint-Yon visite tous les conseillers, II.189.A;
- un Frère accompagne le F. Barthélemy, puis son successeur, en v. au cardinal de Rohan, II. 189.E; ce Frère et un autre font une autre v. pour remettre un mémoire au cardinal, II.190. C;
- le Saint ne permet pas à sa grand-mère de le visiter dans sa chambre de malade, II.249.D; Ca 57; Re 84; le Saint visite quelques maisons afin de pouvoir payer le boulanger, II.264.E; allant rendre v. à une religieuse, le Saint s'attarde à la chapelle, II.293.DE;
- le Saint reçoit curés et confesseurs qui le consultent, II.345.D; M. Gense et M. de La Cocherie viennent rendre v. au Saint, II.357. E;
- par ses fréquentes v. le Saint renouvelle les maîtres et les écoliers, II.359.A; il crée des inspecteurs pour la v. des écoles, II.360.D; lui-même il visite souvent les écoles, II.367.D; chanoine, le Saint rend v. aux pauvres, II. 374.A; il visite un prêtre à la Bastille, II.377. B; Ca 102; Re 161-162;
- le Saint se rend chez le curé, en v. de congé, II. 383.A; Ca 51; Re 76; le Saint se rend à l'archevêché pour recevoir des ordres, II.404.E; l'intendant de Rouen le visite dans sa pauvre chambre, II.404.E;
- l'évêque de Saint-Omer rend v. aux Frères de Calais et de Paris, II.406.A; à Saint-Omer, le Saint rend v. au grand-vicaire, II.406.D; le Saint demande au F. Barthélemy de se rendre pour lui à l'archevêché, II.409.A, puis il est obligé d'y aller en personne, II.409.B;
- le Saint fait v. au cardinal de Noailles pour faire amende honorable, II.414.E; Ca 93; Re 144; le Saint est mal reçu quand il fait v. à Mgr d'Aubigné, II.419.C;
- le F. Barthélemy : il fait la v. de toutes les maisons de l'Institut, II.ab.19.E; Ca 150; Re 268-269; il va souvent consulter ses assistants à Reims et à Paris, II.ab.22.D; il rend v. au curé appelant de Calais, II.ab.23.E;
- le F. Joseph : il fait la v. des maisons, II.ab. 28.A; il est toujours bien reçu par M. de Pontcarré, II.ab.28.C;
- le F. Louis : accueille aimablement ceux qui le visitent, II.ab.81.C; il rend courage aux personnes qui viennent le voir, II.ab.83.A;
- ceux qui visitent la rue Princesse admirent le silence des élèves, II.ab.100.D; un Frère directeur, visitant les écoles, est trompé par un Frère, II.ab.105.C;
- deux Frères vont rendre v. au Vicaire des chartreux, II.ab.116.C; un Frère fugitif va quémander chez des chanoines, II.ab.118.E; un autre va quêter chez les bienfaiteurs et les anciens élèves, II.ab.119.E.

VOCATION.
v. aussi : RECRUTEMENT.
- excellence de la v. de ceux qui enseignent la doctrine chrétienne, I.8.C; dignité de la v. du Frère, I.9.A; l'estime de leur v. doit remplir de zèle maîtres et maîtresses, I.38.B; ils se destinent, par v., à instruire les enfants par pure charité, I.43.AB;
- dès l'enfance, César de Bus se sent appelé à fonder une société d'ecclésiastiques, I.66.E; il y a variété de v. et variété d'instituts, I.102. B; la famille de La Salle comptera quatre v., I.118.A;
- le Saint donne des signes précoces de v., I. 118.C; Bd 11; Ca 4; Re 2; éclosion de cette v., I.121.A; II.237.D, 240.B;
- v. du F. Jean-François, I.251.B; v. du F. Bourlette, I.252.B; v. de quelques maîtres formés par le Saint et qui demandent à devenir Frères, I.279.C; de nombreux jeunes demandent à entrer dans l'Institut, I.279.E; Ca 45; Re 67;
- une seule recrue se présente de 1688 à 1692, I.312.B; la ferveur du noviciat de Vaugirard attire de nombreux postulants, I.324.D; seuls les plus mortifiés persévèrent, I.325.B; malgré la famine, le Saint accueille de nombreux sujets, I.336.B, II.60.A; Ca 69; Re 104; l'afflux des postulants rend le noviciat de Vaugirard trop exigu, I.355.B;
- des élèves de Saint-Yon deviennent Frères ou moines, II.33.A, 165.B; malgré la famine, le nombre des Frères s'est multiplié, II.62.A; un Frère accuse le Saint d'accueillir plus de gens qu'il ne peut en nourrir, II.64.B; Ca 70; Re 105;
- le noviciat de Provence se remplit en peu de temps, II.84.B; Ca 127; Re 212; le Saint fonde

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



sa confiance sur les sujets formés à Saint-Yon, II.85.E;
- le Saint inspire l'estime de la v. de Frère, II. 231.B; il ne ferme pas sa porte à qui a bonne volonté, II.257.C; il reçoit tous ceux qui se présentent, II.257.E; Ca 70; Re 104-105; un total de quatre à cinq cents postulants, II.257. E;
- un Frère est tenté de quitter sa v., II.296.C; un jeune abbé témoigne d'une v. forcée, II. 347.A; le Saint fait passer à d'autres son estime pour la v. de Frère, II.362.B, 368.D;
- le F. Barthélemy : se croit une v. à l'état ecclésiastique, II.ab.5.A; il se sent appelé à fuir le monde, II.ab.5.D, 6.E; il se voit refuser l'entrée de la Trappe, II.ab.7.A; il repart vers le noviciat des chanoines réguliers, II.ab. 8.A; il sent l'appel à entrer dans l'Institut des Frères, II.ab.8.E;
- le F. Dominique : il entre au noviciat après son frère, II.ab.76.D; maître des novices, il retrouve son père et ses deux autres frères au noviciat, II.ab.78.B; le Saint n'accepte le père qu'avec ses deux fils, II.ab.78.C; il fait entrer sa sœur dans un couvent, II.ab.78.D;
- grandeur de la v. de Frère, II.ab.96.E; bonheur des Frères fidèles à leur v., II.ab.99.A; plusieurs élèves convertis sont devenus de vertueux Frères, II.ab.100.B; Dieu punit ceux qui sont infidèles à leur v., II.ab.103.B;
- un jeune homme du diocèse de Reims se présente à l'âge de 14 ou 15 ans, II.ab.104.B; un postulant de 20 ans arrive de Bapaume, II.ab. 105.E; un pensionnaire de Saint-Yon demande l'habit, II.ab.110.D; un postulant est reçu au noviciat de Paris en 1702, II.ab.111.C;
- un Champenois entre au noviciat, II.ab.115. E; il postule chez les chartreux, puis à Sept-Fons, II.ab.116.B; le vicaire des chartreux fait l'éloge de la v. de Frère, II.ab.116.D; cette v. est sainte, II.ab.123.A.

VŒUX
- délibérations de l'assemblée de 1684 au sujet des v., I.235.A; Bd 73; Ca 41; Re 62; les Frères étaient résolus à faire des v. perpétuels, I.235.C; Ca 71, 72; Re 107, 108;
- le Saint et douze maîtres prononcent des v. temporaires, I.236.D; l'année suivante, huit d'entre eux les renouvellent, I.237.B; les autres Frères font des v. annuels, I.237.E; Bd 73; Ca 41; Re 63; les v. se renouvellent tous les ans le jour de la Trinité, I.238.A; Bd 73; Ca 41; Re 63;
- le Saint n'aurait pu obtenir de Rome l'autorisation de faire les trois v. de religion, I.284.C;
- le Saint, Gabriel Drolin et Nicolas Vuyart font un v. héroïque, I.313.A;
- le Saint se montre très prudent face au désir des Frères d'émettre des v. perpétuels, I.341. E; après examen, il décide que les v. seront d'obéissance et de stabilité, I.343.D; le Saint et douze Frères font des v. perpétuels, I.343. E; Bd 73; Ca 42, 73; Re 63, 110; le Saint dresse la formule d'émission des v., I.343.E;
- le directeur et le maître des novices ont seulement des v. temporaires, I.356.C; le directeur du séminaire se fait relever de ses v., I. 366.E; Benoît XIII accorde aux Frères de faire les v. solennels, I.393.E; le F. Gabriel fait ses v. selon la bulle à Avignon, I.394.A;
- à Avignon et à Saint-Yon, les Frères émettent leurs v. selon la bulle, I.397.D; les Frères estiment que leurs v. les lient au Saint et non à un supérieur qui leur serait imposé, I.412.E, 416. D; deux Frères quittent la communauté malgré leurs v. perpétuels, I.436.A;
- les Frères ordonnent au Saint, en vertu de son v., de reprendre le gouvernement de la communauté, II.118.C; Ca 142; Re 253; les Frères avaient été engagés par v. à se choisir un supérieur parmi eux, II.120.D, 122.E; les Frères de l'assemblée renouvellent leurs v. le jour de la Sainte Trinité, II.136.A; Ca 151; Re 283;
- les Frères font v. de jeûner la veille de l'Immaculé Conception, II.187.C; l'approbation des règles est liée à l'émission des trois v., II.191. D; les règles ne parlaient que du v. d'obéissance, II.191.D; le désir secret du Saint était de conduire les Frères aux trois v., II.191.D; plusieurs Frères avaient fait les trois v. en leur particulier, II.191.D;
- les Frères de l'assemblée émettent les trois v., II.192.E; Ca 167; Re 306; les Frères font v. de consacrer une somme d'argent à bâtir une église, II.193.D; le Saint écrit à sa nièce à l'occasion de sa profession religieuse, II.275. E;
- on donne le sens de la formule des v., II.336. D; de l'émission et de la rénovation des v., II. 336.D; le Saint avait voulu lier les maîtres par des v. de trois ans d'abord, II.360.A; son intention était d'aboutir aux v. solennels, II. 360.A;
- le F. Barthélemy fait v. irrévocable d'obéissance, de stabilité et de chasteté, II.ab.13.D;
- lors d'un héritage, un Frère n'observe pas son v. perpétuel d'obéissance, II.ab.106.E; un Frère ayant fait des v. pour trois ans, s'enfuit l'année suivante, II.ab.108.D; des casuistes se moquent de ses prétendus v., II.ab.109.A, D; ce Frère veut rester à Rouen jusqu'à l'expiration de ses v., II.ab.109.D;
- un magistrat interdit à un Frère de prononcer des v., II.ab.110.C; un Frère meurt peu avant l'expiration de ses v. de trois ans, II.ab.110.D; un Frère revient à Saint-Yon faire des v. de trois ans, II.ab.118.D.

VOYAGE.
- Mme Maillefer fait ses v. à Darnétal un crucifix en main, I.153.A; le Saint revient de Normandie à Laon, puis à Reims, I.260.D; il

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



va de Reims à Guise voir un Frère malade, I. 276.E;
- M. Compagnon fait un v. inutile de Paris à Reims, I.285.E; Ca 47; Re 69; le Saint se rend à pied de Paris à Reims, I.304.A; Ca 56-57; Re 84; affaibli, il retourne de Reims à Paris, I.305.D; Ca 57; Re 85; une nouvelle fois, il se rend de Paris à Reims, I.307.C; Ca 58; Re 87; il revient en hâte à Paris où se meurt le F. Lheureux, I.308.B; Ca 58-59; Re 87-88;
- revenant de Marseille, le Saint passe au séminaire Saint-Nicolas, I.378.D; il envoie deux Frères à Rome, l'un d'eux revient en France peu après, I.392.E; Ca 134; Re 133-134, 236;
- le Saint vient en poste à Rouen, puis retourne à Paris chercher des Frères, II.18.B; Mgr Colbert venu à Paris encourage le Saint à envoyer des Frères à Rouen, II.20.E; Ca 103-104; Re 164, 166; de Paris à Rouen à pied, le Saint et les Frères font une vraie retraite, II. 21.D; le Saint revient de Saint-Yon à Paris au secours des Frères de Saint-Sulpice, II.34.E, 36.A;
- les Grenoblois offrent aux Frères l'argent du v., II.55.B; les v. des Frères étaient onéreux à un Institut pauvre, II.55.C; allant à Calais, le Saint est accueilli avec honneur à Boulogne, II.71.B; Ca 122; Re 215, 216; fuyant de Paris en Provence, il est reçu affectueusement par les Frères, II.81.C; Ca 125-126; Re 217-218;
- le Saint se rend sans encombre d'Avignon à Alais, II.82.A; Ca 126; Re 218; il va d'Alais aux Vans par Gravières, II.82.B; Ca 126; Re 219; v. difficile des Vans à Mende par le Gévaudan en hiver, II.82.E; Ca 126; Re 219-220; le Saint retourne aux Vans, à Uzès et à Alais, II.83.B;
- le Saint se dispose à se rendre à Rome avec un Frère, II.93.D; Ca 134; Re 236; de Mende il va à Grenoble où il prolonge son séjour chez les Frères, II.99.D; Ca 135; Re 238; il envoie en v. pour les affaires de la compagnie un Frère de Grenoble, II.101.B; Ca 136; Re 241;
- il part de Grenoble pour Paris en passant par Lyon et Dijon, II.119.E; Ca 144; Re 256; obéissant à l'ordre reçu, le Saint se présente aux Frères de Paris, II.120.B; Ca 144; Re 257;
- le F. Barthélemy part pour Rouen avec ses novices, II.128.C; le Saint part pour Rouen après une démarche près de l'abbé de Brou, II.128.B;
- il se rend à Paris pour recevoir un legs et loge au séminaire Saint-Nicolas, II.154.E; Ca 154; Re 278-279; avec le F. Barthélemy, il quitte Paris pour Saint-Yon, II.162.A; Ca 157; Re 286;
- premier v. du cardinal de Rohan, ambassadeur de France à Rome, II.190.B, E; Ca 166; Re 305; second v., en compagnie de l'abbé Vivant, II.191.B;
- après la mort de ses parents, le Saint revient à Reims, II.239.B; Ca 5; Re 4-5;
- même en v., le Saint porte la soutane, II.245. A; il préfère passer un ruisseau tout habillé. II.252.C; en v., ayant oublié ses lettres de prêtrise, il ne peut célébrer, II.273.D; arrivé dans une ville, il se rend directement chez les Frères, II.273.D;
- en v., il fait trois heures d'oraison, II.319.B; pour Dieu, il entreprend tout : v., veilles, abstinences, II.333.E; en v., il épie les occasions de parler de Dieu, II.337.E; il lit ou prie, s'arrêtant des heures pour prier, II.340.A; il se joint parfois à des passants pour parler de Dieu, II.340.B;
- le Saint rencontre un scélérat en habit ecclésiastique, II.340.C; il rencontre un prêtre qui tient du soldat, II.341.B; sur la route de Soissons, il rencontre un Ecossais qu'il convertit, II.345.D; Ca 77; Re 115-116; il lui paie le v. de retour en Ecosse, II.346.E;
- il se déplace quand des lettres ne suffisent pas, II.368.B; il se met en route sous la pluie pour tenter de garder un Frère, II.368.B; il se met en route dès qu'un Frère chancelle, II.372.B; il voyage de nuit pour réconforter un Frère, II.372.C;
- il se rend à Calais, puis à Saint-Omer, II.406. D; il retourne à Saint-Yon au début du carême, II.410.E; prêt à partir pour Rome, il reste à Marseille sur un mot de l'évêque, II. 447.B; Ca 135; Re 238;
- sur le point de partir, il reste à Paris par obéissance, II.417.C; il obéit à son directeur quand celui-ci lui déconseille de partir à Paris, II. 447.B; Ca 34; Re 51-52; il obéit quand les Frères le rappellent de Grenoble à Paris, II. 449.B; Ca 143; Re 255-256; il repart de Rouen à Paris pour ouvrir l'établissement Saint-Roch, II.457.C; Ca 111; Re 181-182;
- en v., il récite le chapelet, II.490.C; il se rend de Saint-Yon à Paris pour des tractations, II. 499.C; Ca 154; Re 279-280;
- le F. Barthélemy : il se rend souvent à Paris et à Reims consulter ses assistants, II.ab.22.D; à pied, il va à Saint-Omer, à Calais, à Boulogne et retourne à Paris, II.ab.22.E; il appréhende de faire la visite des maisons de l'Institut, II.ab.36.D;
- le F. Barthélemy : au cours de ses v., il instruit les gens qu'il rencontre, II.ab.41.D; il s'efface derrière le Frère qui l'accompagne, II. ab.44.C; il entend la messe avant le départ ou en cours de route, II.ab.49.A; il visite le saint sacrement dans les églises, II.ab.49.B;
- en v., le F. Barthélemy s'humilie devant un novice qui l'accompagne, II.ab.63.A;
- le F. Joseph : il accomplit un v. héroïque de Laon à Vaugirard, II.ab.69.E; le Saint renvoie le F. Joseph à Laon, II.ab.70.D;
- le F. Jean-Henry : v. très pénible qu'il fait pour se rendre à Vaugirard, II.ab.72.C; le Saint décide de donner des voitures aux Frères incommodés, II.ab.74.A;

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



- le F. Dominique : le v. qu'il fait de Paris à Rouen ne trouble pas son esprit, II.ab.78.B;
- le F. Louis : infirme, il se rend trois fois de Rethel à Saint-Yon, II.ab.84.C;
- le F. Stanislas : on espère que les v. rétabliront sa santé, II.ab.94.D;
- un Frère revient à Saint-Yon reprendre ses habits, II.ab.116.D; un autre Frère s'y rend pour faire ses vœux, II.ab.118.D; au lieu d'aller à Grenoble, ce Frère se rend à Troyes, II.ab.119.E;
- étant allé à Marseille, le Saint délivre un ex-Frère, II.ab.122.E; les directeurs de France se rendent à Saint-Yon pour le transfert des restes du Saint, II.rel.3.A.

ZÈLE.
- les maîtres qui vendent leurs services n'ont pas le z. indispensable, I.2.D; les enfants sont l'objet du z. du Christ, I.3.E; maîtres et maîtresses se livrent à un saint z. pour conduire les enfants, I.38.B;
- z. de saint Charles Borromée pour les écoles chrétiennes et charitables, I.57.B; avant lui, le z. pour les écoles avait éclaté en France, I. 57.D; prédicateurs et confesseurs enflamment de z. pour les écoles, I.59.B; le z. pour les écoles tire son origine de saint Pie V, I.60.D;
- z. du cardinal Groperus pour le rétablissement de la discipline, I.62.C; z. de J.-B. Romillon pour le salut des âmes, I.66.B; z. de M. Olier en faveur du catéchisme, I.68.D; le z. des saints personnages a diminué l'ignorance de la doctrine chrétienne, I.68.E; plusieurs pasteurs ont un grand z. pour instruire leurs ouailles, I.72.E;
- le z. des pasteurs et des catéchistes est frustré par la négligence des parents, I.74.B; le z. des ministres de l'Eglise devrait les porter à catéchiser, I.80.D; les écoles chrétiennes ont été l'objet du z. de nombreux saints, I.80.D;
- on manque de personnes pour enseigner la doctrine avec z. et désintéressement, I.81.C; z. des fondateurs d'ordres et de leurs disciples, I.100.A, 101.D; des hommes sortis des monastères et des instituts ont porté la foi sur toute la terre, I.101.D;
- z. qu'il convient de montrer pour les congrégations qui viennent au secours des enfants, I.111.E; l'auteur (Blain) veut inspirer un grand z. pour les écoles gratuites et les instituts, I.115.B;
- z. étendu du chanoine Roland, I.137.D; Ca 5-6; Re 5-6; z. de M. Gense pour combattre l'hérésie, I.386.B; z. amer des zélateurs de l'ancienne rigueur, II.207.B; z. louable et z. suspect, II.208.C; le Saint puise son z. dans l'oraison, II.279.E, 280.A;
- z. du Saint pour former les novices à l'oraison, II.287-288; z. du Saint pour inspirer l'amour de Dieu, II.295.A; z. du Saint pour la régularité, II.326.E;
- souffrances et périls sont le fruit de son z., II. 334.C; son z. pour le salut de beaucoup d'âmes dans le royaume, II.364.A; son z. pour la perfection des autres, II.373.D; son z. pour l'union fraternelle, II.388.D;
- son z. pour animer ses disciples à la pauvreté, II.400.BC; son z. en faveur du chapelet, II. 490.D; il fait honorer saint Cassien pour son z. à instruire la jeunesse, II.493.B; Ca 81; Re 123; il est dévot à saint François Xavier et à saint Vincent Ferrier à cause de leur z., II. 493.E;
- le F. Barthélemy : son père et lui sont zélés pour le salut des enfants, II.ab.4.B, 41.A; son z. pour instruire les gens qu'il rencontrait en voyage, II.ab.41.D; son z. auprès des pensionnaires de Saint-Yon, II.ab.41.D; son z. auprès des novices, II.ab.42.A; son z. à l'égard des autres Frères, II.ab.42.C; son z. pour le culte de la Vierge, II.ab.50.A;
- z. du F. Louis dans l'éducation des enfants, II.ab.83.B, 84.B; effets du z. des Frères sur leurs élèves, II.ab.100.A.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# II. LES DITS ET LES ÉCRITS ATTRIBUÉS A M. DE LA SALLE

Les trois premiers biographes de Jean-Baptiste de La Salle connaissent et citent un certain nombre de ses écrits : ouvrages déjà publiés, manuscrits divers que les auteurs des *Vies* ont eu entre les mains ou dont ils ont entendu parler. Ces biographes ont aussi recueilli, soit directement, soit le plus souvent à travers les témoignages de tiers, des discours, des sentences ou de simples paroles du Fondateur.

On présente ici la somme de ces allusions et citations, mettant en parallèle, chaque fois que la chose est possible, les informations données par les biographes. D'autres confrontations sont possibles parfois : soit avec les œuvres publiées, soit avec des originaux ou des copies anciennes de certains manuscrits lasalliens, des lettres notamment.

A défaut de ces confrontations, il est parfois très éclairant de consulter le *Vocabulaire lasallien*. On désigne ainsi la totalité des vocables — substantifs, verbes, adjectifs qualificatifs, adverbes dérivés de ces adjectifs — relevés dans l'œuvre écrite authentique de Jean-Baptiste de La Salle, soit un total de quelque 300 000 fiches dûment classées. Il est assez fréquent, par exemple, que partant d'une citation authentiquement lasallienne, Blain y trouve motif à des commentaires, réflexions ou amplifications qui paraissent d'une autre veine, bien que le biographe les présente comme l'enseignement du Fondateur. Le recours au *Vocabulaire lasallien* permet de signaler plus d'une fois l'emploi par le biographe de mots et d'expressions qui ne figurent jamais dans la langue écrite de Jean-Baptiste de La Salle.

De tels rapprochements pourraient être une timide amorce d'une lecture critique des biographes, de Blain notamment. Peut-être peuvent-ils aider à mieux percevoir l'étendue de la difficulté ? En de nombreux endroits, ils feront plutôt ressortir la crédibilité des biographes. En quelques autres, ils pourront rendre plus circonspect, voir franchement réticent.

Rome, le 3 janvier 1980. F. Maurice-Auguste.

## MANIÈRE DE CITER

**Références aux biographes : *v. supra*, en tête de l'*Index cumulatif*. On cite MAILLEFER, le plus souvent d'après Re, renvoyant chaque fois que la chose est possible au passage parallèle dans Ca.**

**Autres références :**

**AMG : Archives de l'Institut, dépôt de la Maison généralice.**
**CL : *Cahiers lasalliens*.**
**Da : *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu* — I, CL 20.**
**Dc : *Du Culte extérieur et public, ou Devoirs d'un Chrétien* — III, CL 22.**
**L : *Les Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle*, édition critique, avec indication du n° attribué au document.**
**M ou Med : *Méditations*, CL 12 et 13.**

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# Les écrits de M. de La Salle

## Les œuvres, imprimées pour la plupart

*Les biographes connaissent l'existence d'un certain nombre d'ouvrages rédigés, et parfois publiés, par Monsieur de La Salle. Maillefer et Blain présentent même une liste approximative des ouvrages publiés :*

I.145.B : il s'accoutuma même si bien à veiller dans la suite, qu'il passa souvent des nuits ou à prier, ou à composer des livres, ou à vaquer aux affaires pressantes de son Institut.

Bd 20 : il a passé bien des fois les nuits entières à vaquer aux affaires de son Institut ou à composer des livres.

I.341.C : Après que Monsieur de La Salle eut rangé à son gré dans un corps de règles toutes les pratiques et les usages de la communauté, il pensa à l'enrichir de plusieurs autres ouvrages fort utiles aux Frères et à leurs écoles. Entre ceux-là sont la civilité chrétienne, des instructions sur la sainte messe, la manière de la bien entendre, et d'approcher saintement des sacrements de pénitence et d'eucharistie, des catéchismes de toutes les sortes, de petits pour les enfants, d'autres pour les Frères, plus amples, plus profonds et plus savants mêlés de morale et de pieuses pratiques. Ceux-ci sont les sources où les maîtres des Ecoles chrétiennes puisent leurs lumières pour expliquer les grandes vérités de la religion. Il composa aussi des Méditations, et d'autres livres de piété à l'usage particulier de ses disciples.

Re 182-184; Ca 111-112 : On reconnaît dans tous ces ouvrages l'esprit de Dieu dont il était animé et ce fonds de christianisme dont il était rempli et dont il a expliqué tous les devoirs en détail. Ils sont écrits d'un style simple et coulant, mais en même temps si affectif qu'il n'est pas possible d'en faire la lecture sans en être attendri. Le premier qu'il a intitulé : *Le devoir d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en bien acquitter*, est écrit en forme de dialogue pour le mettre à portée d'être lu de tout le monde. Le but qu'il se propose dans la première partie est d'instruire le chrétien de ses obligations et il les y développe d'une manière claire et précise. La deuxième partie renferme les *Règles du Culte extérieur du chrétien et les moyens de s'en acquitter avec fruit*. Ce dessein l'a couduit naturellement à donner une ample explication des cérémonies de l'Eglise, de ses mystères et des fêtes principales de l'année. Le second traité est une *Méthode pratique de la manière de se bien confesser, et des dispositions avec lesquelles on doit s'approcher des sacrements de pénitence et de l'eucharistie*. Il y entre dans un grand détail sur ce qui regarde la confession, et il a mis à la fin de cette méthode des oraisons et des prières tirées la plupart de l'Ecriture sainte. Le troisième livre qu'il a composé est celui qu'il a intitulé : *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, où il fait entrer pour preuves des exemples tirés de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. C'est celui de ses ouvrages qu'il a travaillé avec le plus de soin. Il a été reçu du public avec tant de succès qu'on a été obligé depuis d'en faire un grand nombre d'éditions. Nous avons encore de lui quelques autres

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



traités qui n'ont pas été rendus publics tels sont le *recueil de ses Règles* et celui des *Maximes de piété* qu'il a fait pour l'usage des novices...

*Le* ***Recueil de ses Règles****, ce pourrait être les* ***Règles communes****; celui des* ***Maximes de piété****, serait-ce le* ***Recueil de différents petits traités****? Mais les* ***Règles communes*** *avaient été publiées en 1726, et le* ***Recueil*** *dès 1711, ou plus tôt déjà. Cf. CL 25, CL 15. Publiés ou non,* ***Règles*** *et* ***Recueil*** *étaient pourtant réservés aux Frères.*

LA « CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES » :

II.367.DE : l'ordre et la bonne conduite qu'il désirait qu'ils y gardassent (dans les écoles) lui fit entreprendre de faire une espèce de règle dans laquelle il explique tout ce qui s'y doit faire... on voit dans cette règle qu'après s'être étendu fort au long sur l'ordre qui se doit observer pour apprendre à lire, à écrire, et les autres choses nécessaires, il insiste particulièrement sur la manière qu'on doit tenir pour apprendre aux enfants leur religion et à vivre en bons chrétiens.

*On est étonné de ne pas lire ici le titre exact de l'ouvrage imprimé dès 1720. La présentation qui en est faite pourrait difficilement convenir à une autre publication de Monsieur de La Salle. On peut aisément reconnaître plusieurs têtes de chapitres de la* **Conduite***. Un premier groupe formé par les chapitres 3 à 6 de la première partie : des leçons (3), de l'écriture (4), de l'arithmétique (5), de l'orthographe (6). Un deuxième groupe formé par les chapitres 7 à 9 de la première partie et le chapitre 1 de la deuxième : des prières (7), de la sainte messe (8), du catéchisme (9), de la vigilance du maître (1, deuxième partie).*

« LES DEVOIRS D'UN CHRÉTIEN ENVERS DIEU » :

II.102.BC : Il retoucha le livre des devoirs d'un Chrétien dont il donna alors une troisième édition plus exacte... Il avait à peine achevé l'édition dont on vient de parler qu'il se sentit violemment attaqué de son rhumatisme (1714).

Re 241-242; Ca 136-137 : Il retoucha le livre *des Devoirs d'un Chrétien* dont il disposa alors une troisième édition plus correcte et plus ample. Les augmentations qu'il fit ne furent pas du goût de l'imprimeur, de sorte que, pour le contenter, il consentit qu'elles fussent supprimées et que le livre fût réimprimé selon sa première forme.

*Concernant cette réédition des* **Devoirs** *et les difficultés que soulèvent les affirmations de deux biographes, cf. CL 20, pp. V-VII.*

II.491.E : Ce ne sera pas [1], dit-il lui-même, sans beaucoup de fruit, que nous prierons les saints de prier pour nous et d'avoir compassion de nous [2]; car si lorsqu'ils vivaient [3] ils avaient de la compassion pour les pécheurs, et priaient Dieu pour eux, à combien plus forte raison doivent-ils présentement [4] être revêtus d'entrailles [5] de miséricorde envers les hommes, puisqu'ils ont toujours devant les yeux celui qui est la source de la miséricorde, et que connaissant bien mieux nos misères qu'ils ne le faisaient durant leur vie, leur charité à notre égard, bien loin d'être diminuée, doit être beaucoup augmentée.

*D'après Da (***Devoirs d'un Chrétien****, I, en discours suivi), 462.E-463.A. Signalons les variantes :* [1] *Ce ne sera pas même quelquefois;* [2] *nous prierons les saints d'avoir de la*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*compassion pour nous;* [3] *lorsqu'ils vivaient, dit saint Bernard;* [4] *ne doivent-ils pas présentement;* [5] *revêtus des entrailles. On regrettera que le biographe ait cru devoir omettre l'attribution explicite à saint Bernard de la presque totalité de ce passage introduit en insistant sur la paternité lasallienne : « ce ne sera pas, dit-il lui-même ».*

II.270.DE : Le saint Instituteur, dans les instructions qu'il a dressées sur toutes les matières de la religion en faveur des Frères, donne dans l'explication du premier commandement ces cinq marques du vrai amour de Dieu. La première de penser souvent à lui. La seconde d'en parler souvent, ou d'en entendre volontiers parler. La troisième la fidélité à remplir ses devoirs et à faire la volonté de Dieu en toutes choses. La quatrième un cœur bienfaisant pour tout le monde, surtout pour ses ennemis. La cinquième l'exercice de l'amour de Dieu par des actes fréquents et des retours continuels vers Dieu.

*Citation très libre, et par endroit considérablement déformée de ce passage de Da 96-97 : Quoique nous ne puissions pas être assurés, pendant que nous vivons sur la terre, si nous avons un véritable amour de Dieu, il y a cependant plusieurs marques qui le peuvent faire juger en quelque manière. La première est si nous avons un désir ardent de faire en toutes choses la volonté de Dieu. La seconde est lorsque nous accomplissons avec fidélité ce que nous connaissons que Dieu demande de nous. La troisième est quand nous pensons souvent à Dieu, et que nous nous entretenons volontiers de lui. La quatrième est lorsque nous faisons du bien à tout le monde, même à ceux qui nous haïssent, et qui nous font ou qui nous ont fait du mal. La cinquième est si nous avons un grand mépris du monde et de toutes les choses de la terre.*

II.491.C : Voici comment il s'en explique (de la manière de réciter le petit office) dans son Traité de la Prière : Il faut, dit-il, que ceux qui récitent l'office de la très sainte Vierge s'acquittent de cet exercice avec une piété et une dévotion toute particulière, et pour en tirer le fruit que l'Eglise désire, il faut qu'ils considèrent trois choses. La première, l'excellence et la dignité de la très sainte Vierge, en l'honneur de laquelle on le récite. La seconde, sa charité envers ceux qui se mettent sous sa protection. Et la troisième, le grand besoin que nous avons de son intercession auprès de Dieu.

*Citation textuelle, d'après Da 483, Second traité, De la Prière, chapitre V, section III.*

II.489.E-490.A : S'il nous est utile [1], dit-il encore dans son traité de la prière, de prier tous les saints, il nous est bien plus avantageux d'adresser nos prières à la très sainte Vierge, puisqu'étant [2] la créature la plus parfaite et la plus élevée dans la gloire, elle a un très grand pouvoir auprès de Dieu et elle nous peut beaucoup aider pour notre salut et pour tous nos besoins par son intercession qu'elle ne refuse pas à ceux qui la lui demandent avec une piété sincère et un cœur entièrement dégagé de toute affection au péché.

*Citation textuelle, à deux variantes minimes près, de Da 464-465, Second traité, De la Prière, chapitre IV, section III :* [1] *utile et à propos;* [2] *parce qu'étant.*

« EXPLICATION DE LA MÉTHODE D'ORAISON » :

II.164.B : Son amour pour ce saint exercice (de l'oraison) lui mit la plume en main pour faire son éloge et en inspirer l'attrait par la description de ses avantages et de ses

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



excellences. Il tâcha dans ce petit ouvrage d'en aplanir les voies en développant la manière de s'en bien acquitter, sous le titre *d'explication de la méthode d'oraison.*

II.164.C : Après quoi (la revue de l'oraison avec les novices), il leur faisait lecture de quelques pages de son livre et leur enseignait la manière d'employer utilement le temps de la méditation.

II.287.B : Il se faisait un plaisir de la leur expliquer (l'oraison, aux novices) par parties et en détail; et il crut que ce serait leur rendre un service nécessaire que d'en composer un petit livre et de le faire imprimer à leur usage.

*Aucune citation, mais des précisions intéressantes concernant la genèse de l'ouvrage. La plus ancienne édition connue est de 1739 (cf. CL 14). Mais Monsieur de La Salle devait en avoir laissé, sinon le texte entier, tout au moins des parties suffisamment élaborées et presque prêtes pour l'édition. Quant à la description des « avantages et des excellences » de l'oraison, on la trouve esquissée dans plusieurs autres textes lasalliens aussi bien que dans* ***l'Explication.***

« MÉDITATIONS » :

II.429.E-430.A : n. m. De la nécessité de l'obéissance. En expliquant ces paroles de l'Evangile que *Jésus était soumis à Marie et à Joseph.* Voici l'excellent commentaire du saint prêtre : « Admirable leçon pour tous ceux qui sont chargés d'instruire les autres des vérités chrétiennes. Jésus-Christ s'est disposé par la soumission et par l'obéissance, à accomplir le grand ouvrage de la Rédemption des hommes, et de la conversion des âmes, parce qu'il savait que rien n'est capable de la procurer plus utilement et plus sûrement, que lorsqu'on s'y est préparé pendant longtemps par les pratiques d'une vie humble et soumise. C'est ce qui faisait que dans la primitive Eglise, et surtout dans l'Orient, on choisissait ordinairement pour évêques [1], des personnes qui eussent vécu longtemps sous l'obéissance. Vous que Dieu a appelés dans un emploi qui vous engage à travailler au salut des âmes, vous devez vous préparer par une longue pratique à vous rendre dignes d'un si saint emploi, et vous mettre en état d'y faire de grands fruits : plus vous serez fidèles à la grâce de Jésus-Christ, qui vous veut si parfaits [2] dans cette vertu d'obéissance, et plus aussi Dieu bénira vos travaux, parce que quiconque obéit à ses supérieurs obéit à Dieu même, etc. »

*Citation textuelle à deux variantes minimes près : [1] évêque; [2] parfait. Le titre de la Méditation 7 est lui aussi correctement reproduit :* ***De la nécessité de l'obéissance.*** *L'occasion fournie à De La Salle est correctement signalée. Le passage cité est introduit par ces mots : « Il leur était soumis, nous dit saint Luc; c'est tout ce que l'Evangile nous apprend de son séjour à Nazareth, jusqu'au temps qu'il en sortit pour annoncer le Royaume de Dieu » (cf. CL 12, pp. 27-28).*

II.429.E : C'est ce qu'il fait — expliquer l'étendue, l'essence et la pratique de l'obéissance — d'une manière fort succincte et fort solide dans un petit traité sur ce sujet et plus amplement dans des méditations composées en faveur des Frères.

*Blain emprunte souvent au texte de ce petit traité (v.* infra, *citations du* ***Recueil****). Il fait allusion ici aux Méditations pour les dimanches après la fête des Rois et pour les trois*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*dimanches suivants : Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, qui toutes portent sur l'obéissance (cf.* ***Méditations*** *7 à 15; CL 12, pp. 27-59).*

II.436.A : Après tout quelque fervente que soit une communauté, tous n'obéissent pas avec la même constance et générosité. Les uns ont quelques désirs d'obéir, mais désirs inefficaces [1]; d'autres ont volonté d'obéir, mais volonté faible, qui cède à la tentation [2]; les troisièmes n'ont qu'une disposition de choix pour l'obéissance, ils en font ce qui leur plaît, laissent ce qui leur répugne [3]. Monsieur de La Salle fait de tous ces gens-là *trois sortes de désobéissants*, en expliquant l'évangile du Dimanche de la Sexagésime. n. m. *Méd.* p. 55.

*Allusion à* ***Méditation*** *14. Le titre est exact :* ***De trois sortes de désobéissants.*** *La référence donnée en marge est aussi exacte : cf. CL 12, pp. 55-56, l'explication de l'évangile « pour le dimanche de la Sexagésime ». Les descriptions esquissées par le biographe rejoignent assez bien celles données beaucoup plus au long par De La Salle :*

*[1] ceux qui n'ont que des désirs d'obéir... mais on ne voit en eux que de la bonne volonté et point d'effet; [2] ceux qui font ce qu'on leur commande quand ils n'ont ni peine ni tentations, mais à la moindre tentation... les voilà renversés; [3] ceux qui obéissent en tout ce qui leur plaît... mais dès qu'ils ont quelque répugnance à ce qu'on leur commande, ils ne sauraient se porter à le faire.*

II.225.E : *Le Pape étant le Vicaire de Jésus-Christ*, le Chef visible de l'Eglise et le Successeur de saint Pierre, a une autorité étendue par toute l'Eglise. C'est pourquoi, tous les fidèles doivent le regarder comme leur Père, et vous particulièrement dont la fonction est d'enseigner la Doctrine chrétienne, devez honorer le Pape comme le S. Pasteur du troupeau de l'Eglise, respecter toutes ses paroles, *et il vous doit suffire que quelque chose vienne de lui pour y être soumis.* Voilà le grand principe qu'il donne à ses Frères dans la méditation qu'il a composée pour la Chaire de S. Pierre à Antioche...

*C'est Blain qui souligne. Il ne cite pas rigoureusement; le deuxième passage souligné lui-même n'est pas mot pour mot chez De La Salle. Voici le texte auquel Blain nous renvoie : Pour la Fête de la chaire de S. Pierre à Antioche.* ***De la soumission que nous devons avoir à l'Eglise.*** *Deuxième point. Le Pape étant le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef visible de l'Eglise et le Successeur de saint Pierre, a une autorité étendue sur toute l'Eglise; et tous les fidèles qui en sont les membres, doivent le regarder comme leur père, et comme la voix de Dieu dont il se sert pour leur déclarer ses ordres; c'est lui qui a le pouvoir universel que Jésus-Christ donna à saint Pierre, de lier, et de délier, et à qui il a commis le soin en la personne de ce saint apôtre de paître son troupeau. Votre fonction étant donc de travailler à l'étendre et à le cultiver, vous devez honorer notre saint Père le Pape, comme le saint Pasteur de ce Troupeau, et comme le grand Prêtre de l'Eglise, et en respecter toutes les paroles; et il vous doit suffire que quelque chose vienne de lui pour y être infiniment attentifs (cf. CL 12,* ***Méditations pour les principales Fêtes****, pp. 25-26; M.106.2).*

« L'Eglise, dit-il encore dans la méditation dont nous venons de parler, l'Eglise est notre Mère à qui nous devons avoir un entier rapport [1], et de qui nous devons dépendre en tout [2] ce qui regarde la religion : Nous devons être soumis à toutes ses décisions, et les regarder [3] comme des oracles. C'est en effet à elle à nous faire connaître la vérité, et nous

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



devons la recevoir de sa bouche sans aucun doute et sans examen. Tout ce que nous avons à dire à ce qu'elle nous propose [4], est *je crois* sans hésiter, bien loin d'en douter. »

*La Méditation citée est bien celle pour la Fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche (CL 12, **Méditations pour les principales Fêtes**, p. 25; M.106.1). En dépit des guillemets, la citation n'est pas rigoureusement textuelle : [1] à qui nous devons être unis en toute manière; [2] dans tout; [3] les écouter, [4] ce que l'Eglise nous propose.*

II.362.DE-363.A : Après l'exemple, il a fait valoir les raisons pour montrer à ses disciples l'excellence, l'importance et les avantages de leur profession. On ne peut rien dire sur une si noble matière qu'il n'ait touché dans les méditations qu'il a faites sur ce point.

Là il leur rappelle l'exemple de Jésus-Christ et de ses apôtres qui ont été les premiers catéchistes de la nouvelle loi [1].

Là il leur découvre le mérite de la fonction d'enseigner la doctrine chrétienne, dans les éloges qu'en ont fait les plus grands docteurs de l'Eglise et dans le zèle qu'ont fait paraître les plus grands saints pour l'apprendre ou l'expliquer aux grands et aux petits [2].

Là il leur dévoile l'importance de ce ministère, par la nécessité indispensable de savoir la religion et les vérités du salut [3].

Là il leur en manifeste les avantages dans le tableau qu'il fait des vices et des péchés qui sortent de l'ignorance honteuse des devoirs du christianisme, et dans le détail qu'il fait des bons effets que produisent l'instruction et une sainte éducation dans les enfants, qui dans la suite composent le corps de la république chrétienne [4].

Là il les encourage par la vue des récompenses que le ciel réserve à ceux qui s'acquittent avec zèle et persévérance d'un office que le Fils de Dieu a consacré lui-même [5].

Là il leur révèle l'origine divine de la doctrine que Jésus-Christ a puisée dans le sein de son Père, qu'il est venu enseigner sur la terre, et qu'ils enseignent après lui [6].

Là il les fait ressouvenir des châtiments terribles et des malédictions dont la justice divine punit ceux qui font son œuvre négligemment [7].

Là il leur apprend les saintes industries, et les pieux artifices qu'ils doivent mettre en usage pour s'attirer le respect, l'estime et la confiance des enfants, et procurer dans les écoles le silence, l'attention, l'avancement et le progrès de la piété [8].

Là il les anime à la persévérance dans l'amour de leur emploi, par les grâces qui y sont attachées et les consolations qui suivent le sacrifice de l'amour propre et de la nature [9].

Enfin il n'épargne rien pour relever aux yeux de ses disciples la gloire et la dignité d'une vocation consacrée à *Evangéliser les pauvres* et les petits, en leur faisant remarquer que c'est par cet endroit que le Fils de Dieu humanisé a caractérisé sa mission [10].

II.492.B : Il ajoutait pour leur donner une haute idée de leur emploi et leur en inspirer avec l'estime, le goût et l'amour, qu'ils étaient eux-mêmes les anges visibles des enfants [11]. Par ce noble motif il les engageait à lier société avec ces nobles esprits, à s'adresser à eux avec confiance, à porter à leur présence le respect que demande leur

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



excellence, à écouter leur voix avec fidélité, puisqu'ils ne parlent qu'au nom du Seigneur, comme le dit l'Ecriture. Il voulait que les Frères n'entreprissent rien sans avoir réclamé leur aide et sans s'être mis sous leur protection... [12]

*Blain n'entend point donner ici une analyse systématique, ni surtout exhaustive des* ***Méditations pour le Temps de la Retraite****. Celles-ci avaient été publiées en 1729 ou 1730 (cf. CL 13). Bien avant cette publication, la* ***Pratique du Règlement journalier*** *et les* ***Règles communes*** *proposant la « Règle pour le temps de la retraite commune qui se fera pendant les vacances » prévoyaient : « Après midi les oraisons se feront sur l'emploi de l'école » (cf. CL 25, p. 140). De là s'explique sans doute un usage assez fréquent qui substitue au titre retenu pour la publication, celui plus anciennement usité de « Méditations sur l'emploi ». Au mot* ***emploi****, Blain préfère ici le mot* ***profession****.*

*Il multiplie ensuite les « Là il leur rappelle », « là il leur découvre », « là il leur dévoile », « là il leur révèle »... qui tiennent manifestement du procédé littéraire et inclinent le lecteur à n'être pas rigoureux dans la recherche des passages dont Blain semble s'être souvenu :*

1) *Jésus-Christ et les apôtres catéchistes : M.199.2, 200.1.2, 202.3. Cf. CL 13, pp. 35-36, 38-40, 52.*

2) *les docteurs de l'Eglise catéchistes : M.195.3, 199. Cf. CL 13, pp. 18, 34, 37-39.*

3) *nécessité de savoir les vérités du salut : M.193, 197.2.3, 199.1, 200.1.2, 207.3, 208. 1.2. Cf. CL 12, pp. 8-12, 25-29, 33-34, 39-41, 78, 81.*

4) *bons effets de l'instruction : M.194.1, 198.2, 202.1.2, 203.2, 204.1. Cf. CL 13, pp. 11-12, 30-31, 49, 54-56, 58-59.*

5) *récompense céleste du maître chrétien : M.207, 208. Cf. CL 13, pp. 74-80.*

6) *origine divine de la doctrine de Jésus-Christ : M.193.1, 196.3, 197.1, 200. Cf. CL 13, pp. 7-8, 21-25, 38-43.*

7) *châtiments des négligents : 201.1, 203.3, 206.1.2, 208.1. Cf. CL 13, pp. 43, 56-57, 69-71, 80.*

8) *moyens pratiques à mettre en œuvre : M.197.3, 198.2, 200.3, 205.2, 207.3, 208.1. Cf. CL 13, pp. 26, 31, 42, 66, 77-78, 80.*

9) *consolations du maître chrétien : M.207.3. Cf. CL 13, pp. 77-78.*

10) *dignité de la vocation de maître chrétien : M.193.3, 194.1, 201.1, 206.1. Cf. CL 13, pp. 10, 12, 43-44, 69.*

11) *Blain se reporte ici sans aucun doute aux M.197 et 198 : « Que ceux que la Providence a choisis pour l'éducation des enfants doivent faire dans leur emploi les fonctions des anges gardiens à leur égard ». — « Comment dans l'éducation de la jeunesse on exerce la fonction des anges gardiens » (cf. CL 13, pp. 23-32).*

12) *Ces lignes pourraient renvoyer surtout à la méditation* ***Pour la Fête des saints anges gardiens*** *et plus particulièrement au troisième point de cette méditation : M.172.3; CL 12, p. 169. Mais les termes retenus par le biographe font davantage penser aux* ***Devoirs d'un Chrétien****, troisième partie où l'on répond à la question « En quoi consiste la dévotion que nous devons avoir envers notre saint ange gardien? » La citation n'est pourtant pas textuelle.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



LE « RECUEIL DE DIFFÉRENTS PETITS TRAITÉS » :

II.287.C : Et pour les obliger à s'y appliquer (à l'oraison) avec vigilance, il leur a fait une règle de rendre toutes les semaines compte au Frère directeur de la manière dont ils font l'oraison.

*Dans les* **Règles communes** *(1726), il est prévu : « Tous les Frères auront un jour dans chaque semaine pour rendre compte de leur conduite au Frère directeur; ce qu'ils feront avec beaucoup d'ouverture de cœur et de simplicité, persuadés qu'ils doivent être que le Frère directeur est obligé de garder un secret inviolable. Chaque Frère se rendra auprès du Frère directeur, au jour et à l'heure marquée, pour s'acquitter de ce devoir : il le fera debout ou assis et découvert, selon le Directoire qui lui sera donné pour ce sujet » (pp. 25-26). Le Directoire pour rendre compte de sa conscience, auquel les* **Règles** *renvoient se trouve dans le* **Recueil de différents petits traités** *(1711), pp. 27-39. Les articles sur lesquels il faut s'examiner pour rendre compte de sa conscience occupent les pp. 31 à 39. A la p. 36, sous le n° XIV, on lit : « De quoi on s'entretient pendant l'oraison, si on y fait les actes de la préparation; si on a de la facilité, ou de la peine à s'entretenir sur le sujet; si on y a des distractions; si on y a des sécheresses, ou quelque dégoût, et quel fruit on en retire ». C'est probablement cet ensemble de prescriptions et directives qui permet à Blain d'écrire : « il leur a fait une règle de rendre toutes les semaines compte au Frère directeur de la manière dont ils font l'oraison ».*

II.429.E : C'est parce que l'obéissance est la vertu [1] principale et la plus nécessaire aux religieux et à toutes les personnes qui vivent en communauté, qu'il est de conséquence, dit lui-même Monsieur de La Salle, de leur bien expliquer l'étendue, l'essence et la pratique de cette vertu [2]. C'est ce qu'il fait d'une manière fort succincte et fort solide dans un petit traité fait sur ce sujet, et plus amplement dans les méditations composées en faveur des Frères.

*Les mots « dit-il lui-même » pourront paraître mal placés, après deux lignes qui doivent presque mot pour mot à De La Salle, mais immédiatement avant une fin de phrase qui résume trop brièvement la suite :* [1] *étant la vertu;* [2] *il est de conséquence que ceux qui ont cet avantage, et qui veulent pratiquer cette vertu dans toute son étendue sachent en quoi elle consiste, et quelles sont les conditions qui la doivent accompagner, et sans lesquelles on ne peut pas véritablement lui donner le nom et la qualité d'obéissance (***Recueil***, p. 40; l'ensemble du petit traité couvre les pp. 40 à 56). Concernant l'allusion aux* **Méditations** *7 à 15, v.* supra.

II.430.C : L'obéissance selon lui pour être parfaite doit être revêtue de ces neuf conditions. Elle doit être : 1° chrétienne et religieuse [1]; 2° universelle, 3° indifférente, 4° exacte et entière, 5° prompte, 6° aveugle, 7° simple, 8° humble et respectueuse, 9° cordiale et affectueuse. La première de ces conditions, dit-il, désigne le motif qui doit engager à obéir. Les trois suivantes regardent principalement la personne à qui on obéit et les choses dans lesquelles on obéit. La cinquième marque le temps précis de l'obéissance [2], et les quatre dernières la manière [3] dont on doit obéir. n. m. *Recueil*, p. 40 *et suiv.*

*Citation presque textuelle du* **Recueil**, *p. 40, puis 41-42 :* [1] *qu'elle soit;* [2] *le temps précis auquel on doit obéir;* [3] *les quatre dernières expriment la manière. Blain y ajoute une*


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*très longue explication qu'il prétend faire selon l'esprit et souvent par les termes mêmes du saint prêtre. Ces développements ne sont pas redevables au* ***Recueil****, malgré ce renvoi explicite :*

II.432.C : On peut voir comment Monsieur de La Salle s'explique sur ce sujet dans son Recueil *sur l'Obéissance n. 3.*

II.433.D : Voici comme Monsieur de La Salle applique aux Frères en particulier cette doctrine générale. La seconde condition de l'obéissance est qu'elle soit universelle, obéissant à tous, directeurs, égaux et inférieurs, sans discernement, à tout ce qui est commandé en tout temps et en tous lieux. Les défauts contraires sont d'obéir à un directeur et non à un autre, ou au directeur et non à ceux qui commandent par son ordre [1], en un lieu ou en une maison, et non pas en une autre. n. m. *Recueil*, n. II, p. 44.

*Citation assez fidèle du* ***Recueil****, pp. 44-45. Une omission :* [1] *en une chose et non pas en une autre.*

II.437.B : Enfin l'obéissance doit être intérieure, ou comme parle Monsieur de La Salle, chrétienne et religieuse. C'est son dernier caractère, ou selon le terme du saint prêtre, sa première condition. Voici ses paroles : « La première condition de l'obéissance est qu'elle soit chrétienne et religieuse, c'est-à-dire qu'on doit obéir par vertu, et par esprit de religion, comme à Dieu qu'on respecte et qu'on honore en la personne du directeur, revêtu de son autorité, et ainsi par le seul motif d'obéir à Dieu, et de faire sa sainte volonté. Les défauts contraires à cette sorte d'obéissance sont : 1° De n'avoir pas cette vue et ce sentiment de foi, que c'est à Dieu à qui on obéit en la personne du directeur; 2° de ne point obéir à cause des défauts d'un directeur, pour quelques raisons que ce soit, même apparemment bonnes; ou d'obéir plutôt à un autre, parce qu'on y a plus d'inclination que pour lui, parce qu'il a plus d'esprit, plus de science, ou plus de conduite; 3° d'obéir seulement parce qu'on ne peut pas faire autrement, ou parce qu'on serait repris ou mis en pénitence; 4° de préférer en choses commandées, conseillées, ou de règle [1], des mouvements intérieurs ou inspirations prétendues, ou même ses inclinations; en un mot, son propre sens à l'obéissance, ou les avis et les sentiments des autres, aux sentiments et avis du directeur, parce qu'on les croit meilleurs ».

*Citation textuelle à un mot près :* [1] *de règles. Mais la note marginale donne assez curieusement et inexplicablement comme référence : 5. Intérieure.* ***Med.****, p. 42. Dans le* ***Recueil****, le texte cité occupe les pp. 42 à 44.*

II.434.E-435.A : Toute cette doctrine est contenue en ce peu de paroles de Monsieur de La Salle : « la cinquième condition de l'obéissance est qu'elle soit prompte; obéissant sur le champ et au même moment que la chose est commandée; au premier clin d'œil, au premier son de cloche [1]; quittant une lettre commencée à écrire, et une syllabe commencée à lire; quittant une chose au quart, ou à demi faite, pour en commencer une autre : une parole commencée à proférer à la récréation, lorsqu'on sonne pour la finir; une personne à qui on parle, lorsqu'on sonne quelque exercice [2], de même toutes autres choses non achevées, quelques nécessaires [3] qu'elles paraissent, à moins qu'on n'ait permission de les continuer ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Citation fidèle du* ***Recueil****, pp. 49-50. Trois variantes :* [1] *son de la cloche;* [2] *lorsque quelque exercice sonne;* [3] *quelque nécessaire.*

II.435.DE : Ce que j'ai appelé obéissance courageuse, notre saint prêtre l'appelle obéissance cordiale et affectueuse. Voici comme il en parle. « La neuvième condition de l'obéissance est qu'elle soit cordiale et affectueuse, c'est-à-dire, qu'il faut recevoir avec joie tout ce qui est commandé, et le faire avec un esprit gai et libre, sans se faire peine de quoi que ce soit, quelque difficile ou fâcheux qu'il paraisse. Les défauts contraires sont, 1° de recevoir les commandements du Frère directeur avec froideur, d'une manière indifférente, ou d'un air mélancolique. 2° De se faire peine de ce qui est commandé, de le faire sans affection, lâchement, en murmurant, ou témoignant de la répugnance. 3° De se rebuter contre celui qui commande, ou contre ceux qui disent de sa part ce qu'il a commandé, ou qui le font faire. 4° De témoigner de la peine ou du ressentiment à l'égard du Frère directeur, ou à l'égard de quelque autre à cause d'un commandement qu'on aura reçu. En un mot, tout ce qui marque qu'on n'est pas content de ce qui est commandé, ou qu'on se fait peine de l'exécuter. »

*Citation textuelle du* ***Recueil****, pp. 55-56.*

II.493.A : Il leur a prescrit de prendre l'histoire de leur vie (des saints) pour un des sujets de leurs conversations après les repas. C'est ce qu'il marque dans le Recueil qu'il leur a laissé des différentes matières dont ils doivent s'entretenir dans leurs conversations. *Ils s'entretiendront* [1], dit-il, *de la vie des saints, particulièrement de ceux en qui a plus paru* [2] *l'esprit de leur Institut, et de ceux qui ont eu particulièrement l'esprit de mortification et de zèle pour le salut du prochain,* et il nomme ensuite ceux pour lesquels il sentait lui-même plus d'attrait.

*Blain renvoie pertinemment au Recueil des choses dont les Frères s'entretiendront dans les Récréations (***Recueil****, pp. 57-70). Sans le dire, il élimine une partie de l'énumération :* [1] *les choses dont les Frères s'entretiendront dans les récréations seront;* [2] *VII. De la vie des Saints, particulièrement de ceux qui sont les patrons de la Société, comme saint Joseph, saint Cassien ou en qui a plus paru l'esprit de notre Institut, et même de ceux qui ont eu particulièrement l'esprit de mortification et de zèle pour le salut du prochain. — La citation de Blain est donc incomplète, mais ce qu'il souligne fait bien partie du texte lasallien. Les lignes qui suivent doivent elles aussi à cette même page du Recueil : « il témoignait un désir particulier de faire honorer le saint martyr Cassien, à cause de ce grand zèle à instruire la jeunesse, qui lui attira la couronne du martyre. Il le choisit pour un des patrons de leur Institut à cause de la conformité de leur emploi avec le sien » (cf.* ***Recueil****, p. 62).*

II.252.DE : Il avait une si grande horreur pour le seul mot d'impureté, qu'à l'exemple de l'apôtre, il ne voulait pas qu'on le nommât parmi les Frères. Il leur a même laissé par écrit cet avis dans son recueil des choses qui doivent faire le sujet de leurs conversations. Là, après leur avoir recommandé de choisir les vertus surtout celles qui conviennent à leur état, pour matière de leurs entretiens [1], il ajoute qu'ils doivent aussi y faire entrer les vices et les défauts pour s'en découvrir la laideur, s'en inspirer la haine, et s'apprendre à les combattre et à les détruire, à la réserve de celui d'impureté qu'il faut si bien oublier, qu'on en perde l'idée et qu'on ne se ressouvienne plus de son nom [2].

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Blain renvoie ici à deux articles du Recueil des choses dont les Frères s'entretiendront dans les Récréations : XXIII. Des vertus et principalement de celles qui sont propres aux religieux. XXIV. Des défauts qui sont contraires à ces vertus, non pas cependant de l'impureté (cf.* **Recueil**, *pp. 67-68). Quant aux motifs prêtés à De La Salle, et qui sont de l'ordre de la vraisemblance, il serait bien difficile de les trouver exprimés de manière ou d'autre dans l'œuvre écrite du Fondateur : « s'en découvrir la laideur, s'en inspirer la haine, et s'apprendre à les combattre et à les détruire » sont des expressions que l'on ne rencontre pas sous la plume de De La Salle. Quant à « celui d'impureté qu'il faut si bien oublier, qu'on en perde l'idée et qu'on ne se ressouvienne plus de son nom », c'est plutôt aux* **Règles de la bienséance** *qu'il ferait songer, là où De La Salle cite un passage bien connu de saint Paul : « il leur ordonne expressément que la fornication ne soit pas même nommée parmi eux » (cf. CL 19, p. 193).*

II.292.AB : il fit pour son usage particulier et ensuite pour l'usage de ses disciples, un petit recueil d'élévations de cœur à Dieu et d'oraisons qu'on appelle jaculatoires, tiré en entier des versets des psaumes et des passages de la sainte Ecriture les plus affectifs et les plus tendres.

II.164.D : Pour leur faciliter l'entrée de cette vie spirituelle, il leur composa un recueil de sentences choisies, de sentiments vifs et embrasés, de différentes instructions courtes et lumineuses, et d'oraisons jaculatoires de toutes les sortes. Son dessein était de leur fournir un magasin d'armes spirituelles contre les suggestions malignes et contre les pensées inutiles qui amusant l'âme la remplissent de vanités et souvent excitant ses passions, la laissent vide de Dieu.

*Ces deux allusions de Blain feraient aisément penser à ces « Passages tirés de l'Ecriture Sainte, qui peuvent aider les Frères à faire leurs actions par l'esprit de foi », que l'on trouve dans le* **Recueil** *(pp. 95-105). Un total de 72 passages scripturaires dont 10 tirés des psaumes.*

II.288.CD : « Estimez beaucoup, leur dit-il, le saint exercice de l'oraison, d'autant qu'elle est le fondement et le soutien de toutes les vertus, et qu'elle est la source des lumières et de toutes les grâces dont nous avons besoin, tant pour nous sanctifier que pour nous acquitter de nos emplois ».

« Ne recherchez [1] rien de sensible, ajoute-t-il, dans le saint exercice de l'oraison [2], attachez-vous à ce qui est de la foi et qui porte à la haine et à la destruction du péché, aux [3] détachement des choses créées, à l'imitation de Jésus-Christ et à l'exercice des vertus qu'il a pratiquées, tâchant de l'imiter le plus parfaitement qu'il vous sera possible. Prenez bien garde [4] d'employer utilement le temps [5] de l'oraison, donnez plus de temps aux affections et aux résolutions qu'aux raisonnements et aux considérations : ne faites pas seulement des résolutions vagues et générales, mais faites-en toujours de particulières, et prenez des moyens propres pour les exécuter. »

*Citation relativement fidèle du* **Recueil**, *pp. 128-129 :* [1] *Ne cherchez;* [2] *dans l'oraison;* [3] *au;* [4] *Prenez garde;* [5] *utilement tout le temps.*

II.288.E-289.A : « Lors, dit-il, que vous conversez avec Dieu dans l'oraison, ou que vous pensez à lui, ayez toujours un regard sur votre bassesse et votre indignité infinie, qui vous tienne [1] dans un profond respect et anéantissement devant Dieu ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Citation textuelle du **Recueil**, p. 130 :* [1] *tiennent.*

II.276.CD : Le silence, dit-il dans son recueil, est ce qu'il y a de plus estimable dans une communauté [1], car il est le gardien de toutes les vertus et l'obstacle à tous les vices, puisqu'il empêche les médisances et toutes les paroles contre la charité, la vérité et la modestie, et qu'il fait qu'on ne s'occupe que des choses nécessaires, et qu'on ne se dissipe pas par des entretiens trop extérieurs et par des paroles inutiles. Un homme [2] qui n'est pas retenu en paroles ne deviendra jamais spirituel [3] et un moyen sûr pour être bientôt parfait, c'est [4] de ne point pécher par sa langue.

Quoique le silence soit si nécessaire dans une maison régulière, il serait néanmoins peu fructueux s'il n'était qu'extérieur, et si dans le temps même qu'on met, comme parle le roi prophète, une porte à ses lèvres, on donnait entrée aux pensées inutiles dans l'esprit, qui y font un ravage spirituel d'autant plus funeste, qu'il y est moins aperçu. C'est pourquoi, il ajoute qu'on doit tâcher de joindre [5] toujours le silence intérieur avec l'extérieur [6], oubliant ce qui est créé, pour se souvenir de Dieu [7] et de sa sainte présence : parce que c'est là ce qui doit faire l'occupation intérieure de l'âme [8].

*Citation du **Recueil**, pp. 150-151, avec toutefois les variantes ci-après :* [1] *Estimez et gardez volontiers le silence, car il est le gardien;* [2] *considérez souvent qu'un homme;* [3] *ne peut pas devenir spirituel;* [4] *et qu'un moyen sûr pour être bientôt parfait est;* [5] *Tâchez de joindre;* [6] *avec le silence extérieur de votre langue;* [7] *pour vous souvenir de Dieu;* [8] *sa sainte présence dont vous tâcherez de vous entretenir toujours intérieurement.*

II.226.B : « Attachez-vous universellement à ce qui est de la foi : fuyez la nouveauté, suivez la Tradition de l'Eglise, ne recevez que ce qu'elle reçoit, condamnez ce qu'elle condamne, approuvez ce qu'elle approuve, soit par les conciles, soit par les souverains pontifes, rendez-lui en tout une prompte obéissance [1] ».

*Citation presque textuelle du **Recueil**, pp. 154-155 :* [1] *une prompte et parfaite obéissance.*

II.232.B : « Souvenez-vous toujours de ces paroles, *le juste vit de la Foi*, que votre premier soin soit de vous conduire par cet esprit [1], et non pas par caprice, par fantaisie, ou par humeur, ni par inclination, ni par la coutume des hommes et du monde, ni même par raison; mais par la foi et par les paroles [2] de Jésus-Christ, la faisant la règle de votre conduite [3]

» que votre foi, ajoute-t-il, soit agissante et animée de la charité, qu'elle vous fasse détacher de toutes choses, c'est-à-dire, que vous preniez garde avec un très grand soin, d'être toujours prêts de [4] tout perdre plutôt que Dieu, de [5] quitter tout plutôt que sa sainte volonté reconnue, de [6] sacrifier tout, honneur, santé et vie, pour la gloire et les intérêts de Dieu, en imitant Jésus-Christ ».

*Citation presque textuelle du **Recueil**, pp. 154-155. En note, Blain renvoyait d'ailleurs au **Recueil**, art. de la Foi.* [1] *cet esprit de foi;* [2] *par la parole;* [3] *manque ici le passage du **Recueil** déjà cité par Blain en II.226.B;* [4] *prêt à;* [5] *à;* [6] *et à.*

II.232.D : « Le premier effet que la foi doit produire en nous, disait-il, c'est de [1] nous attacher fortement à la connaissance, à l'amour, à l'imitation et à l'union de Jésus-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Christ; à la connaissance, puisque c'est en cela que consiste la vie éternelle; à l'amour, puisque celui qui ne l'aime pas est un réprouvé; à l'imitation puisque les prédestinés lui doivent êtres conformes; à l'union, puisque nous sommes à l'égard de Jésus-Christ comme les branches d'une vigne qui sont mortes, lorsqu'elles en sont séparées ».

*Citation textuelle, à une variante près, du* ***Recueil****, p. 156 :* [1] *Le premier effet de la foi est de.*

II.443.A : Il n'y a point, dit-il, de vertu qui soit si nécessaire à un Frère des Ecoles chrétiennes que l'obéissance [1], puisqu'elle est essentielle à son état [2], qu'il n'y a qu'elle qui soit capable de l'y soutenir [3], et que quand il aurait [4] toutes les autres vertus sans celle-ci, elles n'auraient en lui [5] que l'apparence extérieure de vertu, parce que c'est elle qui dans les personnes [6] de communauté leur donne la forme qui leur est propre.

*Citation du* ***Recueil****, pp. 156-157, avec quelques variantes :* [1] *qui vous soit nécessaire que l'obéissance;* [2] *votre état;* [3] *vous y soutenir;* [4] *vous auriez;* [5] *en vous;* [6] *dans une personne.*

II.329.B : Pour acquérir une entière régularité, dit-il ailleurs, il ne faut jamais regarder les pratiques d'une communauté [1] selon ce qu'elles paraissent à l'extérieur; mais il les faut envisager [2] selon le rapport qu'elles ont à la volonté de Dieu, qui est la même dans toutes, quelles qu'elles soient.

*Citation du* ***Recueil****, p. 161 :* [1] *ne regardez jamais les pratiques de communauté;* [2] *mais envisagez-les. Dans Blain, ces quelques lignes commencent une très longue apologie de la régularité attribuée formellement à De La Salle. V.* infra, *parmi les* ***dits****, sur la régularité. En note, Blain précise :* ***Recueil art. de la régu.*** *: ce renvoi ne vaut manifestement que pour les quelques lignes que l'on a retranscrites ci-dessus.*

II.460.B : Ce qui obligeait le saint homme à faire une guerre si cruelle à ses sens, c'est parce qu'ils sont, dit-il lui-même dans les instructions qu'il donne à ses disciples, les portes [1] par où entre plus ordinairement le péché dans notre âme; ç'a été pour ce sujet que les saints se sont si fort appliqués à les mortifier, afin d'avoir moins de facilité à tomber dans le péché. Vous devez si fort veiller sur eux, que vous vous absteniez dans ce qui les regarde de tout ce qui a l'apparence du mal, suivant l'avis que nous donne saint Paul. Il est aussi de conséquence que vous ne les portiez pas indifféremment sur toutes sortes d'objets qui se présentent, et que vous vous accoutumiez à ne vous en pas servir sans réflexion, parce qu'autrement vous contracteriez une habitude de contenter votre sensualité, dont vous auriez ensuite beaucoup de peine à vous corriger. L'usage des sens est nécessaire aux hommes, mais comme il leur est facile d'en abuser, et par leur abus, de se laisser aller à de grands désordres, il ne leur est pas moins nécessaire de les mortifier. Ce qui doit vous porter à la mortification de vos sens, est que d'autant plus que vous les mortifierez, d'autant plus [2] jouirez-vous de la paix intérieure, et d'autant plus posséderez-vous la présence de Dieu. Ce qui peut d'ailleurs vous engager à supporter volontiers la peine que vous aurez à mortifier vos sens, sera de faire souvent réflexion que plusieurs ont été sévèrement punis pour s'être abandonnés aux plaisirs des sens dans des occasions qui paraissaient peu considérables : telle a été la punition de la femme de Loth, pour avoir regardé derrière elle les villes de Sodome et de Gomorrhe consumées par un

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



embrasement. Offrez à Dieu de temps en temps un acte de mortification de quelqu'un de vos sens qui vous faisant insensiblement mourir à vous-même, soit un sacrifice presque continuel dont vous vous serviez pour rendre vos devoirs à Dieu, et qui s'élève jusqu'à lui comme un encens agréable en odeur de suavité.

*Citation pratiquement textuelle du* **Recueil**, *pp. 164-166 :* [1] *Les sens sont les portes;* [2] *d'autant plus aussi.*

II.459.B : Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son état de pénitence [1] : que votre principal soin soit de vous revêtir par lui de cet esprit de pénitence : demandez-lui souvent le cœur et les dispositions d'un vrai pénitent; entrez dans la force et dans la vertu de ces pratiques. 1° Un pénitent doit, comme Jésus-Christ qui s'est fait homme, péché et pénitent pour nous, porter toujours son péché devant soi; et c'est ce qui doit être le fondement de tous les autres devoirs qu'il est tenu de rendre à Dieu en vue de ses péchés. *Mon péché est toujours devant moi* [2], disait David. 2° Le pécheur doit porter premièrement sur son visage et devant Dieu, une confusion perpétuelle à cause de son péché, comme Notre-Seigneur a porté devant son Père la honte de nos offenses : sa face, dit le Prophète, a été couverte de confusion. Secondement, devant tout le monde, étant honteux de se voir parmi les serviteurs de Dieu, chargé de ses crimes, et portant sur soi l'horrible et le honteux fardeau de ses péchés, se cachant pour cela dans la solitude autant qu'il est possible, et y demeurant toujours en esprit. Troisièmement, cette confusion doit être encore à l'égard de lui-même, ne pouvant se souffrir ni se supporter dans cette honte et dans cette peine, ainsi que le Fils de Dieu disait : *Je suis devenu à charge à moi-même* [2]. Ayez, s'il se peut, continuellement dans le cœur la honte, la douleur et la détestation de vos crimes en union avec Notre-Seigneur, qui a vécu en sacrifice perpétuel d'un cœur vraiment contrit pour les péchés du monde. Dans la vue de tant de crimes, soumettez-vous souvent intérieurement à la justice infinie, éternelle et toute puissante de Dieu, pour porter les effets de vengeance et tous les châtiments qu'il lui plaira de vous imposer pour satisfaire à vos péchés. Faites de temps en temps la profession de Pénitent qui suit, et prenez aussi tous les jours pour pratiques de pénitence, ce qui vous fait plus de peine dans votre état et dans votre emploi.

*Citation textuelle du* **Recueil**, *pp. 167-169 :* [1] *pénitent;* [2] *non souligné dans le* **Recueil**.

II.459.E-460.AB : *Profession de Pénitent.* En l'honneur et en union de Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils, pénitent devant vous pour mes péchés, et pour les péchés de tout le monde, je fais profession, ô mon Dieu, de faire pénitence tous les jours de ma vie, et de me regarder toujours et en toutes occasions, comme un pauvre et misérable pécheur et pénitent très indigne. 1° Pour satisfaire à cette obligation, je fais résolution de porter toujours sur moi le portrait de Jésus-Christ souverain pénitent, de l'envisager et de l'embrasser souvent, afin que par ses regards aimables et intérieurs, il renouvelle en moi le souvenir des obligations que j'ai de faire pénitence. 2° Je fais amende honorable à la justice et à la sainteté de Dieu, que j'ai offensé par mes péchés. 3° Je veux entrer aujourd'hui dans toutes les dispositions intérieures de Jésus-Christ pénitent, pour faire pénitence avec lui, et comme un de ses membres et de ses enfants. 4° Je vous offre, ô mon Dieu, toutes mes actions, et je vous prie de les recevoir en satisfaction pour mes péchés. 5° Je ferai aujourd'hui avec le secours de votre sainte grâce telle N. ou telle N. action en

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



esprit de pénitence : je souffrirai aujourd'hui telle et telle chose, et je me mortifierai en telles occasions, afin que Dieu qui est juste, et qui ne doit pas perdre aucun droit sur ses créatures, n'exige pas de moi en l'autre monde une entière vengeance et une très rigoureuse satisfaction. Animez-moi, mon Dieu, du saint esprit de pénitence, et renouvelez en moi celui que j'ai reçu de vous dans le baptême, et faites que j'exprime ces sentiments et ces [1] dispositions dans toute la conduite de ma vie : c'est, ô mon Dieu, ce que je vous promets de faire, et la grâce que je vous demande par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

*Citation textuelle du* ***Recueil****, pp. 169-172 :* [1] *ces sentiments et ses dispositions.*

II.420.ABC : De là tant d'instructions qu'il leur a données et laissées sur ce sujet (l'humilité) dont voici quelques légers extraits. 1° Vous devez, leur dit-il, considérer l'humilité [1] comme le fondement de toutes les autres vertus [2], sans laquelle il est impossible d'avoir [3] aucune solide piété; puisque la piété sans l'humilité n'est ordinairement qu'une pure hypocrisie ou illusion. 2° Pour acquérir cette vertu si nécessaire pour le salut, il faut travailler [4] fortement à se connaître soi-même [5], etc. Se souvenir sans cesse et être persuadé [6] qu'on est [7] le plus faible et le plus imparfait de tous, et qu'il n'y a que l'orgueil [8] qui puisse [9] faire croire le contraire; et de quelque méchant homme que vous entendiez parler, vous le devez regarder [10] comme beaucoup au-dessus de vous : vous devez pour cela entrer [11] dans de bas sentiments de vous-mêmes [12], ne vous croire [13] utile à rien, et admirer que Dieu se serve [14] de vous comme d'un vil instrument qui n'est propre [15] qu'à attirer sa malédiction. 3° Ne dites jamais rien de vous-même qui puisse laisser la moindre estime dans l'esprit du monde. Fuyez les louanges et les approbations des hommes, et lorsque quelqu'un dira quelque chose à votre avantage, pensez que l'honneur n'est dû qu'à Dieu, et à vous la confusion; tenez-vous dans le silence, et humiliez-vous devant Dieu, dans la vue que vous n'êtes que néant et que péché. 4° Que votre joie, au contraire, soit de souffrir humblement [16] les mépris et les rebuts que l'on fera de vous comme une chose très juste : prenez toujours le pire, quand il sera à votre choix; dans les entretiens et dans les récréations ne vous empressez pas de parler, et parlez-y avec simplicité sans user de paroles recherchées et affectées, et sans improuver ce que les autres disent, ni les interrompre. 5° Enfin, lorsque [17] vous serez repris et [18] averti de vos défauts, ne vous justifiez point, à moins que votre supérieur ne vous ordonne de dire la vérité. Considérez sans cesse ce que vous pouvez de vous-même, et ce que vous avez fait quand Dieu vous a laissé à vous-mêmes [19]. Regardez-vous comme capable seulement de vous perdre, et appréhendez jusques aux [20] actions que vous croyez les meilleures.

*Citation du* ***Recueil****, pp. 172-175. Blain annonçait quelques légers extraits. En fait il donne tout le chapitre* ***De l'humilité*** *à l'exception de 8 lignes remplacées par un etc. Les numéros d'ordre des paragraphes sont du biographe. Les variantes sont nombreuses mais ne modifient guère la pensée lasallienne :* [1] *Considérez cette vertu;* [2] *autres vertus morales;* [3] *sans laquelle on ne peut avoir;* [4] *Pour acquérir cette vertu, il faut;* [5] *à se connaître. 1. Ce que l'on a été par le passé, tant au corps qu'en l'âme. 2. Ce que l'on est présentement. 3. Ce qu'on sera à l'avenir. 4. Le néant d'où nous sommes tirés, les péchés que nous avons commis, la colère de Dieu que nous avons irrité : et enfin l'enfer que nous avons mérité;* [6] *Souvenez-vous souvent et soyez persuadé;* [7] *que vous êtes;* [8] *votre orgueil;* [9] *qui vous puisse;* [10] *regar-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*dez-le;* [11] *Entrez;* [12] *vous-même;* [13] *ne vous croyez;* [14] *considérant que Dieu se sert;* [15] *et que vous n'êtes propre;* [16] *Souffrez au contraire humblement;* [17] *ni les interrompre et avec une voix modérée. Lorsque;* [18] *ou;* [19] *vous-même;* [20] *jusqu'aux.*

II.401.AB : « Chérissons la pauvreté [1], dit-il à ses enfants dans les écrits qu'il leur a laissés, comme Jésus-Christ [2] l'a aimée, et comme le moyen le plus propre que nous puissions [3] prendre pour avancer dans la perfection; tenons-nous [4] toujours dans la disposition de mendier si la Providence le veut, et de mourir dans la dernière misère. N'ayons et ne disposons [5] de rien, non plus que de nous-mêmes [6], et enfin tendons [7] toujours au dénuement et au dépouillement de toutes choses, afin de nous [8] rendre semblables à Jésus-Christ, qui a manqué de tout pendant sa vie pour l'amour de nous. Ç'a été aussi la pratique de tous les grands saints, qui se sont retirés du monde et qui ont travaillé au salut des âmes, comme les apôtres et grand nombre d'autres [9]. Imitons-les [10], en méprisant les choses temporelles, puisque nous sommes [11] dans un état et dans un emploi qui a rapport au leur. N'ayons [12] rien en propre et regardons [13] tout ce que nous avons [14] comme étant commun à nos Frères [15], le donnant, le cédant, et le quittant sans peine. Privons-nous [16] le plus que nous pourrons [17] non seulement du superflu, mais des choses mêmes [18] qui sont utiles et nécessaires, et soyons ravis de joie [19] quand quelque chose nous manque » [20].

*Citation presque textuelle du* ***Recueil****, pp. 179-180. On se demande pourquoi le biographe a préféré la première personne, alors qu'il introduit ce passage par les mots : « dit-il à ses enfants » :* [1] *Chérissez;* [2] *Jésus;* [3] *vous puissiez;* [4] *Tenez-vous;* [5] *N'ayez et ne disposez;* [6] *de rien, ni de vous-même;* [7] *Enfin, tendez;* [8] *vous;* [9] *les Apôtres et autres;* [10] *Imitez-les;* [11] *vous êtes;* [12] *N'ayez;* [13] *regardez;* [14] *que vous avez;* [15] *à tous vos Frères;* [16] *Privez-vous;* [17] *vous pourrez;* [18] *même;* [19] *Soyez bien aise;* [20] *quand quelque chose vous manque sans que vous y ayez contribué.*

II.466.B : « Cette vertu, dit lui-même notre saint prêtre, dispose le cœur à souffrir généralement tous les maux de l'esprit et du corps pour l'amour de Dieu, et pour imiter Jésus-Christ; estimez beaucoup cette vertu et pratiquez-la souvent, vous abandonnant entièrement à Dieu, pour souffrir les choses les plus fâcheuses. 1° Lorsqu'elles se présentent, les agréant et les acceptant par soumission à la volonté de Dieu. 2° Lorsqu'elles arriveront, les recevant avec patience et humilité, sans vous plaindre. 3° En silence, sans en rien dire à personne. 4° Avec estime, les regardant comme de vrais biens. 5° Avec désir, avec joie et action de grâce ». n. m. *Recueil*, p. 180.

*La référence donnée par Blain est exacte. Le texte cité reproduit le chapitre entier du* ***Recueil****, à l'exclusion du titre et de la première phrase :* ***De la Patience****. La patience doit être inséparable de la pauvreté (cf.* ***Recueil****, pp. 180-181).*

II.486.DE-487.A : Ce serait, leur disait-il, un grand abus et un grand désordre dans votre âme si la fréquence des communions en diminuait la ferveur; au contraire, il n'y a rien qui dispose mieux à la communion suivante que la précédente; et si nous ne résistons [1] à la grâce qui se reçoit dans ce sacrement, il nous rassasie sans ôter l'appétit [2] de communier, comme la gloire contente tellement les bienheureux, qu'ils ne perdent jamais le désir de voir Dieu et qu'après l'avoir vu un million d'années [3], ils désireront [4]

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



autant de le voir que s'ils ne faisaient que d'entrer dans le ciel. Ressentez-vous de tels désirs à l'égard de la sainte communion ? C'est un bon conseil qu'au temps de la sainte communion et de l'action de grâces, on rappelle dans son esprit tout ce qu'on ressent d'ordinaire de plus difficile au service de Dieu, et que l'on se parle ainsi à soi-même : Hé ! bien voilà ton Dieu qui se donne tout à toi : ne veux-tu pas te donner tout à lui ? Et puisqu'il ne tient plus qu'à cette difficulté, ne veux-tu pas te surmonter [5] pour son amour ? Et pour le respect que tu lui portes, ne veux-tu pas lui donner cela ? Tu n'oserais sans doute le lui refuser : c'est ainsi qu'il faut s'engager et se presser [6] à se vaincre.

Faites état qu'il n'y a point de meilleur temps en toute la vie que le temps de la sainte communion, et le temps qui la suit, pendant lequel vous avez le bonheur de traiter bouche à bouche, et cœur à cœur avec Jésus. Mais si vous y prenez garde, vous trouverez que vous n'avez pas recueilli le fruit que vous deviez de ces sacrées communications. Examinez-en la cause, n'est-ce point, parce que vous voulez toujours parler et que vous n'écoutez point Notre-Seigneur qui voudrait aussi vous entretenir ? N'est-ce point parce que vous être [7] lâche pendant ce temps ? Vous abandonnez-vous à Notre-Seigneur, pour entrer dans tous ses desseins sur vous, et pour les exécuter ? Il ne faudrait point tant se mettre en peine de chercher tous les jours de nouvelles pensées, pour bien communier; car les plus simples et les plus communes sont les meilleures; puisqu'il n'y a rien de si touchant et de si puissant pour vous unir à Dieu [8] que de considérer ce que la foi nous enseigne de plus commun touchant ce divin sacrement.

*Citation presque textuelle d'un texte qui doit beaucoup aux* **Considérations** *du Père Hayneuve (cf. CL 16, pp. 81-84). Blain suit ici le* **Recueil**, *pp. 226-229 :* [1] *ne résistons pas;* [2] *l'appétit et le désir;* [3] *un million de fois;* [4] *ils désirent;* [5] *ne veux-tu pas la surmonter;* [6] *Il faut ainsi se presser et s'engager doucement;* [7] *êtes;* [8] *unir intérieurement à Dieu.*

LA « RÈGLE DU FRÈRE DIRECTEUR » :

*Blain fait état d'une première rédaction d'une Règle pour les Frères directeurs en l'année 1700. Plus tard, par condescendance aux désirs de certains Frères, De La Salle y apporte quelques adoucissements (II.146.ABC). Par la suite, De La Salle fait silence. Ce n'est qu'après sa mort que les Frères remettent le texte en honneur (II.146.DE-147.A).*

*Plusieurs de ces affirmations surprennent. Il est certain pourtant qu'en 1718, le Frère Barthélemy adresse au « Frère Jean-François, directeur de la maison de nos Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Denis, la règle d'un directeur des Frères de notre Société », et ce, en conformité avec ce qui a été arrêté au chapitre général de 1717 (cf. CL 25, pp. 153-162).*

*En 1734, le Chapitre général ordonnera la publication de la Règle du Frère directeur. La plus ancienne édition paraît remonter à l'année 1740. Blain ne pouvait donc pas encore la citer; mais les citations qu'il donne s'écartent en plus d'un endroit de la rédaction de 1718 pour lui préférer celle qui sera retenue par le texte imprimé par ordre du chapitre de 1734.*

II.144.C : dans la Règle du Frère directeur de chaque maison, il ordonne que ce Frère se trouve à la récréation par préférence à l'oraison, si c'est une nécessité qu'il s'absente d'un de ces exercices et qu'il prenne un autre temps pour s'acquitter de ce premier devoir...

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Aussi bien en 1740 qu'en 1718, le texte de la Règle du Frère directeur prévoit : « s'il arrive quelque occasion où il faille se dispenser de l'oraison ou de la récréation, il se dispensera plutôt de l'oraison que de la récréation et prendra un autre temps pendant le reste du jour pour faire son oraison sans y manquer » (cf. CL 25, p. 155; **Règle** 1740, art. 8).*

II.314.E-315.A : C'est pourquoi il la recommande — la modestie des yeux — avec force dans la règle du Frère directeur où il dit à l'article 22 : « Le recueillement paraîtra au Frère directeur d'une si grande conséquence dans lui et dans les autres [1], qu'il le regardera comme le principal soutien intérieur [2] de la piété, et la dissipation des yeux comme la source de toutes sortes de dérèglements dans une communauté ».

*Citation exacte à un mot près : [1] ms 1718 portait « dans soi et dans tous les autres »; [2] ms 1718 et éd. 1740 donnent tous deux : « soutien extérieur ». En 1718, les articles n'étaient pas numérotés; en 1740 l'article invoqué par Blain porte bien le nº 22.*

II.322.D : C'est ainsi à peu près qu'il s'en explique dans l'article 19 de la Règle du Frère directeur en ces termes : Le Frère directeur ne souffrira dans aucun des Frères, rien qui soit ou qui puisse être contre la régularité et le bon ordre de la maison dont il est chargé. Il fera cas de manquer, ou de voir manquer à un petit point de régularité en quelque chose [1], voulant que la volonté de Dieu qui lui est marquée par les règles et par les usages [2] de l'Institut, soit exécutée exactement, pleinement et entièrement, tant par lui [3] que par ceux dont la conduite lui est confiée [4] [5], étant très persuadé que son premier soin à leur égard est de les établir [6] et maintenir dans un véritable esprit de foi, et de leur faire regarder l'exécution de la volonté de Dieu en toutes choses, comme la règle de toute leur conduite.

*De façon assez curieuse, Blain annonce un « à peu près » alors que le texte qu'il produit ensuite est fidèle à deux ou trois mots près au texte de 1740 celui qu'il a sous les yeux sans aucun doute, puisqu'il renvoie précisément à l'article 19 et qu'il omet les quelques lignes du ms 1718 déjà supprimées par le rédacteur ou l'éditeur du texte de 1740 : [1] en quelque chose que ce soit; [2] par les Règles et les usages; [3] tant par lui que par les autres dont la conduite lui est confiée. Pour cet effet, il ne dispensera aucun Frère des exercices journaliers, de l'examen, du chapelet, de la lecture spirituelle, de l'oraison, etc. si ce n'est pour quelque nécessité pressante et s'il est obligé d'en dispenser quelqu'un, il en donnera avis au Frère supérieur de l'Institut (ms 1718).*

### « DE LA NOURRITURE DES FRÈRES DE CET INSTITUT », TEXTE JOINT A LA « RÈGLE DU FRÈRE DIRECTEUR », AUSSI BIEN EN 1718 QU'EN 1740.

I.234.D : Toute volaille et autres mets plus délicats furent défendus. La grosse viande la plus commune, celle qui est à meilleur marché, fut seule permise. Pour les jours maigres, on n'accorda que des légumes et des herbes cuites sans beaucoup d'apprêt. Le poisson fut exclu à la réserve de celui dont la vileté et la modicité du prix rendent l'usage commun chez les plus pauvres. En un mot, à la table, tout devait marquer l'esprit de pauvreté et celui de pénitence dont on faisait profession. De plus, on régla que cette

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



nourriture si peu consolante pour la sensualité, serait servie avec poids et mesure, c'est-à-dire, en petite quantité.

Re 61; Ca 40 : Il régla la table et voulut qu'on n'y servît que de la grosse viande et la plus commune. Toute volaille ou autres mets plus délicats en étaient exclus. Les jours maigres on ne devait servir que des légumes ou des herbes cuites sans beaucoup d'apprêt. Tout devait ressentir l'esprit de pauvreté dont on y faisait profession.

Bd 71 : excluant de leur table tout ce qui ressent la délicatesse et voulant qu'on ne servît que des viandes de boucherie, et des légumes les vendredis et samedis ainsi que les jours de jeûne.

*Les trois biographes se réfèrent ici aux dispositions adoptées par la première assemblée des Frères tenue à Reims en 1686 (ou en 1684?). Nul doute pourtant qu'ils ne se souviennent avoir lu le chapitre de la Nourriture, joint à la* **Règle du Frère directeur**, *ou un autre texte étroitement apparenté à celui-là : « La nourriture des Frères sera commune et ordinaire... Ils ne mangeront point de volailles qu'en maladie... Ils mangeront ce qu'il y aura de meilleur marché. Ils pourront manger du poisson lorsqu'il sera meilleur marché que les œufs... Les jours auxquels on mange de la viande, ils ne mangeront que de la viande de boucherie, six onces chacun... Les jours auxquels on fait abstinence de viande, à dîner, on leur donnera un potage et une portion de trois œufs accommodés ou la valeur de trois œufs en œufs ou en légume et du dessert ou une salade, au souper on donnera une portion de légumes... » (ms 1718, cf. CL 25, p. 161; éd. 1740, texte identique à quelques mots près).*

« RÈGLES COMMUNES » :

*A diverses reprises, les biographes rappellent qu'avant de rien écrire en fait de règles, le Fondateur voulut que les premiers règlements établis d'un commun accord entre lui et les Frères fussent mis à l'épreuve du temps. Ils datent de la période de Vaugirard, et plus précisément des années 1694 et 1695, une première rédaction relativement complète des* **Règles communes** *(I.339.E-340.ABC; Re 106; Ca 71; une allusion dans Bd 75-76). Dans son quatrième livre, Blain revient sur la pratique de De La Salle : s'il est l'auteur des* **Règles**, *il ne les a pas écrites sans avoir soumis ses idées, puis son texte, au jugement des Frères (II. 411.B).*

*Quelques divergences de vues ayant surgi parmi les Frères à qui le Fondateur soumettait les textes, celui-ci proposa l'arbitrage de trois supérieurs de communauté (I.340.D; Re 106; Ca 71). Une fois les* **Règles** *revues par les Frères au cours du chapitre général de 1717, De La Salle y mit la dernière main (Re 273; Ca 151).*

II.136.B : Ce fut alors qu'il composa les chapitres de la modestie et du bon gouvernement, tirés en partie des Règles et Constitutions de saint Ignace, qu'il ajouta à l'Institut des Frères avec beaucoup d'habileté aussi bien que celui de la régularité et de quelques autres qui n'étaient pas encore dans la règle.

*De fait, les chapitres XVI (De la Régularité) et XXIII (De la Modestie) ne figuraient pas dans le texte manuscrit de 1705. Il est plus difficile de savoir ce que Blain veut dire quand il parle des chapitres du bon gouvernement et de quelques autres qui n'étaient pas encore dans*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*la règle. Ce sont les capitulants de 1725, puis les éditeurs de 1726 qui sont responsables de l'addition d'une Préface et des deux chapitres concernant les vœux. Quant aux règles du gouvernement, elles n'ont jamais été insérées dans le livre des* **Règles communes**; *au cours du XVIII^e siècle, elles ne furent pas communiquées aux Frères avant 1777, dans une rédaction qui ne peut devoir que très peu au Fondateur lui-même.*

*Blain nous renvoyant au texte de 1726, c'est à celui-là que l'on donnera la préférence dans les notes ci-après.*

II.323.CD : le soin qu'il a eu... de leur faire remarquer que les plus petits règlements observés par amour de Dieu sont devant sa divine majesté d'un grand mérite et que quand même ils n'obligeraient point sous peine de péché, on ne les viole guère sans péché; parce que, selon la doctrine des maîtres de la vie spirituelle et même des plus grands théologiens, la paresse, la lâcheté, la curiosité, l'attache à son sens ou quelque autre vice, est le principe de cette infidélité, quand elle est volontaire et de propos délibéré. n. m. Instructions qu'il leur donnait sur ce sujet.

*Ces lignes sont très proches de celles-ci, de la Préface (1726) qui elle, n'est certainement pas de De La Salle : « Quoique les Règles des Frères des Ecoles chrétiennes n'obligent pas sous peine de péché, sinon lorsqu'elles touchent les vœux, il est cependant difficile d'en violer un point sans offenser Dieu en quelque chose, parce que, selon saint Thomas, c'est ordinairement ou par négligence, ou par lâcheté, ou par le peu d'affection que l'on a pour sa perfection, ou en se laissant aller à quelque passion déréglée, comme à l'impatience, à une démangeaison de parler, ou à quelqu'autre affection provenant d'un esprit peu mortifié... » (***Règles***, 1726, p. 6).*

II.361.A : il ne permet à aucun, sous quelque prétexte que ce soit, de prendre la tonsure, pas même de porter le surplis, ni de chanter avec les clercs dans l'église.

Re 89; Ca 59 : Il fit même un règlement par lequel il leur était défendu d'y aspirer (à la prêtrise), ni de recevoir jamais de prêtres parmi eux.

*« Ils ne pourront être prêtres ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni même chanter, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église, sinon servir une messe basse » (**Règles**, 1726, p. 14; CL 25, p. 16). Dans une rédaction plus ancienne (texte dit de 1705) les derniers mots « sinon servir une messe basse » faisaient défaut. Mais, prêtre lui-même, De La Salle recourait volontiers à l'un ou l'autre des Frères pour lui servir une messe basse.*

II.231.E-232.A : « L'esprit de cet Institut est [1] un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à n'envisager rien [2] que par les yeux de la foi; à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu, entrant toujours dans ces sentiments de Job : *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; il ne m'est rien arrivé que ce qui lui a plu* [3]. Les Frères [4] de cette Société animeront toutes leurs actions de sentiments de foi; et en les faisant, ils auront toujours en vue les ordres et la volonté de Dieu, qu'ils adoreront en toutes choses, et par lesquels ils auront égard de se conduire et de se régler [5]. Ils s'étudieront à avoir une continuelle vigilance sur eux-mêmes, pour ne pas faire, s'il leur est possible, une seule action naturellement par coutume, ou par quelque motif humain; mais ils feront en sorte de les faire toutes par la conduite de Dieu, par le mouve-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ment de son Esprit, et avec intention de lui plaire. Ils feront le plus qu'ils pourront attention à la sainte présence de Dieu, et auront soin de se la renouveler de temps en temps, étant bien persuadés qu'ils ne doivent penser qu'à lui, et à ce qu'il leur ordonne » [6]. n. m. Leçons qu'il fait à ses enfants sur la vie de foi. *Règles communes*, chap. 12, p. 16.

*La référence est exacte, toujours selon l'édition 1726. Quelques variantes non négligeables : [1] premièrement; [2] ne rien envisager; [3] souligné dans les Règles comme dans Blain qui omet : et en d'autres semblables si souvent exprimés dans la Sainte Ecriture et dans la bouche des anciens patriarches; [4] un paragraphe entier est omis : Pour entrer et vivre dans cet esprit...; [5] un autre paragraphe est omis : Pour cet effet, ils s'appliqueront...; [6] ce qu'il leur ordonne, c'est-à-dire, à ce qui est de leur devoir et de leur emploi.*

II.362.A : « L'esprit de cet Institut [1], leur dit-il dans ses règles, consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants, et de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence, s'ils ne l'ont pas perdue, et de leur donner beaucoup d'éloignement, et une très grande horreur pour le péché, et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté. Pour entrer dans cet esprit, ajoute-t-il, les Frères de la Société s'efforceront par la prière, par les instructions, par leur [2] vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire, selon les règles et les maximes du saint Evangile » [3]. n. m. *Chap.* 2, p. 17.

*La référence est exacte, toujours selon l'édition 1726. La citation est textuelle; deux variantes par rapport au texte ms 1718 : [2] et par leur; [3] de l'Evangile. Une variante par rapport au texte 1726 : [1] Secondement, l'esprit de leur Institut consiste.*

II.231.A : Par cet esprit de foi en 1692, il fit une règle qui s'observe ponctuellement chez les Frères, de la pratique sainte qu'il leur avait inspirée, de porter toujours sur eux le Nouveau Testament...

la même règle oblige les novices d'en apprendre tous les jours par mémoire une page environ, et tous les autres de la lire à genoux.

*Précision d'ordre chronologique qu'on ne trouve qu'en Blain. De fait, le texte dit de 1705 montre l'ancienneté des usages et pratiques qui sont ici décrites. Cf. CL 25, pp. 18, 101, 148.*

II.82.E-83.A : Le prélat... le pressa fort de manger à sa table; mais le saint homme qui trouvait toujours une excuse prête dans l'usage de sa communauté, pour se défendre de cet honneur, pria le prélat de trouver bon qu'il servît lui-même aux Frères d'exemple de la règle qu'il leur avait prescrite.

*Allusion à cet article : « Il ne sera jamais permis de manger ni boire hors la maison » (**Règles**, 1726, p. 19; prescription semblable dans le ms 1718; cf. CL 25, p. 21).*

Re 113; Ca 75 : l'évêque le reçut comme son ami, le pressa plusieurs fois de manger à sa table, mais il s'en défendait toujours modestement sur la règle qui ne lui permettait pas de profiter de cet honneur.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Bd 65 : il évitait d'aller manger en ville, non pas même chez ses parents, quelques prières et instances qu'ils lui en fissent, commençant dès lors à donner exemple aux Frères de sa communauté, d'une pratique à laquelle il les a depuis engagés par un point de règle, à laquelle lui-même fut très exact le reste de sa vie.

*En un autre endroit, Maillefer parle non seulement de l'invitation à manger, mais aussi bien de l'invitation à loger chez l'évêque de Mende :*

Re 221; Ca 127 : Il le pressa de prendre un logement chez lui et lui offrit sa table, mais il se défendit d'accepter l'un et l'autre comme incompatibles avec les Règles de l'Institut.

*Allusion à cet autre article des Règles : « Les Frères... logeront dans les hôtelleries et ne logeront ni dans les monastères, ni chez des particuliers que par ordre du Frère supérieur ou directeur... » (**Règles**, 1726, p. 79; cf. CL 25, p. 88; texte semblable en 1718 et en 1705, sauf toutefois, pour ce dernier, la mention du Frère supérieur).*

II.288.CD : « Les Frères de cet Institut, dit-il dans sa règle, doivent beaucoup aimer le saint exercice de l'oraison, et ils doivent le regarder comme le premier et le principal de leurs exercices journaliers, et celui qui est le plus capable d'attirer la bénédiction de Dieu sur tous les autres : ils seront exacts à la faire tous les jours dans le temps, et autant de temps que la Règle l'ordonne; et ils ne quitteront pas cet exercice sans un besoin pressant qui ne se puisse remettre ». n. m. *Règles communes*, p. 20.

*Référence exacte : **Règles**, 1726, p. 20; citation textuelle, sauf la finale de cet article : Si quelquefois ils sont obligés de s'en absenter, ils demanderont au Frère directeur un autre temps pour la faire pendant le jour sans y manquer.*

II.145.E-146.A : Pour être exaucé sur ce point (obtenir de bons directeurs), il avait établi dans sa communauté depuis l'année 1696 jusqu'à l'année 1710, la pratique du jeûne et de la communion journalière, c'est-à-dire que tous les jours il y avait un ou plusieurs Frères, selon leur nombre dans chaque maison, qui jeûnaient et communiaient tour à tour en chaque semaine, pour demander à Dieu de dignes Frères directeurs. Ensuite sur la représentation des Frères anciens assemblés à Paris, ce jeûne fut fixé par Monsieur de La Salle au vendredi pour tous, et est devenu un jeûne de règle en quelque manière, ou plutôt un jeûne consacré par la coutume pour la même fin, aussi bien que la communion du jeudi ou du jour de congé.

*Le ms dit de 1705 portait : « on observera aussi cette pratique dont personne ne s'exemptera sans incommodité et sans permission du Frère directeur que tous les Frères jeûnent le jour de la semaine qu'ils doivent communier en particulier qui leur sera marqué par le Frère directeur... » (cf. CL 25, p. 25). Le ms 1718 dit au contraire : « Les Frères jeûneront tous ensemble un jour de la semaine qui sera le vendredi... » Le texte imprimé de 1726 que Blain suit ici comme ailleurs reprend le texte de 1718 (cf. **Règles**, 1726, p. 23).*

*Les textes ne disent pourtant rien concernant une intention qui aurait été suggérée : demander à Dieu de dignes Frères directeurs. Outre les suffrages pour les défunts, les règles se contentent de recommander, en général, « les besoins de la communauté ». « On fera la com-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*munion du jeudi ou de la fête qui arrivera dans la semaine pour la communauté* » (**Règles**, *1726, p. 21;* id. *en 1718; cf. CL 25, p. 24).* « *A 8 heures et demie on assistera à la sainte messe à laquelle un ou plusieurs novices communieront pour les besoins de la communauté un jour de la semaine qui leur sera marqué* » *(cf.* **Règles**, *ms 1705; CL 25, p. 148).*

II.143.C : Quelques années après le saint homme mit en règle ce qu'il avait autorisé par la pratique et en fit le chapitre sixième de ses règlements.

... ce chapitre de la manière de se comporter dans les récréations si conforme aux maximes de l'Evangile et des saints, était en usage chez les Frères depuis près de vingt-quatre ans sans qu'il eut trouvé pendant tout ce temps aucun contradicteur. Ce ne fut que dans l'assemblée de 1717 que trois ou quatre Frères proposèrent aux autres de modifier une règle qui semblait mettre la nature si à l'étroit...

*Les biographes, Blain surtout, insistent sur les précautions prises par De La Salle pour régler les récréations.* « *Ce fut vers l'an 1694, dans le temps qu'il n'y avait encore que cinq maisons établies et pas plus de trente Frères que Monsieur de La Salle par un mouvement de ferveur extraordinaire, faisant à Vaugirard une retraite d'un mois avec quatre des principaux Frères qui étaient avec lui dans le Noviciat fut inspiré de chercher un moyen de fermer dans les récréations la porte à la fausse liberté* » *(I.143.C).*

*Maillefer signale cette première rédaction immédiatement après avoir parlé de l'assemblée de 1694 et de la présentation de l'ensemble des règles aux Frères assemblés à Vaugirard (Re 110-111; Ca 74).*

*A la suite des difficultés soulevées au cours du chapitre de 1717, et grâce à l'arbitrage des* « *Supérieurs de communauté qui avaient le plus de réputation* » *(II.143.DE) le texte ne subit que deux retouches assez légères aux articles 4 et 6 (v.* infra*).*

II.144.CD : tous les points de règle qui composent le chapitre des récréations sont les antitodes particuliers des défauts qui peuvent s'y glisser et qui s'y étaient en effet glissés malgré les attentions et les soins du vigilant supérieur. Ç'a été pour détourner tous les désordres qui s'y étaient commis sous ses yeux qu'il a détaillé la pratique des vertus contraires; et parce que la lumière du Saint-Esprit lui montrait que des règles si importantes pouvaient recevoir quelque atteinte par la demeure des étrangers avec les Frères, il a fermé la porte de leurs maisons d'école aux pensionnaires ennemis du silence, trop libres dans les récréations et qui apportent partout où ils sont la dissipation, la licence et l'irrégularité.

II.136.CD : Entre autres articles, il est ordonné aux Frères « de n'y point parler qu'ils n'aient auparavant salué le Frère directeur et qu'ils n'en aient reçu de lui la permission; de ne parler de personne en particulier, que pour en dire du bien; de ne s'informer de rien qui soit curieux ou inutile, de garder le silence d'abord qu'on se sépare des autres; de ne faire aucune légèreté, badinerie ou geste indécent; de ne point trop élever la voix, de n'y pas rire avec éclat, de ne contredire et de ne point improuver ce qui sera dit, ce qui n'appartient qu'au Frère directeur : enfin, de s'entretenir de choses édifiantes qui les puissent porter à l'amour de Dieu et à la pratique de la vertu ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 110-111; Ca 74 : il engagea les Frères à ne se parler qu'avec respect et à s'abstenir des termes qui sentaient trop un air de familiarité, et pour prévenir les contestations qui naissent ordinairement de la diversité des sentiments, il régla que dans les conversations, il n'y en aurait qu'un qui parlerait, que les autres l'écouteraient et que si un d'eux avait quelque chose à dire, il en demanderait la permission au plus ancien en le saluant.

*Interprétations assez libres de ces articles du chapitre VI des* ***Règles communes*** *: [4] Aucun des Frères ne parlera dans les récréations qu'il n'ait auparavant salué le Frère directeur et que le Frère directeur ne le lui ait permis (1) en le saluant. [6] Ils ne parleront d'aucun des Frères, ni de ceux qui auront été dans la Société, ni d'aucune autre personne en particulier, que pour en dire du bien (2). [10] Aucun des Frères ne s'informera de rien qui soit curieux ou inutile. [16] Lorsqu'un Frère se séparera du lieu de la récréation, il gardera le silence pendant tout le temps qu'il sera dehors et séparé des autres. [14] Ils prendront garde cependant de n'y pas faire de légèretés, ni de badineries, ni aucun geste indécent, de n'y pas parler d'un ton de voix trop élevé, et de n'y pas rire avec éclat. [12] Aucun des Frères ne contredira, et n'improuvera pas ce que les autres auront dit, le Frère directeur seul peut et doit le faire, s'il arrive que quelqu'un dise quelque chose de mal à propos. [9] Ils ne parleront pas non plus de ce qui se sera passé dans le monde qui puisse malédifier (3), ni de ce qu'ils y auront appris; mais ils s'entretiendront de choses édifiantes, qui les puisse porter à l'amour de Dieu et à la pratique de la vertu.* ***Règles****, 1726, pp. 26-28; CL 25, pp. 29-31. Variantes du ms 1718 : (1) ne lui ait fait signe; (2) d'aucune autre personne vivante; (3) les mots : qui puisse malédifier sont omis.*

*L'article [6] a particulièrement retenu l'attention de Blain. Les Frères ayant parlé trop aisément à la louange du saint,*

I.268.D : Il s'avisa pour les corriger d'un défaut si édifiant et que la seule humilité pouvait condamner, de leur faire une loi *de ne parler en récréation d'aucune personne vivante en particulier...* Il fut contraint dans la suite de modifier cette règle si commode à son humilité et si onéreuse à ses disciples, en ajoutant ces paroles, *que pour en dire du bien.*

II.302.D : Il a porté à cet égard si loin sa charitable prudence qu'il s'était fait une loi pour lui, et une règle pour ses disciples de ne parler d'aucune personne vivante sur la terre, si ce n'est pour en dire du bien.

II.408.D : Il leur fit pour lors une loi par une règle expresse de ne parler d'aucune personne vivante.

*Les observations de Blain sont confirmées par l'examen des textes. Les mss 1705 et 1718 portent : « Ils ne parleront d'aucun des Frères ni de ceux qui auront été dans la Société ni d'aucune autre personne vivante ». Le texte de 1726 : « Ils ne parleront d'aucun des Frères, ni de ceux qui auront été dans la Société, ni d'aucune autre personne en particulier, que pour en dire du bien » (CL 25, p. 29).*

II.360.D : En un mot, la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard de leurs écoliers, à l'égard d'eux-mêmes, à l'égard des personnes externes,


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



les jours et les temps qu'ils la doivent faire, les corrections qu'ils doivent employer : tout est détaillé dans les Règles que Monsieur de La Salle leur a données.

*On retrouve ici, les titres de plusieurs chapitres des* **Règles communes** *: Chapitre VII. De la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard de leurs écoliers. Chapitre VIII. De la manière dont les Frères doivent se comporter dans les corrections qu'ils pourront faire aux écoliers. Chapitre IX. De la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard d'eux-mêmes, à l'égard de leurs Frères et à l'égard des personnes externes. Chapitre X. Des jours et des temps que les Frères feront l'école, et des jours auxquels ils donneront congé aux écoliers (***Règles***, 1726, pp. 29-38).*

II.490.B : Il célébrait toutes ses fêtes avec une dévotion singulière, celles-mêmes qui ne sont point chômées, comme la Visitation et la Présentation, etc. Il a même obligé les Frères à le faire par un point de Règle.

*Blain renvoie ici à cet article du chapitre X des* **Règles communes** *: Les jours des fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge, et autres qui ne sont point chômées, qu'on fête et qu'on solennise dans la communauté, telle que sont la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'Exaltation de la Sainte Croix et les fêtes de la Présentation et Visitation de la Très Sainte Vierge, aussi bien que le jour de la fête de Saint Joseph, Patron et Protecteur de la communauté, on donnera congé tout le jour au lieu du jeudi (***Règles***, 1726, p. 46).*

*Un autre article pourrait être invoqué : celui des exercices particuliers « pour les fêtes non chômées », qui reprend la même énumération et fixe quelques points d'horaire (cf. CL 25, p. 134).*

I.255.C : Monsieur le curé... lui ordonna (au Frère Bourlette) de donner aux écoliers un congé de huit ou dix jours. L'humble Frère s'en excusa, ne croyant pas en conscience pouvoir le faire sans ordre par écrit de Monsieur de La Salle.

*Ce texte pourrait rendre compte d'un usage déjà établi (en 1686) et plus tard consigné dans les* **Règles communes** *: On donnera les vacances pendant tout le mois de septembre, et on ne les donnera point en un autre temps, à moins qu'il n'y ait une nécessité évidente, eu égard au besoin de la récolte et des vendanges, et qu'on en ait un ordre exprès du Frère supérieur de l'Institut qui désignera le jour qu'on les commencera et qu'on les finira (***Règles***, 1726, p. 40). Rédaction quelque peu différente en 1718 : On donnera les vacances pendant tout le mois de septembre et on ne les donnera jamais en un autre temps qu'il n'y ait une nécessité évidente eu égard au besoin de la récolte et des écoliers et qu'on en ait un ordre exprès du Frère supérieur. S'il est nécessaire dans quelque endroit de donner les vacances plus tôt ou plus tard, le Frère supérieur de l'Institut désignera le jour auquel on les commencera et le jour auquel on les finira (cf. CL 25, p. 47).*

II.440.DE : Si on veut voir un beau tableau de cette sorte d'obéissance, ou plutôt si on veut la voir admirablement bien réduite à la pratique, il n'y a qu'à lire le Chapitre 12 des Règles communes que Monsieur de La Salle a données aux Frères.

Les Frères, dit-il, regarderont toujours Dieu dans la personne de leur directeur, et auront égard de ne s'adresser à lui que comme revêtu de l'autorité de Dieu; ils se met-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



tront dans cette disposition avant que de se présenter devant lui. Ils lui parleront avec [1] un profond respect toujours à voix basse et avec des termes qui marquent la vénération qu'ils ont pour lui comme tenant la place de Dieu, qu'ils doivent reconnaître et respecter en sa personne.

Ils ne passeront point devant le Frère directeur qu'ils ne lui fassent une inclination respectueuse. Ils auront une humble et entière confiance à son égard et lui découvriront toutes leurs infirmités tant du corps que de l'esprit : leurs peines, leurs tentations, l'affection, la facilité ou difficulté qu'ils trouvent dans la pratique de la vertu [2]. Lorsqu'ils rendront compte de leur conduite, ils le feront dans la disposition et dans la vue de le rendre à Dieu [3]. Ils recevront les avis qui leur seront donnés par le Frère directeur [4] avec beaucoup de respect, comme étant donnés de Dieu même, ne le regardant que comme l'organe de Dieu [5] par lequel il leur fait connaître les moyens dont ils doivent se servir pour aller à lui. Ils recevront dans le même sentiment de respect et de soumission tous ses ordres et commandements [6], n'envisageant en lui que l'autorité de Dieu qui lui est communiquée et sa divine majesté qu'il leur représente.

*Le chapitre XII des* ***Règles communes*** *a pour titre : De la manière dont les Frères doivent se comporter à l'égard du Frère directeur. Blain cite ici les paragraphes 3, 6, 7, 8, 9 (incomplètement), 10 et 11. Variantes :* [1] *Ils ne parleront au Frère directeur qu'avec;* [2] *ils auront même un très grand soin de lui faire connaître simplement et en particulier tout ce qui se passera en eux;* [3] *rendre à Dieu même qui connaît le fond de leur âme;* [4] *donnés dans la rendition de compte et en tout autre temps;* [5] *ne regardant le Frère directeur que comme l'organe et la voix de Dieu;* [6] *et ses commandements.*

II.322.E-323.AB : Ce qu'il dit dans le chapitre 16 des Règles communes, qui est sur la Régularité, est encore plus fort et plus touchant. Le voici :

Les Frères auront une estime toute particulière pour tout ce qui concerne la régularité, de quelque peu de conséquence qu'il paraisse, la regardant comme étant pour eux le premier moyen de sanctification; parce que c'est en elle qu'ils trouvent le principal secours pour leur faire observer les commandements de Dieu et le principal appui contre toutes les tentations des démons, quelque violentes qu'elles soient, et parce que Dieu y attache particulièrement ses grâces. La régularité est aussi le premier soutien des communautés, qui est tel qu'elle les rend inébranlables tant qu'elle y subsiste, et l'irrégularité est la première source de leur destruction et de la perte des sujets qui en sont les membres. Dans cette vue les Frères préféreront les règles et les pratiques de leur Institut à toutes les autres pratiques, quelque saintes qu'elles soient en elles-mêmes, à moins qu'elles ne soient des commandements de Dieu ou de l'Eglise. Chacun des Frères s'appliquera particulièrement à ne rien faire qui soit ou qui puisse être contre la régularité et le bon ordre de la maison. Et pour cet effet, tous feront cas de manquer à un petit point de régularité, voulant faire en tout et très exactement la volonté de Dieu qui leur est marquée par les règles et les pratiques de leur Institut.

*Citation textuelle à un mot près (Les Frères donc auront...) du chapitre XVI : De la Régularité,* ***Règles****, 1726, pp. 54-55; les articles cités sont les paragraphes 2, 3 et 4 de ce chapitre.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.144.C : Monsieur de La Salle qui unissait à tant de lumières une si grande expérience en était si convaincu qu'il a fait de la règle des récréations un des quatre soutiens fondamentaux de son Institut.

*Allusion au paragraphe 8 du chapitre XVI des* **Règles communes**, *qui énumère huit soutiens de l'Institut, quatre soutiens intérieurs et quatre soutiens extérieurs. Ces derniers sont dans l'ordre : 1° la rendition de compte de conscience; 2° la coulpe journalière; 3° l'avertissement des défauts; 4° la manière de bien passer la récréation (***Règles**, *1726, p. 56; CL 25, p. 65). Le ms 1718 et déjà le* **Recueil** *donnaient une énumération du même genre. Voici les termes du* **Recueil** *: Les quatre soutiens extérieurs de leur Institut qui sont : 1° la rendition de compte de conscience; 2° l'accusation; 3° l'avertissement des défauts; 4° la manière de bien passer la récréation (CL 15, p. 6).*

II.330.B : Il ne pouvait souffrir que ses Frères eussent rien de particulier que la Règle ne permet pas. Il ne voulait pas même que les termes de *tien* et de *mien* fussent dans leur bouche. Tout autre que celui de *nôtre* leur était interdit, afin qu'ils se souvinsent que tout entre eux était commun. S'il apercevait en quelqu'un quelque attache, il l'en reprenait sévèrement, comme un introducteur de nouveautés et un infracteur des Règles.

*A la lecture de ces lignes, on se reporte aisément à quelques articles du chapitre XIX des* **Règles communes** *: De la Pauvreté. « Les Frères n'auront rien en propre, tout sera en commun dans chaque maison... Les Frères n'auront rien à leur usage excepté un Nouveau Testament, une Imitation de Jésus-Christ, un chapelet auquel sera attaché un crucifix dont la croix et le christ pourront être de cuivre; un petit porte-feuille... Les Frères qui tiendront les classes des écrivains auront, outre cela, une écritoire... » Quant aux vocables de tien, de mien ou de nôtre, les Règles n'en disent rien; Blain fait probablement allusion à un usage qui lui s'est certainement maintenu très longtemps parmi les Frères.*

II.251.E-252.A : « Les Frères, dit-il, qui auront fait vœu de chasteté et ceux qui se disposent à le faire [1], doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté.

Pour cet effet, leur première et principale application à l'égard de l'extérieur, sera de faire éclater en eux la chasteté par-dessus toutes les autres vertus. Pour conserver cette vertu avec tout le soin qu'elle demande, 1° Ils auront la sobriété en recommandation au boire et au manger, surtout à l'égard du vin ennemi de la chasteté, et auront soin de le bien tremper [2]. 2° Ils feront paraître en toutes choses une grande pudeur [3]. Le premier habit qu'ils mettront en se levant et le dernier qu'ils quitteront en se couchant sera leur robe : et lorsqu'ils [4] parleront à des personnes d'autre sexe, ils s'en éloigneront toujours de quelques pas, et ne les envisageront jamais fixement. Ils ne leur parleront que d'une manière fort réservée, et qui soit bien éloignée de la moindre liberté, ou familiarité et ils auront soin de terminer avec elles en peu de mots [5]. n. m. *Chap. XX de la Chasteté.*

*Comme partout ailleurs, Blain suit ici le texte imprimé de 1726. Sa référence est exacte. Ce chapitre* **De la Chasteté** *porte bien le n° XX, alors qu'il portait le n° 19 dans le ms 1718.*

*Fort malencontreusement, le biographe insiste par un* **dit-il** *à propos de deux articles qui ne sont nullement de De La Salle, mais bien des éditeurs de 1726. Le texte revu par le Fondateur (ms 1718) disait simplement :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



[1] *Les Frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté.*

[2] *Pour conserver cette vertu avec tout le soin qu'elle demande, ils feront paraître une grande pudeur en toutes choses.*

*Du texte de 1726, Blain s'écarte d'ailleurs à plusieurs reprises :*

[3] *Ils auront égard de ne se voir, ni laisser voir d'une manière tant soit peu indécente. Le premier habit qu'ils mettront... leur robe; et ils ne coucheront point sans caleçon.*

[4] *Lorsqu'ils parleront;* [5] *ou familiarité. L'affabilité avec laquelle ils sont obligés de parler aux mères des écoliers, pour ne les pas rebuter, ne les doit pas empêcher de garder cette retenue à leur égard; et ils auront soin de terminer avec elles en peu de mots.*

*Au total le biographe cite sept des onze paragraphes de ce chapitre.* **Règles**, *1726, pp. 64-65; CL 25, pp. 71-73.*

II.446.C : En second lieu, son obéissance à l'Eglise et aux Supérieurs ecclésiastiques n'a point eu de bornes. Elle lui était si à cœur qu'il commence le chapitre de sa règle sur l'obéissance par ces termes : *Les Frères s'appliqueront avec soin et sur toutes choses à se rendre parfaitement obéissants à Notre Saint Père le Pape et à toutes les décisions de l'Eglise, et à leurs supérieurs.*

*Une fois encore, Blain cite le texte imprimé en 1726. Il attribue formellement à De La Salle des mots qui ne sont pas de lui, à cet endroit tout au moins. La référence qu'il donne en marge :* **Reg. Comm.** *c. 21, p. 66 est exacte. Mais le texte contrôlé par le Fondateur en 1718 portait simplement : Les Frères s'appliqueront avec soin et auront égard de n'obéir jamais que dans des vues et par des motifs de foi (cf. CL 25, p. 73). C'est à la suite de l'obtention des bulles pontificales que les Frères introduisirent le passage cité par Blain et produit par lui pour attester des sentiments personnels du Fondateur. Dans les* **Règles**, *en matière d'obéissance, le Fondateur ne faisait aucune allusion au devoir d'obéissance des Frères à l'égard des Supérieurs ecclésiastiques.*

*Au contraire, en 1726, les Frères écrivent : « Les Frères s'appliqueront avec soin et sur toute chose à se rendre parfaitement obéissants : 1° à Notre Saint Père le Pape, et à toutes les décisions de l'Eglise. 2° à leurs supérieurs, et auront égard de n'obéir que dans des vues et par des motifs de foi »* (**Règles**, *1726, p. 66; CL 25, p. 73).*

II.441.B : dans le chapitre de sa règle ci-dessus rapportée, il recommande à ses disciples *d'être très exacts à tout quitter* [1] *au premier signe du Frère directeur; de ne faire aucune* [2] *chose sans permission, quelque petite et de peu de conséquence qu'elle paraisse* [3], *afin de pouvoir s'assurer en toutes choses de faire la volonté de Dieu.*

*Citation presque textuelle d'après le texte de 1726 :* [1] *Ils seront exacts;* [2] *Ils ne feront aucune;* [3] *le texte de 1718 portait : et de quelque peu de conséquence que la chose paraisse.*

II.441.C : il exige des Frères de *n'entrer en aucun lieu que dans celui où l'exercice présent les appelle, de ne point sortir de la maison, pas même de la place où on est sans permission, de ne lire aucun livre ni papier, et ne rien copier sans permission, sans en excepter les livres spirituels dont il ne permet le choix à aucun, ni la lecture qu'avec permission;* loi qu'il étend à tous les besoins et à toutes les infirmités corporelles.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Blain se contente ici de donner une idée du contenu des paragraphes 3, 4, 6 et 7 du chapitre de l'obéissance. On comprend mal dès lors pourquoi il souligne, comme s'il citait textuellement. Voici le texte des* ***Règles communes****, 1726 :*

*[3] Ils n'entreront en aucune place, que dans celle dans laquelle on fait l'exercice présent, et ne sortiront point de la maison, ni même de la place où on est sans permission.*

*[4] Ils ne liront aucun livre ni papier, et ne copieront rien sans permission du Frère directeur; ce qu'ils pourront copier sera des cantiques spirituels, des règles et pratiques de l'Institut, d'arithmétique, de catéchisme, et de tout ce qui peut être d'usage dans la communauté.*

*[6] Tous les livres spirituels ou autres, excepté les catéchismes qui sont en commun, seront donnés par le Frère qui en sera chargé, sans qu'aucun puisse prendre la liberté d'en choisir, bien loin de s'en attribuer ni de lire dans aucun autre que ceux qui leur seront donnés.*

*[7] Lorsqu'ils auront quelque besoin, ils le représenteront simplement au Frère directeur, sans rien demander. Ils en useront de même dans toutes leurs infirmités corporelles (***Règles****, 1726, pp. 66-67).*

*Le ms 1705 formulait ainsi l'article [6] : tous les livres soit catéchismes soit livres spirituels ou autres seront donnés par le Frère directeur et distribués par le Frère qui en sera chargé, sans qu'aucun puisse prendre la liberté d'en choisir bien loin de s'en attribuer ni de lire dans aucun autre que ceux qui leur seront donnés (cf. CL 25, p. 74).*

II.309.E-310.A : Voici le chapitre XXIII de sa règle sur la modestie (n. m. Règles de modestie qu'il a données aux Frères).

On peut dire en général qu'il faut que les Frères fassent paraître dans toutes leurs actions extérieures, une grande modestie et humilité, jointe à une sagesse qui convienne à leur profession. Mais en particulier (pour avoir la modestie qui leur convient) ils observeront les pratiques suivantes.

Ils tiendront toujours la tête droite, l'inclinant tant soit peu sur le devant; ils ne la tourneront point en arrière, ni de côté ni d'autre [1]. Le recueillement paraîtra aux Frères d'une si grande conséquence, qu'ils le regarderont comme un des principaux soutiens de la Société, et la dissipation des yeux comme la source de toutes sortes de dérèglements dans une communauté. Pour se le procurer [2], ils auront pour l'ordinaire les yeux baissés sans les élever excessivement, ni les tourner de côté. Ils marcheront posément et en silence, ayant leurs yeux et tout leur extérieur dans une grande retenue, sans branler les bras de côté et d'autre, et sans se presser considérablement, à moins que quelque nécessité ne les y oblige.

Ils auront égard que leurs gestes et tous les mouvements de leur corps soient tels qu'ils puissent édifier tout le monde. Enfin, ils tiendront toujours leurs habits propres et nets, et ils les porteront avec la décence et la modestie qui convient à une personne de leur profession.

*Le texte contrôlé par De La Salle en 1718 constituait le chapitre 21 des* ***Règles communes****; il comptait quinze paragraphes; Blain en donne sept, suivant l'ordre entièrement nouveau adopté par les éditeurs de 1726. C'est donc bien à tort que le biographe introduit sa citation par les mots : Voici le chapitre XXIII. En [1] il omet : et si la nécessité les y oblige,*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*ils tourneront en même temps tout le corps posément et avec gravité. En* [2] *le texte de 1718 ne comportait pas les mots : Pour se le procurer.*

I.309.CD : Il a porté la précaution jusqu'à leur interdire d'apprendre la langue latine et à en défendre l'usage à ceux qui la savent, sous quelque prétexte que ce soit... Cette règle est la gardienne des autres et le boulevard qui les défend.

I.378.A : C'est encore un article de leurs Constitutions de ne point apprendre la langue latine ou de n'en point faire usage.

Re 89; Ca 59 : Il leur enjoignit de plus de renoncer pour la suite à l'étude de la langue latine, sans qu'il fût permis à ceux qui l'avaient apprise d'en faire usage sous quelque prétexte que ce fût. Ce règlement qui fait un des principaux articles de leur règle et qui s'observe religieusement chez eux...

*Ces textes sont un écho assez fidèle des défenses portées par le chapitre XXVIII des* ***Règles communes*** *(chap. 26, en 1718), dont voici les deux premiers articles :*

*Les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la Société, et ils s'y comporteront comme s'ils ne la savaient pas; ainsi il ne sera pas permis à aucun Frère d'enseigner la langue latine à qui que ce soit, soit dans la maison, soit dehors.*

*Il ne sera pas même permis aux Frères de lire aucun livre latin, ni de dire un seul mot de latin, sans une nécessité absolue et indispensable, et par ordre du Frère directeur; comme par exemple, lors qu'il se présentera quelqu'occasion de parler à un étranger qui ne saurait pas la langue vulgaire et qui saura la latine.*

II.493.D : ce fut en partie pour imiter ce grand saint (Ignace, martyr) qu'il établit dans son Institut cette sainte coutume de dire à la fin de toutes les actions de communauté, ces sacrés mots : *Vive Jésus dans nos cœurs, à jamais :* ce qui est comme le mot du guet parmi les Frères.

*Décrivant par le détail le lever des Frères, l'article premier du « Règlement de la journée » se termine ainsi : « le Frère directeur ou celui qu'il aura commis dira d'un ton élevé qui puisse être entendu de tous les Frères :* ***Vive Jésus dans nos cœurs;*** *et les autres Frères répondront :* ***A jamais.*** *C'est le signal de la communauté (****Règles****, 1726, p. 86). Les derniers mots « c'est le signal de la communauté » sont omis dans le ms 1705; mais ils se trouvent dans la* ***Pratique du Règlement journalier*** *(ms 1713) aussi bien que dans le ms 1718 (cf. CL 25, p. 95).*

II.491.CD : Les jours de fêtes de la très sainte Vierge, il faisait durer les matines à trois leçons et les laudes cinq quarts d'heure entiers. Il a établi pour règle, de dire ce petit office toujours debout. Les autres heures se psalmodiaient avec une égale lenteur. De cette sorte depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à midi à jeun et presque toujours à genoux, on demeurait dans la chapelle, et tout le temps s'y passait, ou en oraison, ou à ouïr la sainte messe, ou debout à psalmodier l'office...

Le soir avant le souper, il faisait sur la fête une fervente exhortation d'une demi-heure aux Frères.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Dans la maison du noviciat, et dans cette maison seulement, la récitation de l'office de la Très Sainte Vierge était quotidienne. Les Règles n'établissent aucune distinction quant à la durée de l'office du matin entre dimanches et fêtes d'une part, jours ordinaires d'autre part.*

*Le biographe rend compte ici d'un usage plutôt que d'une prescription régulière. Pendant longtemps, il n'y eut pas de déjeuner les dimanches et jours de fêtes. Le ms 1705 en témoigne, comme aussi une lettre du Fondateur au Frère Mathias (cf.* **Lettres**, *50 : Pourquoi voulez-vous déjeuner les fêtes et dimanches?). Le ms 1718 établit l'usage du déjeuner aussi bien dimanches et fêtes que les autres jours. Blain rendrait-il compte ici d'une coutume abolie du vivant même du Fondateur?*

*Les* **Règles** *prévoyaient bien une exhortation du Frère directeur, dimanches et fêtes, et celle-ci avait lieu avant le souper (cf. CL 25, p. 107).*

« LES RÈGLES DE LA BIENSÉANCE ET DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNE » :

II.457.D : Comme ces ouvrages (les traités de piété) et plusieurs autres qu'il fit dans la suite n'intéressent que ses disciples, pour qui seuls ils sont faits, il est inutile d'en parler. J'en excepte cependant celui qui a pour titre : *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, qui a été si favorablement reçu du public qu'on a été obligé d'en faire plusieurs éditions. On prétend que Monsieur de La Salle est de tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, celui qui l'a fait avec plus de succès. Il a su y employer pour preuves des exemples tirés de la sainte Ecriture et des Pères de l'Eglise, et faire entrer dans le détail des devoirs de civilité et de bienséance, les pratiques de l'humilité chrétienne et les maximes de l'Evangile. Aussi faut-il avouer que de tous les ouvrages du saint prêtre, celui-ci est le plus travaillé.

Re 183-184; Ca 112 : Le troisième livre qu'il a composé est celui qu'il a intitulé : *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* où il fait entrer pour preuves, des exemples tirés de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. C'est celui de ses ouvrages qu'il a travaillé avec le plus de soin. Il a été reçu du public avec tant de succès qu'on a été obligé depuis d'en faire un grand nombre d'éditions.

Bd 72 : comme il le dit lui-même dans le livre qu'il a fait des règles de la bienséance civile et chrétienne, la faim fait trouver tout bon.

*Si Bernard ne donne pas le titre exact de l'ouvrage, il cite brièvement mais exactement quelques mots de ce passage :* « *la faim fait trouver tout bon, et souvent des choses, dont une personne ne peut se résoudre à manger lorsqu'elle n'a point faim, lui sont très délicieuses quand elle a faim* » *(***Règles de la bienséance**, *1703; CL 19, p. 92).*

*Ailleurs, Blain cite, de façon trop générale, des écrits ou même des ouvrages de M. de La Salle :* « *C'est pourquoi, il inculque souvent dans les écrits différents qu'il a laissés aux Frères* » *(II.226.E),* « *Tout ce que vous avez à faire, répète-t-il en plusieurs des ouvrages faits pour les Frères* » *(II.227.B). Les formulations sont pourtant très différentes de la manière d'écrire de M. de La Salle. On se limite à rapporter ici le passage cité entre guillemets :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.227.BC : « Tout ce que vous avez à faire c'est de ne vous appliquer qu'à devenir meilleurs, de mettre toujours votre science à vous bien acquitter de vos devoirs, et à devenir vertueux; et pour le reste de dire : Je crois tout ce que l'Eglise enseigne, et je me soumets à ce qu'elle décide par la bouche du Pape et du plus grand nombre des évêques qui lui sont unis ».

*« Bouche du Pape », « ce que l'Eglise décide », « je me soumets » sont autant d'expressions étrangères au vocabulaire lasallien. De La Salle n'emploie pas une seule fois les mots « meilleur », « science », « vertueux » dans les conseils qu'il laisse aux Frères pour leur propre conduite. On peut dès lors s'interroger sur la signification des guillemets utilisés à cet endroit, et* a fortiori *sur le bien-fondé d'une attribution à De La Salle des développements qui précèdent et qui sont, eux aussi, donnés comme lasalliens.*

## Divers mémoires

LE « MÉMOIRE DES COMMENCEMENTS ».

*Pour informer ses Frères, De La Salle a laissé par écrit le récit des « commencements » de leur Institut : 1679-1694. Les témoignages de Bernard et de Blain sont formels : ce texte, ils en ont eu connaissance, ils le suivront de près dans leur propre récit.*

I.167.D : Je m'étais figuré (dit-il dans un Mémoire écrit de sa main pour apprendre aux Frères par quelles voies la divine Providence avait donné naissance à leur Institut)...

I.326.A : c'est par ces paroles qu'il finit le mémoire sur lequel nous avons travaillé jusqu'à présent, depuis le commencement de ce second livre.

Lettre de l'auteur... : ce qu'il a laissé par écrit dans un Mémoire qu'on a trouvé après sa mort... vous avez encore ce Mémoire, vous pouvez le montrer à ces Frères...

Bd 22-23 : Notre serviteur de Dieu en a fait lui-même le récit en abrégé dans un manuscrit que l'on a trouvé, écrit de sa propre main, qu'il a tenu caché pendant plus de vingt ans et que l'on a heureusement découvert... Ce sera de ce manuscrit que nous tirerons tout ce que nous allons dire jusqu'à la quatorzième année de son institution, car il n'est pas allé plus avant dans cet écrit. Nous y ajouterons seulement ce que son humilité lui a fait passer sous silence.

*Maillefer, au contraire, fait état d'« une lettre qu'il écrivit dans la suite à une personne de piété qui le consultait sur les moyens dont il s'était servi pour jeter les premiers fondements de son Institut » (Re 14; Ca 10). Toutefois, le passage cité à cet endroit reproduit mot pour mot un passage que Blain et Bernard disent expressément extrait du* ***Mémoire des commencements.***

*Les citations explicitement déclarées, par l'un des biographes au moins :*

***1° une conduite extérieure :***

I.167.D : « Je m'étais figuré (dit-il dans un Mémoire écrit de sa main pour apprendre aux Frères par quelles voies la divine Providence avait donné naissance à leur Institut), je m'étais figuré que la conduite que je prenais des écoles et des maîtres serait seulement

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



une conduite extérieure qui ne m'engagerait à leur égard à rien autre chose qu'à pourvoir à leur subsistance et à avoir soin qu'ils s'acquittassent de leur emploi avec piété et avec application. »

Bd 34 : bien qu'il se fût chargé des maîtres nouvellement établis dans la ville de Reims par ses soins et bons conseils, il s'était figuré, ainsi qu'il le dit lui-même, que la conduite qu'il prendrait des écoles et des maîtres serait seulement une conduite extérieure, qui ne l'engagerait à rien à leur égard, sinon qu'à prendre garde, en les allant voir quelque fois, qu'ils s'appliquassent à leur emploi avec piété, et avoir soin qu'ils eussent leur nécessaire pour pouvoir (bien) subsister.

*2° je n'y pensais nullement :*

I.169.CD : « Ç'a été (dit-il dans le mémoire allégué) par ces deux occasions, savoir par la rencontre de Monsieur Nyel et par la proposition que me fit cette dame, que j'ai commencé à prendre soin des écoles des garçons. Je n'y pensais nullement auparavant : Ce n'est pas qu'on ne m'en eût proposé le dessein. Plusieurs des amis de Monsieur Roland avaient tâché de me l'inspirer; mais il n'avait pu entrer dans mon esprit; et je n'avais jamais eu la pensée de l'exécuter... »

Bd 30 : C'est ainsi que Dieu s'est servi de ces deux personnes, savoir Monsieur Nyel et Madame l'Evêque pour porter Monsieur de La Salle à se charger de ces écoles auxquelles il ne pensait nullement, comme nous avons déjà remarqué ci-devant et lui-même le témoigne dans son manuscrit. Il est vrai cependant que plusieurs personnes qu'il connaissait et qui avaient été liées avec feu Monsieur Roland lui avaient quelquefois proposé qu'il devait établir des écoles de garçons comme Monsieur Roland avait établi celles des filles. Mais cette proposition n'était jamais entrée dans son esprit; et il n'avait pas eu la moindre pensée de l'exécuter, surtout se voyant pourvu d'un bénéfice, chargé de la communauté des Sœurs et de la conduite de sa famille.

*3° la conduite de Dieu :*

I.169.DE : « si même j'avais cru que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'écoles, eût dû me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné : car comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet, ceux que j'étais obligé surtout dans les commencements d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable. Je sentis en effet une grande peine dans le commencement que je les fis venir chez moi; ce qui dura deux ans. Ce fut apparemment pour cette raison que Dieu qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en beaucoup de temps; de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement. »

Bd 30 : Et s'il avait cru dans ce temps-là, que cet engagement l'eût obligé dans la suite à demeurer avec ces maîtres d'école, il n'aurait jamais entrepris le soin ni des maîtres ni des écoles. Car comme naturellement, il ne faisait pas beaucoup d'état de ces maîtres, lesquels étaient fort simples, ce lui aurait été par conséquent une peine insupportable de penser qu'il dût demeurer et vivre avec eux ce qui le fit même souffrir beaucoup

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



au commencement qu'il les fit venir chez lui, qui ne fut que deux ans après. Bd 33 : Mais pour mieux concevoir la conduite de la divine Providence à son égard, écoutons-le parler lui-même. « Dieu, dit-il, qui conduit toutes choses sagement et suavement, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager tout à fait à prendre le soin des écoles, l'a fait d'une manière fort imperceptible et en peu de temps, de telle sorte qu'un engagement m'a conduit à un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement. »

Re 13-14; Ca 10 : Dieu lui faisait ainsi éprouver ses forces pour le mettre, sans qu'il s'en aperçût, en état d'entreprendre l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes, qui a fait le principal objet de ses travaux pendant le reste de sa vie. Il se trouva chargé de celui-ci par des voies si simples et si imprévues, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer le doigt de Dieu qui guidait ses pas. Il en était surpris lui-même jusqu'à l'étonnement, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit dans la suite à une personne de piété qui le consultait sur les moyens dont il s'était servi pour jeter les premiers fondements de son Institut. « Dieu, lui dit-il, qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en peu de temps, de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement. »

***4° chanoine, curé ou simple prêtre :***

I.192.C : Il faut tout dire, Monsieur de La Salle ne regardait un canonicat en lui-même que comme l'un des derniers emplois de l'Eglise. Nous ne le disons qu'après lui, et ce sont les propres termes dans lesquels il s'en est expliqué dans son Mémoire.

I.193.BC : Cette volonté de son supérieur (l'archevêque de Reims), lui ayant marqué celle de Dieu, l'avait persuadé qu'il n'était appelé ni à devenir curé, ni à demeurer chanoine. Cependant, il se tenait, comme nous l'avons dit et comme il l'a dit lui-même, dans ce dernier état en attendant l'ordre de Dieu pour en sortir, n'osant quitter de lui-même la place où le Seigneur l'avait mis.

Bd 49 : Depuis ce temps-là (insuccès de la permutation du canonicat contre une cure) néanmoins, il avait toujours eu le dessein de quitter son bénéfice, ne se croyant pas non plus appelé à l'état de chanoine; et il ne s'y tenait que parce qu'il était persuadé qu'il ne devait pas quitter un état dans lequel il semblait que Dieu l'eût mis, quoiqu'il ne s'y crût pas appelé pour lors; et s'il ne le quittait pas, c'est qu'il attendait que Dieu lui fit connaître un état dans lequel il l'appelait visiblement.

Bd 54 : se voyant débarrassé d'une fonction dans laquelle il se regardait comme peu utile à l'Eglise à l'exemple de saint Dominique, ainsi qu'il le dit dans une méditation qu'il a faite pour la fête de ce saint.

*Bernard et Blain concordent : De La Salle ne croit pas devoir rester chanoine, mais il ne sait encore ni quand ni comment il renoncera à son canonicat. Le motif de sa résolution est explicité par l'un et par l'autre biographe. Bernard utilise des mots que l'on met, aussi volontiers que lui-même, sous la plume de M. de La Salle : « une fonction dans laquelle il se regar-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*dait comme peu utile à l'Eglise ». Il s'agit de l'évaluation prudente d'une situation personnelle : comme Dominique autrefois, aujourd'hui De La Salle se regarde comme peu utile à l'Eglise tant qu'il reste chanoine. Blain s'exprime en des termes qu'il affirme être ceux-mêmes de De La Salle qui « ne regardait un canonicat en lui-même que comme l'un des derniers emplois de l'Eglise ». On peut s'étonner à bon droit de lire une affirmation de portée aussi générale sous la plume de De La Salle au moment où celui-ci envisage de pourvoir d'un canonicat le prêtre qu'il jugera le plus digne de remplir cette fonction.*

***5° communauté fondée ou non :***

I.326.A : *Depuis que j'ai tout quitté,* disait-il souvent lui-même, *je n'en ai pas connu un seul qui ait été tenté de sortir par le prétexte que notre communauté n'est point fondée.* C'est par ces paroles qu'il finit le mémoire sur lequel nous avons travaillé jusqu'à présent, depuis le commencement de ce second livre.

***6° docilité à l'égard des curés de Saint-Sulpice :***

I.300.E-301.A : A l'égard de Monsieur de La Barmondière, il ne fit rien que par le conseil de Monsieur Baudrand, et à l'égard de Monsieur Baudrand, il ne fit rien que par les sages avis de Monsieur Tronson. Sans ce conseil, il n'avait pas avancé un pas, il n'avait rien fait de lui-même. C'est le témoignage que se rend à lui-même le vertueux supérieur des Frères dans le Mémoire qu'il a laissé écrit de sa main.

I.339.A : Cependant le serviteur de Dieu à l'égard de Monsieur de La Barmondière, n'avait rien fait que par le conseil de Monsieur Baudrand; et à l'égard de Monsieur Baudrand, il ne faisait rien que par l'avis de personnes pour qui Monsieur Baudrand avait le plus grand respect, comme il a été déjà dit.

*Des emprunts non explicitement signalés comme tels, mais qui pourraient provenir du* ***Mémoire des commencements*** *:*

***1° une visite à Monsieur de La Barmondière :***

I.200.E-201.A : Dans le peu de séjour que fit à Paris notre vertueux chanoine (juillet 1683), il vit Monsieur de La Barmondière alors curé de Saint-Sulpice... Monsieur de La Salle qui nous a laissé ce fait par écrit nous a laissé ignorer ce qui fut dit entre lui et ce grand serviteur de Dieu sur son nouvel Institut; car son humilité ne lui a jamais permis de révéler rien qui pût tourner à sa louange.

*Blain ne renvoie pas expressément au* ***Mémoire des commencements;*** *mais on voit mal à quel autre écrit de M. de La Salle il pourrait faire référence. Le biographe fait ici une distinction très opportune : le fait de cette visite est avéré; l'objet de cette visite reste une conjecture : « sans doute pour conférer sur sa résolution et recevoir de nouveaux ordres »; « nous ne hasarderons rien d'avancer que le saint curé donna toute son approbation ». Blain est plus formel quand il parle de la « conclusion de cette conférence », le curé de Saint-Sulpice « tirant parole de Monsieur de La Salle qu'il viendrait lui-même au plus tôt avec deux de ses Frères en faire l'ouverture (de l'école). Ce Traité conclu au gré de l'un et de l'autre, Monsieur de La Salle laissa à Paris ses hardes comme pour gage de sa parole » (I.201.AB).*

*Maillefer est moins réservé :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 46; Ca 31 : Dans le peu de séjour qu'il fit à Paris, il eut occasion de voir Monsieur de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, qui lui demanda le sujet de son voyage, cela lui donna lieu de s'expliquer avec lui et de lui faire part des motifs qui le déterminaient à se défaire de son canonicat et d'embrasser un état de pauvreté. Le curé goûta ses raisons et entra parfaitement dans ses vues. Il lui fit même promettre de lui envoyer deux Frères pour ouvrir une école gratuite sur sa paroisse qu'on sait être la plus nombreuse de Paris.

*La promesse faite par M. de La Salle est rappelée plus d'une fois par les biographes. Cf. Bd 51, 57, 83; Ca 31, 34, 45-46; Re 46, 47, 52; I.210.C, 285.C, 361.E, II.447.E.*

***2° le manque de conduite des premiers maîtres :***

Bd 37 : comme il le dit lui-même, il ne pouvait souffrir qu'avec beaucoup de peine, que les maîtres continuassent ainsi à vivre et de se conduire aussi mal qu'ils faisaient.

***3° la vocation de M. de La Salle se précise :***

I.193.D : après bien des prières, après bien des consultations, il lui parut visiblement *sur la fin de l'année 1682* (dit-il lui-même) *que Dieu l'appelait à prendre le soin des écoles, et que devant être le premier à tous les exercices de la communauté, il ne pouvait assister à l'office aussi assidûment que son directeur l'exigeait.*

Bd 49 : Sur la fin de l'année 1682, il parut visiblement à Monsieur de La Salle que Dieu l'appelait à prendre soin des écoles. Et il comprit que, devant être le premier aux exercices qu'il avait établis dans sa maison et donner exemple à ceux pour qui ils étaient établis, crut qu'il ne pouvait faire cela et être en même temps assidu à l'office du chœur, ce que son directeur ne pouvait point approuver; car il exigeait de lui qu'il y fût fort assidu.

*L'insistance de Blain — dit-il lui-même — et le fait de souligner le passage portent à croire qu'il pourrait s'agir d'un emprunt au* ***Mémoire des commencements****. Mais l'argument n'est pas décisif. On trouvera ailleurs, dans les paroles ou les* ***dits*** *attribués par les biographes à M. de La Salle un certain nombre de citations qui pourraient elles aussi devoir au* ***Mémoire des commencements*** *auquel elles ne font pourtant aucune référence.*

LE « MÉMOIRE SUR L'HABIT », ET AUTRES MÉMOIRES ATTRIBUÉS A DE LA SALLE.

*Les trois biographes connaissent l'existence du* ***Mémoire sur l'Habit****. Ils n'en citent pourtant aucun passage. Ils se limitent à dire que les arguments de M. de La Salle étaient de poids et qu'en fin de compte, le changement d'habit prôné par certains, dont le curé Baudrand, n'eut pas lieu :*

I.240.E : de peur que l'autorité ou la multitude des personnes à qui l'habit en question déplaisait ne fit impression sur ceux qui le portaient, il fit un écrit pour justifier leur manière de se vêtir, et il y exposa d'une manière si solide et si chrétienne, les motifs de sa résistance, qu'il ramena à son avis, ceux qui y paraissaient être les plus opposés.

I.300.A : Le Serviteur de Dieu mit encore une fois la plume à la main pour mettre en plein jour les motifs qui l'avaient déterminé à donner aux Frères l'habit qu'ils ont, et en composer un mémoire. Cet écrit parut si fort et si solide, que celui à qui il fut montré et

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



que le pieux Instituteur consulta, lui conseilla de tenir ferme sur ce point. Il est vrai que Monsieur de La Salle n'a point nommé la personne qu'il consulta et qu'il s'est contenté de dire que c'était une personne très sage.

II.305.E : Ils avaient, à les entendre, les meilleures raisons du monde (pour réclamer le changement d'habit); mais il ne fallait pas pour les goûter, les mettre en parallèle avec celles du Serviteur de Dieu. La seule lecture de celles-ci faisait sentir qu'il avait des lumières supérieures et qui venaient d'en-haut...

Bd 70 : Voulant faire voir en même temps que l'intention qu'il avait de ne point changer la forme d'habit des Frères était bonne, il coucha par écrit les raisons qui lui obligeaient; raisons si justes et si fortes qu'il est presque impossible qu'un bon esprit y puisse trouver à redire. Il les fit voir à Messieurs ses directeurs et aux supérieurs du séminaire de Saint-Sulpice qui les approuvèrent fort, ce qui le confirma encore plus dans la résolution qu'il avait de tenir ferme à ce que l'habit des Frères de son Institut conservât toujours son ancienne forme.

Re 40; Ca 27 : Il ne voulut donc pas céder aux raisons de bienséance qu'on lui allégua, et parce qu'on le taxa d'entêtement et de suffisance, il crut qu'il était de la justice d'exposer par écrit les raisons de sa résistance. Il le fit d'une manière solide et chrétienne et par ce moyen, il ramena à son sentiment ceux qui y paraissaient les plus opposés.

LE « MÉMOIRE » EN FAVEUR DE LA LECTURE EN FRANÇAIS :

*Blain fait mention du différend qui surgit entre De La Salle et son protecteur et ami, Mgr Godet des Marais à propos de la première lecture dans les écoles de Chartres. Les Frères commençaient par apprendre à leurs écoliers à lire en français, et ne les mettaient au latin qu'une fois la lecture en français parfaitement apprise. L'évêque aurait souhaité voir les Frères s'aligner sur l'usage alors généralisé, et donner la priorité à la lecture en langue latine.*

I.375.B : Mais Monsieur de La Salle qui n'avait changé l'usage ordinaire que par de grandes raisons, ayant demandé d'être écouté, appuya de si fortes raisons le changement qu'il avait fait, que le prélat s'y rendit. Les voici en substance.

*Ces derniers mots introduisent une très longue citation encadrée par des guillemets. Au terme de cette citation, Blain s'excuse :*

I.376.C : On a cru nécessaire de rapporter ces raisons, afin de fermer la bouche à bien des gens qui trouvent à redire, que contre l'usage commun, on commence dans les écoles gratuites à apprendre à lire en français, avant que d'apprendre à lire en latin. On espère que si ceux qui blâment cet usage, veulent faire attention aux motifs qui l'autorisent, ils seront les premiers à le conseiller.

*Ailleurs, le biographe revient sur l'épisode. Et il écrit :*

II.302.B : Quand feu Monseigneur des Marais, évêque de Chartres voulut l'engager à changer sa manière d'enseigner dans les écoles, il le trouva rangé à sa volonté; mais il ne put tenir contre le poids des raisons que le Serviteur de Dieu lui présenta dans un *Mémoire.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Ce qui, de prime abord semblait plutôt une conversation dont Blain rapportait seulement la substance, apparaît maintenant comme un texte écrit par De La Salle et dont Blain aurait eu communication. Rigault croit reconnaître dans ce* ***Mémoire*** *« le style, la présentation, le raisonnement apparentés à ceux de l'authentique* ***Mémoire sur l'habit*** *»* (RIGAULT, ***Histoire générale****, t. I, p. 586).*

I.375-376 : « 1. La lecture du français est d'une utilité beaucoup plus grande et plus universelle que la lecture du latin.

» 2. La langue française étant la naturelle, est sans comparaison, beaucoup plus facile à apprendre que la latine, à des enfants qui entendent l'une et qui n'entendent pas l'autre.

» 3. Par conséquent il faut beaucoup moins de temps pour apprendre à lire en français, que pour apprendre à lire en latin.

» 4. La lecture du français dispose à la lecture en latin : au contraire la lecture en latin ne dispose pas à la française, comme l'expérience l'apprend. La raison est qu'il suffit dans la lecture latine, pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire, quand on sait bien épeler et lire en français; d'où il suit que les personnes qui savent bien lire le français apprennent aisément à lire le latin; et qu'au contraire il faut bien du temps pour apprendre à lire en français après en avoir beaucoup mis pour apprendre à lire en latin.

» 5. Pourquoi est-ce qu'il faut un grand temps à apprendre à lire en latin ? On l'a dit, c'est que les mots en sont barbares pour des personnes qui n'en entendent pas le sens, et qu'il leur est difficile de retenir des syllabes, et de bien épeler des mots dont ils ne conçoivent pas la signification.

» 7. De quelle utilité peut être la lecture du latin à des gens qui n'en feront aucun usage dans leur vie ? Or quel usage peut faire de la langue latine la jeunesse de l'un et de l'autre sexe qui vient aux écoles chrétiennes et gratuites ? Les religieuses qui disent l'office divin en latin ont à la vérité besoin de le savoir très bien lire; mais de cent filles qui viennent aux écoles gratuites, à peine y en a-t-il une qui puisse devenir fille de chœur dans un monastère ? Pareillement de cent garçons qui sont dans les écoles des Frères, combien y en a-t-il qui étudient ensuite la langue latine ? Quand il y en aurait quelques-uns, faut-il les avantager au préjudice des autres ?

» 8. L'expérience apprend que ceux et celles qui viennent aux écoles chrétiennes ne persévèrent pas longtemps à y venir et n'y viennent pas un temps suffisant pour apprendre à bien lire le latin et le français. D'abord qu'ils sont en âge de travailler, on les retire; ou ils ne peuvent plus venir, à cause de la nécessité de gagner leur vie. Cela étant, si on commence par leur apprendre à lire en latin, voici les inconvénients qui en arrivent. Ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français, ou de savoir le bien lire. Quand ils se retirent, ils ne savent qu'imparfaitement lire le latin et ils oublient en peu de temps ce qu'ils savaient : d'où il arrive qu'ils ne savent jamais lire, ni en latin, ni en français. Enfin, l'inconvénient le plus pernicieux c'est qu'ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne.

» 9. En effet, quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sait au moins le bien lire quand elle se retire des écoles; le sachant bien lire, elle peut

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



s'instruire par elle-même de la doctrine chrétienne, elle peut l'apprendre dans les catéchismes imprimés, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture des bons livres, et par des prières bien faites en langue française; au lieu que ne sachant en se retirant des écoles chrétiennes et gratuites, que lire en latin et très imparfaitement, elle demeure toute sa vie dans l'ignorance des devoirs du christianisme.

» 10. Enfin, l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le latin, qui n'ont ni lettre, ni usage de la langue latine, surtout les gens du commun, et à plus forte raison, les pauvres qui viennent aux écoles chrétiennes ne savent jamais bien lire le latin et font pitié quand ils le lisent à ceux qui entendent cette langue, il est donc fort inutile de mettre un grand temps à apprendre à bien lire une langue à des personnes qui n'en feront jamais usage. »

*Ce texte peut paraître composite. Les quatre premiers points sont traités à la manière lasallienne; les suivants le sont beaucoup moins. Il y a entre les uns et les autres un changement d'allure. Au début, l'argumentation progresse d'un pas régulier, sans inutiles explications et surtout sans retours en arrière. Dans la seconde partie, l'argumentation piétine, l'auteur s'étend et se redit.*

*Il recourt aussi à des termes ou à des expressions dont la paternité lasallienne est fort douteuse. Dans la littérature lasallienne authentique, on ne trouve pas une seule fois le verbe « avantager », pas une seule fois les expressions « faire pitié », « écoles chrétiennes et gratuites ». « Signification » n'est employé qu'une seule fois; « pernicieux » de même, si l'on excepte les quelques fois où on le retrouve dans la classification des mensonges.*

*Le nombre de phrases interrogatives est également suspect. Surtout quand il s'agit d'introduire une simple répétition : « Pourquoi est-ce qu'il faut un grand temps à apprendre à lire en latin? On l'a dit... », mais on le répète. La question la moins attendue est sans doute celle qui a trait aux « cent filles qui viennent aux écoles gratuites ». On se trouve ici autrement proche de la manière d'écrire de Blain, par exemple dans son très long « Discours sur l'institution des maîtres et des maîtresses d'écoles chrétiennes et gratuites » (I.1-115).*

UN « MÉMOIRE » A L'OCCASION D'UN PROCÈS :

Re 79; Ca 54 : Il fut contraint de donner ses moyens de défense par écrit, mais il le fit avec tant de force et de précision que l'affaire fut terminée en peu de temps à son avantage... Depuis ce temps-là, il n'eut aucun démêlé avec les maîtres d'écoles de Paris jusque la fin de l'année 1699 qu'ils l'attaquèrent de nouveau...

UN « MÉMOIRE » ET UNE « REQUÊTE » AUX ADMINISTRATEURS DE L'HOPITAL DE ROUEN :

II.25.BCDE : Le digne supérieur après avoir bien pesé devant Dieu ces raisons et d'autres semblables, ne voulut rien conclure sans avoir consulté Monsieur le Premier Président, qui s'affectionnait de plus en plus à son œuvre. Ce grand magistrat goûta les raisons du *Mémoire* et conseilla au serviteur de Dieu de les bien développer dans une *Requête* et de la présenter à Messieurs les Administrateurs du Bureau. ... La *Requête* portait deux articles. Dans le premier, Messieurs les Administrateurs étaient suppliés

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



d'agréer la retraite des Frères, après en avoir exposé les raisons. Dans le second, les Frères s'offraient à tenir les écoles gratuites de la ville sur le pied qu'elles étaient fondées et à se contenter du peu de revenu qui y est attaché.

Re 171-172; Ca 106 : Il représenta ses peines et ses difficultés aux administrateurs. Il leur dit qu'il lui était impossible de continuer à donner ses soins à l'instruction des pauvres de cet hôpital, que les Frères étaient surchargés de travail et que les exercices de la maison étaient incompatibles avec les leurs, qu'il n'y avait nulle proportion entre leur manière de vivre et celle de l'hôpital, qu'il les priait de trouver bon qu'ils se retirassent dans une maison particulière où il leur serait libre de vivre conformément à leurs engagements, que cela ne les empêcherait pas, si on le jugeait à propos de continuer à prendre soin des écoles de la ville comme ils s'y étaient engagés.

UN « MÉMOIRE SUR LES FINS DE L'INSTITUT » :

*A une proposition qui lui est faite par le jeune abbé Clément,*

II.73.A : le saint prêtre répondit qu'il ne pouvait se prêter à l'exécution de ce projet, s'il était hors de la sphère de l'Institut; mais quelles étaient les fins de l'Institut des Frères ? Monsieur de La Salle ne l'ajouta pas. La curiosité du jeune homme le porta à en demander un mémoire; et la charité de Monsieur de La Salle à le lui donner sur le champ.

UN « MÉMOIRE JUSTIFICATIF » AU COURS DU PROCÈS CLÉMENT :

II.72.CD : Nous avons encore entre les mains le mémoire justificatif que Monsieur de La Salle a fait sur ce sujet avant que de prendre la fuite. Il suffit d'en faire l'extrait...

II.77.E : sans ouvrir la bouche pour se défendre, il (De La Salle) remit entre les mains de quelques personnes de crédit et d'autorité plusieurs papiers, un Mémoire et treize lettres de l'abbé qui faisaient sa justification, en les priant par charité de lui faire rendre justice (cf. plusieurs allusions : II.384.CD; 415.B).

UN « MÉMOIRE » EN RÉPONSE A UN LIBELLE CALOMNIEUX :

II.91.E-92.A : La contagion de ce libelle se répandant partout, le Serviteur de Dieu crut qu'il était de son devoir de lui opposer une digue. Il fit une réponse où il laissait parler la vérité seule, et dont la charité assaisonnait tous les termes. Il n'en laissa échapper aucun de sa plume qui pût satisfaire un amour propre blessé, qui pût piquer ses adversaires, et leur faire remarquer qu'il était sensible aux traits de leur colère. Il se contenta d'exposer le faux de la calomnie, sans se permettre de rien dire qui pût blesser les calomniateurs. Tout ce qu'il dit de plus fort, fut qu'il apprenait par son expérience ce que l'Eglise avait à craindre d'un parti qui se fortifiait tous les jours, et qu'il prévoyait avec douleur les plaies que l'Epouse de Jésus-Christ en recevrait.

Re 229-230; Ca 131 : Monsieur de La Salle se voyant attaqué dans sa réputation crut devoir soutenir son caractère. Il fit une réponse où sans s'écarter des bornes de la


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



modération et de la charité chrétienne, il détruisait le faux des accusations qu'on formait contre son gouvernement.

## Formules d'engagement

LES « RÈGLES QUE JE ME SUIS IMPOSÉES ».

*Blain est le seul des trois biographes à faire état de ces* ***Règles****. Il les désigne tantôt sous le nom de* ***Règlement particulier****, tantôt sous le nom de* ***Règlement général****.*

II.320.A : il s'était imposé tout à la fois trois sortes de jougs. Le premier, celui de la Règle commune des Frères, qui est d'une pratique très gênante pour la nature et d'une très grande perfection. Le second, celui d'un Règlement de journée particulier, accommodé aux observances communes de l'Institut. Le troisième, ce Règlement général dont on vient de lire la copie, ajoutait aux autres de nouvelles chaînes pour sa liberté et sa volonté propre.

II.318.A : il n'y a qu'à lire le Règlement particulier qu'il s'était prescrit.

*Ces lignes introduisent les* ***Règles*** *qu'on va lire; mais à la suite de celles-ci, le biographe remarque :*

II.319.E : ce Règlement était le général qu'il s'était prescrit; et il nous fait désirer la perte du particulier dont il parle.

*En réalité, comme on peut le lire, De La Salle fait état, outre les* ***Règles que je me suis imposées****, et à la dixième de celles-ci, d'un ordre et règlement de journée.*

II.318-319 : *Règles que je me suis imposées.*

1. Je ne sortirai point sans quelque nécessité, et sans avoir pris un quart d'heure de temps pour examiner devant Dieu si la nécessité est réelle ou seulement imaginaire. Si la chose presse, je prendrai au moins un *Miserere* de temps pour cela, et pour me mettre dans l'esprit quelque bon sentiment.

2. Je prendrai tous les jours un temps pour le quart d'heure que je dois employer pour renouveler la consécration de moi-même à la très sainte Trinité.

3. Bonne règle de conduite de ne point faire de distinction entre les affaires propres de son état, et l'affaire de son salut et de sa perfection, et s'assurer qu'on ne fera jamais mieux son salut, et qu'on n'acquerra jamais plus de perfection qu'en faisant les devoirs de sa charge, pourvu qu'on les accomplisse en vue de l'ordre de Dieu. Il faut tâcher d'avoir toujours cela en vue.

4. Quand j'irai voir quelqu'un, je prendrai garde de ne dire que le nécessaire, et de ne point parler d'affaires du monde, ni d'inutiles, et de n'y être non plus qu'une demi-heure au plus.

5. J'unirai au moins vingt fois par jour mes actions à celles de Notre-Seigneur et je tâcherai d'y avoir des vues et intentions conformes aux siennes. J'aurai pour cet effet un petit papier que je piquerai autant de fois que je l'aurai fait; et autant de fois que j'y

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



aurai manqué chaque jour, je dirai autant de *Pater*, en baisant la terre à chaque *Pater*, avant que de me coucher.

6. Quand mes Frères me viendront demander quelques avis, je prierai Notre-Seigneur de le leur donner. S'il est de conséquence, je prendrai quelque petit temps pour le prier là-dessus; et au moins je prendrai garde de me tenir pendant ce temps en récollection, et d'élever mon cœur à Dieu pendant quelque temps.

7. Lorsqu'ils me diront leurs fautes, je me regarderai comme en étant coupable devant Dieu par mon peu de conduite pour ne les avoir prévenus, soit par des avis que je leur aurais dû donner, soit en veillant sur eux; et si je leur impose une pénitence, je m'en imposerai une plus grande; et si la faute est considérable, outre la pénitence je prendrai un temps en particulier, comme une demi-heure ou une heure même, plusieurs jours de suite, surtout le soir, pour en demander pardon à Dieu. Si je me considère comme tenant la place de Notre-Seigneur à leur égard, ce doit être dans la vue que je suis obligé de porter leurs péchés comme Notre-Seigneur a porté les nôtres, et que c'est une charge que Dieu m'impose à leur égard.

8. Je regarderai toujours l'ouvrage de mon salut et de l'établissement et conduite de notre Communauté comme l'ouvrage de Dieu : c'est pourquoi je lui en abandonnerai le soin, pour ne faire tout ce qui me concernera là-dedans que par ses ordres; et je le consulterai beaucoup sur tout ce que j'aurai à faire, soit pour l'un, soit pour l'autre; et je lui dirai souvent ces paroles du prophète Habacuc, *Domine, opus tuum.*

9. Je me dois souvent considérer comme un instrument, qui n'est bon à rien qu'en la main de l'Ouvrier; ainsi je dois attendre les ordres de la Providence de Dieu pour agir, et cependant ne les pas laisser passer quand ils sont connus.

10. En quelque différent état que je sois, je suivrai toujours un ordre et un règlement de journée avec la grâce de Notre-Seigneur, en laquelle seule je me confie pour cela; car c'est à quoi je n'ai jamais pu me fixer; et la première chose que je ferai lorsque je changerai d'état, sera d'en dresser un nouveau, et je ferai toujours pour cela un jour de retraite.

11. Quand j'aurai à aller en Campagne, je ferai un jour de retraite pour m'y disposer, et je tâcherai de me mettre en état de faire au moins pendant que je serai en chemin, trois heures d'oraison par jour.

12. Quand quelque personne, soit Supérieur ou autre, me fera quelque peine, et naturellement parlant me choquera en quelque chose, je prendrai garde de n'en point parler; et quand on m'en parlera, je les excuserai, et ferai entendre qu'ils ont eu raison.

13. Il faut que je prenne bien garde au temps que j'ai perdu, et à n'en jamais perdre : il n'y a qu'une grande vigilance qui puisse y apporter remède; et il semble encore qu'il n'y ait qu'une longue retraite, qui puisse me procurer cette vigilance.

14. Bonne règle de ne pas tant se mettre en peine de savoir ce qu'il faut faire, que de faire parfaitement ce qu'on sait.

15. Le matin je prendrai un quart d'heure pour prévoir les affaires que j'aurai pour m'y bien comporter, les occasions de chute que je pourrai avoir pour m'en préserver, et je prendrai des mesures pour la conduite de ma journée.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



16. J'ai par le passé souvent manqué à dire le chapelet, quoique ce soit une prière de règle dans notre Communauté : il faut dorénavant que je ne me couche pas que je ne l'aie dit.

17. Il faut aussi que je ne passe pas un seul jour, hors quand je serai en Campagne, sans visiter le très saint sacrement; encore pour lors, si je puis passer auprès de l'église de quelque village, je me mettrai à genoux pour adorer le très saint sacrement, et le ferai autant de fois que cela m'arrivera.

18. Je ferai en sorte d'élever mon cœur à Dieu autant de fois que je commencerai quelque action; et quelque chose que j'entreprenne, je ferai en sorte de ne le faire qu'après la prière.

19. La Règle de la Communauté est de ne point entrer, soit dans la Maison, soit dans sa chambre, sans prier Dieu et renouveler son attention à lui, je prendrai garde de de n'y point manquer.

20. Je réciterai tous les jours une fois le *Pater noster* avec le plus de dévotion, d'attention et de foi qu'il me sera possible, par soumission à Notre-Seigneur qui nous l'a enseigné et ordonné de le réciter.

*Ailleurs, parlant de la mortification du jugement, Blain précise : Voici comme il en parle dans le Règlement qu'il s'était prescrit :*

II.301.D : *Une chose à laquelle je dois le plus m'attacher, est le renoncement à mon propre jugement et à mes propres lumières, ne les suivant en rien de tout ce qui me regarde.*

***Règlement ou Règles**, il est donc difficile de décider; mais les textes produits par Blain gardent un caractère d'authenticité qu'on ne songe nullement à leur refuser. On notera toutefois que plusieurs des **Règles** sont étonnament proches, dans leur formulation, de certaines Considérations du **Recueil**, inspirées d'une œuvre du jésuite Hayneufve (cf. CL 16, pp. 58, 59, 66, 75, concernant les **Règles** 3, 5, 14, 16 à 19).*

« FORMULES DES VŒUX, TESTAMENT, ACTES ».

*N. m. : Vœu que M. de La Salle inspire de faire à deux de ses principaux Frères pour le soutien de l'Institut (1691) :*

I.313.BC : « Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Ecoles chrétiennes en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à ladite Société. Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement. En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



être pour le plus grand bien de ladite Société. Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge 1691. En foi de quoi nous avons signé. »

***Formule des vœux**, chez les Frères des Ecoles chrétiennes :*

II.336.DE : Voici comment elle commence : *Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi, etc.*

II.449.B : Il (De La Salle) faisait son vœu d'obéissance semblable à celui des autres Frères, en promettant d'obéir au Supérieur de l'Institut et au corps de la Société...

*Au lendemain des vœux de 1694, l'acte de l'élection de M. de La Salle comme supérieur :*

II.347.E-348.AB : le prudent supérieur qui ne voulait pas que son élection pût être tirée à conséquence avant ou après sa mort, pour donner à un autre prêtre la qualité de supérieur des Frères, n'y voulut consentir qu'à condition que les douze signeraient tous l'acte de son élection, et qu'ils ajouteraient à cet acte une exclusion formelle de tout prêtre, ou de tout autre dans les ordres sacrés, pour gouverner les Frères. On se fit un plaisir de le contenter sur ce point, pour avoir celui de le voir continuer sans répugnance sa charge de supérieur, et tous signèrent l'acte qui suit :

« Nous soussignés Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, etc. après nous être associés avec Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, pour tenir ensemble les écoles gratuites, par les vœux que nous avons faits le jour d'hier, reconnaissons qu'en conséquence de ces vœux et de l'association que nous avons contractée par eux, nous avons choisi pour supérieur Monsieur Jean-Baptiste de La Salle auquel nous promettons obéir avec une entière soumission, aussi bien qu'à ceux qui nous seront donnés par lui pour supérieurs. Nous déclarons aussi que nous prétendons que la présente élection n'aura dans la suite aucune conséquence. Notre intention étant qu'après mondit Sieur de La Salle, et à l'avenir pour toujours, il n'y ait aucun ni reçu parmi nous, ni choisi pour supérieur, qui soit prêtre, ou qui ait reçu les ordres sacrés; que nous n'aurons et n'admettrons aucun supérieur qui ne soit associé, et qui n'ait fait vœu comme nous et comme tous les autres qui nous seront associés dans la suite. Fait à Vaugirard, le 7 juin 1694 ».

Re 110; Ca 73 : Il fit dresser dans le moment l'acte d'élection dans lequel il eut grand soin de faire insérer que, dans la suite, on ne pourrait choisir qu'un Frère de l'Institut pour supérieur général. Ensuite de quoi, il alla dire la messe...

*A la suite des vœux perpétuels du 6 juin 1694 :*

I.392.CD : Dès lors il statua qu'il fallait travailler à obtenir l'approbation du Saint-Siège. C'est ce qu'il marque lui-même dans le premier article de son testament. C'est ce qu'il voulait donner à entendre, quand il ajouta à son nom la qualité de ***Prêtre Romain***, en signant le vœu qui a été rapporté ci-dessus.

*Ailleurs, le biographe revient sur cette particularité :*

I.344.A : L'acte de ce vœu était signé de sa main en cette sorte, ***J. B. De La Salle Prêtre Romain.***

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Cette insistance du biographe paraît difficile à justifier. Jamais, sauf avant la mort de son père, Jean-Baptiste de La Salle n'a fait précédé son patronyme des initiales J. B. Quant à la signature qu'il appose au bas de la formule de ses vœux perpétuels, elle ne comporte pas la mention de Prêtre Romain : ni dans le livret des vœux, ni sur la formule entièrement autographe conservée elle aussi aux Archives de l'Institut. Y aurait-il eu une troisième formule, signée elle aussi par le Saint, et signée alors dans la forme retenue par Blain : c'est fort peu probable, mais ce n'est pas totalement exclu.*

***Acte de cession** d'un legs en faveur de l'Institut :*

II.158.E-159.A : il (De La Salle) manda le Frère Barthélemy supérieur général et lui remit entre les mains le legs qui lui avait été fait avec un acte par lequel il y renonçait en faveur de l'Institut.

« TESTAMENT » DE MONSIEUR DE LA SALLE :

*Voici le premier article du testament qu'il leur laissa :*

II.173.DE : « Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Ecoles chrétiennes auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Eglise, et surtout dans ces temps fâcheux, et pour en donner des marques de ne se désunir en rien de Notre Saint Père le Pape et de l'Eglise de Rome [1], se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur Société y fût toujours entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et envers saint Joseph Patron et Protecteur de leur Société, et de s'acquitter de leur emploi avec zèle et avec désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime, et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs, qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté ».

[1] *Dans deux copies manuscrites très anciennes, antérieures certainement à la publication des deux volumes de Blain, cette mention de Notre Saint-Père le Pape est absente (cf. CL 11, p. 135).*

*Parlant de la dévotion de De La Salle à saint Joseph, Blain écrit :*

II.492.DE : il avait pris ce grand saint pour patron et protecteur de son Institut, et il leur recommanda en mourant, ce qu'il leur avait tant de fois recommandé en sa vie, de se distinguer par la dévotion à l'égard de saint Joseph.

*Maillefer omet ce qui a trait « aux temps fâcheux » et à l'« Eglise de Rome » :*

Re 295; Ca 162 : Voici enfin le précieux dépôt qu'il leur laissa en mourant, comme le dernier gage de sa tendresse : « Je recommande mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères des Ecoles chrétiennes auxquels il m'a uni. Je leur recommande d'avoir une grande dévotion à Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte communion et le saint exercice de l'oraison, d'avoir aussi une dévotion particulière envers la très sainte Vierge et saint Joseph, patron et protecteur de la société; de s'acquitter de leurs emplois avec zèle et un

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



grand désintéressement et d'avoir une obéissance aveugle à leurs supérieurs, ce qui est le fondement et le soutien de toute la perfection d'une communauté ».

## Les lettres

« LETTRES AUX FRÈRES » OU A DES FRÈRES DONT LES BIOGRAPHES SIGNALENT SEULEMENT LE CONTENU :

II.372.B : S'il apprenait que quelques-uns ne fissent aucun profit des saints avis qu'il leur donnait, et qu'ils chancelassent dans leur vocation, il se mettait aussitôt en chemin, afin que sa présence pût faire ce que ses lettres n'avaient pu...

II.102.C : les Frères qui avaient été si ébranlés ou exposés à la séduction attirèrent toute sa vigilance. Il soutenait les uns, et consolait les autres par lettres.

II.ab.76.B : Ce peu de mots : *Priez pour le Frère Henry qui est mort avec des sentiments tout extraordinaires de piété, le premier juillet 1699*, qu'écrivit le saint Instituteur pour le recommander aux prières de tous les Frères absents, ce peu de mots, dis-je, sortis de la plume d'un homme d'une vertu si éminente... font l'éloge de ce bon Frère.

Re 211 : Les Frères (des Vans) eurent soin d'informer exactement Monsieur de La Salle des alarmes que leur avait causées un événement si extraordinaire, et de la manière dont ils s'étaient comporter pour conjurer la tempête. Il leur fit réponse qu'il bénissait Dieu de leur avoir inspiré de n'avoir recours qu'à lui et de n'avoir employé pour leur défense que les armes de la prière. Il ajouta qu'ils l'avaient comblé de joie en lui apprenant qu'il avait trouvé des disciples dignes de souffrir les humiliations pour l'honneur de notre religion.

*En 1717, en vue de l'assemblée générale prévue pour l'élection du Frère Supérieur général :*

Re 270; Ca 150 : Monsieur de La Salle envoya ordre à tous les Frères directeurs des maisons de l'Institut de se trouver à celle de Saint-Yon au jour marqué, pour y faire la retraite qui devait précéder l'élection.

*Au Frère Barthélemy, après avoir touché un legs, en 1718 :*

Re 284; Ca 156 : Aussitôt l'affaire terminée, il (De La Salle) manda au Frère Barthélemy de se rendre à Paris. A son arrivée, il lui remit en main l'argent de la donation et lui passa un acte par lequel il se déportait de tous ses droits et actions en faveur des Frères de l'Institut.

*Au Frère Barthélemy, à dater du moment de son élection :*

II.413.D : il témoignait toutes sortes de respects au Frère Barthélemy son successeur, et commençait toutes les lettres qu'il lui adressait par ces paroles : ***Mon très vénérable, je vous rends mes très humbles respects et obéissance comme y étant obligé de la part de Dieu.***

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Aux Frères qui continuaient à lui écrire après l'élection du Frère Barthélemy :*

II.152.D : *Donnez-vous bien de garde de vous adresser à moi à l'avenir pour choses pareilles : Vous avez un Supérieur, c'est à lui que vous devez exposer vos difficultés. Pour moi je ne veux plus me mêler de rien, que de penser à la mort et pleurer mes péchés.*

Re 274; Ca 152 : Il portait son attention, en faisant réponse, jusqu'à la précaution d'avertir qu'on ne devait plus s'adresser à lui, qu'il était, Dieu merci, déchargé des affaires de l'Institut et qu'il ne lui convenait plus de s'en mêler, qu'il avait pris ce peu de temps qui lui restait à vivre pour penser à la mort, aux larmes et à la pénitence et ne plus s'occuper que de ses propres besoins.

« LETTRES A DIVERSES PERSONNES » EXTERNES A L'INSTITUT :

*A son archevêque, Maurice Le Tellier, pendant les tractations pour se démettre de son canonicat en faveur de M. Faubert :*

I.209.C : Monsieur de La Salle lui en écrivit (à l'archevêque) lui-même et marqua avec générosité dans sa lettre la réponse qu'il avait faite et l'approbation qu'elle avait reçue de la bouche même du supérieur de son séminaire, qui était venu le solliciter d'en faire une autre.

*A l'abbé de la Trappe, successeur de l'abbé de Rancé :*

I.435.C : Après avoir remercié l'abbé de la Trappe de la nouvelle qu'il lui avait donnée et qui avait calmé son inquiétude, en lui apprenant l'arrivée des deux Frères à la Trappe, il le supplia de les lui envoyer et de n'en point recevoir d'autres à l'avenir sans son agrément; ce qui fut exécuté.

*A Mgr Colbert, archevêque de Rouen :*

II.29.E : n. m. Monsieur de La Salle écrit à Mgr Colbert pour avoir son agrément sur le projet de transférer de Paris à Rouen son noviciat... il ne voulut point prendre parti sans avoir écrit à Monseigneur Colbert pour savoir ses dispositions sur ce dessein. En lui faisant connaître le projet qu'il avait fait d'établir à Rouen son séminaire, il le supplia de lui accorder son agrément, s'il avait ce désir agréable.

*A l'évêque de Saint-Omer :*

II.406.CD : de retour de l'autel, il (De La Salle) écrivit au prélat dont il reçut une prompte réponse par laquelle il était prié de venir au plus tôt à Saint-Omer pour le trouver.

*Au Père Barré :*

Re 42-43; Ca 29 : parce qu'il n'entreprenait jamais rien de conséquence sans conseil, il eut recours au R. P. Barré, religieux minime dont nous avons déjà parlé. Il lui écrivit quel était son dessein et le pria de lui en dire son sentiment sans le flatter.

*Au curé de Saint-Sulpice et aux responsables des écoles de la paroisse (entre 1683 et 1688) :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



I.213.BC : il (De La Salle) s'excusa par lettres auprès de Monsieur de La Barmondière, sur l'impuissance dans laquelle il se trouvait de s'acquitter de sa promesse, et le pria d'attendre le moment favorable de la Providence... Il écrivit aussi à Monsieur l'Epagnol qui avait soin des écoles de Saint-Sulpice, qu'on lui conseillait de rester à Reims et qu'il ne pouvait pas aller à Paris.

Bd 57 : pour ne pas faire attendre davantage ceux qui le désiraient à Paris, il écrivit à Monsieur l'Epagnol qui pour lors était chargé des écoles de charité de la paroisse de Saint-Sulpice, pour lui faire connaître qu'on ne lui conseillait pas d'aller à Paris, et que cela étant, il le priait de ne pas trouver mauvais s'il n'y allait point.

Re 52; Ca 34 : Il écrivit en conséquence à Monsieur de La Barmondière que la volonté de Dieu s'opposait à ce qu'il fût si tôt faire son établissement et que tout ce que pouvait faire un faible instrument comme lui était de s'y soumettre.

I.285.E-286.A : Incertain sur le parti qu'il devait prendre, il (De La Salle) fit une réponse indécise et qui marquait son irrésolution.

Re 69-70; Ca 47 : Monsieur de La Salle fit réponse que la loi établie parmi les Frères était qu'ils n'allassent jamais seuls, et que, puisqu'on n'en demandait qu'un, il n'était plus en son pouvoir de donner satisfaction à Monsieur le curé.

I.286.B : le pieux Instituteur écrivit au maître des écoles de Saint-Sulpice, qu'il serait satisfait, si Monsieur le curé agréait deux Frères et lui avec eux.

I.286.D : Monsieur de La Salle souhaitait recevoir de la bouche de Monsieur le curé lui-même, une parole positive. Pour en venir là, il répondit que son frère prêt à partir pour aller au séminaire de Saint-Sulpice, arrangerait le projet et prendrait des mesures pour le conclure.

Re 70; Ca 47 : Il (De La Salle) lui écrivit (à M. Compagnon) qu'il aurait souhaité se trouver à Reims lorsqu'il avait pris la peine de s'y rendre pour conférer avec lui, mais qu'indépendamment de ce contretemps, il serait bientôt satisfait si Monsieur le curé de Saint-Sulpice agréait qu'il envoyât deux Frères pour partager son travail et que lui-même se disposait à les conduire à Paris, si la chose réussissait selon ses désirs.

*A M. Deshayes, à propos de la prise en charge de l'école de Darnétal :*

II.16.BC : il (De La Salle) accorda tout ce qu'on lui demandait dans la réponse qu'il fit à Monsieur Deshayes, avec la condition expresse, que ceux qu'il enverrait à Darnétal se borneraient comme partout ailleurs à leur fonction de maîtres d'école. Il prit cette précaution, parce qu'il eut peur qu'on ne voulût engager les Frères à faire ce que les maîtres d'école ont accoutumé de faire dans les villages, à chanter, à porter le surplis et à aider Monsieur le curé dans son ministère, fonctions interdites aux Frères par des règles essentielles.

*Pour écrire ces quelques lignes, Blain avait sans doute sous les yeux l'original même de cette lettre conservée, aujourd'hui encore aux Archives de l'Institut (cf.* ***Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle****, document 113) : « Permettez-moi, je vous prie, de vous demander un éclaircissement sur une chose que vous ne m'avez point expliquée, qui est si le maître d'école qu'on demande sera obligé de chanter à la paroisse et d'aider Monsieur le curé dans ses fonctions, car vous savez bien que nos Frères ne font ni l'un ni l'autre ».*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A M. de la Chétardie qui redemandait les Frères après quelques mois d'interruption des écoles :*

II.42.DE : Le saint prêtre lui fit réponse qu'il avait mieux aimé céder au temps, que de se voir exposé à des agitations perpétuelles, qui portaient un préjudice considérable aux Frères; que le procédé qu'on avait tenu à leur égard depuis quelques temps en avait dégoûté plusieurs, qu'il ne lui était pas possible de les remplacer sitôt, et qu'il ne pouvait se résoudre à en envoyer d'autres qu'il n'eût assurance de les voir tranquilles et assurés sous sa protection.

Re 187; Ca 113 : Monsieur de La Salle lui fit réponse qu'il avait mieux aimé céder au temps que de se voir tous les jours à essuyer de nouvelles querelles qui portaient un préjudice considérable aux Frères des écoles, que le mauvais procédé qu'on avait tenu à leur égard depuis cette dernière attaque en avait dégoûté plusieurs, qu'il ne pouvait pas remplacer aisément, et qu'il était résolu de n'en point envoyer d'autres qu'il n'eût de nouvelles assurances qu'on leur procurerait une situation plus tranquille et à l'abri de la jalousie des maîtres d'école de Paris.

*A propos d'un converti :*

II.340.DE : Il (ce converti) vint en effet trouver le Frère directeur des Frères de Paris, qui le reçut et le mit en particulier dans une petite chambre, en vertu de l'ordre que Monsieur de La Salle lui en donnait dans la lettre qui lui fut présentée par cet homme.

II.341.A : Il vint (un autre converti) avec un billet de Monsieur de La Salle pour être reçu dans la maison et il y resta deux ans.

*Aux parents d'un novice :*

Re 137; Ca 89 : Monsieur de La Salle eut soin de rendre compte de cette démarche (la prise d'habit) aux parents de son novice qui jusque-là n'avaient pu se persuader que la chose fût sérieuse, et qui s'imaginaient que ce n'était qu'un feu de jeunesse qui s'éteindrait aisément. Mais la lettre de Monsieur de La Salle leur fit faire de nouvelles réflexions...

*A l'abbé Clément : bien que la chose ne soit pas dite expressément, le contexte paraît bien montrer que le biographe donne ici le contenu d'une ou deux lettres de De La Salle, et non seulement la matière d'un ou de deux entretiens :*

II.74.BC : Le Serviteur de Dieu informa l'abbé de la proposition qu'on lui faisait; mais elle ne fut pas de son goût, et il la rejeta malgré les remontrances que lui fit Monsieur de La Salle... Il écrivit même là-dessus une lettre très forte au saint prêtre qui, en lui représentant les inconvénients de son refus, lui avait dit qu'il prît garde de manquer une bonne affaire pour en faire une mauvaise. Le Serviteur de Dieu s'avança même jusqu'à lui avouer qu'il craignait de s'engager et de faire en sa compagnie quelque faux pas.

*A Sœur Louise, de Parménie :*

Re 247; Ca 139 : Il continua à entretenir un saint commerce de lettres avec elle, pour résoudre ses doutes et la consulter sur les siens.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A une personne de grande piété, fort tourmentée par des tentations :*

II.495.A : Le Serviteur de Dieu plein de charité lui écrivit une lettre fort consolante et lui promit ses prières.

*A un ex-Frère :*

II.284.E : Le saint homme ayant appris qu'il voulait se marier, lui écrivit pour l'en détourner et l'assura que Dieu ne bénirait pas son mariage.

***Lettres à l'un ou l'autre Frère.***

*A la suite d'un procès et de l'issue heureuse de la plaidoierie faite par De La Salle :*

I.363.B : Monsieur de La Salle reconnut le doigt de Dieu dans la conduite de cette affaire, et il en regarda l'heureuse conclusion comme une faveur singulière de la bonté divine. C'est ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans une lettre qu'il écrivit à un Frère de province. Il lui mandait entre autres choses, que Dieu semblait ne lui avoir rendu la santé que pour faire terminer ce procès à l'avantage des Ecoles chrétiennes.

*Au Frère Ponce, dépositaire de certains fonds :*

II.378.C : La maison de Vaugirard se trouvant un jour réduite à la dernière extrémité et manquant de tout, le Frère économe fut chargé par le saint Instituteur d'une lettre pour le Frère Ponce, qui lui marquait de remettre entre les mains du premier un certain argent dont il était le dépositaire.

*A un Frère qui avait acheté les ouvrages du Père Maimbourg :*

II.222.C : ce Frère reçut de lui (De La Salle) une sévère réprimande et un commandement exprès de s'en défaire quoiqu'avec perte. Monsieur de La Salle était à Saint-Yon lorsqu'il envoya cet ordre, et cet ordre fut exécuté.

LETTRES CITÉES PAR BLAIN ET PAR LUI SEUL.

*On donne ci-après le texte intégral des lettres citées par Blain, en suivant l'ordre que leur a donné le Frère Félix-Paul dans* ***Les Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle,*** *Edition critique, Procure générale, Paris, 1954.*

*Ayant une fois aperçu le Frère Barthélemy, alors maître des novices, marcher en balançant ses bras... il lui reprocha cette faute dans une lettre qu'il lui écrivit, en ajoutant plusieurs bons avis :*

II.313.D : « J'ai vu à Saint-Yon, que vous marchiez les bras pendants avec négligence, c'est une chose honteuse à un maître des novices qui doit en toutes choses être le modèle de ceux qu'il instruit. Il faut que vous marchiez très posément les bras croisés et que vous ne souffriez pas que vos novices marchent autrement » (L. 2).

*A propos du relâchement, au Frère Barthélemy, alors Supérieur général :*

II.328.BC : « Je vous écris, mon très cher Frère, bien étonné de voir votre noviciat en l'état où il est : deux ou trois novices qui ne sont formés à rien, et qui n'observent pas

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



mieux les règles que s'ils ne faisaient que d'entrer dans la maison. Il y a de plus cinq prétendants, pleins de leurs passions et qui n'ont presque aucun exemple. Le nouveau maître des novices n'étant pas lui-même formé à son emploi, ne sachant presque ni ce qu'il doit faire, ni ce que les novices doivent faire, il dit qu'il n'a point de règle non plus que les novices.

» Je ne sache pas avoir vu, au moins depuis un grand nombre d'années un tel noviciat dans la communauté; et vous pensez avec cela à faire de nouveaux établissements ?

» On se plaint même que les novices qui sont à Rouen n'ont pas beaucoup l'esprit de leur état, et ne font point cas des petites choses.

» Pensez, je vous prie, à remédier à tout cela au plus tôt, car vous savez que l'affermissement de l'Institut dépend des novices bien formés et bien réguliers.

» Je suis en état d'aller aux principaux exercices comme les autres, de coucher au dortoir commun, et de manger comme les autres au réfectoire; je vous prie de ne vous y pas opposer. Nous vous attendons incessamment, car cette maison a besoin de votre présence. Je suis, en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, etc. » (L. 4).

*Au Frère Barthélemy auquel il rendait compte de son intérieur, comme à son Supérieur :*

II.275.A : « J'ai une forte pensée qu'y ayant si longtemps que je n'ai fait que peu d'oraison, il est à propos que j'y emploie beaucoup de temps, afin de reconnaître la volonté de Dieu sur ce que j'aurai à faire. Il me semble que ce que j'ai à demander à Dieu dans l'oraison, est qu'il me fasse connaître ce qu'il veut que je fasse et qu'il me mette dans la disposition dans laquelle il me veut » (L. 5).

*Parlant de ceux qui favorisent les nouveautés, il écrit dans une lettre au Frère Barthélemy :*

II.203.B : *Il ne convient guère d'avoir affaire à ces sortes de personnes, et encore moins d'en dépendre* (L. 6).

*Dans une lettre au Frère Barthélemy :*

II.450.A : « Vous savez que je suis toujours prêt à vous obéir en toutes choses, étant présentement dans la soumission, et n'ayant pas fait vœu d'obéissance pour faire ce qui me plaît » (L. 7).

*Dans une autre lettre au même :*

II.450.A : « Si on me regarde comme uni aux Frères des Ecoles chrétiennes, il paraît que mon état présent doit être de simple soumission, sans que j'avance un pas touchant ce qui les regarde que par dépendance » (L. 8).

*Au Frère Econome de Saint-Yon : Lui ayant mandé combien l'extrême pauvreté de cette maison nous faisait souffrir, il nous répondit qu'il croyait que le moyen dont Dieu voulait se servir pour nous faire subsister était de prendre des enfants en pension d'abord à bas prix, de les bien instruire et de les bien élever.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.264.AB : « Vous trouverez par là le moyen de gagner l'affection et l'estime des habitants d'une ville où vous n'êtes pas aimés, vous pourrez souffrir un peu; mais cela ne durera pas. Au reste, assurez-vous que Dieu vous donnera toujours les choses nécessaires à la vie, si vous le servez bien » (L. 64).

*Un autre de ses Frères qui était directeur lui ayant exposé la peine qu'il avait de se voir obligé de supporter la mauvaise humeur de quelques-uns des Frères qui étaient sous sa conduite, il lui répondit :*

II.473.A : « Qu'un directeur devait avoir une si grande patience et une vertu si à l'épreuve, qu'il devait se regarder comme le réceptacle qui devait recevoir toutes les ordures de la maison, c'est-à-dire, qu'il devait être dans la disposition de tout souffrir, sans faire paraître aucune peine ni mécontentement » (L. 79).

*Un jour, un Frère directeur se plaignant à lui de ce que les Frères qui étaient sous sa conduite n'avaient point de confiance en lui :*

II.312.B : « C'est votre faute; que ne vous étudiez-vous à acquérir cette égalité d'esprit qui vous est si nécessaire. Vos Frères se plaignent de ce que l'on ne vous voit jamais égal, et disent communément que vous ressemblez à la porte d'une prison » (L. 80).

*Ecrivant à un ancien :*

II.410.D : *Hé bien, mon cher Frère, vous voulez donc encore que je me charge de votre conduite. Je le ferai avec joie, à condition néanmoins que vous me ferez mon chapitre sans me flatter; cela vous convient, puisque vous êtes le plus ancien de nos Frères* (L. 81).

*Exhortation à un Frère sur le recueillement et le souvenir de la présence de Dieu :*

II.313.E-314.AB : « La dissipation et la curiosité sont un grand mal dans le service de Dieu. Travaillez donc, mon très cher Frère, à rétablir votre intérieur. Vous savez bien que c'est là le principal et ce qui conduit le plus à Dieu.

» Vos yeux sont vos deux plus grands ennemis : voilà pourquoi vous devez continuellement veiller sur eux, pour ne leur accorder de voir que ce que la nécessité exige.

» Le plus grand bien que vous puissiez vous procurer est le recueillement, et vous pourrez dire lorsque vous l'aurez acquis, ce que Salomon dit de la Sagesse, *que tous les biens vous sont venus avec lui.*

» La curiosité est une des choses qui empêchent le plus d'avoir de la piété, c'est pourquoi donnez-vous-en de garde, et appliquez-vous sur toutes choses au recueillement et à la présence de Dieu; car c'est le moyen le plus propre que vous puissiez prendre pour devenir intérieur. Hé ! pour l'amour de Dieu, travaillez à cela.

» Vous voyez les maux que la dissipation cause en vous, c'est pourquoi, retenez donc vos yeux et votre langue. Rien ne vous est si important que cette pratique.

» Ce moyen vous procurera la vue de Dieu dans vos exercices, et vous engagera à les bien faire tant intérieurement qu'extérieurement. Car Dieu ne demande pas seulement

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



l'extérieur de vos actions, il veut qu'elles se fassent avec des dispositions intérieures » (L. 103).

*Ayant fermé les guillemets, le biographe ajoute ces quelques lignes qui semblent ne pas être de la même lettre : il conclut tous ces avis par ces paroles :*

II.314.B : *Vous vous plaignez d'avoir une armée de pensées inutiles à combattre; si vous vous appliquiez bien à avoir la pensée de Dieu, il ne vous serait pas si facile d'en avoir d'inutiles.*

*A un Frère souvent porté à l'impatience :*

II.472.D : Gardez-vous bien de vous impatienter dans l'exercice de votre ministère, c'est le moyen de n'y faire aucun fruit. Quand vous vous sentirez ému d'impatience, retenez le mouvement et attendez pour agir qu'il soit passé. Et lorsque vous vous serez laissé aller à de telles impatiences que celles que vous me marquez dans votre dernière, priez votre Frère directeur de les bien punir en vous et sur vous. Ce sera un bon moyen pour vous faire corriger d'un si grand défaut (L. 104).

*A un Frère, sur l'esprit de foi :*

II.232.E : « L'esprit de foi est une participation de l'esprit de Dieu résidant en nous, qui fait que nous nous réglons et nous conduisons en toutes choses par des sentiments et des maximes que la foi nous enseigne. Ainsi que toute votre occupation soit de l'acquérir afin de vous *en servir comme d'un bouclier pour éteindre tous les traits enflammés du démon* » (L. 105).

*A un Frère sur l'abandon à la Providence :*

II.268.D : « Ne vous mettez point en peine pour l'avenir; abandonnez-le tout à Dieu qui aura soin de vous » (L. 106).

*Au même, sur le même thème :*

II.268.D : « Faites en sorte, je vous prie, au milieu de vos infirmités d'avoir un abandon entier à la conduite de Dieu. Car c'est à lui à disposer de vous, comme il lui plaît.

» Prenez garde de ne vous pas décourager par des peines et des incommodités. Cette vie en est pleine. Il faut pendant que vous êtes jeune vous disposer à les accepter de bon cœur et vous servir comme vous avez déjà fait, des maximes de l'Evangile pour les bien recevoir et pour en profiter » (L. 107).

*A un Frère sur la régularité :*

II.329.A : Ayez, je vous prie, bien de l'affection pour l'observation de vos règles, car Notre-Seigneur ne vous bénira qu'autant que vous vous étudierez à les observer avec exactitude : que si vous me demandez un moyen facile pour les observer comme vous devez, je vous dirai que vous les devez regarder comme la volonté de Dieu à votre égard, et vous verrez qu'alors rien ne vous paraîtra difficile. Celle de toutes les règles à laquelle vous devez le plus vous attacher est d'être très exact à ne rien faire sans permission : cela est d'une extrême conséquence (L. 108).

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un Frère qui le consultait par lettres sur une matière assez délicate :*

II.247.B : « Vous me demandez, mon cher Frère, la décision d'une difficulté, etc. Je ne puis vous répondre là-dessus autre chose sinon que les évêques étant les chefs et moi n'étant qu'un simple prêtre, je ne suis pas juge sur cette matière, c'est au Pape et aux évêques à qui il faut s'adresser pour savoir d'eux ce qu'ils pensent de ce que vous me demandez et quels jugements ils en portent » (L. 109).

*Parlant de sa mort, quand il répondait à certaines lettres :*

II.170.BC : « Je vous prie pour l'amour de Dieu, mon cher Frère, qu'à l'avenir vous ne pensiez plus à vous adresser à moi en aucune manière. Vous avez vos supérieurs à qui vous devez communiquer vos affaires spirituelles et temporelles. Je ne veux plus dorénavant penser qu'à me préparer à la mort qui me doit bientôt séparer de toutes les créatures, etc. » (L. 110).

*Dans le corps même de la lettre, le biographe précise que ce Frère était un des plus anciens dont il n'avait pu rebuter la confiance.*

*A M. Gense, pour le congratuler de la générosité héroïque avec laquelle il combattait contre les appels et les appelants :*

II.228.B : « J'apprends avec bien de la joie, le zèle que vous avez pour maintenir la religion qui est si troublée présentement dans ce royaume. Vous voulez bien, Monsieur, que je m'unisse avec vous pour la même fin, puisque Dieu m'a fait la grâce de m'y employer jusqu'à présent. Je ne manquerai pas de le prier instamment qu'il donne à votre zèle sa bénédiction et un heureux succès afin qu'il soit comme une barrière contre tout ce que le démon entreprend dans le temps où nous sommes pour ôter la paix à l'Eglise, etc. » (L. 115).

*A une personne de considération pour la prier d'accorder sa protection au Frère Barthélemy :*

II.413.E-414.A : « Souffrez, Monsieur, quoique pauvre prêtre de Saint-Yon, que je prenne la liberté de joindre ce billet à la lettre du Frère Barthélemy, supérieur des Frères, pour vous prier de vouloir bien faire en leur faveur ce qu'il prend la liberté de vous proposer.

» Je suis si persuadé de votre zèle et de votre affection pour ce qui les regarde que je m'assure que mon chétif suffrage n'était pas nécessaire, et sa lettre vous aurait suffi, tant je connais votre bon cœur.

» L'avantage cependant qu'il me procure, de vous renouveler la continuation de la parfaite estime et considération que j'ai pour vous est quelque chose de si grand pour moi que je vous prie qu'il serve au moins pour vous la faire connaître, et pour vous témoigner que je suis avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, De La Salle, *pauvre Prêtre* » (L. 116).

*Dans le vocabulaire lasallien on ne rencontre pas une seule fois le mot « chétif » utilisé ici dans l'expression insolite « chétif suffrage ». De même, l'apposition « pauvre prêtre » ne paraît dans aucune des signatures authentiques de De La Salle. Ces remarques ne sont pas suffi-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*santes pour mettre en doute l'authenticité de cette lettre 116. Elles posent tout de même une question sur la fidélité du mot à mot.*

*A une personne de mérite de la ville de Saint-Denis en France qui le priait de faire un établissement de deux Frères dans une paroisse :*

II.413.D : « Permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'on vous a apparemment mal informé de moi, lorsqu'on vous a dit que je faisais tant de bien dans l'Eglise, et que j'envoyais des maîtres dans les villes et les villages pour instruire la jeunesse.

» Il est bien vrai que j'ai commencé à former des Frères pour tenir les écoles gratuitement; mais il y a longtemps que je suis déchargé de leur conduite. C'est un des Frères nommé Frère Barthélemy qui les conduit présentement et qui demeure dans cette maison-ci, et que les Frères, même ceux de Saint-Denis, reconnaissent pour leur supérieur » (L. 117).

*A un de ses amis intimes, appelant de l'interdit qui le frappait à des juges séculiers :*

II.247.CDE-248.A : « Voilà la troisième fois que j'ai mis la main à la plume, pour me donner l'honneur de vous écrire depuis le commencement de cette année, vous la souhaitant bonne et heureuse... Permettez-moi de vous faire connaître une peine que j'ai à votre égard, c'est que vous ayez été mêlé dans l'interdit de vos confrères, et que vous vous en soyez fait relever par des juges séculiers; et ainsi que vous les ayez regardés comme vos supérieurs à l'égard des fonctions ecclésiastiques.

» Je m'étonne que vous ne vous soyez fait rendre le calice et le surplis en cérémonie par quelque juge du barreau, comme ayant autant de droit de vous en rendre l'usage que votre prélat en avait eu de vous le donner.

» Comment avez-vous pu reconnaître des laïques pour vos juges dans une matière autant ecclésiastique qu'il en fut jamais ? En vérité, vous qui avez des lumières touchant votre état, et qui n'êtes pas indifférent sur ce qui le concerne, comment avez-vous pu avoir recours à une juridiction purement laïque et séculière ?

» Vous me répondrez peut-être que ç'a été avec beaucoup d'autres : ç'a donc été par respect humain ? Vous ajouterez, je pense, que ç'a été comme en étant chargé de la part de vos confrères; mais vous voyez bien qu'ils n'ont pas droit de vous obliger à prévariquer contre les droits de l'Eglise, et à vous soumettre à une justice séculière à l'égard de ce qui ne lui convient pas.

» Je sais la soumission que saint Pierre et saint Paul ont voulu qu'on eût aux puissances temporelles, mais ils n'ont jamais prétendu qu'elle s'étendît jusques aux choses spirituelles, et quand on appelle à une puissance et juridiction supérieure, il faut qu'elle le soit, *in eodem genere*, pour des choses qui regardent purement le ressort de cette juridiction supérieure et non d'autres, telles que sont l'usage du calice et du surplis, à l'égard des juges séculiers » (L. 118).

*Sans fermer les guillemets, le biographe ajoute quelques lignes qui pourraient bien être étrangères à cette lettre 118 :*

« On pourrait appliquer au cas présent, quoique non pas tout à fait dans le même sens, ce que dit saint Paul dans le sixième chapitre de sa première épître aux Corinthiens :

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Quelqu'un ayant une affaire avec son Frère ose-t-il se faire juger par des méchants*, c'est-à-dire par des Gentils, *et non pas par des saints*, c'est-à-dire par des chrétiens ?

» Et moi, je dirais volontiers à quelque ecclésiastique ayant une affaire avec son supérieur ecclésiastique : Ose-t-il se faire juger par des juges laïques et non pas ecclésiastiques, qui sont ses juges naturels en de telles affaires. *Ne savez-vous pas*, ajoute ce saint apôtre, *que les saints seront établis juges de ce monde*; et vous, ignorez-vous que les prélats de l'Eglise sont établis vos juges dans les matières dont il s'agit. »

*Ce besoin d'expliquer « méchants » et « saints »; ce « et moi je dirais volontiers » qui introduit une répétition inutile en manière de glose du passage cité font croire à une addition, œuvre du biographe.*

*A une personne en difficulté avec d'autres :*

II.390-391 : L'aversion contre le prochain et le ressentiment des injures empêchent nos prières d'aller à Dieu. Si nos cœurs sont divisés par la colère et par la haine, il est impossible de conserver l'union avec Jésus-Christ et ainsi, cessant d'être membres de son corps mystique, il ne faut pas prétendre que le Père nous exauce, ne reconnaissant pas en nous l'Esprit de son Fils.

1. Accommodez-vous par une charitable condescendance, à toutes les faiblesses de votre prochain. Et surtout, faites-vous une loi de dissimuler vos sentiments sur beaucoup de choses indifférentes.

2. Quittez toute aigreur contre votre prochain quel qu'il soit et convainquez-vous l'esprit qu'il est en toutes choses meilleur que vous, ce que vous n'aurez pas de peine à faire si vous veillez tant soit peu sur vous-même : et ce qui vous donnera de la facilité à vaincre vos répugnances.

3. Vous chercherez tous les jours les occasions que vous pourrez avoir de rendre service à ceux contre qui vous avez de l'antipathie, après avoir fait tous les matins un examen sur ce sujet, vous prendrez des résolutions que vous mettrez fidèlement en pratique avec douceur et humilité.

4. Vous aurez un soin particulier de prévenir les plus faibles dans leurs besoins, nonobstant la répugnance naturelle que vous y pourriez avoir, le tout néanmoins selon l'ordre et les pratiques régulières de votre Communauté, et si vous êtes obligé de refuser quelque chose, faites en sorte qu'on soit content de votre refus.

5. Prenez garde d'être cordial envers tous, de parler et répondre avec une très grande douceur et déférence, en vous proposant la manière de parler et de répondre de Notre-Seigneur, lorsqu'on le maltraitait le plus.

6. Vous ne direz jamais mot des défauts, ou du procédé de votre prochain. Quand on en parlera, vous interpréterez ses actions en bien, et si vous croyez ne le pouvoir pas, vous demeurerez dans le silence.

7. Ne faites jamais retomber aucune faute sur le prochain pour vous mettre à couvert : quand ce serait lui qui l'aurait commise, et que vous n'y auriez aucune part, vous devez être bien aise qu'on croie que ce soit vous, par esprit de charité et d'humiliation.



MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Faites-vous une coutume de ne vous jamais excuser; encore moins de vous mettre à couvert et à l'abri aux dépens des autres.

8. Ne vous plaignez jamais des autres en rien, si la nécessité ne vous y oblige, et quand vous y serez obligé, que ce ne soit pas par forme de plainte.

9. Quelque peu de raison que vous paraissent avoir les autres dans leurs sentiments et souhaits, lorsque vous ne pourrez y condescendre pour observer vos règles, contentez-les de paroles de douceur et d'humilité.

10. Quand il vous arrivera de contredire quelqu'un, ou de déclarer vos sentiments contre le prochain, lorsque vous vous en apercevrez si vous parlez encore, vous vous tairez, et si on vous en demande la raison, vous direz que vous aviez tort de parler ainsi. Vous commettez bien d'autres défauts et plus considérables auxquels vous devez avoir égard, pour ne pas interpréter en mal les actions des autres.

11. Vous êtes plein de zèle, mais il n'est pas selon la science; car vous voulez que l'on reprenne les autres de leurs fautes et vous ne voulez pas être repris des vôtres. Souffrez les défauts de votre prochain et interprétez-les en bonne part.

12. Enfin, vous prendrez pour règle de ne parler jamais des imperfections des autres, ni de les entreprendre, quelque considérables qu'elles vous paraissent. Représentez-vous, quand vous en verrez tomber en quelque défaut, ce qui est dit dans l'Evangile, vous voyez une paille dans l'œil de votre Frère, et vous n'apercevez pas une poutre qui couvre le vôtre (L. 119).

*« Une personne » : quand il emploie ce terme, Blain veut normalement suggéré une dame ou une religieuse. On est quelque peu étonné de rencontrer dès lors, à plusieurs reprises, l'emploi du masculin : « si vous êtes obligé », « prenez garde d'être cordial », « vous êtes plein de zèle », « rendre service à ceux »... de votre Communauté. Peut-être s'agit-il d'une transposition faite à l'usage des Frères, par quelqu'un d'entre eux, ou par le biographe lui-même?*

*A une de ses nièces qui l'avait prié de se trouver à sa profession religieuse :*

II.275.DE-276.A : « Ma très chère Nièce, j'avais répondu à la lettre dont vous m'avez honoré, le jour de l'Ascension, mais parce qu'elle ne vous a pu être rendue, je vous fais cette autre réponse. Je vous suis très obligé de m'avoir fait savoir le jour de votre profession, et je prends bien de la part à la joie que vous en avez, et à votre ardent désir de vous consacrer entièrement à Dieu. C'est vous procurer en cette vie un avant-goût de l'éternelle.

» Que je vous estime heureuse de vous dégager par là des soins et des embarras du monde ! Je ne manquerai pas de joindre mes prières aux vôtres, pour demander à Dieu pour vous la grâce de bien faire ce sacrifice.

» Je souhaiterais fort pouvoir y assister; mais deux raisons m'en empêchent, la première est que je suis ici seul prêtre pour y confesser cinquante personnes, et qu'on a de la peine à en avoir un autre pour cette maison, parce qu'elle est éloignée de la ville; ce qui fait que je ne puis pas actuellement l'abandonner. La seconde est, qu'ayant un supérieur, je ne suis pas maître de moi-même. Ainsi je vous prie de vouloir bien vous contenter que je m'unisse à vous dans cette sainte action, dans les mêmes vues dans lesquelles Dieu vous fera la grâce de la faire.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



» Je suis, avec bien de l'estime et toute l'affection possible... » (L. 120).

*A une personne qu'il dirigeait depuis longtemps, et qui lui demandait quelques avis pour recevoir avec patience les diverses peines intérieures qu'elle avait.*

II.473-474 : 1. Jetez-vous entre les bras de Dieu et de sa sainte Mère pour être soutenue dans votre grande faiblesse, non pas d'une manière sensible et consolante, mais comme Dieu veut, et que vous le méritez : la violence que vous vous ferez ne sera pas toujours si grande, et elle ne sera pas longue tant du côté de Dieu qui vous consolera, que de votre côté, n'ayant pas longtemps à demeurer en ce monde : mais quand elle devrait durer, vos péchés, l'exemple de Jésus-Christ, l'amour de Dieu, la possession d'un bonheur éternel ne le méritent-ils pas ?

2. Appuyez vos faiblesses sur Jésus-Christ et confiez-vous en sa bonté, et il ne vous laissera pas tomber dans vos misères, si vos infidélités ne lui en donnent sujet. Prenez donc patience, attendez, et la consolation viendra en son temps.

3. Tous les troubles et toutes les peines que vous avez sont de grands moyens de satisfaire à Dieu pour le passé. Soyez-y fidèle, et croyez que vous rendrez un compte très exact de l'usage que vous en aurez fait. Tenez-vous, je vous prie, attachée à la croix de Jésus-Christ, ne vous en détachez point; et quoique tout l'enfer gronde, dites hardiment que vous ne vous en séparerez jamais, et que rien ne vous en séparera. Si vous prenez une résolution si généreuse, Notre-Seigneur viendra aussitôt à votre secours et vous soutiendra de sa main.

4. Soyons misérables de bon cœur, puisque notre Dieu est toujours dans sa félicité : cela nous doit apaiser. Traînons notre pauvre vie aussi longtemps qu'il lui plaira sans nous en plaindre à personne, non pas même à celui qui nous en peut tirer. Ne recherchons uniquement que sa volonté. J'avoue que la violence perpétuelle que vous devez vous faire est quelque chose de bien fâcheux à la nature. Mais que ne doit-on pas souffrir pour racheter un paradis perdu et pour éviter un enfer mérité : tout se doit rapporter à ces deux grands objets de l'éternité. Que Dieu soit dans vos combats, et dans les abattements de la nature, votre seul recours; et que la visite du très saint sacrement soit l'unique remède à vos peines.

5. Si la disposition où vous êtes est un martyre, elle est la meilleure que vous puissiez désirer, parce qu'elle est la plus sanctifiante. Pour peu que vous soyez soumise dans vos peines, cela suffit. Ce qu'il y a à craindre, est de vous en découvrir à d'autres qu'à ceux qui vous conduisent. Prenez garde de ne le pas faire.

6. Je sais bien, ma chère Sœur, que vous souffrez beaucoup, et j'entre fort dans vos peines, mais vous ne devriez pas, ce me semble, vous désoler si fort. L'abandon que vous ressentez n'est qu'extérieur, et ces ténèbres si profondes dans lesquelles vous vous trouvez sont des moyens que Dieu vous donne pour vous faire aller à lui avec plus de sûreté. Vous savez bien que, plus il y aura de ténèbres et d'obscurités dans votre conduite, plus il y aura de foi, et vous savez que c'est la seule foi qui fait la vie et la conduite de ceux qui sont à Dieu : dites-vous souvent à vous-même dans cet abîme : Quand je serais réprouvée, je ferai tout ce que je pourrai pour Dieu. Et quand de vingt actions, vous n'en feriez qu'une bonne ou à demi bonne, ce serait toujours autant de fait pour l'amour de Dieu. L'humiliation sera quelquefois bonne dans l'état où vous êtes, mais l'encourage-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ment et la confiance en Dieu vous sera encore meilleure. Encore une fois, recourez à Dieu par l'oraison. Peut-on l'irriter par cette action ? Que cette pensée s'éloigne de nous, ma très chère Sœur, croyez-moi, l'oraison attire toujours quelque grâce de Dieu, même sur les plus grands pécheurs; c'est presque leur unique refuge. Et quand même vous ne feriez rien que d'être devant Dieu, elle vous sera toujours très utile pour vous soutenir dans vos peines et pour vous aider à les supporter avec patience. Faites-la le plus que vous pourrez devant le très saint sacrement. Cela vous aidera beaucoup à vous tranquilliser l'esprit et le fond de l'âme.

7. Ne vous laissez point persuader mal à propos que vous soyez abandonnée de Dieu. Croyez au contraire que Dieu est plus disposé qu'il n'a jamais été à vous recevoir entre ses bras. Et à mesure que votre mal augmente, sa miséricorde aussi devient plus grande et plus abondante à votre égard. Il sait combien est grande votre faiblesse, et qu'il faut que sa grâce établisse et confirme en vous ce que votre faiblesse et votre lâcheté peuvent vous faire perdre à tout moment (L. 122).

*« Quand je serais réprouvée, je ferai tout ce que je pourrai pour Dieu. » Cette proposition étrange qu'on vient de lire, fait penser à cet autre passage du biographe :*

II.222.C : Le saint Instituteur était si détaché de son sens et si en garde contre toute doctrine suspecte, qu'il retrancha de la prière journalière des Frères, ces mots : *Je vous proteste, mon Dieu, que quand il n'y aurait pas de vie à espérer après celle-ci, je ne laisserais pas de vous aimer*, sur la remontrance que lui fit un ecclésiastique de piété, que ces paroles sentaient le quiétisme ou paraissaient avoir rapport aux propositions condamnées du Livre des Maximes des Saints.

*Les avis donnés à une fervente religieuse, concernant la pratique de l'humilité :*

II.421.E-422 : Vous devez vous persuader que la vie que vous menez demande de vous une toute autre humilité, un tout autre renoncement au monde, à son esprit, et à vous-même; en sorte que ce qui pourrait être supportable à une autre, ne doit nullement vous le paraître. En vous regardant comme un reste d'enfer, vous devez vous mettre au-dessous de tout le monde, vous étonner qu'on puisse vous souffrir, et que la terre veuille bien vous porter. Voyez combien vous êtes éloignée de ces sentiments. Confondez-vous de vous connaître si peu et demandez à Notre-Seigneur qu'il grave cette humilité au fond de votre cœur. Vous ne pouvez excéder en vous humiliant, en vous haïssant, et en vous anéantissant, puisque c'est le seul moyen de salut qui vous reste. Si vous voulez donc faire un grand progrès dans cette vertu, observez les choses suivantes.

1. De quelque part que vienne l'humiliation, recevez-la comme une chose qui vous est justement due.

2. Attendez les humiliations, à moins que Dieu ne vous donne un attrait particulier pour les rechercher, et que l'occasion s'en présente naturellement.

3. Trouvez tout bon, ma chère Sœur, particulièrement ce qui vous humiliera et sera le plus opposé à votre inclination. Il n'y a point de meilleur moyen pour détruire votre fond d'orgueil que la pratique fréquente et journalière des humiliations. Si vous les désirez et aimez pour être unie en tout à Notre-Seigneur, il vous en fournira un grand nombre d'occasions, outre celles que vous avez déjà de la part de votre esprit et de votre

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



humeur. Si vous avez cette faim des humiliations, et de l'éloignement du monde, vous en viendrez à bout avec la grâce de Notre-Seigneur.

4. Regardez-vous toujours dans un sentiment d'humiliation, et humiliez-vous en tout et à l'égard de toutes. Humiliez-vous lorsque vous faites souffrir les autres, considérant que c'est de quoi vous êtes capable, et lorsque vous voyez que l'on pointille sur vos actions, persuadez-vous qu'on a raison.

5. Il est bon que vous soyez décriée, afin d'être plus éloignée et ennemie du monde et plus unie à Dieu.

6. Lorsqu'on vous reprendra de quelque faute que vous n'aurez point faite, ou que l'on vous rebutera, remerciez avec une grande douceur et humilité celles qui en usent ainsi, comme d'une grâce qu'elles vous auront faite, témoignant être disposée à vous corriger. Vous savez bien que vous ne méritez aucun respect ni déférence, ni même aucune approbation. Vous ne méritez pas seulement d'être écoutée : entrez dans ces sentiments.

7. Vous prendrez toujours la dernière place et la plus incommode, nonobstant toutes vos répugnances qui sont des effets de votre orgueil. Ce sera toujours un grand avantage pour vous d'être traitée comme la servante des autres; c'est ce que vous devriez désirer avec empressement. 1. Pour abattre votre orgueil. 2. Pour vaincre votre lâcheté. 3. A cause de vos péchés, dont le grand nombre et l'énormité vous doivent tenir sous les pieds de tout le monde, et particulièrement de vos sœurs. Lorsque vous serez persuadée que vous ne méritez rien devant Dieu que des mépris, et que vous considérerez les créatures comme des instruments dont sa miséricorde et sa justice se servent, tantôt pour vous élever, tantôt pour vous abaisser, et que la Providence ne les emploie que pour votre salut et pour sa gloire, vous serez peu touchée de tous les mauvais traitements qu'on pourra vous faire.

8. Mettez-vous toujours à votre place; c'est-à-dire sous les pieds des démons, où vous avez tant de fois mérité d'être, et où peut-être vous pourrez être pour jamais; et en cette vue, mettez-vous sous les pieds de toutes vos sœurs, sans prétendre qu'on doive avoir aucune considération, ni garder aucune mesure à votre égard. Croyez qu'il n'y en a aucune qui ne vous surpasse en vertu et en esprit. On n'en saurait moins avoir que de risquer son éternité comme vous avez fait tant de fois. Si vous pouvez, ma très chère Sœur, graver ces sentiments dans votre cœur et agir conformément, aimer l'abjection, le mépris et les rebuts des créatures, les rechercher et les embrasser comme ce qui vous est dû si justement, je crois que ce sera un moyen efficace et peut-être l'unique pour attirer la miséricorde de Dieu sur vous (L. 123).

*A une religieuse qui était aussi criminelle que sa vocation exigeait qu'elle fût sainte et qui, selon les apparences, lui devait sa conversion :*

II.353-354 : Souvenez-vous sans cesse, que tout ce que vous avez à faire, est de tâcher de vous sauver; puisque vous n'êtes au monde que pour cela, et que le Sauveur qui a prévu vos faiblesses n'est mort que pour vous procurer des grâces et des moyens d'y travailler utilement.

Il faut donc, 1. que vous renonciez au malheureux *qu'en dira-t-on*, concevant qu'une pécheresse, telle que vous êtes, ne doit plus avoir égard à son honneur et à sa réputation

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



qu'elle a perdue devant Dieu et ses saints, et qu'elle ne devrait avoir d'autre désir que d'être connue pour ce qu'elle est; c'est-à-dire pour l'abomination du ciel et de la terre.

2. Il faut nécessairement que vous appreniez à vous connaître vous-même mieux que vous ne faites. Car je vous dis en vérité que vous ne connaissez pas la millième partie de l'énormité de votre vie, et tant que vous serez dans cet aveuglement, vous serez dans le mensonge, et par conséquent éloignée de Dieu, qui est vérité, etc.

3. Je prie Notre-Seigneur de vous faire humble, pure et pénitente. Ce sont trois choses dont vous avez un égal besoin : demandez-les-lui tous les jours avec larmes et gémissements. Et sur toutes choses, défiez-vous de vous-même, mettant toute votre espérance en celui-là seul qui peut retirer le pauvre du fumier, comme parle le Prophète, pour le faire seoir avec les princes de son royaume.

4. Quoique naturellement vous ayez peu de disposition pour la vertu, Dieu cependant la veut mettre en vous par sa puissance et par son amour.

5. Vous n'aurez pas grande peine à vous donner à Dieu, si vous avez un peu de générosité, j'espère qu'il vous la donnera. Courage, ma chère Sœur, un peu de désir de souffrir, et tout vous sera doux et facile.

6. Considérez que votre état est de Dieu, et que par conséquent, c'est vouloir s'opposer à l'ordre de Dieu, que de s'en dégoûter. Bénissez-le tous les jours de vous avoir appelée à la participation de ses états divers de souffrance et ayez une grande confusion de ce que vous y êtes infidèle.

7. N'est-ce pas une grande et très grande affaire pour vous, que de vous donner entièrement à Dieu. C'est, ce me semble, l'unique chose à laquelle vous devez penser.

8. Si vous cherchez Dieu, et non pas la consolation, vous mettrez aisément votre esprit en paix.

9. Quelquefois, il semble que Notre-Seigneur dorme à notre égard, mais il sait ensuite se réveiller et nous faire marcher. Il ne faut pas aller plus vite, ni autrement qu'il ne veut, et il faut se reposer quand il le souhaite.

10. Faut-il, ma chère Sœur, que ce soit quelque sensibilité et quelque tendresse qui soient capables de vous retenir dans le service de Dieu ! Ne voulez-vous pas être à lui par principe de son seul amour ? Jetez-vous entre ses bras : il est votre Père, et il vous portera dans les mauvais chemins, c'est-à-dire dans les tentations.

11. Ce n'est pas des hommes que vous devez attendre votre salut, lorsque vous vous adresserez à eux, c'est de Dieu seul; et c'est peut-être faute de ce sentiment de foi que Dieu ne vous donne pas les secours dont vous avez besoin.

12. Enfin, je prie Notre-Seigneur qu'il vous ouvre les yeux de plus en plus pour connaître d'un côté la profondeur de l'abîme dont vous êtes sortie, et de l'autre l'infinité de l'amour qui vous en a retirée, afin que cette double vue vous oblige à lui rendre un amour et une fidélité qui soit proportionnée à vos crimes et à ses bienfaits. Ainsi soit-il (L. 125).

*Ces derniers mots tellement inattendus en finale d'une lettre donneraient à penser que plus d'un arrangement est intervenu à partir, probablement, de quelques passages authentiquement lasalliens.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A une religieuse qui l'avait prié par lettres de lui marquer la voie qu'elle devait tenir dans l'exercice de l'oraison pour ne point se rebuter des distractions et des peines :*

II.289-290.A : 1. Que l'oraison soit pour vous un fréquent exercice, et tâchez d'y trouver votre consolation dans les sécheresses, parce que vous y trouverez Dieu plus purement. Demeurez-y avec foi et constance dans les sécheresses et les obscurités, sans aucun attrait : c'est un très bon état et très sanctifiant.

2. L'oraison, comme je vous ai dit de la faire, vous conduira en peu de temps et sans autre étude à la présence de Dieu.

3. L'oraison est préférable à tout. Après votre office divin, elle doit être pour vous un point essentiel de règle.

4. L'oraison de souffrance vaut mieux que tout autre, et quand Dieu vous en donnera l'expérience, vous la devez considérer comme un grand bonheur pour vous. Ne prenez point de livre pendant ce temps; vous n'en avez point besoin.

5. Ne vous étonnez pas de l'éloignement de Dieu et des sécheresses dans l'oraison, vous en êtes l'unique cause. Renoncez à vous-même. Faites-vous violence. Soyez fidèle à ce que la grâce demande de vous, et quelque indigne que vous soyez d'ailleurs des caresses et des faveurs de l'Epoux des âmes, il vous en comblera.

6. Soyez d'autant plus fidèle à l'oraison que vous sentez d'un côté Dieu dans l'intime de votre âme qui vous y attire, et de l'autre, le démon qui fait tous ses efforts pour vous en détourner.

7. L'oraison doit être votre principal appui, ainsi n'y manquez jamais, à moins que vous ne soyez malade. C'est elle qui dissipera les ténèbres et l'ignorance de votre esprit. Mettez-vous dans l'esprit de foi. Vous êtes devant Dieu. C'est encore trop pour vous. Ne vous arrêtez jamais aux sensibilités : craignez-les plutôt, et défiez-vous-en.

8. Votre oraison est bonne comme vous la faites, continuez-la. Dieu s'y trouve et agit pour vous, ainsi il suffit que vous renonciez quelques fois avec paix et tranquillité de cœur à toutes les peines et distractions que vous y ressentez et que vous vous abandonniez à Notre-Seigneur afin qu'il vienne vivre en vous, et se rendre maître de vos passions.

9. Vous devez recevoir l'état où vous vous trouvez dans l'oraison, comme une pénitence que Dieu veut que vous fassiez pour vos péchés. Vous n'en sortirez pas si tôt; il faut le porter patiemment et même gaîment. N'est-ce pas assez pour une misérable qu'elle sache qu'elle est en la présence de Dieu. C'est là la réflexion que vous devez faire de temps en temps, soit pendant le jour, soit pendant l'oraison, pour tâcher de vous procurer quelque recueillement intérieur et extérieur.

10. L'état où vous me marquez être dans l'oraison, n'est pas une oisiveté dangereuse comme vous croyez, pourvu que vous ayez Dieu et que vous alliez à lui, de quoi vous mettez-vous en peine ? Il n'a pas besoin de tous vos efforts. Il faut éviter l'oisiveté, et ne pas non plus vous embarrasser de la multitude des actes. Il suffit pour vous et pour contenter Dieu que vous soyez en sa sainte présence.

11. Enfin, recourez encore une fois à l'oraison, et tenez-vous-y dans un état d'anéantissement et de dépouillement devant Dieu, de tout ce qui n'est point Dieu. Demandez-lui avec simplicité de cœur, les moyens de sortir de l'état de misère où vous êtes. Si vous ne

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



pouvez faire oraison, dites à Dieu que vous ne le pouvez et demeurez en repos, il ne vous obligera pas à l'impossible. Ou dites-lui comme les saints apôtres : *Seigneur, apprenez-moi à prier*, et puis demeurez anéantie devant lui comme incapable de tout, et ce sera là votre oraison (L. 126).

*Des mots comme « caresses », « sensibilités » ne sont pas du vocabulaire lasallien.*

*A propos du silence intérieur, à une personne de piété :*

II.276.DE : C'est cette sorte de silence qui doit être le partage d'une âme véritablement solitaire et séparée de l'amour du monde : elle doit demeurer assise et se taire, parce que c'est un moyen de s'élever sans cesse au-dessus d'elle-même; et il n'y a rien de plus dangereux pour elle, que de se laisser arracher de cette conversation divine pour se rabaisser vers les hommes (L. 127).

*A la même, sur le même sujet :*

II.276.E-277 : Il est temps de parler peu et faire beaucoup. Que beaucoup de silence, beaucoup d'humilité et beaucoup d'oraison soit votre étude. Car c'est là ce que Dieu demande de vous. Vous devez pour cela peu penser, peu désirer et peu savoir; c'est le moyen de vivre content...

Le silence est une vertu très utile et très nécessaire pour adorer Dieu, pour le servir en esprit et en vérité, pour résister aux tentations et pour se préserver des péchés. Il faut apprendre à se taire, à dissimuler, et à bien parler quand la nécessité le veut et pour ne point excéder sur ce sujet, tâcher de bien observer les règles suivantes.

1. Ne parlez point hors les récréations, sans une grande nécessité; et dans le temps des récréations mêmes, parlez peu : votre état présent demande que vous soyez fidèle à cela; et vous ne devez pas dire un seul mot sur ce qui se passe. Mais souvenez-vous que votre silence doit être sans fierté.

2. Gardez-vous bien de vous justifier de rien : avouez, au contraire, que vous avez tort sans néanmoins faire aucun mensonge; et gardez le silence en tout, lorsque vous ne pouvez parler sans vous justifier. Je ne vois rien en vous qui vous donne lieu de le faire.

3. Vous ne parlerez jamais des affaires de la maison, ni de ce que vous croirez s'y faire contre le bon ordre; vous vous contenterez de prier Dieu dans ces rencontres; et quand on parlera d'affaires et de choses indifférentes, ne dites jamais votre sentiment, et cela dans la vue de votre peu d'esprit et de discernement.

4. Demeurez toujours dans le silence dans les petites peines qu'on vous fera; et que Dieu seul soit le témoin de votre innocence.

5. Enfin, si après vous être retenue, vous dites ensuite ce que vous aviez à peine gardé, et les grâces mêmes que Dieu vous aurait données, vous perdez le fruit de votre silence, et vous devez vous en imposer une pénitence (L. 128).

*A une personne religieuse qu'il dirigeait, sur l'amour de Dieu et la fidélité à la grâce :*

II.296.E : « Croyez que vous n'avancerez dans la voie de l'amour qu'autant que vous serez fidèle à ne point endurcir votre cœur aux inspirations de la grâce. Vous savez ce que dit le Saint-Esprit par la bouche du Prophète : *Si vous entendez aujourd'hui sa voix,*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*donnez-vous bien de garde d'endurcir votre cœur*; car ce serait un moyen de l'éloigner de vous peut-être pour toujours » (L. 129).

*A une autre personne, sur la foi :*

II.232.E-233.A : « La foi est la voie par laquelle Dieu veut vous conduire à lui, et en laquelle vous lui plairez le plus. Peut-être que la nature s'en rebutera; mais que vous importe ? Ne vous suffit-il pas de connaître Dieu seul ? Certainement cela vaut mieux que toutes les autres connaissances des plus savants docteurs. Non seulement cette voie de foi dans laquelle Dieu vous veut vous est utile, mais elle vous est aussi très nécessaire; car vous savez bien que toute autre voie vous a pensé perdre et vous faire perdre Dieu, dès que vous vous en êtes retirée » (L. 130).

*Dans une autre lettre, à la même personne :*

II.233.AB : « Cet esprit de foi dans lequel Dieu vous demande est l'état dans lequel a toujours vécu la très sainte Vierge. C'est pourquoi vous pouvez utilement vous adresser à elle pour la prier de vous conduire à Notre-Seigneur par cette voie, et par celle qui lui sera la plus agréable » (L. 131).

*A la même personne pour l'encourager dans la même voie :*

II.233.B : « Regardez toutes choses par les yeux de la foi. Vous ne la devez point quitter pour quelque raison que ce soit. Elle vous en produira un jour plus de bien, plus d'application intérieure, plus d'union à Dieu et de vigilance sur vous-même, qu'un mois de pénitences et d'austérités auxquelles vous êtes tant portée. Croyez-moi, vous en verrez l'effet, quoique peut-être vous ne le compreniez pas maintenant. Encore une fois, plus vous entrerez dans une simple vue de foi, plus vous entrerez dans l'état de simplicité d'action et de conduite, qui est celui où Dieu vous veut » (L. 132).

*A la même personne :*

II.233.C : « J'ai bien de la joie, Madame, de ce que vous vivez présentement davantage dans la paix et dans l'esprit de foi. Vous avez raison de dire que dans cet esprit on voit les choses tout autrement qu'on ne les voit en elles-mêmes sans aller plus avant » (L. 133).

LETTRES CITÉES PAR BLAIN ET MENTIONNÉES PAR D'AUTRES SOURCES.

*Parmi les lettres que Blain produit, soit* in extenso, *soit en l'un ou l'autre extrait, il en est qui sont connues d'autres sources. L'une des plus importantes est un cahier de petit format conservé aux AMG et connu sous le nom de manuscrit 22.*

*Le Frère Félix-Paul a largement utilisé ce manuscrit pour restituer un certain nombre de documents qu'il produit dans ses deux éditions des* **Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle** *(Circulaires instructives et administratives, nº 335, 26 janvier 1952; Edition critique, 1954).*

*Donnant la préférence à Blain, l'éditeur des* **Lettres** *a cru pouvoir compléter celui-ci en se servant de maints extraits empruntés au ms 22. En note, il donne d'autres parties du*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*texte de ce même manuscrit, allant parfois jusqu'à le reproduire* in extenso. *On peut regretter que dans le corps des* **Lettres** *ainsi restituées par les deux éditions, aucune distinction ne soit faite entre les emprunts faits tantôt à l'une, tantôt à l'autre des deux sources.*

*Dans les pages qui suivent, nous ne citons que les textes de Blain. On y ajoute l'une ou l'autre annotation suggérée par la comparaison des textes, chaque fois que celle-ci est possible. Ni Blain, ni le ms 22 ne se présentent avec des garanties d'authenticité suffisante. Les textes ont été visiblement retravaillés. Pour leur édification sans doute, des Frères auront dressé des recueils de lettres, allant parfois jusqu'à en composer à partir d'extraits de documents divers. Plusieurs de ces recueils devaient circuler; Blain aura pu suivre l'un d'eux; le ms 22 en constitue un autre.*

*Si certaines retouches sont évidentes, aussi bien dans les citations de Blain que dans les copies du ms 22, il paraît impossible de les déceler toutes, bien plus encore de tenter une restitution du texte original.*

*Une fois chez Maillefer, deux fois chez Bernard, on retrouve des extraits de lettres, ce qui permet l'une ou l'autre comparaison avec des passages transcrits par Blain. Enfin, pour une lettre significative entre toutes — celle où De La Salle se défend d'avoir appelé au futur Concile — une copie ancienne et intégrale est conservée aux AMG. Elle confirme la lecture faite par Blain.*

*Fort curieusement, aucun biographe ne cite aucune des lettres autographes de De La Salle qui nous soient parvenues. Aucun des originaux non plus que les biographes disent avoir en main ne nous est parvenu.*

*A un Frère qui lui avait fait connaître la résolution dans laquelle il était de ne point retourner en arrière :*

II.369.DE : « J'ai reçu votre lettre, mon très cher Frère, je suis bien aise que votre âme soit dans une grande tranquillité; je prie Dieu qu'il l'y maintienne : j'ai aussi bien de la joie de ce que vous m'apprenez la bonne disposition dans laquelle vous êtes de persévérer jusqu'à la fin de votre vie dans la Société, et cette joie s'augmente de beaucoup par le désir que vous avez de retourner dans le Noviciat; c'est une marque que vous avez un grand désir de vous avancer dans la vertu, ce qui me plaît beaucoup, etc. »

*La lettre 26 du ms 22 (AMG) présente un texte assez voisin de celui-ci, sous le titre « Rouen, 1705. Qu'il faut aimer la pauvreté ». Ces derniers mots conviennent mieux à la suite de la lettre dans le même manuscrit (cf. L. 53, 1.2.3).*

*Un Frère ayant fait savoir l'extrême pauvreté où il était réduit :*

II.400.DE-401.AB : Il faut aimer la pauvreté, mon très cher Frère, Notre-Seigneur a été fort pauvre, quoi qu'il eût pu être riche; vous devez donc imiter ce divin modèle. Il me paraît cependant que vous voudriez que rien ne vous manquât afin d'être content. Hé ! qui ne désirerait d'être pauvre à cette condition ? Les grands et les puissants du monde, n'abandonneraient-ils pas toutes leurs richesses, pour jouir d'un avantage qui les rendrait plus heureux que les Princes et les Rois de la terre. Souvenez-vous, je vous prie, que vous n'êtes pas venu en Communauté pour avoir toutes vos commodités et contentements, mais bien pour embrasser la pauvreté et ses suites. Je dis ses suites, parce qu'il

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ne vous servirait de rien d'aimer la vertu, si vous n'aimez point tout ce qui en dépend, et qui vous peut donner matière de la pratiquer.

« Vous êtes pauvre, dites-vous : que cette parole me plaît ! car dire que vous êtes pauvre, c'est dire que vous êtes heureux. *Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres*, disait Jésus-Christ à ses Apôtres. Je vous dis la même chose. O ! que vous êtes heureux ! vous n'avez, dites-vous, jamais été si pauvre : tant mieux, vous n'aviez jamais tant eu de moyens de pratiquer la vertu que vous en avez maintenant. Je vous pourrais dire à ce sujet, ce qu'un grand Pape répondit une fois à un Jésuite qui lui exposait la grande pauvreté de sa maison, laquelle disait-il, n'avait jamais été si pauvre. *Tant mieux pour vous*, lui répliqua-t-il, *plus vous serez pauvres, et meilleurs en serez-vous*; les richesses corrompent ordinairement les cœurs des bons Religieux, et l'étroite observance du Vœu de pauvreté est un des plus grands biens qu'on puisse procurer aux maisons Religieuses. »

*L'éditeur des* **Lettres** *a préféré la finale du ms 22, lettre 26. Les deux textes sont d'ailleurs très différents l'un de l'autre, la recension conservée par Blain étant de beaucoup la plus longue (cf. L. 53, 4-10).*

*Curieusement, Maillefer rétablit l'un ou l'autre passage omis par le ms 22 quand il cite cette lettre écrite à un Frère des Ecoles qui lui faisait un long détail de la pauvreté de sa maison :*

Re 57; Ca 37 : « Il est vrai que vous êtes pauvres. Notre-Seigneur l'a été quoiqu'il pût être riche. Vous devez imiter ce divin modèle, et néanmoins, il me paraît que vous voudriez que rien ne vous manquât. Eh ! Qui ne désirerait être pauvre à cette condition ? Les grands et les puissants de la terre n'abandonneraient-ils pas leurs richesses pour se procurer un avantage qui les rendrait plus heureux que les rois mêmes. Souvenez-vous je vous prie, que vous n'êtes pas venu en Communauté pour avoir toutes vos aises, mais pour embrasser l'état de pauvreté avec ses incommodités. Vous êtes pauvre, dites-vous, que cette parole me plaît. Car dire que vous êtes pauvre, c'est dire que vous êtes heureux. Vous n'avez, dites-vous, jamais été si pauvre, tant mieux, vous n'avez jamais eu tant de moyens de pratiquer la vertu », etc.

*Un Frère lui ayant un jour témoigné qu'il avait beaucoup de peine à faire quelque chose qu'on exigeait de lui :*

II.443.BC : Il me paraît, mon très cher Frère, que vous devriez être plus soumis et abandonné que vous n'êtes. Nous ne sommes pas venus en Communauté pour faire des marchés avec qui que ce soit. On ne doit point demander de conditions, la soumission doit être la règle de notre conduite : assurez-vous que Dieu ne vous bénira qu'autant que vous serez dans cette pratique. Pour l'amour de Dieu ne faites jamais de propositions pareilles à celle que vous avez faite dans votre dernière; car elles ne conviennent point à un obéissant. Il est vrai qu'il faut se confier à la grâce de Dieu; mais on n'a de grâces dans une Communauté, qu'autant qu'on a d'obéissance. Demandez donc à Dieu une obéissance aveugle; rien ne vous est plus nécessaire. Ecoutez les inspirations et non pas vos répugnances et vos peines; ce n'est pas lorsqu'on n'a point de répugnance qu'on fait paraître qu'on a de la soumission, mais seulement quand on la surmonte. J'ai bien de la joie de ce que vous vous sentez porté à la vertu; la principale que vous devez pratiquer est la soumission. Je suis en Notre-Seigneur, etc.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*La lettre 4 du ms 22 restitue un texte très voisin, avec toutefois quatre variantes d'une certaine importance (cf. L. 59).*

*Un Frère lui ayant fait part de ses progrès :*

II.369.D : « J'ai bien de la joie de ce que vous êtes revenu du misérable état dans lequel vous avez été pendant si longtemps et que vous connaissez le changement que Dieu a fait en vous, je vous assure que je n'ai point de plus grande joie, que lorsque j'apprends que ceux dont j'ai la conduite marchent avec courage dans les sentiers de la justice. Je prie Dieu, mon très cher Frère, qu'il continue ce qu'il a commencé en vous, et je le remercie de ce qu'il vous a donné de l'amour pour la sainte vertu de mortification. Puis donc que vous reconnaissez bien présentement vos défauts, comme votre peu d'obéissance et d'observance de vos Règles, etc. songez, je vous prie devant Dieu, aux moyens de vous en corriger; je suis fort content de l'abandon que vous faites de vous-même pour que l'on dispose de vous en toutes choses ».

*La lettre 3 du ms 22 porte comme suscription : 1709. Reims. Il se réjouit de ce qu'on se reconnaît après être tombé. Vient ensuite un texte beaucoup plus long que celui de Blain, et surtout très différent en plusieurs endroits (cf. L. 60). En bas de page, le même ms 22 ajoute : Cette lettre est de Mazarin.*

*A un Frère qui croyait avoir peiné M. de La Salle et qui sollicitait son pardon :*

II.443.DE : Ce qui convient à un Frère est l'obéissance; les peines que vous croyez m'avoir faites ne me sont nullement sensibles par rapport à moi, mon très cher Frère; rien ne me touche à cet égard, que parce que vous ne savez pas ce qui vous est bon : croyez que ce qui vous conviendra le mieux est ce que l'obéissance vous donnera. C'est pourquoi vous devez faire attention sur votre conduite, non seulement par rapport à vous, mais aussi par rapport aux autres; n'étant pas possible que vous puissiez plaire à Dieu, sans vous conformer aux autres; ni que vous ayez la paix et le repos du cœur, sans avoir égard aux autres, auxquels vous devez être un sujet d'édification. Je vous prie de prier Dieu qu'il vous touche le cœur, et de vous rendre docile à sa conduite. Etudiez-vous à le contenter par vos actions, je le prierai aussi de mon côté pour vous. Je vous prie que les peines que vous avez, ne vous empêchent point de faire votre retraite, et d'y apprendre à bien obéir. Je suis, mon très cher Frère, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout à vous, De La Salle.

*La lettre 2 du ms 22 présente ce texte avec quelques variantes peu significatives. Le texte est introduit par ces mots : Que ce qui convient à un Frère est l'obéissance. Avant la formule de souscription, De La Salle insistait : Faites-la (votre retraite) parce que je vous en prie (cf. L. 61).*

*Un Frère lui ayant fait connaître le grand nombre de défauts auxquels il était sujet et le désir qu'il avait de s'en corriger :*

II.368.E-369.A : « Je suis bien aise, mon très cher Frère, de la bonne disposition où vous êtes, de travailler fortement à vous corriger de vos défauts, et de vous vaincre lorsque l'occasion se présentera. Recourez beaucoup à Dieu, pour travailler de votre côté à la vaincre. Humiliez-vous dans la vue de votre faiblesse, lorsque vous êtes tombé dans

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



quelques défauts. Soyez fidèles à les déclarer, et assurez-vous que la peine que vous aurez à le faire, jointe à la pénitence que l'on vous imposera, vous aideront beaucoup à vous corriger de vos fautes. Vous avez raison de dire que la réflexion que vous faites de temps en temps sur les peines de votre état n'est qu'une tromperie du démon qui ne cherche qu'à vous décourager et à vous empêcher de souffrir avec amour les peines qui y sont attachées. Persuadez-vous que le bonheur du chrétien consiste à se faire violence pour souffrir toutes les peines que Dieu envoie. Je le prie qu'il vous en fasse la grâce ».

*La lettre 1 du ms 22 présente d'assez nombreuses variantes. L'une d'elles paraît devoir être signalée : Il encourage à s'avancer dans la vertu. J'ai bien de la joie, mon très cher Frère, de la bonne disposition que vous avez de travailler fortement à vous corriger de vos défauts et de vous vaincre. Lorsque l'occasion d'impatience se présente, recourez beaucoup à Dieu. Pour travailler de votre côté à la vaincre, gardez le silence, n'agissez pas que cette occasion ne soit passée. Humiliez-vous... (cf. L. 66).*

*Pour preuve du zèle de M. de La Salle pour procurer l'avancement spirituel de ses Frères, Blain cite la lettre suivante :*

II.368.D : « La charité et le zèle sont le soutien de notre Société. J'ai bien de la joie de voir la bonne disposition dans laquelle vous êtes, mon très cher Frère, je suis bien aise que vous ayez de l'estime pour votre état. Tâchez de conserver cette grâce, et faites en sorte qu'il y ait entre vous beaucoup de charité pour procurer le salut du prochain, et que tout se passe avec honnêteté et bienséance, comme entre des Frères qui doivent s'aimer mutuellement, et supporter les défauts les uns des autres. Demandez beaucoup à Dieu cette paix et cette union. Il est vrai, comme vous le dites, que vous avez un grand besoin de charité pour vous maintenir dans la paix; mais assurez-vous que vous n'avez pas moins besoin de l'excellente vertu de l'obéissance, noble production de la sainte charité ».

*La lettre 11 du ms 22 présente un texte très différent. Le titre : La charité est le soutien de la communauté, paraît plus exact. Là où Blain écrit « l'estime pour votre état », le manuscrit écrit « l'estime pour vos vœux ». Les derniers mots de Blain (l'excellente vertu de l'obéissance noble production de la sainte charité) sonneraient étrangement dans la langue lasallienne. Le ms 22 dit simplement : « vous n'avez pas moins besoin d'obéissance »; mais il enchaîne aussitôt : « et tant que l'esprit de soumission sera dans votre communauté, Dieu la bénira toujours ». Au total Blain ne donne guère ici que la moitié du texte conservé par le ms 22 (cf. L. 67).*

*A un Frère qui pendant longtemps lui avait caché une tentation :*

II.369.B : « Je ne sais comment vous ne m'avez pas découvert plus tôt la tentation que vous avez eue, mon très cher Frère; ne savez-vous pas que le mal est à moitié guéri lorsqu'on l'a fait connaître au médecin. Voyez donc combien vous êtes faible après avoir renouvelé la protestation d'être tout à Dieu. Il n'est pas vrai que dans votre état on y souffre sans mérite; chaque état a ses peines. Vous ne devez pas vous étonner d'avoir à souffrir; cela est de l'ordre de Dieu qui veut que par là l'on se procure des mérites ».

*La lettre 15 du ms 22 restitue un texte assez semblable; avec toutefois trois variantes nullement négligeables. L'interrogation « ne savez-vous pas que le mal est à moitié guéri lorsqu'on l'a fait connaître au médecin » n'est pas retenue par le manuscrit. La phrase sui-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*vante est modifiée comme suit : « Voyez combien vous êtes faible après avoir renouvelé vos vœux ». En finale : « cela est de l'ordre de Dieu qui veut que l'on se procure par là des mérites » (cf. L. 68, 1.2.3).*

*A un Frère qui s'était laissé aller à l'impatience contre un de ses Frères :*

II.472.E : Hé bien ! mon très cher Frère, si vous aviez souffert la peine qui vous est arrivée avec patience, combien auriez-vous mérité de grâces de Dieu ? Prenez donc garde dans la suite de souffrir avec patience. Si vous voulez être agréable à Dieu, offrez-lui vos peines en union à celles de Jésus Notre-Seigneur. Le trouble que vous avez touchant vos défauts, ne vous peut rien apporter de bon. Il faut seulement penser devant Dieu aux moyens qu'on y peut apporter. Un peu de patience, et Dieu apaisera tout.

*La lettre 15 du ms 22 précise : « la peine qui vous est arrivée de la part du Frère... »; et ajoute, en finale : « Vous raisonnez trop. Gardez-vous bien de faire paraître aux autres que vous avez de la peine » (cf. L. 68, 4-9).*

*Un Frère ayant avoué qu'il lui était échappé de dire quelques paroles éloignées de l'esprit de douceur :*

II.481.A : Vous devriez bien prendre garde, mon très cher Frère, de ne pas parler d'une manière si hautaine, comme vous me marquez que vous faites quelquefois; l'Esprit de Dieu ne permet pas de parler de la sorte : ainsi que votre humilité et votre douceur paraissent toujours dans vos discours. *La langue douce*, dit le Sage, *rompt ce qu'il y a de plus dur (n. m. Prov. 25 : 15)*; rien ne vous rendra plus agréable à Dieu que ces deux vertus. Mais si vous devez parler à vos Frères avec humilité et douceur, vous ne devez pas moins avoir d'égard de vous conduire de la même sorte envers les externes. C'est ce que saint Paul exige de tous les Chrétiens *(n. m. Eph. 4 : 25)* : Ne rebutez donc jamais personne, cela est de très mauvaise édification. Parlez, au contraire, d'une manière honnête. Cela est très conforme à l'Esprit de Dieu.

*La lettre 16 du ms 22 contient quelques éléments de celle qui est citée par Blain; elle est beaucoup plus longue, et dans les parties communes, les variantes sont plutôt nombreuses (cf. L. 70, 1-4).*

*Concernant les grands biens de l'union fraternelle et les moyens de la procurer :*

II.389.DE-390.A : Vous savez bien, mon très cher Frère, qu'il faut avoir beaucoup d'amour les uns pour les autres; et pour cela, il faut se supporter dans les manquements où la faiblesse humaine nous fait souvent tomber. C'est en cela qu'on accomplit particulièrement le précepte de la charité, qui doit être grande en vous. Il faut aimer ses Frères pour pouvoir les reprendre avec douceur et cordialité; car sans cela la répréhension ne fait pas ordinairement son fruit : les Frères doivent se vaincre pour se corriger de leurs défauts; vous devez aussi vous vaincre pour vous corriger des vôtres, et leur donner bon exemple. Vous les corrigerez ordinairement plus par là que par toutes les répréhensions dures que vous pourriez leur faire. Vous ne devez pas vous alarmer pour ceux qui tombent en faute, mais vous devez au contraire les avertir d'une manière cordiale et engageante, et surtout les avertir en peu de paroles; car cela est de grande conséquence. Tâchez, je vous prie, d'avoir des manières engageantes, et faites en sorte qu'une de vos

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



principales occupations soit de procurer l'union entre vos Frères, je prie Dieu qu'il vous donne à vous-mêmes cette union.

*La lettre 14 du ms 22 est assez proche du texte de Blain. Elle porte comme titre : 14 septembre 1709. Que l'amour consiste à se supporter les uns les autres (cf. L. 71).*

*Apprenant qu'un Frère était zélé observateur de la règle :*

II.328.E-329.A : J'ai bien de la joie de ce que vous vous plaisez à observer vos Règles. Le grand amour que vous témoignez pour cela est une marque de votre vocation. Vous avez raison de vous faire de la peine de ce que les Règles ne s'observent pas bien; ce ne sera pas néanmoins la peine que vous vous en ferez qui remédiera à cela, mais bien l'exemple que vous donnerez vous-même; car vous devez être comme le premier mobile, et faire en sorte par votre sagesse qu'elles s'observent. Hé ! y a-t-il donc quelque chose qui paraisse si difficile ? On me fera plaisir de me le faire connaître. Faites donc en sorte d'être pieux, modeste et bien attaché à l'observance de vos règles, vous donnerez en cela bon exemple à vos Frères. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce.

*La lettre 20 du ms 22 est assez proche de celle que Blain cite ici. Elle s'annonce par ces mots : De Reims, le 15 septembre 1709. Que la lecture spirituelle dispose à l'oraison. Ce titre convient surtout aux premiers paragraphes que Blain ne reproduit pas.*

*A un Frère, concernant l'humilité :*

II.420.D : Je crois que vous ne doutez pas qu'une vertu qui vous est bien nécessaire est l'humilité. Vous voyez bien que vous n'avez pas une entière soumission d'esprit. Hé, mon cher Frère, travaillez, je vous prie à l'acquérir; et sachez qu'on n'est heureux en ce monde qu'autant qu'on a d'humilité, de soumission et de patience; trois vertus qui sont inséparables, et qui vous sont d'une égale nécessité. Etudiez-vous donc à les acquérir; et vous verrez qu'autant que vous les posséderez, autant vous aurez de repos et de satisfaction dans votre état. Il n'y a rien que je ne fasse pour vous tirer de peine; mais, mon cher Frère, croyez-moi; le meilleur moyen pour en sortir, est de travailler à l'acquisition des vertus que je viens de vous proposer : il me paraît cependant par votre dernière, que vous ne vous efforcez pas assez de les acquérir. Prenez-y garde, je vous en supplie; car vous ne ferez jamais rien de bon et d'agréable à Dieu sans elles.

*La lettre 7 du ms 22 est introduite par ces mots : Suite de l'obéissance et de l'humilité. Elle reproduit, parfois mot pour mot, plusieurs des phrases citées par Blain. Elle se termine de façon autre : « Vous ne pourrez pas cependant faire grand chose ni au dehors ni au dedans sans elles. Vous voyez bien que c'est le manquement de cette vertu qui vous a empêché de communier le jour des Rois. Pour l'amour de Dieu, mon très cher Frère, changez de conduite. Je suis en Notre-Seigneur. De La Salle » (cf. L. 82).*

*A un Frère fort sensible à la peine d'être repris de ses fautes :*

II.421.CD : Il faut se réjouir des avertissements. Loin de vous faire de la peine de ce qu'ont vous dit vos anciens défauts, vous en devriez, au contraire, bénir Dieu sans cesse. Encore une fois, tâchez d'en faire votre profit. Quelle humilité est donc la vôtre, de ne pouvoir endurer une chose qui vous cause une légère confusion. Je vois bien maintenant

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ce que vous désirez, mon très cher Frère; vous voulez volontiers professer que vous êtes grand amateur de l'humilité, et que vous l'estimez beaucoup, pendant que vous évitez l'humiliation autant qu'il vous est possible. Que vous servira d'aimer la vertu, et d'en rejeter la pratique ? Quoi ! vous vous plaignez que les autres n'ont point assez de charité; et vous ne vous plaignez pas que vous n'avez point d'humilité ? A quoi vous servent les grandes dispositions que vous avez pour cette vertu, sinon à vous rendre plus coupable devant Dieu. Qu'il ne vous arrive donc plus de vous plaindre des avertissements qu'on vous fait; et ne croyez pas que votre Directeur ait aucune peine contre vous. S'il est si exact à vous reprendre, et à vous imposer des pénitences, et qu'il n'en use pas ainsi à l'égard des autres, c'est qu'il vous y voit disposé, et qu'il aime plus votre avancement dans la vertu. Faites en sorte que cela soit véritable, et que votre singulière application soit désormais de vous réjouir des répréhensions et des pénitences qui vous sont imposées, et de vous corriger de vos défauts. C'est dans les occasions que l'on en trouve les moyens. Veillez donc sur vous-même, afin de ne vous pas faire de la peine de ce qui n'est qu'un bien pour vous. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce, et suis en Notre-Seigneur...

*La lettre 12 du ms 22 présente quelques points communs avec le texte retenu par Blain; mais l'ensemble est très différent. Sous le titre — Qu'il faut se réjouir des avertissements — on lit : Au lieu de vous faire de la peine de ce que l'on vous disait vos défauts passés, mon très cher Frère, vous devriez au contraire vous en réjouir et tâcher d'en profiter. Prenez bien tout ce que l'on vous dira dans l'avertissement des fautes. Cet exercice vous sera très utile si vous savez bien en profiter. Si le Frère directeur est si exact à vous imposer des pénitences et qu'il n'en use pas ainsi à l'égard des autres, c'est qu'il vous y voit disposé et qu'il aime plus votre avancement dans la vertu. Faites en sorte que cela soit vrai. Bien loin de vous faire de la peine des répréhensions et des pénitences qui vous sont imposées, vous devez au contraire vous en réjouir et tâcher de vous corriger de vos défauts. C'est dans les occasions que l'on en trouve les moyens et lorsqu'on les voit paraître, c'est à vous à veiller sur vous-même pour ne vous y pas laisser tomber. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Je suis en Notre-Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous. Salle* (sic) *(cf. L. 83).*

*Un Frère lui ayant exposé la peine qu'il ressentait des avertissements qu'on ne lui faisait peut-être pas avec tous les ménagements souhaitables :*

II.420.E-421.A : Gardez-vous bien de vous faire de la peine, lorsqu'on vous avertit de vos défauts de quelque manière qu'on vous les dise. On en a bien dit davantage à Notre-Seigneur, de qui vous faites profession d'être le disciple : si vous l'êtes effectivement, vous vous réjouirez d'être traité comme votre Maître qui a souffert patiemment tout ce qu'on lui a dit d'injurieux aussi bien que les Saints ses Serviteurs. Ayez donc soin, lorsque vous êtes averti d'une manière qui semble vous choquer et vous mépriser, d'adorer la justice de Dieu dans celui qui vous avertit. Vous devez, mon cher Frère, beaucoup aimer cet exercice, et le regarder comme un moyen que Dieu vous donne pour vous faire quitter vos défauts; et quand il n'y aurait point d'autre fruit à retirer de cet exercice, que l'humiliation, vous le devriez chérir et aimer, etc.

*La lettre 13 du ms 22 présente quelques points communs avec le texte retenu par Blain. Ce sont surtout la première et la dernière des quelques phrases citées par le biographe. Mais*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*le centre de la citation est tout autre. De plus, le ms 22 contient deux alinéas supplémentaires, ceux-là peut-être que Blain cache sous l'etc. de sa dernière ligne (cf. L. 84).*

*A un Frère qui lui témoignait avoir de la peine d'être privé des consolations spirituelles :*

II.268.E : « La divine et adorable Providence vous veut laisser dans l'état où vous êtes, mon très cher Frère, il faut vouloir ce qu'elle veut, vous y abandonner, nous y sommes obligés par notre profession et nous devons continuellement adorer ses desseins sur nous : que si vous désirez de sortir de cet état pour rechercher des consolations, il est à craindre *que ce soit votre propre consolation que vous cherchiez plutôt que le Dieu des consolations.*

*De la lettre 5 du ms 22, le passage cité par Blain constitue le premier tiers. Encore la rédaction en est-elle différente sur un point de particulière importance. Là où Blain écrit « Nous y sommes obligés par notre profession », le ms 22 transcrit « Nous y sommes obligés par les vœux que nous avons faits » (cf. L. 85, 1.2.3).*

*A un Frère lui ayant écrit que le temps de l'oraison lui paraissait trop long :*

II.288.AB : « Je ne sais pas pourquoi vous dites, mon très cher Frère, qu'on est plutôt cinq quarts d'heure à l'oraison qu'une heure : je crois que l'oraison se fait partout de même et se finit à la même heure. Vous vous inquiétez parce que l'oraison est trop longue, marque que vous ne l'aimez guère. Ah ! mon très cher Frère, elle est le soutien de l'âme; voudriez-vous la négliger ! Si vous ne pouvez pas vous appliquer sur un acte, appliquez-vous sur un autre : appliquez-vous-y par réflexions dans le temps des sécheresses, tenez-vous-y humilié devant Dieu dans la vue de vos défauts, la dissipation à laquelle vous vous laissez aller, cause la difficulté que vous avez de vous appliquer à l'oraison, et est la marque et l'effet du dérangement de votre intérieur, c'est pourquoi veillez beaucoup pour vous retirer de ce défaut, appliquez-vous sur toutes choses à bien savoir la méthode d'oraison qui est à l'usage de la société et la suivez. Je ne suis pas surpris que ne la suivant pas, vous ayez de la peine à vous y appliquer; vous avez moyen présentement de vous appliquer à Dieu, de souvent rentrer en vous-même, faites-le, je vous prie ».

*La lettre 21 du ms 22 garde une recension assez semblable à celle de Blain; trois variantes d'une certaine importance. Le copiste a intitulé cette lettre : Que l'oraison est le soutien de l'âme (cf. L. 86).*

*A propos du silence :*

II.276.C : Soyez très exact au silence, c'est un des principaux points de régularité sans lequel une maison tombe dans le désordre. Vous me direz peut-être que vous auriez un grand désir de l'observer; mais que l'occasion dans laquelle vous êtes continuellement de répondre à ceux qui vous interrogent ne vous le permet pas : excuse frivole; ne savez-vous pas en quelles occasions vous devez répondre, et en quelles vous devez vous taire ? La seule charité doit vous faire répondre, et vous devez garder le silence en toute autre occasion.

*La lettre 17 du ms 22 garde une phrase de cette citation de Blain, la première. « Soyez bien exact au silence. C'est un des principaux points de régularité sans lequel une maison*


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*tombe dans le désordre.* » *Sous le titre — que c'est une grande science que de savoir se taire bien à propos — le ms 22 contient une dizaine d'autres conseils qui n'ont rien à voir avec les considérations que Blain reproduit ici (cf. L. 87).*

*Concernant la présence et l'amour de Dieu :*

II.297.AB : « Faites attention lorsque vous avez quelque chose à faire, que l'on n'est heureux en ce monde, que quand on fait les choses dans la vue de Dieu, pour son amour et pour lui plaire uniquement. Il paraît que le vôtre est bien faible : je n'en suis pas surpris, puisque vous dites que vous pensez rarement à Dieu. Hé ! quel moyen d'avancer dans la vertu du saint amour, si on ne pense jamais à celui qui doit faire tout le sujet de nos pensées ? Sachez donc que tant que vous resterez dans cet état, vous aurez toujours de la répugnance pour toutes les vertus. Vous voyez que vous n'en pratiquez pas même une dans les sécheresses que vous ressentez. Humiliez-vous donc beaucoup devant Dieu; témoignez-lui que vous êtes aussi content que si vous aviez du goût, que c'est lui que vous cherchez et non pas le goût. Quand vous vous verrez dans la peine, recourez à Dieu, lui témoignant qu'étant votre refuge il doit être votre consolation. Appliquez-vous à vos exercices, de telle manière que vous ne puissiez pas dire qu'ayant commencé par l'esprit, vous finissiez par la chair, c'est-à-dire, d'une manière toute naturelle. Il faut de la mortification, pour ne rien faire que dans la vue de Dieu. Je suis en son saint amour, mon très cher Frère, etc. »

*Ailleurs (II.292.B) Blain reprend quatre lignes de cette même lettre. La lettre 23 du ms 22 reproduit une bonne partie de ce texte sous le titre : R. 1709. Suite de la présence de Dieu. Entre les deux textes toutefois, les variantes sont nombreuses (cf. L. 88).*

*Concernant les inspirations :*

II.296.E-297.A : « Vous savez bien de quelle conséquence il est de suivre les inspirations que Dieu vous donne; elles sont précieuses, et Dieu y attache ordinairement ses grâces. Il ne prétend pas vous les donner en vain : il sait s'en venger lorsqu'on n'y est pas fidèle. C'est donc une chose précieuse, que les inspirations que Dieu donne, et il ne nous communique ses grâces qu'à proportion que nous sommes fidèles à les suivre ».

*Ces quelques lignes constituent le premier tiers de la lettre 19 du ms 22 sous le titre : Qu'il faut suivre les inspirations (cf. L. 89).*

*Un Frère ayant fait connaître que son plus grand défaut était de n'avoir pas assez la présence de Dieu dans ses actions :*

II.314.CD : « Appliquez-vous beaucoup à la présence de Dieu, mon très cher Frère, regardez-en la pratique comme votre souverain bonheur. La retenue et l'attention sur vous-même, doivent être assez grandes pour vous la procurer. Elles vous serviront de moyen pour vous vaincre dans les occasions, et vous empêcheront de faire vos actions naturellement, en vous inspirant d'avoir toujours en vue la volonté de Dieu, qui est la seule chose que vous devez avoir pour fin. Ce n'est pas sans raison, que vous dites que vous êtes trop dissipé; car vous l'êtes effectivement trop, mon très cher Frère, puisque la pensée et la présence de Dieu vous est si rare, et n'est pas même en vous dans les exercices les plus saints. Travaillez, je vous prie, à faire tout ce que vous faites dans la vue de

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Dieu, et par des sentiments de foi, puisque c'est l'esprit de votre état. Je vous plains fort dans la conjoncture où vous vous trouvez, et je compâtis beaucoup à la peine que vous ressentez, de vous voir obligé de repousser sans cesse les pensées inutiles qui vous accablent; mais vous le dirai-je, elles ne vous accablent de la sorte que parce que vous ne faites pas vos exercices avec assez de ferveur, et que vous employez votre temps à beaucoup de choses inutiles; travaillez donc, je vous en supplie, au nom de Jésus-Christ, à vaincre votre négligence là-dessus; car rien ne peut vous tant nuire que cela dans le service de Dieu. Je suis en son saint amour, etc. »

*La lettre 22 du ms 22 s'intitule : De la présence de Dieu, combien elle est nécessaire. Elle contient presque mot pour mot la moitié environ du texte cité par Blain. Tout le reste est fort différent dans l'expression, mais assez semblable quant au fond. Le passage qui commence par « Je vous plains fort dans la conjoncture où vous vous trouvez » est le plus éloigné de son correspondant (cf. L. 90).*

*A une fervente religieuse lui ayant demandé quelques avis spirituels pour l'aider à surmonter les obstacles et les peines qu'elle rencontrait dans son état :*

II.331-332 : 1. Vos règles vous doivent servir de conduite dans vos actions, et non pas l'exemple de ceux qui y contreviennent. Si vous avez bien lu Monsieur de la Trappe, vous y aurez sans doute appris que ce n'est pas singularité d'observer ses règles dans une Communauté, lorsque plusieurs autres ne les observent pas. Qu'on croie de vous tout ce que l'on voudra, pourvu que ce soit en faisant votre devoir, ne vous en mettez nullement en peine.

2. Ayez du zèle contre et pour vous-même, et si vous en avez pour les autres, que ce soit seulement en leur donnant bon exemple.

3. Considérez-vous, et faites de même que ferait une novice fervente à l'égard de toutes les observances régulières; avec quel soin, quelle ardeur et quelle affection n'observe-t-elle pas jusques aux moindres choses, et combien ne se tient-elle pas sur ses gardes, afin de n'en omettre aucune ? Voilà ce que vous devez être et ce que vous n'êtes peut-être pas. Pensez-y je vous prie.

4. La lâcheté et les raisonnements vous font faire des fautes; considérez dorénavant vos règles comme étant pour vous une explication et une application qui vous est faite, de ce qui est contenu dans l'Evangile, observez-les de même. L'esprit de foi vous fera entrer dans ces sentiments et dans cette pratique.

5. Comme il ne faut pas suivre facilement toutes les pensées qu'on a de faire quelque chose de bon, ni les prendre légèrement pour les inspirations de Dieu, aussi faut-il avoir un extrême éloignement pour toutes celles qui portent au relâchement; on en doit même avoir une sainte horreur : et vous devez à l'égard des unes et des autres, avant que de vous déterminer, prendre conseil si vous n'en avez pas le temps, ou l'occasion, et que ce soit touchant une chose à faire ou à laisser sur le champ, il faut recourir à Dieu et faire ensuite déterminément avec courage et en simplicité de cœur, ce que vous croyez qu'on vous conseillerait pour le mieux en pareille rencontre; les oppositions de la nature doivent plutôt faire entreprendre que quitter prise.

6. Je vous conseille de vous conduire en toutes choses dans l'observance de vos règles, comme étant en la vue de Dieu, et non pas pour plaire aux hommes; car apprenez

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



qu'avoir soin que les hommes ne nous reprochent rien, et ne se mettre pas en peine de Dieu, c'est être pharisienne, hypocrite et non pas chrétienne.

7. Enfin, ma chère Sœur, observez votre règle et votre règlement journalier; faites de l'un et de l'autre votre essentiel, cela vous vaudra mieux que de faire des miracles. Sur toutes choses, soyez pour l'amour de Dieu d'autant plus exacte à tout ce qui contrarie le plus la nature et vous fait le plus de peine; qu'à ce qui vous agrée le plus. J'ai de la joie que vous ayez de la santé pour suivre la Communauté, c'est à quoi vous devez vous attacher, et ce que je désire de vous, parce que c'est un excellent moyen de vous rendre agréable à Dieu, en l'amour duquel je suis, etc.

*Le Frère Bernard a retenu, en tout ou en partie, les alinéas 1, 3, 4 et 7 de cette même lettre. Ce qui nous prive d'une comparaison assez éclairante; car les paragraphes que Blain est seul à reproduire sont moins que d'autres dans la ligne lasallienne : se tenir sur ses gardes, quitter prise, sont des expressions que De La Salle ne connaît pas en ses écrits authentiques. Quant au paragraphe 5 il reste étonnamment confus. Voici, le texte de cette lettre selon Bernard :*

Bd 77 : Vos règles doivent vous servir de conduite dans vos actions et non pas l'exemple de ceux qui y contreviennent. Si vous avez bien lu Monsieur de la Trappe, vous aurez appris que ce n'est pas singularité d'observer ses règles dans une communauté, lorsque plusieurs autres ne les observent pas, qu'on croit de nous tout ce qu'on voudra, pourvu que ce soit en faisant votre devoir, ne vous en mettez pas en peine.

Considérez-vous et faites de même que ferait une fervente novice à l'égard de toutes les observances régulières. Considérez dorénavant vos règles comme étant une explication qui vous est faite de ce qui est contenu dans le saint Evangile, et observez-les de même; l'esprit de foi vous fera entrer dans ces sentiments et cette pratique. Souvenez-vous que qui néglige les petites choses tombera dans de grandes fautes. Observez votre règle et votre règlement journalier, et faites de l'un et de l'autre votre essentiel : cela vous vaudra mieux que de faire des miracles (cf. L. 121).

*A la même religieuse, semble-t-il, il lui dit,*

II.444.B : vous n'attirerez les grâces de Notre-Seigneur sur vous qu'en obéissant et en vous soumettant à tout pour l'amour de Dieu.

*Il lui prescrit ensuite la manière dont elle doit obéir, et lui parle de la sorte :*

II.444.BCD : 1. Vous obéirez avec un anéantissement intérieur à l'Esprit de Notre-Seigneur qui réside en ceux qui tiennent sa place, pour faire la volonté de Dieu. Adorez souvent cet esprit, selon le mouvement duquel vous devez agir et vous laisser conduire.

2. Soyez fidèle à demander permission pour les moindres exemptions, et n'écoutez pas là-dessus le raisonnement de votre esprit. La nature ne demande rien avec plus d'empressement que de secouer le joug de la soumission : soyez-y fidèle, je vous en supplie.

3. Il est naturel de faire sans peine ce qui est selon notre sentiment; et ne faire cela que par inclination, ce n'est pas obéir : mais faire ce qui nous est commandé, sans dis-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



cernement, quelque contraire qu'il soit à notre sentiment, ou à nos inclinations, c'est là l'obéissance que Dieu demande de nous.

4. Il faut agir par esprit de Foi dans l'obéissance, afin qu'elle soit pure. Il faut ne jamais examiner les vues et les raisons qu'on a de nous commander telle chose; mais étouffer tous nos raisonnements et difficultés, agir seulement parce qu'on nous commande, voilà comme vous devez agir désormais.

5. Vous ferez tout ce qui vous sera prescrit, et vous obéirez toujours aveuglément, quelque peine que vous ressentiez à faire ce qui vous sera ordonné, vous ne témoignerez rien qui puisse vous faire faire un autre commandement contraire au premier, à moins que vous ne croyez qu'il y ait de la gloire de Dieu, car alors vous pouvez proposer votre pensée, sans néanmoins désirer qu'on la suive.

6. Vous ne résoudrez jamais rien de vous-même, cela étant contraire à l'obéissance et à la dépendance qu'on doit avoir dans une Communauté; vous aurez soin en tout ce que vous aurez à faire de recevoir l'ordre de vos Supérieurs, et quand ils vous diront, prescriront ou ordonneront quelque chose, vous la recevrez et ferez sans aucune réplique, quelque ridicule que vous semble la chose qu'on vous veut faire faire, ou qu'on vous dit; car sachez que dès qu'on veut se mettre sur le pied de raisonner, il n'y a plus d'obéissance. Belle perfection de n'aimer que ce qui plaît ! n'agissez pas ainsi, je vous prie, ne raisonnez plus en rien, ni à l'égard de personne, tout est bon devant Dieu quand l'obéissance l'assaisonne. Je le prie qu'il vous fasse entrer dans cet esprit.

*Le paragraphe 5 en sa totalité, le paragraphe 6 en bonne part n'ont pas été retenus par Bernard qui cite la même lettre. Il est vrai que le Frère biographe avertit qu'il ne donne que quelques endroits de ces lettres. On aurait apprécié pourtant de contrôler sur une autre version le contenu de ces deux paragraphes.*

Bd 76 : Vous attirez les grâces de Notre-Seigneur sur vous en obéissant et vous soumettant à tout pour l'amour de Dieu. Vous obéirez donc avec un anéantissement intérieur à l'esprit de Notre-Seigneur qui est en celle qui tient sa place, pour faire la volonté de Dieu. Adorez cet esprit selon le mouvement duquel vous devez agir.

Soyez fidèle à demander permission pour les moindres exemptions et n'écoutez pas là-dessus les raisonnements de votre esprit; la nature demande toujours de secouer le joug de la soumission.

Il est naturel de faire sans peine ce qui est selon notre sentiment, et ne faire cela que volontiers ce n'est pas obéir. Mais faire ce qui nous est commandé sans discernement, quelque contraire qu'il soit à notre sentiment ou à nos inclinations, c'est là l'obéissance.

Il faut agir en esprit de foi dans l'obéissance, afin qu'elle soit pure; et ne jamais examiner les vues, les raisons qu'on a de nous commander telle chose; mais étouffant tous nos raisonnements et difficultés, agir seulement parce qu'on nous commande. Agissez ainsi à l'avenir.

Sachez que dès qu'on se met sur le pied de raisonner il n'y a plus d'obéissance. Belle perfection de n'aimer que ce qui plaît. Soyez plus parfaite, ma chère Sœur, et ne raisonnez plus en rien, ni à l'égard de personne. Tout est bon devant Dieu quand l'obéissance l'assaisonne (cf. L. 124).

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Le bruit ayant couru dans le diocèse de Boulogne que M. de La Salle s'était rangé parmi les appelants, celui-ci écrit la lettre suivante :*

II.224.CDE : « De Rouen ce 28 janvier 1719. Je ne crois pas avoir donné lieu à Monsieur le Doyen [1] de dire que je suis du nombre des appelants, mon très cher Frère; je n'ai jamais pensé à appeler, non plus qu'à embrasser la doctrine des appelants au futur Concile : j'ai trop de respect pour Notre Saint Père le Pape, et trop de soumission pour les décisions du Saint-Siège, pour n'y pas acquiescer. Je veux en cela me conformer à saint Jérôme, qui dans une difficulté causée dans l'Eglise par les ariens qui exigeaient de lui qu'il admit en Dieu trois hypostases [2], crut devoir consulter la Chaire de Saint-Pierre sur laquelle il savait, dit-il, qu'est bâtie l'Eglise; et s'adressant au pape Damase, il lui témoigna que [3] si Sa Sainteté lui ordonnait de reconnaître en Dieu trois hypostases, nonobstant les inconvénients qu'il y trouvait, il ne craindrait pas de dire trois hypostases; c'est pourquoi ce Saint finit sa Lettre [4], en suppliant instamment Sa Sainteté par Jésus-Christ crucifié, qui est le Sauveur du monde, et par la Trinité des trois Personnes [5] Divines dans une même nature, de lui faire la grâce de l'autoriser par une de ses Lettres, pour dire ou pour nier en Dieu trois hypostases. Monsieur le Doyen, ou autre, ne doit donc pas être surpris, si me conformant à ce grand Saint si éclairé touchant les matières de la Religion, il me suffit que celui qui est assis aujourd'hui sur la Chaire de Saint-Pierre, se soit déclaré par une Bulle acceptée par presque tous les Evêques du monde, et ait condamné les cent et une Propositions extraites du Livre du Père Quesnel, et si après une décision si authentique de l'Eglise, je dis avec saint Augustin que la Cause est finie. Voilà quel est sur cela [6] mon sentiment et ma disposition, qui n'a point été autre, et que je ne changerai jamais. Je suis, en Notre-Seigneur, etc. » [7].

*Aux AMG, une copie manuscrite fort ancienne conserve le texte de cette lettre avec les variantes ci-après :* [1] *Doyen de Calais;* [2] *ici, un 1° qui renvoie à une note donnant la traduction latine du passage invoqué :* ***mihi cathedram Petri censui consulendam... super illam petram aedificatam Ecclesiam scio;*** [3] *2°, et en note :* ***discernite, si placet, obsecro, non timebo dicere tres hypostases, si jubetis;*** [4] *3°, et en note :* ***obtestor beatitudinem tuam per crucifixum mundi salutem, per homousion trinitatem, ut mihi epistolis tuis sive tacendarum sive dicendarum hypostaseôn detur authoritas;*** [5] *par la Sainte Trinité des Personnes;* [6] *ces deux derniers mots font défaut;* [7] *en Notre-Seigneur, Mon très cher Frère, votre très humble et affectionné serviteur, De La Salle, Prêtre (cf. L. 65).*

DES LETTRES UTILISÉES COMME RELIQUES :

II.495.C : Frère Gilles... contraint de se reposer au milieu du chemin et accablé de douleur, il se ressouvint qu'il avait une lettre du saint homme qu'il regardait comme une relique. L'usage que cette créance lui inspira d'en faire, fut de l'appliquer sur sa tête, en la plaçant dans son chapeau...

II.496.D : Frère N** assure qu'après... s'être appliqué sur sa tête sous son bonnet une des lettres que ce saint homme lui avait écrite... il se trouva à son réveil entièrement guéri.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.496.E-497.A : Le Frère qui est maintenant le plus ancien de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes... ayant été attaqué pendant la nuit d'un si violent mal de tête, qu'il ne savait plus que devenir, il se souvint qu'il avait dans sa poche une lettre de Monsieur de La Salle, il se l'appliqua sur la tête et presque aussitôt la douleur cessa, et il se trouva entièrement guéri.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# Les dits de M. de La Salle

## Au cours de la période rémoise (1651-1688)

*Propos d'enfant : un jour de fête familiale,*

I.118.D : il alla se jeter entre les bras d'une personne de la compagnie et la pria de lui lire la Vie des Saints, en lui témoignant le dégoût qu'il ressentait des plaisirs dont il était spectateur.

Bd 11 : il alla trouver Madame son aïeule et la pria de lui lire la vie des saints.

*L'invitation à Adrien Nyel : Blain est le seul des trois biographes à donner en style direct les paroles qu'il attribue à De La Salle. C'est un long discours, d'une page entière; le texte est mis entre guillemets. Mais il débute ainsi : « En vain, dit-il à peu près à Monsieur Nyel ». Les guillemets ne doivent donc pas laisser croire à une citation littérale. Remercions Blain de nous avoir prévenu. Tout ce qu'il produit ensuite est d'ailleurs dans sa manière et nullement dans celle de De La Salle. Qu'on en juge par cette phrase :*

I.162.C : « Quel peut être le motif de votre arrivée ? C'est ce qu'on se demandera; c'est ce qu'on cherchera à deviner; c'est ce qui deviendra le sujet des perquisitions des curieux, et des informations des gens oisifs. A force d'examen, on parviendra à découvrir la vérité, ou au moins, à la faire soupçonner. Quelque ferme que vous puissiez paraître, on vous pénétrera, et en suivant vos pas, on ne tardera pas à savoir où vous voulez aller : quand on le saura, on vous bouchera toutes les voies ».

*Tout le reste est à l'avenant. Le fond du discours est sans doute exact. Il pourrait même devoir au* ***Mémoire des commencements****. Et ainsi s'expliquerait un certain accord entre Bernard et Blain :*

Bd 25 : Et, joignant l'hospitalité au conseil, il assura Monsieur Nyel qu'il pouvait venir loger chez lui, et qu'il y serait en toute sûreté, parce que cela ne paraîtrait point, et que, comme il y venait souvent des ecclésiastiques ou curés de la campagne, on se persuaderait facilement qu'il en était un, vu qu'il portait un rabat, des cheveux courts et un habit noir; et qu'au reste il ne se mettait nullement en peine de ce qu'on pourrait dire, ajoutant qu'il y serait en repos et inconnu à qui que ce fût, et qu'il y pourrait même passer une huitaine; et que, pendant ce temps-là, on prendrait des mesures pour faire réussir son dessein; qu'ensuite, il irait à Notre-Dame de Liesse où il disait qu'il devait aller; et enfin qu'à son retour, il pourrait commencer les écoles.

*Maillefer est encore plus concis :*

Re 19; Ca 12 : Il y était résolu (à loger chez le frère de Madame Maillefer) mais on lui en fit sentir les conséquences. On lui remontra qu'il était à craindre qu'on n'y découvrît son dessein, et que de là, il ne devînt public. Pour couper court à ces inconvénients, il fut résolu qu'il se retirerait chez Monsieur de La Salle qui, dans le moment, lui offrit sa maison que Monsieur Nyel accepta avec reconnaissance.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Un avis pondéré : mettre l'école sous la protection d'un curé. Ici encore, il est possible que Bernard et Blain nous restituent des choses lues dans le* ***Mémoire des commencements****; mais ni l'un ni l'autre ne nous le dit. Leurs propos sont assez semblables :*

I.163.E-164.A : Les moyens de conduire à un heureux succès le dessein projeté furent discutés, et après un mûr examen, on convint que celui que Monsieur de La Salle proposait était le plus sûr et le seul à prendre. « Le moyen, leur avait-il dit, le plus propre et peut-être l'unique, pour donner à l'établissement des écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons un heureux commencement, c'est de les mettre à l'abri des contradictions sous la protection d'un curé assez zélé pour s'en charger, assez discret pour n'en point trahir le secret et assez généreux pour en soutenir l'entreprise. Comme il a le pouvoir de faire instruire ses paroissiens, et que son titre de pasteur l'autorise à leur donner des maîtres capables de leur enseigner la doctrine chrétienne, personne n'est en droit de l'empêcher. » L'avis parut sage et il fut applaudi.

Bd 26 : Notre Serviteur de Dieu, éclairé des lumières du ciel, leva tous les obstacles, par la proposition qu'il fit. Il n'y a point, dit-il, ce me semble de meilleur moyen pour commencer sûrement ces écoles que de mettre les maîtres qui les doivent commencer sous la protection d'un curé qui veuille bien s'en charger, et dire que c'est lui qui les emploie à l'instruction de ses paroissiens; et il n'y a personne qui y puisse mettre obstacle.

*Maillefer, à son habitude, est aussi concis que possible :*

Ca 13 : Monsieur de La Salle qui ne perdait point cette entreprise de vue ouvrit un avis qui parut le plus réfléchi. Ce fut de mettre les écoles sous la protection d'un curé de la ville.

Re 20 : Enfin, après mûre délibération, on convint sur le sentiment de Monsieur de La Salle que le plus convenable était de mettre les écoles sous la protection d'un curé de la ville.

*Le choix d'un curé :*

I.164.B : Le premier choix tomba sur les quatre curés qui avaient le plus de réputation; mais auquel des quatre donner la préférence. Autre doute plus embarrassant. Toutefois les lumières de Monsieur de La Salle firent au moment pencher la balance en faveur du curé de Saint-Maurice et déterminèrent les consulteurs à lui donner leur suffrage.

« Le curé de Saint-Symphorien, dit notre pieux chanoine, le premier des quatre proposés, serait l'homme que nous cherchons s'il était bien avec ses supérieurs; mais par malheur, il n'en est pas aimé; il ne faut donc plus penser à lui. Le second n'a pas assez de tête. Le troisième, neveu et créature de Monsieur l'Official, auquel il doit tout ce qu'il est, lui est dévoué, et à la première parole de son bienfaiteur et de son oncle, il renverrait les maîtres d'école; il n'est donc pas celui que nous devons choisir. »

C'était pourtant celui-là qui attirait l'inclination du Père Bretagne, et celui qui aurait eu son suffrage si la raison de Monsieur de La Salle eût pu souffrir contradiction. Son choix tomba donc sur Monsieur Dorigny, curé de Saint-Maurice.

Bd 27 : Ils en proposèrent quatre que notre homme de Dieu, dont les vues étaient admirables, examina les uns après les autres, et dit du premier qu'il n'était pas aimé des

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



supérieurs; qu'à l'égard du second, on n'y devait point penser, parce qu'il n'avait pas assez de zèle; et que le troisième étant neveu de Monsieur l'Official auquel il était redevable de tout ce qu'il était, et que Monsieur son oncle n'aurait qu'à lui dire de renvoyer ces maîtres et que sans doute, il ne pourrait lui contredire; quoique le Révérend Père de Bretagne se portât fort pour lui, néanmoins le reste de l'assemblée convint facilement de tout ce qu'avait dit Monsieur de La Salle, tant du troisième que des deux autres. Et ils crurent qu'il ne devait jeter les yeux sur aucun autre que sur Monsieur le curé de Saint-Maurice.

*On aura noté les similitudes très étroites. On aura noté aussi la variante nullement négligeable. Pour Bernard, le second des curés n'avait pas assez de zèle; pour Blain, ce même curé n'a pas assez de tête. Lapsus peut-être, chez l'un ou chez l'autre. Et chez les deux biographes, lecture peut-être de ce* **Mémoire des commencements**? *Nul ne le dit; et l'on hésite à mettre sous la plume de De La Salle le prononcé par lui de telles exécutions plutôt rapides à l'endroit de trois candidats choisis pourtant parmi « les quatre curés qui avaient le plus de réputation » (v.* supra*). On hésite autant à admettre qu'en ce* **Mémoire**, *De La Salle se soit mis de la sorte en avant, s'attribuant chaque fois l'intervention décisive, et somme toute le beau rôle. On songerait plus volontiers ici à des mémoires fournis par quelque membre du clergé, tel ce curé Guyart qui avait eu « l'avantage de demeurer avec lui, lorsqu'il commençait à former les premiers maîtres d'écoles dans une maison vis-à-vis la sienne » et qui aurait pu fournir à Bernard, et par lui à Blain, ces précisions sur les premières démarches du Fondateur (cf. Extrait d'une lettre écrite par M. Guyart, chanoine de Notre-Dame de Laon, II,* in fine*).*

II.164.E-165.A : Le curé de Saint-Maurice... fut agréablement surpris de l'offre obligeante que Monsieur de La Salle venait lui faire d'un établissement, dont il avait lui-même formé le dessein, et dont il tirerait tous les avantages sans en faire aucun frais.

« La seule condition qu'on vous demande pour ce marché, ajouta le pieux chanoine, est de paraître l'auteur de cette école, et de lui prêter votre nom. Presque tous vos paroissiens sont pauvres, vous leur devez une instruction qu'ils ne peuvent se procurer : vous la leur donnerez par la bouche de Monsieur Nyel et de son petit compagnon, que nous vous présentons pour faire l'office de maîtres d'école. Prenez-les pour vôtres, et dans l'occasion, paraissez les avoir mis en œuvre pour l'instruction de vos paroissiens. »

*Le curé Dorigny s'étant offert à loger les maîtres,*

I.165.B : Monsieur de La Salle ne manqua pas de saisir l'offre du curé de Saint-Maurice et de le prier de se contenter de cent écus de pension annuelle, que Madame de Maillefer, qui n'était point nommée, devait fournir aux deux maîtres.

*« Qui n'était point nommée » : il est difficile de ne pas voir à travers ces quelques mots une référence à un écrit que Blain aurait eu en main : convention entre Dorigny et De La Salle? ou bien récit impliquant une allusion à une convention de ce genre? Un Mémoire fourni au biographe; mais alors, pas nécessairement le* **Mémoire des commencements**? *Bernard est d'ailleurs muet sur une intervention de De La Salle à cet endroit de son récit :*

Bd 28 : Il voulut bien même loger ces maîtres d'école dans sa maison, ce qui rendit encore ce projet plus assuré; et on crut qu'il se contenterait de cent écus de pension que

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Madame Maillefer fournissait par année aux deux maîtres qui entreprenaient cette école, laquelle fut heureusement commencée par les soins de l'homme de Dieu.

*Les absences, la mort, le souvenir d'Adrien Nyel.*

*A propos d'un premier projet d'ouverture d'école à Guise :*

I.173.C : Monsieur de La Salle voulut en vain lui dévoiler l'imprudence de son entreprise, en lui montrant que la semaine sainte n'était pas le temps de faire un voyage à Guise, encore moins de se donner les mouvements nécessaires pour l'ouverture d'une école; que son absence, en laissant cinq ou six maîtres à leur discrétion, les exposait au dérangement; et que ni eux ni lui ne passeraient point le plus saint temps de l'année avec le recueillement, la piété et l'édification qu'il demande...

Bd 39 : Notre dévôt chanoine fit tout ce qu'il put pour le détourner de faire ce voyage, lui représentant l'inconvénient qu'il y avait de laisser ainsi dans un temps de Pâques, cinq ou six jeunes maîtres, qui avaient si peu de conduite et encore moins de fond de piété, pour faire ce qui leur plairait et passer ce saint temps d'une manière peu conforme aux intentions de l'Eglise.

Ca 18 : Monsieur de La Salle (qui) n'approuva pas son dessein, parce qu'il lui paraissait trop peu réfléchi. Il lui représenta même que ses fréquentes absences devenaient préjudiciables aux maîtres, et qu'il ne convenait pas qu'il les laissât ainsi à eux-mêmes surtout dans le temps de Pâques.

Re 27 : il voulut avoir l'agrément de Monsieur de La Salle qui lui dit qu'il ne fallait pas se presser, que sa démarche serait prématurée et qu'en précipitant ainsi la chose elle courait risque d'échouer. D'ailleurs il lui représenta doucement que ses fréquentes absences devenaient préjudiciables aux maîtres, que sa présence et son assiduité à veiller sur leur conduite les retiendraient dans leur devoir, surtout dans le temps de Pâques qui approchait.

*A propos de l'offre faite par Nyel à De La Salle de se charger des écoles ouvertes par lui à Guise et à Laon :*

Bd 67 : Monsieur de La Salle s'excusa fort longtemps de recevoir cette offre, ne pensant et ne croyant nullement que Dieu voulût se servir de son ministère pour étendre les maisons de l'Institut. Cf. I.182.C, 183.E, 231.B.

*A la mort d'Adrien Nyel :*

I.282.C : Monsieur de La Salle en parut vraiment touché aussitôt qu'il en apprit la nouvelle; et dans les rencontres, il témoigna plusieurs fois combien cette perte l'avait affligé. Sans délai, il ordonna pour le soulagement du pieux défunt, des prières publiques et particulières. De plus, pour honorer sa mémoire il fit tendre en deuil l'église des Sœurs de l'Enfant Jésus, et y chanta lui-même une messe solennelle... Cf. Bd 68.

*A la prise en charge par De La Salle et les Frères des écoles de Rouen :*

II.16.D : L'éclat de la nouvelle école (Darnétal) retentit aussitôt dans Rouen; le zèle de quelques gens de bien en fut réveillé, et ils envièrent pour la ville l'avantage du

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



grand et riche village qui lui est voisin. Dès lors, ils formèrent le dessein d'y établir les Frères, et il ne tarda pas à être exécuté ainsi qu'on va le voir; c'est ce que Monsieur de La Salle avait prévu et même prédit.

II.21.A : On peut dire que les vœux du saint Instituteur furent alors accomplis, car il y avait plus de douze ans qu'il souhaitait voir les Frères en possession des écoles de Monsieur Nyel. Il avait même assuré par un esprit prophétique qu'elles seraient leur héritage; et il voyait avec joie sa prédiction accomplie.

*L'inquiétude des maîtres, face à un avenir incertain :*

Bd 47 : Depuis que les maîtres eurent commencé à demeurer avec Monsieur de La Salle jusqu'à la fin de l'année 1682, il remarqua qu'il y en avait plusieurs qui étaient tentés de ne plus rester, parce que, disaient-ils, qu'ils ne trouvaient pas d'assurance dans cet état. Et comme ce saint prêtre tâchait, pour les engager de rester, de leur persuader qu'ils s'abandonnassent à Dieu et qu'il ne leur manquerait pas dans le besoin, ils lui disaient qu'il leur venait en pensée qu'il en parlait bien à son aise, que quand les écoles tomberaient, il demeurerait toujours sur pied, ayant un canonicat et son bien qui lui fournissaient plus qu'il ne lui fallait pour vivre.

*Des exhortations dont Bernard se fait l'écho, Maillefer et Blain rapportent quelques lignes ou même tout un discours qu'ils mettent sur les lèvres du Saint :*

Re 41-42; Ca 28 : « Hommes de peu de foi, leur dit-il, est-ce ainsi que vous voulez prescrire des bornes à la Providence de Dieu ? Ne savez-vous pas qu'il n'en met pas à sa bonté ? S'il a soin comme il le dit lui-même des herbes et des lis des champs, s'il nourrit avec tant de soin les oiseaux et les autres animaux qui sont sur la terre, quoiqu'ils n'aient ni fonds, ni rentes, ni caves, ni greniers : avec combien plus de raison devez-vous espérer qu'il aura soin de vous qui vous consacrez à son service ? Ne vous inquiétez donc plus de l'avenir, Dieu sait vos besoins et ne manquera pas d'y pourvoir abondamment si vous lui êtes fidèles ».

*Ces quelques lignes ont un accent de vérité que ne gardent pas malheureusement les amplifications de Blain. Visiblement, celui-ci prend le même point de départ que Maillefer : quelques lignes qui viendraient peut-être même du* **Mémoire des commencements.** *Mais aucun des trois biographes ne donne ce* **Mémoire** *comme source de ce qu'il rapporte ici. A titre d'exemples, voici les premières lignes d'une longue citation que Blain a jugé devoir mettre entre guillemets : « Hommes de peu de foi, leur disait-il, vous prescrivez par votre peu de confiance des bornes à une bonté qui n'en a point. Certainement si elle est infinie, universelle et continuelle, (comme vous n'en doutez pas) elle aura toujours soin de vous, et elle ne vous manquera jamais. Vous cherchez de l'assurance, ne l'avez-vous pas dans l'Evangile? La parole de Jésus-Christ est votre contrat d'assurance : il n'y en a point de plus solide, car il l'a signé de son sang, il l'a muni du sceau de sa vérité infaillible » (I.187.AB). L'accumulation des épithètes : infinie, universelle, continuelle; l'invocation d'un contrat d'assurance; la signature et le sceau sont autant de traits qui rendent méfiants. Autant on y reconnaît le style du chanoine Blain, autant on trouve de difficulté à y reconnaître une manière voisine de celle de M. de La Salle. Les lignes suivantes ne sont pas meilleures : « Si sa main bienfaisante et libérale étend ses soins jusques sur les plus vils insectes que l'homme foule aux pieds, jusqu'au*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*foin qui sèche et qui sert d'aliment au feu, pouvez-vous croire, gens de peu de foi, que celui auquel vous consacrez votre jeunesse et auquel vous dédiez vos travaux vous abandonne dans votre vieillesse et vous laisse traîner dans la misère la fin d'une vie employée à son service » (I.187.CD). Au total, plus d'une trentaine de lignes qui ne disent rien de plus que le très court passage de Maillefer cité plus haut, mais le disent avec des termes qu'il est difficile pour nous de mettre sur les lèvres de De La Salle.*

*Le passage suivant, plus long encore — il couvre l'équivalent d'une page entière — est tout entier lui aussi dans la manière de Blain. Les hésitations du Saint sont probablement bien saisies qui lui font pressentir la nécessité de se rendre pauvre pour se rendre semblable à ses disciples, mais elles sont exprimées en des termes et avec une abondance de considérations qu'il est très difficile de reconnaître pour le propre de De La Salle. « Il est vrai qu'une prébende canoniale n'est pas un obstacle aux bonnes œuvres, et que le soin d'assister au chœur et de chanter les louanges de Dieu n'empêche pas de rendre d'autres services à l'Eglise et de se livrer au salut des âmes. On peut partager son temps entre ces deux nobles fonctions, et faire voir que pour être chanoine on ne doit pas être oisif hors du chœur, ni chercher dans ce titre un honnête prétexte pour prendre au sortir des stalles un repos aussi long que le reste du jour, pour s'engraisser dans une molle indolence et ne rien faire dans la vigne du Seigneur... » (I.191-192). Il y a certes des considérations meilleures que cette huitième dont on vient de lire les premières lignes. Mais l'ensemble est démesuré et redondant. Voici encore la dixième : « Comme je ne me sens plus d'attrait pour la vocation de chanoine, il paraît qu'elle m'a quitté avant que j'en quitte l'état. Cet état n'est plus pour moi, et quoique je n'y sois entré que par la bonne porte, il me semble que Dieu me l'ouvre aujourd'hui pour en sortir. La même voix qui m'y a appelé semble m'appeler ailleurs... ». Tout ce long passage est mis entre guillemets. Tandis que les quelques lignes qui suivent et qui elles citent explicitement le* **Mémoire des commencements** *(v.* supra, *I.192.C) n'encadrent pas la citation.*

## FONDER OU NE PAS FONDER ?

*De La Salle prend son temps; il va visiter le Père Barré, qui pour lors, était au couvent des Révérends Pères minimes de la place Royale, dit Bernard :*

Bd 37 : il lui fit un narré de tout ce qui se passait à Reims au sujet de la conduite des maîtres d'école.

*Bernard et Blain nous conservent le texte d'une prière que le Saint adresse à Dieu, désireux qu'il est de s'abandonner à la conduite de la divine Providence :*

Bd 59 : Mon Dieu, je ne sais s'il faut fonder ou s'il ne le faut pas. Ce n'est pas à moi à établir des communautés, ni à savoir la manière de les établir. C'est à vous, mon Dieu, à le savoir et à le faire, en la manière qu'il vous plaira. Je n'ose fonder, parce que je ne sais pas votre volonté, ni je ne contribuerai en rien à fonder nos maisons. Si vous les fondez, elles seront bien fondées, si vous ne les fondez pas, elles demeureront sans fondation. Je vous prie, mon Dieu, de me faire connaître votre volonté en cette conduite.

I.218.C : « Mon Dieu, je ne sais s'il faut fonder, ou s'il ne faut point fonder : ce n'est pas à moi à établir des communautés, ni à savoir comment il les faut établir. C'est à vous à le savoir, et à le faire en la manière qu'il vous plaira. Je n'ose fonder parce que

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



je ne sais pas votre volonté. Je ne contribuerai donc en rien à fonder nos maisons : si vous les fondez, elles seront fondées; si vous ne les fondez pas, elles demeureront sans fondation. Je vous prie de me faire connaître votre sainte volonté ».

*Malgré de très légères différences, les deux textes sont tellement voisins qu'ils font songer à une source commune, ou à un emprunt fait par Blain au récit de Bernard. Peut-être aussi, la source serait-elle, une fois encore, le* ***Mémoire des commencements****. Mais aucun des deux biographes ne le dit.*

*A l'archevêque de Reims qui s'offre à fonder sa communauté, à condition cependant qu'il ne pourrait s'établir ailleurs que dans son diocèse, De La Salle*

Bd 83 : lui rendit toutes les actions de grâces qu'il lui fut possible et le remercia très humblement des bontés qu'il témoignait avoir pour lui, s'excusant sur la promesse qu'il avait faite à Monsieur le curé de Saint-Sulpice, de lui donner deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse et la nécessité qu'il y avait d'y aller avec eux. Cf. I.285.B, 316.A; II.478.A.

*Vis-à-vis de son directeur, De La Salle se montre remarquablement docile; ne voulant rien décider sans son consentement :*

Bd 60 : il lui dit que si ce n'était pas sa volonté qu'il s'en défît (de ses biens), il ne le ferait pas, et qu'il ne s'en déferait qu'autant qu'il le voudrait. Et il ajouta que s'il lui disait de conserver quelque chose, il le ferait quand il ne lui ordonnerait de ne se réserver que cinq sols. Ce sont là ses propres paroles.

*Voici les termes humbles et soumis qu'il ajouta :*

I.219.A : *Je ne m'en déferai pas, si vous ne le voulez pas; je ne m'en déferai qu'autant que vous le voudrez, si vous me dites de conserver quelque chose, ne fût-ce que cinq sols, je les conserverai.*

*De nouveau, le parallélisme est remarquable; et il n'est pas impossible que ce passage soit inspiré par le* ***Mémoire des commencements****.*

*L'abandon du patrimoine est lié plus d'une fois dans les récits des biographes à la cession du canonicat. C'est en référence à l'un et à l'autre que Blain a noté :*

I.199.C : Il a avoué lui-même plus d'une fois à ses disciples, qu'alors l'enfer déchaîné encore plus que le monde, lui livra de si furieuses attaques, qu'il n'eût pu les soutenir, si le bras du Tout-puissant ne se fût armé de sa défense.

I.200.D : *Hé bien le pis aller*, répondit-il au démon en se le disant à lui-même, *ce sera d'aller demander l'aumône; s'il le faut, nous le ferons.*

L'ABANDON DU CANONICAT.

*Une permutation du canonicat contre une cure est d'abord envisagée. Elle tourne court; et De La Salle se résigne :*

I.136.C : Il a avoué plusieurs fois depuis qu'il lui semblait qu'une voix intérieure conforme à l'extérieure qui sortait de la bouche de son évêque, lui disait comme lui qu'il n'était pas appelé à être curé.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 8; Ca 7 : Il a même avoué plusieurs fois depuis qu'il lui avait semblé entendre une voix intérieure qui lui disait dans ce moment qu'il n'était point appelé à gouverner une cure. Cf. Bd 49.

Bd 49 : Depuis ce temps-là, néanmoins, il avait toujours eu le dessein de quitter son bénéfice, ne se croyant pas non plus appelé de Dieu à l'état de chanoine...

*Bernard et Maillefer témoignent particulièrement de la prière du Saint, désireux de connaître la volonté de Dieu à cet égard :*

Bd 52 : il resta pendant quelques heures comme immobile dans un abandon entier à la volonté de Dieu, le priant qu'il fît à cet égard sa volonté et non pas la sienne.

Re 47; Ca 31-32 : il entra dans la cathédrale, et là, prosterné devant le saint sacrement, il demanda à Dieu avec une nouvelle ferveur les lumières dont il avait besoin dans ce moment pour connaître sa volonté, et la force qui lui était nécessaire pour la suivre.

*A un premier refus de son directeur, De La Salle, réconforté par sa prière, oppose une nouvelle demande :*

Bd 50 : il proposa à son directeur, pour une seconde fois, le désir qu'il avait de quitter son canonicat, ce qu'il ne voulut pas lui accorder. Cependant ces refus ne rallentissaient point ce fervent Serviteur de Dieu, mais au contraire il continuait toujours d'exposer à son directeur toutes les raisons qu'il pouvait pour le porter à condescendre à son désir...

*A son archevêque, De La Salle rend compte de ses démarches; il a consulté, avant de déterminer son choix :*

Bd 52 : lui ayant proposé le dessein qu'il avait de quitter son canonicat et de venir à Paris, il lui demanda s'il avait consulté quelqu'un; et il lui répondit qu'il avait consulté Monsieur Philbert, et qu'il le lui avait conseillé.

Re 47; Ca 31-32 : Monsieur de La Salle se servit adroitement de cette demande pour lui rendre un compte exact de toutes ses démarches et lui ajouta qu'il avait consulté en dernier lieu Monsieur Philbert son grand-vicaire qui était convenu que, dans les circonstances où il était, il ne devait pas balancer à se défaire de son canonicat.

I.203.C : Monsieur Le Tellier... se contenta de lui demander s'il avait pris conseil dans une affaire de cette conséquence; et sur la réponse que fit Monsieur de La Salle, qu'il avait consulté, et que son dessein avait reçu l'approbation de Monsieur Philbert, dans le moment ce chanoine qui était pour lors au chœur, fut mandé.

*Autorisé à renoncer, De La Salle désigne M. Faubert :*

Bd 54 : Lorsque Monsieur de La Salle proposa à son archevêque le désir qu'il avait de quitter son bénéfice, il lui nomma aussi une personne pour le remplir. Cette personne fut Monsieur Faubert...

Re 49; Ca 33 : Il avoua même que s'il en avait trouvé un qui fût plus digne de lui succéder il lui aurait fait sa démission.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Faubert n'ayant pas su se maintenir zélé et fervent comme il l'était à ses débuts, De La Salle regretta de l'avoir désigné :*

I.205.CD : Si le saint homme l'avait pu prévoir (c'est ce qu'on lui a entendu dire), il n'eût pas été chercher Monsieur Faubert dans le dernier rang des prêtres où il faisait merveille en vivant comme un digne disciple de Jésus-Christ et un fervent ministre du second ordre, pour lui faire prendre sa place parmi les chanoines.

Bd 54 : Mais comme les honneurs changent les mœurs, il (Faubert) ne continua pas longtemps ses prédications, et sa ferveur se ralentit peu à peu; ce qui fit dire à Monsieur de La Salle que s'il avait su qu'il en eût usé de la sorte, il ne lui eût jamais résigné son bénéfice.

*A ceux qui reprochaient au Saint de n'avoir pas résigné en faveur de son frère :*

I.204.D : il fit tomber la sollicitation par cette courte réponse : *on ne me l'a pas conseillé.*

Re 48; Ca 32 : il répondit simplement qu'il s'était consulté à plusieurs amis qui ne le lui avaient pas conseillé et qu'il ne croyait pas que Dieu demandât de lui cette préférence...

Bd 55 : à quoi il répondit qu'on ne le lui conseillait point.

I.209.A : « Si mon frère, répliqua-t-il, n'était point mon frère, je n'aurais aucune difficulté de le faire rentrer dans mon choix, et de lui donner la préférence au-dessus de celui que j'ai nommé, pour satisfaire aux désirs de Monseigneur l'Archevêque; mais puis-je et dois-je me prêter à la voix de la nature et aux sollicitations qui l'appuient ? »

Bd 55 : à la proposition que lui en fit Monsieur le Supérieur, il lui répondit que s'il lui proposait de préférer son frère à celui qu'il avait nommé, supposé qu'il ne fût pas son frère, qu'il était prêt de faire ce que Monseigneur désirait.

*A M. Callou venu, de la part de l'Archevêque et lui rappelant toutes les raisons déjà alléguées pour le faire fléchir :*

Re 50; Ca 33 : Monsieur de La Salle après s'être expliqué avec lui et lui avoir répondu comme il avait déjà fait à ceux qui s'étaient mêlés de cette affaire, il ajouta que son parti était pris devant Dieu, et qu'il ne pouvait changer.

*De La Salle étant à la fois supérieur et confesseur des Frères, les personnes qu'il consulte ne lui ont jamais dit de discontinuer*

Bd 44 : quoiqu'il les eût prié plusieurs fois de lui dire de ne plus le faire à la moindre raison qu'ils y trouveraient.

## Aux Frères assemblés (1686, 1694, 1717)

*A l'occasion d'une première assemblée des Frères de Reims, Rethel, Guise et Laon :*

Re 62; Ca 41 : Il leur communiqua dans un discours fort touchant les réflexions qu'il avait faites sur l'inconstance naturelle de l'homme et sur la nécessité qu'il avait de


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



se lier au bien par des engagements saints et durables. Il ajouta que jusque-là ils avaient été comme flottants et indéterminés dans leur vocation; et qu'il les priait de considérer s'il ne conviendrait pas dans leur situation de s'engager par quelque vœu à vivre en communauté selon les règles qui s'y étaient observées jusqu'à présent.

*Blain, à ce même propos, parle d'abord de la nécessité de convenir de certaines règles, et tout d'abord de certains règlements à expérimenter. A un premier exposé en style indirect, il ajoute ces quelques lignes qu'il place entre guillemets :*

I.232.E : « Votre cœur retrouvera son propre ouvrage dans le livre qui en sera composé, et les lois qu'il contiendra vous paraîtront aimables, parce que vous en serez vous-mêmes les législateurs. Arrivés, ajouta-t-il, au point où je voulais vous conduire, témoin de votre ferveur et de vos pieuses dispositions, je désire prendre des mesures avec vous pour fixer votre état, affermir votre vocation, cimenter votre union et commencer l'édifice dont vous êtes les premières pierres ».

*Là ne se terminerait pas l'exposé de M. de La Salle. Le biographe continue à faire parler son héros, utilisant parfois des propos très proches de ceux que l'on vient de lire dans Maillefer : Il leur demanda si ayant été jusque-là flottants et indéterminés dans leur état, ils étaient d'humeur de s'y engager par quelques vœux. Il conclut en disant qu'il leur laissait là-dessus et sur tout le reste pleine liberté de dire leurs sentiments, et une liberté encore plus grande de les suivre; que tout ce qu'il se réservait était de les écouter et de conclure sur le plus grand nombre de suffrages; et qu'enfin, ce qu'il leur recommandait était de bien prier et de se mettre en état par une fervente retraite de connaître les volontés de Dieu (I.232.E-233.A). On ne voit vraiment pas sur quoi se fonde cette discrimation entre les trois parties du discours. Les considérations entre guillemets ont tout l'air d'avoir été pensées à une époque bien différente de celle des premiers commencements de la communauté. On hésite, en tout cas, à mettre sur les lèvres de De La Salle, en 1686, ou* a fortiori *en 1684 (la date retenue par Blain) des mots comme ceux-ci : « commencer l'édifice dont vous êtes les premières pierres ».*

*Quand il en vient à définir le programme de l'assemblée, Blain écrit :*

I.235.BC : Le sage Supérieur mit donc en délibération : 1. Si on ferait des vœux. 2. Quels vœux on ferait. 3. Pour combien de temps on les ferait : si ce serait pour un an seulement, pour plusieurs, ou pour toujours.

*Des Frères souhaitant s'engager par des vœux perpétuels, et même par le vœu perpétuel de chasteté,*

Bd 73 : L'homme de Dieu... leur représenta qu'il ne fallait rien précipiter et qu'il fallait éprouver pendant quelque temps si c'était la volonté de Dieu.

*Dans un second temps, chez Blain, la discussion porte sur les vœux que feraient les Frères qui n'assistaient pas à la réunion. Cette manière de faire est déjà faite pour surprendre le lecteur. Les raisons que Blain prête à De La Salle sont exprimées en des termes difficilement acceptables :*

I.237.DE : Monsieur de La Salle... conclut qu'il ne fallait pas se hâter de proposer le vœu de chasteté à ceux qui n'avaient pas encore demeuré dans la maison un temps suffisant, ou qui n'y avaient pas donné des preuves d'une vertu constante; et que pour

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



les y fixer, il suffisait de les laisser s'y lier par un vœu simple et annuel d'obéissance qui renouvelé tous les ans, les y attacherait autant que durerait leur bonne volonté...

*A l'occasion d'une seconde assemblée :*

Bd 74 : il représenta à ses Frères par de très fortes raisons, dans une exhortation qu'il leur fit, la nécessité qu'il y avait que ce fût un Frère qui fût le supérieur de l'Institut...

Re 63-64; Ca 42 : il leur représenta que leur nombre étant augmenté suffisamment pour faire choix d'un supérieur, il en trouvait plusieurs parmi eux, capables de les conduire, qu'il était important pour leur bien commun et même nécessaire qu'ils procédassent à une élection libre où ils nommeraient celui entre les mains duquel il put se décharger du gouvernement... il leur exposa les raisons les plus fortes pour les convaincre qu'ils ne devaient pas le comprendre dans le nombre de leurs suffrages.

I.262-263 : Il leur représenta que le nombre des écoles multipliées, multipliait ses affaires et demandait des gens propres pour les administrer... qu'ils avaient parmi eux plusieurs bons sujets, sages, prudents, vertueux et capables d'être mis à leur tête... enfin qu'il voulait les accoutumer à se passer de lui, et leur apprendre par son exemple à obéir à un autre Frère.

*Par ces derniers mots, Blain se trahirait, s'il en était besoin : c'est lui qui parle et non M. de La Salle. Pourtant c'est un très long paragraphe où Blain fait parler le Fondateur, qui demande à être le coadjuteur ou le vicaire du Frère que l'on va élire pour supérieur, lui-même ne pouvant pas allier l'application à tant d'affaires avec celle qu'il devait à l'oraison, la culture de son intérieur l'appelant à la retraite et à la séparation des créatures.*

*A l'occasion de l'assemblée de 1694 :*

I.343.C : En les instruisant à fond du mérite et de l'excellence des vœux perpétuels, il leur en déclara les obligations et les périls. Il leur représenta avec force, que ces liens de perfection deviennent souvent des pièges (c'est le terme dont saint Paul se sert) au sujet du vœu de chasteté, dans lesquels les âmes présomptueuses ou imprudentes vont se jeter; qu'il n'est pas donné à tous de les faire par vocation; et que ceux à qui cette grâce n'est pas accordée, ne les font que pour leur malheur; qu'il vaut mieux reculer avec précaution, que d'avancer avec témérité sur un pas si glissant; qu'un délai sage et prudent pour s'éprouver soi-même et consulter l'ordre de Dieu n'a aucune suite dangereuse; au lieu que la précipitation en ce point expose à divers repentirs, quelquefois à d'horribles sacrilèges, tout au moins à la demande de dispenses honteuses et odieuses.

Re 107-108; Ca 72 : Il leur fit ensuite une exhortation où il leur représenta l'importance de l'action qu'ils allaient faire. Il leur dit qu'un engagement de toute la vie était un sacrifice bien agréable à Dieu, quand il était appuyé sur une ferme résolution, qu'il leur avait laissé toute liberté d'y penser et qu'il avait lieu de se flatter qu'ils ne feraient rien par aucune vue humaine.

*Aucun des deux biographes n'entend nous rapporter le mot à mot de l'exhortation adressée aux Frères par De La Salle. Si l'on se souvient que l'assemblée de 1694 ne groupait que douze des principaux Frères, choisis précisément parce qu'ils s'étaient longtemps préparés à émettre leurs vœux perpétuels, on ne peut que donner la préférence aux lignes de Maillefer.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Le même biographe enchaîne ces lignes relatives à la proposition faite par M. de La Salle d'élire un Frère comme supérieur :*

Re 108; Ca 72 : Il ajouta que depuis que le nombre des Frères était devenu plus considérable, il était dans le dessein de remettre la supériorité de l'Institut entre leurs mains, qu'il ne lui convenait plus de rester à leur tête, qu'il n'était qu'un pauvre prêtre en qui ils ne devaient pas mettre leur confiance, mais en Dieu seul qui était leur père et leur protecteur. Il s'étendit sur cet article pour leur prouver la nécessité où ils étaient de lui accorder cette satisfaction vu que le bien de l'Institut demandait qu'ils choisissent un d'entre eux qu'ils jugeraient le plus capable de remplir cette charge.

*Blain montre De La Salle quittant l'air de réserve qu'il faisait paraître pour eux (les Frères) : il en prit un plus familier, plus caressant et plus insinuant en leur ouvrant son cœur d'une manière propre à les mener à son but. Il leur dit entre autres choses :*

I.344-345 : « que puisque la Providence les avait unis ensemble par des vœux perpétuels, il était de leur sagesse de chercher les moyens de rendre cette union si forte et si solide, que le monde et le démon ne pussent l'altérer; que le premier était de mettre leur confiance en Dieu seul, se souvenant que ceux qui s'appuient sur l'homme, s'appuient sur un roseau fragile, qui en se cassant sous la main qu'il soutient, la perce, ainsi que parle la sainte Ecriture, qu'ils ne devaient le regarder que comme un pauvre prêtre sans secours et sans puissance de les soutenir; qu'il était de la dernière folie de compter sur un homme mortel, et de fonder leurs espérances sur un bras de chair; qu'ils n'avaient pas oublié que revenu des portes de la mort, il y avait trois ans, il pouvait y retourner en trois jours, et qu'en ce cas, ils seraient obligés d'élire un autre supérieur; qu'il valait mieux donc prévenir, que d'attendre cette nécessité pour faire ce choix. Que de grandes raisons demandaient qu'ils se hâtassent de le faire, et que le délai sur cet article, qui pourrait aller jusqu'à sa mort, serait sujet à de terribles inconvénients pour leur Société... »

*Ces lignes constituent le premier tiers du discours; elles sont assez voisines, en plusieurs endroits, de celles de Maillefer. Elles sont déjà moins sobres. Les développements qui suivent sur l'importance qu'il y aurait d'élire un Frère comme Supérieur n'ont pu être pensés ni écrits qu'à la lumière de l'histoire des années qui vont suivre, et notamment de l'expérience faite de la nomination de « différents supérieurs ecclésiastiques des lieux où les Frères se trouvent établis » (I.345.BC).*

*A l'occasion de la demande de Frères pour la ville de Chartres :*

I.370.A : Cependant l'humble supérieur voulut avant que de promettre des sujets à Monseigneur l'évêque de Chartres, avoir le consentement des Frères. Dans l'assemblée qu'il en fit, il leur déclara la proposition de l'illustre prélat : et après avoir fait l'éloge de son éminente piété, et de son zèle ardent pour la religion, il les laissa conclure et se déterminer à leur gré.

Re 111-112; Ca 74 : il assembla les Frères et leur proposa les intentions de l'évêque de Chartres et le désir qu'il avait de les seconder.

*Aux Frères responsables de la fermeture des écoles dominicales :*

I.436.CD : Ils entendirent encore d'un cœur dur le Serviteur de Dieu leur faire la triste peinture de l'état dans lequel ils l'allaient mettre par leur désertion. Vous savez,

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



leur dit-il, combien Monsieur de La Chétardie a à cœur les écoles dominicales et les sciences qui les soutiennent. Elles tombent, si vous vous retirez. Comment pourrais-je en apprendre la triste nouvelle à Monsieur le curé de Saint-Sulpice, passionné saintement pour cette sorte d'école qui est de son invention, et dont il a vu tant de fruits?... Pouvez-vous douter qu'en excitant par votre désertion l'indignation de Monsieur le curé de Saint-Sulpice contre moi, vous n'acheviez d'indisposer l'homme dont l'Institut a le plus de besoin et que vous ne travailliez à étendre ce grand zèle qu'il avait pour son accroissement.

I.437.DE : Monsieur de La Salle assez embarrassé de ce concert unanime de ses disciples contre un dessein qui avait son utilité, se contenta de répondre que sans entrer dans l'examen des raisons qui pouvaient fonder leur répugnance, ils devaient par une raison supérieure en faire le sacrifice... qu'ils savaient bien que Monsieur le curé de Saint-Sulpice duquel ils dépendaient et dont le secours leur était si nécessaire avait à cœur cette œuvre, qu'il y avait à appréhender que leur résistance sur cet article ne fut punie de son indifférence et de son abandon; qu'ainsi entre deux dangers, il fallait éviter le plus grand, qui était de ne point choquer leur bienfaiteur et leur protecteur.

*Les extraits que l'on donne ici des deux exhortations du Saint suffisent déjà à montrer à quel point Blain se répète. Il restitue sans doute le fond des discours de M. de La Salle; mais il le fait dans des propos qui peuvent être très éloignés des siens.*

*A propos de la promulgation de l'Unigenitus :*

II.106.CDE : il attendit que cette célèbre bulle de Clément XI qui condamne les 101 propositions extraites du Livre des Réflexions Morales sur le Nouveau Testament, fût revêtue de toutes les formalités nécessaires. Alors il se fit un point de conscience de se déclarer et de confesser de bouche les sentiments de son cœur... Il lut à ses disciples la célèbre bulle *Unigenitus*, avec l'instruction pastorale du clergé. Il appuya sur chacune des 101 propositions, en développa le sens, en montra le venin caché ou manifeste, et en fit sentir l'erreur et le danger.

*A l'assemblée de 1717.*

*Pour préparer cette assemblée, M. de La Salle assemble les Frères de Rouen et de Saint-Yon :*

II.132.BC : il leur déclara que son parti était pris de se démettre entièrement de la supériorité et d'en perdre jusqu'au nom, après s'en être interdit depuis longtemps les fonctions : il dit qu'ils ne devaient plus s'opposer à ce dessein, puisqu'il était déjà en partie exécuté, que les ayant accoutumés à se passer de lui, en se dépouillant de l'autorité de supérieur en faveur d'un autre, il les avait préparés à lui en ôter aussi le titre; qu'il convenait qu'ils fissent, tandis qu'il était encore vivant, choix d'un des membres de leur Corps pour le placer à leur tête et suivre sa conduite; qu'il n'y avait point de temps à perdre, pour prévenir les empêchements que sa mort pourrait apporter à l'exécution d'un dessein si important, et qu'ils ne pouvaient apporter trop de précautions, ni prendre des mesures trop justes pour que cette élection fût canonique et dans toutes les règles; enfin il leur ouvrit son cœur sur ce sujet et il leur exposa ses sujets d'appréhension qui l'agitaient pour l'avenir.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.132.D : Le Serviteur de Dieu leva ces difficultés (soulevées par les Frères) en leur promettant de leur rester tout entier et d'être à leur égard ce qu'il avait été jusqu'à présent, de les porter dans son cœur, de les écouter, de leur continuer ses services, et de leur rendre toutes les assistances qu'un bon père doit à ses enfants.

Re 268; Ca 149 : Monsieur de La Salle promit qu'il ne les abandonnerait pas tant qu'il verrait qu'ils auraient besoin de lui et qu'il serait toujours prêt à les écouter et à leur donner les avis dont ils auraient besoin. Il ajouta qu'il les priait de presser le temps de l'élection, parce qu'il prévoyait qu'il ne vivrait pas encore longtemps et qu'il était d'une extrême conséquence qu'elle se fît de son vivant.

*Les directeurs des différentes maisons de l'Institut s'étant rassemblés à Saint-Yon, De La Salle ouvre l'assemblée par un discours qui couvre une page entière dans Blain et dont Maillefer donne la substance en quelques lignes :*

Re 271; Ca 150 : il fit l'ouverture de la retraite par un discours des plus touchants. Il eut soin d'y exposer les raisons qu'il avait de les convoquer, leur fit sentir de quelle conséquence il était, pour le bien général de l'Institut, qu'ils concourussent de leur suffrage pour lui donner un successeur qui put y maintenir la régularité, la paix et l'union qui régnait parmi eux; qu'il les exhortait à se dépouiller de toute prévention pour choisir un sujet digne de remplir une place qui demandait des talents propres à gouverner avec douceur et en même temps avec fermeté; enfin il leur dit qu'ils devaient beaucoup prier pour attirer les lumières du Saint-Esprit qui devait présider à leur élection.

II.134.C : Monsieur de La Salle en fit l'ouverture par un discours fervent sur l'importance de se bien conduire dans l'action qu'ils allaient faire. Il leur proposa ensuite la manière de se conduire saintement dans cette assemblée et de procéder à l'élection d'un supérieur. Il l'avait dressée lui-même et tirée en partie des Constitutions et des Règles de saint Ignace. Il avait aussi composé une formule de prière en français, pour invoquer le Saint-Esprit et implorer son assistance, qu'il leur laissa pour s'en servir.

II.134-135 : il se retira... après leur avoir bien recommandé de laisser le Saint-Esprit présider lui-même dans leur assemblée et de le supplier sans cesse de *montrer celui qu'il avait élu* pour supérieur. Purifiez, leur disait-il, vos intentions et vos désirs... Conduisez-vous en ce choix comme firent les apôtres... Tenez vos cœurs dans une entière indifférence... Vous choisirez pour sûr celui que Dieu a choisi lui-même, si vous cherchez un homme qui soit selon son cœur, et non selon le vôtre; un homme de grâce, et en qui la grâce agisse et non un homme de votre goût et qui favorise la nature.

*Non seulement Blain n'a pas encadré sa citation, mais il nous prévient, en fin de celle-ci : « avec ces paroles ou d'autres semblables »; ce qui nous rassure évidemment sur les propos du biographe. Il n'entend nullement restituer pour nous le discours même de M. de La Salle.*

*Mais voici le Frère Barthélemy élu. De La Salle est averti de l'élection et n'en témoigne aucune surprise.*

II.135.D : *Il y a longtemps*, répondit-il, *qu'il en fait les fonctions.*

Re 272; Ca 151 : Il ne parut pas étonné de ce choix et répondit sur le champ : « Il y a longtemps qu'il est élu ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



CONCERNANT LA CONDUITE DE L'INSTITUT :

*A propos des instances faites par l'évêque de Chartres pour obtenir des Frères pour sa ville épiscopale :*

I.369.E : le Serviteur de Dieu, sous prétexte qu'il n'en avait pas alors de suffisamment formés, l'avait supplié d'attendre.

*Il est difficile de décider s'il s'agit d'une communication écrite ou d'une simple communication orale. Tout comme d'ailleurs dans le cas suivant :*

Re 127; Ca 84 : Les instances réitérées de Monsieur Ponton ne firent pas impression sur l'esprit de Monsieur de La Salle. Il ne voulait rien précipiter, et se contentait de répondre qu'il ne négligerait rien de ce qui dépendrait de lui pour lui donner satisfaction, lorsqu'il lui donnerait les assurances de faire un établissement solide.

*Lorsque sa réserve sur les choses du gouvernement de l'Institut déplaisait, il répondait :*

II.305.A : « Que ne devant y avoir dans une Communauté telle que la sienne, qu'une ou deux personnes qui se mêlassent des affaires et du soin de ses intérêts, les autres devaient réunir toute leur application sur eux-mêmes et sur leur sanctification, et que la part qu'on pourrait leur donner des affaires de la maison, ne servirait qu'à les troubler ».

*A propos des intrigues tendues aux Frères et à lui-même, après son retour de Provence en 1714, de la part d'ecclésiastiques qui voulaient connaître comment se réglerait la succession de M. de La Salle à la tête de l'Institut :*

II.123.D : Il abandonna tout à Dieu, dit qu'il ne pouvait répondre, et qu'on lui tendait un piège.

II.124.A : car, disait-il, si je mets par écrit que la Communauté des Frères sera conduite par ****, j'aurai à dos Monseigneur l'Archevêque de Paris; si je dis qu'elle sera soumise au gouvernement du prélat, j'attirerai sur moi et sur les Frères la persécution de ces Messieurs.

*Et les Frères ayant répondu au nom de leur Supérieur, M. de La Salle s'écria en jetant un profond soupir :*

II.124.E : *Ah ! mon Dieu, que vous m'avez ôté de dessus le cœur un poids pesant !*

DANS SES RELATIONS AVEC AUTRUI.

*A un Frère de l'école Saint-Jacques, à Reims :*

Bd 67 : il lui dit que lorsqu'il faisait cette école, il avait soin que les enfants fissent un grand circuit pour garder un meilleur ordre, lui montrant de quelle manière il faisait, et de quel côté il les faisait passer pour bien faire.

*Au curé de Saint-Sulpice :*

Re 73 : il lui représenta la peine qu'avaient les Frères de suffire à leur travail.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 76; Ca 51 : Monsieur de La Salle profita du moment favorable pour lui détailler les raisons qu'il avait de prendre le parti de la retraite.

*Dans une visite à M. de la Chétardie :*

I.439.B : Monsieur de la Chétardie s'oublia même en ce moment, car il le traita de menteur... *C'est, Monsieur*, répliqua-t-il très respectueusement, *avec ce mensonge que je vais dire la sainte messe.*

*Lors d'un procès contre les écoles parisiennes :*

I.362.C : Les Frères assignés parurent accompagnés de leur supérieur qui saisit si à propos le moment favorable de parler pendant une espèce de silence qui se fit qu'on ne put lui refuser la grâce de mettre en évidence son bon droit. Il plaida donc lui-même sa cause où la seule charité l'intéressait avec tant de sagesse et avec une si grande force de raisons qu'il entraîna, pour ainsi dire, le juge de son côté... Toute la force du discours de l'avocat charitable tomba donc sur la gratuité des écoles chrétiennes...

I.363.A : il donna un défi aux maîtres d'école de donner la moindre preuve du fait qu'ils avançaient et s'obligea à souscrire lui-même à la perte de sa cause et à fermer toutes les écoles des Frères si leurs rivaux pouvaient montrer qu'elles n'étaient pas gratuites.

II.337.A : il les suivit (les Frères assignés); et après avoir été spectateur tranquille de leur juste défense, il prit la parole au moment qu'elle commençait à leur manquer, et défendit leur cause avec tant de force qu'elle fut sur le champ terminée à leur avantage, malgré les cris des maîtres d'école, qui pour éluder leur condamnation et donner le change au juge, protestaient qu'ils n'avaient point de démêlé avec lui.

*Dans une visite à l'archevêché de Paris :*

Re 99; Ca 66 : Il alla trouver Monseigneur l'archevêque pour le prier de lui permettre d'ériger une chapelle dans l'intérieur de sa maison, avec le pouvoir d'y dire la messe.

*Au curé de Vaugirard qui par deux fois reproche à De La Salle de délaisser la paroisse au profit d'une chapelle domestique :*

Re 100-101; Ca 67 : Monsieur de La Salle convint de bonne foi qu'il avait raison de se plaindre; mais aussi il le pria de considérer sans prévention les motifs qui l'avaient fait agir : « Vous savez, lui dit-il, que le noviciat de cette maison est composé de jeunes gens nouvellement sortis du monde, ils n'en ont pas encore perdu les impressions et il serait dangereux pour eux de les exposer trop tôt à y entrer. Les grandes assemblées qui se trouvent dans votre paroisse, à cause de la proximité de Paris, où il se rencontre de jeunes libertins qui se lâchent sans discrétion à dire de mauvaises plaisanteries et à railler nos Frères, sont capables de les dégoûter de leur vocation. Voilà les raisons qui m'ont déterminé à solliciter la permission d'ériger cette chapelle domestique qui vous paraît donner atteinte aux règles de l'Eglise ». Il ajouta qu'il n'ignorait pas la soumission que lui et les Frères lui devaient comme à leur pasteur, qu'ils le connaissaient et le reconnaîtraient toujours en cette qualité, que pour lui en donner des preuves publiques, il irait dire la messe de temps à autre dans son église et qu'il y conduirait tous les Frères de la communauté.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 102; Ca 68 : Monsieur de La Salle... lui répondait toujours qu'il n'avait pu faire autrement pour les raisons qu'il lui avait répétées dans les différents entretiens qu'il avait eus avec lui, que c'était inutilement qu'il s'en chagrinait, puisque la chose était faite et qu'il n'y avait pas moyen de la changer.

*Semblable plaidoyer, et plus d'une fois dans des termes très voisins, se retrouve dans le récit de Blain. Mais celui-ci y ajoute de nouveaux développements qu'il met entre guillemets, bien qu'il soit manifeste que ce soit le biographe qui parle et non M. de La Salle :*

I.350-351 : L'homme de Dieu entrant ensuite en conférence avec Monsieur le curé, convint de la bonté de la cause en général et lui dit qu'il lui savait bon gré de la plaider avec tant de force. « Il est louable à un pasteur de peupler sa bergerie (ajouta-t-il) et son zèle à remplir tous les devoirs de sa charge est fort édifiant. Il est certain que l'esprit de l'Eglise porte à la paroisse... »

*Et d'exposer la règle, puis de justifier l'exception. Cela couvre l'équivalent d'une page entière. Les guillemets se ferment alors, mais le biographe poursuit :*

I.351.C : Après ce prélude le Serviteur de Dieu pria Monsieur le curé de faire attention au danger que couraient de jeunes hommes nouvellement sortis du monde, qui n'en avaient encore perdu ni les impressions, ni l'amour, ni l'attrait; de se trouver dans une église où souvent le petit peuple qui y vient de Paris donne d'autres exemples que ceux qu'il faut suivre... qu'enfin il ne pouvait pas désavouer que des novices qui avaient besoin de recueillement, d'esprit intérieur, et d'une grande solitude pour effacer de leur esprit les vaines images du monde et des créatures, ne pouvaient assister à sa paroisse, sans courir risque d'y perdre plutôt que d'y gagner de la dévotion; et qu'ainsi il le priait de trouver bon, qu'il les retint renfermés dans sa maison.

I.351.E : Cependant il s'accorda d'aller les premiers jeudis du mois célébrer à la paroisse une messe solennelle du saint sacrement et d'y mener les Frères.

*Au curé de Saint-Nicolas, à Rouen, qui aurait voulu les Frères aux messes et services paroissiaux :*

I.354.CD : En vain Monsieur de La Salle voulut lui faire voir l'impossibilité de satisfaire à sa double demande de faire le pain bénit et de venir le présenter par la nécessité où étaient les Frères de mener eux-mêmes les enfants à la grand'messe et aux vêpres de leurs paroisses et de les contenir dans la modestie par leur présence. « Ce devoir, ajouta-t-il, est nécessaire à la bonne éducation de la jeunesse, essentiel à l'Institut des Frères. Le doivent-ils abandonner pour payer de leur présence à Saint-Nicolas ? Messieurs les curés de Saint-Maclou, de Saint-Godard et de Saint-Eloi trouveraient-ils bon que les maîtres laissassent leurs écoliers les jours des dimanches et fêtes à leur liberté, ou plutôt à leur libertinage ? Ainsi maîtres d'eux-mêmes, ne perdraient-ils pas ces jours-là le fruit des instructions de la semaine ? Hé, que servirait l'institution des écoles chrétiennes, si ceux qui y président, laissaient les jours du Seigneur à la discrétion d'un petit peuple libertin et ignorant ?

*Au curé de Saint-Sever, à Rouen, reprochant au Saint de ne pas observer une convention passée entre la maison de Saint-Yon et la paroisse :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.168.C : En vain le saint prêtre voulut-il prouver qu'on ne contrevenait au concordat que dans les articles que l'expérience avait montré impraticables. En vain voulut-il faire toucher au doigt les inconvénients qui étaient déjà arrivés et les désordres qui avaient suivi l'exécution de ces points, toutes les fois qu'ils avaient été tentés, il ne fut jamais écouté.

*Au curé Huchon qui s'opposait au transfert d'un Frère faisant l'école sur sa paroisse, à Versailles :*

II.68.A : quel moyen d'arrêter le dérangement d'un Frère quand il trouve des protecteurs puissants qui l'autorisent à résister aux ordres de son supérieur... C'est ce que Monsieur de La Salle ne manqua pas de faire représenter à Monsieur Huchon, mais il ne fut point écouté.

*Eloge du comte du Charmel :*

I.329.DE : Monsieur de La Salle avait une singulière estime pour ce pieux Seigneur, et il croyait faire son éloge en deux mots, en disant que c'était un homme d'une oraison continuelle.

*Confidence à MM. Gense et de La Cocherie :*

II.357.E-358.AB : après s'être curieusement informés de lui de tout ce qui regardait une société nouvelle à laquelle leur charité les intéressait fort, ils lui demandèrent comment il avait pu se résoudre à entreprendre un ouvrage d'un côté si utile à l'Eglise, mais si hérissé d'épines et de difficultés :

« Je vous dirai, Messieurs, leur répondit-il avec sa simplicité et sa naïveté ordinaire, que si Dieu en me montrant le bien que pouvait procurer cet Institut, m'eût aussi découvert les peines et les croix qui devaient l'accompagner, le courage m'eût manqué, et je n'aurais osé le toucher du bout des doigts, loin de m'en charger ».

*Ces premières lignes ont un accent de vérité qui rejoint celui des confidences laissées aux Frères dans les premiers paragraphes du* **Mémoire des commencements**. *Les lignes qui suivent, pourtant elles aussi encadrées par des guillemets, doivent, semble-t-il, surtout au génie du biographe profitant de l'occasion pour dresser, à sa manière, la liste des difficultés rencontrées par M. de La Salle :*

« En butte à la contradiction, je me suis vu persécuté de plusieurs prélats, même de ceux dont j'espérais du secours. Mes propres enfants, ceux-là même que j'avais engendrés en Jésus-Christ, que j'avais chéris avec plus de tendresse, que j'avais cultivés avec plus de soin, et dont j'attendais les plus grands services, se sont élevés contre moi et ont ajouté aux croix du dehors celles du dedans qui sont de toutes les plus pénibles. En un mot, si Dieu n'avait pas mis la main pour appuyer cet édifice d'une manière visible, il y a longtemps qu'il serait enseveli sous ses ruines. Les magistrats se sont unis à nos ennemis en appuyant de leur autorité les efforts de ceux-ci pour nous renverser. Comme notre fonction offense les maîtres d'écoles, nous trouvons en chacun d'eux un adversaire déclaré et irréconciliable; et tous réunis en corps, ils ont souvent armé les puissances du siècle pour nous détruire. Cependant malgré tous leurs efforts, l'édifice s'est soutenu,

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



quoique si souvent sur le penchant de sa ruine; c'est ce qui me fait espérer qu'il subsistera, et que triomphant enfin des persécutions, il rendra à l'Eglise les services qu'elle a droit d'en attendre. »

*On chercherait en vain dans toute la littérature authentiquement lasallienne semblable manière de parler, soit des maîtres d'écoles, soit des magistrats, soit même des Frères. Le doute ne porte évidemment pas sur la réalité des confidences faites par le Saint à ces Messieurs; mais seulement sur le mot à mot de celles-ci qu'on nous présente comme authentiques en leur expression et en y insistant : les guillemets ne suffisent pas, la citation est introduite par ces mots : leur répondit-il avec sa simplicité et sa naïveté ordinaire.*

*Au propriétaire de la grand'maison :*

II.3.E : personne ne se présentant pour louer la maison, Monsieur de La Salle prit l'occasion de ce retardement de louage, pour prier le nouveau propriétaire qui était un vrai homme de bien, de lui laisser le temps de chercher une maison propre pour sa communauté...

*Au Frère qui avait trouvé une maison convenable pour la communauté :*

II.44.BC : Le saint Instituteur l'ayant été voir fort secrètement en fut charmé et dit au Frère qui en avait fait la découverte de ne rien négliger pour l'avoir.

*A propos du transfert du noviciat de Paris à Rouen :*

Re 174; Ca 107 : Il se hasarda d'en faire la proposition à Monseigneur l'archevêque et à Monsieur le premier Président qui s'étaient assez déclarés ses protecteurs.

II.264.B : Un jour que je travaillais au jardin de Saint-Yon dans le dessein d'y planter de la vigne, des arbres et autres choses, il (De La Salle) me défendit de le faire, sa raison était qu'ayant une ferme espérance que Dieu mettrait les Frères en possession de ce lieu, ce serait vouloir le renchérir et l'acheter plus cher que de l'embellir et l'améliorer.

*A propos du séminaire de maîtres à établir à Saint-Denis :*

II.75.AB : Je ne sais par quel mouvement Monsieur de La Salle proposa à l'abbé Clément après l'achat fait de la maison de Saint-Denis, de s'unir avec Monsieur Desplaces qui élevait en communauté un bon nombre d'ecclésiastiques, lui faisant espérer qu'il trouverait chez lui des sujets propres à bien conduire et le séminaire des maîtres d'école de campagne et les enfants dont il projetait l'éducation.

## Au cours des grandes épreuves (1702, 1712-1714)

*A propos du séminaire de maîtres, sur la paroisse Saint-Hippolyte :*

Re 156; Ca 100 : Monsieur de La Salle ne fit pas difficulté de proposer à son ami le dessein qu'il avait depuis plusieurs années de trouver les moyens de rétablir un séminaire destiné à fournir des maîtres d'écoles pour les campagnes.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Au Frère Vuyart, décidé à s'approprier la fondation :*

Re 159; Ca 101 : Monsieur de La Salle eut beau lui représenter ses engagements, les intentions du curé défunt et l'abus qu'il prétendait faire de la confiance qu'il avait eue dans sa probité.

*A propos des événements de la grand'maison, en 1702 :*

Re 140; Ca 91 : Monsieur de La Salle crut qu'il était de son devoir d'aller remercier Son Eminence de la bonté qu'elle avait eue de lui envoyer son grand-vicaire.

Re 142 : Monsieur de La Salle... fit ce qu'il put pour leur persuader (aux Frères) de se soumettre aux ordres de Son Eminence, mais ses raisons furent inutiles...

Re 144; Ca 93 : Monsieur de La Salle fut donc se jeter à ses pieds (du Cardinal) et là, fondant en larmes, il supplia Son Eminence de ne pas lui imputer une faute qui ne venait que de la grande répugnance qu'ils avaient pour le supérieur qu'elle leur avait choisi. Il lui protesta qu'il n'avait rien négligé pour les faire condescendre à ses ordres, mais qu'ils avaient été si troublés du premier abord, qu'ils n'avaient voulu se déterminer à rien et qu'il espérait les ramener avec le temps à un parti plus raisonnable.

*A propos des difficultés suscitées aux Frères sur la paroisse Saint-Sulpice, en 1706 :*

II.37.DE : les Frères dégoutés et fatigués... vinrent prier Monsieur de La Salle de leur permettre de se retirer et de céder un terrain qu'ils ne pouvaient plus défendre. Il le leur permit après avoir pris avis de plusieurs personnes sages.

*A la suite du procès Clément, 1712 et au-delà.*

*Il s'imagina que tous les Frères de Paris étaient déjà à la dévotion de son ennemi... L'occasion de cette idée fut que le Frère Barthélemy croyant bien faire, lui avait envoyé les deux assignations dans lesquelles le saint Instituteur était qualifié de supérieur des Frères de Reims et non de Paris (II.79.D) :*

II.79.E : Car, se disait-il à lui-même, pourquoi m'envoyer ces assignations où ces termes sont employés, si ce n'est pour me signifier à moi-même qu'ils ne me regardent plus comme leur supérieur.

*Pendant un temps relativement long, à la suite surtout des événements de Marseille, le Saint se cache :*

II.274.B : C'est la raison qu'il rendait lui-même à ceux qui lui faisaient des reproches de se rendre invisible au monde : *Que voulez-vous que j'y aille faire,* répondait-il, *on m'y tend continuellement des pièges.*

II.274.C : *Je me cache pour deux raisons. La première, pour pleurer mes péchés, qui m'ont attiré cette persécution. La seconde, pour prier Dieu pour mes persécuteurs, et leur ôter par mon absence l'objet dont la présence occasionne leurs fautes.*

Re 232; Ca 132 : Il crut que ses péchés en étaient la cause. Plein de cette pensée, il résolut de s'éloigner et de céder à la tempête jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de la conjurer : « persuadé, disait-il, que mon absence pourra calmer l'agitation de mes ennemis et leur inspirer des pensées de paix pour mes chers enfants ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Au Frère directeur du noviciat de Marseille, venu le retrouver dans sa solitude :*

Re 233; Ca 133 : il lui dit qu'il était surpris de ce qu'il pensait encore à lui, qu'il s'était flatté qu'en quittant Marseille pour se retirer dans la solitude, les hommes se seraient aisément accoutumés à l'oublier entièrement, que cette espérance faisait sa joie, et qu'il aurait souhaité que les Frères l'eussent méconnu jusqu'au point de ne pas s'informer du lieu de sa retraite, qu'il y trouvait tant de goût qu'il était résolu de s'y tenir caché et de s'y condamner à un perpétuel silence.

II.98.C : *Dieu soit béni, mon cher Frère. Hé ! à quoi pensez-vous de vous adresser à moi? Ne connaissez-vous pas bien mon insuffisance à commander aux autres. Ignorez-vous que plusieurs Frères paraissent ne vouloir plus de moi, et que c'est pour moi que ces paroles de l'Evangile semblent être dites :* Nolumus hunc regnare super nos. *Nous ne voulons plus de lui pour supérieur. Ils ont bien raison,* ajouta-t-il, *car je suis incapable de l'être.*

Re 234; Ca 133 : « Dieu soit béni, mon cher Frère ! Eh ! à quoi pensez-vous de vous adresser à moi pour cela ? Ne connaissez-vous pas mon insuffisance à commander aux autres. Ne savez-vous pas que plusieurs d'entre vous ne veulent plus de moi pour leur supérieur ? Ils ont bien raison, car j'en suis très incapable ».

*On est heureux de pouvoir faire une comparaison aussi éclairante entre les versions Blain et Maillefer. Le* **Nolumus hunc regnare super nos**, *qui détonnerait étrangement sur les lèvres de De La Salle paraît bien devoir être attribué au chanoine Blain et à nul autre... sinon à l'Evangile.*

*A Sœur Louise, dans la solitude de Parménie :*

II.105.B : Le saint prêtre lui confessa qu'il avait un grand désir de passer le reste de ses jours dans la solitude qui avait tant d'attrait pour lui, et de ne penser plus qu'à Dieu et à lui-même.

Re 246; Ca 139 : Monsieur de La Salle... eut un long entretien avec elle, dans lequel il lui exposa les peines et les traverses dont sa vie avait été agitée depuis qu'il avait entrepris l'établissement des écoles chrétiennes.

AU COURS DE SES DERNIÈRES ANNÉES.

*A propos d'un legs qui demande son déplacement de Rouen à Paris :*

Re 279; Ca 154 : « A quoi pense-t-on, disait-il, de faire des testaments en ma faveur ? Ne sait-on pas que j'ai renoncé à tous les biens du monde et qu'il ne m'est plus permis d'avoir rien en propre ? »

*Au moment où les supérieurs allaient conclure une entente avec l'abbé Charon pour l'envoi de Frères au Canada :*

II.153.DE : *Ah, mon Dieu ! qu'allez-vous faire : vous allez entreprendre une chose qui vous jettera dans une infinité d'embarras, et qui aura des suites fâcheuses... Qu'allez-vous faire?*

*A l'Intendant de Rouen, venu enquêter sur la situation de Saint-Yon et les traitements réservés aux pensionnaires :*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.405.BC : Le saint Homme répondit avec son humilité et sa modestie ordinaire, en ces termes : Monsieur, j'ose vous assurer que la maison n'est pas si mal ordonnée qu'on vous l'a dit. Nous donnons l'office qui convient à chacun et dont il est capable. Les uns, novices, ne sont appliqués qu'aux exercices de piété, à prendre l'esprit de leur vocation et entrer dans la pratique des vertus qui leur sont propres : d'autres sont des Frères servants qui ne sont occupés qu'au temporel de la maison. Comme on n'exige de ceux-ci que des travaux manuels, on ne demande pas qu'ils sachent lire et écrire. Les troisièmes sont de jeunes gens que l'on commence à former dans les basses classes sous la conduite des plus expérimentés qui desservent les plus hautes; et on attend pour les employer qu'ils en soient devenus capables. Ceux-là sont sous la conduite d'un directeur sage et prudent qui veille pour que chacun s'acquitte bien de son emploi, et il est obligé de nous en rendre compte. A l'égard des pensionnaires, leur nourriture est réglée sur le prix de leur pension. Les uns ne donnent que cent livres, d'autres paient cinquante écus; il y en a qui sont sur le pied de deux, de trois, et de quatre cents livres et plus, il est juste que la différence de prix fasse la différence de la nourriture. Au reste, tous se portent bien.

*Au notaire parisien lui demandant une décharge, l'acte le qualifiant de Supérieur des Frères :*

II.157.AB : après avoir répondu qu'il n'était plus supérieur des Frères, il ajouta qu'il ne pouvait s'approprier un titre dont il était dépouillé et refusa de donner sa décharge en cette qualité.

Re 283-284; Ca 156 : Monsieur de La Salle dit au notaire qu'il ne l'était plus (supérieur) et qu'il ne signerait rien que cette qualité ne fût rayée... Monsieur de La Salle insista fortement, et dit qu'il ne souffrirait pas qu'on l'honorât d'un titre qu'il n'avait plus.

*Au Frère Barthélemy l'invitant à quitter le séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet :*

Re 285; Ca 157 : il lui répondit qu'il trouvait tant d'attrait à demeurer dans ce séminaire où il jouissait d'une grande tranquillité et où il trouvait tant de moyens de penser à son salut, qu'il aurait bien de la peine à le quitter... que c'était effectivement la raison (conseiller les Frères) qui lui donnait un si grand éloignement pour son retour, qu'il était temps, plus que jamais, qu'il renonçât à tout autre objet, pour s'occuper uniquement de son salut.

*Aux Frères qui le pressaient de revenir parmi eux :*

II.159.DE : le saint Instituteur n'avoit plus rien à faire dans la société, et en y allant à son avis, il y occuperait inutilement une place. C'est ce qu'il répondit à ceux de ses enfants qui le pressaient de se restituer à eux.

II.160.B : Je dois être conduit, ajoutait-il; il est temps que je commence l'ouvrage de ma propre sanctification, après avoir si longtemps travaillé à celle des autres. Puisque Dieu m'en donne une si belle occasion, c'est à moi d'en profiter. Si je la laissais échapper, ce serait une faute que j'aurais à me reprocher le reste de mes jours. Il y a assez de temps que je commande, celui d'obéir est venu, et je dois vous apprendre par mon exemple à préférer l'état de dépendance à celui d'autorité. Heureusement sorti de tous soins étran-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



gers à mon salut, et dégagé de toutes les distractions qui interrompent le commerce avec Dieu, pourquoi irai-je troubler le doux repos dont je jouis pour reprendre les sollicitudes. Ainsi toutes réflexions faites, je suis tenté de finir mes jours où je suis.

II.161.A : l'humble prêtre répondit qu'incapable de gouverner, sa présence serait inutile aux Frères, et son absence sans aucun préjudice, que ne sachant pas encore bien obéir, son avantage était de ne pas sortir d'un lieu où il ne faisait que de l'apprendre.

*Au Frère Barthélemy qui l'engageait, de la part des Frères, à tempérer ses austérités :*

Re 290; Ca 159 : Monsieur de La Salle lui dit qu'il connaissait mieux qu'un autre le besoin qu'il avait de souffrir pour expier ses péchés, et qu'il le priait de lui permettre de ne pas lui obéir dans cette occasion.

*A son retour à Saint-Yon, et en l'absence du Frère Barthélemy alors supérieur,*

II.410.E : (Monsieur de La Salle) pria celui qui avait alors la conduite de la maison, de lui permettre de manger au réfectoire au bout de la table à la dernière place après le jardinier et le charretier.

*Aux Frères qui continuaient à avoir des égards pour lui ou qui le consultaient :*

II.152.C : *Je ne suis rien, allez au Frère supérieur.*

II.275.A : *Qui n'est rien, n'a rien à dire, et ne doit se mêler de rien : il me semble,* ajoutait-il, *que la retraite, l'anéantissement, l'oubli du monde de sa part et de la mienne, et l'application à Dieu est ce qui me convient le mieux, et à quoi je dois me tenir.*

II.407.A : *Ce n'est pas à moi,* disait-il aux Frères, *à traiter cette affaire. Je n'ai point de titre pour le faire. N'étant plus rien dans la communauté, il ne me convient point d'agir en qualité de supérieur.*

II.413.C : « Je ne suis rien que la bête de charge de la maison de Saint-Yon, et vous voulez que je fasse ce qui ne convient nullement. La divine Providence, ajoutait-il, m'a mis dans le néant à l'égard des Frères de la société, il semble qu'il est aussi de la Providence de m'y tenir ».

II.413.CD : *Si vous voulez que ce qui regarde la maison de Saint-Yon et les affaires de l'Institut réussissent, il est important que je ne m'en mêle en aucune manière, parce que je suis plus capable de détruire que d'édifier.*

II.417.A : Monsieur de La Salle répliquant *qu'il n'était plus rien... qu'il était l'âne de la maison,* voulait obliger l'ancien de tenir la place de supérieur.

*A un Frère ou novice envoyé pour balayer sa chambre :*

II.153.B : *Je ne veux rien, mon cher Frère, allez demander si on veut que je sorte.*

II.450.D : *Faut-il que je sorte?... allez le demander à votre directeur.*

Re 277-278 : un jour que le Frère directeur de la maison lui en envoya un pour ranger sa chambre, il ne le voulut pas souffrir et le renvoya en lui disant que ces attentions lui donnaient lieu de croire qu'on voulait le faire sortir de la maison.

Ca 154 : Jusque-là qu'un jour un novice allant pour balayer sa chambre, il lui dit : « Je n'ai besoin de rien. Veut-on me faire sortir de la maison ? »

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un Frère venu s'informer de l'heure à laquelle il dirait la messe :*

II.450.D : *il faut le demander au Frère François*, c'est-à-dire à celui qui en la place du Frère Barthélemy conduisait la maison.

*Dans la dernière conférence qu'il fit aux novices :*

II.441.E-442.A : « Si vous êtes de parfaits obéissants, vous paraîtrez avec assurance devant le tribunal de Jésus-Christ; car quand ce divin juge vous demandera compte de votre conduite, vous pourrez lui répondre : Seigneur, interrogez s'il vous plaît, mon directeur; je n'ai rien fait que par obéissance à ses ordres, dans la vue que lui obéir était vous obéir, ainsi que vous dites dans votre saint Evangile. Par cette raison vous n'aurez rien à craindre ».

*Pendant sa maladie :*

II.458.BC : lui ayant demandé ce qu'il avait, le patient malade d'un air gai à son ordinaire, lui répondit qu'il n'avait rien grâces à Dieu... mais il était encore à jeun.

II.458.C : lui ayant demandé pourquoi il l'avait laissée (une pomme cuite), il me répondit que je ne lui avais pas dit de la manger.

II.458.C : ayant demandé à boire, (le Frère) lui présenta de l'huile à brûler au lieu de tisane... *Je me suis bien aperçu que ce bon Frère s'était trompé.*

*Du Frère Barthélemy à un autre Frère :*

II.410.B : *Monsieur de La Salle vient de me dire que sa maladie ruine la maison et qu'il vaut mieux le laisser mourir que de faire tant de dépenses.*

*Au Frère infirmier, lui demandant comment il se trouvait :*

II.469.C : *J'ai toujours un mal de tête si violent, qu'il me semble qu'on me la fend, etc. Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que je ne puis m'appliquer ni à lire, ni à écrire, ni à rien. Dieu soit béni.*

*A un des principaux Frères :*

II.470.E : *Il ne m'est pas possible d'avoir de la santé, tandis que je serai en la compagnie du Frère...*

II.386.B : il eut bien regret quand... il ne le vit plus auprès de lui... il se plaignit à eux qu'ils lui avaient *ôté son bon ami.*

*Aux Frères, au cours de sa dernière année :*

II.170.B : Il leur parlait sans cesse de la mort, et leur déclarait que la sienne n'était pas éloignée, qu'ils ne devaient plus le compter parmi les vivants; et que par cette raison, ils devaient s'accoutumer à se passer de lui.

Re 288; Ca 158 : Il leur parlait sans cesse des approches de sa mort et leur disait qu'ils devaient s'accoutumer à se passer de lui, parce qu'il était persuadé qu'il n'avait plus guère de temps à vivre.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



A L'APPROCHE DU TRÉPAS.

*En 1690, au cours d'une maladie qui mettait ses jours en danger prochain de mort :*

I.306.D : *Je vous recommande une grande union et une grande obéissance.*

Re 86; Ca 58 : Il se contenta de leur répéter en deux mots ce qu'il leur avait dit si souvent : *l'union* et *la soumission.*

*En 1718, au cours de sa dernière maladie :*

Re 290 : Il dit alors au médecin qu'il ne pourrait pas le guérir, que son heure approchait et qu'il ne fallait plus avoir recours qu'au souverain médecin qui seul savait ce qui lui convenait.

II.171.E : *J'espère,* disait-il, *que je serai bientôt délivré de l'Egypte, pour être introduit dans la véritable terre promise.*

Re 291; Ca 160 : « J'espère, disait-il, que je serai bientôt délivré de la captivité de l'Egypte, pour être introduit dans la véritable terre promise ».

II.171.C : il pria les Frères de ne se point mettre en dépense, et de s'épargner les frais des remèdes. Il ajouta que son heure approchait, et qu'il ne fallait plus avoir recours qu'au souverain médecin, qui seul pouvait guérir et soulager son mal.

*Deux ou trois jours avant sa mort, à un chanoine qui le visitait peu après le retrait de ses pouvoirs :*

II.169.D : J'en avais eu la défiance, repartit le pieux moribond, sur ce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire dans votre dernière visite.

*La veille de sa mort :*

II.172.E : Il demanda le saint viatique, qu'il appelait son passeport, avec un empressement qui surprit... Il donna ordre qu'on disposa toutes choses pour recevoir son Seigneur avec décence.

Re 293; Ca 160 : Il demanda le saint viatique avec un empressement qui surprit... Il donna ordre qu'on disposât tout ce qui était nécessaire pour le faire décemment.

II.173.A : Honteux de recevoir dans son lit le prince des éternités, il fit tant d'instances pour qu'on l'en retirât et qu'on le revêtît d'étole et de surplis, qu'on ne put le refuser.

Re 293; Ca 160 : Il eut honte de le recevoir dans son lit. Il pria qu'on le levât et qu'on l'assît sur un siège.

*Au curé de Saint-Sever qui lui disait : Sachez que vous allez mourir et qu'il vous faudra ensuite comparaître devant Dieu :*

II.172.C : *Je le sais,* répondit Monsieur de La Salle, *et je suis très soumis à ses ordres. Mon sort est entre ses mains. Sa volonté soit faite.*

Re 292; Ca 160 : « J'y pense, Monsieur, lui dit Monsieur de La Salle, et je suis très persuadé que mon heure approche. Mon sort est entre ses mains, que sa volonté soit faite ! »

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Aux Frères, concernant l'avenir de la maison de Saint-Yon :*

II.193.C : la prédiction de Monsieur de La Salle qui dit la veille de sa mort, que cette *maison fleurirait.*

II.498.D : le saint homme étant presque à l'agonie, dit ces paroles : *Saint-Yon deviendra une maison florissante. Frère N. le verra.*

II.498.E : Un autre Frère dans son Mémoire s'explique plus au long sur cette prédiction de Monsieur de La Salle. Voici ses paroles : notre saint Père dit peu avant sa mort, *que dans peu d'années, on verrait un grand changement à Saint-Yon, que cette maison aurait beaucoup de réputation, qu'elle ferait un grand bien dans la province, et même dans tout le royaume, etc.* Il nomma même un Frère présent en lui disant *qu'il le verrait.*

Re 309 : la prédiction de Monsieur de La Salle qui les avait assurés, quelque temps avant sa mort, que Dieu visiterait la maison de Saint-Yon et qu'elle deviendrait florissante.

Cf. plusieurs allusions à la même prédiction : II.499.A, BC; Re 287.

*Aux Frères qui le pressaient de prendre quelque soulagement :*

II.170.E : Il leur répondait *que la victime étant prête d'être immolée, il fallait travailler à la purifier.*

Re 289 : il leur dit que la victime était prête à être immolée et qu'il fallait travailler à la purifier pour la rendre agréable à Dieu.

*Etant au lit de sa mort, après la confession faite, on entendit qu'il disait à son confesseur :*

II.469.D : *Mon Père, je suis si lâche que j'ai demandé à Dieu de me faire mourir.*

*A un séculier qui était présent et le pria de lui déclarer ce qu'il pensait de lui :*

II.173.D : *Il ne tient qu'à vous de vous sauver; car Dieu vous comble de ses grâces, mais vous n'en profitez pas. Vous n'allez pas à lui comme vous devriez. Vous enfouissez les talents qui vous ont été donnés.*

Re 294; Ca 161 : « Il ne tient qu'à vous de vous sauver, car Dieu vous comble de ses grâces. Mais vous n'en profitez pas. Vous n'allez point à lui comme vous devriez. Vous enfouissez les talents qui vous ont été donnés ».

*Aux Frères implorant sa bénédiction :*

II.174.A : *Que le Seigneur vous bénisse tous.*

Re 296; Ca 162 : « Que le Seigneur vous bénisse tous ».

*Dernières recommandations :*

II.174.B : « Si vous voulez vous conserver, dit-il, et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde; car peu à peu vous prendrez goût à leurs manières d'agir, et vous entrerez si avant dans leurs conversations que vous ne pourrez vous défendre par politique d'applaudir à leurs discours quoique très pernicieux; ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité, et n'étant plus fidèles à observer vos règles, vous vous dégoûterez de votre état, et enfin vous l'abandonnerez ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 296; Ca 162 : « Si vous voulez vous conserver et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde, car peu à peu vous prendrez goût à leur manière d'agir et vous entrerez si avant dans leurs conversations, que vous ne pourrez vous défendre par politique, d'applaudir à leurs discours, quoique très pernicieux, ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité, et n'étant plus fidèles à observer vos règles, vous vous dégoûterez de votre état et enfin vous l'abandonnerez ».

*Dernières paroles, au Frère Supérieur qui lui demandait s'il n'acceptait pas avec joie les peines qu'il souffrait :*

II.174.D : *Oui*, répondit-il, *j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard.*

Re 297; Ca 162 : Il répondit d'une voix mourante : « Oui, j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard ».

*Après sa mort, à un Frère sur le point d'abandonner l'Institut :*

II.497.E : *Mon fils, je connais le fond de votre cœur; je vous dis de la part de Dieu de persévérer dans l'état où il vous a appelé par sa divine Providence, et d'y observer les règles à la lettre. Si vous le faites, vous aurez la vie éternelle. Si vous n'y persévérez pas et si vous retournez dans le monde, vous vous perdrez.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

## Ses enseignements

AMOUR DE DIEU, CHARITÉ FRATERNELLE.

*A ses Frères, en toutes occasions :*

II.296.B : *Mes très chers Frères, ne désirez que Dieu, ne cherchez que Dieu, remplissez-vous de l'Esprit de Dieu.*

*Il ne se servait ordinairement pour encourager ceux qui étaient peu disposés à s'adonner au bien, que de ces paroles :*

II.296.C : *Dieu ne mérite-t-il pas bien que vous vous fassiez violence pour son amour.*

*Et quelques fois en les embrassant tendrement, il leur disait :*

II.296.C : *Quoi ! ne voudriez-vous pas faire cela pour l'amour de Dieu?*

*Il ne se lassait jamais de leur répéter cette leçon; non plus que celle que le disciple bien-aimé avait toujours dans la bouche :* ***Mes petits enfants aimez-vous les uns les autres.*** *Celle-ci :*

II.295.BC : *Mes Frères, ne faites rien que pour Dieu,* ou *que son pur amour règne dans vos cœurs, qu'il soit le principe de toutes vos intentions et le centre de vos désirs,* était celle que l'Instituteur des Ecoles chrétiennes ne cessait d'inculquer.

*Il ne cessait de leur répéter ces paroles de saint Paul :* ***Tout ce que vous faites, et tout ce que vous dites, rapportez-le à Dieu, au nom de Jésus-Christ.*** *Et ces autres :* ***Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez autre chose, ayez la gloire de Dieu pour votre fin*** *(n. m. Col. 3 : 17; I Cor. 10 : 31).*

*Il leur inculquait incessamment de ne rechercher en toutes choses que Dieu seul; il avait coutume de leur dire :*

II.295.B : *Est-ce pour Dieu que vous faites cela?*

*Un Frère ayant feint le repentir après avoir comploté contre lui :*

Re 204; Ca 124 : Monsieur de La Salle touché de compassion lui représenta avec douceur l'énormité de sa faute et fit tout ce que la charité d'un père tendre lui inspirait pour l'engager à la réparer par un retour sincère.

*Une fois, le saint homme s'étant trouvé à la porte dès le grand matin, l'ouvrit au Frère directeur de Rouen qui était venu avec empressement pour lui parler, et sans lui donner le temps d'ouvrir la bouche,*

II.465.D : lui fit une verte réprimande de ce qu'il laissait de si grand matin les exercices et les Frères à l'abandon, et lui dit plusieurs choses très mortifiantes.

*Une autre fois, le sage supérieur prenant occasion d'une faute très légère, de mortifier un Frère qu'il voulait éprouver,*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.465.E : il lui fit une correction publique dans la cour d'un ton élevé et d'une manière humiliante.

*Ayant un jour entendu un directeur qui parlait avec un peu de chaleur à un autre Frère,*

II.479.D : il l'appela aussitôt et lui demanda si depuis le temps qu'il était au service de Dieu, il n'avait pas encore appris à modérer ses passions. Quoi ! lui dit-il avec une douceur charmante, est-ce ainsi, mon cher Frère, que vous imitez la douceur de Jésus-Christ, en reprenant avec tant d'aigreur votre Frère. Ignorez-vous qu'étant au-dessus de lui par votre emploi, vous le devez aussi surpasser en vertu. Comment oserez-vous l'exhorter à la pratique de la douceur, ne la pratiquant pas vous-même. Ne pourra-t-il pas vous répondre, par exemple, lorsque vous lui conseillerez de se conduire avec toute sorte d'humilité et de douceur, que ne vous voyant pas conduire de la sorte, vos paroles ne l'encouragent guère ? Commencez donc dès maintenant à pratiquer, afin de pouvoir ensuite exhorter hardiment et sans crainte d'aucun reproche; et apprenez, si vous ne le savez pas, que le Seigneur vous conduira dans la justice et qu'il vous enseignera ses voies, si vous avez soin d'acquérir la douceur qui vous manque.

*Ensuite, voulant joindre un remède à la remontrance, il ajouta :*

II.479.E-480.A : Allez réparer votre faute, en vous prosternant aux pieds de votre Frère; et après que vous les lui aurez baisés, vous lui demanderez pardon en toute humilité de lui avoir parlé avec tant d'aigreur, et vous le prierez de joindre ses prières aux vôtres, pour vous aider à obtenir de Dieu l'esprit de douceur.

*De ceux qui négligeaient la pratique de la douceur,*

II.480.E : il disait souvent d'une manière assez claire qu'ils ne persévéreraient pas dans leur état.

*A l'égard des malades :*

II.378.DE : Monsieur de La Salle ordonna d'aller chercher ce remède (de grand prix)... et ordonna ensuite de lui faire prendre une de ces médecines ordinaires qui ne passaient pas le prix de quatre ou cinq sols.

II.496.B : il mit la main sur son mal et y fit le signe de la croix avec le pouce, en lui disant qu'il allait prier Dieu pour lui.

CONFIANCE EN DIEU, ESPRIT DE FOI.

*En diverses rencontres :*

II.60.E : « Ne craignez point, leur disait-il, Dieu ne manque jamais à ceux qui espèrent en lui. Tout est accordé à la vive foi et à la parfaite confiance, les miracles mêmes, quand ils sont nécessaires. Jésus-Christ s'est obligé de fournir à ceux qui cherchent son Royaume et sa justice tout le reste. Jamais il ne l'a refusé à ceux qui le servent. Chaque page de l'Evangile sert de témoignage à cette vérité. Après tout, rien n'arrive dans ce monde, que ce que Dieu permet ou ordonne : les biens et les maux, la pauvreté et les richesses sortent de sa main. C'est elle qui les distribue, et toujours avec bonté et sagesse.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Si nous avons reçu tant de bienfaits de sa libéralité, pourquoi refuserions-nous d'accepter de sa justice quelques châtiments ? Il est le Seigneur, qu'il fasse tout ce qui plaît à ses yeux. Si nous fixons nos désirs sur son bon plaisir, nous soulagerons nos peines, nous finirons nos inquiétudes, nous tirerons du fond de la pauvreté un trésor de mérites. Dussions-nous mourir de faim, si Dieu nous trouve soumis, il couronnera au moins dans le ciel notre vertu et nous rangera parmi les martyrs de la patience ».

II.281.E-282.A : en toutes rencontres, en toutes sortes d'affaires, il avait coutume de répéter : *Il faut beaucoup prier pour connaître la volonté de Dieu et pour obtenir son secours.*

Re II : Il n'employa d'autres armes pour se défendre contre ses ennemis que la patience. Il n'opposait à leurs entreprises que cette parole qui lui était familière : Dieu soit béni ! C'était sa devise.

II.468.CD : il répétait sans cesse ces paroles de Job... *Le Seigneur nous a tout donné : le Seigneur nous a tout ôté. Son saint Nom soit béni.*

*Dans les maladies, entre autres dans l'application d'un remède terrible contre les rhumatismes :*

I.331.E-332.A : L'unique soulagement que le pieux patient se permettait pendant une opération si cruelle, était de soupirer et de répéter incessamment ces paroles avec douceur : *Mon Dieu*; et plus souvent celles-ci qu'il avait toujours dans la bouche : *Dieu soit béni.*

Re 115; Ca 76 : Il en souffrait l'incommodité sans se plaindre, et dans ses plus grandes douleurs, il répétait souvent ces paroles qu'il s'était rendues familières : *Dieu soit béni.*

*Aux Frères qui s'affligeaient sur la maladie de leur père :*

II.102.E : Il les consolait et se consolait avec eux, en se représentant l'exemple de Job et en répétant ces paroles : *Dieu soit béni, que sa volonté se fasse et non la nôtre. Si nous recevons de lui la santé, il est juste que nous acceptions avec confiance la maladie. Que son saint Nom soit béni éternellement.* Ces premières et dernières paroles gravées dans le fond de son âme, sortaient sans cesse de sa bouche, et il les a données pour devise à ses Frères.

Re 243; Ca 137 : Les Frères lui en témoignèrent leur surprise (de le voir résigné) et il leur répondit avec le saint homme Job : « Dieu soit béni ! que sa volonté se fasse et non pas la nôtre. Si nous recevons de lui la santé, ne devons-nous pas aussi recevoir les maladies de la même manière ? Que son nom soit béni éternellement ».

*Au cours d'une maladie, le Frère infirmier l'ayant abordé en lui demandant comment il se trouvait, il répondit :*

II.469.C : *J'ai toujours un mal de tête si violent, qu'il me semble qu'on me la fend, etc. Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que je ne puis m'appliquer, ni à lire, ni à écrire, ni à rien, Dieu soit béni.*

*Dans la disette, ou en face du grand nombre de Frères à nourrir :*

Bd 59-60 : voulant un jour leur faire toucher du doigt ce qu'il leur disait après leur avoir cité ces paroles de l'Evangile où Jésus-Christ dit de chercher premièrement le

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Royaume de Dieu et sa justice et que le reste sera donné par surcroît à celui qui en agira ainsi, il leur dit pour les porter à rendre grâces à cette divine Providence : Grâce à Dieu, mes chers Frères, quoique nous n'ayons ni fonds, ni rentes, voilà deux fâcheuses années de cherté passées; nous ne devons rien à personne dans nos maisons, pendant que plusieurs maisons religieuses se sont ruinées quoique bien fondées, ayant été obligées de vendre et d'emprunter pour pouvoir subsister.

I.222.CD : « Revenez, ajouta-t-il, mes chers Frères, sur les tristes jours dont nous sommes à peine sortis. Sous vos yeux la famine vient d'exposer tous les maux qu'elle sait faire aux pauvres et toutes les plaies qu'elle sait porter sur la fortune des riches. Cette ville n'était plus que comme le bureau des pauvres, où ils venaient se rassembler avec toutes leurs misères, et traîner un reste de vie languissante que la faim allait bientôt terminer. Pendant tout ce temps où les plus riches n'étaient pas eux-mêmes assurés de trouver à prix d'argent, un pain devenu aussi rare que précieux, que vous a-t-il manqué ? Grâces à Dieu, quoique nous n'ayons ni rentes ni fonds, nous avons vu ces deux fâcheuses années se passer sans manquer du nécessaire. Nous ne devons rien à personne, pendant que plusieurs communautés opulentes se sont ruinées par des emprunts et par des ventes désavantageuses, devenues nécessaires pour subsister ».

Re 55-56; Ca 36 : Il leur répondit avec sa tranquillité ordinaire que Dieu était un bon Père qui n'abandonnait jamais ceux qui lui étaient fidèles; qu'ils devaient s'assurer que rien ne leur manquerait tant qu'ils s'attacheraient à lui plaire.

Cette réponse fut une espèce de prédiction pour la suite, car l'année suivante, que les vivres continuèrent à être fort rares, il eut occasion de leur en rappeler le souvenir. « Grâces à Dieu, mes très chers Frères, leur dit-il, quoique nous n'ayons ni fonds, ni rentes, voilà deux fâcheuses années de disette passées; nous n'avons manqué de rien; nous ne devons rien à personne dans aucune de nos maisons, tandis que nous voyons plusieurs communautés bien fondées qui sont ruinées malgré leurs grands biens; puisqu'elles ont été obligées de vendre des fonds, et d'emprunter pour fournir à leur subsistance. »

*Les textes parlent d'eux-mêmes; et l'on reconnaît sans peine, dans celui de Blain, les exagérations qui lui sont coutumières, les répétitions dont il ne peut s'exempter. Le parallélisme des trois textes ferait songer à une source écrite commune. Mais laquelle?*

*A propos de l'œuvre de toute sa vie :*

Bd 18 : Rien ne lui paraissait difficile quand il s'agissait de la gloire de Dieu, tant pénible parut-il et peu facile à réussir. Il mettait en ses rencontres, sa confiance en Dieu et disait : si c'est son œuvre, elle réussira.

Re 75; Ca 51 : Il disait que si son entreprise était l'ouvrage de Dieu, il la soutiendrait contre la malice des hommes; mais que si elle n'était pas dans l'ordre de sa Providence, il était juste d'en souffrir la destruction, sans qu'il eût droit de s'en plaindre.

II.35-36 : Souvent il avait en bouche l'oracle célèbre de Gamaliel : Si cette œuvre est de Dieu, qui pourra la détruire ? Si Dieu n'en est pas le principe, je consens à sa ruine... Si la persécution est la preuve qu'une œuvre est de Dieu, consolons-nous, notre Institut est son ouvrage; la croix qui le suit partout, nous rend ce témoignage.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*On n'a cité que les premières et les dernières lignes d'un long paragraphe où Blain paraphrase à loisir.*

*Averti de certains désordres introduits dans sa communauté pendant son absence,*

II.117.C : il espéra contre toute espérance, à l'exemple d'Abraham, persuadé que quand il plairait à Dieu, il saurait des pierres mêmes lui susciter de nouveaux enfants et relever l'Institut des Ecoles chrétiennes avec un nouvel éclat. *Dieu soit béni*, ajouta-t-il, *si c'est son œuvre, il en aura soin.*

*Aux Frères qui s'inquiétaient de savoir si la ferveur se maintiendrait dans l'Institut :*

II.32.A : il répondait que Dieu ne lui demanderait compte que du présent, et non de l'avenir, et qu'il était résolu de lui être fidèle jusqu'à la fin.

*A l'évêque de Chartres disposé à l'aider pour obtenir des lettres patentes; après l'avoir remercié... il ajouta*

II.267.D : *qu'il ne croyait pas qu'il fût à propos de faire aucune démarche pour le présent sur ce sujet, et que l'Institut des Frères étant l'ouvrage de la divine Providence, il fallait lui laisser le soin des lettres patentes.*

*A quelques Frères qui le voulaient mettre en mouvement quelques années avant sa mort, pour trouver les moyens d'avoir des lettres patentes.*

II.267.D : *Laissez-vous conduire à la Providence*, leur dit-il, *vous en pourrez demander après ma mort, si vous le voulez.*

*A des Frères désireux d'entreprendre les démarches pour obtenir des bulles pontificales :*

Re 133 : Ils en avaient conféré avec Monsieur de La Salle qui leur avait répondu qu'ils s'inquiétaient trop, qu'il fallait attendre les moments marqués par la Providence et qu'ils devaient se contenter de les suivre.

*Aux Frères qui s'inquiétaient de voir augmenter le nombre de recrues au noviciat :*

II.259.B : *Celui qui les envoie leur fournira de quoi vivre.* C'est l'unique réponse qu'il faisait aux remontrances de ces Frères...

II.261.DE : comptant bien que le maître de la vigne qu'ils allaient cultiver ne les oublierait pas. C'est ce qu'il répondait quelques fois...

Re 104-105; Ca 70 : Monsieur de La Salle... leur répondit avec feu : « Si vous avez peur que le trop grand nombre ne vous accable, mettez-moi dehors ». Reprenant ensuite son air doux et affable, il leur fit connaître combien ils avaient tort de se défier de la Providence qui ne leur avait pas encore manqué; qu'ils devaient mettre toute leur confiance en Dieu, puisque c'était de lui seul qu'ils devaient attendre les secours dont ils avaient besoin.

*Aux Frères qui déploraient des départs trop nombreux de novices ou de postulants :*

II.60.AB : il les consolait... par cette sage réplique, ils ont fait une bonne retraite qui sera avantageuse à leur salut.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Après des efforts restés vains pour la conversion d'un pécheur :*

II.349.E : *Nous avons fait*, disait-il, *tout ce qui dépendait de nous. C'est à Dieu de faire le reste. La conversion est son ouvrage. Il faut attendre ses moments. Il exige de nous le soin et non la guérison.*

*A la mort du Frère Lheureux :*

I.308.D : Il adora les conseils éternels et déclara sur le champ que la mort précipitée du Frère Lheureux était un avertissement du ciel qui faisait connaître que l'Institut ne devait point avoir de prêtres.

Re 88; Ca 59 : Il fut si sensible à cette perte qu'il ne put retenir ses larmes, et qu'il fut contraint de donner quelque temps à la douleur qu'elle lui causait. Après quoi, se reprochant sa faiblesse, il dit aux Frères qui l'environnaient que Dieu lui faisait connaître par cette mort précipitée qu'il ne voulait pas qu'il y eût de prêtres dans son Institut.

*A la mort de l'un ou l'autre Frère :*

I.258.B : *Rendons*, disait-il, *grâces à Dieu. En voilà encore un dans le ciel.*

*En période de disette, ou à l'occasion d'une pénurie momentanée de nourriture :*

I.334.B : Monsieur de La Salle faisait à ses disciples plus timides que lui sur l'avenir, une leçon journalière de ces paroles de Jésus-Christ : *Gardez-vous de vous inquiéter et de dire, qu'est-ce que nous mangerons, ou qu'est-ce que nous boirons, et de quoi nous couvrirons-nous? Car c'est ainsi que parlent les païens : votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela.*

I.335.CD : en disant à ses Frères : *In domo mea non est panis. Il n'y a pas de pain dans ma maison*; il les encouragea, il les exhorta à la patience...

II.6.E : Quand le serviteur de Dieu manquait de tout, il prenait son chemin vers ses bienfaitrices en disant agréablement, *allons à la Croix*, et il en revenait chargé de leurs libéralités.

*A une personne de charité qu'il rencontre :*

II.60.D : *Je m'en vais célébrer la sainte messe et prier Dieu qu'il envoie ce qui est nécessaire pour vivre aujourd'hui à notre communauté qui est dépourvue de nourriture et n'a pas de quoi en avoir.*

Re 201; Ca 123 : Il répondit : « Je vais célébrer la sainte messe et prier Dieu qu'il envoie à notre communauté ce qui lui est nécessaire pour vivre aujourd'hui, car elle est tout à fait dépourvue de nourriture et n'a pas de quoi en avoir ».

*A un Frère directeur demandant à se retirer d'une maison où les Frères étaient dans le besoin :*

II.256.C : *Croyez-vous l'Evangile?* Celui-ci ayant répondu, *oui*, le saint prêtre le renvoya avec ces paroles de Jésus-Christ : *Cherchez premièrement le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera accordé.*

*Aux Frères trop préoccupés de s'assurer le nécessaire :*

II.262.A : *Demeurez en paix*, leur répondait-il, *la Providence y pourvoira.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un Frère économe très inquiet parce que démuni d'argent :*

II.262.E-263.A : Son inquiétude devient plus grande quand Monsieur de La Salle lui eut protesté qu'il n'avait ni or ni argent; cependant il se rassura un peu quand le saint prêtre ajouta qu'il fallait avoir recours à Dieu... (une deuxième fois) il en reçut la même réponse qu'il fallait recourir à Dieu.

*La somme d'argent ayant été découverte dans une armoire entièrement vidée au préalable, le Frère économe va congratuler M. de La Salle :*

II.263.B : L'humble prêtre parut confus du compliment, et répondit après avoir appris la manière dont la bonté divine avait assisté sa famille, qu'il fallait en rendre grâces à Dieu, et admirer sa Providence. *Voilà*, ajouta-t-il, *comment Dieu assiste ceux qui mettent en lui leur confiance.*

*Un jour que la maison de Vaugirard n'avait pas de quoi fournir des bouillons aux malades,*

II.263.C : Monsieur de La Salle dit à un des Frères de le suivre avec un pot de terre : il le mena au grand séminaire de Saint-Sulpice, où lui ayant ordonné d'attendre à la porte, il alla prier Monsieur le supérieur de donner par charité du bouillon à ses malades.

*Au Frère économe n'ayant pas assez de viande pour tous les Frères de Vaugirard :*

II.263.E : j'allais avertir le bon Père qui me répondit de servir ce que Dieu me donnait, et que sa bonté y pourvoirait.

*Au Frère chargé de la dépense, et se trouvant à court d'argent :*

II.265.B : Sa réponse ordinaire était qu'il fallait avoir patience et que la divine providence y pourvoirait.

*Un jour, à Saint-Yon, étant sans pain et sans argent,*

II.265.C : le bon Père dit au Frère Joseph d'aller avec un autre aux chartreux qui sont voisins, implorer leur charité.

*Les Frères ayant été éconduits, mais ayant trouvé en chemin un paquet de lettres destinées à ces mêmes chartreux :*

II.265.E : *Dieu soit béni*, dit le Serviteur de Dieu. *Il paraît que c'est la volonté de Dieu que les chartreux nous assistent : Retournez-y porter le paquet que vous avez trouvé.*

*Aux Frères envoyés à Rome :*

I.393.A : Il abandonna donc entre ses mains (de la Providence) les deux généreux Frères qui sur sa parole se reposèrent sur elle du soin de pourvoir à leur subsistance quand ils seraient arrivés au lieu où l'obéissance les envoyait.

*A l'occasion des difficultés soulevées à propos de l'usage de la maison de Saint-Yon :*

II.158.A : Monsieur de La Salle exhorta donc les siens à s'abandonner à la divine Providence et à espérer contre toute espérance, de se voir tranquilles possesseurs d'un lieu

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



qui semblait être fait pour eux. Il leur dit même qu'il fallait penser à l'acheter : cette proposition les surprit...

*Au Frère quêteur qui avait été délesté des provisions par des voleurs :*

I.320.B : Quand le charitable porteur du dîner des novices vint consterné à la maison en apporter la nouvelle à Monsieur de La Salle, il répondit d'un air gai : *Dieu soit béni.* Ensuite il pria avec douceur le Frère de retourner à Paris chercher les provisions d'un autre repas qui servit de dîner et de souper tout à la fois...

Re 104; Ca 69 : Celui qui était chargé de lui porter la provision de leur part fut arrêté en chemin par des voleurs qui lui enlevèrent sa charge. Il arriva à la maison, très mortifié de son aventure. Monsieur de La Salle le voyant ému, lui dit d'un air tranquille : « Dieu soit béni, il en faut aller chercher d'autre ».

*A des voleurs qui l'arrêtent, l'épée à la main :*

II.261.D : *Tuez-moi, si Dieu vous a permis de le faire.*

*A un Frère distrait qui ne lui apportait qu'une partie de la somme d'argent qui était due :*

II.266.D : *Dieu soit béni... vous ne m'avez pas fait plaisir, car cet argent est destiné pour acquitter une dette.*

*A la suite d'un vol commis par un Frère entré subrepticement dans le cabinet de son supérieur :*

II.350.D : Nulles autres paroles que celles-ci qui lui étaient ordinaires, *Dieu soit béni*, ne sortirent de sa bouche.

*A un jeune filou, feignant de vouloir entrer au noviciat, et à qui M. de La Salle avait remis une somme d'argent contre un gage de nulle valeur :*

II.378.B : Monsieur de La Salle se voyant trompé dit : « Je bénis Dieu de ce qu'il ne m'a pas demandé davantage; car l'inclination que j'avais pour lui, et la sincérité avec laquelle il me paraissait parler, m'auraient empêché de le lui refuser. Il y a apparence, ajouta-t-il, que ce jeune homme avait besoin d'argent, et que c'est la nécessité qui lui a appris à jouer un tour de cette nature ».

*A la suite d'une manœuvre offensante dont il avait été victime lors d'une visite au duc de Mazarin :*

II.380.D : le zèle d'une personne s'aigrissant en présence de Monsieur de La Salle contre ceux qui lui avaient joué ce tour, il lui ferma la bouche en répliquant *qu'il ne fallait pas regarder si humainement les choses, mais qu'il fallait adorer en toutes choses la conduite de Dieu.*

*A Marseille; apprenant qu'une école d'abord destinée aux Frères ne leur serait pas confiée :*

II.88.E : *Dieu soit béni*, répartit le serviteur de Dieu, *apparemment que Dieu le veut ainsi.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



Re 227-228; Ca 130 : Il répondit à Monsieur le curé : « Dieu soit béni, apparemment que ce n'est pas sa volonté que cet établissement se fasse ».

*Aux Frères de Marseille, après avoir abandonné son projet de voyage à Rome à la demande de l'évêque :*

II.94.B : A la voix du prélat, comme à celle de Dieu, il s'en retourne, et dit aux Frères en rentrant dans la maison : *Dieu soit béni : me voilà revenu de Rome. Ce n'est pas sa volonté que j'y aille. Il veut que je m'emploie à autre chose.*

Re 237; Ca 135 : il alla rejoindre les Frères à qui il dit en les abordant : « Dieu soit béni, me voilà revenu de Rome. Ce n'est pas sa volonté que j'y aille. Il veut que je m'emploie à autre chose ».

*A la suite d'un procès contre les Frères et leurs écoles, et de la plaidoirie qu'il y avait faite :*

I.363.B : Monsieur de La Salle reconnut le doigt de Dieu dans la conduite de cette affaire et il en regarda l'heureuse conclusion comme une faveur singulière de la bonté divine. C'est ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans une lettre qu'il écrivit à un Frère de province. Il lui mandait entre autres choses que Dieu ne lui avait rendu la santé que pour faire terminer ce procès à l'avantage des Ecoles chrétiennes.

*Un jour qu'il s'apprêtait à célébrer dans un monastère de religieuses, on demanda à voir ses lettres de prêtrise :*

II.273.E : Monsieur de La Salle répondit avec sa douceur ordinaire : *Dieu soit béni; Je n'ai pas coutume de les porter. Hé bien, Monsieur*, reprit le Frère, *vous ne direz point la Messe. Dieu soit béni*, répliqua encore le saint homme.

HUMILITÉ, OUBLI DE SOI.

*Ayant saisi l'archevêque de Reims d'un projet qu'il avait conçu avec l'appui du duc de Mazarin :*

I.221.C : Monsieur le Tellier paya la charité de l'un et satisfit l'humilité de l'autre en répondant qu'ils étaient deux fols. *Pardonnez-moi, Monseigneur*, répondit l'humble prêtre, *il n'y en a qu'un :* il voulait dire que ce titre lui était dû, et que le duc ne le méritait pas.

*Alors qu'il avait mal compris quelques mots du Frère Lheureux et que celui-ci lui reprochait d'aller contre l'obéissance :*

I.266.D : A ces paroles, l'humble de cœur se jeta à genoux et aux yeux de tout le monde, après s'être accusé de témérité et de désobéissance, il supplia le Frère Lheureux de lui en donner pénitence.

*Sachant qu'on parlait de lui avec éloge pendant les récréations de communauté :*

I.268.C : il fit un crime à tous ceux qui l'avaient loué; et après avoir exagéré la grandeur de cette prétendue faute, il ne leur en promit le pardon qu'à condition qu'à l'avenir ils le laisseraient dans un éternel oubli.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Lors d'une enquête menée par l'abbé de Janson :*

I.295.C : il lui entendit dire que n'étant point chargé de la conduite de Monsieur Compagnon, il ne l'avait pas examiné... « Que la seule grâce qu'il lui demandait était de lui faire connaître les défauts qu'il remarquait dans sa conduite et de lui donner les avis dont il avait besoin. »

Re 76-77; Ca 52 : adressant la parole à Monsieur de La Salle, il lui demanda s'il avait quelques plaintes à faire. Celui-ci le supplia avec humilité de se contenter de lui faire remarquer les défauts qu'il trouvait dans son gouvernement et de lui donner les avis qui lui conviendraient pour les réformer.

*Lors de la visite du roi d'Angleterre :*

Re 132; Ca 87 : Monsieur de La Salle renfermé dans son néant (il) s'abaissait à proportion des éloges qu'il (le roi) lui donnait, et le supplia de ne le regarder que comme un faible instrument dont Dieu s'était servi pour concourir au zèle de Sa Majesté à procurer de si grands avantages à ses sujets.

*Lors d'une visite à la Grande-Chartreuse :*

Re 240; Ca 136 : Monsieur de La Salle avait eu la précaution de défendre au Frère qui l'accompagnait de dire qui il était, de peur qu'on ne fût tenté de lui rendre dans cette maison les honneurs qu'on a coutume d'y déférer aux chanoines de Reims...

II.100.C : Le saint prêtre y fut reçu avec grande bonté, mais non pas avec ces marques de distinction qu'on a coutume de rendre dans cette sainte maison aux chanoines de Reims, parce qu'il laissa ignorer qu'il avait été honoré de cette qualité, et qu'il ne permit pas au Frère qui l'accompagnait de s'en expliquer.

*Sa qualité de pécheur :*

II.404.C : On dit du mal de soi, mais on serait bien fâché qu'on le crût. ***Je suis un pécheur***. Ce n'est pas à le dire, mais à le croire et à aimer qu'on le pense et qu'on le dise que consiste l'humilité. Ce langage ne sortait de la bouche de Monsieur de La Salle que de l'abondance de son cœur, et dans les occasions qui le demandaient.

*Lors des difficultés soulevées contre sa communauté à Paris :*

II.406.C : ***Que voulez-vous que je fasse, ceux que vous connaissez à Paris après avoir ruiné le noviciat en mon absence, se mêlent de conduire la communauté sans permettre que je m'en mêle moi-même.***

*S'effaçant derrière le Frère Barthélemy :*

II.409.A : Le pieux sacrifice que l'humilité du saint homme lui inspira pour avoir les pouvoirs, et ne les recevoir qu'en qualité de simple prêtre chapelain des Frères, fut de supplier le Frère Barthélemy d'aller les demander lui-même en qualité de supérieur.

*La confession de son inaptitude :*

II.416.E : On l'a vu en Provence n'oser plus se mêler de rien, persuadé ***qu'il gâtait tout***, ce sont ses termes, ***et qu'il était plus propre à renverser qu'à édifier.***

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Ces quelques lignes sont introduites par celles-ci que l'on hésite à retranscrire : il priait les Frères de le jeter dans la mer, s'ils voulaient voir les tempêtes s'apaiser,* ***mittite me in mare et cessabit tempestas****; c'est-à-dire qu'il les priait de consentir à sa retraite ou à sa déposition (II.416.E).*

*Ayant surpris un peintre occupé à faire son portrait, alors qu'il était en visite chez M. Gense :*

II.405.E : Revenu à la maison fort mortifié, il dit aux Frères dans le transport de sa sainte colère, que Monsieur Gense en apostant un peintre pour le tirer, s'était moqué de lui.

*Après la lecture d'une lettre offensante pour lui, le Frère Barthélemy dit à M. de La Salle :* ***Hé ! Monsieur, qu'est-il besoin de lire une lettre de ce genre?***

II.415.E : *Mais mon Frère,* répartit avec joie un homme qui s'estimait heureux de se voir si maltraité par un de ses enfants, *ce qu'elle contient n'est-il pas vrai?*

*Le cheval qui lui servait étant entré dans un jardin voisin, le propriétaire courroucé donna un soufflet à M. de La Salle.*

II.419.B : Ce saint homme, sans témoigner la moindre peine, se prosterna aussitôt à genoux devant ce furieux et lui demanda pardon, s'il lui avait causé quelque peine.

*A la suite d'une visite à Mgr d'Aubigné, celui-ci l'ayant traité avec mépris :*

II.419.C : l'humble prêtre comblé de joie s'en retourna en bénissant Dieu et en chantant ses louanges. Le Frère qui l'accompagnait, paraissant surpris de son allégresse sans pouvoir en deviner la cause, il répondit *qu'il regardait ce jour comme un des plus heureux de sa vie.*

*Il disait, dans ces occasions, à ceux qui savaient les mauvais traitements qu'il recevait, et qui lui en témoignaient leur peine :*

II.419.D : « Ne savez-vous pas que nous sommes destinés aux mépris et aux persécutions; c'est une chose à laquelle chacun doit se résoudre en entrant au service de Dieu. Mais quel bonheur, ajoutait-il, d'endurer quelque chose pour celui qui a tant enduré pour nous; et ne savez-vous pas que ce qui est agréable à Dieu est que dans la vue de lui plaire nous endurions les maux et les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice; c'est là à quoi nous avons été appelés ».

*A ceux qui lui reprochaient d'obéir à un Frère :*

II.449.E : *Hé ! quoi donc, est-ce que les ministres du Seigneur ne doivent point s'humilier? ne doivent-ils enseigner que de paroles et non d'exemples?*

*Aux Frères qui s'étaient aperçus de l'abstinence qu'il faisait au lendemain d'un repas pris hors la maison :*

II.462.B : il répondit *qu'il était sorti si rassasié de la table d'un chanoine qui l'avait arrêté, qu'il avait besoin de faire diète.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



MODESTIE, RECUEILLEMENT, FUITE DU MONDE.

*La modestie et la gravité nécessaires aux Frères :*

II.313.A : « Une des vertus les plus nécessaires à un Frère des Ecoles chrétiennes, disait-il, est la modestie : on ne doit donc rien voir en lui qui ne ressente la gravité, et tout ce qui ressent la légèreté doit être entièrement banni de cette Société ».

*Le recueillement :*

II.313.E : « Ayez le recueillement, disait-il souvent, et vous aurez la présence de Dieu, et si vous vous laissez aller au contraire à la dissipation, vous serez le réceptacle de tous les vices ».

II.485.D : Quand on voulait lui parler d'affaire (avant la messe) il répondait tranquillement qu'il y prêterait l'oreille après la messe.

*A ceux qui manquaient au silence, à la modestie, au respect dans une église, il disait d'un ton sévère :*

II.234.D : *Ne savez-vous pas que vous êtes dans la maison de Dieu?*

II.234.E : *Est-ce ainsi, mon Frère, qu'on doit se comporter dans ce lieu saint?*

*La retraite, le désir de la retraite. A propos de son séjour à Parménie :*

II.103.D : Son premier soin au retour de sa maladie, fut de faire une retraite pour réparer ses pertes. C'est ainsi qu'il appelait l'omission de ses oraisons et de ses autres exercices de dévotion accoutumés. *Id.* II.31.A.

Re 243-244; Ca 138 : Quand il fut un peu soulagé, il voulut travailler à réparer ses pertes. (C'est ainsi qu'il envisageait le temps qu'il n'avait pu donner à ses exercices ordinaires.)

*A ceux qui lui demandaient pourquoi il se dérobait à sa propre famille et à des enfants qu'il laissait orphelins,*

II.274.B : il répondait que la nécessité et la charité l'y contraignaient : la nécessité, parce qu'il avait besoin d'un temps de recueillement et de retraite pour réparer l'affaiblissement de l'homme intérieur; la charité afin de ne point attirer aux Frères des troubles, des chagrins et des affaires fâcheuses.

*La maîtrise de soi. A la suite de plusieurs épreuves qui auraient été propres à le rebuter :*

Re 212 : Il avouait même qu'il n'éprouvait plus si fréquemment ces incertitudes et ces défiances qui le rendaient ordinairement flottant et indécis lorsqu'il était question de prendre son parti sur les nouvelles introductions qu'on lui proposait de faire dans différentes provinces.

*A propos des Frères trop facilement impatients :*

II.472.DE : il reprenait avec un zèle véhément ceux qu'il voyait se laisser aller à l'impatience pour des choses de petite conséquence, disant que s'ils ne pouvaient supporter une petite peine sans rien dire, il leur serait impossible d'en supporter une grande.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*La modestie des yeux. Un novice s'étant arrêté à regarder dans la cour, au sortir de la sainte messe :*

II.290.E : il alla à lui et lui dit : *Si j'étais votre directeur, je vous donnerais une si bonne pénitence que vous seriez de longtemps guéri d'ouvrir votre vue sur d'autres objets que sur celui qui vous a visité par la sainte communion.*

*Lorsqu'il apercevait quelqu'un qui marchait avec dissipation :*

II.313.D : il lui disait fort agréablement : *Ah ! mon cher Frère, prenez garde à vos yeux.*

*En ayant remarqué un qui avait les yeux dissipés, il dit en particulier au Frère directeur*

II.315.AB : *qu'un Frère* qu'il lui nomma *avait des yeux horribles.* Il se servait ordinairement de ce terme pour faire voir combien il avait la dissipation des yeux en horreur.

*Et le biographe croit pouvoir généraliser :*

II.316.A : Monsieur de La Salle leur avait tant inculquer qu'ils (les yeux) sont les fenêtres par où la mort du péché entre dans l'âme que pour lui en fermer toutes les avenues, ils se rendaient à demi aveugles, en ne donnant d'étendue à leurs regards que celle qui est nécessaire pour conduire les pieds.

*La retenue en paroles :*

II.276.A : Il parlait peu et rarement, *parce que,* disait-il, *que c'est un bon moyen de garder la retraite intérieure, au lieu que le trop parler dissipe et fait perdre le souvenir de Dieu.*

II.304.B : *Que de paroles inutiles,* leur disait-il quelquefois, *vous pourriez dire cela en deux mots... Est-ce l'Esprit de Dieu qui vous fait parler?* Ou bien il leur disait, *apprenez à vous taire pour mieux parler.*

*Il empêchait les éclats de rire et bien moins rien qui pût causer de la peine :*

II.313.B : *Tout cela,* disait-il, *n'est propre qu'à rompre la charité et à offenser la modestie.*

*Si le Frère Lheureux était lent à parler,*

I.310.E : En cela, il suivait la maxime qu'il avait reçue de Monsieur de La Salle de ne point précipiter ses réponses, mais de les préparer dans son esprit avant que de les confier à ses lèvres.

*La fuite du monde :*

II.398.E : *Est-ce donc,* disait-il à celui qui paraissait curieux de se montrer propre, *que vous désirez de plaire aux hommes : si cela est, vous n'êtes pas serviteur de Jésus-Christ. Nous n'avons pas quitté le monde pour nous y conformer, mais pour le mépriser avec ses maximes.*

Re 56; Ca 37 : Il demanda un jour à l'un d'entre eux en qui il remarquait ce défaut (un air trop rangé) s'il voulait encore plaire aux hommes : « Si cela est, lui dit-il, vous n'êtes plus serviteur de Jésus-Christ; nous n'avons pas quitté le monde pour nous y conformer, mais pour le mépriser avec ses maximes ».

*Les précautions vis-à-vis des femmes.*

13 MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Ayant refusé l'entrée de sa chambre à sa grand-mère, alors qu'il était malade à Reims, et celle-ci lui ayant fait remontrance de son attitude à son égard,*

I.305.C : « Il n'y a point, à la vérité, répondit-il, d'inconvénient que vous me veniez voir malade dans mon lit; mais c'est donner un grand exemple, que de ne vous pas permettre à vous et à moi cette liberté. Nul Frère à l'avenir ne trouvera mauvais que la porte de sa chambre soit scellée à l'égard des femmes, et que l'entrée en soit même défendue à ses proches parentes, d'abord qu'il saura que ma grand'mère n'a pas eu le privilège de me voir malade, ailleurs que dans le parloir ».

*Il les fuyait toutes (les femmes) autant qu'il lui était possible, il les regardait et il inspirait à ses disciples de les envisager avec l'œil et la frayeur qu'on aurait de voir des démons revêtus de chair.*

II.249.C : « En effet (ajoutait-il), la femme est dans un sens à l'égard de l'homme, une espèce de démon incarné qui le tente, qui surprend son cœur, qui le porte au mal. Ainsi, puisqu'elles deviennent toutes par rapport à nous des satans et des pièges où ne manquent point d'être surpris ceux qui ne s'en défient pas, pourquoi ne les envisagerions-nous pas sous un regard si favorable à la chasteté et à notre sûreté ».

*Le silence à propos du vice contraire à la chasteté.*

*Sur ce qu'on lui représentait quelquefois, qu'il était bon de s'entretenir de son énormité pour s'en imprimer l'horreur :*

II.252.E : Illusion, répliquait-il, si on ne peut mettre la main à la poix sans qu'elle se salisse, remuer des cendres sans en rien retenir, toucher du feu sans se brûler, il n'est pas plus possible de parler de ce vice dangereux jusques dans son nom et dans la pensée, sans que l'esprit demeure imprimé d'idées fâcheuses. Il est plus aisé de l'oublier entièrement que de s'en ressouvenir sans péril.

MORTIFICATION, SUPPORT DES SOUFFRANCES ET DES INJURES.

*Sa victoire contre le sommeil :*

Bd 19 : que dirons-nous de ce qu'il fit pour vaincre le sommeil qu'il a confessé lui-même être son plus grand ennemi.

I.145.A : C'est pourquoi il avait ordonné à son valet de venir tous les jours l'éveiller à temps marqué, et de l'obliger par des importunités continuées à ouvrir les yeux, et à remporter sur lui-même la première victoire de la journée.

*Sa mortification dans le manger.*

*Le Frère cuisinier ayant mis de l'absynthe dans les portions, et les Frères n'ayant pas mangé,*

Bd 72 : il s'informa de la cause qui avait empêché les Frères de manger à leur ordinaire. On lui demanda s'il n'avait pas senti l'amertume de ces portions. Il répondit que non et qu'il avait mangé la sienne à son ordinaire, sans faire attention à l'amertume dont on lui parlait. Cf. I.227.E.

Re 61-62; Ca 41 : Il demanda à la fin du repas pourquoi la communauté n'avait pas dîné. Quand on lui en eut dit la cause, il avoua qu'il ne s'en était pas aperçu.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un Frère qui lui avait reproché son abstinence trop prolongée, dans laquelle il voyait la cause de certains vômissements :*

I.270.B : Monsieur de La Salle n'en fut pas convaincu, il attribua la cause de ses vômissements au défaut de précaution du cuisinier qui avait fait la soupe dans une marmite qui n'était pas étamée.

*Ses enseignements en matière de mortification :*

II.253.A : « Faites, disait-il, la guerre à votre corps, mortifiez votre chair, et vous demeurerez victorieux dans les combats de l'esprit immonde, et vous vous affranchirez avec le temps et la persévérance de ses assauts, et de tous les instincts de la nature qui lui fournissent les armes pour nous attaquer. Entre une chair sensuelle et immortifiée et ce vice, la liaison est infaillible. L'attrait du plaisir s'émousse par le sentiment de la douleur, et un corps qui gémit sous le poids des austérités, perd jusqu'à l'idée de la volupté. *Croyez-moi,* disait le grand saint Antoine à ses disciples au rapport de saint Athanase, *l'esprit immonde craint les veilles, les jeûnes, la pauvreté volontaire et la vie austère.* Quand il trouve une chair engraissée, soignée, et délicatée, il trouve la moitié de sa besogne faite : c'est du bois, de l'étoupe et de la paille préparée, où il lui est aisé d'allumer le feu, par des traits enflammés et les étincelles du feu d'enfer, que les pensées obscènes portent avec elles ».

*En dépit des guillemets, on hésite à mettre au compte de M. de La Salle ce passage où on le verrait recourir à des mots qu'il n'emploie jamais ailleurs : délicaté, étincelle, étoupe, obscène, s'émousser; et d'autres : affranchir, instinct, que l'on ne retrouve qu'une seule fois dans toute l'œuvre écrite de De La Salle.*

*Un des Frères lui ayant demandé pourquoi il avait interdit l'exercice de tant de sortes de pénitences si propres à exciter et à entretenir la ferveur, son unique réponse fut :*

I.430.B : *Dieu nous a fait connaître qu'il ne fallait pas maintenant les continuer.*

*Quelque estime qu'il fit des austérités, il n'en faisait de cas qu'autant qu'elles étaient associées à la mortification intérieure :*

II.464.A : ce qui lui faisait dire souvent : *J'aime mieux une once de mortification d'esprit, qu'une livre de pénitence extérieure.*

*Quand quelques-uns se portaient plus à la macération de la chair qu'à la mortification de l'esprit :*

II.464.B : *Ha ! mon cher Frère, disciplinez bien votre esprit : Voilà la discipline qui vous convient, et dont vous retirerez plus de fruit.*

Re 58; Ca 38 : Il leur recommandait de ne s'y livrer (aux pénitences corporelles) qu'avec discrétion : « Vous devez craindre, leur disait-il, que le démon ne se serve de votre ferveur même pour vous en faire déchoir ».

*La patience dans les contretemps :*

II.472.C : *Vous gâterez tout,* leur disait-il souvent, *si vous n'avez soin de modérer en vous ces impatiences qui troublent ordinairement tous ceux que vous instruisez.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Un jour qu'il s'était mis en route par mauvais temps :*

II.368.B : *la charité ne regarde point quel temps il fait, quand il s'agit de retirer une âme de ses égarements.*

*Quant à ceux qui s'impatientaient et se laissaient aller à des paroles violentes, il leur imposait une pénitence,*

II.480.B : et il avait coutume de les appeler *des trouble-repos.*

*Le support de la souffrance.*

*Toujours content, quand on lui demandait dans ses maladies s'il trouvait bon ce qu'on faisait, il répondait d'un air gai :*

II.469.B : *Cela est bien, cela est bon, mon Frère.*

*A une personne qui conseillait au Saint de faire prendre l'air natal à quelques Frères malades :*

II.375.E : *L'air natal des Frères des Ecoles chrétiennes,* répondit-il, *c'est le paradis.*

*Le support des injures :*

II.470.B : *Les Frères sont pour tout souffrir, et ne faire souffrir personne.* ... il le confirma par l'exemple des apôtres dont il est écrit : *Ils sortirent du conseil des juifs pleins de joie, d'avoir été jugés dignes de souffrir des affronts pour le nom de Jésus.* Il rapporta ce passage des Actes des Apôtres avec un zèle qui semblait le dévorer... Le saint prêtre en rapportant les paroles des Actes des Apôtres le cita en latin contre sa coutume.

Bd 63 : leur saint Instituteur, bien loin de s'abattre de toutes ces contrariétés, s'en réjouissait avec ces fervents néophytes et à l'exemple des apôtres s'estimaient très heureux de pouvoir souffrir quelque chose pour l'amour de Jésus-Christ.

II.418.E : *Bénissez Dieu, mes chers Frères, de ce qu'il permet que vous soyez traités comme son Fils qui a reçu encore plus d'outrages que vous, lui qui était Dieu.*

*Il congratulait les Frères quand ils avaient eu part aux opprobres de Jésus-Christ en leur disant avec saint Pierre :*

II.230.D : *Puisque vous souffrez quelque chose pour la justice vous êtes heureux;* « les affronts ne peuvent nuire qu'à ceux qui ne les souffrent pas pour Dieu. Les persécutions sanctifiées par la patience et acceptées avec joie et amour, deviennent chères et précieuses et sont les plus riches joyaux de la couronne de gloire. Ceux qui veulent vous humilier, sont ceux qui travaillent à l'enrichir ».

*Le mot « joyau » n'appartient pas au vocabulaire lasallien; pour De La Salle, la couronne de gloire du Frère, ce sont les enfants qu'il a instruits et qui persévèrent dans la piété (**Méditations**, 207.3).*

I.376.E : Il avait pour maxime, *qu'il y a plus de grâce où il y a moins de nature,* et que les œuvres contre lesquelles le démon suscite de plus grandes persécutions sont celles qui sont les plus utiles au prochain et les plus glorieuses à Dieu.

*Aux maîtres d'école de Paris venus mettre à sac l'une de ses écoles :*

I.362.B : *Tenez, prenez-moi aussi.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



OBÉISSANCE.

*Les exemples d'obéissance donnés par De La Salle :*

II.465.A : on ne l'entendait jamais dire : *Je veux,* ou *je ne veux pas : Je vous ordonne, je vous commande.* Il ne pouvait se déterminer à rien par lui-même, ni user du droit de suivre son choix en quoi que ce soit.

*Sa soumission à l'Eglise.*

*A propos de la promulgation de la bulle* ***Unigenitus*** *condamnant les 101 propositions des* ***Réflexions morales*** *:*

II.106.BC : il se fit un point de conscience de se déclarer et de confesser de bouche les sentiments de son cœur, sans se soucier de s'exposer aux fureurs d'un parti puissant...

II.221.E-222.A : « Quoi, dit-il à la dame, vous gardez un livre que l'Eglise vient de proscrire et de condamner. Les anathèmes lancés contre ceux qui le retiennent n'ont-ils rien de quoi vous effrayer ? La lecture de ce livre qui en inspire le mépris et l'exemple de l'auteur qui a autorisé ses leçons sur le mépris des excommunications par des faits personnels, vous ont-ils appris à rire, comme tant d'autres, de ces terribles foudres de l'Eglise et à vous délivrer de cette peur, comme d'une peur chimérique ? »

*A ceux qui le prièrent de leur mander quel était le bon parti, et pour lequel il penchait :*

II.225.D : *Si quelqu'un,* répondit-il, *est uni à la Chaire de saint Pierre, il est de mon parti : Ego interim clamito, si quis Cathedrae Petri jungitur, meus est.* (Q. ad D.) Par ces paroles, saint Jérôme fait entendre qu'il n'y a que ceux qui s'attachent à la Chaire de saint Pierre qui sont du bon parti.

II.226.C : « Il y a, disait-il sur ce sujet, des personnes qui ne se contentant pas de contredire la doctrine et les maximes de Jésus-Christ, et d'avoir peu de respect pour les décisions de l'Eglise, se mêlent de raisonner sur les matières de la prédestination et de la grâce, sur lesquelles ils devraient garder un éternel silence, parce qu'elles sont au-dessus de leur portée ».

*Sa réponse à l'archevêque de Reims qui l'invitait à se limiter au seul diocèse de sa juridiction :*

Re 67; Ca 45 : Monsieur de La Salle lui répondit que l'obéissance qu'il lui avait promise à l'ordination était un motif plus que suffisant pour l'obliger à se soumettre à son autorité, mais qu'il le priait de considérer que depuis plus de cinq ans, il avait pris des engagements avec Monsieur le curé de Saint-Sulpice de Paris à qui il avait promis d'envoyer deux Frères pour ouvrir des écoles sur sa paroisse et qu'il ne croyait pas devoir manquer à la parole qu'il lui avait donnée.

*Au Frère Lheureux mortifié de voir le Saint demander les moindres permissions :*

Re 65; Ca 43 : lui, de son côté, le pria de lui laisser la liberté d'en user ainsi, pour ne rien perdre du mérite de l'obéissance qu'il lui devait comme à son supérieur.

*Lors d'une visite, des amis l'ayant rencontré fortuitement dans la maison :*

Bd 78 : il les pria de lui permettre qu'il allât demander permission de leur parler.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A propos des événements de la grand'maison, en 1702 :*

I.412.A : il dit à ceux de Paris, et à ceux qui auraient pu sortir, de se trouver présents à la maison après vêpres, sans leur dire pourquoi : et le dit d'un air d'indifférence propre à écarter toute curiosité et tout soupçon.

*Reconduisant M. Pirot,*

I.416.E : Monsieur de La Salle le pria d'attendre tout du temps, et lui promit qu'il saurait bien ranger les Frères à leur devoir, et les amener à la soumission.

*Rendant visite à l'archevêque :*

I.421.E : fondant en larmes, il lui fit réparation d'honneur de la répugnance que les Frères avaient témoignée pour le supérieur nouveau, et il le supplia de ne l'en pas croire auteur. En protestant qu'il n'avait rien négligé pour faire rendre à Son Eminence une obéissance prompte et aveugle, il prit Messieurs Pirot et Bricot pour garants et témoins de la vérité du fait.

*A la suite des différentes visites :*

I.422.A : le seul avis qu'il donna aux Frères qui l'allaient consulter était d'obéir.

*Au reçu de la lettre des Frères le rappelant à Paris, 1714 :*

II.119.BC : Je veux obéir aux Frères... ils me commandent de retourner à Paris... On n'ébranla point sa résolution, il s'y confirma même en leur disant *qu'après avoir si longtemps enseigné l'obéissance par paroles, il était juste de commencer à l'enseigner par pratique.*

II.120.A : Quelques personnes de connaissance qu'il alla visiter dans la ville, voulurent l'y retenir quelque temps; mais il s'en dispensa en donnant pour excuse que l'obéissance le pressait de se trouver au plus tôt à Paris.

Re 255-256; Ca 143 : Ses amis de Grenoble le fortifiaient dans cette idée (qu'un piège lui était tendu). Mais enfin, après y avoir bien réfléchi, il leur dit qu'ayant fait vœu d'obéissance il était dans la résolution de se soumettre et de donner, par cette déférence aux ordres que les Frères lui signifiaient par leur lettre, un exemple authentique de la dépendance qu'il avait promise à la face des autels. On lui représenta en vain qu'il n'avait point d'ordres à recevoir des Frères qui étaient ses inférieurs. Il persista dans sa résolution, disant qu'après avoir enseigné si longtemps l'obéissance, il était juste qu'il la pratiquât, puisque Dieu lui en faisait naître l'occasion favorable où son amour-propre ne pouvait pas trouver son compte.

*Rentré à Paris, il dit aux Frères en les abordant :*

II.120.B : *Me voici arrivé, que désirez-vous de moi?*

Re 257; Ca 144 : « Me voici arrivé, que désirez-vous de moi? »... il leur dit que, puisqu'ils s'étaient soutenus avec tant de succès pendant son absence, ils avaient lieu d'espérer que Dieu ne les abandonnerait pas, et qu'il fallait continuer à faire comme on avait commencé. Que, quant à lui, il était résolu de vivre désormais dans l'état particulier où la Providence l'avait amené par des voies secrètes qui lui marquaient sa vocation, et qu'il fallait penser à élire un supérieur général qui par sa bonne conduite pût réparer les fautes qu'il avait faites. Cf. II.120.BC.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.121.CD : L'avis qu'il avait reçu de sa mort (de son grand ennemi) avait facilité son retour à Paris, où il n'aurait osé revenir si ce rival eût encore vécu; c'est la déclaration qu'en passa alors Monsieur de La Salle lui-même à quelques Frères de confiance.

*A Saint-Yon, quand il venait faire quelque exhortation aux novices,*

II.450.C : il demandait au Frère directeur des novices sur quoi il voulait qu'il parlât... il lui demandait avec une merveilleuse humilité et simplicité, après avoir parlé, si ce qu'il avait dit était bon, convenable et à propos, et le priait de le lui déclarer avec franchise.

*Un novice lui ayant demandé l'explication d'un passage du Nouveau Testament,*

II.450.C : il le renvoya le demander au Frère directeur, comme à celui qui ayant autorité sur lui, aurait grâce pour le lui exposer.

*Son sentiment à l'égard des supérieurs : il aurait étudié longuement les causes de la décadence des monastères et des désordres des Communautés les plus florissantes,*

II.145.CD : Monsieur de La Salle a cru en pouvoir rendre coupables les supérieurs. Selon lui, ç'a été leur faute, si le démon a fait tant de ravage dans ces paradis terrestres; c'est par leur négligence que le relâchement et ensuite les vices et les désordres y sont entrés. S'ils avaient été vigilants, fermes, réguliers, les jardins de délices de l'Epoux sacré ne seraient pas tombés en friche; ils seraient aujourd'hui ce qu'ils étaient dans leur origine.

*Visiblement, c'est Blain et non de La Salle qui parle ici. Les termes ne sont pas ceux qu'emploie le Fondateur; et on le voit mal invectiver de la sorte contre les supérieurs, sans distinction. Les lignes suivantes, souvent citées, pourraient être de De La Salle :*

II.145.E : le saint prêtre disait souvent que l'Institut était entre les mains des Frères directeurs; que c'était eux qui travaillaient à le détruire ou à l'édifier; que sa régularité était attachée à la leur, et que la ferveur ne s'y maintiendrait que par leur fidélité à la règle et à leurs devoirs.

*A propos d'un conflit de juridiction à Chartres :*

I.378.E-379.A : « Une pareille sentence (dit-il à celui qui la lui montra à lire) ne peut émaner que de l'autorité épiscopale : c'est donc une conséquence nécessaire que Monseigneur l'évêque de Chartres ait prêté la sienne en cette occasion aux magistrats, ou que les magistrats l'aient usurpée ».

*En plusieurs des pages qu'il consacre à l'obéissance, Blain prête trop aisément à De La Salle son propre vocabulaire en des développements qui s'entremêlent de quelques citations authentiques, lesquelles ont été relevées ailleurs. A titre d'exemple, signalons des paragraphes comme ceux-ci que l'on ne peut songer à mettre au compte de M. de La Salle :*

II.439.CDE : il faut honorer Jésus-Christ, disons plus, adorer Jésus-Christ caché en sa personne (du supérieur); et pour me servir des termes de notre saint prêtre, voilé sous son extérieur, comme sous une espèce de voile sacramentel.

II.441.B : Selon lui, la pratique de l'obéissance est le chemin royal qui conduit au ciel, la voie la plus courte, la plus abrégée, et la plus aisée d'atteindre à la perfection, le

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



sentier assuré que Jésus-Christ nous a frayé par son exemple, et hors lequel il n'y a qu'illusion et un danger manifeste de se perdre. Selon lui, elle est si bien l'abrégé de la vie spirituelle, la substance et la moëlle de la piété, la vie de tous les exercices du chrétien, la source, la mère et la gardienne de toutes les vertus...

*Le « chemin royal », la « voie la plus abrégée », le « sentier assuré », que Jésus-Christ « nous a frayés », un « abrégé de la vie spirituelle », la « moëlle de la piété »... aucune de ces expressions ne se retrouve jamais sous la plume de De La Salle. En finale, le biographe est moins hardi : « Si on s'étend sur ce sujet, écrit-il, plus que sur tout autre, c'est que Monsieur de La Salle ayant regardé l'obéissance comme la vertu la* **plus essentielle** *à l'état des Frères, on croit que c'est entrer dans son esprit et dans ses desseins que de leur remettre devant les yeux ce qu'il a dit et ce qu'il a fait sur ce sujet... » (II.445.A).*

*Lorsqu'il dépouillait ses disciples des instruments de pénitence, ce n'était qu'avec des soupirs qui témoignaient sa douleur qu'il répondait aux plaintes qu'ils lui en faisaient,*

I.443.A : *que Dieu n'agréerait plus un sacrifice qui n'était plus du goût des supérieurs.*

*Parlant de l'attention qu'il donnait aux avis de ses conseillers et directeurs :*

II.448.D : *Je ne change point, dans les choses que j'entreprends par leurs conseils, parce que je regarde l'ordre de Dieu dans ce qu'ils m'ont conseillé.*

*A propos de la soumission à l'Eglise, il avait coutume de dire*

II.227.C : que ceux qui sont chargés d'instruire et d'élever les enfants dans la créance de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, devaient sur toutes choses s'éloigner de toute nouveauté, et autoriser par des exemples parlants, les instructions qu'ils donnent sur le respect dû au Saint-Siège et aux Evêques qui lui sont unis, parce que c'est d'eux en quelque sorte que dépend l'accroissement et la conservation de la Religion, et qu'on a connu par l'expérience que l'hérésie, aussi bien que la Foi, est redevable à grand nombre de Maîtres d'Ecoles, de sa propagation et de ses progrès.

*Des « exemples parlants », le « Saint-Siège », la « propagation » voilà qui nous écarte du vocabulaire lasallien.*

ORAISON, PRIÈRES, DÉVOTIONS.

*Celui qui ne se portait pas à l'oraison avec ferveur, ne passait pas en son esprit pour un grand spirituel.*

II.164.B : Rien, disait-il, de grand dans son âme. Il a peu des grâces et des dons du ciel. Où l'esprit de Dieu ne règne pas en Maître, l'esprit naturel domine, l'amour propre ne fait pas place à la charité.

*Un Frère — le Frère Vigneron — compagnon occasionnel de De La Salle au cours d'un de ses voyages, étant venu le surprendre au cours de sa contemplation, il le repoussa avec une espèce d'indignation en lui disant :*

II.284.D : *Je vous avais dit d'aller toujours devant.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A propos des fausses spiritualités des Quiétistes, Blain montre De La Salle attentif à prévenir ses Frères, en leur enseignant ces principes sûrs et certains :*

II.286.ABC : 1. Qu'il ne faut point désirer les voies extraordinaires et sublimes, parce qu'elles ne sont pas sans danger, et qu'il est très aisé de s'y méprendre. 2. Que le seul et sûr moyen de préparer l'âme à l'union avec Dieu, est la pratique constante de l'humilité, de la mortification, de l'obéissance et de la pureté du cœur. 3. Que c'est une témérité aveugle et une présomption insupportable de vouloir s'élever de soi-même à la contemplation et à l'oraison passive, que cela est même impossible. 4. Qu'il ne faut pas même ni chercher ni désirer les oraisons sublimes, parce qu'elles ne font pas la vraie vertu et qu'elles peuvent même en être séparées : c'est-à-dire qu'on peut en être privilégié sans être vertueux, et qu'on peut être parfait, sans en être avantagé, comme l'exemple d'une infinité de Saints le montre...

*On hésite à donner ce texte où le biographe accumule les mots et expressions étrangers au vocabulaire lasallien : « les voies extraordinaires », « se méprendre », « la contemplation », « l'oraison passive », « être avantagé ». Il reprend néanmoins dans les pages suivantes (286. DE-287.A) : « l'oraison purgative », la « contemplation » qui est « suspecte » et pour l'ordinaire « chimérique », les « ailes de l'oraison commune », la « route épineuse ». Il termine par quelques lignes d'inspiration lasallienne, mais d'un vocabulaire plutôt inattendu :*

II.287.C : il leur disait qu'ils devaient envisager l'oraison comme l'âme de tous leurs exercices et le soutien de leur Institut; qu'un Frère d'école sans esprit d'oraison était un soldat sans armes, et qu'il ne pouvait se soutenir dans sa vocation, s'il perdait le goût de ce pain de l'âme.

*A propos de la présence de Dieu, il avait coutume de dire à ceux qui s'écartaient de leur devoir :*

II.292.B : *N'avez-vous point de crainte de Dieu, ne savez-vous pas qu'il vous regarde?*

*Quant au respect pour la maison de Dieu, quand on lui représentait que la pauvreté de la maison ne permettait pas de grandes dépenses pour l'ornement des autels, il répondait agréablement*

II.246.A : *qu'il aimait mieux que la cuisine en souffrît, et qu'il fallait à ses dépens fournir à l'embellissement de la Maison de Dieu.*

*A propos de la sainte communion. Si quelques-uns de ses disciples pour de légères imperfections le priaient de les en dispenser, il leur répondait :*

II.486.B : *Allez, mon Frère, approchez-vous du médecin, et après lui avoir fait connaître vos misères, demandez-lui votre guérison.*

*Si un autre lui disait qu'il n'était pas en état de communier parce qu'il n'avait pas assez de ferveur :*

II.486.B : *allez donc communier*, répliquait-il, *pour en avoir.*

*Quant à ceux qui s'approchaient de la sainte table avec une témérité peu respectueuse, il les en écartait avec une sainte colère,*

II.486.BC : en leur déclarant que s'ils voulaient communier souvent, ils devaient vivre saintement; et que s'ils avaient tant d'ardeur pour le pain de vie, ils devaient l'ache-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ter au prix de leurs sueurs de leurs travaux, c'est-à-dire, au prix d'une vie intérieure recueillie, mortifiée; et qu'ils ne sauraient pas ce que valait un si grand bien si pour l'avoir, ils ne s'exerçaient pas dans la pratique des vertus.

*La dévotion envers la Vierge Marie :*

II.490.B : il ne permettait pas de la nommer, sans ajouter les termes de *très sainte Vierge*, lui-même s'en servait toujours et il n'en employait point d'autres dans ses ouvrages. Il reprenait même souvent ceux qui sans y prendre garde la nommaient simplement la Vierge ou sainte Vierge : *dites donc très sainte*, leur disait-il avec un peu de chaleur, *elle le mérite bien.*

II.489.E : Il s'est fait une gloire pendant sa vie de se déclarer Serviteur de Marie, et a fait tous ses efforts pour la faire honorer. Il ne pouvait, disait-il quelquefois, trouver d'expressions assez fortes pour invectiver contre ceux qui par une témérité qui ressent l'impiété, condamnent cette dévotion.

*Invectiver, témérité, ce sont pourtant des termes que De La Salle n'emploie jamais dans ses écrits !*

*Parlant du zèle de De La Salle pour la dévotion à la très sainte Vierge, Blain écrit notamment :*

II.489.ABC : Eloquent à persuader une dévotion si raisonnable, si juste, si aimable, il disait : tantôt que Dieu nous l'ayant donnée pour Mère...; tantôt que l'ayant honorée lui-même des grâces qui ne sont que pour elle...; tantôt que sa sublime qualité de Mère de Dieu...; enfin que tous ses véritables dévots étant ceux qui reçoivent le plus de grâces... De plus, que Dieu s'étant plu à confirmer cette dévotion par une infinité de miracles... c'est résister à la volonté de Dieu que de se refuser à cette dévotion.

*Le procédé littéraire est évident tout au long de ce paragraphe d'une trentaine de lignes. Pas de guillemets : ce qui incite le lecteur à la clémence. Il ne cherchera donc pas ici le mot à mot des enseignements de De La Salle. Il ne cherchera probablement même pas la pensée exacte de l'auteur déclaré de ces paroles.*

*Une fois encore Blain se découvre en employant des mots ou des expressions qu'ignorent les écrits lasalliens authentiques. Oui, De La Salle célèbre la maternité divine, la maternité universelle de Marie et sa qualité de médiatrice; oui, il croit à sa conception immaculée; oui, il croit à sa puissance d'intercession en faveur des pécheurs. Mais il ne dit pas cela à la manière dont Blain le lui fait dire.*

*Les mots immémoriale, protestants, témérité, se refuser, les expressions véritables dévots, distinguer dans le culte, s'enrôler à son service, favoriser de sa protection, faire valoir le sang précieux, multiplier ceux qui le doivent louer, d'autres encore ne figurent pas au vocabulaire lasallien.*

*Blain emprunte le vocable Mère de Miséricorde à la liturgie, et il nous le dit; mais il paraît laisser entendre que ce vocable appartient également au vocabulaire lasallien, ce qui n'est pas. L'expression « entrailles de compassion et de bonté » pourrait avoir été suggérée par un passage des* **Devoirs d'un Chrétien** *: « ne doivent-ils pas (les saints) présentement être revêtus des entrailles de miséricorde » (cf. Da 462); mais les* **Devoirs** *attribuent expressément ce passage à saint Bernard.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A deux reprises, parlant de l'attitude du chrétien en face de Marie, Blain l'envisage comme un service. Dans ses écrits authentiques, De La Salle parle volontiers des devoirs du chrétien envers la très sainte Vierge : l'estimer, la respecter, la prier, l'imiter. Quant au service, il se contente d'écrire : « Nous devons ne nous appliquer qu'à ce qui regarde le service de Dieu et notre salut, et demander à Dieu par l'intercession de la très sainte Vierge la grâce d'y être fidèle » (Dc 202).*

*A propos du chapelet : ayant trouvé un jour dans Paris, le Frère économe qui allant chercher des provisions, paraissait désoccupé de Dieu,*

II.283.C : il lui demanda où était son chapelet, en lui montrant le sien qu'il tenait en main.

II.490.DE : il annonçait la dévotion du chapelet, comme une dévotion en usage dans l'Eglise depuis plusieurs siècles, autorisée par les Papes, favorisée de grandes indulgences, confirmée par de grands miracles, étendue dans toutes les parties du monde chrétien, en usage parmi tous les fidèles et comme une manière d'oraison fort facile pour méditer et honorer tous les mystères de Jésus et de Marie.

*On trouve bien, dans les* ***Devoirs d'un Chrétien****, plusieurs des idées relevées ici à propos du chapelet; mais c'est en parlant de l'Office de la très sainte Vierge que De La Salle les « annonce ».*

*A propos des autres prières en l'honneur de la Vierge :*

II.235.E : Disait-il avec les novices le petit office de la très sainte Vierge, c'était toujours comme eux tête nue, debout...

II.491.A : Il finissait chaque action... par un *Sub tuum praesidium, etc.* Après l'oraison, il finissait par une consécration de soi-même en disant la belle prière : *O Domina mea Sancta Maria, etc.* ... Pour ce qui est de la dernière action de la journée, il la terminait toujours par celle-ci qui fut la dernière qu'il dit en mourant : *Maria mater gratiae, etc.*

II.174.D : un peu revenu à lui, on lui inspira la pensée d'implorer l'assistance de la très sainte Vierge par cette prière qu'il avait coutume de lui adresser tous les jours à la fin de la journée : *Maria Mater gratiae, etc.*

Re 297; Ca 162 : étant un peu revenu en connaissance, on lui aida à implorer l'assistance de la sainte Vierge par la prière de l'Eglise qu'il avait coutume de lui adresser tous les jours à la fin de la journée : « Maria Mater Gratiae », etc.

*Sa dévotion aux saints anges :*

II.492.A : il disait pour porter les autres à le faire, qu'il s'était toujours bien trouvé de s'être adressé à ce grand prince des armées de Dieu (saint Michel).

II.492.C : Il a assuré lui-même qu'il leur avait été plusieurs fois redevable de sa vie (aux anges gardiens), surtout une fois qu'il avait échappé de la mort comme par miracle dans Paris, où quelques voleurs étaient venus à lui l'épée à la main pour le tuer; et une autre fois en campagne, où il fut attaqué par des gens de la même sorte qui après lui avoir pris ce qu'il avait l'avaient attaché à un arbre dans le dessein de l'assassiner...

*Sa dévotion à certains saints :*

II.493.E : il ne pouvait, disait-il, trouver des termes assez éloquents pour louer le zèle infatigable qu'ils ont eu pour attirer des âmes à Jésus-Christ... Il ne parlait pas avec

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



moins de vénération de saint Charles Borromée et de saint François de Sales et il demandait sans cesse à Dieu par leur intercession l'esprit qui les avait animés, le zèle et la mortification de l'un, et l'incomparable douceur de l'autre.

*Quelques formules de prières :*

II.134.CD : il avait composé une formule de prière en français, pour invoquer le Saint-Esprit et implorer son assistance, qu'il leur laissa pour s'en servir (retraite et assemblée de 1717).

*Dans sa dernière maladie, la violence du mal n'étouffait ni les mouvements de son cœur, ni ceux de sa bouche, qui s'ouvrait souvent pour dire à Dieu :*

II.291.E : *Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur; ne permettez pas que je vous offense.*

*Seigneur, si vous m'abandonnez, je vais périr.*

*Dieu soit béni.*

*Jusque dans le sommeil il était occupé de Dieu et on l'entendait parfois proférer ces paroles :*

II.292.E : *Mon Dieu, vous savez que je ne veux que vous.*

*Quelques autres formules de prières, empruntées à l'Ecriture, sont signalées dans le paragraphe suivant. De la prière journalière des Frères, nous dit-on, il retrancha ces mots :* ***Je vous proteste, mon Dieu que quand il n'y aurait pas de vie à espérer après celle-ci, je ne laisserais pas de vous aimer*** *(II.222.C).*

*Passages de l'Ecriture que les biographes mettent sur les lèvres de De La Salle.*

*En divers endroits, les biographes, Blain surtout, mettent sur les lèvres de De La Salle des formules de prière ou d'exhortation qu'ils empruntent à l'Ecriture. On signale ici les emprunts pour lesquels les références scripturaires ne sont pas données par les biographes.*

I.380.AB : Monsieur de La Salle pouvait dire avec saint Paul en envoyant ses disciples dans la capitale de la Beauce : *Une grande porte m'est ouverte pour enseigner aux petits et aux pauvres abandonnés, la doctrine chrétienne; mais j'y ai trouvé un grand nombre de contradictions et d'ennemis.*

*Allusion très claire à I Cor. 16 : 9 : Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, et il s'y élève contre moi plusieurs ennemis (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

I.380.AB : Au contraire, attendu à Calais... il pouvait dire avec le même apôtre, *qu'il y avait été reçu comme un ange du ciel, comme un ministre de Jésus-Christ.*

*Cf. Gal. 4 : 14 : vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ même* (id.).

II.89.B : il lui disait comme ce saint homme (Job) : *Que ma consolation soit, qu'en m'affligeant vous ne m'épargniez pas, et que vous multipliiez les plaies au gré de vos désirs, ou sur le nombre de mes péchés.*

*Il semble que l'on puisse rapprocher cette citation des deux versets Job 6 : 10 et 9 : 17 : Que dans ces douleurs extrêmes dont il m'accablera sans m'épargner, il me reste au moins cette*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*consolation que je ne contredise en rien à la conduite du Saint... il me brisera quand il lui plaira, comme d'un coup de foudre, et il multipliera mes plaies sans que j'en sache même la raison (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

II.97.AB : Le saint homme offrait à Dieu ces paroles que le prophète roi met dans la bouche de Jésus-Christ sur la croix. *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Tantôt il ajoutait *Mes péchés me sépareront-ils toujours de vous? Quand serai-je réconcilié avec vous?*

*Blain lui-même nous renvoie au Ps. 21 : 2 que le Maître de Sacy traduit ainsi : O Dieu, ô mon Dieu, jetez sur moi vos regards; pourquoi m'avez-vous abandonné? Mes péchés sont cause que le salut est bien éloigné de moi.*

II.97.AB : Tantôt avec le saint roi Ezéchias : *Mes yeux sont affaiblis à force de regarder le ciel et de vous y porter mes vœux et mes désirs.*

*En Isaïe 38 : 14 : Mes yeux se sont lassés à force de regarder en haut. Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

II.97.AB : Il disait encore avec le prophète-roi : *Je les tiens collés sur ces montagnes éternelles où vous avez établi votre trône, et d'où j'attends le secours. Mon âme tombe dans la défaillance, dans l'attente de celui qui est mon salut. Quand donc, Seigneur, vous plaira-t-il me consoler? Mes larmes coulent incessamment de mes yeux le jour et la nuit, tandis qu'on me demande,* ou plutôt que je me demande à moi-même, *où est ton Dieu?*

*Plusieurs versets de psaumes peuvent être invoqués ici; notamment : Ps. 120 : 1 : J'ai élevé mes yeux vers les montagnes d'où me doit venir du secours; Ps. 142 : 7 : Hâtez-vous, Seigneur, de m'exaucer; mon âme est tombée dans la défaillance; Ps. 41 : 4 : Mes larmes m'ont servi de pain le jour et la nuit, lorsqu'on me dit tous les jours : où est ton Dieu? (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

II.97.D : Déjà ce saint homme trouvait son thabor dans ce désert, et disait comme saint Pierre : *Ah ! Seigneur, qu'il nous est bon d'être ici !*

*En Mat. 17 : 4 : Alors Pierre dit à Jésus : Seigneur, nous sommes bien ici (trad. du Maître de Sacy, 1701; cf. Marc 9 : 4; Luc 9 : 33).*

II.400.C : Lorsque les Frères lui exposaient leur grande pauvreté et la peine qu'ils en ressentaient, il leur répondait avec le saint homme Tobie : *Que craignez-vous? Pourquoi vous abattez-vous? Il est vrai que nous sommes pauvres, mais ne savez-vous pas que nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu, si nous nous éloignons du péché, si nous faisons de bonnes actions; et tout ce que Dieu demande de nous.*

*En Tob. 4 : 23 : Ne craignez point, mon fils : il est vrai que nous sommes pauvres; mais nous avons beaucoup de bien si nous craignons Dieu; si nous nous retirons de tout péché; et que nous fassions de bonnes œuvres (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

II.418.E-419.A : Pour les rendre constants dans l'amour des mépris passagers, il leur inculquait souvent cette sentence de l'apôtre : *Nous sommes pressés de toutes parts, nous sommes dans la perplexité, mais non pas dans le désespoir; nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés; nous sommes abattus mais non pas réduits à la mort; nous portons tou-*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*jours dans notre corps la mortification de Jésus-Christ, afin que sa vie paraisse aussi dans nos corps. Cependant nous ne perdons point courage; et quoique notre homme extérieur se consume, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, parce que les afflictions si courtes et si légères que nous souffrons pendant cette vie, produisent en nous la durée éternelle d'une gloire incomparable.*

*En n. m. Blain donne comme référence II Cor. 4 : 8. Le passage cité débute en effet par la citation de 4 : 8, mais il le déborde très vite et donne l'essentiel des vv. 9, 10, 16 et 17 : 8. Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions, mais nous n'en sommes pas accablés : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas. 9. nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés : Nous sommes abattus, mais non pas entièrerement perdus. 10. portant toujours en notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus paraisse aussi dans notre corps. 16. c'est pourquoi nous ne perdons point courage; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. 17. car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire (trad. du Maître de Sacy, 1701).*

*On l'a souvent entendu, lorsqu'il se croyait seul, écrit Blain, s'abandonner aux transports que le Saint-Esprit opère dans les âmes dont il s'est emparé. Et le biographe met ces versets des psaumes sur les lèvres de son héros :*

II.291.C : *Seigneur, qu'heureux est celui qui met en vous tout son appui : il dispose dans son cœur des degrés par lesquels il peut monter jusqu'à vous et se consoler de votre doux entretien dans cette vallée de larmes. Je vous aimerai, Seigneur, vous êtes ma force. Le Seigneur est mon soutien, mon libérateur, et le puissant ami qui me sauve. Vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour l'Eternité.*

*Ps. 83. 6 : Heureux l'homme qui attend de vous son secours; 7. et qui dans cette vallée de larmes a résolu en son cœur de monter et de s'élever toujours jusqu'au lieu que le* **Seigneur** *a établi.*

*Ps. 17. 2. Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes* **toute** *ma force. Le Seigneur est mon ferme appui, mon refuge, et mon libérateur. 3. Mon Dieu est mon aide; et j'espérerai en lui. Il est mon défenseur et la force de* **laquelle dépend** *mon salut.*

*Ps. 72. 26 : Ma chair et mon cœur ont été dans la défaillance; ô Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour l'éternité (trad.* id.*).*

*Dans sa dernière maladie :*

II.291.E : *Seigneur, dès le matin vous me visitez, et aussitôt vous vous retirez.*

*Transposition de ce verset de Job 7 : 18 : Vous le visitez le matin, et vous le mettez à l'épreuve aussitôt (trad.* id.*).*

PAUVRETÉ.

*Quelques exemples de détachement et de pauvreté donnés par De La Salle. A deux voleurs qui voulurent lui arracher son manteau :*

II.261.A : *Le voilà,* leur dit-il en le leur présentant, *prenez-le si vous le voulez.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un Frère venu l'avertir que ses bas étaient raccommodés :*

II.396.E : *Mes bas*, répliqua le pauvre évangélique avec une sainte émotion : *Mon Frère, je n'ai point de bas à moi.*

*A ceux qui voulaient lui donner des habits neufs :*

II.397.C : il fallait user d'industrie pour lui enlever les siens *qui étaient*, disait-il, *assez bons pour un pauvre prêtre. En raccommodant les nôtres*, ajoutait-il d'autres fois, *ils pourront encore nous servir. Nous ne cherchons pas à plaire au monde.*

Re 56; Ca 37 : « Tout est bon, disait-il, pour un pauvre prêtre, il suffit de les raccommoder, ils peuvent encore servir; il ne nous importe pas que le monde nous censure, pourvu que nous soyons agréables aux yeux de Dieu ».

*Après l'achat d'une ceinture de laine de quinze sous, un Frère ayant dit à M. de La Salle :* ***Quel est donc l'imbécile qui vous a acheté ce cordon?***

II.398.B : *C'est un homme qui s'y entend mieux que vous*, répliqua le saint prêtre...

*Lorsqu'on lui représentait que sa chambre était trop dépouillée :*

II.399.A : *Hé ! que dites-vous? N'est-ce pas être bien riche que de posséder le saint évangile et d'y puiser, quand on veut, les trésors de la vie éternelle? N'était-ce pas là toute la richesse des anciens solitaires et la mine dont ils ont tiré les trésors des vertus qui les ont tant enrichis?*

*Quelques enseignements sur la pauvreté :*

I.222.E : *Nos Frères*, disait-il, *ne se soutiendront qu'autant qu'ils seront pauvres. Ils perdront l'esprit de leur état, dès qu'ils travailleront à se procurer les commodités non nécessaires à la vie.*

Re 56; Ca 36 : « *Nos Frères*, disait-il, *ne se soutiendront qu'autant qu'ils seront pauvres. Ils perdront l'esprit de leur état dès qu'ils travailleront à se procurer les commodités de la vie* ».

*Un jour, montrant à deux des plus anciens Frères une petite somme d'argent :*

II.267.E : *Que ferons-nous*, leur dit-il, *de tout cela; vous voyez bien que nous ne sommes pas de véritables pauvres.*

II.396.C : *Que la pauvreté est une grande richesse !* s'écriait-il souvent dans un transport de joie, *que ses murailles sont fortes et inaccessibles aux voleurs !*

*Quand la maison sentait la morsure de la pauvreté :*

II.262.B : *Ah ! mes Frères, que Dieu soit béni !...* il répétait souvent avec jubilation ces paroles de sainte Thérèse dont il paraissait goûter la douceur : *O ! mes Frères, que nous serions heureux, si nous pouvions mourir de faim !*

RÉGULARITÉ.

Bd 77-78 : il leur disait toujours que tant qu'ils se rendraient fidèles à observer leurs règles, ils se conserveraient dans leur état, dans la piété, et produiraient un grand fruit dans leur emploi, parce que Dieu y donnerait sa bénédiction.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*Aux Frères de Grenoble, avant son retour à Paris, 1714 :*

Re 256; Ca 144 : il les exhorta à persévérer dans l'observance de leur règle.

*A propos d'un Frère autorisé à se livrer à un travail manuel pendant le temps de l'oraison :*

II.287.DE : Il y a... des soulagements plus utiles à l'un (le corps) et moins préjudiciables à l'autre (l'âme) que celui-là. C'est pourquoi servez-vous-en désormais.

*Aux Frères trop peu réguliers :*

II.367.C : *Je vous assure que si vous ne changez pas de conduite, Dieu vous abandonnera...*

II.486.C : *Si vous continuez de vivre ainsi,* leur disait-il, *Dieu vous abandonnera et vous ferez une mauvaise fin.*

*Concernant la règle de la récréation, Blain assure :*

II.143.AB : Je lui ai entendu dire à lui-même, que la Société de Jésus, si vertueuse et si sainte, et que ses plus grands ennemis sont obligés de regarder comme très régulière, avait reçu dès ses commencements le même échec et qu'on fut obligé de le réparer par de nouveaux règlements (concernant les récréations).

*A propos de la règle qu'il s'était imposée de n'envoyer jamais un Frère seul :*

Bd 85 : il leur répondit (aux curés des villages) qu'il ne pouvait donner que deux Frères ensemble, étant obligés de vivre en communauté.

I.278.C : il leur répondit (aux curés de la campagne) à tous qu'il s'était fait une règle inviolable de n'envoyer jamais un Frère seul.

I.365.B : Le sage supérieur déterminé à ne point envoyer de ses Frères dans les villages, à cause des raisons qui ont déjà été exposées, lui fit entendre qu'il pouvait les remplacer par des maîtres d'école élevés et bien formés dans la vertu et dans la science de leur profession. Ensuite, voyant le curé de Saint-Hippolyte disposé à entrer dans son dessein sur l'établissement d'un séminaire de maîtres d'école pour la campagne, il lui en fit la confidence, et lui déclara qu'il attendait avec une sainte impatience le jour dans lequel il verrait encore une fois cette grande œuvre prendre naissance.

*La règle de la clôture : à sa grand-mère venue le visiter alors qu'il était malade à Reims :*

Re 84-85; Ca 57 : Il la fit prier d'attendre à l'entrée de la maison... il la pria de trouver bon qu'il en usât ainsi pour ne pas transgresser les règles de la maison qui en interdisaient l'entrée aux personnes de son sexe.

*Il quittait tout au premier son de cloche, disant*

II.321.B : *que rien n'était préférable à l'exacte observance des volontés de Dieu.*

*Quant à l'enseignement de M. de La Salle en matière de régularité, Blain est surabondant. Il cite rarement; mais il incorpore très souvent à son discours des « disait-il », « il ajoutait », « il n'oubliait rien pour inculquer », « il apprenait », etc. Il est extrêmement difficile de faire le partage entre ce qui revient au biographe, et qui semble bien être la majeure partie, et ce qui pourrait être de De La Salle. Encore, les passages où le mot à mot de l'enseignement lasallien pourrait se retrouver doivent-ils être très rares.*

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



II.323.E-324.A : Il semble, disait-il, qu'une irrégularité n'est quelquefois rien en apparence; mais dans les effets ce rien a de grandes conséquences : et quand ce ne serait rien en effet, il est grand de s'assujettir à tant de riens pour l'amour de Dieu; et par conséquent la grande vertu d'une personne de Communauté consiste à ne rien regarder comme petit et indifférent dans ses Règles...

II.324.BCDE-325.A : Il ajoutait que la plus grande peine des personnes de bonne volonté et d'une piété solide dans le monde, était de ne point connaître la volonté de Dieu dans bien des choses que la Loi et que l'Evangile laissent indécises, tandis que celles qui vivent sous la Règle, sont à l'abri de ces doutes et de ces perplexités, sont exemptes de la peine d'examiner ce que Dieu demande d'elles, sont à couvert des légèretés de l'esprit, des caprices de l'humeur et des variations de la volonté. Il tâchait de leur faire comprendre que la plupart des observances régulières ne sont que l'exercice des vertus chrétiennes, dont les Communautés facilitent la pratique...

Il ajoutait que les pratiques de Communauté, qui paraissent arbitraires et indifférentes, étaient de l'invention des Saints, ou plutôt de l'inspiration du Saint-Esprit; qu'elles étaient autorisées par l'usage de plus de quatorze siècles... que si le monde les traite de minuties et de petitesses, c'est qu'il n'en connaît pas les conséquences... enfin que toutes les irrégularités volontaires sont punies, les petites par les grandes, les invisibles par les extérieures.

*Il y a, sans aucun doute, un écho de l'enseignement de De La Salle dans toutes ces considérations; mais il n'y a qu'un écho.*

*Et le biographe d'enchaîner :*

II.325.BC : Monsieur de La Salle plein de ces sublimes idées, n'oubliait rien pour les inculquer à ses disciples, et leur faire comprendre que leur sanctification étant attachée à la fidélité à leurs règles, ils ne doivent jamais se permettre d'en négliger aucune, encore moins de la violer de propos délibéré. Il leur apprenait à ne point examiner celles qui paraissent légères, ou qui ne reviennent pas au goût, à n'y admettre ni restriction, ni modification, ni exception; à n'avoir aucun égard sur cet article à la répugnance naturelle, à l'humeur, et à l'indisposition; à ne jamais rougir de les observer devant les gens du monde et ceux qui n'en font point d'état; enfin il leur apprenait à les pratiquer avec autant de soin en leur particulier et lorsqu'ils sont seuls, que lorsqu'ils sont en Communauté, ou sous les yeux de leurs Supérieurs. Il ajoutait que quand on avait quelque nécessité de s'en dispenser, il ne fallait pas le faire de soi-même; mais par permission, avec la disposition de reprendre au premier moment libre, l'exercice qu'on aurait été obligé d'omettre...

*Ici encore, on retrouve un écho de plusieurs directives lasalliennes. La suite du discours de Blain qui occupe deux grandes pages (325-326) laisse beaucoup plus perplexe, non seulement quant à la fidélité relative du biographe, mais même quant à une parenté plus ou moins lointaine avec les dits de M. de La Salle : « le joug (des règles) vous en paraîtra importun, vous le porterez avec chagrin et tristesse, peut-être avec plaintes et murmures, toujours avec langueur, une indifférence et une indévotion capables de l'inspirer aux autres : si vous ne vous y soumettez qu'à l'extérieur que pour sauver les apparences, ou par respect humain, ou par une hypocrisie déliée, ou pour éviter des reproches et des pénitences, vous n'en garderez que l'écorce, et ne serez que des sépulcres blanchis et des fantômes de régularité » (II.326.C).*


MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*A un religieux ayant dit au Serviteur de Dieu que ses Frères avaient des règles trop gênantes, il lui répondit d'une manière qui lui ôta l'envie de lui faire une autre fois de pareilles remontrances :*

II.327.B : *Est-ce là l'esprit de votre saint Instituteur?*

*A ceux qui auraient violé les règles pour complaire à quelque personne ou quelque bienfaiteur de la Société :*

II.327.D : *Si vous violez vos règles, Dieu vous abandonnera, aussi bien que les personnes de qui vous attendez quelque secours.*

*Pressé par une personne de retrancher de sa règle une petite minutie qui, disait-elle, ne troublerait en aucune sorte la régularité, il répondit :*

II.327.DE : « Si on commence par retrancher cela, dans quelque temps, on voudra que je retranche autre chose qui ne sera pas de si grande conséquence; ensuite on me pressera d'ôter un point, et un autre jour un autre : de sorte que peu à peu la règle se détruira : examinez d'où en sera venue la cause, ce sera de la minutie retranchée ».

*Ayant fait visite à une personne d'autorité pour la prier de ne point exiger de lui certains relâchements, il ajouta :*

II.328.A : *que quelques-uns de ses Frères l'en suppliaient aussi très instamment.*

*Cette personne s'oubliant l'appela fourbe et menteur. Le Serviteur de Dieu, sans se troubler lui répondit avec douceur,*

II.328.A : *que bien qu'il se crût chargé d'un nombre innombrable de fautes, il ne croyait pas être coupable de fourberie et de mensonge.*

*Très longuement, le biographe donne alors ce qu'il appellera « les sentiments de Monsieur de La Salle sur la Régularité » :*

II.329.BCDE-330.A : Il n'est pas croyable, dit-il encore, combien sont grands et malheureux les effets que produisent des choses qui sont bien légères en apparence, et combien il est facile de tomber dans le relâchement; car le relâchement arrive dans les Communautés, premièrement par le peu d'esprit intérieur, par le peu d'exactitude au silence et à la retraite, et surtout à l'oraison...

Secondement, le relâchement arrive dans les Communautés par le peu d'exactitude à garder l'ancienne forme des habits, prenant des étoffes plus belles et plus légères, ou changeant en quelque chose dans la manière dont on était vêtu.

3. Il arrive par la structure des bâtiments qui doivent à la vérité être solides et de durée, mais qui doivent être convenables à la pauvreté dont on doit faire profession dans les Communautés. On ne saurait croire combien les Saints ont eu en horreur les bâtiments des Maisons Régulières, où l'on ne voit rien moins que l'esprit de pauvreté. Saint François de Sales pour empêcher ce désordre, dit nettement, qu'il veut que ses Religieuses bâtissent à la Capucine. Il y a sans doute plus de grâce et d'esprit de Dieu, dans les Communautés qui font bâtir pauvrement.

4. Ce qui porte encore au relâchement dans les Communautés, est l'esprit de propriété, qui se glisse d'abord par des choses qui ne paraissent rien, et qui ensuite font des

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



ravages épouvantables à la pauvreté qu'on doit professer parmi les personnes Religieuses, qui comme les premiers Chrétiens, doivent mettre toutes choses en commun. Tout ce qui est donné ou reçu doit indifféremment être à l'usage de toute la Communauté, et celui qui n'a point de secours de ses parents et de ses amis, y doit avoir autant de part que celui qui en reçoit des assistances; autrement la chose ne serait nullement en commun, ainsi la nourriture et les habits doivent être donnés également, et il n'y a point d'autre distinction à faire que celle que la nécessité des malades ou des infirmes y apporte; et en cela on doit considérer le plus pauvre de la maison, comme celui qui selon sa naissance a plus de commodités temporelles.

*Autant que les sentiments de De La Salle, il semble bien que l'on ait ici un exposé du chanoine biographe, heureux de trouver l'occasion de faire parler son héros contre on ne sait trop quels abus, ou même contre certaines maisons régulières du temps. Les Frères de Saint-Yon qui bâtissaient alors leur église sont-ils cités en exemple ou bien rappelés à l'ordre par le biographe?*

*Concernant le rôle de Supérieurs, constitués gardiens de la régularité, Blain met sur les lèvres de De La Salle ces paroles plutôt dures :*

II.330.CD : « C'est une méchante excuse de dire que le Supérieur permet les particularités, tant par son exemple que par ses paroles, et qu'ainsi l'on en fait usage; comme si les Supérieurs devaient autoriser ce que les constitutions et l'esprit de Régularité défendent ».

« Quel aveuglement, à des Supérieurs qui dans des maisons bien saintes, sont cause par leur négligence, par leur molle condescendance, et par leur insupportable lâcheté, que le relâchement s'y glisse; ce qui arrive ordinairement par des principes, qui dans leur commencement ne paraissent rien, à moins qu'on ne soit bien rempli de l'Esprit de Dieu. Ces Supérieurs seront dans un lamentable état au jour de leur mort, s'ils ne changent de conduite, etc. »

*On remarquera que les mots « particularités », « condescendance », « lamentable » sont inconnus du vocabulaire lasallien. On s'étonnera d'ailleurs d'entendre De La Salle invectiver de la sorte contre les Supérieurs jésuites et autres; car c'est seulement à propos de la Compagnie de Jésus que par deux fois, De La Salle emploiera le terme de « constitutions » dans ses écrits authentiques.*

*Quant à la fidélité aux exercices, voici, selon Blain, comment s'exprime De La Salle :*

II.330.DE : « La fidélité dans les exercices et dans les pratiques de Communauté, est ce qui fait une si grande différence dans la multitude des personnes qui vivent dans une même Communauté sous les mêmes Règles. Elles ont la même manière de vie, les mêmes exercices et font les mêmes choses; cependant à peine y en a-t-il deux semblables dans la conduite, et dans les pratiques des vertus de Communauté. La raison est, parce que leur fidélité est inégale. Cette vertu rendra inutiles un grand nombre d'actions, qui en elles-mêmes étaient très saintes; et la négligence que l'on y aura eue fera qu'à peine trouvera-t-on quelques actions tout à fait bonnes dans la vie d'une personne. On rendra un compte très exact à l'heure de la mort du peu de fidélité que l'on a eue dans ses exercices, comme du peu d'exactitude au silence, du peu d'application au saint exercice de l'oraison, et du peu d'usage et de fruit qu'on aura fait de la participation aux Sacrements ».

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



*De La Salle propose ensuite trois choses à ceux qui veulent mener une vie régulière et faire un grand progrès dans la vertu de fidélité aux exercices de Communauté.*

II.331.AB : « La première est de ne s'occuper à rien par un mouvement de la nature; mais toujours par obéissance et en vue de la volonté de Dieu; la seconde est de faire à la fin de chaque semaine, un bon examen de toutes les infidélités qu'on aura commises pendant la semaine, et de renouveler sincèrement ses résolutions d'être plus fidèle à l'avenir; la troisième, de s'appliquer à bien faire oraison. On doit tenir pour une vérité infaillible que tous ceux qui dans les Communautés, vivent sans oraison, et sans s'y appliquer avec ferveur, ne sont et ne seront jamais fidèles à leurs saints exercices ».

*Enfin, il conclut tout cela en exhortant toutes les personnes de Communauté et particulièrement tous ceux de son Institut, de se mettre les trois maximes suivantes bien avant dans leur esprit, afin de se faciliter par là l'acquisition de la sainte vertu de fidélité.*

II.331.BC : « La première, dit-il, c'est de penser qu'il faut servir Dieu en tout temps avec la même fidélité, parce qu'il est toujours le même et qu'il ne change point.

» La deuxième est que toutes les peines d'enfer doivent paraître moins insupportables que la moindre infidélité à ses exercices, et aux pratiques de Communauté.

» La troisième est qu'on ne doit jamais perdre un seul moment dans le service de Dieu, parce qu'il viendra un moment, comme dit Jésus-Christ, dans lequel personne ne pourra plus rien pour le salut. »

*Tout au long de ces deux pages (330-331) on aurait aisément l'impression que Blain suit un texte écrit dont il cite, à son gré, quelques fragments. A certains endroits, ce texte fait songer à l'enseignement du* **Recueil**; *mais on se trouve dérouté par des tournures que l'on cherche vainement dans les écrits authentiquement lasalliens : « examen de toutes les infidélités », « tenir pour une vérité infaillible », « fidélité inégale ». Le mot « inégal » n'est jamais employé par De La Salle, inégalité l'étant une seule fois. Pour De La Salle, il n'est jamais question de « vérité infaillible », même pas dans l'exposé du dogme.*

## A ses pénitents, ses dirigés

*Son remarquable discernement :*

Bd 27 : Aussi est-ce une chose qu'on a toujours remarquée en lui que le discernement des esprits; et il lui est une fois échappé de dire qu'il ne voulait entendre que six paroles d'une personne pour connaître son caractère d'esprit.

*Sa discrétion, quant à l'assistance des élèves à une messe supplémentaire :*

I.294.D : il défendit aux Frères de dire et de faire rien de particulier et d'extraordinaire pour captiver le cœur des enfants et les engager à se trouver à la première messe. Il faut les y exhorter, leur dit-il, et les y porter par les vues de Dieu et de leur salut, et s'en tenir là.

*Sa discrétion, comme confesseur des Frères :*

Bd 44 : Depuis ce temps-là, il a toujours confessé ceux qui sont entrés dans la maison, et ni lui ni plusieurs personnes avec qui il en a conféré n'y ont trouvé aucun incon-

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

Cahiers lasalliens - Volume 10 - 1979



vénient, non plus que les confesseurs extraordinaires qui ne lui ont jamais dit de discontinuer, quoiqu'il les eût prié plusieurs fois de lui dire de ne le plus faire à la moindre raison qu'ils y trouveraient.

*Quant à la direction des femmes :*

I.272.C : Pour ce qui est des femmes, il leur donnait pour raison (de leur refuser sa bénédiction) qu'il ne donnait la bénédiction qu'à l'autel.

Bd 81 : Il exigea d'une de ces religieuses qui s'était mise sous sa conduite, de lui apporter tout ce qui était de superflu dans sa chambre... il lui dit que si elle désirait d'être sous sa conduite, il fallait mettre le feu à toutes ses bagatelles en sa présence...

I.273.B : le premier usage qu'il fit de son ministère à son égard fut de lui renouveler la demande que Jésus-Christ fit au lépreux : *Vis sanus fieri; Voulez-vous être guérie?* Me voulez-vous en effet pour directeur ? Me choisissez-vous pour votre guide et pour votre ange tutélaire ? Regardez-vous en moi Jésus-Christ par les yeux de la foi, et êtes-vous prête à m'obéir comme à lui-même ? La religieuse ne manqua pas de lui en faire la protestation. Alors, il lui dit que la première marque qu'il exigeait de son obéissance, et la condition sous laquelle il s'engageait à la conduire, était de lui apporter tous les petits meubles inutiles de sa chambre.

*Aux religieuses de la Croix :*

Re 161; Ca 101 : Il leur parla de Dieu et de leurs obligations avec des sentiments si élevés qu'il y en eut plusieurs qui se mirent sous sa direction, malgré toutes les raisons qu'il leur allégua pour s'en dispenser.

*A une religieuse qu'il avait oublié de visiter :*

II.293.E : Il ne reconnut sa méprise que lorsque le lendemain étant retourné faire visite à la même personne, il entendit les reproches qu'elle lui fit d'avoir manqué à sa parole, et de l'avoir fait attendre le jour précédent, une visite qu'il lui avait promise et qu'il ne lui avait pas rendue. Le serviteur de Dieu fort surpris répondit : *Ma sœur, j'ai cru vous avoir vue;* mais elle étonnée à son tour d'une pareille réplique, lui donna tant d'assurance du contraire, qu'il fut obligé de convenir du fait, dont il lui fit ses excuses sans lui en déclarer la cause.

*A un jeune calviniste rencontré en chemin :*

Re 116; Ca 77 : Monsieur de La Salle frappé de sa physionomie qui lui parut heureuse, lui demanda en latin le motif de son voyage et de quel pays il était. Le jeune homme lui répondit dans la même langue qu'il était hollandais et qu'il allait à Paris dans la vue d'y faire fortune. Monsieur de La Salle lui fit plusieurs questions auxquelles il répondait avec esprit, mais en même temps, il s'aperçut dans la conversation qu'il était de la religion protestante.

II.345.DE : Monsieur de La Salle après lui avoir donné l'aumône ne manqua pas l'occasion de lui parler de Dieu et de l'exhorter à penser à son salut. Par malheur l'étranger n'entendait pas la langue française. Pour suppléer à cet inconvénient, le serviteur de Dieu lui fit en latin quelques questions, et il reconnut par ses réponses qu'il était de la religion prétendue réformée...

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# TABLE DES MATIÈRES

*Index analytique cumulatif* des quatre premières biographies de M. de La Salle : Bernard, Maillefer (deux) et Blain ..... 3

*Les écrits attribués à M. de La Salle :*

1. Les œuvres publiées de son vivant ou peu après sa mort :
   - « Conduite des Ecoles » ..... 75
   - « Les Devoirs d'un Chrétien » ..... 75
   - « Explication de la Méthode d'Oraison » ..... 76
   - « Méditations » ..... 77
   - « Règle du Frère Directeur » ..... 90
   - « Règles communes » ..... 92
   - « Les Règles de la Bienséance » ..... 104
2. Les Formules d'engagement, Actes, Testament ..... 114
3. Les Lettres ..... 119

*Les dits attribués à M. de La Salle :*

1. Au cours de la période rémoise (1651-1688) ..... 153
2. Aux Frères assemblés (1686, 1694, 1717) ..... 161
3. A des personnes externes ..... 167
4. Au cours des grandes épreuves (1702, 1712-1714) ..... 171
5. Au cours des dernières années ..... 173
6. Les enseignements de M. de La Salle :
   - Amour de Dieu, charité fraternelle ..... 181
   - Confiance en Dieu, esprit de foi ..... 182
   - Humilité, oubli de soi ..... 189
   - Modestie, recueillement, fuite du monde ..... 192
   - Mortification, support des souffrances et des injures ..... 194
   - Obéissance ..... 197
   - Oraison, prière, dévotions ..... 200
   - Pauvreté ..... 206
   - Régularité ..... 207
   - A ses pénitents, ses dirigés ..... 212

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

# CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS :

publiés en collection non périodique;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes;
préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique du saint et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

1 — F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC) : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite;* présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII — 106 pp.

2 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII.*
Première partie : Les faits et les textes. 140 pp.

3 — Id. Deuxième partie : Les documents. 96 pp.

4 — F. BERNARD : *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*
Édition du manuscrit de 1721. XXV — 86 — 105 pp.

6 — F. E. MAILLEFER : *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*
Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740. 313 pp.

7 — J. B. BLAIN : *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction photomécanique et l'édition princeps : Rouen, 1733.
Tome I. 4 ff. — 444 pp. — tables.

8 — Id. Tome II. 502 pp. — tables — 124 pp. — 5 ff.

9 — BERNARD, MAILLEFER, BLAIN : *Index cumulatif des noms de lieux et des noms des personnes.* 288 pp.

10 — BERNARD, MAILLEFER, BLAIN : I. — *Index analytique cumulatif*; II. — *Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*, 224 pp.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

11 — F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC) : *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines* (1679) *à la bulle de Benoît XIII* (1725). 414 pp.

12 — *Méditations pour les Dimanches et les principales fêtes de l'année.*
Reproduction anastatique de l'édition originale : Rouen, 1730 ?
236 — 274 pp. — tables.

13 — *Méditations pour le temps de la retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances. Par M. Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition princeps (vers 1730). 84-8 pp.

14 — *Explication de la méthode d'oraison par Monsieur J.-B. de La Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 pp.

15 — *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction; notes critiques; table des principales éditions. XVI-134 pp.

16 — Contribution à l'étude des sources du *Recueil de différents petits traités*. 105 pp.

17 — *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV pp.

18 — *Exercices de piété qui se font pendant la journée dans les Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XII-140 pp.

19 — *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XIX — 252 — 258 pp.

20 — *Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I (exposé en discours suivi). XXX — 504 pp.

21 — *Id.* Tome II (par demandes et réponses). 312 pp.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

22 — *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre — Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*

Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XI — 308 — 124 pp.

23 — *Grand Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
*Petit Abrégé des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*

Reproduction anastatique de l'édition de 1727. XI — 167 pp.

24 — *Conduite des Écoles.*

Reproduction anastatique de l'édition de 1720 confrontée avec le ms. dit de 1706. VII — 230 — 292 pp.

25 — *Les Règles des Frères des Écoles chrétiennes.*

D'après les ms. de 1705, 1713 et 1718 et l'édition de 1726. 164 pp.

26 — F. Léon de Marie Aroz : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*

Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.

Tome I. — 528 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

27 — F. Léon de Marie Aroz : *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle.*

Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent.

Tome II. — 288 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

28 — Jean-Baptiste de La Salle : *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle* (1625-1672) *et de Nicolle Moët de Brouillet* (1633-1671).

Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie Aroz.

Première partie, Vol. I. — LXVIII — [236] pp.

29 — Id. Première partie, Vol. II. — 220 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

30 — Id. Deuxième partie, Vol. III. — 272 pp.

31 — Id. Deuxième partie, Vol. IV. — 200 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

32 — F. Léon de Marie Aroz : *Gestion et administration des biens de Jean-Louis-Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle.* 412 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

**33** — F. Léon de Marie Aroz : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims* (1625-1672).
Vol. I. — 344 pp.

**34** — F. Léon de Marie Aroz : *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims* (1625-1672).
Vol. II. — 268 pp. — Index des noms de lieux et des noms de personnes.

**35** — F. Léon de Marie Aroz : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. I. — XXXIX — 286 pp. — Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé.

**36** — F. Léon de Marie Aroz : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. II. — Documents — 414 pp.

**37** — F. Léon de Marie Aroz : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats.*
Vol. III. — Aux Sources de la Vie et de l'Esprit. Rue-Neuve - Rue-de-Contrai (1682-1972).

**37,1** — F. Léon de Marie Aroz : *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle.*
Vol. IV. — Documents — 340 pp.

**38** — F. Léon de Marie Aroz : *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.* 392 pp.

**39** — F. Léon de Marie Aroz : *Étude de M^e Claude Thiénot — Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés,* par... *Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle.* 200 pp.

**40** — F. Léon de Marie Aroz : *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1583-1950).*
Vol. I. — Inventaire analytique — 328 pp.
Vol. II. — Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V. — 336 pp.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy
Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA

**41** — F. Léon de Marie Aroz : *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1625-1758).*

Vol. I. — Parmi les siens — 576 pp.

Vol. II. — Années d'imprégnation — 674 pp.

**45** — F. Miguel-Adolfo Campos-Marino : *L'Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de la Salle et le recours à l'Ecriture dans ses « Méditations pour le Temps de la Retraite ».*

Vol. I. — XII — 396 pp.

**46** — Id. Vol. II — 390 pp.

MAISON SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Via Aurelia 476 - 00165 Rome, Italy

Scanned at the Lasallian Resource Center
De La Salle Institute - Napa, CA - USA